ROYAUME DE BELGIQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES
ET DES CLASSES MOYENNES

SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA DOCUMENTATION GÉNÉRALES

L'ÉCONOMIE BELGE EN 1950

BRUXELLES
IMPRIMERIE FR. VAN MUYSEWINKEL
23-27, rue d'Anethan

1951

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES
ET DES CLASSES MOYENNES

L'ÉCONOMIE BELGE EN 1950

AVERTISSEMENT

« L'Economie belge en 1950 » est le quatrième volume annuel publié par le Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes.

Comme dans les ouvrages précédents, le but reste de tracer les grandes lignes de la situation économique générale de la Belgique, de fournir une analyse par secteur et d'exposer l'essentiel de la politique économique suivie par le Gouvernement belge.

Le plan adopté précédemment n'a pas subi d'importante modification, de façon à assurer le maximum de comparabilité avec les années antérieures. Cependant, le groupement des chapitres a été conçu de manière différente, ce qui a augmenté le nombre de « parties » de l'ouvrage.

L'objet des chapitres est resté généralement le même.

Toutefois, l'étude des transports a été présenté de façon plus systématique ; le plan du chapitre relatif à la monnaie et au crédit a été établi en vue de mieux accuser encore l'aspect économique des phénomènes monétaires. Quant au chapitre sur la coopération économique internationale, il a été complété par l'adjonction d'une section relative au plan Schuman. L'exposé sur les revenus a été mis en concordance, dans sa section consacrée aux rémunérations, avec le plan utilisé pour l'analyse de l'emploi et du chômage.

Des statistiques nouvelles ont pu être introduites dans l'étude des rémunérations, de la production et de la consommation ; mais des lacunes sérieuses n'ont pas encore pu être comblées en 1950, les données officielles sur le revenu national, notamment, faisant défaut.

La présentation de l'ouvrage est complétée par l'adjonction d'un index alphabétique des matières, ainsi que de la liste des graphiques et tableaux statistiques.

Le Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes remercie les organismes qui ont bien voulu apporter leur collaboration à ce travail. Il espère que « L'Economie belge en 1950 » rencontrera un accueil aussi favorable que les volumes auxquels il fait suite.

Bruxelles, le 25 août 1951.

INTRODUCTION

L'activité économique de la Belgique a passé, en 1950, par deux phases conjoncturelles. Pendant le premier semestre, le ralentissement de l'activité observé en 1949 a persisté, bien qu'une reprise atténuée se fût déjà affirmée dans l'économie internationale. En revanche, le deuxième semestre a connu un redressement vigoureux, suscité dans le monde entier par les événements de Corée. On en trouve le signe dans l'indice « Moody », du prix des matières premières à New-York ; cet indice a haussé de 347 à la fin de l'année 1949, à 396 à la fin du mois de juin pour atteindre 516 à la fin de l'année 1950. Le rythme de la progression des prix a donc plus que doublé d'un semestre à l'autre.

La comparaison des mouvements de l'économie, pendant ces deux semestres, est riche d'enseignements : le passage d'une période de ralentissement de l'activité à une reprise accélérée, a rarement été aussi brusque et aussi apparent ; au surplus, il est exceptionnel que ces deux phases du cycle partagent l'année en deux périodes égales et que les phénomènes les plus marquants du boom aient pu surgir dans le court délai qui s'étend de juin 1950 à la fin de l'année.

A ces mouvements cycliques d'origine internationale, qui dominent la vie économique en 1950, il faut ajouter certains traits plus particuliers à la Belgique.

Les variations saisonnières du milieu de l'année, dues notamment aux vacances, expliquent, du moins en partie, que la reprise de la production et des échanges extérieurs n'ait pas été très accusée avant l'automne. Mais, en 1950, les effets de cette influence saisonnière normale ont été aggravés par les grèves de l'été.

La présente introduction donne une vue d'ensemble de la façon dont une économie fort industrialisée et très ouverte aux influences extérieures a réagi aux remous divers qui accompagnent une période de ralentissement des activités, suivie d'une reprise rapide.

En suivant l'histoire de l'économie belge en 1950, il apparaît, une fois de plus, combien cette économie est exposée aux influences de la conjoncture mondiale. Car l'importance relative du marché intérieur et

du marché extérieur, et par là le niveau d'activité des diverses branches industrielles, a rapidement changé d'aspect au milieu de l'année.

Pour interpréter avec exactitude ces changements, il y a lieu de distinguer les réactions spontanées de l'économie nationale, des conséquences dues aux interventions des pouvoirs publics, que les oscillations de la conjoncture ont rendues indispensables. Dans l'ensemble pourtant, il faut ne pas perdre de vue que ces deux catégories de réactions ne sont pas tout à fait séparables. Maintes conséquences de la politique ou d'états de fait remontant au premier semestre, voire à l'année 1949, ont persisté, par exemple, dans la construction d'habitations ou dans l'industrie textile.

I. — LES CONDITIONS ÉCONOMIQUES EN 1950

La politique économique suivie en Belgique en 1950, ne peut être appréciée qu'en fonction des faits qui l'ont commandée.

L'évolution des prix, surtout celle des prix de gros et des prix sensibles, fournissent les indications les plus sûres de la conjoncture. Pendant le premier semestre, l'indice des prix de gros belges n'a enregistré qu'une variation insignifiante : il est passé de 366, en janvier, à 365 en juin. La tendance à la baisse n'a persisté à vrai dire que jusqu'en avril, moment où commence un redressement modéré, sous l'influence de la hausse des prix mondiaux (1). Plus rigides, les prix de détail ont diminué jusqu'au mois d'août, accusant une baisse de 1,3 % dans les sept premiers mois de l'année (2).

Cependant la conjoncture mondiale, en particulier celle des Etats-Unis, s'était déjà améliorée pendant le premier semestre et l'indice « Moody » des matières premières était passé de 334 en juillet 1949, à 396 en juin 1950, en augmentation de 19 % pour les prix de gros les plus sensibles. Il est vrai que cette tendance n'influença guère l'activité des industries de base en Belgique, qui resta sous l'effet des dévaluations monétaires accomplies par les grands concurrents européens en septembre 1949.

D'ailleurs, les mouvements de la conjoncture, reflétés par les prix, ne manquent pas d'influer sur l'importance relative des marchés intérieur et extérieur et, par là, sur le niveau d'activité des différentes industries. Aussi bien, est-ce dans une intensification de la demande intérieure que le soutien de l'activité a dû être cherché dans la première moitié de l'année, en partie, par une politique de travaux publics et de construction d'habitations. Les industries orientées vers l'exportation, à part l'industrie tex-

(1) Cf. ci-dessous, p. 213.
(2) Cf. p. 222.

tile, ont connu à ce moment une accalmie et la nécessité d'une rationalisation, parfois pénible. Ce n'est qu'au second semestre, à partir de septembre, que l'accroissement de la demande interne a été freiné, par une restriction du crédit, tandis que les industries d'exportation étaient en pleine expansion.

Diverses causes ont rendu l'accès des marchés étrangers plus difficile aux produits belges pendant le premier semestre. L'accord de paiement intra-européen, pour l'exercice 1949-1950, a fonctionné de façon défectueuse (1). Certains pays, qui disposaient cependant de francs belges ont cessé leurs achats ; d'autres ont eu recours à des mesures restrictives envers les produits belges, dans le but d'économiser leurs ressources en francs belges. Par ailleurs, la renaissance de la concurrence allemande et le renforcement de la concurrence française, dans l'industrie lourde, ont gêné la position belge sur les marchés étrangers, d'autant plus que les divergences de prix avaient été aggravées par les dévaluations de 1949 (2). Enfin, le prix élevé du charbon a été un « handicap » pour les industries qui dépendent beaucoup de cette matière première, en ordre principal l'industrie chimique et les cokeries (3).

C'est pourquoi la production est restée, au premier semestre de 1950, à un niveau d'activité qui ne dépasse pas l'indice 110, en regard de 115 pendant le premier semestre de 1949.

Les effets de la politique gouvernementale de lutte contre le chômage n'ont pas manqué. Les constructions d'habitations et la mise en chantier de travaux publics ont remis au travail, non seulement des ouvriers du bâtiment, mais aussi des travailleurs dans les industries de matériaux de construction (4). Il en est résulté, dans l'ensemble, une diminution du chômage pendant le premier trimestre, bientôt suivie d'une stabilisation et d'une légère hausse de l'emploi (5) pendant le deuxième trimestre.

A cette époque, au nombre des industries très intéressées à l'exportation, une branche a joui d'une grande prospérité, celle des produits textiles : admis les derniers à la libre importation aux Pays-Bas, ils ont bénéficié d'une demande exceptionnelle (6). Tandis que la demande intérieure belge persistait, les grands besoins de la Hollande favorisaient cette industrie. A part cette exception marquante, la faiblesse de la conjoncture a

(1) Cf. p. 311 (note 1), 313 (note 2) et 328.
(2) Cf. p. 62, 69, 71 et 207.
(3) Cf. p. 57 et 71.
(4) Cf. p. 13, 15, 25 et 29.
(5) Cf. p. 14 et 23.
(6) Cf. p. 80, 299, 309 et 335.

affecté non seulement les industries exportatrices, mais aussi les autres fabrications, celles des biens d'investissement plus que celles des biens de consommation. La fin de l'année 1949 avait connu déjà un déplacement de l'activité industrielle, des biens d'investissements, vers les biens de consommation ; la même tendance a prévalu au début de 1950.

Toujours pendant le premier semestre, l'activité des charbonnages est restée en-dessous du niveau d'avant-guerre, bien que l'amélioration du rendement obtenue en 1949 ait continué à progresser (1). L'activité de la sidérurgie, des fabrications métalliques et de l'industrie du verre n'a guère été satisfaisante.

Dans cette même période de l'année, le marché de l'argent et des capitaux a joui d'une aisance assez grande et les taux d'intérêt ont été en légère baisse ; toutefois, vers la fin du deuxième trimestre, certains signes de tension sont apparus.

Notons encore que pendant le premier semestre, furent réalisées la plupart des émissions d'emprunt. Leur montant brut ne s'est élevé, pour toute l'année, qu'à 9,5 milliards de francs, contre 14,6 milliards en 1949.

⁂

En juin, divers mouvements nés de circonstances nouvelles affectent l'orientation de l'économie belge. D'abord, des difficultés politiques intérieures accentuent le fléchissement saisonnier des activités. Ensuite, les répercussions des événements internationaux se greffent sur certains symptômes de reprise apparus déjà à la fin du premier semestre de 1950.

D'un bout à l'autre du processus de la production et de la distribution, depuis le fournisseur de matières premières jusqu'au consommateur de produits finis, compte tenu des intermédiaires, la politique d'achat et de stockage fut bouleversée : tandis que les craintes de ralentissement de l'activité ou de baisse des prix, incitaient auparavant à limiter les achats et les stocks, cette tendance a été renversée en quelques semaines, pour faire place à une psychose de hausse et de pénurie. Et ce gonflement subit de la demande a été aggravé, sur les grands marchés mondiaux des matières premières, par les achats massifs réalisés en vue de la constitution de stocks stratégiques.

Or, à ce même moment, les événements politiques nationaux ont freiné l'expansion de la production : dès juin, une première grève avait ralenti la production textile (2) et, en juillet, les mouvements de grève prenaient de l'ampleur, aboutissant, en fin de mois à la grève générale.

(1) Cf. p. 53.
(2) Cf. p. 82, 84 et 225.

La reprise ne se fit qu'assez lentement, d'autant que le port d'Anvers était paralysé par les grèves des dockers jusqu'au 4 septembre. L'influence du retournement de la conjoncture mondiale, sur les échanges extérieurs, fut ainsi retardée de plusieurs semaines.

L'ensemble de ces événements devait aggraver l'écart entre une demande fort accrue et une offre de marchandises momentanément freinée. Des prélèvements importants, pour stockage, eurent lieu tout au long du circuit des marchandises, depuis le producteur jusqu'au consommateur. Les particuliers ont acheté, semble-t-il, en deux vagues successives, d'abord des denrées alimentaires, ensuite des textiles et des denrées alimentaires. Par ailleurs, les industriels acquéraient des matières premières. Les stocks de charbon, dont le volume avait augmenté dans les premiers mois de l'année, à cause de la dépression dont souffrait l'industrie lourde, commencèrent à diminuer de façon sensible.

En même temps une nouvelle orientation des prix se dessinait. La Belgique ne pouvait échapper à l'influence de la hausse des prix mondiaux, en raison de sa dépendance de l'étranger pour les matières premières. Déjà, à partir d'avril, la tendance à la baisse des prix de gros s'était renversée et ceux-ci reçurent, dès juin, une vigoureuse impulsion à la hausse, qui devait porter l'indice, en fin d'année, à 19,9 % au-dessus du niveau du début de 1950.

Les prix de détail se relevèrent vite, à partir de septembre, à la suite de la hausse des prix de gros et de la vague d'achats intérieure. La politique des prix permit, cependant, de ramener les prix de détail, en décembre, à un niveau supérieur de 2,2 % seulement à celui de décembre 1949.

Toutefois, la demande anormale de denrées de consommation ne fut pas durable ; elle se résorba par la saturation des besoins et par l'amélioration de l'approvisionnement.

Déjà accrues en volume et en valeur, les importations, à partir de septembre, haussèrent davantage en valeur, au quatrième trimestre, lorsque l'enchérissement des prix augmenta de façon sensible le coût des importations. Les exportations, qui avaient encore baissé au troisième trimestre, s'accrurent fortement et leur montant dépassa même, à un moment donné, celui des importations, fait remarquable, si l'on considère que les exportations ont été traitées, pour une bonne part, aux anciens prix, du moins au début de la période de boom.

Entretemps, persistait la situation favorable des industries fournissant le marché intérieur, notamment les industries de la construction et

les activités connexes de parachèvement. Sans doute, les travaux publics tendirent à diminuer, à la suite de la restriction des crédits ; mais la construction privée demeura très active jusqu'à la fin de l'année.

Du côté monétaire, les achats pour la constitution de provisions et de stocks accentuèrent la demande de moyens de paiements et de crédit adressée aux institutions bancaires. Les achats à l'intérieur suscitèrent une expansion interne du crédit, surtout en fin d'année, tandis que les achats à l'extérieur accrurent le déficit de la balance des comptes et provoquèrent d'importantes sorties d'or et de devises. En conséquence, le taux d'escompte officiel fut relevé.

Si au début de 1950, le mouvement de hausse des rémunérations nominales s'était atténué, sous l'effet de la baisse des prix de détail, l'évolution des prix au cours du second semestre a entraîné une revalorisation des rémunérations ; cette tendance a été soulignée par le relèvement, décidé en Conseil paritaire général extraordinaire, du minimum absolu des salaires.

Le niveau de l'épargne globale ne semble pas avoir été inférieur à celui de l'année 1949, mais elle n'a pas été dirigée dans les voies traditionnelles, telles que la Caisse d'Epargne ou les emprunts publics ou privés. Les investissements ont été supérieurs à ceux de 1949, et de nature différente. Le financement des stocks a exigé des capitaux plus importants que l'année précédente et une grande partie de l'épargne a été absorbée par le remboursement de prêts hypothécaires.

II. — LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE EN 1950

Au cours des deux phases apparues en 1950, la politique économique du Gouvernement est restée conforme aux principes qui l'ont inspirée depuis plusieurs années.

Elle s'est cependant adaptée aux conditions nouvelles issues de l'économie de réarmement. Les interventions qui se sont avérées nécessaires ont été de préférence d'ordre général et de caractère stratégique ; sauf pour quelques cas particuliers, le Gouvernement n'a pas dû recourir à l'intervention directe, telle que la fixation des prix ou l'allocation de matières premières. Une telle attitude a prévalu en matière de commerce intérieur, comme dans les relations internationales, où la libération des échanges a été accentuée et où les mesures de contrôle des changes sont restées limitées.

Cette attitude a inspiré tout particulièrement la *politique industrielle* de la Belgique, partie de la politique économique générale, où s'impose l'absolue nécessité de prix compétitifs, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Afin de sauvegarder sa capacité de concurrence, le producteur doit comprimer ses prix de revient et ses prix de vente ; ceux-ci, exprimés en monnaie étrangère, peuvent être élevés uniquement à raison des taux du change. En outre, pour préserver le niveau des salaires, il faut augmenter le rendement et rationaliser la production au maximum. Les industriels belges ont mené cette tâche avec efficacité, ce qu'indique l'accroissement constant de la productivité, dans de nombreux secteurs de l'industrie nationale depuis plusieurs années et ce que confirme la capacité de concurrence des exportateurs belges, en dépit d'un change peu déprécié depuis 1944 et de salaires nominaux élevés.

La préoccupation de créer des activités industrielles nouvelles, ne doit pas seulement découler d'une politique de résorption du chômage, mais être le mobile d'une politique permanente de développement. Les résultats de 1950 sont encourageants : les investissements industriels se sont élevés à 13.400 millions de francs, contre 12.400 millions de francs, en 1949 ; il convient de citer la mise en chantier de grands complexes industriels, en particulier dans l'industrie lourde de la région liégeoise. Les prêts accordés par la Société Nationale de Crédit à l'Industrie et garantis par l'Etat, en vertu de l'arrêté nº 81 du 28 novembre 1939, sont en forte hausse ; l'encours des crédits d'aide passe de 9,5 millions de francs à la fin de 1949, à 250,5 millions de francs, à la fin de 1950. L'aide à la recherche scientifique a aussi été continuée.

Les mêmes tendances fondamentales ont prévalu dans la *politique agricole*, où il a fallu tenir compte d'un retour progressif à la liberté des échanges internationaux. De ce côté aussi, la solution résidait dans une augmentation du rendement. La préoccupation principale a été de seconder les efforts des agriculteurs, en influençant des éléments du prix de revient sur lesquels ils n'ont pas d'action, tels que les fermages et les engrais ; il faut ajouter, notamment (1), l'octroi de crédits et de subventions pour améliorer des exploitations, et le maintien de prix de direction, pour stimuler la production et assurer la rentabilité de certaines productions nationales.

Les *transports* dépendent, de tout temps et de façon notable, des interventions publiques, mais en 1950, ces dernières furent importantes, surtout pour les travaux routiers.

---

(1) Cf. p. 33.

L'amélioration du réseau routier a été accélérée en 1950, dans les limites de la politique conjoncturelle de travaux publics.

Le plan d'assainissement de la Société Nationale des Chemins de Fer Belges a été appliqué et a donné lieu à d'importantes réformes de structure (1). L'exploitation de certaines lignes déficitaires a été simplifiée. Grâce à des mesures techniques d'adaptation, la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux a atteint pour la première fois, en 1950, l'équilibre financier (2). La mise au gabarit de 1.350 tonnes des principales voies navigables, s'est poursuivie. La marine marchande a pu disposer d'importants crédits, à des conditions favorables. L'équipement du port d'Anvers a été encore amélioré et les aérodromes ont été étendus conformément aux exigences d'une situation géographique qui fait de la Belgique un centre de communications internationales. Grâce à la conclusion de différents pools, l'exploitation du réseau aérien a été rationalisée.

La *politique des prix*, qui a connu un regain d'actualité dans la deuxième partie de l'année, a consisté, en ordre principal, à freiner les impulsions trop fortes qu'une économie ouverte reçoit de l'extérieur.

La première période s'étend à vrai dire des alignements monétaires de septembre 1949, aux événements de Corée ; elle est dominée par la nécessité de maintenir les prix belges à un niveau compétitif, tout en achevant de supprimer les réglementations sur les prix, rendues inutiles par l'équilibre ou même, parfois, par la saturation des marchés. Il importait, au surplus, d'empêcher toute hausse du coût de la vie ou des coûts de production qui auraient pu être influencés, soit par les derniers effets de la dévaluation de septembre 1949, soit par l'augmentation du prix du charbon décidée à la même époque. La pression plus vive de la concurrence étrangère obligea d'ailleurs les industriels belges à comprimer les prix de revient et les prix de vente, surtout dans l'industrie lourde.

Au début du second semestre, la hausse rapide des prix étant due pour beaucoup à l'anticipation des effets économiques attendus de l'exécution des programmes d'armement, le Gouvernement s'efforça de freiner les hausses, en agissant à la fois sur les éléments psychologiques et techniques de la formation des prix (3). Une campagne de baisse des prix, menée par les pouvoirs publics avec l'accord des employeurs et des tra-

(1) Cf. p. 95.
(2) Cf. p. 97.
(3) Cf. p. 208.

vailleurs, donna des résultats substantiels. L'importation de marchandises fut encouragée, tandis qu'une politique de restriction du crédit contenait la demande.

La politique *budgétaire* de l'exercice 1950 a été marquée par une compression des dépenses publiques, tant ordinaires qu'extraordinaires (1).

Au budget ordinaire, cette politique a entraîné une réduction des subventions d'ordre économique et social. Au budget extraordinaire, les dépenses d'investissement civil ont subi la réduction la plus sensible, spécialement à la fin de l'année, lorsque surgit la nécessité de financer l'effort de réarmement qui, de plus, a requis, en fin d'exercice, le vote d'un crédit supplémentaire de 400 millions de francs porté au budget ordinaire.

Les rentrées d'impôts ont accusé, par rapport à l'exercice 1949, une régression attribuable uniquement aux perceptions de contributions directes. Des allègements fiscaux ont été consentis en faveur des salariés et des appointés (2).

Enfin, la dette publique a pu être réduite de 3,6 milliards de francs, par suite, surtout de la résorption de l'emprunt d'assainissement monétaire (3).

La *politique de résorption du chômage* amorcée en 1949, a été continuée en 1950. Au début de l'année, l'encouragement à la construction d'habitations a été de pair avec l'exécution de travaux publics importants.

Toutefois, l'expansion de l'économie belge, à partir du second semestre, a contraint à resserrer les crédits, tandis que les nécessités budgétaires amenaient à réduire sensiblement les sommes prévues pour l'exécution de travaux publics et pour l'encouragement à la construction : l'influence de cette expansion industrielle resta néanmoins prépondérante et le chômage continua à diminuer.

A propos des *rémunérations et des avantages sociaux*, le Gouvernement est intervenu, en ordre principal, à deux reprises (4). Lors des réunions du Conseil paritaire général extraordinaire, en août et en septembre, il a admis l'augmentation des salaires minima, tout en ménageant la position des industries pâtissant d'une situation difficile. De plus, il s'est engagé à faire aboutir une série d'améliorations dans les avantages sociaux légaux : le programme arrêté à ce moment était presque entièrement réalisé à la fin de l'année (5). Dans les derniers mois de celle-ci, le Gouvernement a

(1) Cf. p. 143.
(2) Cf. p. 149 et 152.
(3) Cf. p. 154.
(4) Cf. p. 226 et 237.
(5) Cf. p. 237.

suscité, entre employeurs et travailleurs, un accord national sur l'attribution d'une *prime compensatoire* de la hausse du coût de la vie, en attendant que les salaires soient rattachés à l'index des prix de détail.

En 1950, et en particulier pendant le second semestre, la *politique monétaire et du crédit* est demeurée la principale méthode d'intervention économique, ce qu'elle a d'ailleurs été dès la libération.

En vue de contenir l'expansion conjoncturelle et de lutter contre le stockage spéculatif qui déséquilibrait la balance commerciale, il a fallu recourir à nouveau à la restriction du crédit : les taux d'escompte furent majorés de 0,50 % à partir du 11 septembre, passant ainsi de 3,25 % à 3,75 %. Les banques furent incitées à freiner toute expansion malsaine du crédit et, notamment, à réduire d'un quart la valeur des crédits destinés à financer les ventes à tempérament, ventes qu'il n'était plus souhaitable de favoriser en période de boom commercial.

En présence du gonflement des besoins du crédit privé, en grande partie explicable par la hausse des prix, les banques privées ont dû augmenter le réescompte à la Banque Nationale de Belgique ; ainsi, les autorités monétaires ont affermi leur maîtrise sur le volume du crédit.

D'autres mesures de restriction monétaire ont eu plus directement en vue l'équilibre des paiements internationaux. Pour lutter contre la spéculation en devises et les fuites de capitaux, les autorités monétaires ont décidé notamment qu'à partir du 11 septembre, le taux appliqué aux opérations à terme serait relevé de 2,5 % à 3,75 % avec obligation de paiement anticipatif partiel.

La politique belge du *commerce extérieur* a été inspirée par le souci du retour à la liberté des échanges.

Du côté de l'importation, cette politique a favorisé l'approvisionnement du pays en matières premières et en produits alimentaires, et elle a facilité l'application des nouvelles mesures de libération arrêtées par l'Organisation Européenne de Coopération Economique. Il fallut excepter les produits agricoles et certains produits industriels, comme le charbon, quoique la limitation des importations de houille ait été suspendue, en raison du redressement industriel du second semestre (1). D'autre part, pour permettre la constitution de stocks de sécurité, de froment et d'huile, il fut décidé, en fin d'année, d'accorder des indemnités de stockage et des crédits à des conditions avantageuses (2).

---

(1) Cf. p. 285 et 295.
(2) Cf. p. 281.

Du côté de l'exportation, le premier semestre a été caractérisé par l'extension du système de la déclaration-licence à de plus nombreuses marchandises, dans la mesure où les besoins intérieurs étaient mieux satisfaits. Le changement de la situation internationale, au second semestre, a contraint en revanche d'augmenter le nombre de marchandises soumises à l'octroi de licences pour l'exportation (1).

Afin d'approvisionner le marché belge, et aussi de rétablir une situation plus normale, tant pour les prix que pour les quantités, nombre de produits furent mis ainsi sous licence et, en fin d'année, l'exportation de produits sensibles fut à nouveau surveillée. Ces mesures n'ont guère affecté le courant des exportations. Car il a été possible de suivre, avec sûreté, l'approvisionnement du marché, grâce surtout à la nouvelle procédure de comptabilisation au jour le jour des engagements d'importation et d'exportation de produits sensibles.

De nouveaux progrès ont été accomplis dans la voie de l'intégration économique des pays de l'Europe occidentale ; ils ont été réalisés au sein de l'Union Benelux et de l'Organisation Européenne de Coopération Economique.

Dans la voie du rapprochement de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise avec les Pays-Bas, de nouvelles étapes ont été franchies. La libération généralisée des échanges entre les deux pays, acquise en 1949, devait être suivie de l'établissement d'une politique commerciale commune vis-à-vis des autres pays. Une collaboration étroite dans ce domaine fut décidée à Ostende en juillet 1950. D'autres décisions furent prises aussi en matière agricole (2).

A l'actif de l'Organisation Européenne de Coopération Economique, il convient de signaler la décision prise, à la date du 31 janvier 1950, de porter de 50 à 60 % le coefficient de libération des échanges privés. Après la mise en vigueur de l'Union Européenne des Paiements, en septembre 1950, ces engagements ont été exécutés, à partir d'octobre. Le 27 octobre, le coefficient fut porté à 75 %, avec effet en février 1951. L'application de ces décisions et le fonctionnement des nouvelles institutions ont été facilités, en 1950, par l'amélioration de la situation économique interne ou externe des pays étrangers, amélioration résultant soit d'efforts antérieurs, soit de la hausse des matières premières.

Le Conseil de l'Organisation Européenne de Coopération Economique a, par ailleurs, invité les Etats-Unis et le Canada à s'associer à l'effort d'expansion de la production des pays de l'Europe occidentale.

---

(1) Cf. p. 281 (note 2).

(2) Cf. p. 337.

L'intégration économique de l'Europe a reçu des commencements d'application multiples et, en particulier au sein des Nations Unies, en favorisant le rapprochement des économies nationales prises dans leur ensemble et non de telle ou telle industrie en particulier. En outre, le 9 mai 1950, M. SCHUMAN, Ministre des Affaires Etrangères de France, fit de nouvelles propositions d'intégration économique européenne, selon la méthode de la spécialisation. L'effort d'intégration ne porterait que sur deux produits, le charbon et l'acier, et ne toucherait que quelques pays partenaires. L'idée originale était de créer un marché commun, des objectifs communs et des institutions communes. Les négociations ouvertes à Paris le 20 juin 1950 aboutirent à un projet de traité paraphé le 18 avril 1951, et soumis au Parlement des divers pays intéressés.

III. — CONCLUSIONS

A la fin de l'année 1950, de nouveaux problèmes ont surgi pour l'économie belge, résultats du renversement conjoncturel du milieu de l'année.

Parmi les plus importants apparaissait celui de la hausse accélérée des prix et salaires, avec ses dangers de progression cumulative. Par ailleurs, le problème du financement des dépenses publiques, gonflées par l'effort de réarmement, était aggravé par l'impossibilité de recourir à l'épargne spontanée, qui se dérobait.

Le déséquilibre de la balance commerciale était un sujet de préoccupations, surtout à cause de la hausse rapide des prix des grandes matières premières importées, hausse qui détériorait les termes d'échange.

Enfin, il a fallu considérer à nouveau le problème d'ensemble du ravitaillement de la population et celui de l'approvisionnement du secteur industriel, en particulier pour quelques matières de base, telles que les minerais non ferreux et le charbon.

Il reste cependant les grands problèmes, à plus longue échéance, qui sont moins aigus en période de prospérité : celui du chômage et de l'emploi ; celui du maintien de la capacité de concurrence du pays, qui requiert une rationalisation continue de la production et une modernisation incessante de l'équipement.

Ces problèmes ont reçu un commencement de solution au cours de l'année 1950, grâce au renouveau de la demande, à la mise en activité de nouveaux complexes industriels ou à l'amélioration de l'équipement, imposée par la faible conjoncture du début de l'année.

Le chômage complet a ainsi diminué de 87.083 unités, entre octobre 1949 et octobre 1951, tandis que la productivité accusait de grands progrès.

PREMIÈRE PARTIE

Population et emploi

CHAPITRE PREMIER

POPULATION

§ 1. — ÉVOLUTION GÉNÉRALE

L'accroissement de population en 1950 s'établit à 28.569 unités ; il avait été de 22.473 en 1949 contre 90.416 unités en 1948. La natalité tend à se stabiliser ; sa diminution en 1950 est plus que compensée par une régression de la mortalité. L'accroissement naturel est ainsi légèrement plus élevé qu'en 1949 ; il passe de 37.966 à 38.931 unités. Le courant migratoire laisse un solde négatif modéré : l'émigration nette se chiffre à 10.362 personnes. Le retour de la main-d'œuvre étrangère vers son pays d'origine explique la plus grande part de ce solde.

Naissances, décès et accroissement naturel (a)

ANNÉE	Naissances		Décès		Accroissement naturel	
	Chiffres absolus	‰	Chiffres absolus	‰	Chiffres absolus	‰
1931	147.489	18,08	103.773	12,72	43.716	5,36
1934	131.736	15,92	96.851	11,70	34.885	4,22
1939	126.257	15,04	110.393	13,15	15.864	1,89
1945	127.245	15,25	121.155	14,52	6.090	0,73
1946	146.731	17,49	110.413	13,16	36.318	4,33
1947	144.979	17,15	108.136	12,79	36.843	4,36
1948	148.210	17,23	103.576	12,04	44.634	5,19
1949	144.670	16,77	106.704	12,37	37.966	4,40
1950	142.970	16,52	104.039	12,02	38.931	4,50

(a) Population de droit.

Source : Institut National de Statistique.

§ 2. — ÉVOLUTION RÉGIONALE

Les tendances habituelles de l'évolution démographique régionale persistent en 1950. De façon générale, le déséquilibre entre les diverses structures démographiques régionales s'accentue ; en effet, abstraction faite du retour de travailleurs étrangers dans leur pays, il y a pour les diverses régions une tendance à un parallélisme entre l'émigration nette et l'accroissement naturel de la population.

Mouvement de la population en 1950

RÉGION OU PROVINCE	Naissances (a)		Décès (a)		Accroissement				Situation au 31 décembre 1950
					Accroissement naturel	Solde migratoire	Accroissement total		
	Chiffres absolus	‰ (b)	Chiffres absolus	‰ (b)	Chiffres absolus	Chiffres absolus	Chiffres absolus	‰ (c)	Chiffres absolus
Arrondissement de Bruxelles	**17.294**	**13,07**	**16.146**	**12,20**	**1.148**	**5.204**	**6.352**	**4,82**	**1.323.394**
Région flamande	**78.558**	**18,01**	**45.213**	**10,37**	**33.345**	**— 8.696**	**24.649**	**5,68**	**4.360.864**
Anvers	22.835	17,43	13.186	10,06	9.649	— 555	9.094	6,99	1.310.311
Flandre Occidentale	17.515	17,34	10.580	10,48	6.935	— 3.450	3.485	3,46	1.009.842
Flandre Orientale	20.502	16,65	13.884	11,28	6.618	— 1.892	4.726	3,85	1.231.328
Limbourg	12.055	24,83	4.058	8,36	7.997	— 2.980	5.017	10,44	485.519
Arrondissement de Louvain	5.651	17,45	3.505	10,82	2.146	181	2.327	7,24	323.864
Région wallonne	**47.118**	**15,87**	**42.680**	**14,37**	**4.438**	**— 6.870**	**— 2.432**	**— 0,82**	**2.969.395**
Hainaut	19.890	16,08	18.674	15,10	1.216	— 6.843	— 5.627	— 4,53	1.236.795
Liège	14.750	15,15	13.673	14,05	1.077	— 253	824	0,85	973.443
Luxembourg	3.763	17,52	2.700	12,57	1.063	— 745	318	1,48	214.774
Namur	6.083	16,94	4.998	13,92	1.085	— 122	963	2,69	359.038
Arrondissement de Nivelles	2.632	14,20	2.635	14,22	— 3	1.093	1.090	5,92	185.345
Le Royaume	**142.970**	**16,52**	**104.039**	**12,02**	**38.931**	**— 10.362**	**28.569**	**3,31**	**8.653.653**

(a) Non compris les mort-nés et les enfants présentés sans vie.
(b) Calculé par rapport à la population totale au 31 décembre 1950.
(c) Calculé par rapport à la population totale au 31 décembre 1949.

Source : Institut National de Statistique.

Toutes les provinces continuent à enregistrer un excédent des naissances sur les décès. Par rapport à 1949, une diminution de la natalité et de la mortalité se manifeste le plus souvent ; toutefois, dans le Brabant et le Limbourg, les naissances et les décès sont en augmentation et dans la province de Liège, les naissances seules sont plus nombreuses.

Le courant migratoire se solde partout par une émigration nette, sauf dans le Brabant, qui continue à être un centre d'attraction. La province d'Anvers voit cependant son solde négatif se réduire très fort, grâce à des entrées beaucoup plus nombreuses.

Les migrations internes sont sensiblement au même niveau que l'année précédente. Un accroissement sérieux n'est constaté que dans le Hainaut, et il affecte tant les entrées que les sorties.

§ 3. — POPULATION ACTIVE

Il est assez difficile de donner des chiffres précis pour la population active, même en se basant sur les résultats du recensement de 1947. En effet, si le volume de la main-d'œuvre salariée peut être estimé périodiquement avec une approximation suffisante, il n'en est pas de même pour les travailleurs indépendants ; leur activité n'est pas délimitée avec assez de précision pour qu'il soit possible de les dénombrer exactement, fût-ce lors d'un recensement général ; il en est ainsi spécialement en ce qui concerne les travailleurs considérés comme aidants. Sous ces réserves, les chiffres cités plus loin donnent une représentation satisfaisante de la population active.

Cet exposé fera usage de trois notions définies par la Conférence Internationale du Travail : main-d'œuvre totale, main-d'œuvre civile et main-d'œuvre salariée (1). Les chiffres cités ci-après résultent de travaux sur le budget de main-d'œuvre entrepris par la Direction de l'Emploi du Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale. Ils sont établis principalement à l'aide de statistiques provenant des divers organismes de sécurité sociale ou de l'Institut National de Statistique. Leur valeur a été confirmée par une confrontation avec les résultats du recensement de 1947.

---

(1) Sixième Conférence internationale des Statisticiens du travail, Montréal 1947.

La main-d'œuvre totale comprend la main-d'œuvre civile et les forces armées. Celles-ci englobent les miliciens sous les drapeaux et les militaires de carrière.

La main-d'œuvre civile comprend les personnes civiles occupées (au travail ou temporairement absentes du travail) ou en chômage (sans emploi et en quête de travail).

La main-d'œuvre salariée comprend toutes les personnes travaillant pour le compte d'employeurs privés ou publics, à l'exclusion des chômeurs complets mais y compris les personnes temporairement absentes de leur travail.

Population active

Estimation pour 1950 (a)

DÉSIGNATION	Hommes	Femmes	Total
Chiffres absolus (en milliers)			
Population totale	4.248	4.380	8.628
Population de 15 à moins de 65 ans	2.904	2.952	5.856
Main-d'œuvre totale	2.685	828	3.513
Main-d'œuvre civile	2.605	828	3.433
Main-d'œuvre salariée	1.757	566	2.323
Pourcentage de la population totale			
Population totale	100	100	100
Population de 15 à moins de 65 ans	68	68	68
Main-d'œuvre totale	63	19	41
Main-d'œuvre civile	61	19	40
Main-d'œuvre salariée	41	13	27
Pourcentage de la population de 15 à moins de 65 ans			
Population de 15 à moins de 65 ans	100	100	100
Main-d'œuvre totale	93	28	60
Main-d'œuvre civile	90	28	59
Main-d'œuvre salariée	61	19	40

(a) Données moyennes pour l'année.

Source : Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale, Direction de l'Emploi.

Les chiffres relatifs à la *main-d'œuvre salariée* sont établis, pour la majeure partie, sur base des statistiques semestrielles de l'Office National de Sécurité Sociale qui donnent, par branche d'activité, la répartition des assujettis à la sécurité sociale ainsi que sur base des statistiques industrielles de l'Institut National de Statistique. Ils sont complétés par des statistiques diverses relatives notamment au personnel définitif de l'Etat, des provinces, des communes et de la Société Nationale des Chemins de Fer, aux travailleurs rémunérés des entreprises familiales, aux frontaliers, saisonniers agricoles, apprentis reconnus et personnel domestique.

Le nombre de patrons et aidants a été évalué grâce aux statistiques semestrielles des organismes chargés d'administrer la loi relative aux allocations familiales des non-salariés.

Le nombre de personnes en chômage provient du Fonds de Soutien des Chômeurs qui dénombre les chômeurs contrôlés, bénéficiaires de l'assurance obligatoire.

Les chiffres moyens de la population active pour l'année 1950, correspondant aux diverses notions indiquées plus haut, sont repris au tableau « Population active ».

L'évolution de la population active est commandée, principalement, par le mouvement de la population âgée de 15 à moins de 65 ans. La régression de la natalité entre les deux guerres, spécialement de 1930 à 1940, explique la diminution actuelle de la population comprise dans ce groupe d'âges.

Cette diminution a été particulièrement sensible en 1950 à cause d'un recul plus prononcé de la natalité en 1935.

La répartition de la population de 15 à moins de 65 ans par groupes de cinq ans, indique une diminution générale dans les groupes d'âges situés en-dessous de 50 ans ; font exception le groupe de 30 à moins de 35 ans, influencé par le relèvement des naissances après la première guerre mondiale ; d'autre part, l'augmentation est constante pour les groupes de 50 ans et plus. Cette évolution qui continuera à se manifester dans les prochaines années, influencera fortement le volume de la population active ; elle est même de nature à réduire celui-ci, abstraction faite des mouvements migratoires, sauf si l'apport de population active féminine se développe encore de façon à compenser les effets de la réduction naturelle de la population.

CHAPITRE II

EMPLOI

§ 1. — SOURCES STATISTIQUES

L'Institut National de Statistique a étendu le champ de ses relevés mensuels à la plupart des industries importantes. D'autre part, une nouvelle statistique entrée en vigueur en novembre 1950, recense le personnel de tous les établissements occupant dix ouvriers au moins ; de la sorte, la statistique des travailleurs industriels est quasi complète, mais cette nouvelle statistique ne sera utilisable que lorsque la série d'informations mensuelles couvrira une période suffisamment longue.

§ 2. — ANALYSE DE L'EMPLOI

1. — *Main-d'œuvre civile et main-d'œuvre salariée.*

Avant d'aborder l'examen de l'emploi sur base des statistiques semestrielles de l'Office National de Sécurité Sociale, il est utile de donner une analyse de la *population active,* telle qu'elle ressort du budget de main-d'œuvre établi par le Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale. Le chapitre précédent en a donné une vue d'ensemble dans le cadre de la population totale. Une répartition par branche d'activité de son niveau moyen au cours de l'année 1950 (1) est donnée ci-après.

Les écarts dans les différentes branches, entre la main-d'œuvre civile et la main-d'œuvre salariée, permettent de dégager la répartition professionnelle des travailleurs indépendants et des aidants. En ce qui concerne la main-d'œuvre salariée, les différences les plus marquées avec les chiffres de l'Office National de Sécurité Sociale apparaissent dans les branches *Agriculture, Transports* et *Services* ; l'intervention du personnel contractuel non assujetti à la sécurité sociale ou du personnel des administrations et organismes publics est, en effet, la plus considérable dans ces branches d'activité.

Par rapport aux années précédentes, une diminution sensible de la population active est enregistrée dans le *secteur primaire* (*Agriculture et Industries extractives*) tandis qu'une progression constante se manifeste dans le *secteur tertiaire* (*Commerce, Banque, Assurances*).

---

(1) Pour la méthode utilisée, cf. chapitre précédent, p. 6.

Main-d'œuvre civile et main-d'œuvre salariée en 1950

Répartition par branche d'activité

BRANCHE D'ACTIVITÉ (a)	Main-d'œuvre civile (b)		Main-d'œuvre salariée (b)	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Agriculture, sylviculture et pêche (c) . .	329.400	51.000	55.000	2.600
Industries extractives	179.700	3.200	178.700	3.200
Industries manufacturières	892.900	308.300	732.200	280.300
Bâtiment et construction	202.700	2.300	173.200	1.800
Electricité, gaz, eau, services d'hygiène	20.300	1.100	20.000	1.100
Commerce, banque, assurances	332.100	180.500	143.900	74.700
Transports et communications (d)	228.000	14.700	208.000	10.700
Services (e)	291.800	224.900	246.300	191.400
Chômeurs complets	127.900	42.100	—	—
Total	**2.604.800**	**828.100**	**1.757.300**	**565.800**

Source : Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale, Direction de l'Emploi.

(a) Classification internationale des Nations Unies.
(b) Voir les définitions données au Chapitre I « Population ».
(c) Y compris les ouvriers saisonniers.
(d) Y compris le personnel définitif de la Société Nationale des Chemins de Fer Belges et de la Régie des Télégraphes et Téléphones, le personnel de la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux et celui de l'Administration des Postes.
(e) Y compris le personnel définitif de l'Etat, des Provinces et des Communes; les religieux affectés à leur ministère, à l'enseignement libre et aux hôpitaux et hospices; le personnel domestique et les gens de maison.

2. — *Assujettis à la sécurité sociale.*

Les renseignements les plus complets relatifs à la main-d'œuvre salariée sont contenus dans les relevés semestriels de l'Office National de Sécurité Sociale. Les travailleurs recensés représentent plus de 50 % de la population active et constituent la plus grande part de la population salariée ou appointée.

Une analyse séparée de cette catégorie de travailleurs se justifie encore par le fait que l'on s'y réfère communément lorsqu'il s'agit d'emploi et que la politique même de la main-d'œuvre est jusqu'à présent limitée à cette catégorie.

a) *Par sexe.*

La participation des femmes dans l'économie est en progression constante. Au 30 juin 1950, le personnel féminin représente 20,9 % du personnel total pour les ouvriers et 32,2 % pour les employés. La proportion du personnel féminin parmi les ouvriers dépasse la moyenne avec 57,2 % dans l'*Hôtellerie et les soins personnels*, 28,5 % dans les *Services publics et d'intérêt général*, 28,2 % dans les *Industries manufacturières* et 23,5 % dans le *Commerce* ; parmi les employés, la part des femmes dépasse la moyenne avec 43 % dans l'*Hôtellerie et les soins personnels*, 40,4 % dans le *Commerce* et 37,2 % dans les *Services publics et d'intérêt général.*

b) *Par état professionnel.*

Bien qu'il n'ait diminué que modérément en 1949, le nombre d'employés a augmenté depuis lors dans une proportion à peu près équivalente à celle des ouvriers. La tendance reste donc à un accroissement relatif plus important pour les employés parmi lesquels le rôle du personnel féminin est de plus en plus considérable.

Effectifs des travailleurs occupés assujettis à la sécurité sociale (a)

Situation au 30 juin

GROUPE D'ACTIVITÉ	Hommes		Femmes		Total	
	1949	1950	1949	1950	1949	1950
	Ouvriers					
Agriculture, sylviculture et pêche	28.064	29.834	1.402	1.459	29.466	31.293
Industries extractives	187.412	173.435	2.759	2.472	190.171	175.907
Industries manufacturières	587.348	585.583	223.369	229.580	810.717	815.163
Construction	140.529	168.854	717	548	141.246	169.402
Transport	49.477	49.636	1.886	2.149	51.363	51.785
Commerce	50.353	51.570	15.653	15.812	66.006	67.382
Hôtellerie et soins personnels	18.254	19.050	23.665	25.427	41.919	44.477
Services publics	51.293	53.163	19.116	21.163	70.409	74.326
Total	**1.112.730**	**1.131.125**	**288.567**	**298.610**	**1.401.297**	**1.429.735**
	Employés					
Agriculture, sylviculture et pêche	366	382	149	135	515	517
Industries extractives	5.799	6.300	554	554	6.353	6.854
Industries manufacturières	102.134	103.260	31.755	31.953	133.889	135.213
Construction	5.116	5.713	1.422	1.441	6.538	7.154
Transport	8.531	8.781	2.020	1.965	10.551	10.746
Commerce	75.795	76.807	50.530	51.985	126.325	128.792
Hôtellerie et soins personnels	4.001	4.647	3.113	3.500	7.114	8.147
Services publics	54.194	53.592	30.087	31.743	84.281	85.335
Total	**255.936**	**259.482**	**119.630**	**123.276**	**375.566**	**382.758**
	Total (ouvriers et employés)					
Agriculture, sylviculture et pêche	28.430	30.216	1.551	1.594	29.981	31.810
Industries extractives	193.211	179.735	3.313	3.026	196.524	182.761
Industries manufacturières	689.482	688.843	255.124	261.533	944.606	950.376
Construction	145.645	174.567	2.139	1.989	147.784	176.556
Transport	58.008	58.417	3.906	4.114	61.914	62.531
Commerce	126.148	128.377	66.183	67.797	192.331	196.174
Hôtellerie et soins personnels	22.255	23.697	26.778	28.927	49.033	52.624
Services publics	105.487	106.755	49.203	52.906	154.690	159.661
Total	**1.368.666**	**1.390.607**	**408.197**	**421.886**	**1.776.863**	**1.812.493**

Source : Office National de Sécurité Sociale.

(a) Comprennent les assujettis aux trois organismes de base de la sécurité sociale : Office National de Sécurité Sociale, Fonds National de Retraite des Ouvriers Mineurs et Office de Sécurité Sociale des Marins de la Marine Marchande.

c) *Par région.*

En raison des structures économiques différentes des diverses régions et des déplacements de main-d'œuvre vers les centres industriels, la répartition géographique du personnel occupé s'écarte sensiblement de celle de la population. Les différentes provinces interviennent dans le total du personnel pour les pourcentages suivants : le Brabant pour 28 % ; le Hainaut pour 15,5 % ; la province d'Anvers pour 14,1 % ; la province de Liège pour 13,7 % ; la Flandre Orientale pour 12,3 % ; la Flandre Occidentale pour 8,5 % ; le Limbourg pour 4 % ; la province de Namur pour 3 % ; le Luxembourg pour 0,9 %.

d) *Par secteur économique.*

Personnel occupé dans l'industrie et le commerce

(Ouvriers et employés) (a)

BRANCHE D'ACTIVITÉ	27 février 1937 (b)	30 juin 1948 (c)	30 juin 1949 (c)	30 juin 1950 (c)
Extraction de charbon et minerais ...	143.833	176.585	179.998	165.875
Autres industries extractives (carrières)	31.474	16.969	16.526	16.886
Industries alimentaires	84.332	97.806	94.032	96.601
Tabac	12.415	9.598	10.193	9.893
Industries chimiques	60.366	67.270	60.877	61.297
Bois et ameublement	57.753	48.017	44.506	44.417
Papier et carton.....	19.424	21.953	19.257	21.190
Livre et photographie	22.339	26.002	25.624	25.871
Cuirs et peaux	18.262	15.197	13.604	13.790
Textiles	166.024	185.151	174.911	188.251
Industries du vêtement :				
a) habillement	68.090	68.535	64.777	65.272
b) chaussure.....	17.339	23.152	21.805	22.145
Electricité, gaz, eau (production et distribution)	10.391	19.883	19.019	19.138
Industries céramiques et verrières	53.231	66.410	58.879	63.363
Industries des métaux	218.646	335.791	323.344	301.239
Art et précision	26.062	16.597	9.321	13.268
Construction	98.308	155.497	147.784	176.556
Transport	57.326	73.151	61.914	62.531
Divers	1.098	5.860	4.457	4.641
Ensemble de l'industrie	**1.166.713**	**1.429.424**	**1.350.828**	**1.372.224**
Entreprises de vente	121.287	130.820	128.595	131.029
Entreprises de crédit.....	27.951	44.917	44.812	45.664
Agences diverses	11.689	18.617	18.924	19.481
Hôtels, restaurants, soins personnels ..	25.537	46.904	49.033	52.624
Ensemble du commerce.....	**186.464**	**241.258**	**241.364**	**248.798**
Ensemble de l'industrie et du commerce ..	**1.353.177**	**1.670.682**	**1.592.192**	**1.621.022**

Sources : Institut National de Statistique.
Office National de Sécurité Sociale.

(a) A l'exclusion des aidants et apprentis.
(b) D'après les résultats du recensement économique et social, y compris le personnel occupé dans les entreprises en non-activité ainsi que les travailleurs à domicile.
(c) Nombre des assujettis à la sécurité sociale.

La régression de l'emploi dans les charbonnages et la reprise assez vive de l'industrie de la construction, ont amené en 1950 quelques modifications dans la distribution de la main-d'œuvre par grands secteurs de l'économie. Le plus grand nombre de salariés est occupé dans les industries manufacturières avec 57,5 %, les industries extractives avec 12,3, l'industrie de la construction avec 11,9 % ; la plus grande partie des employés relève des industries manufacturières pour 31,3 %, du commerce pour 33,7 % et des services d'intérêt général pour 22,3 %.

e) *Selon l'importance des entreprises.*

L'ensemble des travailleurs se répartit à peu près par moitié entre les établissements occupant moins de 100 travailleurs et ceux occupant 100 travailleurs au moins. Un peu plus du quart trouvent leur emploi dans les établissements de 500 travailleurs et plus. La distribution entre les différentes classes d'établissements est quasi identique pour les ouvriers et les employés ; la fréquence relative pour les employés est légèrement supérieure à celle des ouvriers dans les classes d'établissements les plus importants.

§ 3. — ÉVOLUTION DE L'EMPLOI

1. — *Politique de l'emploi.*

La politique amorcée à la fin de 1949 tendant à la mise au travail d'une nombreuse main-d'œuvre par l'exécution de travaux publics, a produit ses effets les plus larges au cours de l'année 1950. Le retournement conjoncturel du second semestre a posé le problème de la main-d'œuvre sous un autre angle et les difficultés de recrutement de main-d'œuvre qui apparaissaient déjà antérieurement se sont confirmées dans quelques industries.

La politique de la main-d'œuvre poursuivie par le Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale, en 1950, peut se concrétiser de la manière suivante.

En ce qui concerne la main-d'œuvre étrangère, les critères d'appréciation pour le renouvellement des demandes de permis de travail ont été légèrement assouplis. Par contre, la réglementation de l'immigration des étrangers a été rendue plus stricte : a été notamment supprimée la tolérance permettant la mise au travail des étrangers avant la délivrance de l'autorisation (1). Cette mesure a aussi comme objectif de freiner les mutations d'une industrie à l'autre.

Cependant, la pénurie de main-d'œuvre constatée dans quelques secteurs essentiels, notamment pour les travaux lourds, a rendu nécessaire le recrutement de travailleurs étrangers : l'introduction d'un contingent de travailleurs italiens pour les charbonnages a été décidée en décembre ; l'autorisation a été accordée également de recruter des spécialistes particulièrement pour les carrières et la métallurgie.

La nécessité de recourir à l'immigration de travailleurs étrangers est partiellement liée à la mobilité insuffisante de la main-d'œuvre belge. Le principe de l'introduction de travailleurs étrangers n'a été admis que pour autant qu'il ait été impossible de satisfaire aux offres d'emploi en dépit des mesures propres à favoriser la mobilité géographique et professionnelle de la main-d'œuvre belge. Dans ce domaine, le Ministère du Travail a jugé utile, pour parer au manque d'ouvriers spécialisés et qualifiés, d'intensifier, pour les industries déficitaires, la réadaptation professionnelle des chômeurs.

(1) Circulaire ministérielle du 31 janvier 1950, (*Moniteur Belge* des 6 et 7 février 1950).

La réunion et l'analyse des informations au sujet du marché du travail étant à la base de la politique de main-d'œuvre, le Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale (Direction de l'Emploi) s'est préoccupé d'établir un budget de main-d'œuvre, c'est-à-dire, un tableau des besoins et ressources en main-d'œuvre ; de son côté, le Fonds de Soutien des Chômeurs s'est efforcé d'améliorer les statistiques du chômage en s'inspirant des recommandations adoptées par les Conférences des Statisticiens du Travail.

Dans le domaine du placement des travailleurs, outre les opérations courantes, les efforts du Fonds de Soutien des Chômeurs se sont portés principalement sur le développement des opérations en matière de tutelle professionnelle, de réadaptation professionnelle et de mise au travail des chômeurs difficilement plaçables.

Sur le plan international, des initiatives ont été prises par les Comités internationaux de main-d'œuvre auxquels participe la Belgique. Il y a lieu de signaler notamment, dans le cadre du sous-comité de main-d'œuvre Benelux, l'élaboration d'une classification professionnelle commune aux trois pays ainsi qu'un budget commun de main-d'œuvre.

D'autre part, la Belgique et les autres pays signataires du Traité de Bruxelles, ont commencé l'échange régulier des renseignements touchant les disponibilités en main-d'œuvre dans chacun des pays.

2. — *Evolution globale.*

Le nombre de journées prestées, tel qu'il résulte des déclarations à l'Office National de Sécurité Sociale, s'est élevé en 1950 à 481,7 millions contre 475,5 millions en 1949 et 496,8 millions en 1948. Bien que ne couvrant pas exactement le même domaine que celles établies par l'Office National de Sécurité Sociale, les statistiques de la Caisse Nationale de Compensation pour Allocations familiales font apparaître des tendances semblables. Elles révèlent un nombre de journées prestées et assimilées de 500,6 millions en 1950 contre 495,4 millions en 1949 et 525,5 millions en 1948.

L'impulsion donnée à l'industrie de la construction est principalement à l'origine du mouvement ascendant de l'emploi à partir du début de l'année ; la progression de l'industrie textile, commencée à la fin de 1949, ne s'est pas ralentie tandis que la situation des industries des métaux continuait à empirer au cours du premier semestre. L'évolution de ces trois branches d'activité explique la plus grande part des modifications intervenues dans le niveau de l'emploi au 30 juin 1950. L'augmentation est de 23.000 unités environ pour l'industrie et de 7.000 pour les activités commerciales.

La progression s'est poursuivie au second semestre sous l'influence des événements internationaux ; elle a été rendue possible indépendamment de la résorption du chômage, par l'accession des jeunes au marché de l'emploi et une plus grande participation des femmes aux activités économiques. En fin d'année, le niveau d'emploi a fléchi à cause de l'influence saisonnière renforcée par des conditions climatiques spécialement défavorables.

3. — *Evolution par branche d'activité.*

En se référant aux statistiques établies par l'Office National de Sécurité Sociale, il est intéressant de confronter la situation existant au 30 juin 1950, époque où s'est affirmé le retournement de la conjoncture économique, avec celle existant au 30 juin

1948, qui représentait le maximum d'emploi de fin de semestre dans l'après-guerre. La régression de l'emploi est quasi générale ; font exception les industries textiles et de la construction où il est enregistré une augmentation de 3,000 et 21.000 travailleurs respectivement. La diminution de l'emploi est surtout importante dans les industries de base : elle atteint approximativement 11.000 unités dans les charbonnages, 34.000 dans les industries des métaux, 6.000 dans les industries chimiques et 11.000 dans les transports. Dans les autres industries, la régression de l'emploi est beaucoup plus modérée ; il y a lieu cependant de signaler spécialement le cas de l'industrie du bois où la différence s'élève à 3.600 unités et fait suite à une réduction beaucoup plus importante déjà acquise en 1948.

Par rapport au 30 juin 1949, époque où le minimum semestriel de l'emploi a pratiquement été atteint, l'accroissement est quasi général. Font exception les charbonnages et les industries des métaux avec une diminution de 14.000 et 22.000 unités respectivement, de même que les industries du bois et du tabac pour des chiffres très modérés. L'augmentation de l'emploi est importante surtout dans les industries de la construction avec 30.000 unités, des textiles avec 13.000 unités, du papier avec 2.000 unités, de l'alimentation avec 2.600 unités ainsi que du travail d'art et de précision avec 4.000 unités. Ainsi se trouve vérifiée dans les chiffres l'amélioration généralisée de l'emploi, qui a été spécialement remarquable dans les industries de la construction et les industries connexes, de même que dans l'industrie textile. Dans les branches d'activité relevant du secteur tertiaire, la tendance à l'accroissement du personnel se manifeste à nouveau en 1950 après le léger repli, qui s'était amorcé, dans certains cas, en 1948 et poursuivi jusqu'en 1949.

Les statistiques élaborées par l'Institut National de Statistique permettent de suivre le mouvement mensuel de l'emploi dans la plupart des industries importantes. Le mouvement de l'emploi au cours de l'année peut être caractérisé dans la généralité des industries, par une hausse modérée prenant cours à la fin de l'hiver et accélérée à partir du mois d'août sous l'impulsion des événements internationaux. Sans doute faut-il tenir compte avant tout de la variation saisonnière habituelle ; celle-ci se marque principalement, en fonction des conditions climatiques, dans des industries comme celles de la construction et de la terre cuite et à un moindre degré, les carrières; elle se retrouve également, pour des raisons tenant davantage aux habitudes de production commandées par les fluctuations annuelles de la consommation, dans les industries des chaussures et pantoufles, du tabac, de la bonneterie ; mais cette influence saisonnière se manifeste de manière tout à fait générale dans le niveau global d'activité de l'économie et à ce titre, influence plus ou moins chacune des branches d'activité. La reprise de l'emploi, dans plusieurs industries au premier trimestre, relève sans doute de cette évolution normale ; mais, que le niveau d'emploi se soit maintenu ou accru, à partir de ce moment, est révélateur des tendances de l'économie au cours du premier semestre. D'autre part, il est manifeste que des industries, même fort importantes, ont échappé à ce mouvement de hausse du premier trimestre ; il en est surtout ainsi des charbonnages où l'emploi commence à se relever en août seulement et des fabrications métalliques où l'accroissement de l'emploi au mois de mars est tout à fait temporaire.

Le mouvement généralisé de hausse commence en août, après une chute en juillet due à l'influence des vacances et des difficultés sociales, et se poursuit jusqu'en fin d'année à l'exception d'un recul modéré d'ordre saisonnier en décembre dans quelques industries.

Nombre d'ouvriers occupés dans certains secteurs

PÉRIODE	Charbonnages	Cokeries	Sidérurgie	Métaux non ferreux	Fabrications métalliques	Azote	Tissages	Bonneterie	Cuir (tanneries)
1948 *Moyenne mensuelle*	**146.365**	**5.204**	**46.139**	**15.813**	**191.063**	**5.489**	**51.824**	**13.464**	**5.014**
1949 *Moyenne mensuelle*	**146.394**	**5.185**	**45.593**	**15.064**	**169.948**	**5.250**	**49.250**	**12.268**	**4.510**
Janvier	152.403	5.360	48.377	15.524	184.777	4.562	49.428	12.737	4.595
Avril	150.981	5.288	47.632	15.004	178.349	5.520	49.522	12.518	4.541
Juillet	144.321	5.144	45.400	14.820	167.735	5.206	48.515	12.174	4.396
Octobre	140.202	4.969	43.104	15.068	159.417	5.300	48.955	11.888	4.502
1950 *Moyenne mensuelle*	**133.320**	**4.448**	**43.428**	**15.043**	**152.374**	**4.649**	**59.987**	**12.314**	**4.567**
Janvier	137.795	4.708	41.814	15.022	155.379	4.960	51.795	11.906	4.446
Février	137.928	4.663	41.539	14.781	152.099	4.950	51.865	11.934	4.525
Mars	137.378	4.533	41.555	14.874	152.708	5.017	53.238	11.942	4.539
Avril	137.982	4.597	41.851	14.852	151.018	4.990	53.165	12.043	4.510
Mai	138.870	4.438	42.001	14.896	146.763	4.720	54.623	12.033	4.534
Juin	136.089	4.320	42.041	14.818	147.460	4.586	53.663	12.016	4.512
Juillet	123.443	4.279	41.825	14.495	151.111	4.478	53.535	12.002	4.489
Août	125.663	4.272	43.167	14.785	150.782	4.581	54.125	12.054	4.460
Septembre	128.269	4.287	44.582	15.089	152.187	4.537	57.107	12.388	4.689
Octobre	129.752	4.407	45.962	15.460	154.388	4.507	58.328	12.961	4.760
Novembre	134.414	4.437	47.101	15.655	156.987	3.840	59.452	13.529	4.703
Décembre	132.262	4.430	47.694	15.784	157.631	4.617	58.948	12.960	4.633

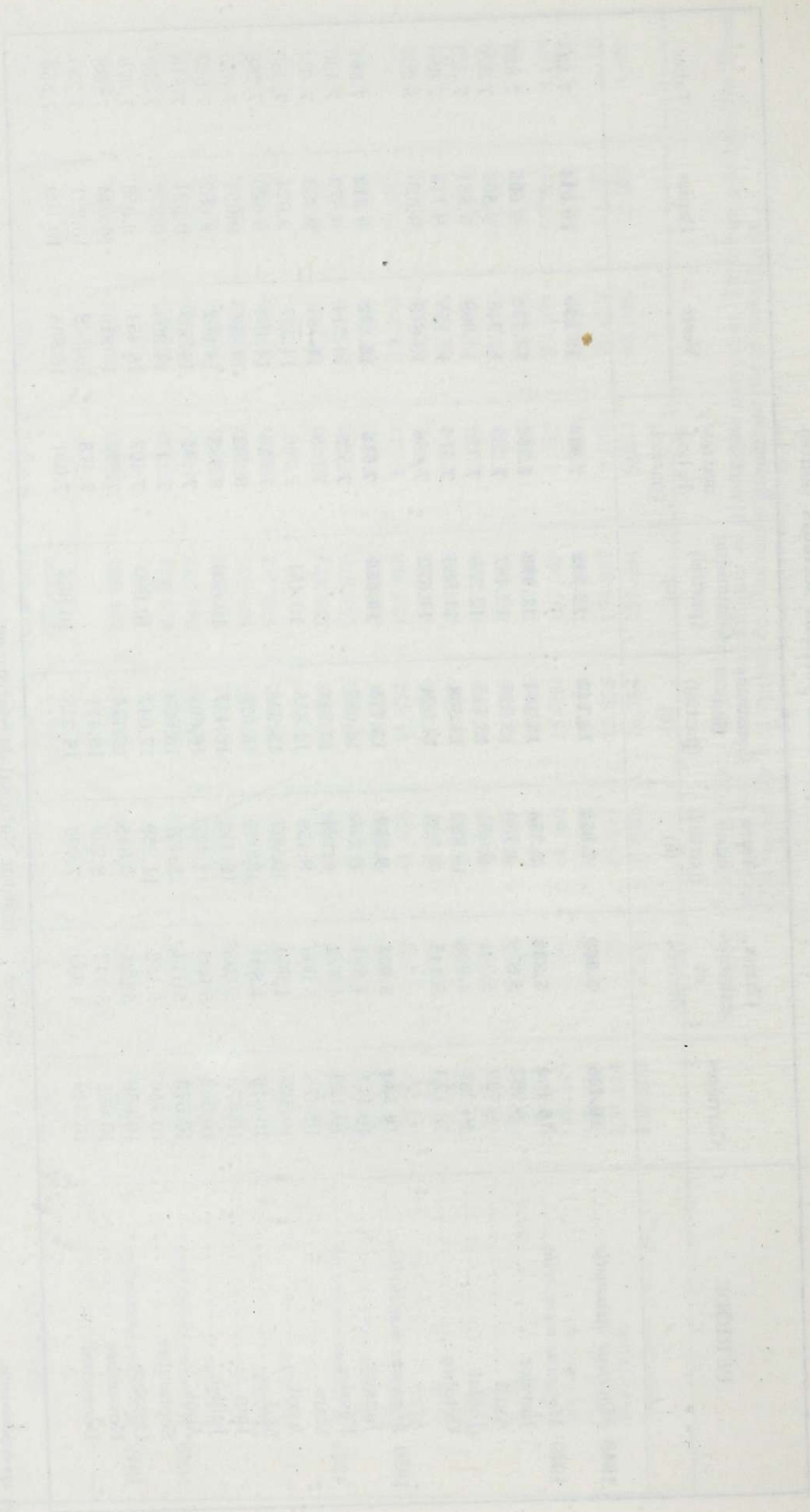
Sources : Institut National de Statistique.
Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Direction générale des Mines.
Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications métalliques.
Fédération des Industries céramiques de Belgique.

Nombre d'ouvriers occupés dans certains secteurs (suite)

PÉRIODE	Carrières	Chaux, calcaires et dérivés	Terre cuite (partiel) (a)	Construction (partiel) (b)	Céramique (partiel) (c)	Industrie transformatrice du bois (partiel) (d)	Verre	Papier	Tabac
1948 *Moyenne mensuelle*	**10.426**	**5.359**	**7.812**	**14.143**	**13.542**	**7.940**	**18.250**	**10.014**	**7.535**
1949 *Moyenne mensuelle*	**10.100**	**5.280**	**8.356**	**13.405**	**11.998**	**7.508**	**14.234**	**9.606**	**7.685**
Janvier	9.987	5.879	4.739	12.029	12.467	7.230	14.746	9.504	7.320
Avril	9.732	5.301	9.031	13.115	12.269	7.320	13.899	9.551	7.323
Juillet	10.267	4.996	10.850	13.608	11.585	7.519	12.155	9.715	7.656
Octobre	10.173	5.145	7.896	14.024	11.672	7.866	13.649	9.620	8.205
1950 *Moyenne mensuelle*	**10.530**	**5.035**	**9.859**	**15.776**	**10.653**	**7.618**	**15.092**	**9.812**	**7.561**
Janvier	10.117	4.891	6.246	14.087		7.528	14.714	9.573	7.490
Février	10.129	4.872	6.194	14.244		7.648	14.781	9.483	7.464
Mars	10.378	5.006	8.459	14.855	10.451	7.796	14.337	9.624	7.360
Avril	10.526	4.960	10.967	15.208		7.986	14.181	9.620	7.268
Mai	10.616	4.894	12.061	16.070		8.262	14.466	9.651	7.375
Juin	10.670	5.033	12.412	16.447	10.606	8.383	14.602	9.682	7.567
Juillet	10.662	5.085	12.427	16.601		7.145	14.508	9.821	7.516
Août	10.673	5.171	12.421	16.838		7.117	14.803	9.877	7.539
Septembre	10.756	5.152	11.959	17.047	10.690	7.402	15.451	9.955	7.878
Octobre	10.688	5.221	9.845	16.175		7.576	15.910	10.044	7.985
Novembre	10.695	5.142	8.229	16.411		7.478	16.548	10.221	7.730
Décembre	10.449	4.989	7.090	15.225	10.865	7.091	16.805	10.199	7.558

(a) 490 établissements.
(b) 214 établissements.
(c) Moyenne trimestrielle,
(d) 458 établissements.

Sources : Institut National de Statistique.
Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Direction générale des Mines.
Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications métalliques.
Fédération des Industries céramiques de Belgique.



CHAPITRE III

CHÔMAGE

Le nombre de chômeurs contrôlés est descendu en 1950 en dessous du niveau le plus favorable de 1949 : le minimum annuel de la moyenne journalière a été de 160.000 unités pendant les trois premières semaines d'octobre 1950 contre 194.000 pendant la troisième semaine d'août 1949.

Toutefois, le total des journées de chômage enregistrées n'a diminué que modérément d'une année à l'autre, en raison spécialement de l'influence saisonnière qui a joué au maximum à deux reprises au cours de l'année, en janvier et en décembre.

§ 1. — SOURCES STATISTIQUES ET RÉGLEMENTATION

1. — *Statistiques.*

Une amélioration de la statistique établie par le Fonds de Soutien des Chômeurs est venue, à partir du mois d'avril, ajouter une indication fort intéressante aux renseignements fournis antérieurement sur le phénomène du chômage. Les manœuvres en chômage sont actuellement répartis par branche d'activité, selon l'industrie à laquelle ils appartenaient au moment de leur mise en chômage (1). La répartition est faite séparément pour les manœuvres spécialisés et les manœuvres ordinaires.

2. — *Réglementation et indemnisation.*

La seule modification dans les règles d'indemnisation dont il faille tenir compte pour apprécier l'importance du chômage consiste dans les dérogations apportées à l'arrêté d'octobre 1949 (2) relatif au chômage des femmes. Cet arrêté subordonnait le droit aux allocations à la prestation d'un minimum de journées de travail pendant une période limitée de référence. Les dérogations (3) ont pour objet de prolonger la dite période. Leur influence sur la statistique du chômage contrôlé est d'ailleurs minime ; en effet, de nombreuses femmes en chômage, qui espéraient bénéficier d'éventuelles dérogations, avaient continué à se faire contrôler après la mise en vigueur de l'arrêté d'octobre ; de plus, l'application de cet arrêté a été, dans la suite, suspendue.

---

(1) Antérieurement, seuls les manœuvres spécialisés en chômage complet étaient répartis par branche d'activité. Les ouvriers qualifiés et semi-qualifiés restent classés actuellement selon le groupe professionnel auquel ils appartiennent.

(2) Arrêté du Régent du 25 octobre 1949 (*Moniteur belge* des 31 octobre et 1er novembre 1949).

(3) Arrêtés ministériels du 9 février 1950 (*Moniteur belge* du 18 février 1950) et arrêté ministériel du 17 mars 1950 (*Moniteur belge* des 10, 11 et 12 avril 1950).

Les exclusions du bénéfice des allocations pour motif de fraude ou défaut de satisfaire aux conditions exigées, ont été plus fréquentes que précédemment. L'effet, sur les statistiques du chômage, du nombre plus élevé de ces exclusions est cependant limité. En effet, le plus souvent, l'exclusion n'empêche pas le contrôle, soit qu'elle porte sur une période déjà écoulée soit que le chômeur se pourvoie en appel.

Enfin, il y a lieu de signaler que les chômeurs recensés ne présentent pas tous une aptitude entière au travail. Au recensement du 16 novembre 1950, sur 152.991 chômeurs complets, 8.017 soit 5,2 % étaient considérés comme partiellement aptes et 30.564 soit 20 % comme difficiles à placer.

§ 2. — ANALYSE DU CHÔMAGE

La moyenne journalière des chômeurs complets pendant l'année 1950 est de 223.537 unités, ce qui représente un chômage de 6,4 % de la population active ; le rapport du nombre de chômeurs complets au nombre de travailleurs assurés contre le chômage atteint 11,1 %.

1. — *Par âge.*

Le chômage atteint de façon inégale les différents groupes d'âges. Les renseignements disponibles à cet égard se rapportent au chômage complet et sont fournis à l'occasion des recensements semestriels. L'importance relative du chômage complet croît avec l'âge à partir de 40 ans environ ; en-dessous de cet âge, elle est à peu près constante chez les hommes tandis qu'elle est assez variable chez les femmes. Le maximum est atteint pour les deux sexes entre 20 et 25 ans ; le minimum se situe au-dessous de 20 ans. Toutefois, en tenant compte uniquement des travailleurs aptes, les différences s'amenuisent très fort.

Dans les années précédentes, le chômage touchait davantage les jeunes de moins de 20 ans et un peu moins les travailleurs de plus de 50 ans.

2. — *Par sexe.*

Globalement, l'intensité du chômage reste plus élevée pour les femmes que pour les hommes. Pour apprécier cet écart, il faut tenir compte de la structure professionnelle différente de la main-d'œuvre masculine et féminine. Il est assez remarquable à cet égard que le chômage des femmes soit parfois moindre que celui des hommes ; ainsi en est-il du chômage complet, dans les plus importantes des industries où le personnel féminin est le plus nombreux soit en valeur absolue, soit en proportion du personnel masculin. Ainsi en octobre, mois du minimum de chômage pour l'année, les groupes *Textile, Vêtement, Cuir* comptent respectivement 4,5 %, 11,7 % et 5,9 % de femmes en chômage complet, contre 5,2 %, 13,7 % et 9,4 % pour les hommes.

L'analyse du chômage par région montre également que plus la population féminine assujettie est nombreuse, plus petit est l'écart entre le chômage féminin et le chômage masculin. Bien plus, en Flandre Orientale, le chômage féminin est beaucoup moins développé que le chômage masculin.

3. — *Par durée.*

La répartition des chômeurs complets selon la durée du chômage, d'après les recensements de mai et de novembre, fait apparaître un sensible accroissement du

Répartition des chômeurs selon la durée du chômage

Chômeurs complets (hommes et femmes) aptes au travail

(en pourcentage du total des chômeurs aptes recensés)

DURÉE DU CHÔMAGE	Date du recensement					
	14 mai 1948	16 novembre 1948	16 mai 1949	16 novembre 1949	15 mai 1950	16 novembre 1950
Moins de 1 mois	12,8	33,1	16,9	22,4	15,8	24,5
De 1 à moins de 3 mois	15,1	36,6	28,9	28,3	20,4	25,9
De 3 à moins de 6 mois	20,1	17,2	25,8	18,5	22,7	14,7
De 6 à moins de 12 mois	20,0	10,1	22,8	19,0	24,2	14,3
De 12 mois et plus.....	22,1	3,0	5,6	11,8	16,9	20,6
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : Fonds de Soutien des Chômeurs.

chômage de longue durée. Les chômeurs repris dans le groupe des durées de chômage inférieures à un an, sont proportionnellement moins nombreux que l'année précédente ; exception doit être faite, en mai, pour le groupe comptant entre 6 mois et un an de chômage et, en novembre, pour le groupe comptant un chômage d'une durée inférieure à un mois. Dans ces deux derniers cas, ces groupes de chômage moins durable, sont proportionnellement plus nombreux qu'en 1949 : cette évolution, spécialement en ce qui concerne la situation en novembre, est attribuable à la résorption importante du chômage complet au cours de l'année 1950.

4. — *Par région.*

Répartition des chômeurs par province

Chômage total

(en pourcentage de la moyenne journalière du mois)

PROVINCE	Mars 1948	Septembre 1948	Mars 1949	Septembre 1949	Mars 1950	Septembre 1950
Anvers	29,6	29,2	28,0	25,9	27,6	29,5
Brabant	15,3	13,8	16,3	16,3	17,7	18,7
Flandre Occidentale	17,5	16,1	16,5	14,0	15,7	15,8
Flandre Orientale	25,5	27,6	23,1	22,6	18,6	19,0
Hainaut	4,6	5,0	6,5	10,3	10,9	8,7
Liège	4,0	5,0	4,9	4,9	4,7	3,8
Limbourg	2,0	1,7	2,2	4,1	2,6	2,7
Luxembourg	0,5	0,6	0,7	0,4	0,5	0,3
Namur	1,0	1,0	1,8	1,5	1,7	1,5
Royaume	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : Fonds de Soutien des Chômeurs.

En 1950, la localisation du chômage est quelque peu différente de ce qu'elle avait été en 1949 ; la répartition par provinces indique les variations survenues. La modification la plus importante a trait à la diminution du chômage en Flandre Orientale, grâce à la reprise de l'industrie textile. L'augmentation du chômage est spécialement sensible dans les provinces d'Anvers et de Brabant ; au contraire, d'autres provinces ont bénéficié d'une amélioration relative grâce à la réduction importante du chômage dans les mines par rapport à 1949.

A l'exception des *Dockers*, *Réparateurs de navires* et *Diamantaires*, qui ne se retrouvent principalement que dans la région d'Anvers, le chômage se répartit généralement, pour chaque groupe de professions, sur l'ensemble du pays. Il est parfois assez dispersé mais, dans ce cas, il présente fréquemment une concentration plus marquée dans certaines régions ; ceci s'observe pour le groupe *Mines* dans le ressort du bureau régional de Mons ; pour les groupes *Verre* et *Pierre*, dans la province d'Anvers. Toutefois dans les groupes les plus fournis, la plus grande part du chômage se situe dans quelques régions assez nettement délimitées : il en est ainsi du groupe *Transport* dans les villes portuaires ; des groupes *Agriculture*, *Construction*, *Bois*, dans les provinces d'Anvers et les deux Flandres et, à un moindre degré, le Brabant ; le chômage du groupe *Métal* se situe surtout dans les mêmes provinces et le Hainaut ; celui du groupe *Textile* dans les deux Flandres, surtout à Gand et Saint-Nicolas, avec cependant une dispersion assez grande pour les femmes ; celui du groupe *Alimentation* dans les provinces d'Anvers, de Flandre Orientale et le Nord de la Flandre Occidentale.

5. — *Par branche d'activité et qualification professionnelle.*

Les trois quarts du chômage sont répartis entre quelques groupes de professions comprenant chacun plus de dix mille chômeurs en moyenne pour l'année ; la répartition par ordre d'importance est la suivante : 16 % dans chacun des groupes *Construction* et *Métal ;* 9 % dans le *Textile ;* 8 % dans le *Transport ;* 7 % dans le *Vêtement ;* 6 % pour les *Employés* et pour l'*Alimentation ;* plus de 5 % pour le *Bois* et pour l'*Agriculture.*

L'importance relative du chômage dans chaque groupe de professions, c'est-à-dire le rapport du nombre moyen de chômeurs à celui des assujettis à la sécurité sociale, atteint parfois des niveaux élevés malgré certaines améliorations de l'emploi d'une année à l'autre : 29 % dans le *Diamant ;* 28 % pour les *Dockers* et en *Agriculture ;* 25 % dans le *Bois* et le *Transport ;* 24 % dans le *Vêtement ;* 23 % dans les *Réparateurs de navires ;* 21 % dans les *Hôtels ;* 19 % dans le *Cuir* et la *Construction ;* 17 % pour le groupe *Forêt, chasse, pêche ;* 13 % dans l'*Alimentation ;* 11 % dans le *Textile.*

La répartition des chômeurs complets par qualification professionnelle fait apparaître une proportion considérable de manœuvres ; lors du minimum mensuel de l'année, soit en octobre, les manœuvres représentent 37,4 % du chômage complet ; parmi ceux-ci 21 % sont des manœuvres ordinaires et 16,4 % des manœuvres spécialisés. Ces pourcentages de chômage suivant les qualifications varient très fort selon les branches d'activité et ils peuvent être très différents des pourcentages représentant l'importance des diverses qualifications dans l'industrie considérée.

§ 3. — ÉVOLUTION DU CHÔMAGE

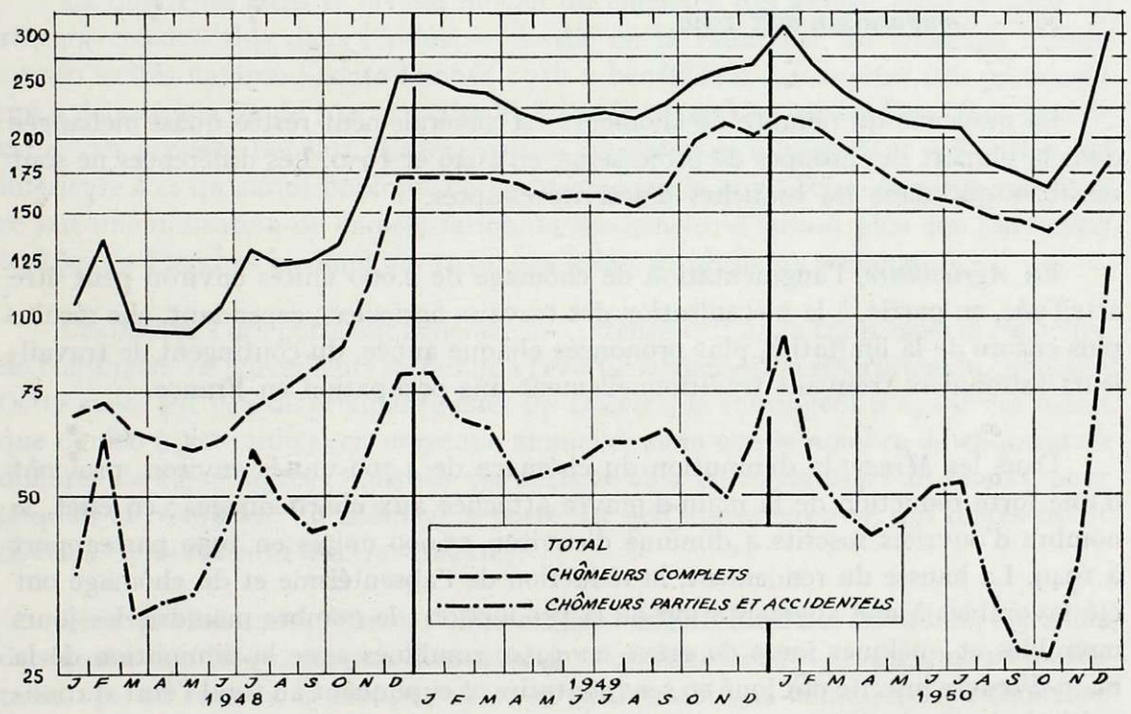
1. — *Evolution globale.*

Moyenne journalière du nombre de chômeurs contrôlés

PÉRIODE	Chômeurs complets	Chômeurs partiels et accidentels	Total
1947 Moyenne de l'année	35.639	31.921	67.560
1948 Moyenne de l'année	80.959	48.244	129.203
1949 Moyenne de l'année	173.988	60.908	234.896
1950 Moyenne de l'année	169.972	53.565	223.537
Janvier	216.096	92.872	308.968
Février	209.156	55.105	264.261
Mars	190.845	45.994	236.839
Avril	177.987	41.968	219.955
Mai	165.467	45.522	210.989
Juin	157.480	50.843	208.323
Juillet	152.934	51.632	204.566
Août	146.663	33.319	179.982
Septembre	143.920	26.351	170.271
Octobre	138.000	25.994	163.994
Novembre	153.198	37.826	191.024
Décembre	181.316	120.314	301.630

Source : Fonds de Soutien des Chômeurs.

Moyenne journalière du nombre de chômeurs contrôlés
(en milliers d'unités)



Source : Fonds de Soutien des Chômeurs.

Si l'on considère l'ensemble de l'année, le chômage n'est guère moins élevé en 1950 qu'en 1949, tout au moins déduction faite du chômage important des frontaliers en octobre et novembre 1949. En fait, le chômage complet est même légèrement plus important, mais ceci est compensé par l'évolution favorable du chômage partiel et accidentel. L'amélioration apparue au cours du deuxième semestre ressort le mieux du mouvement du chômage d'avril à octobre, période située en dehors des fortes variations saisonnières. En 1949, le chômage qui atteignait, pendant la première semaine d'avril, le niveau de 226.000 unités, était revenu au même point pendant la dernière semaine de septembre ; il était cependant descendu à 193.000 unités à la mi-août sous l'influence des vacances. La même période de 1950 a enregistré une diminution très importante du nombre de chômeurs, qui est passé de 222.000 unités pendant la première semaine d'avril à 159.000 à la mi-octobre. Le progrès est moins sensible dans le chômage complet, qui au minimum, est encore de 136.000 unités en octobre 1950 alors qu'il était revenu à 143.000 en août 1949. En bref, en 1949, la tendance fondamentale était à l'aggravation du chômage tandis qu'en 1950, la résorption s'est marquée dès le printemps pour s'accélérer au second semestre, spécialement du point de vue du chômage partiel.

La résorption du chômage complet a surtout favorisé les chômeurs de plus courte durée ; c'est ainsi que 83 % des chômeurs masculins aptes au travail, en chômage depuis moins de six mois en mai, avaient pu se replacer avant novembre.

Les placements effectués par le Fonds de Soutien des Chômeurs ont été en augmentation ; leur nombre a atteint 247.372 unités en 1950, contre 230.390 en 1949. Cette amélioration a eu lieu à partir de septembre seulement.

2. — *Comparaison avec* 1949.

La moyenne du nombre de chômeurs est généralement restée quasi inchangée dans la plupart des groupes de professions, en 1949 et 1950. Les différences ne sont sensibles que dans les branches d'activité ci-après.

En *Agriculture*, l'augmentation de chômage de 2.600 unités environ peut être attribuée, en partie, à la mécanisation des travaux agricoles ; cependant, elle résulte plus encore de la limitation plus prononcée chaque année, du contingent de travailleurs saisonniers trouvant traditionnellement une occupation en France.

Dans les *Mines*, la diminution du chômage de 4.700 unités environ, provient d'une forte réduction de la main-d'œuvre attachée aux charbonnages ; en effet, le nombre d'ouvriers inscrits a diminué d'environ 15.000 unités en 1950 par rapport à 1949. La hausse du rendement, la réduction de l'absentéisme et du chômage ont été favorables à une augmentation de la production ; le nombre moindre des jours ouvrables et quelques jours de grève en 1950, combinés avec la diminution de la main-d'œuvre inscrite ont joué en sens contraire et expliquent au total l'état stationnaire de la production.

Le redressement remarquable dans le secteur du *Diamant*, dès la fin de 1949, se traduit par une diminution de 4.100 chômeurs ; il est dû à la fois à la reprise de la demande internationale et à l'amélioration des conditions monétaires dans le monde.

La hausse du niveau moyen de chômage survenue en *Construction*, qui affecte environ 4.800 chômeurs supplémentaires, peut s'expliquer aisément, malgré la reprise très nette d'activité dont cette industrie a bénéficié en 1950 : les chômeurs inscrits dans le groupe *Construction* n'ont pas profité de cette reprise beaucoup plus que d'autres chômeurs ; en effet, le recrutement s'est fait dans tous les groupes de professions, spécialement en ce qui concerne les manœuvres. De plus, les chômeurs du groupe *Construction* n'étaient pas particulièrement favorisés par leur qualification : il s'agissait le plus souvent de travailleurs âgés ou domiciliés loin des chantiers, ou bien appartenant à des spécialités peu demandées. Enfin, la résorption du chômage dans ce groupe a été marquée par l'accumulation, sur l'année 1950, du chômage saisonnier dû aux conditions atmosphériques des hivers 1949/'50, en janvier 1950, et 1950/'51, en décembre 1950 : l'aggravation du chômage saisonnier en 1950 devait affecter spécialement l'industrie de la construction dont les effectifs s'étaient fort accrus.

La situation de l'industrie des métaux s'est détériorée tout au long de l'année 1949 et pendant une partie de l'année 1950. La hausse moyenne du chômage, soit 5,000 unités environ, en 1950, en dépit de l'amélioration du second semestre, s'explique par le fait que les minima d'emploi ont été atteints au cours de cette année. Il faut cependant souligner que le rendement a continué à s'accroître spécialement en sidérurgie, tandis que la main-d'œuvre en chômage subissait l'attraction des industries en expansion comme la construction.

La différence dans le niveau moyen du chômage des années 1949 et 1950 est surtout considérable dans l'industrie textile où la réduction du chômage atteint 13.000 unités environ ; toute l'année 1950 a bénéficié d'une reprise très prononcée qui a débuté à la fin de 1949 avec les libérations consenties par les Pays-Bas dans le cadre des accords Benelux. La résorption du chômage a cependant été nettement inférieure à ce qu'aurait impliqué l'accroissementde la production. On peut voir dans ce fait une indication de l'amélioration du rendement, d'autant plus que l'industrie textile des Flandres a connu, en 1950, une grève de plusieurs semaines.

Les ouvriers des ports ont bénéficié de l'intensification du trafic mais la réduction du contingent de travailleurs reconnus a favorisé également la résorption du chômage. Cette cause est peu déterminante chez les *Dockers*, le contingent n'ayant été réduit que de 600 à 700 unités, en moyenne annuelle, alors que le nombre de chômeurs a diminué de 2.900 unités ; mais elle est décisive chez les *Réparateurs de navires*, pour lesquels la résorption du chômage a porté sur 400 unités environ, qui représentent de 6 à 8 % de l'effectif des travailleurs.

Bien qu'elles n'aient guère d'influence sur l'effectif total des chômeurs, il y a lieu de signaler des différences plus marquées dans quelques autres groupes moins importants : parmi ceux-ci, le groupe *Papier* enregistre seul une diminution du chômage, à l'opposé des groupes *Employés*, *Gens de maison*, *Hôtels*, *Alimentation* et *Pierre*.

Moyenne journalière du nombre de chômeurs contrôlés en 1950

Chômeurs complets (a)

GROUPE DE PROFESSIONS	Mois-chômage												Année
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sep-tembre	Octobre	Novem-bre	Décem-bre	
Agriculture	14.656	14.714	13.129	12.227	8.897	8.674	9.420	7.592	7.633	6.247	10.313	13.582	10.662
Forêt, chasse, pêche	1.365	1.387	1.038	1.051	1.140	1.219	1.089	1.030	1.147	979	1.003	1.239	1.142
Mines	1.198	1.172	1.360	1.373	1.333	1.246	1.130	1.135	1.099	983	1.087	1.109	1.183
Pierre	1.469	1.516	1.414	1.450	1.188	1.110	956	884	783	675	783	944	1.099
Céramique	5.464	5.537	3.783	2.385	1.975	1.591	1.656	1.588	1.960	3.158	4.161	5.189	3.247
Verre	1.634	1.686	1.595	1.583	1.442	1.284	1.327	1.324	1.157	1.053	1.111	1.287	1.374
Diamant	4.063	3.973	4.598	4.741	4.439	4.682	4.641	2.435	3.238	3.068	3.165	3.086	3.854
Construction	40.763	38.966	30.919	26.012	22.412	19.934	19.496	18.727	18.575	17.898	21.754	30.599	25.707
Bois	12.818	12.544	11.571	10.438	9.732	8.819	8.888	8.994	8.479	7.878	8.676	11.401	10.054
Métal	35.934	35.937	34.582	32.875	31.608	28.798	27.570	26.921	25.068	23.109	23.360	25.617	29.294
Chimie	2.359	2.282	2.356	2.350	2.290	2.193	2.012	1.970	1.837	1.645	1.726	1.933	2.078
Papier	1.408	1.342	1.392	1.472	1.480	1.371	1.263	1.126	1.148	1.064	1.091	1.122	1.273
Livre	1.651	2.353	1.606	1.594	1.529	1.470	1.482	1.440	1.461	1.418	1.430	1.456	1.572
Textile	18.452	16.140	15.335	14.215	13.694	13.589	12.691	11.700	11.058	10.354	10.771	12.425	13.418
Vêtement	14.220	12.394	9.906	8.855	8.714	9.362	10.183	11.321	9.291	7.989	9.653	13.151	10.477
Cuir	5.047	4.183	3.771	3.567	3.555	3.534	3.907	3.961	3.214	2.901	3.514	4.682	3.841
Alimentation	12.539	12.731	12.866	12.396	11.591	10.752	9.954	9.559	9.605	9.359	10.097	11.530	11.092
Transport	16.837	16.582	16.137	15.812	15.299	15.294	13.990	13.586	13.489	13.282	14.162	15.067	14.973
Hôtels, restaurants	4.814	4.829	4.720	4.693	4.413	3.988	3.345	3.270	4.518	5.457	5.728	5.741	4.640
Gens de maison	3.792	3.302	3.440	3.501	3.473	3.428	3.286	3.310	3.791	4.120	4.188	4.346	3.676
Service personnes et biens	683	681	628	587	591	561	482	479	511	532	547	582	572
Employés	13.911	13.849	13.622	13.513	13.353	13.245	12.979	13.082	13.587	13.677	13.748	14.099	13.564
Artistes	1.019	1.056	1.077	1.297	1.319	1.336	1.187	1.229	1.271	1.154	1.130	1.129	1.180
Total	**216.096**	**209.156**	**190.845**	**177.987**	**165.467**	**157.480**	**152.934**	**146.663**	**143.920**	**138.000**	**153.198**	**181.316**	**169.972**

Source : Fonds de Soutien des Chômeurs.

(a) Les chiffres relatifs aux trois premiers mois de l'année sont établis sur la base d'une évaluation de la répartition des manœuvres par groupe de professions, la répartition réelle n'étant connue qu'à partir d'avril.

Moyenne journalière du nombre de chômeurs contrôlés en 1950

Chômeurs partiels et accidentels (a)

GROUPE DE PROFESSIONS	Mois-chômage												Année
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
Agriculture	2.435	2.030	625	542	437	761	809	536	788	794	957	3.311	1.208
Forêt, chasse, pêche	1.102	1.172	431	422	254	248	245	233	422	336	670	2.432	684
Mines	214	527	1.305	621	3.851	7.796	4.868	1.125	319	86	98	336	1.715
Pierre	2.219	813	575	508	265	241	574	173	209	103	488	4.829	977
Céramique	1.000	453	550	499	492	423	568	392	531	368	555	1.725	646
Verre	900	650	560	543	597	413	599	360	168	176	182	384	467
Diamant	265	265	403	374	323	458	301	85	132	155	134	179	257
Construction	30.292	8.201	4.030	3.238	1.920	1.688	3.536	2.029	2.274	2.079	6.469	54.627	10.773
Bois	5.230	3.160	2.078	1.611	1.612	1.493	1.875	1.633	1.233	1.223	1.663	7.760	2.635
Métal	8.250	7.500	7.100	6.650	7.333	6.433	8.605	4.495	3.228	2.879	3.010	7.066	6.106
Chimie	500	230	390	420	449	468	548	372	172	212	493	588	407
Papier	470	350	400	440	391	330	377	355	197	214	248	324	343
Livre	300	294	328	374	316	296	380	296	235	169	189	257	287
Textile	10.250	7.000	6.500	6.256	8.032	7.844	8.049	6.064	4.432	3.699	4.037	9.544	6.877
Vêtement	9.550	6.300	4.200	4.068	4.217	5.528	6.135	5.006	2.838	3.040	5.926	10.053	5.665
Cuir	4.600	2.398	2.300	2.348	2.839	4.067	4.889	2.870	1.303	1.383	3.540	5.333	3.203
Alimentation	2.300	2.000	2.126	2.194	1.877	2.278	1.941	1.543	1.211	1.893	2.163	2.842	2.047
Transport	3.164	2.433	2.660	2.262	2.107	2.426	2.038	1.763	1.527	1.961	2.337	4.391	2.441
Dockers	7.100	7.014	3.309	6.393	6.669	6.554	3.768	1.604	2.567	3.110	2.682	2.424	4.654
Réparateurs de navires	1.465	1.167	940	1.050	1.024	970	480	1.389	1.529	1.080	857	445	1.026
Hôtels, restaurants	420	400	380	338	328	344	292	281	306	347	359	388	350
Gens de maison	150	135	120	223	247	269	263	275	243	243	250	355	231
Service personnes et biens	100	70	60	50	40	45	47	55	61	48	51	70	59
Employés	523	483	571	481	446	409	398	343	346	324	402	579	444
Artistes	73	60	53	63	56	61	47	42	80	72	75	72	63
Total	**92.872**	**55.105**	**45.994**	**41.968**	**45.522**	**50.843**	**51.632**	**33.319**	**26.351**	**25.994**	**37.826**	**120.314**	**53.565**

Source : Fonds de Soutien des Chômeurs.

(a) Les chiffres relatifs aux trois premiers mois de l'année sont établis sur la base d'une évaluation de la répartition des manœuvres par groupe de professions, la répartition réelle n'étant connue qu'à partir d'avril.

Moyenne journalière du nombre de chômeurs contrôlés en 1950

Chômeurs complets, partiels et accidentels (a)

GROUPE DE PROFESSIONS	Mois-chômage												Année
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sep-tembre	Octobre	Novem-bre	Décem-bre	
Agriculture	17.091	16.744	13.754	12.769	9.334	9.435	10.229	8.128	8.421	7.041	11.270	16.893	11.870
Forêt, chasse, pêche	2.467	2.559	1.469	1.473	1.394	1.467	1.334	1.263	1.569	1.315	1.673	3.671	1.826
Mines	1.412	1.699	2.665	1.994	5.184	9.042	5.998	2.260	1.418	1.069	1.176	1.445	2.898
Pierre	3.688	2.329	1.989	1.958	1.453	1.351	1.530	1.057	992	778	1.271	5.773	2.076
Céramique	6.464	5.990	4.333	2.884	2.467	2.014	2.224	1.980	2.491	3.526	4.716	6.914	3.893
Verre	2.534	2.336	2.155	2.126	2.039	1.697	1.926	1.684	1.325	1.229	1.293	1.671	1.841
Diamant	4.328	4.238	5.001	5.115	4.762	5.140	4.942	2.520	3.370	3.223	3.299	3.265	4.111
Construction	71.055	47.167	34.949	29.250	24.332	21.622	23.032	20.756	20.849	19.977	28.223	85.226	36.480
Bois	18.048	15.704	13.649	12.049	11.344	10.312	10.763	10.627	9.712	9.101	10.339	19.161	12.689
Métal	44.184	43.437	41.682	39.525	38.941	35.231	36.175	31.416	28.296	25.988	26.370	32.683	35.400
Chimie	2.859	2.512	2.746	2.770	2.739	2.661	2.560	2.342	2.009	1.857	2.219	2.521	2.485
Papier	1.878	1.692	1.792	1.912	1.871	1.701	1.640	1.481	1.345	1.278	1.339	1.446	1.616
Livre	1.951	2.647	1.934	1.968	1.845	1.766	1.862	1.736	1.696	1.587	1.619	1.713	1.859
Textile	28.702	23.140	21.835	20.471	21.726	21.433	20.740	17.764	15.490	14.053	14.808	21.969	20.295
Vêtement	23.770	18.694	14.106	12.923	12.931	14.890	16.318	16.327	12.129	11.029	15.579	23.204	16.142
Cuir	9.647	6.581	6.071	5.915	6.394	7.601	8.796	6.831	4.517	4.284	7.054	10.015	7.044
Alimentation	14.839	14.731	14.992	14.590	13.468	13.030	11.895	11.102	10.816	11.252	12.260	14.372	13.139
Transport	20.001	19.015	18.797	18.074	17.406	17.720	16.028	15.349	15.016	15.243	16.499	19.458	17.414
Dockers	7.100	7.014	7.309	6.393	6.069	5.554	3.768	1.604	2.567	3.110	2.682	2.424	4.654
Réparateurs de navires	1.465	1.167	940	1.050	1.024	970	480	1.389	1.529	1.080	857	445	1.026
Hôtels, restaurants	5.234	5.229	5.100	5.031	4.741	4.332	3.637	3.551	4.824	5.804	6.087	6.129	4.990
Gens de maison	3.942	3.437	3.560	3.724	3.720	3.697	3.549	3.585	4.034	4.363	4.438	4.701	3.907
Service personnes et biens	783	751	688	637	631	606	529	534	572	580	598	652	631
Employés	14.434	14.332	14.193	13.994	13.799	13.654	13.377	13.425	13.933	14.001	14.150	14.678	14.008
Artistes	1.092	1.116	1.130	1.360	1.375	1.397	1.234	1.271	1.351	1.226	1.205	1.201	1.243
Total	**308.968**	**264.261**	**236.839**	**219.955**	**210.989**	**208.323**	**204.566**	**179.982**	**170.271**	**163.994**	**191.024**	**301.630**	**223.537**

Source : Fonds de Soutien des Chômeurs.

(a) Les chiffres relatifs aux trois premiers mois de l'année sont établis sur la base d'une évaluation de la répartition des manœuvres par groupe de professions, la répartition réelle n'étant connue qu'à partir d'avril.

3. — *Evolution au cours de l'année.*

L'évolution au cours de l'année est fort différente de celle de 1949. En 1950, en général, le chômage connait dans les divers groupes de professions une tendance prolongée à se réduire, suivie d'une hausse en fin d'année ; dans la plupart des industries, la baisse se poursuit jusqu'au mois d'octobre. Elle continue jusqu'à cette époque dans les groupes *Chimie, Papier* et *Textile,* mais elle est interrompue en juillet en raison des grèves, dans les groupes *Agriculture, Pierre, Céramique, Verre, Construction, Bois* et *Métal;* dans les groupes *Diamant* et *Transport,* une pointe de chômage se situe en juin ; dans d'autres groupes où l'influence saisonnière est plus précoce, la baisse s'arrête plus tôt : en septembre dans l'*Alimentation* et en juillet et août dans les groupes *Hôtels, Services, Gens de maison, Employés.*

Pour les groupes *Vêtement* et *Cuir,* la baisse ne commence qu'à partir du mois d'août. Dans les *Mines,* un chômage partiel modéré se situe au milieu de l'année avec un maximum en juin ; dans les autres groupes *Forêt, Livre, Dockers, Réparateurs de navires* et *Artistes,* le chômage est fort variable selon les mois.

L'évolution du chômage par qualification professionnelle, fait apparaître, dans les groupes les plus importants, une résorption généralement plus prononcée pour les manœuvres spécialisés. Le degré de résorption moindre pour les qualifiés et les manœuvres ordinaires, résulte essentiellement d'une mobilité professionnelle moins grande pour les premiers et d'une qualification insuffisante pour les seconds.

DEUXIÈME PARTIE

Production de biens et de services

CHAPITRE PREMIER

AGRICULTURE ET PÊCHE

SECTION I. — AGRICULTURE

§ 1. — POLITIQUE AGRICOLE

Au sortir d'une longue période de pénurie, l'agriculture belge s'est trouvée confrontée, en 1950, avec un ensemble de problèmes nouveaux, suscités par la renaissance de la concurrence internationale.

Dans ces conditions le maintien d'une rentabilité suffisante exigeait une nouvelle progression de la productivité.

D'une part, cet effort pouvait seul garantir l'accès aux débouchés nouveaux, qu'une production excédentaire rendait de plus en plus indispensables, dans différents secteurs. D'autre part, la défense du marché intérieur par un système durable de mesures protectionnistes, ne pouvait être envisagée en raison du retour progressif à la liberté des échanges internationaux. L'action gouvernementale se devait dès lors de stimuler chez l'agriculteur belge la réadaptation nécessaire, tout en intervenant directement sur les éléments du prix de revient qui échappent au contrôle des intéressés.

Pareille orientation de la politique gouvernementale se retrouve aussi bien dans le domaine des spéculations végétales que dans celui des productions animales.

Un appui intensifié a été accordé aux cultures de base. La politique de valorisation du froment, reprise en 1949, après une interruption due à la guerre, a été perfectionnée. Elle confirme la préoccupation gouvernementale de rendre le pays de moins en moins tributaire de l'étranger pour cette céréale. Le taux d'incorporation obligatoire du froment indigène dans la mouture a été fixé plus tôt dans l'année et à un niveau plus élevé pour tenir compte des possibilités de la production nationale.

Grâce à la fixation d'une échelle de prix, comprenant des écarts plus sensibles qu'en 1949, le stockage à la ferme ou par le négoce a été encouragé.

En dépit de l'utilisation croissante de « combines » qui rendent l'offre de froment particulièrement abondante au début de l'automne, et malgré les besoins financiers que connaissent les agriculteurs à cette époque de l'année, l'ensemble de ces mesures a permis de conserver aux prix de direction adoptés, une valeur correspondant à la situation réelle du marché.

De plus, pour l'avenir immédiat, le Gouvernement a, dès avant les semailles d'hiver, garanti le maintien de la politique de valorisation en 1951.

La recherche de techniques d'exploitation plus rationnelles a été favorisée par l'octroi de subventions aux stations libres et pour les analyses pédologiques.

On peut ajouter l'allocation de crédits à la construction ou à l'amélioration d'installations agricoles ou horticoles. Il y a lieu de citer notamment : l'achat de machines ou de matériel agricoles à utiliser en coopération, le défrichement de terres incultes, le parcellement des prairies, la construction de citernes à purin, de silos, de germoirs et de séchoirs, la construction ou l'amélioration de serres et de locaux de conservation de fruits.

En ce qui concerne les productions animales, il fallut leur assurer une rentabilité satisfaisante, par l'adaptation judicieuse du système des contingentements et licences à la conjoncture du moment.

Des crédits ont été ouverts pour l'amélioration d'étables et de porcheries, de même que pour couvrir les frais d'introduction de l'insémination artificielle et soutenir la lutte contre les maladies du bétail.

Dans le secteur du beurre, un prix de direction normal a été maintenu.

Quant au secteur laitier, un crédit de 90 millions de francs lui avait été ouvert par le canal de l'Office National du Lait et de ses dérivés, en vue de promouvoir la production et la consommation des produits belges et de combattre l'instabilité saisonnière du marché laitier. Ce crédit a été ramené, en fin d'année, après une nouvelle estimation des dépenses probables en la matière, à un montant de 42 millions de francs (1).

Sur le plan des relations extérieures, la réalisation progressive de l'union économique Benelux a constitué la préoccupation principale. Le protocole de mai 1947 qui, en matière agricole, formait la base des relations entre les trois pays intéressés prévoyait le droit, pour chacun des participants, de fixer après consultation des deux autres, et ce pour un certain nombre de produits, un prix minimum égal au prix de revient de ces produits dans son pays.

Après que la Conférence d'Ostende, tenue du 29 au 31 juillet, eut fait apparaître la nécessité d'examiner séparément les problèmes relevant du domaine agricole, une nouvelle Conférence réunit les ministres des trois pays à Luxembourg, du 20 au 21 octobre 1950.

Le protocole, issu de cette réunion, a maintenu pratiquement le régime instauré par le protocole de mai 1947. Il a revisé toutefois les modalités de détermination des prix minima. En outre, il a prévu la possibilité de modifier les listes de produits, définies dans l'accord. Les modalités d'appel et d'arbitrage, en cas de désaccord, ont été prévues, de même que le partage par moitié du produit des « heffingen » et des taxes de licence.

Enfin, le protocole a réglé les conditions d'échange d'observateurs agricoles entre les trois pays.

Par la suite, certaines équivoques, nées de l'interprétation du protocole de Luxembourg, ont été l'objet de nouvelles conversations tenues à La Haye, les 28 et 29 décembre 1950. Elles ont abouti à la confirmation de la mise en application du

(1) *Doc. Parl.*, Chambre des Représentants, session 1950-1951, n° 74, 7 décembre 1950.

protocole de Luxembourg à la date du 1er janvier 1951. Elles ont précisé, en outre, la possibilité pour le pays participant importateur, de suspendre les importations en cas de conflit au sujet des prix minima.

D'autre part, il en est résulté également un raccourcissement des délais consentis aux commissions d'appel pour trancher les conflits.

§ 2. — PRODUCTION AGRICOLE PENDANT L'ANNÉE CULTURALE 1949/1950

Les conditions climatiques de l'année culturale 1950 ont généralement été chaudes et humides. La fréquence et la régularité relative des précipitations ont assuré à l'ensemble des cultures une alimentation suffisante en eau.

L'élément décisif du résultat final obtenu au cours de cette année reste néanmoins la répétition des violentes averses orageuses qui s'abattirent sur les récoltes au cours des mois de juillet et d'août. Si leur action paraît avoir heureusement influencé le rendement des plantes-racines et tuberculifères, elle a considérablement réduit les espoirs que des conditions d'ensemencement exceptionnelles avaient suscités pour la plupart des céréales.

Par ailleurs, le nouvel accroissement du cheptel bovin et avicole au cours de l'année 1950, a entraîné une augmentation correspondante de la production de viande, de lait, de beurre et d'œufs.

1. — *Cultures.*

A. — *Superficies cultivées.*

Le recensement annuel de l'agriculture, effectué par l'Institut National de Statistique, s'est intégré en 1950 dans un plan de recensement général de l'agriculture à exécuter dans tous les pays du monde sous les auspices de la « Food and Agriculture Organisation ».

En accord avec les deux autres partenaires du Benelux, cette opération a été divisée en deux parties, dont l'une fut exécutée au 15 mai et l'autre au 31 décembre.

C'est de la première phase du recensement, ordonnée par l'arrêté du Régent du 6 mai 1950 (1), que sont extraits les chiffres repris ci-dessous. Dans l'ensemble, ils revêtent un caractère de plus grande exactitude que ceux qui ont été fournis par des opérations similaires antérieures. Il y a donc lieu d'attribuer à cette caractéristique une grosse part des modifications intervenues.

Telles quelles, les données disponibles accusent toutefois une augmentation de plus de 67.000 ha des superficies mises en culture.

Les accroissements les plus importants concernent les céréales et farineux, les plantes racines et tuberculifères, de même que les cultures maraîchères et fruitières. Seules les plantes industrielles accusent une légère régression.

(1) *Moniteur belge* du 10 mai 1950.

Superficies cultivées

Recensements des 15 mai 1949 et 1950

(en hectares)

NATURE DES CULTURES	1949	1950	Différence	
			absolue	en %
I. **Céréales et farineux** :				
1. *Céréales panifiables* :				
Froment d'hiver et alternatif	140.493	155.862	+ 15.369	+ 11
Froment de printemps	12.608	17.893	+ 5.285	+ 42
Seigle	95.025	88.560	— 6.465	— 7
Epeautre	6.114	5.488	— 626	— 10
Méteil	1.609	1.951	+ 342	+ 21
Total des céréales panifiables	**255.849**	**269.754**	+ **13.905**	+ **5**
2. *Céréales non panifiables* :				
Orge d'hiver	23.380	26.047	+ 2.667	+ 11
Orge de printemps	49.033	57.623	+ 8.590	+ 18
Avoine	173.698	177.245	+ 3.547	+ 20
Sarrasin	310	158	— 152	— 49
Maïs cultivé pour la graine	326	358	+ 32	+ 10
Total des céréales non panifiables	**246.747**	**261.431**	+ **14.684**	+ **6**
Total des céréales et farineux	**502.596**	**531.185**	+ **28.589**	+ **6**
II. **Légumineuses cultivées pour la graine** :				
Haricots récoltés autrement que verts	699	673	— 26	— 4
Pois récoltés autrement que verts	5.249	6.094	+ 845	+ 16
Féveroles (grosses et petites)	4.577	3.600	— 977	— 21
Vesces	340	747	+ 407	+ 120
Lupins	903	754	— 149	— 17
Total des légumineuses cultivées pour la graine	**11.768**	**11.868**	+ **100**	+ **1**
III. **Plantes industrielles** :				
Betteraves sucrières	59.900	62.494	+ 2.594	+ 4
Lin	26.091	24.234	— 1.857	— 7
Chicorée à café	2.388	2.460	+ 72	+ 3
Chanvre	27	13	— 14	— 52
Tabac	1.357	1.779	+ 422	+ 31
Houblon	432	458	+ 26	+ 6
Plantes oléagineuses :				
Colza d'hiver	3.791	1.401	— 2.390	— 63
Colza d'été	446	185	— 261	— 59
Autres plantes oléagineuses	45	11	— 34	— 76
Plantes médicinales, aromatiques et condimentaires	31	25	— 6	— 19
Total des plantes industrielles	**94.508**	**93.060**	— **1.448**	— **2**

Source : Institut National de Statistique.

Superficies cultivées (suite)

NATURE DES CULTURES	1949	1950	Différence	
			absolue	en %
IV. **Plantes racines et tuberculifères :**				
Pommes de terre	88.841	98.032	+ 9.191	+ 10
Betteraves fourragères et mi-sucrières	73.893	74.151	+ 678	+ 1
Carottes fourragères	936	763	— 173	— 19
Autres plantes racines et tuberculifères	1.090	1.196	+ 106	+ 10
Total des plantes racines et tuberculifères	**164.760**	**174.562**	+ **9.802**	+ **6**
V. **Autres cultures :**				
Fourrages herbacés	75.555	60.148	— 15.407	— 20
Prés et prairies	789.626	824.058	+ 34.432	+ 4
Cultures maraîchères	23.014	30.407	+ 7.393	+ 32
Cultures fruitières	52.367	61.835	+ 9.468	+ 18
Culture des fleurs	708	720	+ 12	+ 2
Autres cultures (pépinières, semences, plants, oseraies, cultures non dénommées)	10.221	4.321	— 5.900	— 58
Total des autres cultures	**951.491**	**981.489**	+ **29.998**	+ **3**
Total général des cultures	**1.725.123**	**1.792.164**	+ **67.041**	+ **4**

Source : Institut National de Statistique.

B. — *Quantités produites.*

Sur les trente-sept produits repris au recensement, dix-neuf voient augmenter leur production totale, quinze sont en régression et deux restent pratiquement stationnaires. Le caractère assez exceptionnel de la récolte de 1949 reçoit une nouvelle confirmation. Bien que satisfaisant en lui-même, le rendement cultural à l'hectare diminue pour la moitié des rubriques. Les conditions atmosphériques sont la cause essentielle de ce fléchissement.

La production indigène dépasse largement la consommation intérieure de sucre. Elle assure également la satisfaction complète des besoins en pommes de terre, en cossettes de chicorée et en haricots secs.

L'estimation de la valeur totale de la production végétale passe de 8.065 millions de francs en 1949 à 8.548 millions de francs en 1950 (1). Cette évolution est due principalement à l'accroissement sensible de la valeur de la production des betteraves sucrières et des pommes de terre, et plus accessoirement de celle de l'orge et du tabac.

(1) Département de l'Agriculture. Institut National de Statistique (Commission du Revenu National).

Production agricole

CULTURE	Production totale (en milliers de quintaux métriques)			Production moyenne par hectare (en quintaux métriques)		
	1949	1950	Différence en %	1949	1950	Différence en %
Froment	5.607	5.050	— 10	39,9	32,4	— 19
Froment de printemps	353	422	+ 20	28,0	23,6	— 16
Seigle	2.578	2.382	— 8	27,1	26,9	— 1
Epeautre	143	106	— 26	23,3	19,4	— 17
Méteil	43	45	+ 5	26,8	23,1	— 14
Escourgeon	812	831	+ 2	34,7	31,9	— 8
Orge	1.657	1.781	+ 7	33,8	30,9	— 9
Avoine	5.870	5.033	— 14	33,8	28,4	— 16
Sarrasin	5	2	— 60	15,7	14,0	— 11
Maïs cultivé pour la graine	11	13	+ 18	32,7	35,4	— 8
Haricots secs	12	15	+ 25	16,8	22,3	+ 33
Pois secs	161	190	+ 18	30,6	31,2	+ 2
Féveroles (petites et grosses)	103	95	— 8	22,5	26,5	+ 18
Betteraves sucrières	23.483	26.691	+ 14	392,1	427,1	+ 9
Lin (graine)	159	126	— 21	6,1	5,2	— 15
(paille)	1.577	1.452	— 8	67,3	59,9	— 11
Chicorée à café	940	1.055	+ 12	393,7	428,9	+ 9
Chanvre (graine)	—	—	—	8,0	5,5	— 31
Tabac	31	45	+ 45	23,2	25,5	+ 10
Houblon	6	9	+ 50	15,0	18,9	+ 26
Colza d'hiver	85	25	— 71	22,6	17,6	— 22
Colza d'été	8	3	— 63	18,7	16,3	— 13
Pommes de terre tardives	9.179	9.063	— 1	235,2	240,0	+ 2
Pommes de terre mi-hâtives	10.168	12.582	+ 24	236,2	239,1	+ 1
Pommes de terre hâtives	1.125	1.441	+ 28	166,3	188,4	+ 13
Betteraves fourragères	49.914	60.768	+ 22	675,5	814,9	+ 21
Carottes fourragères	248	252	+ 2	265,3	330,1	+ 24
Navets	31	27	— 13	244,7	311,3	+ 27
Choux-navets	81	76	— 6	244,6	311,4	+ 27
Rutabagas	108	182	+ 69	417,9	602,8	+ 44
Choux fourragers	145	232	+ 60	388,6	412,3	+ 6
Trèfles ordinaires (foin)	886	714	— 19	46,1	40,2	— 13
Trèfles incarnats (verts)	1.114	612	— 45	211,3	202,2	— 4
Autres trèfles (foin)	1.231	401	— 67	45,9	37,1	— 19
Luzerne	647	813	+ 26	48,4	63,4	+ 31
Sainfoin	26	14	— 46	36,1	33,1	— 8
Prairies fauchées	9.543	10.011	— 5	40,7	41,1	+ 1

Source : Institut National de Statistique.

a) *Céréales et farineux.*

L'accroissement des superficies consacrées à la culture de céréales et farineux atteint 6 %. Toutefois, l'augmentation substantielle des emblavures, due en partie à la politique gouvernementale de valorisation, n'a pu compenser la diminution constatée dans le rendement des céréales. Parmi les éléments qui ont influencé cette

évolution, il faut citer les dégâts occasionnés en certains endroits par les mulots, au début de l'année, la verse prématurée du mois de juillet et l'apparition de diverses maladies cryptogamiques résultant de l'action de la chaleur sur le sol humide.

La production totale de froment diminue de 10 %. Elle est évaluée à 505.000 tonnes et représente la moitié des besoins nationaux. Sa valeur est estimée à 1.983.809.000 F, contre 2.078.700.000 F en 1949. Les prix ont été généralement soutenus, tant par suite de l'évolution des événements internationaux que grâce au mécanisme du taux d'incorporation obligatoire du froment indigène.

La régression de 8 % survenue dans la production du seigle provient de la diminution de la surface cultivée plutôt que d'une baisse de rendement. Bien que ce dernier ait souffert des mêmes inconvénients que ceux qui ont pesé sur la récolte de froment, la récolte apparaît assez normale et couvre environ les 2/3 de la consommation intérieure.

La baisse de rentabilité dont a souffert l'élevage du porc, au cours du second semestre 1949 a fortement influencé l'orientation prise par la culture du seigle. La valeur de la production de cette céréale s'élève à 199.992.000 F, contre 199.808.000 F en 1949.

La production d'épeautre diminue de 26 %. Celle du méteil progresse légèrement. La superficie réservée à la culture de l'orge s'accroît de 15 %. Il convient d'attribuer à cette extension l'augmentation de 7 % des quantités produites. En effet, la verse prématurée et l'action de la rouille succédant à une mauvaise maturation ont provoqué une baisse de 9 % du rendement moyen à l'hectare. La valeur de la production de cette céréale peut être évaluée à 434.818.000 F contre 301.600.000 F en 1949. La production indigène satisfait un peu moins de la moitié des besoins annuels.

Les quantités d'avoine produites subissent une régression de 14 %. La production moyenne par hectare diminue de 16 % et annihile les effets de l'extension prise par cette culture malgré la diminution accélérée du cheptel chevalin. La production représente plus des 2/3 des besoins et est estimée à 560.963.000 F, contre 592.450.000F en 1949.

b) *Légumineuses cultivées pour la graine.*

Pour une superficie cultivée sensiblement égale à celle de l'année précédente, la production totale de légumineuses cultivées pour la graine s'est fortement développée en raison d'une amélioration sensible des rendements. Pareille évolution résulte des conditions climatiques qui favorisèrent particulièrement ces cultures.

c) *Plantes industrielles.*

L'espace réservé à la culture des plantes industrielles est en légère diminution, à la suite d'une réduction progressive des superficies consacrées aux plantes oléagineuses et d'un recul du lin et du chanvre.

L'accroissement de 4 % de la superficie des champs de betteraves à sucre revêt une importance secondaire en présence des progrès considérables enregistrés dans les rendements de cette culture. Ces derniers établissent un record absolu pour la production indigène de betteraves sucrières. Malgré certaines difficultés de livraison aux sucreries, cette plante constitue probablement la spéculation la plus rémunératrice de l'année. L'abondance de la récolte a obligé les sucreries à élaborer un

programme de contingentement par semaine et par planteur. Cette circonstance fut à l'origine des difficultés rencontrées lors des livraisons tardives à la suite du gel et des chutes de neige qui marquèrent la fin de l'année. En fait, la production totale de betteraves augmente de 14 %. La fabrication de sucre blanc a pu ainsi être portée à 400.000 tonnes. Il existe donc une possibilité d'exportation ou de stockage d'environ 135.000 tonnes, après satisfaction complète des besoins intérieurs.

La valeur de la production de betteraves à sucre peut être estimée à 2.250 millions de francs, contre 1.820 millions de francs en 1949.

Les difficultés d'exportation dont souffre l'industrie linière ont incité les agriculteurs à réduire à nouveau de 7 % l'étendue des champs de lin. Les pluies et la verse généralisée du mois de juillet ont nui considérablement aux rendements qui diminuent également de 7 %. Lors de la mise en meule, les mauvaises conditions atmosphériques ont exercé une action néfaste sur la qualité de la filasse obtenue. Dans de nombreux cas, l'arrachage a été rendu très onéreux par la nécessité de l'exécuter à la main.

La hausse subite des prix pendant le second semestre de l'année a été trop tardive pour que le cultivateur puisse en retirer le bénéfice. La production de lin et de chanvre peut être évaluée à 515.021.000 F, contre 522.400.000 F en 1949.

La situation de la culture des chicorées à café s'est légèrement améliorée, grâce à l'apparition de certaines possibilités d'exportation. L'augmentation des superficies cultivées a été accompagnée d'une hausse de rendement.

Après le déclin continu de ces dernières années, la culture du tabac a disposé, en plus d'une amélioration sensible des rendements, d'une plus grande surface cultivée. Les quantités produites atteignent 4.500 tonnes. Néanmoins, la persistance du goût manifesté par les consommateurs pour les tabacs exotiques et certaines difficultés de nature fiscale s'opposent actuellement à toute extension substantielle de cette culture.

La production de tabac indigène peut être évaluée à 97.524.000 F, contre 62.800.000 F en 1949.

La culture des plantes oléagineuses est presque abandonnée en raison de l'insuffisance de sa rentabilité. La culture du colza rétrograde d'environ 60 %.

Quant aux plantes médicinales, elles continuent à souffrir de difficultés croissantes rencontrées à l'exportation.

d) *Plantes racines et tuberculifères.*

La superficie consacrée à la culture des plantes racines et tuberculifères s'accroît de 6 %. Les champs de pommes de terre progressent notamment de 10 %. La production de ce tubercule a, dans une large mesure, bénéficié des conditions climatiques de l'année : la culture des pommes de terre hâtives augmente de 28 % et celle des mi-hâtives de 24 %.

Etant donné que la production, dont la valeur atteint 1.776.794.000 F, contre 1.537.350.000 F en 1949, dépasse les besoins de la consommation intérieure qui s'élèvent à environ 2 millions de tonnes, des problèmes d'exportation se posent dans ce secteur avec une acuité croissante.

Les progrès accomplis dans les rendements pour les betteraves et les carottes fourragères sont encore supérieurs à ceux que l'on a signalé pour les betteraves à sucre. Ils s'élèvent respectivement à 21 % et 24 %.

e) *Prairies et pâtures.*

L'espace réservé aux prairies et pâturages augmente légèrement. Il se confirme toutefois que le mouvement d'expansion, en cours depuis de nombreuses années et parallèle à l'extension prise par l'élevage, tend finalement à se stabiliser.

f) *Fourrages herbacés.*

L'étendue consacrée aux fourrages herbacés se trouve réduite de 20 %. A la suite d'une mauvaise levée due à la longue période de sécheresse qui sévit en 1949 et à l'action des mulots dans certaines régions, les rendements des premières coupes furent inférieurs à la normale. Seules, les luzernières de deux ans et plus s'avérèrent productrices. Les deuxièmes coupes ont par contre fourni des rendements plus satisfaisants.

2. — *Forêts, Etangs.*

Les forêts belges ont occupé environ 30.000 hectares supplémentaires au cours des vingt dernières années. Cet accroissement s'opère au profit de toutes les provinces à l'exception toutefois de celle du Limbourg, où une légère régression se manifeste depuis 1941. Les augmentations les plus substantielles intéressent les provinces de Brabant et de Liège. Depuis le recensement de 1929, la superficie couverte par les étangs est passée de 4.432 ha à 5.996 ha. Cette augmentation se retrouve principalement dans la Flandre Orientale et le Brabant.

Le nombre de communes dans lesquelles sont situées des forêts et des étangs s'élève respectivement à 2.373 et 1.714.

Recensement des forêts et des étangs

(en hectares)

PROVINCE	Superficie des forêts			Superficie des étangs	
	1929	1941	1950 (a)	1929	1950 (a)
Anvers	36.008	42.633	38.433	810	1.028
Brabant	26.848	32.562	32.552	474	758
Flandre Occidentale	7.621	9.242	8.074	285	334
Flandre Orientale	9.768	14.109	11.230	422	1.034
Hainaut	45.305	48.270	47.884	635	699
Liège	93.928	59.643	106.695	284	340
Limbourg	32.684	32.959	30.658	863	980
Luxembourg	180.684	192.031	184.901	338	387
Namur	108.294	113.614	111.577	321	436
Le Royaume	**541.140**	**545.063**	**572.004**	**4.432**	**5.996**

(a) Recensement du 15 mars 1950. Données provisoires.

Source : Institut National de Statistique.

3. — *Cheptel.*

L'agriculture belge se tourne de plus en plus vers l'élevage : le cheptel a retrouvé son importance d'avant-guerre, particulièrement pour les bovidés et les porcs.

Cheptel

(en unités)

CATÉGORIE D'ANIMAUX	Moyenne 1937/'39	1 janvier 1949	1 janvier 1950	1 janvier 1951
Chevaux agricoles	± 258.221	239.626	234.388	227.016
Chevaux non agricoles	± 48.000	25.653	22.593	20.195
Total des chevaux	± **306.221**	**265.279**	**256.981**	**247.211**
Vaches laitières (exclusivement)	1,000.000(a)	772.527	858.801	893.404
Vaches laitières et de trait		47.550	42.185	38.813
Autres bovidés	1.000.000	868.287	1.001.405	1.088.070
Total des bovidés	**2.000.000**	**1.688.364**	**1.902.391**	**2.020.287**
Porcs	**1.087.000**	**912.114**	**1.360.784**	**1.234.263**

(a) Estimation du Ministère de l'Agriculture.

Sources : Institut National de Statistique. Ministère de l'Agriculture.

La régression du cheptel chevalin se poursuit ; de plus, les prix payés pour les chevaux sur les différents marchés belges semblent insuffisamment rémunérateurs.

L'augmentation du nombre de bovidés est moins sensible qu'en 1949. Leurs prix se sont bien maintenus : la tendance à la hausse du milieu de l'année s'est affaiblie à partir du mois d'octobre. Le maintien de la réglementation des importations de produits laitiers a permis d'assurer une rentabilité satisfaisante à l'élevage bovin. Malgré la reconstitution presque complète du cheptel laitier et des circonstances atmosphériques favorables aux pâturages, les importations de beurre ont encore atteint 21 millions de kg en 1950 contre 26 millions en 1949. Un développement de la production nationale pourrait donc encore être absorbé dans le pays. La production de lait est estimée, en 1950, à environ 3.229 millions de litres dont 820 millions de litres ont été destinés à la consommation humaine. La production indigène de beurre a atteint plus de 72.500 t contre 66.000 t en 1949 et celle de fromages 12.000 t contre 10.000 t en 1949.

Le nombre de porcs recensés au 1er janvier 1951 est encore largement supérieur à celui des années d'avant-guerre. La diminution de près de 126.000 unités au 1er janvier 1951 par rapport au 1er janvier 1950 peut s'expliquer, en grande partie, par l'affaissement des prix à certaines époques de l'année, conséquence d'une offre trop abondante. Cette tendance avait d'ailleurs déjà débuté en 1949. Le nombre de truies est revenu de 171.654 au 1er janvier 1950 à 160.706 au 1er janvier 1951 : pareille régression résulte d'un abattage anormal en mai et juin. Ce dernier explique la régression du cheptel porcin et la hausse consécutive des prix qui ont caractérisé la fin

de 1950. La recherche de marchés extérieurs permanents, destinés à assurer une rentabilité continue de l'élevage porcin, apparaît ainsi comme une nécessité.

La production ovine a perdu toute importance en Belgique. Elle porte actuellement sur 115.856 unités contre 121.185 unités au 1er janvier 1950, alors qu'avant-guerre elle était de l'ordre de 190.000 unités (1).

La production d'œufs a dépassé en 1950 la consommation intérieure, qui a atteint 1.850.000.000 unités. Le problème des débouchés extérieurs se pose également, le surplus de production s'élevant à environ 98 millions d'œufs. Le nombre de poules peut être estimé à 14 millions d'unités.

L'alimentation du cheptel belge a exigé, 1.100.000 t environ de céréales fourragères et de tourteaux indigènes, plus une importation de près de 1.500.000 t de ces mêmes produits. L'ampleur des importations des derniers mois de 1950 permet de conclure à la continuation probable des progrès du cheptel belge qui lui permettrait de pourvoir dans un avenir rapproché à l'entièreté des besoins nationaux.

§ 3. — COMMERCE EXTÉRIEUR EN PRODUITS AGRICOLES

En 1950, les exportations de produits agricoles (2), quoiqu'en augmentation, sont restées peu importantes puisqu'elles n'ont pas encore retrouvé, en quantité, le niveau d'avant-guerre et n'ont représenté que 3,7 % de la valeur totale des exportations belges. Elles demeurent limitées par les mesures de contingentement prises par de nombreux pays, traditionnellement acheteurs de produits belges et, plus spécialement, par le rétrécissement du marché allemand. Les importations de produits agricoles ont atteint 18,2 % de la valeur globale des importations belges. En 1949, les pourcentages étaient respectivement de 2,9 % pour les exportations et de 22,6 % pour les importations.

Par rapport à 1949, les exportations de productions animales haussent en valeur de 34 % et celles des productions végétales de 31 %.

L'augmentation des exportations d'animaux vivants et de produits du règne animal, provient des ventes accrues de porcs, de lard et de saindoux ainsi que d'œufs frais. L'accroissement de la production, et la baisse des prix assez sensible, ont facilité les ventes à l'étranger. Les exportations des autres secteurs de la production animale sont en recul. Ce recul est particulièrement marqué pour la viande congelée, bovine et porcine, pour le beurre et pour les fromages.

Parmi les productions végétales, un relèvement des exportations se manifeste pour le froment, le seigle, le lin et surtout le sucre. Pour ce dernier, la constitution de stocks importants sur le marché mondial a très heureusement fourni un débouché à une production en net progrès. Par contre, une régression a été enregistrée dans les exportations de maïs, d'orge et de racines de chicorée. Dans le cas du maïs, il s'agit plus exactement d'une diminution dans les réexpéditions de maïs étranger importé.

Les exportations horticoles sont également en augmentation. Les ventes à l'étranger de légumes frais sont en progression mais uniquement en raison d'une

(1) Il n'existe pas d'estimation de la production ovine pour les années 1937 à 1939. En 1929 une évaluation donnait 187.351 unités et, en 1941, une nouvelle évaluation arrivait au montant de 197.000 unités.

(2) La dénomination « agricole » groupant ici tous les produits de l'agriculture y compris les productions horticoles.

demande accrue pour le witloof. Les exportations de légumes en conserve, de leur côté, ont diminué de près de moitié par rapport à l'année antérieure. Par contre, les fruits frais ont bénéficié d'un élargissement de leurs débouchés extérieurs : les quantités exportées en 1950, sont au coefficient 6 par rapport à l'avant-guerre. Enfin, les exportations de plantes vivantes et de produits de la floriculture restent pratiquement inchangées par rapport à 1949.

Importation et exportation de produits agricoles

ANNÉE	Animaux vivants et produits du règne animal		Produits du règne végétal		Total	
	Quantité (en tonnes)	Valeur (en milliers de francs)	Quantité (en tonnes)	Valeur (en milliers de francs)	Quantité (en tonnes)	Valeur (en milliers de francs)
			EXPORTATION			
1937 (a)....	71.013	401.689	651.485	987.205	672.498	1.388.894
1948	24.763	517.341	409.821	2.223.566	434.584	2.740.907
1949	30.126	631.152	268.527	1.682.494	298.683	2.313.646
1950	40.907	846.501	353.296	2.207.482	394.203	3.053.983
			IMPORTATION			
1937 (a)	259.023	678.970	4.078.113	5.065.160	4.337.136	5.744.130
1948	327.219	7.998.430	2.255.068	12.426.516	2.582.287	20.424.946
1949	262.483	6.229.980	2.450.276	12.243.841	2.712.759	18.473.821
1950	223.478	4.298.796	2.531.695	13.481.813	2.755.173	17.780.609

(a) Chiffres rectifiés d'après la nouvelle nomenclature des marchandises adoptée par la Convention Douanière Néerlando-Belgo-Luxembourgeoise.

Source : Institut National de Statistique.

Les importations de produits agricoles ont faiblement augmenté en quantité et fléchi en valeur.

Le recul est marqué pour les animaux vivants et les produits du règne animal, même au point de vue quantitatif. Les importations d'animaux, notamment de bovidés et de chevaux de boucherie, ainsi que celles de viandes, surtout bovines et porcines, sont en nette régression. Pour les chevaux et la viande chevaline, ce recul correspond à une tendance à la normalisation du marché. Il ne faut pourtant pas perdre de vue que la libération des échanges, effectuée en ce qui concerne ces deux productions animales depuis la mi-octobre 1950, a entraîné une reprise des importations. Ce mouvement, en s'accentuant, pourrait être de nature à contrarier cette tendance à la normalisation. Le fléchissement des importations de bovidés provient, à la fois, de l'augmentation du cheptel indigène et des mesures de contingentement maintenues ou adoptées en cours d'année. La diminution des importations de beurre est due à l'amélioration de la production indigène. Par contre, le goût du public s'orientant de plus en plus vers la consommation de lait condensé, les importations de ce dernier, notamment en provenance des Pays-Bas, sont en sensible progrès.

Importation et exportation de produits horticoles (a)

ANNÉE	Légumes, plantes racines et tubercules alimentaires		Fruits comestibles		Plantes vivantes et produits de la floriculture		Total	
	Quantité (en tonnes)	Valeur (en milliers de francs)	Quantité (en tonnes)	Valeur (en milliers de francs)	Quantité (en tonnes)	Valeur (en milliers de francs)	Quantité (en tonnes)	Valeur (en milliers de francs)
EXPORTATION								
1937 (b)	169.200	181.980	11.220	68.632	10.512	85.992	190.932	336.604
1948	79.981	287.952	43.465	269.087	7.844	188.221	131.290	745.260
1949	64.844	258.165	34.835	234.666	9.593	208.518	109.272	701.349
1950	159.856	567.527	48.255	291.394	9.506	206.303	217.617	1.065.224
IMPORTATION								
1937 (b)	240.216	247.968	172.848	277.836	2.508	15.636	415.572	541.440
1948	167.029	788.426	222.871	1.853.381	2.168	67.577	392.068	2.709.384
1949	195.838	814.800	191.132	1.610.430	2.866	92.244	389.836	2.517.474
1950	207.255	881.233	191.629	1.548.287	3.405	94.577	402.289	2.524.097

(a) Ces produits sont déjà repris au tableau précédent, dans la rubrique « produits du règne végétal ».
(b) Chiffres rectifiés d'après la nouvelle nomenclature des marchandises adoptée par la Convention Douanière Néerlando-Belgo-Luxembourgeoise.

Source : Institut National de Statistique.

De leur côté, les importations de produits du règne végétal sont, dans l'ensemble, supérieures en quantité à celles effectuées en 1949. Cette augmentation touche notamment le lin, dont l'importation a été libérée dans le cadre de l'élargissement des échanges commerciaux européens. L'accroissement des importations d'orge correspond probablement à un retour progressif à la situation d'avant-guerre. Enfin, les importations de produits horticoles accusent une hausse, plus nette en quantité qu'en valeur, par rapport à l'année 1949, due aux achats à l'étranger, de plantes vivantes et de produits de la floriculture. Ces achats supplémentaires résultent de la libération, pour 50 %, des importations en provenance des pays membres de l'Organisation Européenne de Coopération Economique (1).

Au surplus, les quantités de bulbes et tubercules étrangers livrées sur notre marché ainsi que les produits de pépinières s'accroissent progressivement. Les autres importations de productions horticoles n'ont guère varié. La quantité totale de fruits comestibles importés est identique à celle de l'année 1949. La diminution dans les achats de pommes et de fruits en conserve est compensée par un arrivage plus important de poires, de cerises et surtout de fruits tropicaux. Les importations de légumes frais ont enregistré une légère régression tandis que celles de plantes racines et de tubercules alimentaires sont en accroissement.

En résumé, au cours de l'année 1950, l'évolution du commerce extérieur de la Belgique en produits agricoles a surtout été influencée, d'une part, par des facteurs traditionnels, à savoir la capacité de production indigène et les possibilités d'absorption du marché intérieur, et, d'autre part, par les mesures de libéralisation des échanges commerciaux prises dans le cadre de la coopération économique européenne.

§ 4. — PRIX DE VENTE ET COÛT DE PRODUCTION

1. — *Prix agricoles.*

L'index global des prix de vente agricoles revient de 369,5 à 356,7 en 1950. Toutefois, la tendance à la baisse, prévalant depuis mai 1948 et dont l'intensité maxima s'est manifestée en octobre 1949, est actuellement enrayée. L'année 1950 se caractérise, en effet, par la succession de deux phases ascendantes distinctes, séparées l'une de l'autre par une dépression dont le niveau le plus bas est situé en juillet et qui est due à l'affaissement des prix des produits végétaux à cette époque.

L'index des prix des produits végétaux a augmenté assez régulièrement jusqu'au mois de mai sous l'impulsion de la hausse constante du prix des pommes de terre. La raison déterminante de la baisse constatée au cours des mois de juin et de juillet réside dans la diminution des prix du froment et plus encore, des pommes de terre. La reprise en fin d'année provient du raffermissement des prix du froment, de la paille, du lin et des pommes de terre.

Les prix du bétail bovin, relativement stables au début de l'année, s'animèrent dès la fin de mars, pour subir, à partir du mois de juin, une véritable poussée vers le haut, sous la pression des complications politiques nationales et internationales. Une très légère détente apparut ensuite au cours du dernier trimestre.

(1) Cette libération, qui est entrée en vigueur le 1er décembre 1949, portait sur les importations de matières premières, de denrées alimentaires et de produits agricoles ainsi que de produits manufacturés.

Pour des raisons similaires, les prix du porc, anormalement faibles jusqu'en juillet entreprirent à ce moment un mouvement de hausse très caractérisé. Après avoir quelque peu cédé en octobre et en novembre, ils reprirent en fin d'année leur évolution ascendante.

Etant donné qu'il néglige l'influence des variations de rendement, l'index des frais de production établi par le Ministère de l'Agriculture ne peut, sans danger, être opposé à l'index des prix de vente. Tel quel, il atteint 400,1 contre 390,4 en 1949. Pareille augmentation est attribuable à la hausse de prix des engrais, des aliments pour bétail et frais généraux, surtout en fin d'année.

Index des prix de vente agricoles et index des frais de production (a)

(1936/1938 = 100)

PÉRIODE	Index des prix de vente agricoles			Index des frais de production
	Produits végétaux	Produits animaux	Index global	
1939 Moyenne de l'année.....	93,8	99,5	98,0	104,6
1948 Moyenne de l'année.....	394,9	447,3	425,8	406,1
1949 Moyenne de l'année.....	343,6	387,7	369,5	390,4
1950 Moyenne de l'année.....	354,0	358,7	356,7	400,1
1950 Janvier	356,9	355,5	356,1	393,1
Février	383,8	343,3	359,9	391,7
Mars.....	387,6	343,3	361,6	388,9
Avril	379,2	352,3	363,4	390,2
Mai.....	391,8	353,0	369,0	388,1
Juin	346,8	348,1	347,5	398,0
Juillet	299,9	366,7	339,2	405,8
Août	314,8	374,4	349,8	401,6
Septembre.....	336,0	363,6	352,2	406,6
Octobre	340,5	357,3	350,3	407,3
Novembre	345,8	366,3	357,8	410,2
Décembre	357,0	380,2	370,7	413,1

Source : Ministère de l'Agriculture.

(a) L'index agricole établi par le Département de l'Agriculture est entièrement différent de l'index des prix de gros établi par le Département des Affaires économiques et des Classes moyennes et utilisé au chapitre « Prix ».
L'index agricole est pondéré d'après la valeur des différentes composantes de la production agricole et la variation saisonnière est éliminée (*Revue de l'Agriculture*, n°. 1, janvier 1948, p. 5 et suiv.).

2. — *Prix horticoles.*

La concurrence étrangère et l'abondance de la production résultant de conditions climatologiques particulièrement propices ont défavorablement influencé la situation de la culture horticole pendant l'année 1950. Alors que les prix s'étaient généralement maintenus jusqu'au mois de juin, ils s'effondrèrent ensuite sans qu'une reprise quelconque se manifestât jusqu'à la fin de l'année.

Une crise intense a, d'autre part, affecté la plupart des cultures fruitières et notamment celle des cerises. De nombreux produits ont dû être utilisés pour l'alimentation du bétail.

En collaboration avec le Ministère de l'Agriculture, certaines régions spécialisées ont organisé des criées et des quinzaines de réclame.

La reprise des exportations dans ce secteur paraît essentielle. Elle devrait s'accompagner d'une grande amélioration dans le choix des variétés cultivées et d'une forte rationalisation dans la technique de la production.

§ 5. — MÉCANISATION ET CRÉDIT AGRICOLE

Les importations de machines agricoles se montent à 236 millions de francs en 1950, contre 227 millions de francs en 1949. Les exportations, au cours de ces mêmes années, ont représenté respectivement 89 et 84 millions de francs. Quant aux expéditions, sur les marchés tant intérieurs qu'extérieurs, de matériel agricole produit en Belgique, le mouvement de recul constaté en 1949 a continué mais à un rythme modéré. D'après les statistiques du groupement professionnel « Fabrimétal », leur valeur est passée de 364 millions de francs en 1949, à 354 millions de francs en 1950. Au total, les achats de matériel agricole effectués par l'agriculture belge représenteraient 501 millions de francs en 1950, contre 507 millions de francs en 1949.

La forte demande de crédit agricole s'est maintenue en 1950. Toutefois, la politique générale de restriction de crédit qui fut pratiquée dès le début du second semestre de l'année, n'a pas permis de satisfaire toutes les demandes émanant des milieux agricoles. Tout comme en 1949, les sommes empruntées et destinées à l'achat de biens immobiliers ou à la construction, constituent la rubrique la plus importante.

La Caisse Centrale de Crédit Rural du Boerenbond belge et les Caisses Raiffeisen qui y sont affiliées, ont accordé 2.705 prêts pour un montant de 287 millions de francs. En 1949, 3.905 crédits avaient été consentis pour un total de 444 millions de francs. L'activité de la Caisse Centrale a donc été ramenée au niveau de 1947, année au cours de laquelle de nombreuses restrictions de crédit étaient en vigueur.

Par rapport à l'année 1949, peu de modifications sont intervenues quant à la répartition des crédits suivant leur importance. Parmi les avances accordées 48,90 % sont d'un import de moins de 50.000 F, 30,60 % représentent des sommes allant de 50.000 à 100.000 F et 20,50 % représentent des montants prêtés dépassant 100.000 F.

D'après la superficie de leur exploitation, les emprunteurs peuvent être répartis comme suit : 16 % possèdent moins de 1 ha, 46,40 % de 1 ha à 5 ha, 35,20 % de 5 ha à 20 ha et 2,20 % 20 ha et plus.

Le solde des crédits en cours au 31 décembre 1950 était de 1.274 millions de francs contre 1.191 millions de francs à la fin 1949. D'autre part, le solde des épargnes et dépôts confiés à la Caisse s'élevait à 2.010 millions de francs à la fin 1950 contre 1.884 millions de francs à la fin 1949. L'accroissement de l'épargne confiée à la Caisse reste insuffisant par rapport aux besoins de crédit auxquels cette institution doit faire face.

Enfin, en 1950, 7 nouvelles caisses Raiffeisen ont été créées, portant ainsi leur nombre à 770.

Les Comptoirs agricoles de la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite ont alloué 5.985 prêts en 1950 pour un montant de 534 millions de francs. Sur le nombre de

crédits consentis, 2.826 sont inférieurs à 50.000 F, 1.581 sont de l'ordre de 50.000 à 100.000 F et 1.578 s'échelonnent de 100.000 à 500.000 F. Le nombre de prêts inférieurs à 50.000 F a donc fléchi par rapport à 1949, puisqu'il ne représente plus en 1950 que 47 % du total contre 49 % l'année précédente. Quant à la répartition géographique des prêts, ce sont toujours les provinces de Liège, de Namur et de Brabant qui restent les principales bénéficiaires.

Enfin, l'Institut National de Crédit Agricole a, de son côté, approuvé 2.770 demandes de crédit en 1950, contre 3.405 en 1949. Par rapport au nombre de demandes introduites, le pourcentage de demandes approuvées a fléchi, d'une année à l'autre, de 75 à 68 %. Au 31 décembre 1950, le nombre global d'opérations en cours était de 12.454 et correspondait à un montant de 923 millions de francs. A la fin de 1949, 10.978 opérations étaient en cours et représentaient 821 millions de francs. Au surplus, il y a augmentation des crédits de moyenne et de grande importance. En effet, le nombre de prêts, avances, promesses, traites et warrants, d'un montant supérieur à 50.000 F, représente, en 1950, 47 % du total des crédits accordés contre 44 % en 1949.

Section II. — Pêche maritime

Depuis les chiffres record de 1947, soit 75.368 t, les apports belges de poisson n'ont cessé de diminuer. Les quantités totales de poisson débarquées en 1950 se montent à 53.404 t contre 60.417 t en 1949 : ce fléchissement est dû, pour une bonne part, à la diminution des apports de harengs. En effet, la quantité de harengs pêchée n'a été, pour l'année 1950, que de 9.590 t contre 16.822 t en 1949. Par contre, l'apport total de poisson de fond est resté stationnaire : il représente 39.531 t en 1950 contre 39.689 t en 1949 et demeure supérieur d'environ un tiers au tonnage enregistré avant la guerre.

La recette globale de la pêche maritime belge a, en 1950, atteint 422 millions de francs contre 464 millions en 1949. Malgré la forte baisse dans les apports de harengs et de crevettes, la pêche saisonnière n'intervient que pour 4 millions de francs environ dans cette diminution. Cette situation s'explique par le fait que le prix moyen obtenu pour les produits de cette catégorie a encore augmenté en 1950. La grosse partie de la diminution des recettes provient de la pêche du poisson de fond, laquelle accuse une réduction de rentrées, d'une année à l'autre, de près de 39 millions de francs. Ce mouvement doit être attribué, à la fois, au fléchissement du prix moyen et à la chute constatée dans les quantités de poisson en provenance de la mer du Nord.

La flotte de pêche belge revient de 30.028 t brutes à la fin de 1949 à 26.341 t brutes à la fin de 1950. Ce tonnage global est donc inférieur aux 28.087 t de 1938. La flotille de haute mer a fortement diminué par suite de la vente de certaines unités à l'étranger et du retrait de chalutiers loués par l'Etat.

Les courants commerciaux extérieurs en matière de produits de la pêche maritime tendent de plus en plus à se restreindre.

Les exportations de poissons de fond accusent des résultats défavorables. Elles ne représentent plus que 3.028 t en 1950 contre 5.349 t en 1949. En effet, l'Angleterre principal débouché belge, ayant libéré ses importations de poisson dans le cadre des mesures décidées à l'Organisation Européenne de Coopération Economique, la concur-

rence hollandaise et danoise s'est fait sentir plus nettement. Au surplus, le commerce belge d'exportation de crevettes a perdu son débouché traditionnel vers la France, au bénéfice de la Hollande. De leur côté, les exportations de harengs baissent également. Seules les exportations de conserves de poisson accusent un progrès intéressant : elles passent de 774 t en 1949 à 1.399 t en 1950, grâce au développement de nos relations avec la Hollande et le Congo Belge.

Les importations de poisson de fond ont été réduites de 3.302 t en 1949 à 2.787 t en 1950. Le mouvement continu de régression, qui se manifeste depuis 1947, est ainsi confirmé.

Sur base de la loi visant à développer les flottes marchande et de pêche, ainsi que la construction navale (1), 12 prêts s'élevant au total à 35 millions de francs ont été accordés en 1950.

Sur un plan plus général, deux problèmes importants se posent pour l'industrie de la pêche maritime belge.

D'une part, l'épuisement des fonds de pêche dans la mer du Nord se manifeste de façon de plus en plus aiguë pour toute la pêche de l'Europe occidentale. A cet égard, il semble indispensable que des mesures soient prises internationalement.

Par ailleurs, la réalisation par étapes de l'Union économique Benelux amènera, à partir du 1er janvier 1952, et en vertu du protocole ministériel signé à Ostende en juillet 1950, l'unification du marché belgo-hollandais des produits de la pêche. Cette unification implique, pour la pêche moyenne et la pêche crevettière belge, un sérieux effort d'adaptation, en vue d'une réduction progressive des frais d'exploitation.

---

(1) Loi du 23 août 1948 (*Moniteur belge* du 11 septembre 1948), modifiée par la loi du 7 juin 1949 (*Moniteur belge* du 17 juin 1949).

CHAPITRE II

INDUSTRIE

SECTION I. — APERÇU GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ INDUSTRIELLE

L'indice global de la production industrielle indique que le niveau de l'activité a été légèrement plus élevé pour l'ensemble de l'année 1950 qu'en 1949.

Indices de la production industrielle

(1938 = 100)

ANNÉE	Charbon	Sidérurgie	Métaux non ferreux	Fabrications métalliques	Verre	Textile	Cuir	Papier	Indice global
1946	77,0	98,9	53,4	77,1	73,5	96,0	62,1	105,7	83,4
1947	82,4	132,4	78,1	112,9	97,0	112,5	68,9	130,7	103,9
1948	90,2	173,0	82,1	126,3	92,5	107,1	64,1	130,7	111,2
1949	94,1	169,2	84,8	122,6	60,2	110,1	62,4	137,3	110,4
1950	92,3	162,1	86,6	115,2	78,8	132,1	59,0	160,4	114,7

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Service des Etudes et de la Documentation générales.

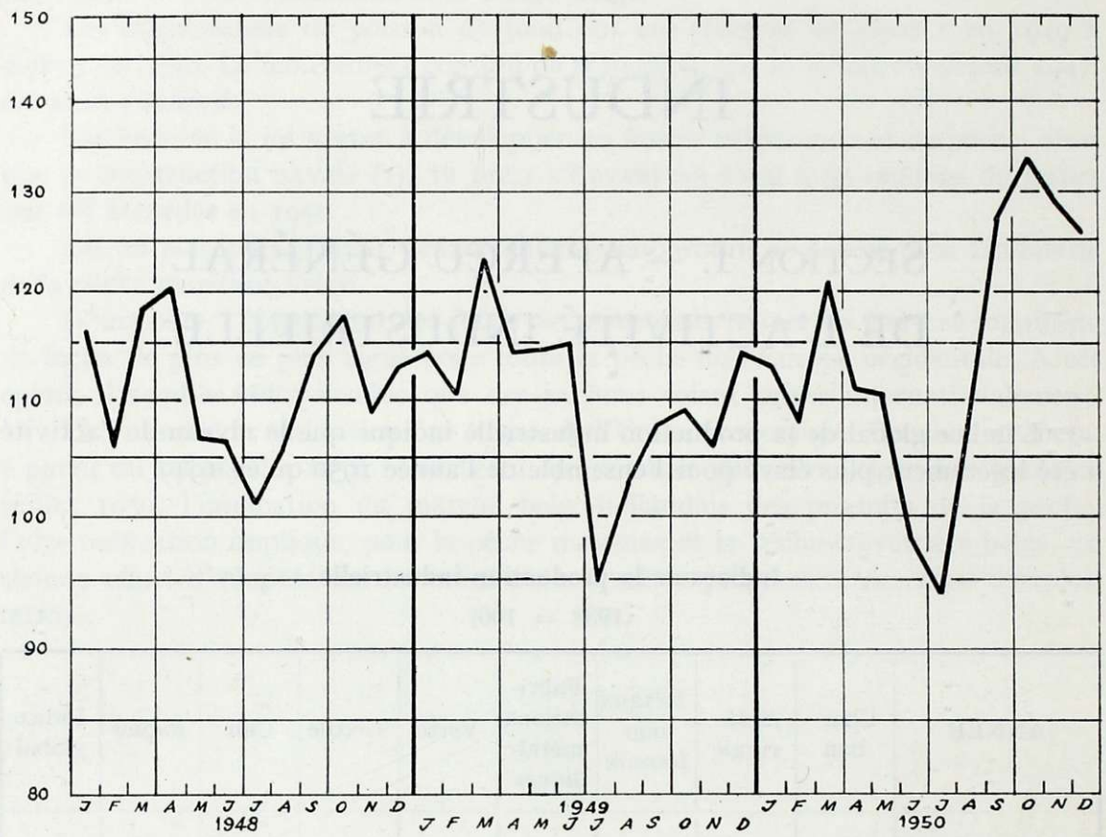
Il ressort cependant de l'analyse des chiffres qui interviennent dans la composition de cet indice, que sa progression est causée par l'accroissement considérable de la production textile. Les fabrications métalliques, l'extraction du charbon et la sidérurgie, autres secteurs clefs, atteignent en effet des résultats inférieurs à ceux de l'année précédente.

Deux périodes, qui correspondent à peu près aux deux semestres de 1950, se distinguent dans l'évolution de l'activité industrielle au cours de l'année. La première période subit encore l'influence de la tendance au ralentissement qui a prévalu depuis le deuxième trimestre 1949 ; elle est caractérisée par la prédominance de la

production de biens de consommation. Le niveau général de la production est sensiblement en-dessous de celui atteint au cours des deux années précédentes.

Indice global de la production industrielle

(1938 = 100)



Source : Ministère des Affaires Économiques et des Classes Moyennes, Service des Études et de la Documentation générales.

La seconde période s'ouvre après une chute saisonnière estivale particulièrement marquée et aggravée par un mouvement de grève générale ; un relèvement spectaculaire de la production des industries des métaux et une nette reprise dans les charbonnages se font jour, en même temps qu'un regain d'activité dans les autres branches et spécialement les textiles. Cette reprise est due à la mise en vigueur d'un important programme de réarmement aux Etats-Unis et au développement des stocks déclenché par les événements de Corée. Les nouveaux besoins en produits métallurgiques ont rapidement atteint un volume tel que toute concurrence a disparu sur le marché mondial avec l'apparition d'une pénurie caractéristique ; la raréfaction consécutive du charbon a été aggravée, en fin d'année, par un hiver exceptionnellement précoce. Le développement du stockage et de la production a entraîné, sur le plan mondial, la pénurie d'autres matières premières essentielles, telles que la laine, le textile et les métaux en général, etc. En définitive, pour cette seconde période, les commandes massives dont ont bénéficié les principales branches d'activité industrielle n'étaient pas justifiées par des besoins immédiats ; les acheteurs ont largement cherché à s'approvisionner en prévision de l'avenir.

SECTION II. — ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION PAR SECTEUR INDUSTRIEL

§ 1. — ÉNERGIE

1. — *Charbon.*

Le volume de combustible extrait n'a plus atteint celui de l'année précédente, quoique la réduction ait été modérée : les quantités totales extraites s'élèvent à 27,3 millions de tonnes, alors qu'elles atteignaient 27,8 millions de tonnes en 1949; le recul n'est donc que de 1,9 %.

Activité des mines de houille

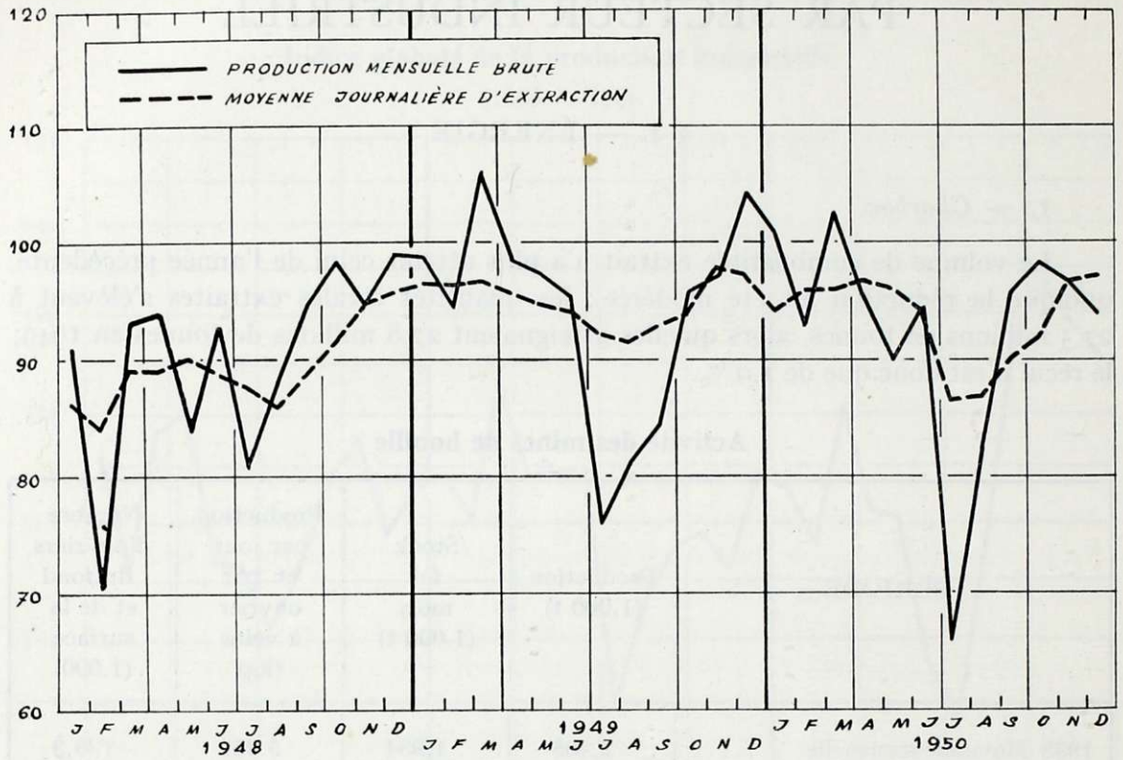
PÉRIODE	Production (1.000 t)	Stock fin mois (1.000 t)	Production par jour et par ouvrier à veine (kg)	Nombre d'ouvriers du fond et de la surface (1.000)
1938 Moyenne mensuelle	2.465	1.934	5.452	130,3
1948 Moyenne mensuelle	2.223	795	4.669	146,4
1949 Moyenne mensuelle	2.320	2.050	4.905	146,4
1950 Moyenne mensuelle	2.275	1.941	5.305	133,3
1950 Janvier	2.483	1.668	5.236	137,8
Février	2.274	1.679	5.277	137,9
Mars.....	2.529	1.777	5.243	137,4
Avril	2.350	2.073	5.256	138,0
Mai	2.217	2.330	5.159	138,9
Juin	2.326	2.682	5.209	136,1
Juillet	1.621	2.610	5.424	123,4
Août	2.025	2.435	5.308	125,7
Septembre.....	2.357	2.019	5.420	128,3
Octobre	2.425	1.651	5.334	129,8
Novembre	2.383	1.337	5.360	134,4
Décembre	2.313	1.031	5.435	132,3

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Administration des Mines.

Pourtant, il semble bien que la production du premier semestre ait déjà été influencée par les résultats de la nouvelle politique charbonnière adoptée le 1er octobre 1949. A cette date, toute compensation entre les entreprises charbonnières a été abolie et ce nouveau régime a favorisé pour une bonne part le relèvement des rendements.

Industrie charbonnière

(1938 = 100)



Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Administration des Mines et Service des Études et de la Documentation générales.

Si la moyenne journalière d'extraction n'a dépassé le niveau atteint pendant le premier semestre, qu'au cours des deux derniers mois de l'année, la production moyenne par jour et par ouvrier à veine s'est cependant sensiblement relevée à partir du second semestre. Mais ceci ne put que compenser la pénurie de main-d'œuvre apparue après la chute saisonnière de l'été, du fait du départ des travailleurs italiens. Ce n'est qu'au cours des deux derniers mois que cette situation a commencé à être redressée.

Le niveau généralement constant auquel s'est maintenue la production, ainsi que la faible incidence des exportations, expliquent que la reprise de l'activité industrielle se soit reflétée directement dans l'évolution des stocks ; il faut souligner que la réduction des stocks a été accélérée au second semestre par l'accroissement des réserves détenues par les consommateurs industriels et domestiques. Dès que l'hiver 1949-1950 a cessé de faire sentir ses effets, c'est-à-dire dès le mois de février, les stocks ont repris leur mouvement ascendant pour atteindre un niveau maximum en juin. Leur diminution s'affirme d'août à septembre et se poursuit à un rythme rapide jusqu'à la fin de l'année, malgré un relèvement sensible de la production à partir du mois d'août.

L'évolution de l'extraction par bassin houiller se ressent également de la modification de la politique charbonnière du Gouvernement et de la reprise de l'activité en fin d'année.

Production de charbon par bassin

(en milliers de tonnes)

ANNÉE	Namur (a)	Mons	Centre	Charleroi	Liège	Limbourg	Total	Indice
1938	394	4.899	4.256	7.977	5.523	6.436	29.585	100,0
1948	—	4.361	3.613	6.703	4.063	7.941	26.681	90,2
1949	—	4.601	3.739	7.061	4.495	7.954	27.849	94,1
1950	—	4.644	3.314	6.759	4.465	8.122	27.304	92,5

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Administration des Mines.

(a) Depuis 1942, les statistiques du bassin de Namur sont reprises dans celles de Liège et de Charleroi.

Les bassins de Mons et de Liège ont maintenu la même activité que l'année précédente ; celui du Limbourg augmente la sienne de 2,1 % compensant à peu près les reculs enregistrés dans les bassins du Centre et de Charleroi, lesquels atteignent respectivement 11,4 % et 4,3 %. C'est le mois de janvier qui, d'une manière générale, enregistre la production la plus importante : deux bassins font exception, celui du Limbourg avec un record d'extraction en novembre et celui de Liège avec un maximum de production en octobre.

La livraison des combustibles aux différents secteurs économiques atteint, au total, un tonnage supérieur à celui de 1949, mais inférieur à celui de 1948. La consom-

Livraison de combustibles aux différents secteurs économiques

(en milliers de tonnes)

ANNÉE	S. N. C. B.	Ports et soutes	S. N. C. V.	Ministère des Travaux publics	Contingent domestique	Vente libre	Administrations de l'Etat	Armées alliées
1948	1.894	232	34	47	4.386	2.666(b)	140	1
1949	1.694	200	21	—	5.575	—	146	—
1950 (c)	1.587	82	16	—	6.228	—	147	—

ANNÉE	Usines à gaz et coke	Centrales électriques	Exportation (a)	Industries alimentaires	Industries diverses	Sidérurgie	Total
1948	7.301	2.908	625	442	3.772	411	24.859
1949	6.884	2.973	1.577	—	4.666	324	24.060
1950 (c)	5.988	2.746	2.707	—	4.720	248	24.470

(a) Non comprises, les ventes à l'exportation de quelques petits charbonnages.
(b) Dont : 1.903.000 tonnes pour le contingent domestique,
232.000 tonnes pour les centrales électriques,
408.000 tonnes pour les industries diverses.
(c) A partir du 1er janvier 1950, ne comprend plus que le charbon belge.

Source : Comptoir Belge des Charbons.

mation des transports est en baisse notable. Celle des usines à gaz et des cokeries, des centrales électriques et de la sidérurgie est également inférieure aux chiffres atteints l'année précédente. Par contre, le contingent domestique et l'exportation ont absorbé un volume nettement plus important, tandis que la consommation des industries diverses n'est que légèrement plus élevée.

C'est encore le renversement dans la tendance de l'activité du pays, apparu au début du second semestre, qui a permis d'aboutir à un résultat global légèrement supérieur à celui de 1949.

Les débouchés extérieurs se sont fortement accrus — 2.724 milliers de tonnes ont été exportées en 1950, contre 1.577 en 1949. — Ce progrès est dû à la fois aux moyens de paiement accrus dont disposaient nos clients étrangers et à la reprise spectaculaire de la production industrielle en Europe occidentale, au second semestre.

L'importance des importations s'est encore réduite par rapport à 1949, malgré les besoins exceptionnels apparus en fin d'année. Ceux-ci n'ont pu être couverts par l'achat de charbon étranger dans la proportion désirée, du fait de la pénurie généralisée du combustible en Europe.

Importation et exportation de charbon

(en tonnes)

ANNÉE	Importation	Exportation (a)
1935/1938 (b)	4.301.880	5.888.928
1948	2.553.236	670.671
1949	884.268	1.577.023
1950	604.885	2.724.308

Sources : Organisation Economique pour l'Europe, Division du Charbon.
Comptoir Belge des Charbons.

(a) Charbon de soute non compris.
(b) Estimation. Jusqu'en 1945, les statistiques du commerce extérieur de l'U. E. B. L. ne permettaient pas de contrôler avec exactitude la part de la Belgique.

2. — *Electricité.*

Les centrales belges ont fourni, au total, 8.481 millions de kWh, soit 3,9 % de plus qu'en 1949, alors que cet accroissement n'avait été que de 3,3 % de 1948 à 1949.

Production d'énergie électrique

(en milliers de kWh)

ANNÉE	Régies communales	Sociétés privées	Auto-producteurs industriels	Total
1938	247.389	2.332.625	2.698.157	5.278.171
1948	370.176	4.039.176	3.493.529	7.902.881
1949	373.712	4.319.696	3.469.685	8.163.093
1950	374.459	4.651.110	3.455.264	8.480.824

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

Cependant, partant d'un niveau plus élevé au début de l'année que l'an dernier, la production d'énergie électrique marque une chute saisonnière plus profonde en 1950, en relation avec les arrêts de la production industrielle au milieu de l'année ;

elle se relève ensuite immédiatement, à un niveau record, au cours des cinq derniers mois. Elle traduit ainsi le regain d'activité dans les industries de base.

La régression apparue au cours des sept premiers mois est due à la diminution de la production des centrales industrielles, de celles de la sidérurgie plus spécialement ; les entreprises de distribution publique ont, au contraire, maintenu leur production à un niveau légèrement supérieur à celui de 1949.

Comme l'an dernier, c'est la production des sociétés privées qui a augmenté le plus, avec 7,7 % ; celle des régies communales n'a que très légèrement progressé, avec 1/2 %. L'apport des auto-producteurs industriels a continué à diminuer, mais au rythme plus faible de 0,4 % environ. Cette production d'énergie étant liée à l'intensité de l'activité même des auto-producteurs, dont 80 % appartenaient en 1949 aux charbonnages et à la métallurgie, la diminution reflète bien la légère baisse de la production dans ces branches d'activité au cours de l'année.

L'importation nette d'énergie électrique a augmenté de 53 % par rapport à 1949, année au cours de laquelle elle était tombée à un quart environ de l'année précédente. L'importation brute a augmenté de près de 40 %, alors que l'exportation ne s'est accrue que de 20 %.

Les Pays-Bas ont été, au cours de l'année, débiteurs à l'égard de la Belgique de 7 millions de kWh. Les autres pays, avec lesquels des échanges se pratiquent, ont tous été fournisseurs : la sidérurgie du Grand-Duché de Luxembourg, a fourni au cours de l'année 46 millions de kwh, soit 6 millions de plus qu'en 1949, la France et l'Allemagne, respectivement 33 millions et 18 millions, alors que ces deux pays étaient légèrement débiteurs l'année précédente.

Importation et exportation d'énergie électrique

(en milliers de kWh)

ANNÉE	Importation	Exportation	Importation nette
1938	73.000	26.000	47.000
1948	284.305	46.005	238.300
1949	105.057	46.825	58.232
1950	145.103	55.833	89.270

Source : Fédération professionnelle des Producteurs et Distributeurs d'Electricité de Belgique.

La consommation totale d'énergie électrique, plus élevée en 1950 qu'en 1949 (1), se répartit toujours de la même manière entre les grandes catégories d'utilisateurs, c'est-à-dire celle des usages domestiques, services publics et artisanat, celle de la traction et celle de l'industrie.

Mais au sein de ce dernier secteur, les industries diverses ont consommé nettement plus d'énergie ; les charbonnages et fours à coke, la sidérurgie et surtout l'industrie de synthèse, ont absorbé des proportions moindres du chiffre global de consommation.

3. — *Coke et gaz.*

a) *Coke.*

La production brute est de 8 % inférieure à celle de 1949, laquelle était déjà en régression par rapport à l'année précédente. La baisse est surtout le fait des

(1) 8.034 millions de kWh (chiffre provisoire) contre 7.714 millions en 1949.

cokeries indépendantes et minières pour lesquelles elle se chiffre respectivement par 11,5 % et 9 %. Elle est de 6 % pour les cokeries métallurgiques.

Le premier semestre a été caractérisé par une forte mévente du coke ; aussi la production a-t-elle été limitée pour éviter, dans la mesure du possible, la formation de stocks importants. Certaines usines ont été jusqu'à injecter du mazout dans leurs fours, afin d'obtenir plus de gaz par tonne de coke produite et pouvoir faire face, de la sorte, aux exigences de livraison de gaz, tout en restreignant la production de coke.

Dès le mois d'août, le tonnage produit augmente et dépasse de beaucoup, au cours des mois suivants, le niveau atteint à pareille époque l'année précédente. Les stocks diminuent rapidement ; à l'approche de l'hiver, les commandes émanent non seulement de la sidérurgie, mais aussi des utilisateurs domestiques. Le marché devient extrêmement tendu en fin d'année ; le volume de la demande est tel que les cokeries se trouvent bientôt dans l'obligation d'utiliser, malgré leur prix élevé, des fines à coke importées des Etats-Unis d'Amérique.

Cokeries. — Production brute et production nette de coke (a)

(en milliers de tonnes)

ANNÉE	Cokeries indépendantes	Cokeries minières	Cokeries métallurgiques	Total brut	Total net
1937	..	..	..	..	5.872
1938	..	..	..	..	5.107
1948	1.853	964	2.770	5.587	5.526
1949	1.535	733	2.739	5.007	4.698
1950	1.361	665	2.571	4.597	4.331

Sources : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes.
Administration des Mines.
Comptoir Belge des Cokes.

(a) La production nette est la production brute moins la consommation des cokeries.

En définitive, la situation des stocks au 31 décembre 1950 est de l'ordre de celle qui est apparue fin 1947 ; ils s'élèvent à 42.000 t seulement, contre 228.000 t à la même date de l'année précédente. Ce résultat est dû à la forte demande qui s'est fait jour au second semestre.

Cokeries. — Stocks de coke

Situation au 31 décembre

(en milliers de tonnes)

ANNÉE	Quantité
1947	38
1948	205
1949	228
1950	42

Source : Comptoir Belge des Cokes.

L'utilisation de combustible étranger a encore fortement diminué pour l'ensemble de l'année ; le recours aux fines à coke importées des Etats-Unis d'Amérique n'est intervenu qu'en décembre.

Cokeries. — Consommation de charbon

(en milliers de tonnes)

ANNÉE	Charbon belge	Charbon étranger	Total
1938	4.791	1.911	6.702
1948	5.491	1.907	7.398
1949	5.796	842	6.638
1950	5.791	293	6.084

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Administration des Mines.

Livraisons de coke

(en milliers de tonnes)

ANNÉE	Exportation	Sidérurgie	S. N. C. B.	S. N. C. V.	Contingent industriel	Contingent domestique	Services publics	Total
1948	884	3.183	16	2	1.169	169	27	5.451
1949	600	3.074	14		1.277		24	4.989
1950	523	3.107	17		1.099		46	4.792

Sources : Comptoir Belge des Cokes.
Institut National de Statistique.

Les livraisons de coke ont décru de 4 % par rapport à l'année précédente, ce qui les place au niveau de 1947. Le chiffre des exportations est le plus bas qui ait été atteint depuis la libération. La sidérurgie a consommé pratiquement le même tonnage qu'en 1949. Ce sont les contingents destinés aux autres industries et aux consommateurs domestiques qui ont sensiblement diminué par rapport à l'année précédente.

b) *Gaz.*

La production de gaz et, parallèlement, la quantité totale de gaz disponible en Belgique ont diminué par rapport à 1949 de 11,3 %, soit dans une proportion presque triple de celle de l'année précédente.

Production de gaz (a)

(en milliers de m3)

DÉSIGNATION			1949	1950
Production des usines à gaz	Régies et associations de communes (b)		1.866	2.186
	Sociétés privées (b)		44.296	28.472
Production des cokeries	Régies (b)		76.173	67.817
	Sociétés privées	Production destinée à la distribution publique (b)	679.031	620.926
		Production destinée aux fournitures industrielles directes (c)	830.372	728.300
		Total du gaz produit en Belgique	**1.631.738**	**1.447.701**
Importation			1.144	1.432
Exportation			22.349	21.241
		Total du gaz disponible en Belgique	**1.610.533**	**1.427.892**

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

(a) La présente statistique se rapporte à la production de gaz par distillation pyrogénée de la houille dans les usines à gaz et dans les cokeries, gaz auquel sont éventuellement ajoutés du gaz à l'eau, du gaz à l'air, du restgas des synthèses chimiques et du gaz des hauts fourneaux. Elle ne comprend pas les volumes de gaz à l'eau, de gaz à l'air, de restgas ou de gaz des hauts fourneaux qui sont mélangés, en dehors de l'usine de production, au gaz provenant de la distillation pyrogénée de la houille, à l'exception de ceux qui sont fournis directement à la distribution publique, ni le gaz produit ou reçu par les cokeries, gaz de houille ou autres, et utilisés pour leurs besoins propres, chauffage des fours, etc.

(b) Le total de ces productions est destiné à la distribution publique.

(c) Cette production est destinée aux fournitures directes faites par les cokeries aux autres divisions de la société auxquelles appartiennent les cokeries envisagées ou à d'autres sociétés industrielles juridiquement indépendantes.

La part déjà prépondérante des cokeries dans la production de gaz s'est encore accrue d'une année à l'autre. Dans le secteur des usines à gaz, alors que les régies et associations de communes ont augmenté leur production qui dépasse même le niveau atteint en 1948, le volume de gaz fourni par les sociétés privées a été considérablement réduit au point de ne plus atteindre que 64 % de celui fourni en 1949. Cette réduction dans les fournitures est spécialement due au fait que les usines de Hoboken et de Forest, qui sont des unités de secours produisant du gaz à l'eau, ont été mises en activité pendant un temps moindre.

Le volume du gaz importé, après avoir diminué de 26 % de 1948 à 1949, a augmenté à nouveau de 25 % de 1949 à 1950.

Cette année, la production des usines à gaz n'atteint plus que 2 % du volume total du gaz disponible, c'est-à-dire 1 % de moins qu'en 1949. Les cokeries produisent les 98 % restants.

L'exploitation du grisou a continué à progresser. Elle a fourni en 1950, 27 millions de m³ à 4.250 calories, dont 15 millions de m³ ont alimenté la distribution publique et 12 millions l'usine de Tertre où ils ont été utilisés, pour la plus grande part, au chauffage des fours.

Statistique de la distribution publique de gaz

(en milliers de m3)

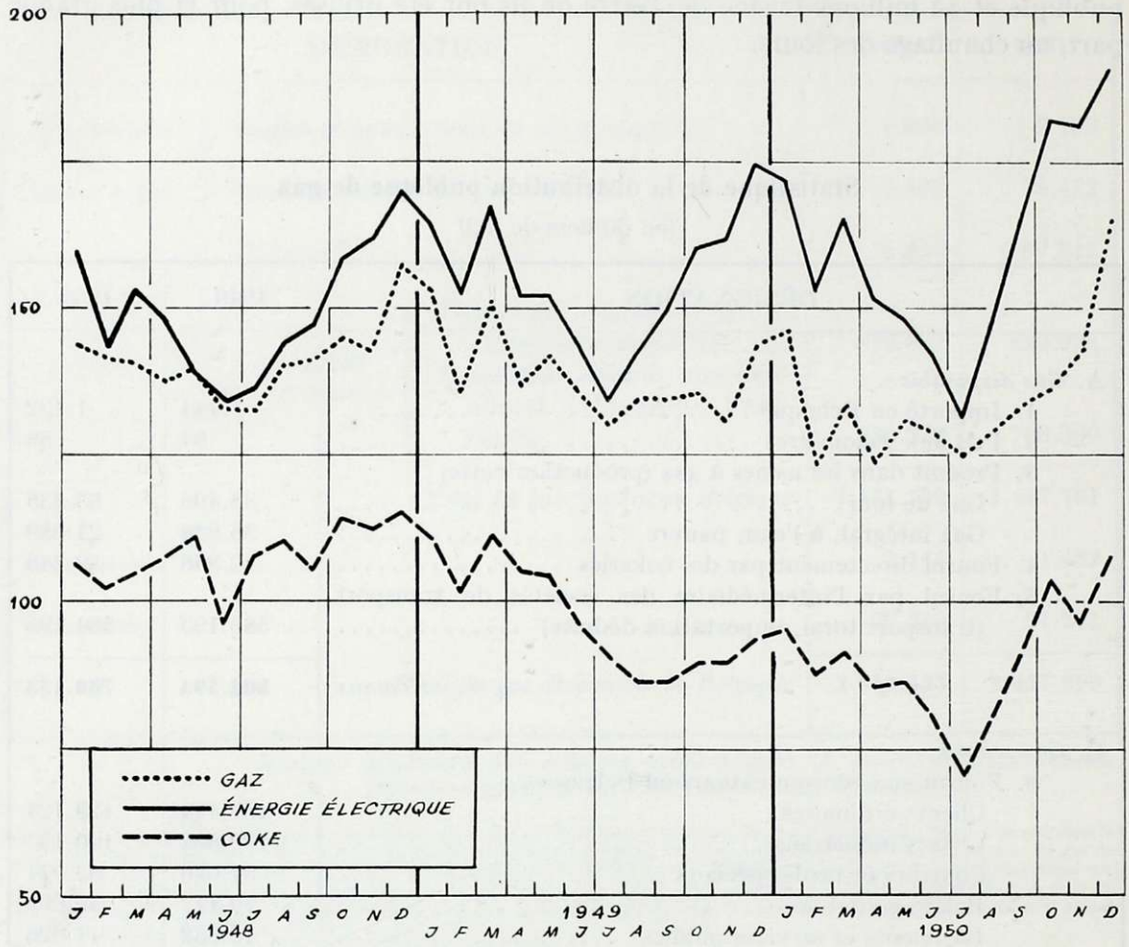
DÉSIGNATION	1949	1950
A. *Gaz disponible* :		
1. Importé en Belgique	1.144	1.432
2. Pris aux gazomètres	84	58
3. Produit dans les usines à gaz (production nette) :		
Gaz de four	85.496	83.535
Gaz intégral, à l'eau, pauvre	36.839	21.689
4. Fourni directement par des cokeries	92.838	89.243
5. Fourni par l'intermédiaire des sociétés de transport (transport total, importation déduite)	586.193	584.196
Totaux	**802.594**	**780.153**
B. *Gaz réparti* :		
6. Fourni aux consommateurs en Belgique :		
Clients ordinaires	459.444	423.124
Clients industriels	139.892	140.194
Contrats et tarifs spéciaux	57.676	63.971
Eclairage public	19.172	19.909
Bâtiments et services publics	10.882	11.826
Totaux	**687.066**	**659.024**
7. Gaz non vendu : Besoins propres et pertes	93.064	99.852
8. Distribution totale en Belgique (6 + 7)	**780.130**	**758.876**
9. Exporté de Belgique	22.349	21.241
10. Total distribué (8 + 9)	**802.479**	**780.117**
Mis aux gazomètres	115	36

Sources : Institut National de Statistique.
Fédération de l'Industrie du Gaz.

Le volume de gaz mis à la disposition de la distribution publique a encore diminué d'une année à l'autre : la régression est de 2,7 %. D'autre part, la consommation industrielle a pratiquement gardé la même importance qu'en 1949.

Distribution publique de gaz et production d'énergie électrique et de coke

(1938 = 100)



Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Administration des Mines et Service des Études et de la Documentation générales.

§ 2. — MÉTALLURGIE

1. — *Industrie sidérurgique.*

La moyenne mensuelle de la production sidérurgique est plus faible qu'au cours des deux années précédentes ; le chiffre de 1950 est inférieur de 4,2 % à celui de 1949.

Malgré une reprise brusque et intense, dès le mois de septembre, reportant l'indice au niveau exceptionnel atteint au cours du premier trimestre 1949, la production annuelle globale reste influencée par la dépression qui a caractérisé l'activité de l'industrie sidérurgique à partir du mois d'avril 1949, jusqu'au mois d'août 1950. Sur la plupart des marchés mondiaux, la mévente s'est en effet prolongée jusqu'à cette dernière époque ; simultanément, les producteurs belges ont subi une concurrence accrue de la part des sidérurgistes allemands et français.

La diminution enregistrée pendant la première période de l'année apparaît surtout dans le ralentissement de la production de la fonte et de l'acier brut ; le

Indice global
de la production sidérurgique

(1938 = 100)

MOIS	1948	1949	1950
Janvier	172,5	200,0	156,0
Février.....	159,8	195,0	141,0
Mars	176,4	223,5	157,8
Avril	178,9	186,3	150,6
Mai	167,6	185,1	150,2
Juin	129,8	172,5	157,3
Juillet	161,5	138,4	107,0
Août.....	185,0	145,1	143,6
Septembre	190,3	142,8	189,7
Octobre	196,1	146,4	206,4
Novembre	188,7	138,9	190,6
Décembre	196,2	156,4	194,8
Moyenne mensuelle	**175,2**	**169,2**	**162,1**

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Service des Etudes et de la Documentation générales.

relèvement d'activité de la deuxième période est proportionnellement le plus accusé dans le secteur de la fabrication de l'acier fini. La soudaineté de la reprise s'explique par un gonflement brusque de la demande, de caractère partiellement spéculatif. A l'annonce des programmes de réarmement, la plupart des clients qui, dans la période précédente, s'étaient abstenus d'acheter dans l'espoir de bénéficier de la baisse, ont tenu à reconstituer et même parfois à gonfler leurs stocks, le plus rapidement possible.

Malgré cette reprise, la valeur des exportations de produits sidérurgiques de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise n'intervient plus, en 1950, que pour 15 % du total des exportations, alors qu'elle atteignait 23 % en 1949.

Production sidérurgique

(en milliers de tonnes)

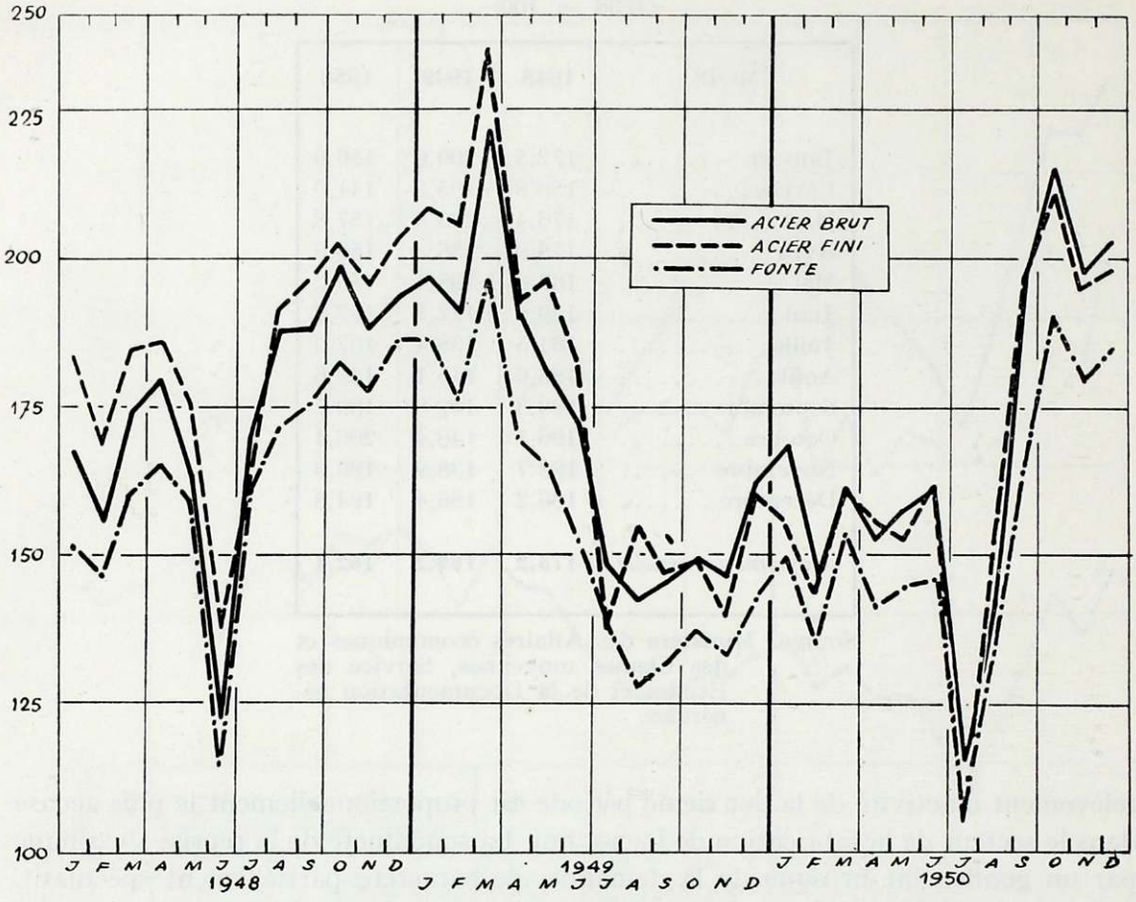
ANNÉE	Fonte	Acier brut	Acier moulé	Acier fini	Fer fini
1929	4.040	4.009	100	3.115	153
1937	3.804	3.777	85	2.890	45
1938	2.426	2.212	67	1.762	42
1948	3.929	3.853	67	3.069	31
1949	3.749	3.782	67	2.968	36
1950 (a)	3.697	3.721	44	2.911	30

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Administration des Mines.

(a) Chiffres provisoires.

Production sidérurgique

(1938 = 100)



Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Administration des Mines.

2. — *Industrie des métaux non ferreux.*

La moyenne mensuelle de l'indice global de production indique un nouvel accroissement en 1950, de deux points environ par rapport à 1949. Le rythme de l'augmentation dans la production d'une année à l'autre s'est ralenti. Le niveau de l'emploi est resté le même.

A l'inverse de l'année précédente, la hausse de la production a été assurée par une progression sensible, égale à 17 %, de la production des demi-produits, alors que celle des produits bruts est en légère régression, avec 3 % environ.

Pour les divers stades de production, la plus grande activité a été atteinte au cours du quatrième trimestre. Cependant, c'est précisément à cette époque de l'année que de nouvelles difficultés sont apparues dans l'approvisionnement en matières premières ; l'adoption du programme de réarmement a entraîné, aux Etats-Unis, des mesures de stockage des métaux non ferreux. La baisse saisonnière de l'été n'a guère été marquée, alors que dans les autres secteurs de l'industrie belge elle a été particulièrement sensible.

Production des métaux non ferreux

(en tonnes)

DÉSIGNATION	1938	1948	1949	1950	1950			
					1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre
Produits bruts :								
Zinc	229.200	152.928	176.568	177.326	42.084	44.539	42.133	48.570
Cuivre	131.000	132.191	133.441	137.239	32.748	34.024	34.856	35.611
Plomb	102.200	66.035	79.304	62.094	18.417	12.467	15.499	15.711
Étain	9.400	12.271	10.408	10.372	2.606	3.044	2.033	2.689
Aluminium	1.580	2.324	2.230	1.691	444	351	442	454
Divers	9.600	4.507	3.675	4.694	888	1.150	1.233	1.423
Total	**482.980**	**371.256**	**405.626**	**393.416**	**97.187**	**95.575**	**96.196**	**104.458**
Demi produits :								
Zinc	60.800	39.861	32.836	39.010	9.119	9.744	8.341	11.806
Cuivre	53.800	77.558	72.504	81.795	18.181	20.302	18.143	25.169
Plomb	29.600	21.425	21.439	26.878	5.588	7.184	7.235	6.871
Aluminium	4.350	5.255	6.069	8.129	1.728	1.806	2.139	2.456
Etain	925	1.564	1.096	670	141	140	195	194
Divers	120	115	116	242	52	69	53	68
Total	**149.595**	**145.778**	**134.060**	**156.724**	**34.809**	**39.245**	**36.106**	**46.564**

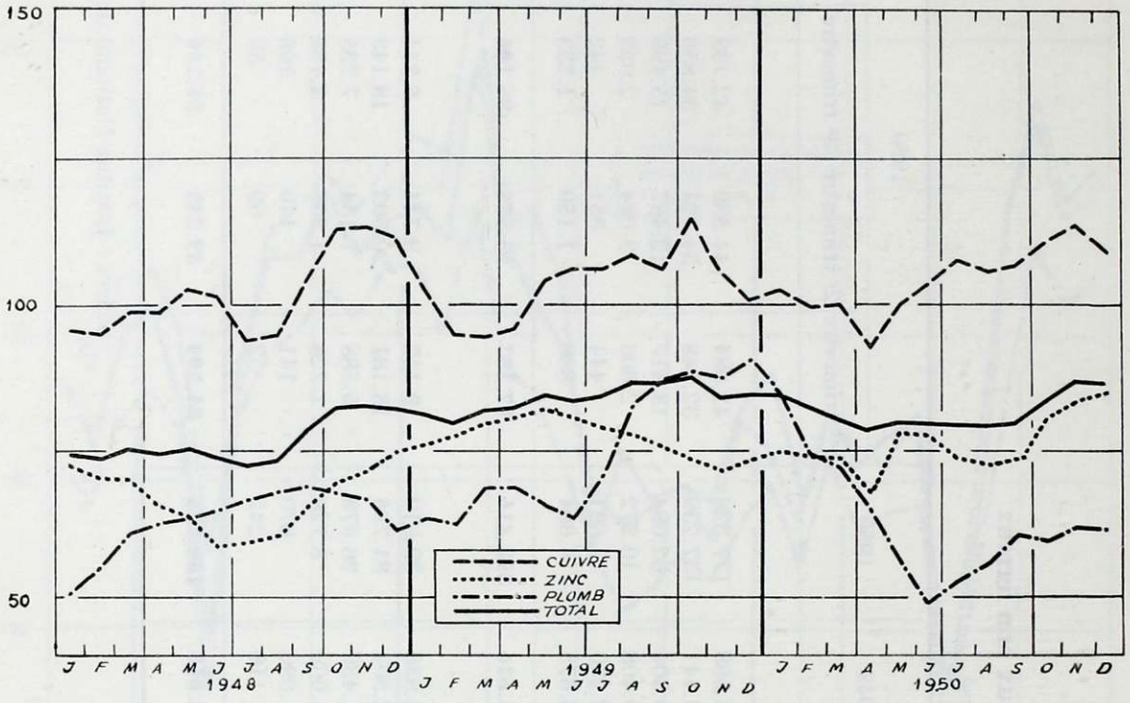
Source : Institut National de Statistique.

Production de métaux non ferreux

Produits bruts

(Moyenne mobile trimestrielle)

(1938 = 100)



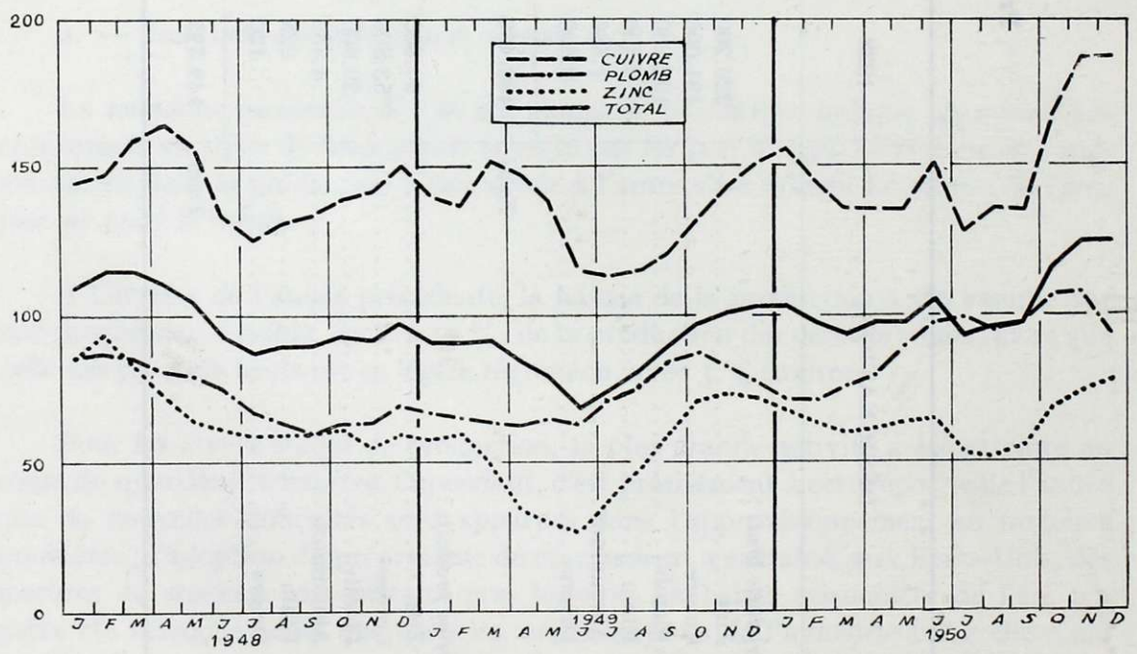
Source : Institut National de Statistique.

Production de métaux non ferreux

Demi-produits

(Moyenne mobile trimestrielle)

(1938 = 100)



Source : Institut National de Statistique.

Le zinc et le cuivre ont été produits en quantités accrues, aussi bien sous forme brute que sous la forme de produits demi-finis.

Importation de métaux non ferreux sous forme de minerais, mitrailles et produits bruts

(en milliers de tonnes)

ANNÉE	Cuivre			Zinc		
	Minerais	Mitraille	Produits bruts	Minerais	Mitraille	Produits bruts
1938	40,3	5,7	218,1	537,2	0,5	14,0
1948	13,6	11,1	146,3	369,5	0,8	2,0
1949	5,3	10,1	151,3	376,9	3,5	0,6
1950	5,6	19,0	155,2	403,7	0,4	2,3

ANNÉE	Plomb			Etain	
	Minerais	Mitraille	Produits bruts	Minerais	Produits bruts
1938	106,7	0,6	28,3	12,1	3,9
1948	91,0	3,5	19,8	15,3	1,8
1949	99,1	11,1	22,3	12,1	1,3
1950	83,1	3,2	33,9	13,1	1,5

Source : Institut National de Statistique.

Les importations de matières premières ont progressé, sauf pour ce qui concerne les minerais et la mitraille de plomb, ainsi que la mitraille de zinc.

Exportation de métaux non ferreux bruts et demi-finis

(en milliers de tonnes)

ANNÉE	Cuivre		Zinc		Plomb		Etain	
	Produits bruts	Produits demi-finis	Produits bruts	Produits demi-finis	Produits bruts	Produits demi-finis	Produits bruts	Produits demi-finis
1938	118,5	13,6	129,9	43,7	67,6	6,6	8,5	0,2
1948	89,6	23,9	78,1	12,9	44,4	6,0	10,5	0,1
1949	128,8	26,7	110,1	8,4	48,2	3,6	10,2	0,1
1950	118,8	34,1	119,3	13,1	45,6	7,0	10,4	0,1

Source : Institut National de Statistique.

A l'inverse des exportations de 1949, celles de 1950 ont été favorables à l'écoulement plus important des produits demi-finis. En ce qui concerne le zinc, les produits bruts ont été également exportés en quantités accrues.

§ 3. — INDUSTRIE DES FABRICATIONS MÉTALLIQUES

La diminution d'activité de l'industrie des fabrications métalliques qui avait débuté au cours du second semestre de 1949 s'est prolongé jusqu'au mois d'août 1950. La valeur globale des commandes inscrites ne s'est également relevée qu'à partir du mois d'août. D'autre part, le fléchissement qui s'annonçait au cours du mois de juin 1949 dans la valeur des exportations, s'est prolongé jusqu'au mois d'août 1950 inclus.

Industrie des fabrications métalliques

PÉRIODE	Nombre d'ouvriers (en milliers)	Nombre d'heures de travail (en milliers)	Commandes (en millions de francs)	Expéditions totales		Exportations	
				en millions de francs	en milliers de tonnes	en millions de francs	en milliers de tonnes
1938 Moyenne mensuelle	..	..	..	..	..	..	..
1948 Moyenne mensuelle	191,1	35.726	3.197	3.152	142,6	1.109	50,5
1949 Moyenne mensuelle	170,0	31.643	2.530	3.286	137,6	1.325	54,6
1950 Moyenne mensuelle	152,4	28.475	2.879	2.905	131,2	996	47,7
1950 Janvier	155,4	28.597	2.612	2.930	124,3	960	41,7
Février	152,1	27.894	2.433	2.664	113,7	978	42,2
Mars	152,7	28.166	2.669	3.111	128,2	1.146	41,4
Avril	151,0	28.224	2.341	2.568	120,4	784	40,6
Mai	146,8	28.122	2.446	2.861	129,4	1.021	44,2
Juin.....	147,5	28.006	2.782	2.798	137,6	856	50,1
Juillet	151,1	28.220	2.875	2.645	113,9	1.048	46,5
Août	150,8	27.687	3.132	2.280	107,5	635	26,1
Septembre	152,2	28.211	3.097	3.275	144,0	985	49,9
Octobre.....	154,4	28.793	3.178	3.200	156,0	1.100	57,9
Novembre	157,0	29.845	3.378	3.017	150,9	1.112	65,1
Décembre	157,6	29.941	3.561	3.410	148,8	1.324	66,9

Source : Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications Métalliques (Fabrimétal).

Le regain de commandes n'étant apparu que tard dans l'année, le relèvement de la production des quatre derniers mois n'a pas compensé la faiblesse d'activité qui avait prévalu antérieurement. Aussi, dans l'ensemble, le volume de la production annuelle a-t-il fléchi : le tonnage des expéditions totales est de 4,7 % inférieur à celui de l'année précédente, leur valeur est de 11,7 % moindre. Or, l'indice moyen annuel des prix de gros des fabricats métalliques n'a guère varié de 1949 à 1950.

Il faut donc en déduire que la production a porté sur des biens dont la valeur marchande a été moindre : l'analyse de l'activité par section confirme ce point de vue.

Parallèlement à la tendance décrite ci-dessus, l'emploi estimé en nombre d'ouvriers et en heures de travail, a baissé de 10 % par rapport à 1949.

La part du marché intérieur dans l'écoulement des produits s'est accrue en 1950, passant de 60 à 66 % des fournitures totales. Néanmoins, depuis trois ans, l'importation prend une importance accrue sur notre marché. Par rapport à la consommation totale, les livraisons belges sur le marché intérieur ne représentent plus que 66 % contre 69 % en 1949 et 72 % en 1948. Les 25 milliards de francs commandés annuellement par la clientèle belge en moyenne, se décomposent en 6 à 7 milliards provenant des services publics, 12 milliards émanant des consommateurs industriels et 5 à 6 milliards, d'achats domestiques et privés.

Pendant le premier semestre, la crise des débouchés s'est fait particulièrement sentir. Les producteurs allemands et même français apparaissent comme de sérieux concurrents. La part des produits des fabrications métalliques dans les exportations de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise n'est plus que de 18 % contre 24 % en 1949. C'est le groupe des constructeurs de matériel de chemin de fer et de tramwyas qui ressent le plus cette crise ; son activité décline jusqu'au 3e trimestre et ne reprend qu'en fin d'année.

Au contraire, dès le premier semestre, une reprise apparaît dans les secteurs des ponts et charpentes, ainsi que dans celui de la construction navale, au point qu'ils réalisent leur maximum d'activité au cours du deuxième trimestre déjà. La mise en œuvre d'un vaste programme de travaux publics, d'une part, et l'amélioration des conditions monétaires internationales, d'autre part, ont influencé cette évolution.

Les autres secteurs ne font preuve d'un redressement qu'au deuxième semestre seulement.

Le bilan de l'année, par rapport à 1949, pour chacun des groupes qui constituent la Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications métalliques, peut être caractérisé de la façon suivante.

Il faut distinguer deux catégories dans ces groupes : la première est en progrès par rapport à l'année précédente ; la seconde en recul. L'amélioration de la production s'est réalisée à des rythmes différents suivant les groupes : les armes portatives et munitions ont été produites en quantités seize fois plus importantes qu'en 1949 ; l'automobile, le cycle, l'aéronautique et les industries connexes accusent un coëfficient d'amélioration de 1,42 ; les ponts, les charpentes et la grosse chaudronnerie, de 1,40 ; le travail de la tôle et les fabrications métalliques diverses, de 1,20 ; les tréfileries, de 1,15 ; les constructions mécaniques diverses, de 1,05 ; les constructions électrotechniques, de 1,02 et enfin, les accessoires métalliques du bâtiment, de 1,01. Un recul de l'activité est apparu d'une année à l'autre, dans une série de fabrications : la production du matériel de chemin de fer et des tramways ne représente presque plus que le cinquième du volume de l'année antérieure ; l'activité dans le domaine des ma-

Industrie des fabrications métalliques

Expéditions totales

Moyennes mensuelles (en tonnes)

DÉSIGNATION	1948	1949	1950	1950			
				1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre
Aciéries de moulage	5.774	5.974	4.305	4.705	3.979	3.612	4.924
Fonderies	10.455	9.771	9.383	9.119	9.326	8.965	10.122
Tréfileries	29.576	26.499	30.543	27.309	29.437	26.489	38.937
Forge, estampage, gros emboutissage et industries connexes	11.898	10.920	9.136	8.924	8.685	8.239	10.697
Travail de la tôle et fabrications métalliques diverses	21.879	19.021	23.074	18.253	23.174	22.247	28.621
Accessoires métalliques du bâtiment	9.641	8.557	8.686	7.672	7.522	9.533	10.017
Ponts, charpentes, grosse chaudronnerie	6.885	10.952	15.293	13.986	16.914	13.951	16.321
Construction navale	2.474	2.368	2.091	1.890	2.892	1.943	1.638
Matériel de chemin de fer et tramways	19.386	19.594	4.200	5.828	3.569	2.803	4.600
Automobile, cycle, aéronautique et industries connexes	2.505	3.167	4.491	4.648	4.757	4.250	4.308
Machines motrices, compresseurs, pompes, ventilateurs et machines diverses	1.210	1.150	1.000	1.097	865	1.028	1.011
Machines-outils et industries connexes	2.447	2.548	2.010	2.099	2.111	1.772	2.058
Constructions mécaniques diverses	1.294	1.252	1.310	1.150	1.227	1.391	1.473
Appareils de levage, manutention et pesage	2.125	2.166	1.757	1.780	1.593	1.635	2.018
Appareils et installations pour diverses industries	5.007	4.318	3.947	3.815	3.682	4.430	3.860
Constructions électrotechniques	9.809	9.158	9.381	9.069	8.864	8.908	10.683
Fine construction mécanique	206	149	133	117	128	129	157
Armes portatives et munitions	26	29	484	603	411	460	462
Total	**142.597**	**137.596**	**131.224**	**122.064**	**129.136**	**121.785**	**151.907**

Source : Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications Métalliques (Fabrimétal).

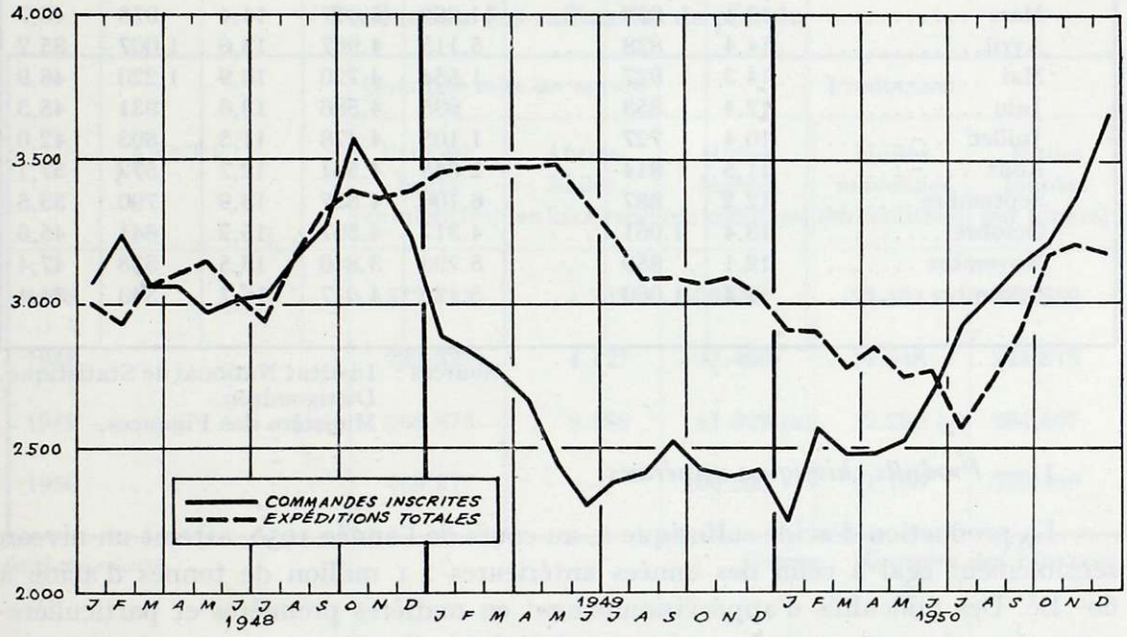
chines outils et des industries connexes, se réduit aux 4/5 de celle de l'année précédente ; la production des appareils de levage, manutention et pesage n'atteint plus que 81 % du volume de 1949, celle du groupe forge, estampage, gros emboutissage et industries connexes se situe à 82 % ; celle des machines motrices, compresseurs, pompes, ventilateurs et machines diverses à 87 % ; la construction navale à 89 % ; les appareils et installations pour diverses industries atteignent 89,5 % du volume produit en 1949 ; la fine construction mécanique 90 % ; les fonderies 96 % et les aciéries de moulage 97 %.

D'une manière générale, la reprise d'activité a favorisé les branches les plus proches de la sidérurgie, c'est-à-dire celles qui fabriquent des produits relativement peu élaborés, exception faite pour le groupe des armes portatives et celui de l'automobile, du cycle, de l'aéronautique et des industries connexes. Outre la construction navale, c'est la production des machines-outils et des appareils de levage, manutention et pesage qui a surtout souffert du manque de débouchés.

Industrie des fabrications métalliques

Commandes et expéditions

(en millions de francs)



Source : Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications métalliques (Fabrimétal).

§ 4. — INDUSTRIE CHIMIQUE

Les difficultés d'approvisionnement pour certaines matières premières, apparues vers la fin de l'année, ainsi que le coût élevé du charbon et la renaissance de la concurrence allemande, ont défavorablement influencé l'activité de la plupart des secteurs de l'industrie chimique. La régression du volume de l'emploi en est la preuve.

Quelques industries chimiques

Production et personnel occupé

PÉRIODE	Produits de l'azote					Goudron brut (en milliers de tonnes)	Benzol moteur (en tonnes)	Pétroles bruts mis en œuvre (en millions de litres)
	Azote primaire (en milliers de tonnes)	Sulfate d'ammonium (en tonnes d'azote)	Cyanamide (en tonnes d'azote)	Engrais composés (en tonnes)	Nombre d'ouvriers (en unités)			
1938 Moyenne mensuelle	..	..	..	..	..	14,2	..	31,1
1948 Moyenne mensuelle	13,0	1.030	452	4.669	5.489	15,7	2.108	23,6
1949 Moyenne mensuelle	14,2	995	..	..	5.252	14,8	1.734	30,7
1950 Moyenne mensuelle	13,1	912	..	4.860	4.646	13,8	851	39,2
1950 Janvier	14,2	960	..	7.087	4.960	14,9	1.635	30,4
Février	13,1	911	..	7.453	4.950	13,7	899	34,4
Mars	15,1	953	..	11.090	5.017	14,4	978	40,7
Avril.....	14,4	828	..	5.115	4.967	13,6	1.067	35,2
Mai	14,3	927	..	1.554	4.720	13,9	1.220	46,9
Juin	12,4	853	..	935	4.586	13,6	931	45,3
Juillet	10,4	727	..	1.105	4.478	11,5	803	42,0
Août	11,5	814	..	2.645	4.581	12,7	572	37,1
Septembre	12,2	987	..	6.106	4.537	13,9	790	33,5
Octobre	13,4	1.061	..	4.317	4.507	15,2	641	45,6
Novembre	12,1	859	..	5.793	3.840	13,5	333	47,4
Décembre	14,4	1.060	..	5.120	4.617	16,7	343	31,4

Sources : Institut National de Statistique.
Distigoudron.
Ministère des Finances.

1. — *Produits chimiques minéraux.*

La production d'acide sulfurique a, au cours de l'année 1950, atteint un niveau sensiblement égal à celui des années antérieures : 1 million de tonnes d'acide à 60° Bé. Des difficultés d'approvisionnement en matières premières et particulièrement en soufre sont cependant apparues à la fin de l'année.

La production d'engrais azotés est passée de 750.000 t, en 1949, à un niveau supérieur à 800.000 t.

Par contre, dans le secteur des engrais phosphatés, l'activité n'a pu se maintenir et la production est descendue en dessous de 1.200.000 t en 1950, alors qu'elle avait atteint 1.400.000 t en 1949.

Le prix élevé du charbon belge pèse toujours sur l'activité de l'industrie chimique et l'industrie de l'azote a dû arrêter en 1950 la fabrication de nitrate de soude.

Une légère amélioration a été constatée en ce qui concerne les produits sodiques, mais ce secteur comme les autres branches de l'industrie chimique s'est trouvé

défavorablement influencé par le prix du charbon. La même remarque peut être faite pour les pigments minéraux.

En fait de nouveaux procédés mis en œuvre, on peut signaler la fabrication de sulfure de sodium par électrolyse du chlorure de sodium ainsi que la fabrication de protoxyde d'azote et d'argon.

Il y a lieu de signaler également que plusieurs usines ont substitué le combustible liquide au combustible solide.

2. — *Pétrole et produits chimiques organiques.*

Les nouvelles raffineries d'Anvers ne sont pas encore intervenues dans la production, néanmoins les progrès de l'activité dans les anciennes installations de cette branche d'industrie sont marqués. La quantité de pétrole brut mise en œuvre a augmenté d'une année à l'autre d'un peu plus de 100.000 kl, soit 27 %, en 1950, contre 86.000 kl ou 30 % en 1949. Elle atteint de la sorte 126 % du niveau de 1938.

La production d'huiles légères rejoint pratiquement le volume d'avant-guerre. Celle des huiles lourdes s'est considérablement développée ; elle se situe à 125 % du niveau atteint en 1949 et 165 % de celui de 1938.

Production des raffineries de pétrole

ANNÉE	Quantité mise en œuvre		Production		
	Pétroles bruts (en kilolitres)	Autres huiles (en kilolitres)	Huiles légères (en kilolitres)	Huiles moyennes (en kilolitres)	Huiles lourdes (en tonnes)
1938	372.791	1.735	103.881	23.481	197.859
1948	283.329	4.127	37.480	12.948	224.819
1949	368.875	9.386	81.829 (a)	12.289 (a)	264.607
1950	469.917	—	100.537	11.188	326.459

(a) Chiffres rectifiés.

Source : Ministère des Finances.

La capacité de production de l'industrie des matières plastiques n'est pas utilisée entièrement par suite du double effet de la concurrence étrangère sur le marché national et du protectionnisme pratiqué sur les marchés extérieurs.

La production des colorants d'aniline qui s'était régulièrement développé jusqu'en 1948 a fléchi depuis lors. Les droits de douanes et les contingentements imposés par certains pays rendent toute exportation vers ceux-ci pratiquement impossible.

L'augmentation considérable de la production de pneumatiques est due à l'accroissement régulier du nombre de véhicules, à celui des exportations et à la hausse du prix des matières premières qui a provoqué une vague d'achats. Les besoins du marché intérieur en pneumatiques restent largement couverts.

Production de papier

(en tonnes)

ANNÉE	Papier journal	Autres espèces de papier	Total
1938	44.244	141.300	185.144
1939	47.304	203.100	250.404
1946	31.875	163.533	195.318
1947	45.028	196.595	241.623
1948	43.546	202.706	246.252
1949	49.818	204.926	254.744
1950	61.652	235.884	297.536

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

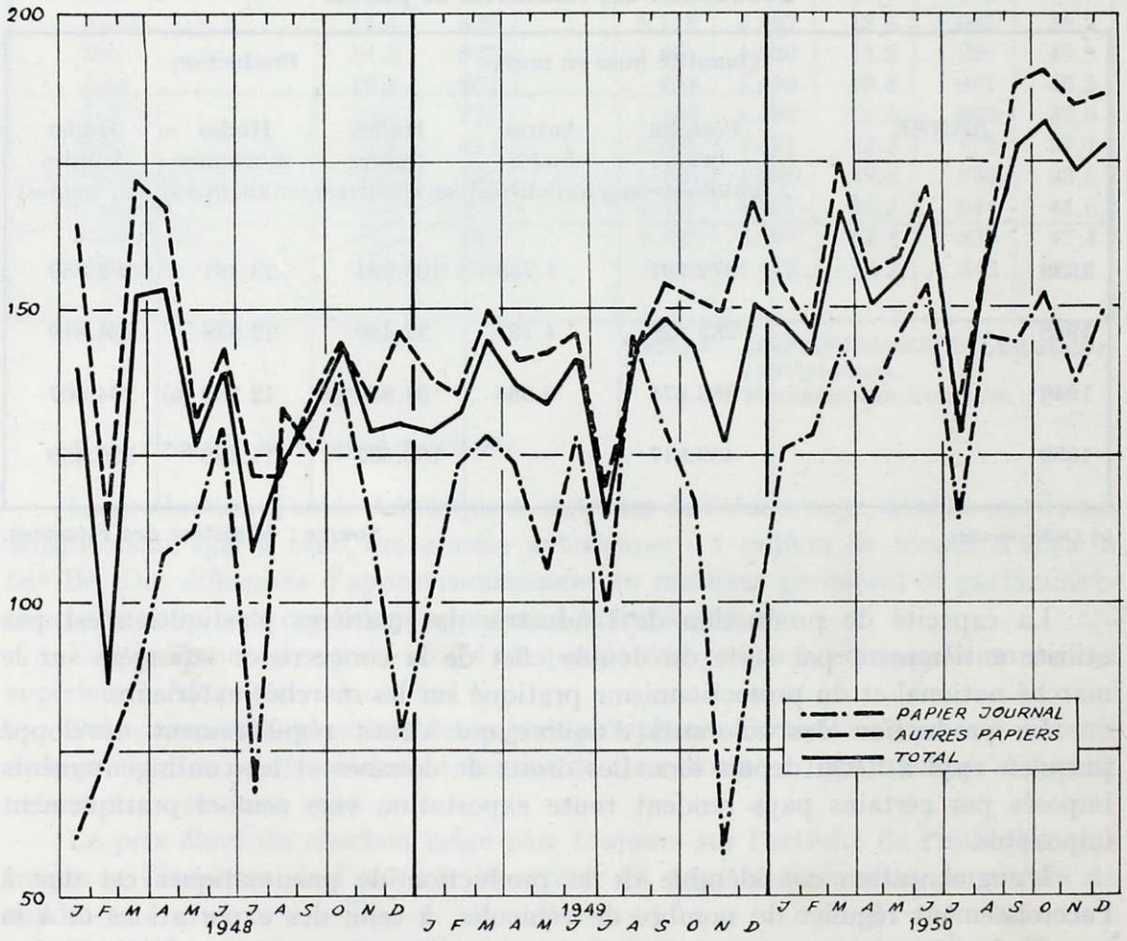
Quelques firmes ont entamé en 1950 la fabrication d'articles en Latex, notamment des jouets et articles de plage qui, jusqu'à ce jour, étaient principalement importés.

3. — *Produits chimiques divers.*

La production du papier a atteint, en 1950, un niveau record. Au total, elle est de 17 % supérieure à celle de l'année antérieure ; le papier journal accuse pour sa part une progression de 20 % de 1949 à 1950, les autres espèces de papier ayant accru leur volume de 15 %.

Production de papier

(1938 = 100)



Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

Cependant, la tendance qui avait prévalu au cours de 1949 ne s'est modifiée qu'à partir du mois d'août 1950. Les chiffres de l'emploi l'attestent : après avoir progressé lentement pendant la première partie de l'année, ils s'accroissent beaucoup plus rapidement au dernier semestre.

La production n'a plus été freinée par les difficultés de trouver des débouchés à partir de cette époque ; au contraire, elle n'a pu satisfaire la demande intérieure. Une augmentation de la consommation d'emballages, due à la reprise générale de l'activité industrielle du pays, d'une part, et la constitution des stocks chez les consommateurs en prévision d'une hausse des prix, d'autre part, ont gonflé les achats au point que malgré le coût élevé des papiers étrangers et du papier journal plus spécialement, les importations ont encore augmenté. C'est ainsi que le marché a absorbé, mensuellement, 25.660 t de papier en 1949 et 31.121 t en 1950, soit 21 % de plus. Les difficultés rencontrées dans les industries du papier ne sont donc plus des problèmes d'écoulement des fabricats, mais bien d'approvisionnement en matières premières et en papier brut.

La capacité de production de l'industrie des explosifs a été développée au cours de l'année 1950.

Le secteur de la stéarine a continué à rencontrer des difficultés à l'exportation, principalement vers la France.

La concurrence américaine se manifeste dans certaines branches de l'industrie des produits auxiliaires pour textiles et des peintures cellulosiques.

La savonnerie, à partir du mois de juillet, a pris un essor considérable par suite de la demande fortement accrue de la clientèle belge. La hausse du prix des matières grasses sur les marchés mondiaux, ainsi que l'augmentation du coût des emballages, a influencé à la hausse les prix du savon.

Le secteur des produits photographiques a, en fin d'année, éprouvé des difficultés en matière d'approvisionnement en « linters » de coton, mais les exportations de produits photographiques sont en notable progrès.

§ 5. — INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION ET DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

1. — *Industrie de la construction.*

Cette branche d'activité est en nette progression, ainsi que l'indiquent les indices globaux de l'Institut National de Statistique, aussi bien pour le secteur privé que pour le secteur public.

Cependant, pour le secteur privé, l'extension prise par la construction d'habitations apparaît mieux (1) par l'évolution du nombre de maisons achevées en cours d'année. Le recensement annuel définitif accuse, pour 1949, 28.700 unités ; le montant correspondant pour 1950 est estimé à 35.500. Le rythme du progrès de l'activité en construction tend cependant à se ralentir puisque l'accroissement du nombre d'habitations achevées qui fut de plus de 9.000 de 1948 à 1949 n'est plus que de 6.800 de 1949 à 1950.

Dans le secteur public, l'indice de l'Institut national de Statistique, élaboré sur la base de janvier 1946, indique une progression nettement accrue : il passe

(1) En effet, l'indice de l'Institut National de Statistique ne reprend pas les entreprises de moins de 10 ouvriers.

de 87,6 en 1949 à 112 en 1950, alors qu'il n'avait augmenté que de deux points de 1948 à 1949. Dès le mois de mars, la moyenne de l'année est dépassée ; juin et septembre marquent deux sommets. La politique d'expansion des travaux publics a produit son plein effet au courant de l'année 1950.

2) — *Industrie des matériaux de construction.*

En dehors du verre, les matériaux de construction n'ont trouvé, à l'extérieur du pays, que des débouchés amoindris ; le regain d'activité dans cette industrie a donc été suscité par un net élargissement de la demande intérieure.

a) *Ciment.*

Les chiffres basés sur les données communiquées par le Cartel des Ciments renseignent une production accrue de 16 % par rapport à 1949. Ce niveau de 113 % de la production de 1938 est supérieur au maximum de 1948

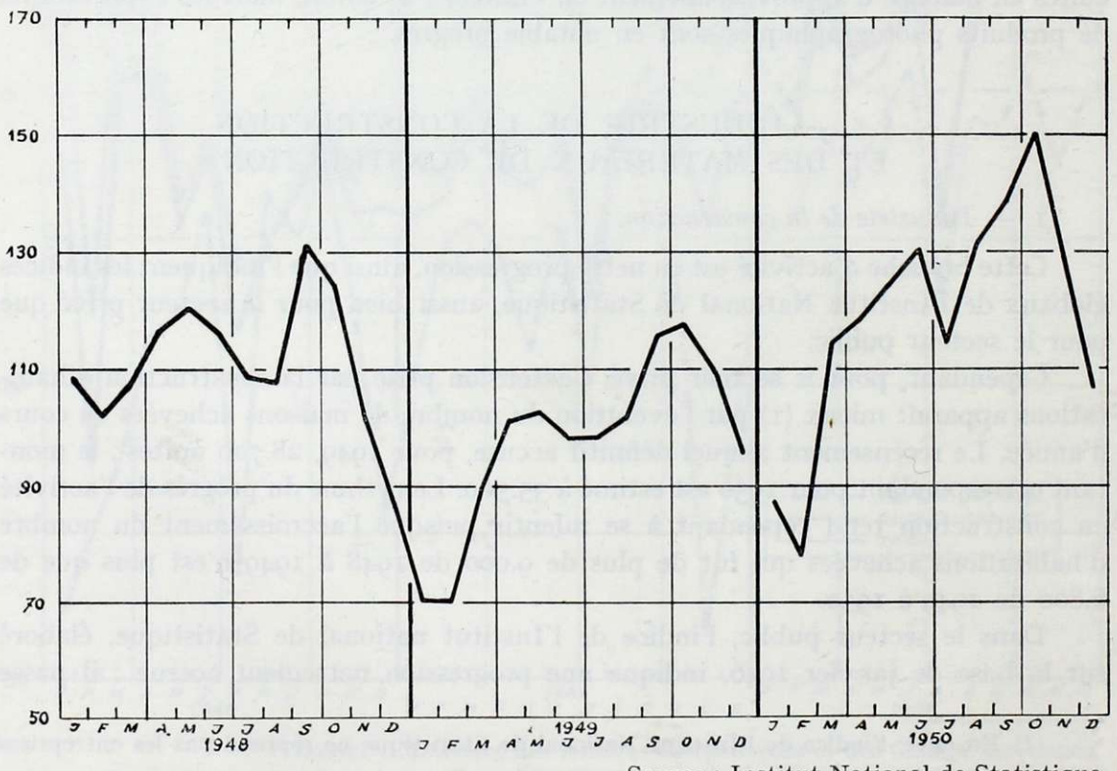
Toutefois, à partir de 1950, l'Institut National de Statistique a élaboré un nouveau relevé, plus complet, qui renseigne un chiffre de 3.557.231 tonnes, au lieu de 3.399.500 tonnes de l'ancienne statistique. Ce chiffre n'est pas comparable avec ceux des années antérieures.

Production de ciment
(en tonnes)

ANNÉE	Quantité
1938	3.000.000
1948	3.330.948
1949	2.924.998
1950 (a)	3.557.231

Source : Institut National de Statistique.
(a) Nouvelle statistique ; selon l'ancienne : 3.399.500

Production de ciment



Source : Institut National de Statistique.

L'activité des cimenteries s'est régulièrement améliorée depuis le début de l'année jusqu'à atteindre un niveau record en octobre. L'utilisation de la capacité de production a d'ailleurs augmenté au cours de l'année et le nombre de fours en activité a été porté à 49. Ceci ne représente toutefois que 79 % de la capacité existante de 4.500.000 tonnes. Malgré cela, la production n'a fait que suivre la demande exceptionnelle due à la simultanéité de l'extension des travaux publics et de la construction des habitations, combinée avec l'accroissement des exportations qui n'atteignent cependant plus le niveau record de 1948. Les Pays-Bas sont le principal client de la Belgique et ont absorbé, en 1950, 51 % des exportations totales belges.

b) *Verre.*

La production de verre s'est rapprochée des niveaux élevés d'activité réalisés au cours des années antérieures à 1949, mais sans les atteindre. Les débouchés se sont nettement développés, à l'exportation surtout.

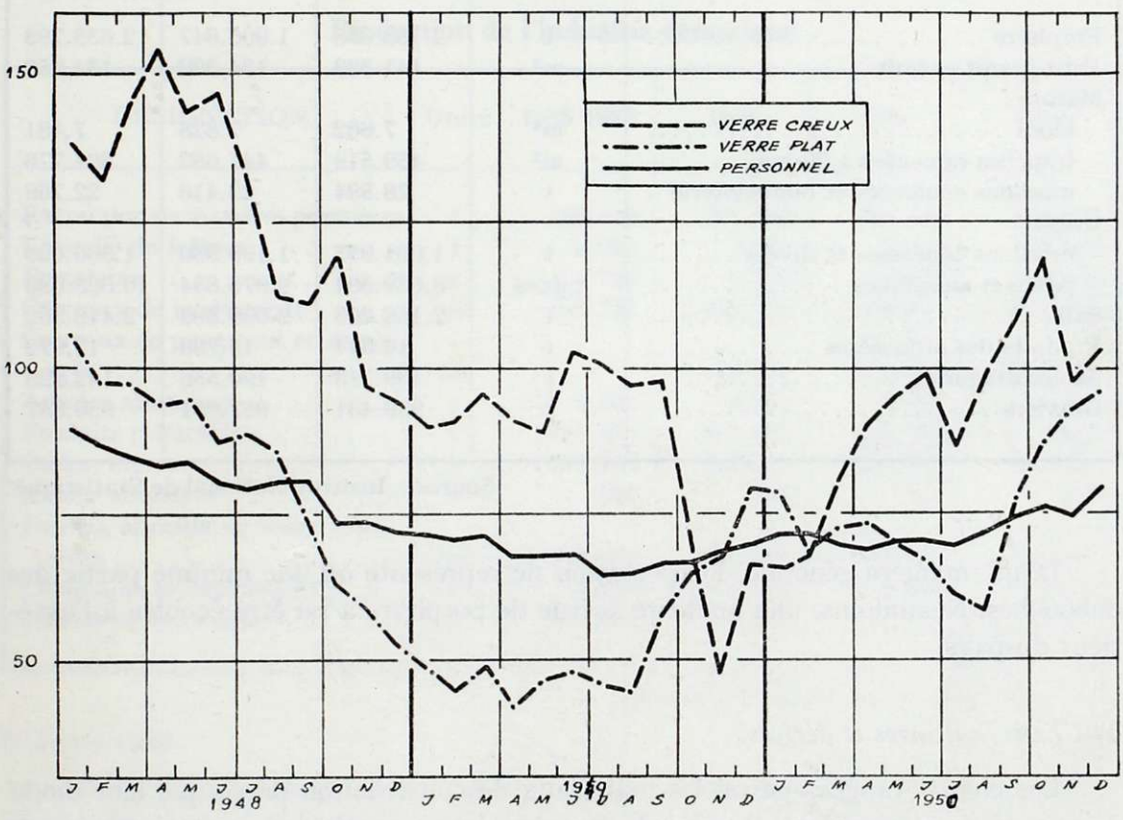
La production a progressé de 30 % environ, par rapport à l'année précédente, l'exportation de 18 %. L'indice d'activité de l'industrie du verre plat est de 41 % plus élevé qu'en 1949, celui du verre creux, de 7 % seulement.

La nette reprise apparue au cours du dernier trimestre de 1949, s'est affirmée et atteint un maximum en décembre après avoir été interrompue par une dépression saisonnière marquée et longue, couvrant les trois mois d'été. En ce qui concerne le verre creux, le relèvement a été régulier, à peine interrompu en juillet, pour atteindre son sommet en octobre.

Industrie du verre

Production et personnel occupé

(1938 = 100)



Source : Institut National de Statistique.

Malgré la réapparition de la concurrence allemande en verre à vitre, l'exportation belge du verre plat s'est fortement améliorée grâce à des débouchés élargis, aux Pays-Bas et aux Etats-Unis surtout, mais également dans le Commonwealth britannique. La spécialisation des verreries belges dans la fabrication du verre épais et de grandes dimensions et le privilège que constitue pour la Belgique, par rapport à la plupart des pays étrangers, l'existence d'importantes glaceries ont permis cette amélioration des exportations.

Production de verre

(1938 = 100)

ANNÉE	Verre plat	Verre creux
1948	83,0	127,9
1949	53,1	86,3
1950	75,0	92,4

Source : Institut National de Statistique.

c) *Produits des carrières.*

La production des carrières a augmenté sous l'influence de l'extension prise par les travaux publics et, dans une moindre mesure, par l'activité de la construction d'habitations. Le nombre des ouvriers occupés dans les carrières est passé de 10.100 à 10.500, soit 4 % d'augmentation ce qui mesure assez bien l'ordre de grandeur de l'accroissement de l'activité.

Production des carrières

DÉSIGNATION	Unité	1948	1949	1950
Porphyre	t	2.183.698	1.905.647	2.635.793
Petit granit extrait	m^3	141.383	134.329	134.959
Marbre :				
blocs	m^3	7.662	7.828	7.481
tranches ramenées à 20 mm	m^2	459.519	447.682	504.776
moellons concassés et bimbeloterie .	t	28.894	23.416	22.769
Grès :				
moellons concassés et divers	t	1.091.955	1.199.950	1.366.009
pavés et mosaïques	pièces	8.689.581	9.975.884	10.603.690
Sable	t	2.158.203	2.098.893	2.418.362
Produits des ardoisières	t	16.314	15.780	13.972
Sables dragués	t	169.713	190.558	142.829
Graviers	t	969.431	957.051	956.857

Source : Institut National de Statistique.

D'une manière générale, l'exportation ne représente qu'une minime partie des débouchés. Néanmoins, une quantité accrue de porphyre a pu être écoulée à l'extérieur du pays.

d) *Chaux, calcaires et dérivés.*

Les chaux, rangées parmi les matériaux de construction parce que leur mode d'extraction est semblable à celui de certains de ces matériaux, sont destinées en

réalité principalement à la sidérurgie, à l'industrie chimique et à l'agriculture. L'évolution de leur production est donc liée à celle de ces branches d'activité.

Les agglomérés de plâtre, directement utilisée par la construction, voient leur production augmenter de près de 50 %.

Production de chaux, calcaires et dérivés

DÉSIGNATION	Unité	1938	1948	1949	1950
Chaux	t	1.228.093	1.618.423	1.545.525	1.262.626
Calcaires	t	1.896.208	1.434.352	1.378.592	1.677.593
Dolomies : crues	t	116.824	106.008	103.727	152.722
frittées	t	132.817	201.778	219.024	161.485
Plâtres	t	37.985	34.496	30.873	29.890
Agglomérés de plâtre	m²	..	655.388	666.616	928.582
Chaux hydraulique	t	36.768	22.949	20.683	16.991
Carbonates naturels	t	36.981	33.674	24.960	43.012
Carbonates précipités	t	13.685	30.353	43.741	31.547
Phosphates	t	52.338	68.938	44.643	50.846

Source : Institut National de Statistique.

e) *Céramique.*

Dans cette catégorie de produits également, les articles directement utilisés dans la construction ont trouvé un meilleur débouché que l'année précédente. Il s'agit des carreaux de pavement, des articles sanitaires, des tuiles et de la céramique architecturale.

Production de l'industrie céramique

DÉSIGNATION	Unité	1936/1938	1948	1949	1950
Extraction de matières premières	t	159.648	297.288	233.490	198.885
Vaisselle de faïence	t	8.936	9.386	8.948	7.335
Porcelaine	t	1.748	2.718	2.737	2.426
Carreaux de revêtement	m²	909.332	1.435.050	1.005.648	971.097
Carreaux de pavement en demi-grès	m²	..	149.571	173.315	201.291
Articles sanitaires	t	2.308	3.675	3.591	4.485
Produits réfractaires	t	177.452	202.681	198.449	155.341
Tuiles, etc	t	175.360	148.834	159.150	190.790
Meules abrasives	t	596	898	907	856
Papiers abrasifs et toiles abrasives	m²	1.400.000	886.980	802.554	821.857
Céramique architecturale	t	2.444	4.877	3.664	5.754
Poterie en terre cuite	t	12.072	9.434	10.276	8.491

Source : Institut National de Statistique.

f) *Terre cuite.*

D'une façon générale, il y a un léger recul dans la fabrication des produits en terre cuite, malgré l'activité accrue de la construction d'habitations.

Production de l'industrie de la terre cuite

DÉSIGNATION	Unité	1948	1949	1950
Briques ordinaires de tout format ...	1.000 p.	2.580.016	1.896.954	1.831.692
Briques de parement	1.000 p.	177.073	181.140	172.097
Tuyaux de drainage	t	6.711	5.768	4.484
Protège-câbles	t	15.717	13.696	21.785
Briques creuses pour hourdis	t	292.736	158.594	156.173
Autres briques creuses	t	48.656	46.886	32.941

Source : Institut National de Statistique.

Les briqueteries ont atteint, à peu de chose près, le même niveau de production qu'en 1949. La pénurie de briques s'est fait sentir et les prix ont fortement haussé dès le début de l'année ; la reprise de l'activité a en effet été marquée dès le printemps, mais elle n'a pu se maintenir jusqu'à la fin de l'année par suite du ralentissement survenu, au second semestre, dans la construction et les travaux publics.

§ 6. — INDUSTRIE TEXTILE

L'accroissement dont avait déjà fait preuve l'activité de l'industrie textile au cours du second semestre de 1949, s'est prolongé au cours de toute l'année 1950. Toutes les branches de ce secteur ont produit notablement plus que l'année précédente, les tissages aussi bien que les filatures et les fabriques de fils et fibres artificiels.

Production textile
(en tonnes)

DÉSIGNATION	1938	1948	1949	1950
Filatures :				
Coton	75.075	85.913	89.689	104.334
Laine peignée	13.344	18.438	17.819	21.102
Laine cardée	12.444	15.674	17.810	19.078
Jute	50.690	41.594	44.236	51.969
Lin	8.241	7.442	7.398	9.490
Fils et fibres artificiels :				
Rayonne	5.052	10.024	9.261	9.864
Fibranne	—	11.433	9.365	12.679
Tissages :				
Coton (a)	49.488	62.659	59.454	73.460
Laine (b)	15.600	19.386	21.362	26.398
Jute (c)	29.723	29.430	31.897	38.862
Lin	9.041	5.014	5.068	7.699
Rayonne	2.740	5.166	5.258	6.193
Bonneterie	8.652	6.252	4.830	8.698

Source : Institut National de Statistique.

(a) Jusqu'en 1948, sont compris dans la rubrique coton, les couvertures et tapis de coton, torchons et lavettes, coutil à matelas, tissus d'ameublement, velours et tissus pour pantoufles. A partir de 1949, les différents tissus sont répartis suivant leur nature dans les rubriques coton, laine, jute, lin, ravonne.
(b) Couvertures et tapis de laine compris.
(c) Tapis de jute compris.

Les causes de ce redressement sont identiques à celles qui ont joué au second semestre de 1949 : il s'agit, en ordre principal, du développement des débouchés que constituent les grands marchés extérieurs, ceux des Pays-Bas en tout premier lieu, de la France ensuite. A la fin de l'année, un brusque supplément de demande est apparu sur le marché national. Il a été provoqué par les achats importants déclenchés, chez les consommateurs, par les événements internationaux.

1. — *Filatures et tissages.*

Globalement, les filatures et les tissages ont atteint en 1950 leur plus haut niveau d'activité : octobre constitue un mois record, avec 157,5 % du niveau de 1938. Au cours du premier semestre, c'est en mars qu'une première pointe a été réalisée : elle est évaluée à 147 % de la base de 1938. Une période de réduction profonde de la production sépare le début et la fin de l'année : juin et juillet sont des mois au cours desquels l'indice tombe respectivement à 65 et 116, à cause des grèves et des congés annuels.

Chacun des secteurs filatures et tissages, pris isolément, marque la même tendance au cours de l'année.

a) *Filatures.*

La production totale des filatures, en 1950, dépasse de 16,5 % celle de 1949. Les débouchés ont été largement assurés et la seule difficulté qui se soit fait jour

Production des filatures

(en tonnes)

PÉRIODE	Lin	Jute	Chanvre	Coton fin et cardé	Laine	
					Peignée	Cardée
1938 Moyenne mensuelle	686,7	4.224	401,7	6.256	1.112	1.037
1948 Moyenne mensuelle	620,2	3.466	209,7	6.703	1.536	1.306
1949 Moyenne mensuelle	616,5	3.686	183,3	7.027	1.485	1.484
1950 Moyenne mensuelle	790,8	4.331	201,4	8.203	1.758	1.590
1950 Janvier	838,7	4.128	183,9	7.706	1.702	1.460
Février.....	776,2	4.263	183,1	7.697	1.776	1.509
Mars	882,7	4.733	213,6	9.564	1.972	1.622
Avril	820,8	4.075	182,8	7.874	1.923	1.478
Mai	647,1	4.055	161,5	7.985	1.447	1.456
Juin	266,3	3.382	113,1	3.217	1.471	1.290
Juillet	674,8	3.797	175,3	7.266	1.181	1.264
Août.....	837,4	4.269	165,4	9.056	1.840	1.667
Septembre	951,3	4.726	228,9	9.347	1.822	1.969
Octobre	972,2	4.951	301,7	9.556	2.215	1.936
Novembre	879,1	4.792	237,3	10.038	1.899	1.769
Décembre	925,2	4.797	270,1	9.135	1.854	1.658

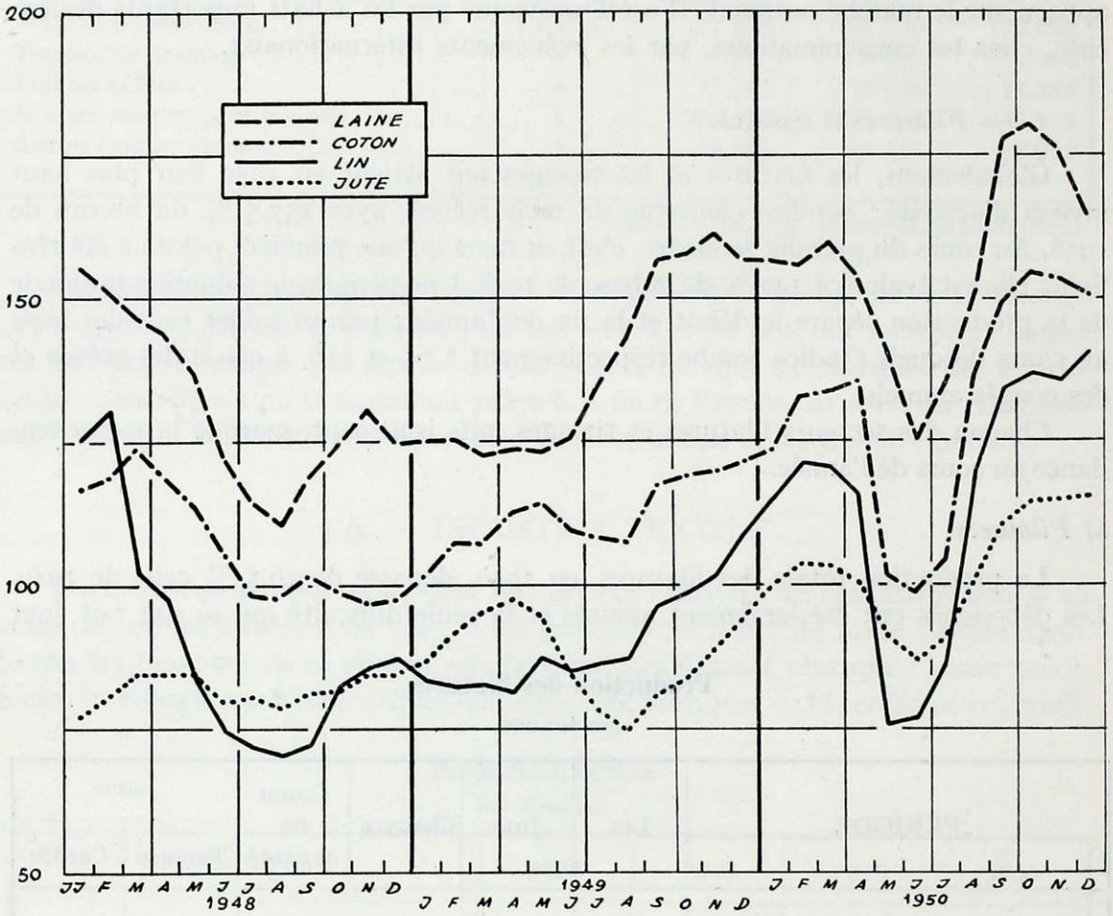
Source : Institut National de Statistique.

Production textile

Filatures

(moyenne mobile trimestrielle)

(1938 = 100)



Source : Institut National de Statistique.

au cours du dernier trimestre de l'année est celle de l'approvisionnement en matières premières pour les industries de la laine, du coton et de la rayonne.

La moyenne mensuelle de la production de fils de *coton* fins et cardés s'élève à 8.203 t en 1950 ; elle était de 7.027 t en 1949. L'augmentation d'une année à l'autre est de 16,8 % et le volume annuel ainsi atteint constitue un record. Cependant, le tonnage exporté a sensiblement décru : les fils ont surtout été mis en œuvre dans le pays.

Dans le secteur de la *laine* la demande a porté davantage sur la qualité peignée que sur les fils cardés. Aussi, la production de la laine peignée a-t-elle brusquement augmenté, alors qu'elle avait constamment reculé depuis 1947 ; elle atteint, en 1950, un niveau légèrement supérieur à celui de 1947. Le mois de production record se situe au dernier trimestre. Par ailleurs, la fabrication de la laine cardée a néanmoins vu son activité s'accroître encore d'une année à l'autre, mais à un rythme moindre que de 1948 à 1949. C'est en septembre que le niveau le plus élevé a été atteint.

L'exportation des fils de laine atteint un chiffre record, de 16 % supérieur à celui de 1949.

Les filatures de *lin*, de *jute* et de *chanvre*, ont bénéficié de débouchés accrus et ont suivi la même tendance d'augmentation de la production que les autres branches textiles. En 1950, les fils de lin et de jute ont été produits en quantités nettement supérieures à celles des années antérieures. La production du chanvre tend à rejoindre le niveau atteint en 1948.

L'exportation des fils de lin se traduit par un chiffre record, alors que celle des fils de jute est en légère régression.

L'industrie de la *rayonne* et de la fibre de rayonne a pu également écouler un volume accru de produits, grâce à la reprise de l'activité des tissages et surtout à la faveur de marchés extérieurs élargis.

Exportation de fils

(en tonnes)

DÉSIGNATION	1938	1948	1949	1950
Coton	12.140	11.314	22.510	18.113
Laine	7.890	8.155	10.401	12.088
Jute	10.381	4.605	8.756	8.554
Lin	4.190	2.583	3.748	4.624
Rayonne	2.647	4.262	4.609	5.279
Fibres de rayonne	1.994	9.528	7.324	8.762

Source : Institut National de Statistique.

b) *Tissages.*

Les tissages ont constitué pour les filatures belges un débouché nettement plus considérable en 1950 qu'en 1949 et 1948. Il n'y a que les couvertures qui fassent exception : leur production baisse légèrement par rapport à l'année précédente.

Production des tissages

(en tonnes)

DÉSIGNATION	1949	1950
Tissus de coton	45.586 (a)	57.414
Tissus de lin pur fil et mixtes	5.067	7.730
Tissus de laine	15.435	18.848
Tissus de rayonne	4.166	4.328
Tissus de fibres de rayonne pures	1.093	1.865
Tissus de jute	31.505	37.830
Tapis	9.809 (a)	14.108
Couvertures	8.276	8.115
Torchons et lavettes	2.888	3.950
Tissus de soie naturelle	54	57
Total	**123.879** (a)	**154.245**

(a) Chiffres rectifiés.

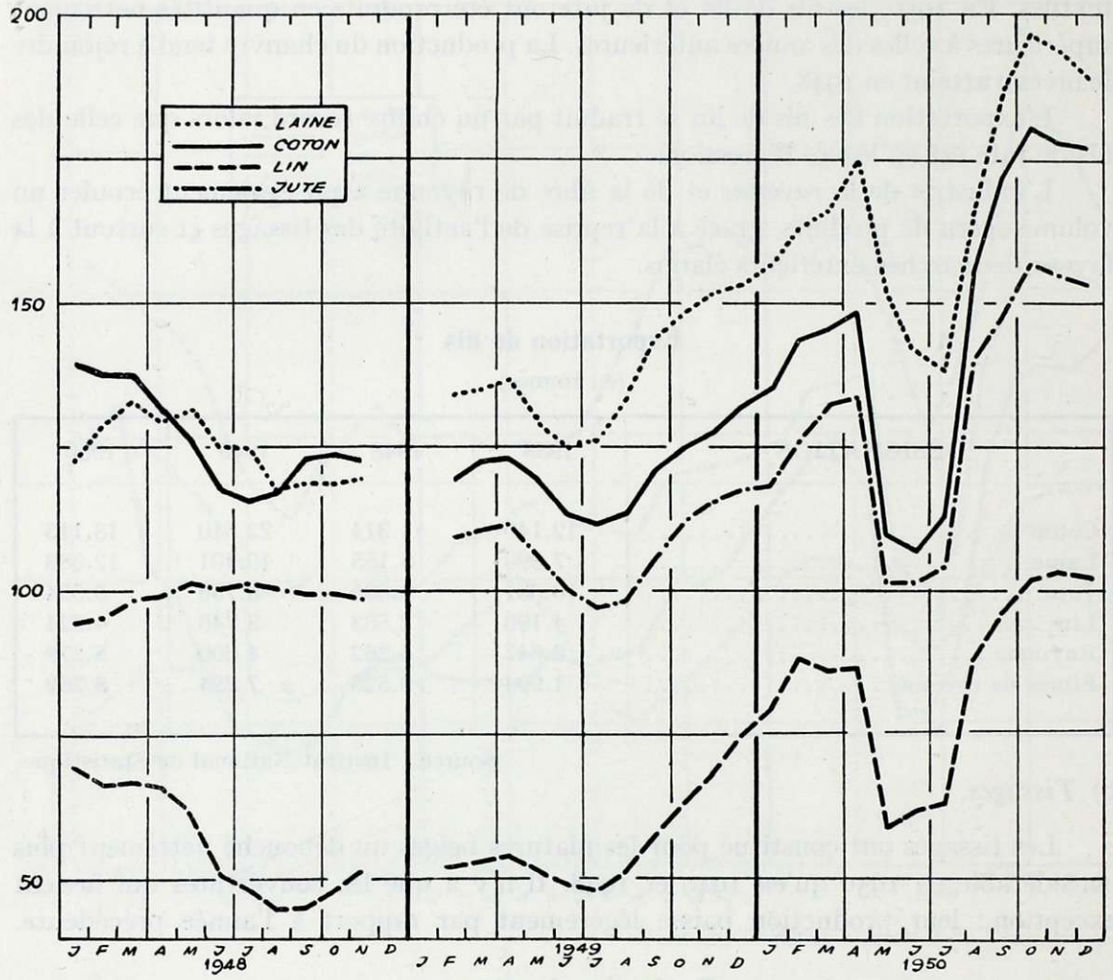
Source : Institut National de Statistique.

Production textile

Tissages

(moyenne mobile trimestrielle)

(1938 = 100)



Source : Institut National de Statistique.

La production de tous les autres articles a augmenté, d'une année à l'autre, de 80 % pour les tissus de fibres de rayonne pure, de 60 % pour les tissus de lin pur fil et mixtes, de 45 % pour les tapis, de 40 % pour les torchons et lavettes, de 23 % pour les tissus de laine et ceux de coton, de 20 % pour les tissus de jute, de 6 % pour ceux de soie naturelle et enfin de 4 % seulement pour les tissus de rayonne.

Les stocks de tissus, au 31 décembre de l'année, apparaissent à la fin de 1950 comme n'ayant subi que des modifications extrêmement légères : par rapport aux années antérieures sont en augmentation, les stocks de tissus de jute ainsi que de rayonne et fibres de rayonne ; par contre, il y a une diminution pour les tissus de coton, de laine et de lin.

Les débouchés extérieurs des entreprises belges de filature et de tissage ont fortement augmenté : ils ont absorbé 521.000 t, pour une valeur de 22.335 millions de francs, contre 403.000 t, pour une valeur de 15.713 millions de francs, l'année précédente. Les mêmes pays, sensiblement dans le même ordre d'importance, restent les principaux clients de ces entreprises. Toutefois les Pays-Bas prennent une place exceptionnelle dans ce commerce : ils ont absorbé 34,8 % de la valeur totale des exportations de produits textiles, contre 16,5 % en 1949. L'Allemagne occidentale reste au deuxième rang avec 10 %, contre 12,9 % en 1949 ; le Royaume-Uni au troisième, avec 9,3 % contre 11,8 % ; la France remonte du cinquième au quatrième rang, avec 8,9 % contre 4,9 % en 1949 et les Etats-Unis passent de quatrième en cinquième position, avec 7,6 % contre 5,9 %. Il est remarquable que ces cinq principaux clients sont intervenus en 1950, pour 70,6 % de la valeur totale des exportations de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise, alors qu'ils n'intervenaient que pour 52 % en 1949.

Stocks de tissus

Situation au 31 décembre

(en tonnes)

NATURE DES TISSUS	1948	1949	1950
Coton	8.264(a)	7.426	6.928
Lin	1.467	1.343	1.305
Laine	2.577	2.731	2.691
Rayonne et fibre de rayonne	774(b)	1.365	1.410
Jute	2.446	1.460	2.049

Source : Institut National de Statistique.

(a) Y compris la fibre de rayonne.
(b) Ne comprend que la rayonne.

2. — *Bonneterie.*

Importation et exportation d'articles de bonneterie

(en tonnes)

ANNÉE	Importation	Exportation
1938	314	883
1948	622	403
1949	364	778
1950	566	1.460

Source : Institut National de Statistique.

Pour la première fois depuis la libération, la production d'articles de bonneterie regagne le niveau d'avant-guerre ; son indice, sur base 1938 = 100, atteint une moyenne annuelle de 100,5 contre 55,8 en 1949.

L'exportation a pu s'établir à un niveau largement supérieur à celui des années antérieures et même de 1938. Les importations se sont accrues également : elles se rapprochent du volume de 1948.

§ 7. — INDUSTRIE ALIMENTAIRE

La production des denrées alimentaires s'est stabilisée à partir du second semestre de 1949 environ. Cette industrie qui doit subvenir à des besoins essentiels et par là assez constants, a connu un niveau d'activité peu modifié par rapport à l'année précédente.

En meunerie, la production a légèrement diminué comparativement à 1949. Toutefois, les préparations à base de farine ont été fabriquées en plus grande quantité en 1950 qu'en 1949.

L'activité des abattoirs dépasse légèrement, cette année, le chiffre de 1938. Elle a sensiblement progressé par rapport à 1949, quoique à un rythme moindre que l'année précédente.

La régression de la production de margarine s'est encore accentuée en 1950 ; il semble que la consommation de beurre se substitue à celle de la margarine. Le beurre de laiterie a d'ailleurs été produit en quantité supérieure de 22 % à celle de l'année précédente.

La production de sucre a augmenté de 20 % grâce à une excellente récolte de betteraves ; les importations de sucre brut se sont maintenues au même niveau qu'en 1949.

La fabrication de la bière a accusé une légère augmentation par rapport à l'année précédente.

Activité dans quelques branches de l'industrie alimentaire

(en tonnes)

BRANCHE D'INDUSTRIE	1938	1948	1949	1950
Brasseries :				
Matières premières déclarées	190.159	127.523	133.579	139.547
Industrie de la margarine :				
Production de margarine	62.000	69.765	68.547	65.123
Meuneries :				
Production de farine	807.463	719.772	776.040 (a)	755.932
Pêche maritime :				
Poisson débarqué dans les ports de pêche belges	39.135	64.440	61.312	53.180
Abattoirs :				
Poids en viande des animaux abattus	310.116	220.248	288.383	323.428
Sucreries et raffineries sucrières :				
Production totale (en brut)	193·049	268.180	339.532	443.660
Production de sucre raffiné.....	2.284.944	197.941	164.890	172.469

Sources : Institut National de Statistique.
Ministère des Finances.
Association Générale des Meuniers Belges.

(a) Chiffre rectifié

§ 8. — INDUSTRIE DIAMANTAIRE.

La production réalisée en 1950 constitue un redressement remarquable de l'activité de l'industrie diamantaire. Celui-ci est dû à l'assainissement de la situation monétaire internationale intervenu à la fin de l'année précédente ; il a encore été encouragé au cours de l'année par la demande exceptionnelle, en provenance des Etats-Unis, provoquée par les événements internationaux et la hausse des prix apparue au second semestre de 1950. Le niveau de la production se situe à 175 % de celui de 1949. Le nombre d'ouvriers occupés a augmenté dans une proportion de 50 %. Cependant, la concurrence allemande s'est maintenue.

Importation et exportation de diamants

(en millions de francs)

PÉRIODE	Importation				Exportation			
	Diamants bruts	Boart et diamants industriels	Diamants taillés	Total	Diamants taillés	Boart et diamants industriels	Diamants bruts	Total (a)
1948 Moyenne mensuelle	117,2	2,2	0,8	120,2	138,6 (b)	20,0	0,3	158,9 (b)
1949 Moyenne mensuelle	88,1	4,1	—	92,1	105,9	32,9	—	139,3 (b)
1950 Moyenne mensuelle	195,5	5,2	16,4	217,1	185,0	31,2	2,5	219,4
1950 Janvier	85,4	2,8	—	88,2	150,4	30,4	—	181,4
Février	181,9	2,8	1,7	186,4	169,8	36,4	—	206,9
Mars	178,8	0,8	1,4	181,0	162,7	29,1	4,5	196,9
Avril	160,3	1,3	8,9	170,5	153,3	21,6	1,1	176,5
Mai	264,0	0,7	25,4	290,1	159,0	21,9	0,6	181,7
Juin	129,2	2,4	22,7	154,3	181,4	30,3	3,2	215,7
Juillet	184,6	4,8	17,0	206,4	165,5	26,7	0,8	193,5
Août	161,1	4,4	19,3	184,8	189,3	28,4	3,1	220,8
Septembre	305,2	7,6	25,9	338,7	255,6	34,0	6,9	297,3
Octobre	222,5	16,8	26,3	265,6	228,8	30,6	3,7	264,6
Novembre	49,9	11,0	14,1	75,0	191,3	32,1	2,5	227,1
Décembre	422,4	7,0	34,5	463,9	313,2	53,0	3,9	271,0
Total pour l'année	**2.345,3**	**62,4**	**197,2**	**2.604,9**	**2.220,4**	**374,5**	**30,3**	**2.633,4**

(a) Y compris les éclats nettoyés, les égrisées non nettoyées et les poussières.
(b) Chiffres rectifiés.

Source : Diamond Office (Anvers).

L'importation de diamants bruts a plus que doublé d'une année à l'autre, mais l'exportation des diamants travaillés ne s'est pas accrue dans la même proportion.

Cette disproportion entre les chiffres d'importation et ceux d'exportation doit être attribuée aux ventes non officielles aux pays pour lesquels un poste « diamants taillés » n'a pu être inclus dans les accords commerciaux. La quasi-totalité de la fabrication est exportée, principalement vers les Etats-Unis, qui, en 1950, ont absorbé 58 % de la production belge, soit la moitié de leurs importations totales de diamants taillés.

§ 9. — INDUSTRIES DIVERSES

1. — *Cuirs et peaux tannés.*

La régression de la production s'est poursuivie, sauf en ce qui concerne la grosse peausserie. La production des gros cuirs tannés (cuirs à semelles et cuirs techniques) a diminué à la suite d'une part, du succès de plus en plus grand des produits de remplacement dont le caoutchouc, et d'autre part, de la perte de marchés d'exportation.

En général, les exportations de cuir tanné se réduisent, approximativement, au quart de leur niveau d'avant-guerre alors que les importations sont légèrement plus importantes qu'à cette époque. Ce recul dans les possibilités d'écoulement est dû principalement à la politique commerciale suivie par les pays clients de la Belgique, et au développement d'une industrie concurrente dans certains de ces pays.

Production de cuirs finis

ANNÉE	Cuirs lourds (en tonnes)			Cuirs légers (en millions de pieds carrés)
	Cuirs à semelles	Cuirs techniques	Total	
1938	..	..	13.200	61.512
1948	6.725	1.741	8.466	34.434
1949	6.763	1.475	8.238	34.674
1950	6.559	1.228	7.787	42.122

Source : Institut National de Statistique.

En 1950, la fabrication de produits finis s'est plus particulièrement portée sur les articles à bon marché.

2. — *Tabacs.*

L'industrie du tabac a bénéficié en 1950, de grandes possibilités d'exportation. Aussi, les quantités mises en œuvre ont-elles augmenté de 9,7 % et atteint à peu près le niveau d'avant-guerre. Cette production accrue de tabac brut a été utilisée pour la fabrication des cigarettes et la préparation du tabac à fumer.

Industrie du tabac

Quantités mises en œuvre

(en kilogrammes)

DÉSIGNATION	1937/1939	1948	1949	1950
Cigares.....	1.593.132	640.502	614.576	565.186
Cigarillos	1.826.928	861.431	877.054	871.709
Cigarettes	6.860.364	11.770.040	11.117.452	11.895.962
Tabac à fumer	14.914.008	9.743.682	10.287.865	11.825.516
Autres tabacs	388.128	215.286	187.697	181.445
Total	**25.582.560**	**23.230.941**	**23.084.644**	**25.339.818**

Source : Fédération Belgo-Luxembourgeoise de l'Industrie des Tabacs.

Le volume de la consommation intérieure est pratiquement constant ; le supplément de production apparu d'une année à l'autre a été absorbé par les marchés allemands et hollandais.

La production de tabac indigène est passée de 3.000 à 4.000 t.

3. — *Bois.*

La quantité de bois produite dans le pays est estimée (1) à 1.847.000 m³, contre 2.030.000 m³ en 1949 (2) ; elle est composée, d'une part, dans la qualité résineuse, de 915.000 m³ de bois de mine et à pâte et de 388.000 m³ de bois de sciage, d'autre part, dans la qualité feuillue, de 519.000 m³ de bois de sciage et 25.000 m³ de bois de traverse. La production semble donc avoir diminué ; toutefois, l'augmentation des importations a dû compenser ce recul.

Les chiffres de vente de l'industrie transformatrice du bois publiés par l'Institut National de Statistique, sous forme d'un échantillon indicatif de l'activité de cette branche (3), traduisent un accroissement aussi bien sur le marché intérieur qu'à l'exportation, pour la plupart des fabrications. Sont en régression la production des sièges, celle des articles en liège et celle des combustibles ligneux.

Ventes de l'industrie transformatrice du bois

(en milliers de francs)

DÉSIGNATION	Nombre d'entreprises	1949		1950	
		Marché intérieur	Exportation	Marché intérieur	Exportation
Meubles	140	308.147	20.642	345.612	23.746
Sièges	27	56.144	6.120	53.917	4.269
Menuiserie	34	52.285	—	60.000	78
Boisellerie	29	75.031	13.790	74.617	16.251
Cadres, moulures, raboteries	19	24.353	4.458	33.751	5.796
Liège	13	24.182	2.729	23.521	2.068
Vannerie et rotin	12	8.975	14.875	10.571	13.744
Saboterie	30	21.800	6.818	23.294	8.263
Brosserie	29	64.309	23.681	78.517	31.072
Caisserie et tonnellerie	35	82.451	1.884	85.980	1.841
Parquets	5	5.324	156	5.000	254
Combustibles ligneux	3	3.209	—	2.575	—

Source : Institut National de Statistique.

*
**

Au cours de l'année 1950, le mouvement d'amélioration des débouchés dont avaient déjà bénéficié certains biens de consommation en 1949, s'est étendu à la plupart des branches d'activité et s'est fortement accru pendant le second semestre.

(1) Estimation de l'Administration des Eaux et Forêts.

(2) Estimation revue.

(3) Chiffres de vente fournis par 376 établissements représentant environ 1/6 du chiffre d'affaires global du pays.

CHAPITRE III

TRANSPORTS

Le transfert à la route et à la navigation intérieure d'une partie du trafic effectué précédemment par la voie ferrée s'est poursuivi au cours de l'année 1950.

D'autre part, il faut signaler le succès du plan d'assainissement appliqué par la Société Nationale des Chemins de Fer Belges ainsi que l'amélioration des résultats d'exploitation de cette dernière, de la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux et de la Sabena.

Enfin, la conclusion de différents accords internationaux relatifs aux pools aériens a permis une rationalisation des transports par avion.

§ 1. — TRANSPORT PAR VOIE FERRÉE

A. — *Chemins de fer.*

1. — *Infrastructure.*

La longueur du réseau ferroviaire est demeurée sensiblement la même : 5.030 km contre 5.034 km en 1949. Par suite de l'électrification en mars 1950, de la ligne Anvers Nord-Linkebeek, destinée au trafic des marchandises, le nombre de km électrifiés a atteint 170. Les travaux de la jonction Nord-Midi ont été poursuivis activement; ils ont nécessité une dépense s'élevant à 469 millions de francs contre 392 millions l'année précédente.

2. — *Parc.*

En fin d'année, le matériel de traction de la S. N. C. B. comprenait 2.697 locomotives contre 2.801 l'année précédente, soit une réduction de 104 unités. Mais dans ce parc, par suite de l'électrification progressive, le nombre de locomotives électriques est passé d'une année à l'autre de 21 à 26, et celui des automotrices électriques de 21 à 27. Le reste du matériel de traction n'a guère varié par rapport à 1949 : en fin 1950, il comprenait 5 locomotives Diesel et 145 autorails à gasoil. Malgré la diminution de l'ensemble du parc de locomotives, le nombre global de trains de voyageurs mis en marche en décembre s'est accru de 0,9 % par rapport à décembre 1949. La progression a été de 3,2 % pour les autorails et de 8,4 % pour les trains électriques. Seul le nombre de trains à vapeur a quelque peu diminué (0,8 %).

Nombre de trains de voyageurs mis en marche

Société Nationale des Chemins de Fer Belges

(moyenne journalière)

TYPE	Décembre 1948	Décembre 1949	Décembre 1950
Trains à vapeur	2.294	2.335	2.317
Autorails	830	936	966
Trains électriques	185	226	245
Total	**3.309**	**3.497**	**3.528**

Source : Société Nationale des Chemins de Fer Belges.

Le parc de wagons a subi une légère augmentation ; il passe de 85.338 unités en fin décembre 1949 à 85.685 en fin décembre 1950. Par contre, durant la même période, le nombre de fourgons à marchandises a diminué de 2.065 à 1.760 unités et celui des fourgons à bagages, de 586 à 569 unités. Le parc de voitures a également subi une réduction ; il comptait à la fin de 1950, 4.498 unités contre 4.533 à la fin de 1949.

3. — *Trafic.*

a) *Marchandises.* — En 1950, le tonnage de grosses marchandises transportées par la S. N. C. B. n'a progressé que de 0,9 %. Cette avance est assez faible, si on la compare aux besoins industriels de transport que suggèrent l'accroissement de l'indice global de la production et l'augmentation du commerce extérieur. Le trafic en tonnes kilométriques a reculé de 3,7 %. Il semble donc que de plus en plus, l'activité du chemin de fer diminue au profit de la voie d'eau et de la route.

Trafic global de grosses marchandises

Société Nationale des Chemins de Fer Belges

ANNÉE	Milliers de tonnes	Millions de t/km
1938 (a) ..	74.037	5.496
1948 (b) ..	63.865	6.154
1949 (b) ..	60.130	5.669
1950 (b) ..	60.659	5.462

Source : Société Nationale des Chemins de Fer Belges.

(a) Y compris le *Nord-Belge*.
(b) Non compris les transports militaires.

Durant les huit premiers mois de 1950, le trafic de grosses marchandises fut inférieur à celui des mois correspondants de l'année 1949. A partir du mois de septembre, en corrélation avec la reprise de l'activité industrielle, la situation se renversa.

Le trafic intérieur qui représente plus de deux tiers du trafic total a enregistré une avance de 2,4 %. Celle-ci est due en ordre principal à l'accroissement du transport des matériaux de construction et des produits des carrières, qui s'explique partiellement par les améliorations apportées aux routes en 1950.

Le trafic à l'importation a accusé un recul de 9,5 %. La forte contraction des importations de minerais a plus que neutralisé les gains réalisés dans la majorité des autres rubriques. Le trafic à l'exportation a marqué une hausse de 10,1 % grâce au développement général des exportations et plus particulièrement de celles des combustibles. Le transit a témoigné d'un amenuisement de 1,7 %, dû notamment au fait que l'accroissement des livraisons de combustibles par l'Allemagne à la France et l'augmentation des exportations métallurgiques françaises par les ports belges, ont été plus que compensés par la diminution des transports des minerais suédois et des produits agricoles et alimentaires.

Les chemins de fer sont loin d'avoir retrouvé leur activité de 1938. Par rapport à cette année, le trafic global a été en recul de 18,1 %, le trafic intérieur a accusé une régression de 15,4 %, le trafic international a fléchi de 22,9 % et le transit a enregistré un repli de 22 %.

Le parcours moyen par tonne transportée a été de 90 km alors qu'en 1949 il avait été de 94 km. Lorsque l'activité économique nationale se développe, les transports intérieurs par fer s'effectuant sur une plus courte distance, ont tendance à s'accroître proportionnellement plus que les transports internationaux généralement plus longs.

Transport de grosses marchandises suivant la nature du trafic

Société Nationale des Chemins de Fer Belges

ANNÉE	Trafic intérieur	Trafic à l'importation	Trafic à l'exportation	Trafic de transit	Trafic total
	Chiffres absolus (en milliers de tonnes)				
1938 (a)	46.286	21.039		6.712	74.037
1948 (b)	40.497	11.821	6.365	5.182	63.865
1949 (b)	38.258	10.141	6.404	5.327	60.130
1950 (b)	39.191	9.182	7.049	5.237	60.659
	Evolution du trafic (en pourcentage de l'année précédente)				
1948	+ 5,6	+ 10.9	+ 6.5	+ 2.3	+ 6,4
1949	— 5,5	— 14,2	+ 0,7	+ 3,0	— 5,9
1950	+ 2,4	— 9,5	+ 10,1	— 1,7	+ 0,9

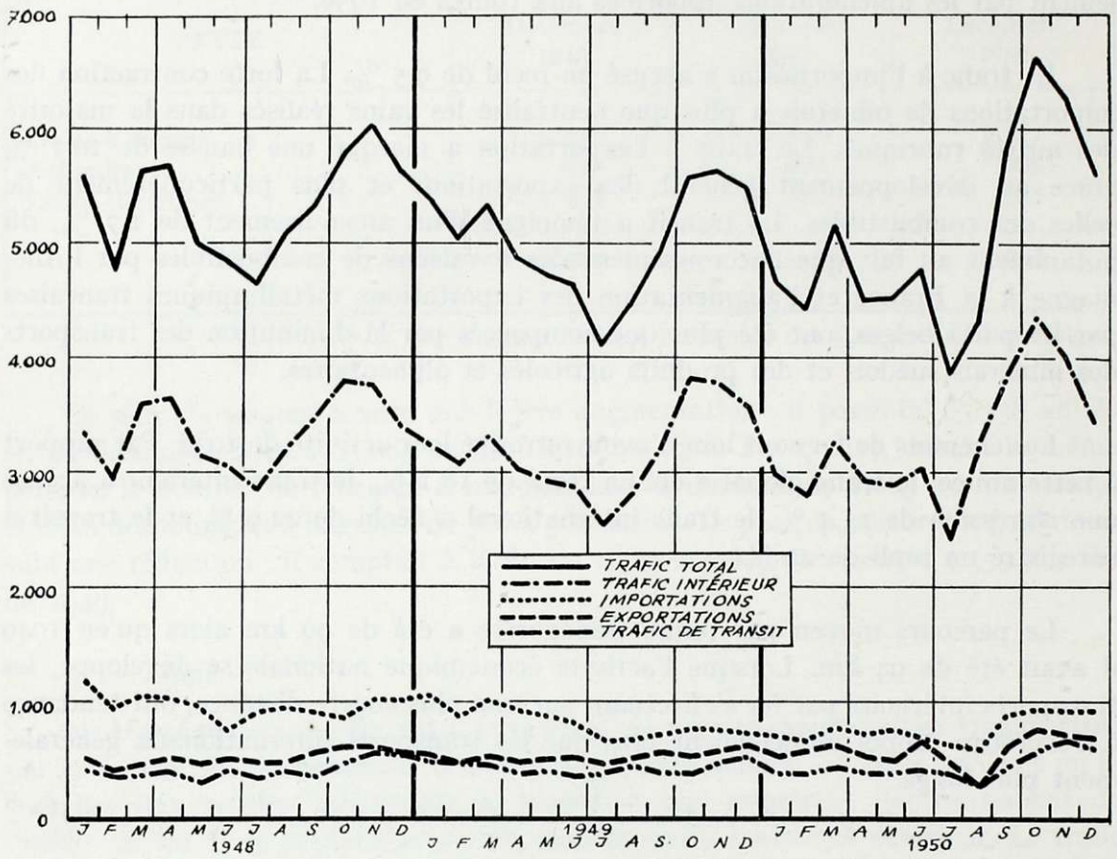
(a) Y compris le *Nord-Belge*.
(b) Non compris les transports militaires.

Source : Société Nationale des Chemins de Fer Belges.

Transport de grosses marchandises

Société Nationale des Chemins de Fer Belges

(en milliers de tonnes)



Source : Société Nationale des Chemins de Fer Belges.

Au cours de l'année 1950, les tarifs des transports de marchandises se sont situés en moyenne, par rapport à 1938, à l'indice 315.

b) *Voyageurs.* — L'évolution du trafic des voyageurs n'a marqué en 1950, aucune orientation nouvelle. Principalement à la suite de la concurrence de la route, le nombre de voyageurs transportés a diminué de 1,9 % par rapport à 1949, contre un recul de 4,4 % durant cette année par rapport à 1948. La reprise de l'activité économique du pays s'est traduite par l'augmentation du nombre de voyageurs-kilomètre pourvus d'un abonnement. Ce relèvement s'est chiffré à 1,1 %. En revanche, le nombre de voyageurs-kilomètre se déplaçant avec billets a reculé de 4,5 %.

Il est à noter que par rapport à 1938, le nombre de voyageurs se trouve à l'indice 106,3, celui des voyageurs-kilomètre avec billets à l'indice 110,9 et celui des voyageurs-kilomètre avec abonnements à l'indice 109,1.

Parmi les voyageurs transportés par la S. N. C. B., un petit nombre seulement (21 %) a voyagé à tarif normal (6 % au prix des billets simples et 15 % des billets aller et retour), 11 % des voyageurs ont joui des billets à prix réduit et les 68 % restants ont utilisé des abonnements. Le fait que 79 % des voyageurs ont bénéficié de réductions explique partiellement la situation financière difficile de la S. N. C. B. La recette moyenne par km voyageur a passé de 0,1319 F en 1938 à 0,3283 F en

1950. La comparaison entre ces deux chiffres indique que les transports par fer sont pour les voyageurs à l'indice 249, du moins en moyenne et pour l'ensemble des voyageurs.

Transport de voyageurs

Société Nationale des Chemins de Fer Belges

(en millions)

ANNÉE	Nombre de voyageurs	Nombre de voyageurs-kilomètre	
		Avec billets	Avec abonnements
1938 (a)	204	2.324	4.095
1948 (b)	231	2.799	4.288
1949 (b)	221	2.699	4.419
1950 (b)	217	2.578	4.469

(a) Y compris le *Nord-Belge*.
(b) Non compris les transports militaires.

Source : Société Nationale des Chemins de Fer Belges.

4. — *Politique ferroviaire.*

Le plan d'assainissement de la Société Nationale des Chemins de Fer Belges approuvé par le Gouvernement en fin 1949, a été effectivement appliqué au cours de l'année 1950.

Comme prévu par ce programme, l'État a réduit sa subvention à 1.300 millions au lieu des 2.600 millions octroyés en 1949. De plus, il a pris en charge une partie du déficit (450 millions) résultant des transports de la main-d'œuvre et une partie (99 millions) des charges découlant des réductions de tarifs imposées en faveur de certaines catégories de voyageurs privilégiés (invalides, familles nombreuses, etc...). Au cours de l'année, l'État a accordé à la Société Nationale une subvention supplémentaire de 150 millions correspondant à l'augmentation des charges sociales imposées aux chemins de fer à la suite des mesures adoptées par le Gouvernement : augmentation du pécule de vacances et des indemnités familiales. A ces diverses aides financières s'ajoute encore l'indemnité forfaitaire de 12 millions (1) allouée à la Société Nationale en compensation du tarif de transports accordé à la métallurgie luxembourgeoise. En fin de compte, l'intervention globale de l'État, en 1950, en faveur de la Société Nationale des Chemins de Fer Belges a encore atteint 2.011 millions contre 2.688 millions en 1949, mais la tendance au déficit croissant s'est renversée.

Compte tenu des charges financières, le résultat de l'année 1950 est déficitaire à concurrence de 146 millions contre 285 millions en 1949. Cette diminution du déficit provient de ce que le résultat net du compte d'exploitation est bénéficiaire à concurrence de 121 millions, contre un déficit de 99 millions l'année précédente. Le coefficient d'exploitation, donné par le rapport des dépenses aux recettes, a été amélioré en passant de 100,94 en 1949 à 98,82 en 1950.

(1) Existant déjà avant la guerre.

Les mesures d'assainissement mises en œuvre à la fin de l'année de 1949, comportaient un rajustement des tarifs. A la suite de cette décision, la recette pour les voyageurs a haussé de 2.368 millions en 1949 à 2.907 millions en 1950, soit une augmentation de 22,8 % et celle des transports de marchandises s'est élevée de 5.061 millions à 5.513 millions, soit une augmentation de 8,9 %. La diminution des différentes interventions de l'État est la cause principale de la diminution du total des recettes qui sont revenues de 10.479 millions en 1949 à 10.293 millions en 1950.

Le système d'assainissement élaboré en 1949 prévoyait également 500 millions d'économies. Les dépenses totales d'exploitation sont tombées de 10.578 millions en 1949 à 10.172 millions en 1950. Au cours de cette dernière année, une économie d'exploitation de plus de 400 millions a donc pu être réalisée.

La S. N. C. B. a procédé à de sérieuses compressions de dépenses et à d'importantes réformes de structure en matière d'exploitation.

La Société a tout d'abord décidé de ne plus recruter de nouveaux agents. A la suite de cette décision, les effectifs de son personnel ont été réduits de 91.686 agents en 1949 à 89.570 en 1950. D'autres économies ont été obtenues dans divers secteurs, notamment en matière de consommation de combustible.

Sur le plan des réformes de structure, la Société a simplifié l'exploitation de certaines lignes. Sur 5.000 km de rail, 2.000 étaient déficitaires. Cette situation appelait une normalisation et une adaptation des lignes déficitaires aux besoins des usagers de ces lignes. Les études entreprises ont été terminées pour 1.046 km et des réformes ont été préconisées pour 579 km. En fin d'année 327 km étaient exploités par des autorails en lieu et place de trains à vapeur. Sur 191 km, les trains de voyageurs avaient été supprimés et remplacés par un service d'autobus ; 8 km. avaient été mis hors service et sur les 51 km restants, le service des trains était sur le point d'être remplacé par un service d'autobus. L'étude et l'application de ce plan de simplification devaient être poursuivis en 1951. Pendant l'essai de ces réformes, les voies désaffectées ont été provisoirement laissées en place.

Parallèlement à ces mesures de simplification, il a été prévu un programme d'électrification des grandes lignes, qui doit être réalisé dès que la conjoncture économique rendra possible l'exécution des travaux nécessaires à cette transformation.

Les études préparatoires à l'électrification des lignes Bruxelles-Ostende, Bruxelles-Liège, Bruxelles-Namur, sont terminées. De son côté, la Commission pour, l'électrification du grand réseau a étudié les avantages respectifs de l'adoption pour la traction électrique, d'un courant continu de 3.000 volts ou du courant alternatif monophasé à 50 périodes de 20.000 volts.

La S. N. C. B. s'est également efforcée de concentrer de plus en plus les transports de marchandises en détail dans un nombre réduit de gares appelées centres routiers. Son but est de mieux résister à la concurrence de la route, en réduisant le nombre d'opérations de transbordement et en offrant à une plus grande partie du pays, le bénéfice du service de porte à porte. En 1950, le nombre de centres routiers a été porté à 43 contre 5 en 1949. La création de centres routiers a facilité la

réalisation d'un accord avec la S. N. C. V. permettant d'éviter les doubles emplois onéreux pour les deux sociétés.

Dans le même ordre d'idées, en mars 1950, la S. N. C. B. a créé un service de prise et de remise à domicile par grands « containers » de 5 tonnes (1), cherchant ainsi à réaliser le transport de porte à porte de charges complètes sans aucune manipulation de la marchandise entre le domicile de l'expéditeur et celui du destinataire. A fin décembre, 300 grands containers et 100 wagons spécialement aménagés pour leur transport étaient en activité. Ce nouveau service donnant satisfaction, une extension de ce parc a été décidée.

De telles adaptations et améliorations techniques apportées aux services offerts par la S. N. C. B., sont susceptibles non seulement d'assurer des économies substantielles mais encore de lui permettre de mieux résister à la concurrence des autres moyens de transport.

B. — *Chemins de fer vicinaux.*

1. — *Infrastructure.*

Au 31 décembre 1950, le total des lignes ferrées exploitées directement par la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux était de 4.035 km., soit 4 km de plus qu'en 1949 ; le total des lignes ferrées affermées s'élevait, comme en 1949, à 215 km ; les services publics d'autobus présentaient un développement total de 4.495 km contre 4.398 km l'année précédente, soit un accroissement de 97 km.

2. — *Parc.*

En 1950, l'effectif des autorails, des tracteurs et du matériel roulant utilisé sur le réseau électrique n'a guère subi de modifications notables. Le chiffre global des locomotives, voitures et autres véhicules affectés au réseau ferré non électrifié a quelque peu diminué, une partie de ce matériel ayant été mise hors service. En revanche, le nombre d'autobus qui était de 205 à la fin de 1949 s'est accru de 29 unités en 1950.

3. — *Trafic.*

Le tonnage des marchandises confiées aux chemins de fer vicinaux s'est accru en 1950 de 5,8 %. Comme le chiffre des tonnes kilométriques a baissé de 4,5 %, le parcours moyen par tonne transporté a diminué ; il n'est plus que de 10.587 km contre 11.467 km en 1949. Cette réduction trouve son explication, notamment, dans l'accord de coordination intervenu, en 1950, entre la Société Nationale de Chemins de Fer Belges et la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux, en vue d'éviter les doubles emplois onéreux pour les deux sociétés.

---

(1) Chargés à raison de 3 par wagon, ils sont enlevés du wagon par une remorque qui les conduit directement à domicile.

Parcours moyen d'une tonne de marchandises

Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux

ANNÉE	Kilomètres
1933	21,499
1938	16,841
1941	25,770
1945	23,492
1946	18,813
1947	14,450
1948	12,849
1949	11,467
1950	10,587

Source : Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux.

Le nombre de voyageurs transportés a diminué en 1950 de 7,3 %. Depuis 1945, ce nombre a tendance à se rapprocher de son niveau d'avant-guerre à la suite du rééquipement progressif des autres modes de transports concurrents.

Trafic total

Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux

ANNÉE	Nombre de voyageurs (en millions)	Transport de marchandises	
		En milliers de tonnes	En millions de t/km
1938	194	4.174	70
1945	431	3.089	74
1946	406	3,905	71
1947	363	3.791	55
1948	333	4,057	52
1949	288	3,775	44
1950	267	3.993	42

Source : Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux.

A la suite de l'augmentation de tarifs accordée en 1949, les recettes de la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux sont demeurées en 1950, sensiblement les mêmes que dans l'année précédente, malgré la diminution du nombre des voyageurs et des tonnes kilométriques.

Les tarifs en vigueur à la fin de l'année 1949 sont généralement restés d'application en 1950 ; par rapport à 1938, ils sont demeurés au coefficient moyen 3,1 pour les voyageurs et 3 pour les marchandises.

4. — *Politique ferroviaire.*

Au cours de l'année 1950, la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux s'est efforcée d'adapter progressivement son matériel aux nécessités économiques

et aux possibilités d'une exploitation rentable. Les lignes à trafic dense ont été progressivement équipées de voitures à grande capacité de transport. Les lignes à faible trafic ont été de plus en plus remplacées par des services d'autobus. Grâce à cette politique, la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux a connu, en 1950, des résultats financiers en équilibre.

En ce qui concerne les marchandises transportées en charge incomplète, la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux dans un but de coordination et de rationalisation, a tendu de plus en plus, en 1950, à abandonner ces transports à la Société Nationale des Chemins de Fer. Cette dernière, par le truchement de ses centres routiers s'est organisée de façon à assurer bientôt dans tout le pays, le transport de marchandises de porte à porte.

§ 2. — TRANSPORT PAR EAU

1. — *Infrastructure.*

En 1950, la longueur des voies navigables est demeurée sensiblement la même : 1.559 km auxquels s'ajoutent 200 km de voies secondaires.

Dans le cadre de la liaison Escaut-Charleroi, les travaux d'établissement d'un canal de Nimy à Blaton, au gabarit de 1.350 tonnes, se sont poursuivis. L'exécution du plan d'approfondissement et d'élargissement méthodique des principales voies d'eau en vue d'en permettre l'accès aux bateaux de 1.350 t, s'est traduite par la modernisation, en cours, d'une section de canal de Bruxelles à Charleroi. Le tunnel de Godarville entravant la circulation sur ce canal, sera remplacé prochainement par une tranchée profonde à ciel ouvert.

2. — *Flotte.*

Le nombre et le tonnage global des bateaux de charge se sont légèrement accrus encore en 1950. L'augmentation fut respectivement de 1,4 % et de 1,5 %. Si les bateaux de charge sont moins nombreux qu'en 1938, la rotation de la flotte fluviale a pu s'améliorer grâce à sa motorisation progressive. Le nombre de bateaux automoteurs, en 1950, a augmenté de 242 unités contre 166 l'année précédente.

Situation de la flotte intérieure de bateaux de charge

(situation au 31 décembre)

ANNÉE	Bateaux automoteurs		Bateaux sans moteur		Total	
	Nombre	Tonnes	Nombre	Tonnes	Nombre	Tonnes
1938	2.138	563.892	4.774	1.872.908	6.912	2.436.800
1948	2.966	890.470	3.137	1.405.578	6.103	2.296.048
1949	3.132	962.970	3.015	1.365.747	6.147	2.328.717
1950	3.374	1.060.760	2.857	1.303.810	6.231	2.364.570

Source : Ministère des Travaux publics.

3. — *Trafic.*

Par rapport à 1949, le trafic global confié à la batellerie a accusé une hausse de 18,8 % et le tonnage kilométrique une avance de 12,9 %. C'est le trafic international qui a le plus augmenté : 43 % pour les importations, 17 % pour les exportations. Le trafic intérieur a progressé de 10,5 %. Seul le transit, plus sensible que les autres trafics aux variations du coût relatif du transport, a diminué de 19,4 %. Le transit en 1950 n'a plus représenté que 2,4 % de l'ensemble du trafic fluvial contre 16,9 % en 1938. En revanche, pour la première fois depuis la libération du pays, le trafic global a été supérieur de 7,6 % à celui d'avant-guerre. Cette avance notable est en partie attribuable au haut degré d'activité économique en 1950, à l'amélioration du réseau fluvial, notamment par la mise en exploitation intégrale du Canal Albert et à l'augmentation de la qualité des services offerts par la batellerie, provenant entre autres, de la motorisation de plus en plus poussée du parc fluvial. D'un autre côté, le transfert à la navigation intérieure de marchandises transportées avant-guerre par chemins de fer, ne fut pas non plus étranger à l'augmentation du tonnage confié à la batellerie. Ce sont les transports intérieurs qui connaissent la situation la plus favorable par rapport à l'avant-guerre : ils ont progressé de 39,6 %.

Transport par eau

Tonnage transporté

ANNÉE	Tonnes transportées (en milliers)	Tonnes-kilomètre (en millions)
1938 (a) ..	33.718	2.939
1948	26.100	2.209
1949	30.540 (b)	2.629
1950	36.279	2.998

Sources : Ministère des Travaux publics. Institut National de Statistique.

(a) Estimation.
(b) Chiffre rectifié.

Transport par eau

Répartition du trafic suivant sa nature

ANNÉE	Trafic intérieur	Trafic à l'importation	Trafic à l'exportation	Trafic de transit	Trafic total
	Chiffres absolus (en milliers de tonnes)				
1938 (a)	12.352	7.697	7.954	5.710	33.718
1948	13.829	5.783	5.752	736	26.100
1949 (b)	15.620	7.594	6.245	1.081	30.540
1950	17.244	10.862	7.305	868	36.279
	Variation du trafic (en pourcentage de l'année précédente)				
1948	+ 4,1	+ 21,5	+ 27,1	+ 14,6	+ 12,5
1949	+ 11,4	+ 31,3	+ 8,6	+ 46,5	+ 17,0
1950	+ 10,5	+ 43,0	+ 17,0	— 19,4	+ 18,8

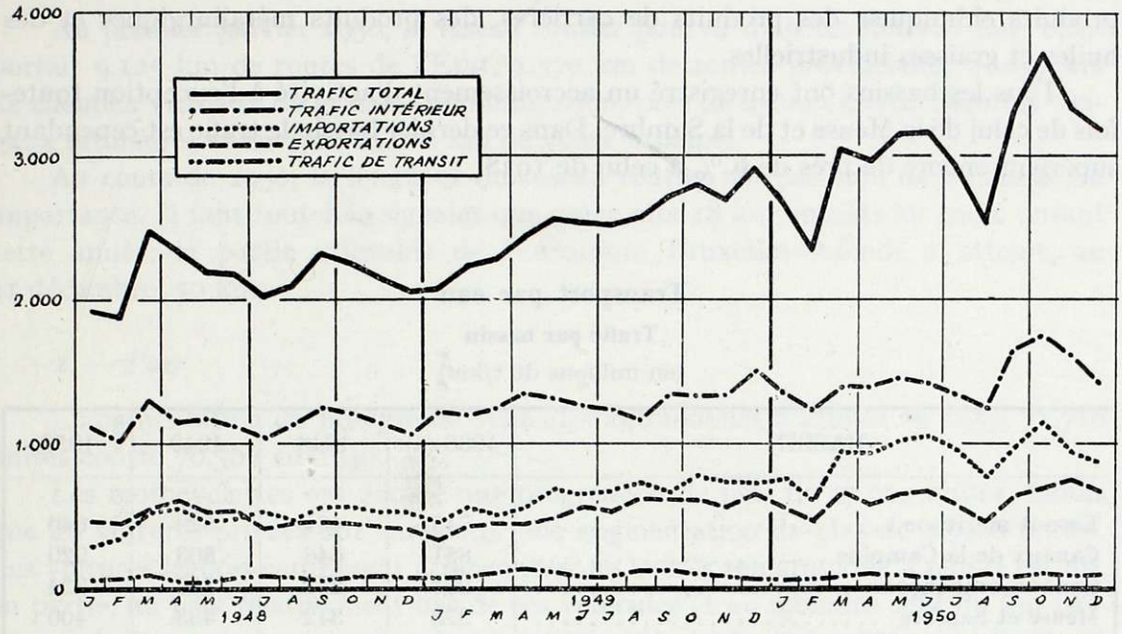
(a) Estimation.
(b) Chiffres rectifiés.

Sources : Ministère des Travaux publics. Institut National de Statistique.

Transport par eau

Marchandises transportées

(en milliers de tonnes)



Source : Institut National de Statistique.

Durant l'année 1950, les frets de la navigation intérieure ont continué à être fixés par l'arrêté ministériel du 30 mars 1949 (1). Ils se sont situés, par rapport aux années d'avant-guerre, aux environs du coefficient 3. Ce chiffre relativement bas résulte en partie des progrès de la technique dont les bateaux intérieurs ont pu profiter.

Transport par eau

Répartition du tonnage suivant la nature des marchandises

(en millions de t/km)

NATURE DES MARCHANDISES	1938 (a)	1948	1949	1950
Produits agricoles et alimentaires	251	134	202	243
Combustibles solides	1.083	846	965	947
Minerais	221	118	175	223
Produits métallurgiques	125	69	102	126
Matériaux de construction	801	310	356	402
Produits de carrières	162	337	389	550
Textiles et cuirs	266	5	8	9
Produits chimiques		156	179	246
Huiles et graisses industrielles		79	86	114
Divers		155	167	138
Total	**2.939**	**2.209**	**2.629**	**2.998**

(a) Chiffres approximatifs.

Sources : Ministère des Travaux publics.
Institut National de Statistique.

(1) Arrêté ministériel du 30 mars 1949 relatif aux taux des frets à appliquer pour tous contrats d'affrètement conclus à l'intervention de l'Office régulateur de la Navigation intérieure (*Moniteur belge* du 1er avril 1949).

Les frets fluviaux internationaux donnèrent lieu à une forte concurrence.

L'analyse de la répartition du tonnage suivant la nature des marchandises montre que l'activité fluviale s'est le plus accrue dans le secteur des minerais, des produits chimiques, des produits de carrières, des produits métallurgiques et des huiles et graisses industrielles.

Tous les bassins ont enregistré un accroissement d'activité à l'exception toutefois de celui de la Meuse et de la Sambre. Dans ce dernier bassin le trafic est cependant supérieur encore de près de 6 % à celui de 1938.

Transport par eau

Trafic par bassin

(en millions de t/km)

BASSIN	1938 (a)	1948	1949	1950
Escaut maritime	745	464	529	640
Canaux de la Campine	851	646	803	920
Canaux brabançons	281	251	283	324
Meuse et Sambre	378	342	433	400
Haut-Escaut	544	378	438	546
Centre et Borinage	104	105	116	133
Yser et Côte	26	23	27	35
Total	**2.939**	**2.209**	**2.629**	**2.998**

Sources : Ministère des Travaux publics. Institut National de Statistique.

(a) Chiffres approximatifs.

4. — *Politique fluviale.*

L'exécution du programme à long terme visant à mettre au gabarit de 1.350 t les principales voies navigables, doit permettre aux gros bateaux de charge d'atteindre par voie fluviale, la plupart des centres industriels du pays et de leur assurer de la sorte des transports à plus bas prix.

Le fait qu'avant-guerre 63,4 % du trafic fluvial global dépassaient les frontières belges, a amené les autorités à être particulièrement attentives aux liaisons internationales par eau, et plus spécialement aux liaisons avec le bassin charbonnier et industriel de la Ruhr. L'examen des questions relatives, notamment, à l'écluse de Terneuzen, au régime de l'Escaut, à la création du canal de Moerdijk et au bouchon de Lanaye, s'est poursuivi au sein de la Commission Spéciale Hollando-Belge des Voies d'eau et des Problèmes portuaires, chargée de rechercher une solution harmonisant les intérêts des deux pays en ces domaines. Cette Commission a terminé ses travaux et a fait remettre le 25 novembre 1950, un rapport aux gouvernements des deux pays intéressés (1).

(1) Ce rapport a été publié en mai 1951.

§ 3. — TRANSPORT PAR ROUTE

1. — *Infrastructure.*

Au premier janvier 1950, le réseau routier pourvu d'un revêtement dur, comportait 9.125 km de routes de l'État, 1.570 km de routes provinciales, 11.817 km de chemins vicinaux de grande communication, près de 25.000 km de chemins vicinaux ordinaires et environ 15.000 km de voirie urbaine.

Au cours de 1950, la longueur du réseau routier n'a pas subi de modification importante. Il faut toutefois signaler que grâce aux 18 km ouverts au trafic durant cette année, la partie utilisable de l'autoroute Bruxelles-Ostende a atteint, au 31 décembre, 50 km.

2. — *Parc.*

L'augmentation du nombre de véhicules automobiles a atteint en 1950, 71.710 unités contre 70.362 en 1949.

Les motocyclettes ont accusé une progression de plus de 17.000 unités, tandis que les voitures privées ont enregistré une augmentation de plus de 46.000 unités. Les voitures légères continuent à rencontrer un succès remarquable. Celui-ci est dû, en partie, au prix relativement bas de ces véhicules et au moindre coût du km parcouru résultant de leur consommation réduite, de la taxe fiscale moins élevée et du prix plus avantageux de la police d'assurance. D'autre part, la modernisation des routes belges a facilité également l'usage de ces véhicules.

L'augmentation du nombre de camions s'est poursuivie ; la statistique relève un accroissement de plus de 6.400 camions et de plus de 5.000 camionnettes. Les transports routiers prennent de plus en plus d'ampleur ; ils sont généralement beaucoup plus rapides que les autres moyens de tansports terrestres. Ils assurent pour le surplus, le transport de porte à porte sans transbordement intermédiaire.

Par rapport à l'avant-guerre, le parc de véhicules recensés est au coefficient 1,86 ; les camions — qui présentent la plus forte augmentation — atteignent le coefficient 3,16. Le fait que le parc de camions a plus que triplé en l'espace de 12 ans, illustre bien le développement des transports de marchandises par route. Ensuite viennent les autobus et les autocars avec le coefficient 2,23, les motocyclettes, avec

Parc de véhicules automobiles

(situation au 31 décembre)

CATÉGORIE DE VÉHICULES	1938	1948	1949	1950
Véhicules soumis à la taxe :				
Voitures privées	146.450	171.714	221.437	267.577
Autobus et autocars	1.044	1.942	2.176	2.325
Taxis	7.680	5.574	5.524	6.022
Motocyclettes	67.016	108.641	122.472	139.932
Camions (plus de 2,5 t)	15.531	39.243	42.633	49.099
Camionnettes (de 2,5 t ou moins)	62.069	86.496	88.178	93.142
Véhicules exemptés de la taxe	5.985	7.707	9.259	11.292

Source : Ministère des Finances.

le coefficient 2,09, les voitures privées, avec le coefficient 1,83 et les camionnettes, avec le coefficient 1,51. Seul le nombre de taxis est inférieur de 22 % à celui d'avant-guerre.

3. — *Trafic.*

Le recensement de 1949 a permis de dresser une carte de la circulation routière. L'examen de celle-ci met en relief l'important nœud routier constitué par l'agglomération bruxelloise. Le trafic recensé sur les routes proches de ce centre est respectivement supérieur de 71 %, de 76 % et de 90 % à celui des routes conduisant à Liège, Anvers et Gand.

Il y a lieu de rappeler que ce recensement a montré l'accroissement notable du trafic. La circulation des véhicules motorisés sur les routes a, en moyenne, plus que quadruplé depuis 1928 et par rapport à l'avant-guerre immédiat (1938) le trafic a plus que doublé. Comme le nombre de véhicules motorisés n'a augmenté entre 1938 et 1949 que de 61 %, le parcours moyen par véhicule a dû s'élever considérablement.

Un sondage opéré en 1949 (1) concernant le transport de marchandises par route a permis de constater que 53 % de celles-ci sont soit des produits alimentaires et agricoles, soit des matériaux de construction. Il est également apparu que le coefficient de chargement moyen des véhicules transportant des marchandises était de 51 % de leur capacité de transport. Le parcours moyen journalier d'un véhicule à marchandises est d'environ 117 km. Toutefois, il est à noter que 57 % des voyages, au cours desquels 50 % du volume des marchandises confiées à la route sont transportées, ne dépassent pas les 20 km. Une grande partie des transports par route s'effectue donc sur une courte distance.

Le recensement a également révélé la place de plus en plus importante occupée, dans le trafic, par les voitures privées affectées au transport de personnes : 61 % en 1949, contre 56,4 % en 1938.

Pour l'ensemble des routes, la part des véhicules à moteur destinés au transport de marchandises n'enregistre qu'un faible progrès depuis 1938 : 27,2 %, contre 26,3 %. Sur les routes principales, le passage des camions est de loin plus important : en 1949, il s'établit à un pourcentage du trafic total, compris entre 33 et 45 % selon les cas.

En 1950, la circulation routière s'est encore accrue, à la suite de l'augmentation du nombre de véhicules automobiles (15,8 %), de la modernisation de certaines artères et de l'accroissement de l'activité économique du pays, au moins au second semestre. L'augmentation de la consommation d'essence pour autos, en 1950, qui atteint 16,4 % (2) par rapport à l'année précédente, est un indice de cette intensification du trafic routier.

Dans le domaine du transport professionnel, le nombre d'autorisations de transports valables pour un rayon de 10 km, e s passé de 6.657 à la fin de 1949 à 7.966 à la fin de 1950 et le nombre de véhicules ayant une licence de transport dans un rayon de plus de 10 km s'élevait, à la fin de 1950, à 9.735 unités, contre 9.114 un an auparavant.

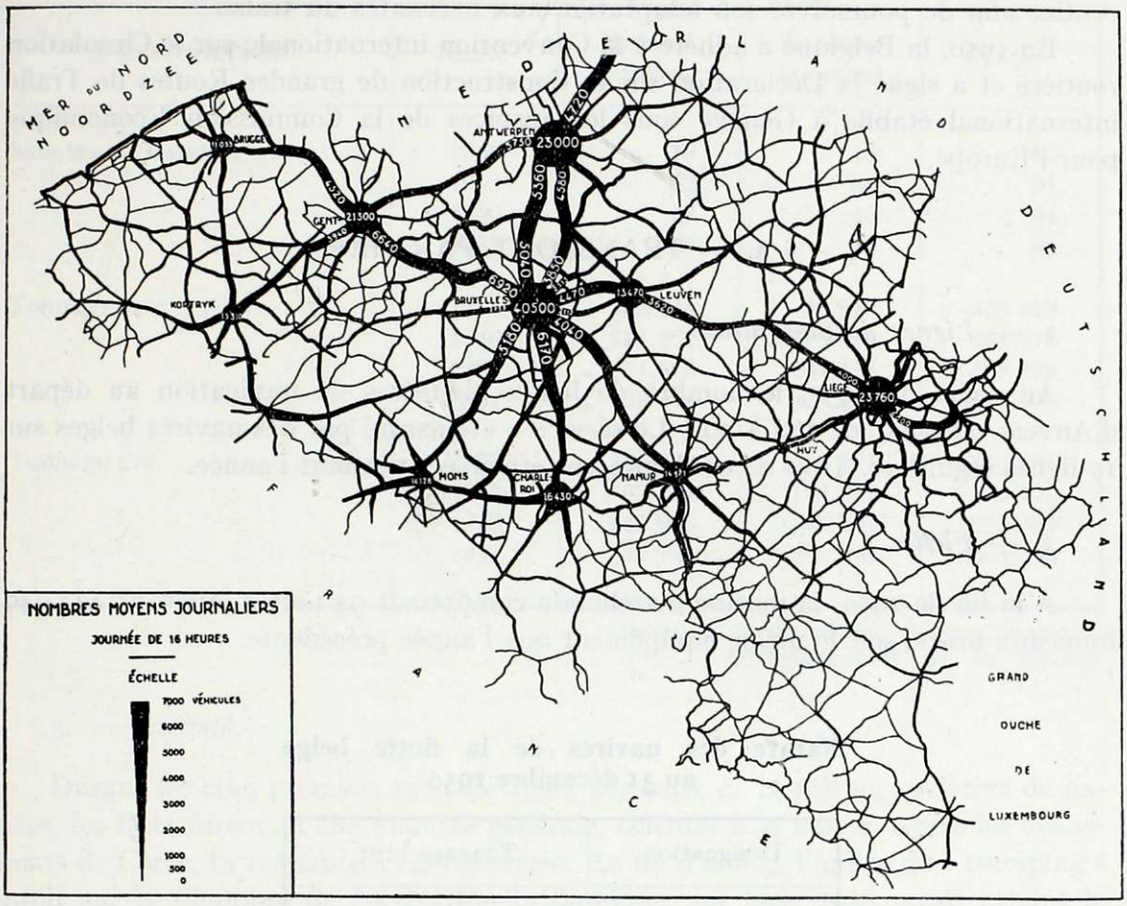
---

(1) Sondage effectué par le Département des Travaux Publics, Administration des Routes.

(2) La consommation d'essence pour autos passe de 605.000 tonnes métriques en 1949 à 704.000 tonnes métriques en 1950.

Recensement de la circulation routière en 1949 (a)

Tous véhicules routiers à l'exception des bicyclettes



Source : Ministère des Trauvax Publics.

(a) Carte tirée du recensement de la circulation routière organisé d'août à octobre 1949.
Les moyennes pour l'année sont obtenues à partir des comptages automatiques des postes permanents installés sur certaines routes.
Les nombres indiqués dans les villes donnent le nombre moyen de véhicules routiers (sauf les vélos) entrant et sortant journellement par les routes de l'État.

Toute étude des frets routiers se heurte au manque de statistiques. Il semble bien cependant, sous l'influence de la concurrence des transporteurs et du maintien à un niveau relativement bas du prix de l'essence, que les tarifs de transport par route se sont situés en 1950 aux environs du coefficient 3 par rapport à l'avant-guerre.

4. — *Politique routière.*

L'administration des travaux publics avait établi pour les années 1950 à 1954 un plan de travaux de cinq ans, nécessitant une dépense de 3 milliards par an. En 1950, l'exécution de ce plan n'a pu être que partiellement poursuivie par suite des restrictions de crédit décidées durant le dernier trimestre de l'année. En fait, il n'a pu être entrepris de travaux que pour 1 milliard seulement. Dans le cadre de ces travaux, des revêtements de béton asphaltiques ou de béton de ciment ont été substitués au pavage sur environ 10 % des routes.

Il a été décidé que le trafic routier serait l'objet d'un comptage permanent. En 1950, un tel comptage a déjà fonctionné le long des routes, grâce à trois installa-

tions électromagnétiques. Il est prévu que ce nombre sera porté à bref délai à 20. Les données ainsi recueillies renseigneront sur les modifications à apporter au réseau routier afin de poursuivre son adaptation aux nécessités du trafic.

En 1950, la Belgique a adhéré à la Convention internationale sur le Circulation routière et a signé la Déclaration sur la Construction de grandes Routes de Trafic international établie à Genève sous les auspices de la Commission Economique pour l'Europe.

§ 4. — TRANSPORT PAR MER

1. — *Lignes de navigation.*

Au cours de 1950, le nombre de lignes régulières de navigation au départ d'Anvers est passé de 182 à 202. Le service a été assuré par des navires belges sur 17 lignes régulières. Trois de ces lignes ont été créées pendant l'année.

2. — *Flotte.*

A la fin de 1950, la marine marchande comprenait 94 unités jaugeant 424.949 tonneaux bruts, soit le même équipement que l'année précédente.

Nature des navires de la flotte belge au 31 décembre 1950

Désignation	Tonnage brut
4 paquebots mixtes	43.032 tonneaux
25 cargos mixtes .	182.052 tonneaux
55 cargos	122.274 tonneaux
1 navire fruitier.	3.057 tonneaux
9 pétroliers	74.734 tonneaux

Sources : Ministère des Communications, Administration de la Marine.

Par ailleurs, le tonnage net de la marine marchande nationale s'est accru de 4 %. Sa rapidité a également augmenté et permet une plus grande rotation des bâtiments. Son âge moyen s'est abaissé : alors qu'en 1938, la flotte marchande ne comptait que 32 navires sur un total de 96, âgés de moins de 10 ans, elle en comprenait, en 1950, 61 sur un total de 94.

D'autre part, pour la première fois, la plus grande partie de la flotte commerciale belge est constituée par des bateaux à moteur. Le tonnage net global de ces derniers est supérieur de 9,4 % à celui des bâtiments à vapeur. La modernisation de la flotte belge s'est donc poursuivie.

En 1950, il n'y a pas eu de modification dans la flotte de paquebots et de car-ferry appartenant à l'Etat.

Marine marchande belge

(situation au 1er janvier)

DÉSIGNATION	Année	Bateaux à vapeur	Bateaux à moteur	Total
Nombre de bateaux	1938	76	16	92
	1949	52	39	91
	1950	48	46	94
	1951	45	49	94
Tonnage brut	1938	266.344	79.979	346.323
	1949	216.467	175.511	391.978
	1950	204.623	204.156	408.779
	1951	198.648	226.301	424.949
Tonnage net	1938	182.620	53.861	236.481
	1949	156.170	122.970	279.140
	1950	149.815	143.489	293.304
	1951	145.701	159.395	305.096

Source : Ministère des Communications, Adminsitration de la Marine.

3. — *Activité.*

Durant les cinq premiers mois de 1950, par suite de la pléthore relative de navires, les frets furent, d'une manière générale, orientés à la baisse. Après les événements de Corée, ta tendance s'est renversée. En fin d'année, l'indice du « tramping » établi par la Chambre de Navigation britannique, sur base 1948, avait atteint le niveau record de 115,7, dépassant ainsi nettement le niveau moyen de 1948.

L'Union Européenne des Paiements, entrée en vigueur en septembre 1950, avec effet rétroactif, au 1er juillet 1950, remédia à certaines difficultés de transfert de devises étrangères nécessaires au paiement des frets dus à la flotte marchande belge. A la suite de ces circonstances, la rentabilité de la flotte belge s'était améliorée sensiblement en fin d'année.

La quote-part du pavillon national dans le trafic des marchandises au port d'Anvers, a continué sa progression lente mais régulière. Alors qu'elle était de 9,9 % en 1938, de 9,5 % en 1947, de 11,3 % en 1948 et de 12,8 % en 1949, elle atteint 13,2 % en 1950.

En fin d'année, 7 unités de la flotte marchande n'étaient plus en activité ; ces bâtiments d'une jauge globale

Index des frets du « tramping »

(1948 = 100)

MOIS	1948	1949	1950
Janvier	111,3	87,1	72,8
Février	104,5	100,5	75,5
Mars	105,5	95,0	75,8
Avril	107,7	94,6	74,4
Mai	104,6	99,7	71,4
Juin	99,8	86,7	74,3
Juillet	99,4	73,3	78,8
Août.....	100,7	70,6	86,6
Septembre ...	97,2	71,6	89,0
Octobre	98,8	69,8	95,8
Novembre ...	88,8	66,5	97,6
Décembre	86,8	72,8	115,7
Année	**100,0**	**82,3**	**84,0**

Source : Chambre de Navigation britannique.

de 4.821 B. R. T. ne représentent qu'un faible pourcentage de la flotte commerciale belge (environ 1 %). Quatre bateaux étaient destinés à être vendus et les trois autres, de très petites unités, étaient encore réduits au chômage, par suite du manque de fret.

4. — *Intervention de l'Etat.*

Dans le cadre de l'application de la loi du 23 août 1948 (1) il a été alloué 12 crédits d'un montant global de 35 millions de francs, à des armements de pêche. Ces fonds furent uniquement alloués en vue de favoriser la modernisation des bâtiments.

§ 5. — ACTIVITÉ PORTUAIRE

1. — *Port d'Anvers.*

En 1950, le nombre de navires de mer entrés a augmenté de 1,6 % et leur tonnage, de 3,7 %, par rapport à 1949.

L'accroissement du tonnage global embarqué et débarqué de ces navires a atteint 7 %.

Navires de mer entrés au Port d'Anvers

ANNÉE	Nombre	Tonnage Moorsom net
1938	11.762	24.144.705
1948	8.472	20.445.154
1949	9.535	21.796.622
1950	9.687	22.603.852

Source : Service économique du Port d'Anvers.

L'amélioration du trafic des marchandises est due principalement à la reprise de l'activité économique qui se manifesta surtout durant le quatrième trimestre de 1950. Les débarquements de navires de mer ont toutefois fléchi de 7,7 %. Ils restent de près d'un million et demi de tonnes inférieurs au chiffre d'avant-guerre. Depuis 1947, le tonnage débarqué continue à se réduire au fur et à mesure que l'économie européenne retrouve son équilibre. Les importations n'ont été inférieures que de 1,7 % par rapport à 1938 et de 6,6 % par rapport à 1949. En revanche, le transit à l'entrée a perdu de son importance. Le trafic transitaire n'a représenté que les deux tiers de son volume d'avant-guerre. Par rapport à 1949, il a enregistré un recul de 11,6 %.

(1) Loi du 23 août 1948 tendant à assurer le maintien et le développement de la marine marchande, de la pêche maritime et de la construction maritime et instituant à ces fins un Fonds de l'Armement et des Constructions maritimes (*Moniteur belge* du 11 septembre 1948 ; err.: *Moniteur belge* du 8 octobre 1948), modifiée par la loi du 7 juin 1949 (*Moniteur belge* du 17 juin 1949).

Du côté des embarquements, la situation s'est nettement améliorée. D'une année à l'autre, les chargements ont enregistré une hausse de 26,5 %. Les exportations ont progressé de 15 % et ont été supérieures de 15,6 % à leur niveau d'avant-guerre. Si le transit à la sortie n'a représenté que les deux tiers de son volume de 1938, il a accusé cependant un notable progrès en s'accroissant de 56,7 % par rapport à 1949. Cette avance provient, notamment, de la reprise du transit allemand résultant de la restauration progressive de ce pays.

Le fait que les embarquements et les débarquements à Anvers se sont, en 1950, à peu près équilibrés, a constitué un attrait supplémentaire pour les armateurs.

Trafic international au port d'Anvers

(en milliers de tonnes)

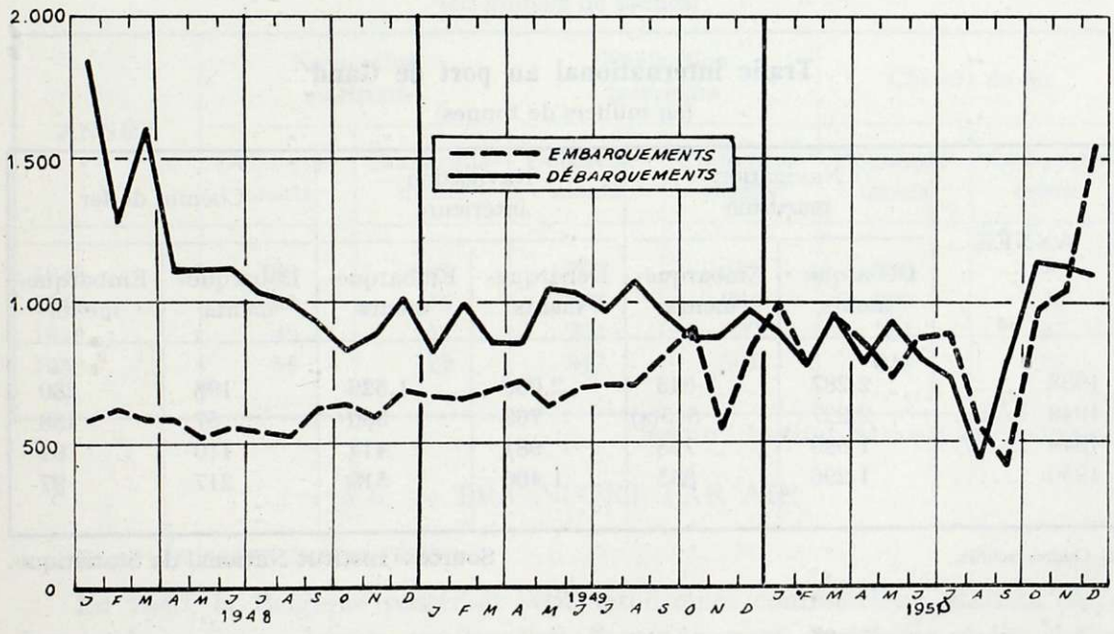
ANNÉE	Navigation maritime		Navigation intérieure		Chemin de fer	
	Débarquements	Embarquements	Débarquements	Embarquements	Débarquements	Embarquements
1938 (a) ...	11.873	11.706	4.589	4.412	1.792	380
1948 (b) ...	13.810	7.261	1.373	2.570	674	1.077
1949 (b) ...	11.310	8.540	2.326	2.157	1.245	600
1950 (b) ...	10.445	10.801	4.167	2.180	1.560	287

(a) Poids net.
(b) Poids brut.

Source : Institut National de Statistique.

Trafic maritime au port d'Anvers

(en milliers de tonnes)



Source : Institut National de Statistique.

En corrélation avec l'accroissement d'activité au port d'Anvers durant l'année 1950, le chômage des dockers a diminué.

La moyenne journalière des chômeurs au port d'Anvers, y compris les déchargeurs de charbon, est descendue à 3.785 unités contre 6.449 en 1949 et 6.283 en 1948. Le degré de chômage n'a plus atteint en moyenne que 24,6 % des travailleurs du port, contre 41,3 % en 1949 et 37,5 % en 1948. Le nombre de dockers reconnus, qui était retombé à 15.438 unités en décembre 1949, s'est relevé à 15.590 en décembre 1950. Ce dernier effectif comprend 1.051 dockers de réserve auxquels il a fallu faire appel étant donné la grande activité régnant en fin d'année au port.

L'équipement du port d'Anvers s'est poursuivi en 1950, notamment par l'acquisition d'une grue flottante de 150 tonnes et de plusieurs remorqueurs. Les installations se rapportant aux ponts transbordeurs ont été agrandies. Différentes grues électriques ont été modernisées ou remplacées. L'état d'aménagement du port pétrolier est fort satisfaisant ; les nouvelles raffineries de pétrole constituent un nouveau pas dans l'équipement industriel du port.

En fin d'année, la mise en adjudication de la construction de la seconde écluse du Kruisschans était annoncée (1).

2. — *Port de Gand.*

Le port de Gand a accueilli, en 1950, 1.464 navires d'une jauge globale de 1.406.000 tonnes Moorsom nettes.

Par rapport à l'année précédente, il est enregistré une progression de 16,6 % pour le nombre de navires mais un léger recul (0,8 %) pour le tonnage global.

Le tonnage des marchandises débarquées de navires de mer a diminué de 18,4 % tandis que les chargements ont augmenté de 22 %. Ni les embarquements, ni les débarquements n'ont cependant retrouvé leur importance d'avant-guerre.

Trafic international au port de Gand

(en milliers de tonnes)

ANNÉE	Navigation maritime		Navigation intérieure		Chemin de fer	
	Débarquements	Embarquements	Débarquements	Embarquements	Débarquements	Embarquements
1938	2.287	1.045	2.036	1.526	198	280
1948	2.227	513(a)	763	390	57	138
1949	1.589	725	981	414	110	91
1950	1.296	885	1.406	518	217	97

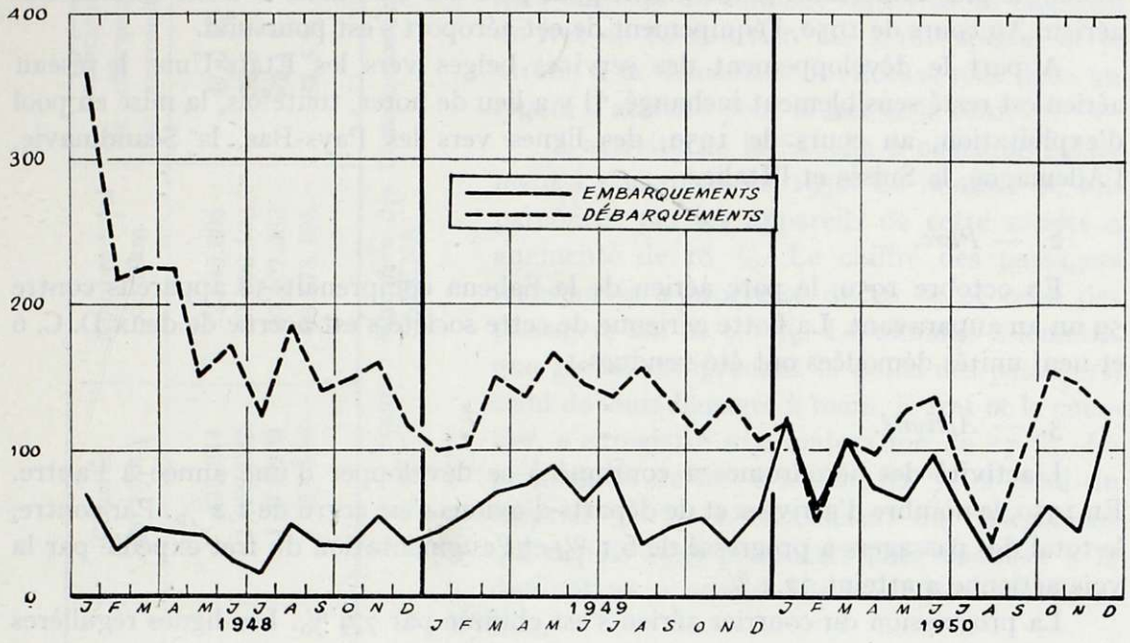
(a) Chiffres rectifiés.

Source : Institut National de Statistique.

(1) Cette mise en adjudication eut lieu le 26 janvier 1951.

Trafic maritime au port de Gand

(en milliers de tonnes)



Source : Institut National de Statistique·

3. — *Port de Bruxelles.*

Au port de Bruxelles, le trafic maritime bien qu'il marque une progression en 1950 par rapport aux années précédentes, a été loin de retrouver son importance d'avant-guerre.

Ce faible trafic est en grande partie attribuable au fait que le port endommagé durant les hostilités n'a pas encore été entièrement remis en état. Par suite, notamment, des obstacles que constituent les ponts provisoires, le port n'a été accessible qu'à de petits caboteurs.

Trafic international au port de Bruxelles

(en milliers de tonnes)

ANNÉE	Navigation maritime		Navigation intérieure		Chemin de fer	
	Débarquements	Embarquements	Débarquements	Embarquements	Débarquements	Embarquements
1938	196	167	752	377	339	45
1948	33	15	685	264	303	50
1949	49	21	764	297	251	47
1950	55	22	947	501	318	71

Source : Institut National de Statistique.

§ 6. — TRANSPORT PAR AIR

1. — *Infrastructure et réseau.*

En 1950, la Belgique possédait sept aérodromes commerciaux et trois aérodromes de tourisme, dont la construction, l'aménagement, l'entretien et l'exploita-

tion dépendent de la Régie des Voies Aériennes. L'aéroport national de Melsbroek est de loin le plus important. Il intervient pour près des 9/10 dans le trafic commercial aérien. Au cours de 1950, l'équipement de cet aéroport s'est poursuivi.

A part le développement des services belges vers les Etats-Unis, le réseau aérien est resté sensiblement inchangé. Il y a lieu de noter, toutefois, la mise en pool d'exploitation, au cours de 1950, des lignes vers les Pays-Bas, la Scandinavie, l'Allemagne, la Suisse et l'Italie.

2. — *Parc.*

En octobre 1950, le parc aérien de la Sabena comprenait 52 appareils contre 59 un an auparavant. La flotte aérienne de cette société s'est accrue de deux D. C. 6 et neuf unités démodées ont été vendues.

3. — *Activité.*

L'activité des aérodromes a continué à se développer d'une année à l'autre. En 1950, le nombre d'arrivées et de départs d'avions s'est accru de 1,2 %. Par contre, le total des passagers a progressé de 6,1 % et l'augmentation du fret expédié par la voie aérienne a atteint 37,2 %.

La progression du courrier aérien s'est chiffrée par 7,9 %. Les lignes régulières

Trafic commercial des aérodromes belges (a)

DÉSIGNATION	Trafic			
	Régulier	Spécial (b)	A la demande	Total
Avions (unités)				
1948	17.682	2.202	3.243	23.127
1949	17.673	1.727	2.173	21.573
1950	17.721	1.546	2.543	21.810
Passagers (unités)				
1948	213.345	10.723	9.383	233.451
1949	227.586	10.332	9.467	247.385
1950	247.099	7.608	7.820	262.527
Fret (kg)				
1948	3.112.580	1.582.330	761.257	5.456.167
1949	4.218.214	1.185.673	842.455	6.246,342
1950	6.303.960	1.414.214	1.024.951	8.743.125
Bagages (kg)				
1948	3.731.815	218.926	115.469	4.066.210
1949	4.090.705	197.827	152.434	4.440.966
1950	4.468.147	127.275	136.672	4.732.034
Courrier (kg)				
1948	1.228.304	67.770	2.045	1.298.119
1949	1.274.514	25.332	6.642	1.306.488
1950	1.294.334	59.725	45.632	1.399.691

(a) Ensemble du trafic : arrivées ou départs. Source : Ministère des Communications.
(b) Vols effectués par des compagnies exploitant des lignes régulières, mais en dehors des horaires prévus.

Trafic de la SABENA

ANNÉE	Kilomètres parcourus	Passagers transportés	Passagers kilomètre	Fret (en t/km)	Courrier (en t/km)	Nombre total de t/km	Coefficient de chargement (en pourcentage)
1938	3.331.249	34.110	18.083.116	405.340	432.244	2.645.895	47,0 %
1948	13.620.804	146.111	216.230.445	7.345.319	1.052.982	29.106.593	62,5 %
1949 (a)	13.727.365	168.604	234.827.449	6.359.954	1.274.903	30.407.363	62,1 %
1950	16.239.588	195.466	257.434.283	10.964.762	1.656.549	38.673.195	63,5 %

Source : Ministère des Communications.
SABENA.

(a) Chiffres rectifiés.

ont transporté un plus grand nombre de passagers ainsi qu'un tonnage supérieur de bagages, de fret et de courrier. Le trafic spécial et le «trafic à la demande» ont accusé tous deux un regain d'activité pour le fret et le courrier.

L'activité de la Sabena a continué également à s'accroître en 1950. Le nombre de km parcourus par les appareils de cette société a augmenté de 18 %. Le chiffre des passagers transportés a progressé de 16 % et celui des passagers km de 9,6 %. Le tonnage kilométrique global comprenant le poids des passagers, celui de leurs bagages à main, le fret et le courrier, a enregistré une majoration de 27 %. La progression du fret a atteint 72 % et celui du courrier 30 %. Le coefficient du chargement qui depuis 1945 présentait une tendance à la diminution, a accusé une très légère amélioration.

Les résultats financiers de la Sabena au cours de l'exercice social 1950, se sont nettement améliorés et tendent vers l'équilibre.

4. — *Politique aérienne.*

La politique suivie en matière d'aérodromes tend à doter le pays d'un réseau aérien propre à faire de la Belgique une plaque tournante du trafic aérien européen. L'aéroport international de Melsbroek est appelé à jouer en ce domaine un rôle de premier plan. C'est pourquoi son équipement fut poursuivi par priorité en 1950.

En vue de rationaliser l'exploitation du réseau aérien belge, de l'intégrer progressivement dans un vaste complexe européen, d'éviter la coexistence de lignes se faisant une concurrence anti-économique et de remédier aux résultats financiers déficitaires accusés en 1948 et 1949, un plan de réorganisation de l'exploitation des lignes belges a été étudié en 1950.

Dans le cadre de cette nouvelle politique commerciale, la Sabena a poursuivi la conclusion de différents accords de pool visant notamment la mise en commun de recettes d'exploitation de lignes déterminées où précédemment s'exerçait la concurrence.

CHAPITRE IV

DISTRIBUTION

Les événements militaires en Corée ainsi que les grèves du milieu de l'année 1950 ont eu des répercussions immédiates sur la distribution. L'activité commerciale a atteint des maxima ; pour les ventes de produits alimentaires, le record se situe en juillet, pour les articles d'habillement, en septembre.

Les milieux commerciaux ont continué à être préoccupés par les problèmes de la concurrence déloyale, sous des formes diverses : ventes avec primes, système de la vente dite « boule de neige », économats, certaines pratiques particulières aux foires commerciales, etc. Le système de la vente à tempérament a retenu l'attention gouvernementale.

§ 1. — RÉPARTITION DES ENTREPRISES DE DISTRIBUTION

1. — *Entreprises commerciales.*

Sont seuls disponibles les résultats globaux du recensement au 31 décembre 1947. Malgré leur publication tardive, ces informations méritent quelques commentaires.

La partie économique du recensement du commerce distingue trois catégories d'activité (1) : seules les entreprises commerciales proprement dites sont à retenir pour le présent chapitre.

a) *Nombre d'entreprises.*

Il est dénombré 315.218 établissements commerciaux contre 303.480 en 1937.

Cet accroissement se retrouve dans toutes les espèces de commerce, mais il est dû en ordre principal aux entreprises s'occupant du commerce de gros. L'augmentation s'observe aussi dans le commerce de détail, malgré le fait que les bouchers qui, en 1937, étaient repris dans le groupe de commerçants de viande ont été dénombrés, en 1947, comme artisans (groupe de l'industrie).

Au reste, les établissements commerciaux s'occupant de la vente des produits des industries alimentaires sont en nette régression par rapport à 1937, avec 21.481 unités en moins, même en tenant compte du fait que les bouchers ont été réunis comme artisans au groupe industrie. Par contre, une augmentation se constate

(1) Classe I : Achat, vente et location des produits industriels et agricoles.
Classe II : banques, assurances, intermédiaires, industrie hôtelière, etc.
Classe III : soins personnels et services privés d'intérêt général. (*Bulletin de Statistique*, 37e année, nº 3, mars 1951, p. 440).

Entreprises commerciales
Gros et détail (d'après recensement)

NATURE DU COMMERCE	1937		1947	
	Chiffres absolus	Pourcentage	Chiffres absolus	Pourcentage
Commerce de gros	12.787	4,21	19,202	6,09
Commerce de détail.....	271.447	89,45	273.280	86,70
Commerce de gros et de détail	19.246	6,34	22.736	7,21
Total :	**303.480**	**100,00**	**315.218**	**100,00**

Source : Institut National de Statistique.

dans trois groupes ; les établissements spécialisés dans les produits textiles, le vêtement et les articles de mode augmentent de 13.249 unités, ceux qui vendent des articles divers, de 9.749 unités, ceux qui font le commerce des produits des industries des métaux bruts ou façonnés, de 6.147 unités. De plus, c'est également dans ces trois groupes, auxquels toutefois il faut adjoindre celui de la vente des produits des industries d'art et de précision, que la profession est exercée à titre accessoire dans la plus forte proportion.

Pour l'ensemble du pays, le recensement de 1947 accuse 3,7 entreprises commerciales pour 100 habitants (contre 3,64 en 1937) ou 27 habitants pour un commerçant.

La province du Brabant compte le maximum d'établissements commerciaux avec 64.758 unités. Mais, en tenant compte de la population, la Flandre Occidentale et la Flandre Orientale connaissent la plus forte densité d'établissements commerciaux, avec un rapport pour 100 habitants respectivement de 4,48 et 4,20. Ces provinces accusent respectivement 22 et 24 habitants pour un établissement commercial, contre 28 dans le Brabant et 34 dans le Luxembourg.

D'après la nature des activités, le groupe de loin le plus nombreux est celui des établissements commerciaux se livrant à la vente des produits alimentaires, de la pêche et de l'agriculture destinés à la consommation immédiate ; ce phénomène a déjà été relevé au cours des années précédentes d'après les informations statistiques de l'Office National de la Sécurité Sociale. L'importance relative de ce groupe est encore plus accusée pour les commerçants isolés que pour les établissements avec personnel salarié.

Sur les 293.065 commerçants isolés, 180.850 (62 %) exercent leur activité au titre de profession principale et 112.215 (38 %) au titre de profession accessoire dont 106.354 (36 %) dans le commerce de détail.

La comparaison avec les chiffres fournis par l'Office National de la Sécurité Sociale, à la même date du 31 décembre 1947, n'apporte guère d'informations nouvelles. Ainsi qu'il était à prévoir (1), les chiffres du recensement sont supérieurs à ceux de l'Office National de la Sécurité Sociale.

(1) Cf. les deux remarques préliminaires dans l'*Économie belge en* 1949, Bruxelles, 1950, (Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Service des Etudes et de la Documentation générales), p. 124.

Entreprises commerciales

Effectifs assujettis à la sécurité sociale

(situation au 31 décembre)

BRANCHE D'ACTIVITÉ	1945				1949				Indice (1945 = 100)	
	Employeurs		Travailleurs		Employeurs		Travailleurs		Employeurs	Travailleurs
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage		
Vente des produits des industries :										
Agricole	833	7	3.842	4	1.262	7	4.681	4	151	122
Mines, minières et carrières	1.804	15	12.473	14	2.307	12	9.346	7	128	75
Alimentaires, de la pêche et de l'agriculture, destinés à la consommation immédiate	3.502	29	18.922	21	5.239	28	28.763	22	150	152
Du tabac	121	1	483	1	146	1	527	0	121	109
Chimiques	655	5	6.408	7	1.208	6	9.104	7	184	142
Du bois, de l'ameublement et de la construction (et location)	632	5	3.271	4	830	4	3.665	3	131	112
Du papier	231	2	1.798	2	318	2	1.807	1	138	100
Polygraphique (et location)	262	2	1.294	2	370	2	2.150	2	141	166
Des cuirs et peaux	424	3	2.032	2	753	4	3.012	2	148	148
Textiles, du vêtement et des articles de mode (et location)	1.657	14	8.264	9	2.939	16	14.248	11	177	172
Céramiques et verrières	133	1	974	1	180	1	1.359	1	135	140
Des métaux bruts et façonnés	1.149	9	8.502	9	1.898	10	15.069	11	165	177
D'art et de précision	537	5	2.701	3	856	5	5.359	4	159	198
Commerce en articles divers	228	2	19.021	21	412	2	32.891	25	181	173
Total	**12.168**	**100**	**89.985**	**100**	**18.718**	**100**	**131.981**	**100**	**154**	**147**

Source : Office National de Sécurité sociale.

L'évolution récente n'apparaît que dans les relevés de l'Office National de la Sécurité Sociale, dont les données — cependant plus actuelles — ne sont que partielles puisqu'elles ne dénombrent que les cotisants. A la fin de 1949, époque de la dernière statistique annuelle disponible, le nombre d'employeurs cotisant à la sécurité sociale s'accroît de 1,8 % par rapport à l'année précédente; il atteint virtuellement le maximum absolu enregistré depuis la guerre à la fin de décembre 1947. Cet accroissement de 330 unités se répartit comme suit : 185 entreprises commerciales vendant des produits alimentaires, 88 entreprises vendant des produits textiles et 31 entreprises s'occupant du commerce en articles divers. Au 30 juin 1950, le nombre d'employeurs progresse à nouveau, très légèrement, sans atteindre toutefois le maximum de juin 1948.

b) *Personnel.*

Sur les 315.218 établissements commerciaux recensés au 31 décembre 1947, il n'y en a que 22.153, soit 7 %, qui occupent du personnel salarié : celui-ci comprend 200.016 personnes contre 218.808 en 1937, soit une diminution de 8,59 %.

La régression est la plus forte, avec 23.191 personnes, soit 26 %, dans le commerce de produits alimentaires : elle résulte, en partie seulement, du tranfert du commerce des viandes dans l'artisanat. Le personnel utilisé par les établissements vendant les produits agricoles diminue de 4.918 unités (46 %), celui des produits chimiques de 3.296 unités (21 %), celui des produits du bois de 1.928 unités (23 %). Des augmentations d'importance diverse compensent ces baisses : la plus forte, celle du secteur du commerce en articles divers, atteint 12.906 personnes.

Considérée sous un autre angle, la régression d'ensemble du personnel occupé dans les établissements commerciaux provient exclusivement du commerce de détail qui accuse un recul de 26.810 personnes. Le commerce de gros occupe 7.002 personnes de plus qu'en 1937 ; le groupe du commerce de gros et détail utilise les services de 1.016 personnes de plus qu'en 1937. Cette évolution s'explique si l'on rappelle que le commerce de détail, quoiqu'en progression générale, tend à être de plus en plus exercé à titre de profession accessoire.

Au 31 décembre 1947, le nombre de femmes occupées dans les établissements commerciaux du pays reste supérieur, comme en 1937, à celui des hommes. Les 93.600 hommes et 106.416 femmes se répartissent en 66.746 employés, 48.278 ouvriers et 84.992 aidants. Le commerce de gros utilise les services de 44.635 personnes, le commerce de détail de 109.767 personnes et le commerce de gros et détail, de 45.614 personnes.

La comparaison du résultat du recensement avec les données de l'Office National de la Sécurité Sociale à la même date, conduit à constater que si le total des effectifs dénombrés par le premier est supérieur à celui du second, ainsi qu'il fallait s'y attendre (1), leur répartition interne est différente. La différence la plus sensible se retrouve dans les effectifs du personnel féminin.

L'évolution la plus récente, réflétée seulement par les statistiques de l'Office National de la Sécurité Sociale accuse une stabilisation relative du personnel cotisant

(1) Voir même remarque à propos du nombre des établissements commerciaux.

Entreprises commerciales

Effectifs assujettis à la sécurité sociale

FIN DE MOIS	Employeurs		Travailleurs	
	Nombre	% du 31 décembre 1945	Nombre	% du 31 décembre 1945
1945 Décembre	12.168	100	89.895	100
1947 Juin	17.624	145	128.400	143
Décembre	18.749	154	132.140	147
1948 Juin	18.835	155	130.820	146
Décembre	18.388	151	129.038	144
1949 Juin	18.629	153	128.595	143
Décembre	18.718	154	131.981	147
1950 Juin	18.755	154	131.029	146

Source : Office National de Sécurité sociale.

depuis décembre 1947. L'augmentation de 2.943 unités entre décembre 1948 et décembre 1949 est due, en ordre principal, à l'accroissement des effectifs féminins se chiffrant par 964 unités pour les ouvrières et 974 unités pour les employées.

Entreprises commerciales

Personnel assujetti à la sécurité sociale

(situation au 31 décembre)

DATE	Salariés			Appointés			Total général
	Ouvriers	Ouvrières	Total	Employés	Employées	Total	
1945 Nombre	39.459	8.902	48.361	20.660	20.964	41.624	89.895
Pourcentage	44	10	54	23	23	46	100
1947 Nombre	50.850	13.811	64.661	32.043	35.436	67.479	132.140
Pourcentage	38	11	49	24	27	51	100
1948 Nombre	46.578	12.799	59.377	33.016	36.645	69.661	129.038
Pourcentage	36	10	46	26	28	54	100
1949 Nombre	47.117	13.763	60.880	33.482	37.619	71.101	131.981
Pourcentage	36	10	46	25	29	54	100

Source : Office National de Sécurité Sociale.

2. — *Activités des étrangers dans le secteur de la distribution.*

En l'absence d'une statistique sur l'activité des entreprises étrangères en Belgique, un seul renseignement reste disponible. Il s'agit du nombre des cartes professionnelles délivrées aux étrangers considérés comme indépendants (1) et exerçant une activité lucrative dans le pays. Leur nombre s'élève en 1950 à 3.291 dont 3.043 cartes attribuées à des résidents et 248 à des non-résidents (2). La situation au 31 décembre 1950 est, dès lors, plus représentative que celle constatée à fin 1949, mais elle n'englobe pas encore tous les cas susceptibles d'être soumis à la législation en question.

a) *Répartition géographique.*

Les diverses provinces belges à l'exception de celle de Liège, interviennent pour un pourcentage sensiblement stable dans le nombre d'étrangers porteurs de cartes professionnelles établis sur leur territoire respectif.

Cartes professionnelles attribuées aux étrangers depuis 1946

Répartition géographique

PROVINCE	Situation au 31 décembre 1949		Cartes attribuées en 1950		Situation au 31 décembre 1950	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Résidents :						
Anvers	3.547	23	623	21	4.170	23
Brabant	6.511	42	1.016	33	7.527	41
Flandre Occidentale	826	6	126	4	952	5
Flandre Orientale	740	5	199	7	939	5
Hainaut	1.330	9	330	11	1.660	9
Liège	1.284	8	468	15	1.752	9
Limbourg	365	2	135	4	500	3
Luxembourg	445	3	82	3	527	3
Namur	339	2	64	2	403	2
Total	**15.387**	**100**	**3.043**	**100**	**18.430**	**100**
Non résidents	505		248		753	
	15.892		**3.291**		**19.183**	

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Direction générale des Classes moyennes.

(1) A différencier des salariés et appointés qui doivent être titulaires d'un « permis de travail ».

(2) Arrêté royal nº 62 du 13 novembre 1939 (*Moniteur belge* des 27 et 28 novembre 1939). Voir aussi l'*Économie belge en* 1949, *op. cit.*, p. 128 et 129.

L'accroissement du nombre de ressortissants hollandais, titulaires de cartes professionnelles s'est poursuivi en 1950, à concurrence de 858 cartes nouvelles, soit 26 % du total des cartes attribuées au cours de l'année. Le second groupe en importance est représenté par les ressortissants français avec 470 unités ou 14 %. Viennent ensuite les ressortissants italiens et polonais avec respectivement 384 et 350 unités.

La répartition géographique des titulaires de carte professionnelle reste influencée, pour les diverses nationalités, par le voisinage des pays limitrophes, sauf pour les nationalités polonaise et italienne également représentées dans toutes les provinces.

b) *Activités économiques exercées.*

La statistique bisannuelle n'ayant pas été élaborée à la fin de 1949, il n'est pas permis de poursuivre le commentaire présenté l'an dernier (1) relativement à la situation au 31 décembre 1947.

3. — *Commerce ambulant.*

La dernière situation connue du commerce ambulant (2) se situe au 1er janvier 1950.

Les 46.206 marchands ambulants dénombrés à la fin de 1947 sont passés en deux ans à 52.801, dont 50.810 sont de nationalité belge, soit 96,24 %. Parmi les 1.991 étrangers titulaires d'autorisation pour ce genre de commerce, les Italiens représentent le plus grand pourcentage avec 557 ressortissants ou 28 % ; les Néerlandais puis les Français interviennent respectivement pour 476 (24 %) et 357 (18 %) bénéficiaires. Cette profession est exercée par 33.700 commerçants du sexe masculin, soit 64 % de l'effectif total : il y a parmi eux 32.222 Belges et 1.478 étrangers.

La répartition par provinces ainsi qu'on l'a constaté à la fin de 1947, reste fonction de la densité de la population (3). Elle fait apparaître une localisation différente pour les commerçants hommes et femmes. Le pourcentage des femmes par rapport à la totalité de celles qui exercent le commerce ambulant est plus élevé que celui des hommes dans les provinces d'Anvers et de Brabant. Par contre, la situation est l'inverse pour les deux Flandres où le pourcentage des hommes autorisés à pratiquer le commerce ambulant est plus élevé que celui des femmes. Il y a sensiblement égalité pour les autres provinces.

---

(1) Cf. *L'Économie belge en* 1949, op. cit., p. 131.

(2) Vente au public de denrées ou marchandises, soit sur la voie publique, soit de porte en porte, soit sur les marchés publics. Cf. *L'Économie belge en* 1949, op. cit., p. 131 et 132.

(3) L'ordre d'importance des provinces est resté sensiblement le même :

Brabant	20 %
Flandre Orientale	17 %
Anvers	17 %
Flandre Occidentale	14 %
Hainaut	12 %
Liège	10 %
Limbourg	5 %
Namur	3 %
Luxembourg	2 %

Il semble que cela tienne à la nature différente du commerce ambulant exercé : dans les provinces d'Anvers et de Brabant, le nombre de commerçants ambulants vendant sur marché public dépasse largement 50 % des effectifs autorisés à pratiquer ce genre de négoce dans la province. Par contre, le régime de la vente de porte en porte ou sur le chemin public est plus important dans les provinces où la proportion des femmes est moindre.

L'importance respective des différentes catégories de commerce ambulant a diminué pour les spécialités les plus importantes, mais l'ordre en est resté le même : les autorisations de vente sur les marchés publics représentent 47 % contre 54 % à la fin de 1947, tandis que 11 % des commerçants ambulants, contre 13 % à la fin de 1947, exercent leur activité sur la voie publique. Les autorisations pour ventes de porte en porte restent égales à 10 % tandis que les combinaisons de deux ou trois modes de commerce ambulant passent à 32 % contre 23 % à la fin de 1947.

D'après la nature des marchandises vendues, l'activité des ambulants belges et des étrangers se différencient nettement. Les commerçants ambulants belges exercent principalement le négoce des fruits, légumes et fleurs (1) ; la vente de produits textiles et d'articles d'habillement confectionnés ne vient qu'ensuite, dans une proportion à peine égale aux 2/3 de l'importance du groupe précédent. Quant à l'activité des étrangers, elle se porte surtout vers le commerce de la glace de consommation avec 424 autorisations délivrées pour exercer le commerce ambulant sur la voie publique (2) ; vient ensuite le négoce des fruits, légumes et fleurs sur un marché public et sur la voie publique. Cette différenciation est le résultat tant de préférences personnelles que de la réglementation en vigueur ; cette dernière soumet l'obtention de nouvelles cartes pour certains secteurs, notamment les textiles et la maroquinerie, à des conditions particulières supplémentaires.

§ 2. — NATALITÉ ET MORTALITÉ DES ENTREPRISES DE DISTRIBUTION

Aucune modification n'est survenue dans les statistiques disponibles pour suivre la création et la disparition des entreprises de distribution. Aussi les mêmes réserves restent-elles de rigueur (3), à savoir que les inscriptions au registre de commerce ainsi que les déclarations de faillite et les demandes de concordat couvrant toutes les entreprises en général, la ventilation de ces informations pour les seules entreprises de distribution n'est pas possible actuellement.

1. — *Registre de commerce.*

Le mouvement des inscriptions et radiations au registre de commerce a une physionomie nettement différente de celle des années antérieures.

La prédominance n'est plus, comme en 1948 et 1949, aux radiations ; le nombre des inscriptions est à nouveau supérieur. Il est prématuré de chercher s'il s'agit là d'un

---

(1) Avec 12.195 inscriptions pour les ventes sur marché public soit 24 % des 50.810 commerçants ambulants belges inscrits.

(2) Soit 21 % du nombre de commerçants ambulants étrangers.

(3) Cf. *L'Économie Belge en* 1949, *op. cit.*, p. 132.

mouvement accidentel ou d'un réel renversement de tendance : en effet, le nombre des inscriptions reste légèrement inférieur à celui de 1949.

Inscriptions et radiations au registre du commerce en 1950

DÉSIGNATION	Commerçants	Sociétés	Total
Immatriculations principales (a) :			
Cour d'Appel de Bruxelles	18.355	1.809	20.164
Cour d'Appel de Gand	9.736	470	10.206
Cour d'Appel de Liège	7.332	278	7.610
Total	**35.423**	**2.557**	**37.980**
Radiations par suite de cessation, cession, transfert ou décès :			
Cour d'Appel de Bruxelles	20.139	467	20.606
Cour d'Appel de Gand	10.942	93	11.035
Cour d'Appel de Liège	6.202	79	6.281
Total	**37.283**	**639**	**37.922**
Différence	— 1.860	+ 1.918	+ 58

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Administration du Commerce.

(a) Y compris les immatriculations principales par reprise d'une affaire radiée ou transportée comme suite à une cession, un transport un décès, etc.

La diminution de 590 unités d'une année à l'autre dans les inscriptions résulte d'une baisse de 667 unités dans le groupe des commerçants isolés, conjointement à un accroissement de 77 unités dans celui des sociétés. La tendance à un ralentissement dans les inscriptions nouvelles des commerçants isolés se maintient donc, mais la période d'assainissement semble toucher à sa fin, le nombre de radiations diminuant également.

2. — *Evolution des sociétés commerciales.*

Les statistiques des sociétés commerciales font apparaître une brusque accentuation de la divergence entre les deux groupes pour lesquels des informations sont disponibles. Dans le « commerce de détail » le nombre de constitutions de sociétés s'accroît encore d'une année à l'autre, et cette fois de 50 %, alors que le capital nominal global tombe de 60 millions à 49 millions de francs : il y a ainsi renforcement de la tendance à la formation d'unités de petite envergure. Par contre, dans le « commerce de gros et commerce extérieur », le nombre de constitutions de sociétés diminue à nouveau et ne représente plus en 1950 que 87 % du nombre correspondant de 1949 : les constitutions des sociétés de personnes à responsabilité limitée représentent encore en 1950 97 % des chiffres atteints en 1949 contre 63 % l'année précédente, tandis que celles de sociétés anonymes ou de sociétés en commandite par actions se chiffrent par 80 % du total de 1949, contre 87 % l'an passé. La diminution

Sociétés commerciales belges et congolaises ayant leur principale exploitation en Belgique

(en milliers de francs)

DÉSIGNATION	Constitutions de sociétés						Augmentations nettes de capital	Dissolutions de sociétés par liquidation et fusion	
	Anonymes et en commandite par actions		De personnes à responsabilité limitée		Ensemble		Montant nominal net	Ensemble	
	Nombre	Capital nominal	Nombre	Capital nominal	Nombre	Capital nominal		Nombre	Capital
Commerce de détail :									
1945	48	13.405	196	30.056	244	43.461	5.117	49	7.440
1946	31	15.420	194	27.437	225	42.857	22.079	55	8.886
1947	113	70.622	273	49.582	386	120.204	10.768	78	17.018
1948	52	23.465	142	34.943	194	58.408	116.206	69	12.029
1949	62	39.656	141	20.022	203	59.678	309.745	70	9.992
1950	116	26.825	201	22.245	317	49.070	251.897	84	25.755
Commerce de gros et commerce extérieur :									
1945	126	111.334	245	69.918	371	181.252	17.169	43	26.880
1946	309	253.109	430	120.012	739	373.121	164.589	88	57.471
1947	308	315.078	271	88.442	529	403.520	1.302.032	101	65.514
1948	433	283.795	377	130.206	810	414.001	221.270	104	67.893
1949	377	363.382	238	79.754	615	443.136	361.569	136	102.267
1950	303	260.208	231	69.124	534	329.332	264.432	141	61.803

Source : Institut National de Statistique.

relative des sociétés anonymes et en commandite par actions dans ce secteur est parallèle à l'abaissement du capital moyen qui revient de 721.000 à 617.000 francs. Le caractère « personnel » se trouve ainsi confirmé dans les deux secteurs.

Les dissolutions de sociétés commerciales sont à peine plus nombreuses qu'en 1949. Pourtant, elles affectent un capital nominal moindre que l'an dernier pour le commerce de gros et le commerce extérieur, dénotant par là la disparition d'unités plus petites. Dans le commerce de détail, s'il y a accroissement d'une année à l'autre du capital moyen des entreprises disparues, ce dernier reste néanmoins plus faible que celui du groupe précédent.

3. — *Faillites et concordats.*

Le mouvement d'augmentation apparu depuis la fin de la guerre, mais surtout depuis 1948, dans le nombre des déclarations de faillite et des demandes de concordat se poursuit en 1950. L'accroissement d'une année à l'autre, qui était de 96 unités en 1949, est de 100 unités en 1950. Ce nombre reste, néanmoins inférieur à l'avant-guerre.

La répartition entre les Cours d'Appel de Bruxelles, Gand et Liège, reste la même : le maximum est détenu par la première de ces juridictions, tandis que le deuxième rang revient à Gand pour les déclarations de faillite et à Liège pour les demandes de concordat.

Déclarations de faillite et demandes de concordat préventif à la faillite

DÉSIGNATION	Déclarations de faillite (a)					Demandes de concordat				
	1938	1947	1948	1949	1950	1938	1947	1948	1949	1950
Cour d'Appel de Bruxelles ..	417	111	205	266	306	158	19	26	67	66
Cour d'Appel de Gand.....	149	46	62	80	107	56	6	9	22	36
Cour d'Appel de Liège	89	28	61	77	96	51	16	32	48	49
Le Royaume	**655**	**185**	**328**	**423**	**509**	**265**	**41**	**67**	**137**	**151**

Source : Institut National de Statistique.

(a) Les chiffres de ce tableau ne correspondent pas toujours avec ceux des faillites traitées, relevés dans la statistique judiciaire.

§ 3. — CHIFFRES D'AFFAIRES

Les modes de distribution des biens et des services n'ont pas varié d'une année à l'autre. Mais l'activité dans le secteur de la distribution a connu un essor exagéré, à la suite des événements de l'été de 1950 : l'intervention gouvernementale a dû être énergique, afin de ramener le stockage, tant industriel que ménager, à des proportions plus raisonnables. Les seuls indices disponibles sont partiels et ne reflètent qu'imparfaitement ces problèmes.

1. — *Ventes en alimentation.*

Le choc psychologique dû aux évènements politiques, à la fois intérieurs et internationaux, des mois de juillet et de septembre, a eu des conséquences marquées et rapides dans le secteur de la distribution.

C'est ainsi que l'indice mensuel du chiffre d'affaires réalisé par les grossistes en alimentation générale à clientèle indépendante (1) présente, à côté des caractéristiques classiques de stagnation en début d'année et de reprise en décembre, un maximum absolu en juillet et une augmentation plus marquée que d'habitude en septembre.

L'indice annuel atteint également un maximum, dépassant de 4 % celui de 1948, année record de l'après-guerre. L'indice moyen annuel des prix de gros pour 1950 étant au même niveau que celui de 1948 et l'indice moyen annuel des prix de détail étant inférieur, il faut en conclure que l'activité de 1950 a été supérieure. Pourtant, la répartition de cette activité au long des différents mois de l'année est différente : en 1948, on rencontre des variations saisonnières, classiques, ne dépassant pas 20 % d'un mois à l'autre ; en 1950, les variations mensuelles présentent de plus grands écarts allant jusqu'à 65 %.

Au reste, la même évolution mensuelle se retrouve, pour les produits alimentaires, dans les ventes à la consommation, qu'il s'agisse des grands magasins, des coopératives ou des magasins à succursales. Toutefois, les indices généraux de ventes

Indices des chiffres d'affaires des grossistes en alimentation générale à clientèle indépendante

(1948 = 100)

PÉRIODE	1946 (a)	1947 (a)	1948 (a)	1949 (a)	1950 (a)
Janvier	69	79	98	88	86
Février	62	84	87	82	81
Mars	79	85	105	97	95
Avril	70	83	109	95	89
Mai	69	84	99	98	87
Juin	67	83	96	100	95
Juillet	65	84	97	91	160
Août	63	101	103	100	126
Septembre	57	119	109	100	148
Octobre	66	113	103	84	89
Novembre	85	91	91	98	79
Décembre	80	108	101	105	109
Année	**69**	**93**	**100** (b)	**94**	**104**

Sources : Fédération Nationale des Distributeurs Grossistes en Alimentation. Institut National de Statistique.

(a) *Nombre de firmes recensées* :
en 1946 : 42 pour l'indice mensuel, 45 pour l'indice annuel;
en 1947 : 44 pour l'indice mensuel, 46 pour l'indice annuel;
en 1948 : 46 pour l'incice mensuel, 48 pour l'indice annuel;
en 1949 : 47 pour l'indice mensuel, 46 pour l'indice annuel;
en 1950 : 50 pour l'indice mensuel, 50 pour l'indice annuel.

(b) Le chiffre d'affaires total des 48 firmes recensées en 1948 s'élève à 1.229 millions de francs.

(1) 1950 est la première année pour laquelle le nombre de firmes recensées est le même pour l'indice mensuel et l'indice annuel, ce qui améliore la qualité de la statistique fournie.

à la consommation sont abaissés par le fait que les ventes d'habillement et d'ameublement ont été moindres en juillet, les premières seules se redressant en septembre devant la hausse des prix. C'est ainsi que l'activité des grandes entreprises de distribution spécialisées dans l'habillement accuse un maximum en septembre pour toutes les catégories d'articles mais non pour l'ensemble de l'année.

L'activité du secteur de la distribution s'est donc développé en 1950, grâce aux achats massifs de denrées alimentaires. A cet égard, la nette progression de l'activité des grands magasins se maintient : l'indice qui était déjà le plus élevé, s'accroît encore de 20 %. La progression de l'activité des magasins à succursales (alimentation) n'atteint que 9 %, tandis que pour les coopératives l'accroissement se limite à 9 %.

2. — *Recettes du timbre et des taxes assimilées.*

Les recettes du Timbre et des taxes assimilées au Timbre accusent une légère augmentation : 1 % à peine, par rapport à 1949, alors que l'indice des prix de gros se relève de 5 %. Le recul des recettes aux mois de février, mars et mai, est à peine compensé par le redressement apparu à partir de juillet et parallèle au redressement constaté dans les indices cités précédemment.

Recettes du Timbre et des taxes assimilées au Timbre en 1950

MOIS	Montant (en millions de francs)	Mois correspondant de 1949 = 100	
		Indice brut	Indice net (a)
Janvier	1.494	101	108
Février	1.266	89	94
Mars	1.219	84	88
Avril	1.221	87	90
Mai	943	72	73
Juin	1.345	105	105
Juillet	1.414	114	110
Août	1.585	125	114
Septembre	1.520	104	90
Octobre	1.804	116	99
Novembre	1.656	119	101
Décembre	1.666	101	84
Total	**17.133**	**101**	**96**

(a) Obtenu en divisant l'indice brut par l'indice des prix de gros.

Sources : Ministère des Finances.
Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Service des Etudes et de la Documentation générales.

Compte tenu de l'influence du mouvement des prix, l'activité du secteur de la distribution est donc plutôt en recul sur celle de l'année précédente. L'évolution mensuelle est nettement différente de celle de 1949 et le maximum est localisé, en 1950, au milieu de l'année ; le redressement observé en fin d'année n'a pu compenser la stagnation des premiers mois de 1950.

§ 4. — CRÉDIT A LA DISTRIBUTION

Le crédit à la distribution est assez difficile à isoler des autres catégories de crédit ; il constitue cependant un renseignement fragmentaire intéressant sur l'activité de ce secteur économique.

La Caisse Nationale de Crédit Professionnel voit le rythme d'accroissement de ses engagements augmenter encore d'une année à l'autre : il atteint 29 % en 1950 (1). Cependant le rôle de la Caisse est, d'une façon générale, complémentaire de celui des organismes privés.

Caisse Nationale de Crédit Professionnel

Crédits accordés

ANNÉE	Nombre	En milliers de francs	
		Montant global	Montant moyen
1946 ...	3.448	371.018	107,6
1947 ...	4.638	422.016	91,0
1948 ...	5.866	530.186	90,4
1949 ...	5.528	576.348	104,3
1950 ...	5.568	760.299	136,5

Source : Caisse Nationale de Crédit Professionnel.

Les crédits accordés s'accroissent en nombre d'une année à l'autre, sans toutefois atteindre le maximum de 1948. Grâce à une nouvelle augmentation, leur montant moyen atteint un maximum. Parmi les quatre groupes à distinguer dans les crédits accordés, les crédits professionnels et les crédits à l'outillage artisanal restent les principaux : ils interviennent respectivement pour 81 % et 8 %. Par rapport à 1949, la part des crédits professionnels diminue de 3,5 % et celle des crédits à l'outillage artisanal de 2,2 % au profit des crédits à la batellerie sinistrée.

La diminution de l'importance relative des crédits professionnels provient à nouveau d'une réduction des crédits consentis pour fonds de roulement. Parmi les crédits professionnels, la part des crédits consentis pour le commerce de gros et de détail reste de 1/5 environ.

La Caisse Nationale, qui traite les opérations de crédit professionnel soit directement soit à l'intervention d'autres sociétés agréées, a vu son action renforcée pour l'avenir, par l'admission parmi les organismes agréés, à la fin de 1950, des Comptoirs d'Escompte de la Banque Nationale de Belgique.

(1) Cf. Chapitre « Monnaie et crédit », p. 193.

CHAPITRE V

TOURISME

Les perspectives d'abord particulièrement encourageantes pour 1950 ont été contrariées dès le début de l'été par les événements politiques nationaux et internationaux. La psychose d'achat et de stockage jointe aux difficultés politiques intérieures qui surgirent durant la saison estivale, furent autant d'éléments néfastes à l'activité touristique. Compte tenu de ces facteurs défavorables, l'amélioration, quoique très légère, des résultats de l'année touristique, est un symptôme favorable.

Deux traits dominent l'histoire touristique de l'année 1950 : l'augmentation sensible du nombre de touristes américains, tant en Belgique qu'en Europe Occidentale, et les progrès du tourisme intra-européen. L'importance du tourisme dans les mouvements de devises est ainsi croissante.

D'autre part, le problème de l'étalement des vacances reste d'actualité.

§ 1. — IMPORTANCE ÉCONOMIQUE DU TOURISME

1. — *Emploi et chômage.*

D'après le recensement de 1947, le nombre des entreprises hôtelières et connexes a diminué de 18 %, à la suite de la dernière guerre. Si, depuis lors, de nombreux hôtels ont été reconstruits, la capacité d'hébergement reste encore de 14 % en dessous de celle d'avant-guerre (1).

Le nombre d'aidants de l'industrie hôtelière est tombé de 40.909 personnes en 1937 à 25.178 personnes en 1947, soit une réduction de près de 40 %.

Le nombre d'employeurs et d'ouvriers de l'industrie hôtelière inscrits à l'Office National de Sécurité Sociale au 30 juin 1950 était respectivement de 5.109 et 22.987 contre 4.632 et 21.437 unités en 1949.

Entreprises touristiques

DÉSIGNATION	Recensements	
	1937	1947
Hôtels, auberges, pensions		
avec personnel salarié	1.031	892
sans personnel salarié	5.046	3.303
Total	**6.077**	**4.195**
Restaurants, cafés, traiteurs		
avec personnel salarié	3.355	2.493
sans personnel salarié	88.600	73.816
Total	**91.955**	**76.309**
Total général	**98.032**	**80.504**

Source : Institut National de Statistique.

L'activité de l'industrie hôtelière continue à connaître une assez grande irrégularité ; ce caractère saisonnier s'accentue

(1) De nombreux hôtels sinistrés et autres parmi les plus importants ont été transformés en maisons à appartements ; la capacité hôtelière a subi, de ce chef, une réduction de 2.202 chambres.

par suite de l'évolution de la législation sociale qui n'encourage pas l'étalement des congés. Par ailleurs, les progrès constants de l'automobilisme, permettant une plus grande mobilité du touriste, sont défavorables aux séjours prolongés (1).

2. — *Investissements.*

En vue de promouvoir le tourisme international, l'O. E. C. E. (2) a recommandé diverses mesures dont l'une au moins a reçu un début de réalisation durant l'année 1950 : une classe « touriste » sur les lignes ferroviaires, aériennes et de navigation a ainsi été créée dans beaucoup de pays membres et en Belgique en particulier, par la Sabena.

L'O. E. C. E. a préconisé également l'octroi de crédit à bon marché pour la modernisation des hôtels afin que ceux-ci puissent répondre aux exigences de la clientèle internationale. Une autre recommandation connexe a été formulée, à savoir l'utilisation éventuelle de l'aide Marshall pour le financement des investissements et en tous cas l'encouragement de ceux-ci par des subventions, des exemptions de taxes, etc...

Enfin, la mesure dans laquelle la capacité de réception de l'industrie hôtelière pourrait être affectée par une modification des programmes d'investissements due au réarmement a été étudiée par le Comité du Tourisme de L'O. E. C. E.

En Belgique, le problème des investissements touristiques ne doit pas être envisagé uniquement au point de vue du touriste étranger mais également au point de vue des bénéficiaires des congés payés (3).

Une Commission Interministérielle temporaire a été installée (4) avec mission d'étudier le problème de l'industrie hôtelière belge dans son ensemble.

3. — *Apport de devises.*

Les recettes en devises, provenant du tourisme, peuvent être estimées pour 1950 à 3.059 millions de francs contre 1.397 millions en 1949 (5) soit une augmentation de près de 119 %. Les recettes en dollars ont également plus que doublé (indice 214).

Les dépenses en devises à attribuer au tourisme, ayant également augmenté de 45 %, le solde total reste toutefois déficitaire en 1950.

---

(1) Le Comité provincial du Tourisme de la Flandre Occidentale, « West Toerisme », a décidé d'octroyer en 1951, aux personnes ayant leur domicile à l'étranger et passant leurs vacances entre le 1er mai et le 10 juillet, dans un établissement de la province, une bonification de prolongement de séjour de 200, 300 ou 500 F selon que la période de leurs vacances s'étale sur 7, 10 ou 15 jours.

(2) *Rapport général sur le tourisme et son rôle dans le programme de relèvement économique européen.* Paris, Document nº C (51) 26, 1er février 1951 (Organisation Européenne de Coopération Économique).

(3) Du point de vue du tourisme international, on retiendra spécialement la modernisation des installations sanitaires, l'utilisation de l'eau courante, chaude et froide dans chaque chambre, l'amélioration technique des offices et cuisines, la transformation et l'aménagement des locaux. Pour les bénéficiaires de congés payés, on développera des installations simples et pratiques, une atmosphère familiale, les pensions complètes à des prix modiques.

(4) Dépêche ministérielle du 2 février 1951 émanant du Ministère des Communications, Commissariat Général au Tourisme, et adressée aux départements et services intéressés.

(5) En 1947, les recettes se sont élevées à 1.713 millions de francs.

Recettes et dépenses de tourisme et voyages

(en millions de francs)

ANNÉE	Recettes	Dépenses	Solde
1947	1.713	1.419	+ 294
1948	718	2.820	— 2.100
1949 (a)	1.397	2.713	— 1.316
1950	3.059	3.930	— 871

Source : Banque Nationale de Belgique.

(a) Estimations basées sur les rapports comptables de l'Institut Belgo-Luxembourgeois du Change.

L'atténuation des mesures de restrictions décrétées par les pays voisins, en matière de devises destinées au tourisme à l'étranger (1), est à l'origine de cette évolution.

Recettes et dépenses de tourisme et voyages

Répartition par devises (a)

(en milliers de francs belges)

DEVISES	Recettes		Dépenses	
	1949	1950	1949	1950
Livres sterling	336.815	347.104	92.782	108.916
Francs français	189.373	1.218.923	1.382.696	1.752.559
Florins	161.315	135.802	91.557	84.508
Francs suisses	152.001	224.898	578.139	489.574
Lires	9.842	62.365	154.982	283.407
Dollars des Etats-Unis	212.242	467.386	140.139	278.826
Couronnes danoises	50.638	38.825	7.226	5.023
Marks finlandais	4.963	8.182	444	265
Couronnes norvégiennes	6.382	5.379	3.719	3.211
Couronnes suédoises	67.164	55.602	13.327	6.685
Marks allemands	6.012	72.550	24.150	90.097
Dollars canadiens	9.610	18.824	8.442	10.631
Autres devises	22.204	22.297	45.727	46.462
Total	**1.228.561**	**2.678.137**	**2.543.330**	**3.160.164**

Source : Institut Belgo-Luxembourgeois du Change.

(a) Les différences entre les totaux de ce tableau et ceux du tableau précédent proviennent du fait que seules les recettes et dépenses effectuées par le canal des banques agréées ont été relevées dans le tableau ci-dessus.

Les recettes touristiques en provenance de la zone sterling sont légèrement en hausse, bien que le nombre de nuitées des ressortissants britanniques soit en

(1) Le Conseil de l'O. E. C. E. avait déjà approuvé lors de sa réunion du 4 mai 1950 un rapport par lequel les membres de l'U. E. P. étaient invités à octroyer à des fins touristiques, par personne et par an, un minimum de devises de $ 150.— dans une des monnaies de l'U. E. P. Le Comité du Tourisme a proposé de rendre ce minimum obligatoire et en a envisagé une augmentation substantielle.

régression, le montant maximum autorisé a en effet été porté de £ 35 à £ 50 par personne. C'est pourtant un régime encore peu favorable s'il est comparé à celui qui a été adopté par la Grande-Bretagne à l'égard de la Norvège, de la Suède et du Danemark (1).

La France occupe le premier rang, comme en 1938, pour l'apport de devises par le tourisme. Les nouvelles dispositions françaises en matière d'allocations de devises (2) n'ont pas seulement eu pour effet d'augmenter considérablement le nombre de touristes venus en Belgique (+ 14 %) mais surtout de sextupler les recettes. La clientèle française, semble appartenir à la classe aisée. D'autre part, la France reste le pays de prédilection pour les voyageurs belges : l'augmentation des dépenses touristiques belges dans ce pays est de 26 %.

Pour les Pays-Bas, les difficultés monétaires sont encore l'explication principale de la limitation du mouvement touristique. Les prévisions pour 1951 sont plus favorables car l'allocation maximum dans l'une quelconque des monnaies de l'U.E.P. a été portée de 100 à 400 florins par an et par personne, augmentée d'un supplément de 200 florins pour ceux qui utilisent leur voiture personnelle à l'étranger.

Les relations touristiques avec l'Allemagne Occidentale ont repris et les échanges touristiques de la Belgique avec la Suisse ont retrouvé à peu près leur niveau d'avant-guerre.

Parmi les moyens suggérés, en vue de réduire au minimum avant 1952 (3), le déficit de la balance commerciale des pays membres avec la zone dollar, l'O. E. C. E. a recommandé de développer au maximum le mouvement touristique américain vers l'Europe.

Recettes touristiques
en provenance des Etats-Unis et du Canada

Pays membres de l'O. E. C. E.

ANNÉE	En millions de dollars		Pourcentage (a)	
	Transport compris	Transport non compris	Transport compris	Transport non compris
1948	200,2	130,5	15,5	10,0
1949	286,0	204,5	24,5	17,5
1950	380,0	260,0	27,2	18,6

Source : Organisation Européenne de Coopération Economique.

(a) Pourcentage par rapport aux exportations visibles vers les Etats-Unis et le Canada.

(1) Le montant des devises accordées aux voyageurs à destination de ce pays s'élevait à 250 £ par an et par personne soit cinq fois la somme accordée aux personnes se rendant en Belgique. C'est ainsi que les touristes ayant le pouvoir d'achat le plus élevé ont échappé à l'industrie hôtelière belge en 1950. Pour 1951, de nouveaux relèvements ont été accordés : le montant maximum autorisé a été doublé tandis que l'allocation spéciale pour usage de voiture personnelle à l'étranger a été portée de £ 15 à £ 20.

(2) Le 6 avril 1950, le montant des devises autorisé par personne est passé de 10.000 F F à 25.000 F F. En juillet 1950, ce montant a été porté à 50.000 F F. De plus, un montant de 50.000 F F peut être emporté en billets, par voyage.

(3) Année annoncée comme étant la fin de l'aide Marshall.

L'accroissement des voyages touristiques américains en Europe ne contrarie pas des intérêts américains essentiels ; mais il procure à l'industrie américaine de nouvelles possibilités d'exportation en assurant des devises à l'Europe.

Le développement du tourisme en provenance d'autres régions d'outre-mer ainsi que du tourisme intra-européen, doit également être encouragé tant en soi que pour développer encore le tourisme américain ; il intervient aussi comme facteur régulateur de la balance commerciale des pays participants.

§ 2. — ACTIVITÉ TOURISTIQUE

1. — *Résultats financiers de l'industrie hôtelière.*

D'après le nombre de nuitées, la saison touristique de 1950 a été quelque peu meilleure que la précédente, bien que les résultats escomptés n'aient pas été atteints. Le nombre de nuitées des étrangers n'a atteint que 652.000 contre une moyenne de 1.378.000 pour les années 1936/38, soit moins de la moitié du nombre d'avant-guerre.

Nuitées pendant la période allant de juin à septembre (a)
Répartition par pays de provenance

PAYS DE PROVENANCE	Moyenne 1936/1938 (b)		1948		1949		1950	
	En milliers d'unités	Indice	En milliers d'unités	Indice	En milliers d'unités	Indice	En milliers d'unités	Indice
De l'étranger :								
Grande-Bretagne	338	100	65	19	196	58	192	57
France	482	100	84	17	92	19	127	26
Pays-Bas	299	100	76	25	99	33	106	35
Suisse	20	100	22	110	18	90	17	85
U. S. A.....	38	100	46	121	42	110	53	140
Autres pays.....	201	100	142	71	153	76	157	78
Total	**1.378**	**100**	**435**	**31**	**600**	**43**	**652**	**47**
De Belgique	..		2.061		2.673		2.807	

Sources : Institut National de Statistique.
Commissariat Général au Tourisme.

(a) Sont reprises dans la statistique, les personnes ayant logé en Belgique moyennant paiement; avant la guerre, étaient seules dénombrées celles ayant leur résidence habituelle à l'étranger.
(b) Estimation sur la base des données fournies par le Commissariat Général au Tourisme.

La Côte a été de loin la plus fréquentée, avec environ 70 % du nombre des nuitées. Viennent ensuite les Villes d'Art et les Ardennes, avec respectivement 14,4 et 9,2 %. Comparativement à 1949, la Région Mosane a reçu moins de visiteurs, la diminution est toutefois minime et ne se chiffre que par 4,6 %.

Malgré la hausse des prix qui, déjà en juillet commençait à se faire sentir, les recettes totales n'ont augmenté que de 18 % par rapport à 1949 et ne représentent qu'environ 75 % de celles de 1947 (1).

(1) Les recettes de 1947, année d'après-guerre la plus favorable, ont été évaluées à 1.179 millions de francs. Cf. *L'Économie belge en* 1949, *op. cit.*, p. 144.

Industrie hôtelière

Estimation des recettes pendant la période allant de juin à septembre

RÉGION TOURISTIQUE	1948		1949		1950	
	Montant (en millions de francs)	%	Montant (en millions de francs)	%	Montant (en millions de francs)	%
Côte	353	61	476	64	559	63
Villes d'Art	145	25	175	23	197	22
Région mosane	8	1	16	2	19	2
Ardennes	43	8	59	8	74	9
Autres régions touristiques	26	5	25	3	38	4
Total	**575**	**100**	**751**	**100**	**887**	**100**

Sources : Institut National de Statistique.
Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Service des Etudes et de la Documentation générales.

Les recettes dues aux touristes étrangers sont en forte augmentation par rapport à l'année précédente, mais, en valeur absolue, elles n'atteignent pas 50 % de celles d'avant-guerre. Les touristes belges bien que moins nombreux avant la guerre qu'à l'heure actuelle (1) appartenaient surtout à la classe aisée et par conséquent disposaient, en général, de moyens financiers supérieurs. De plus, les voyageurs de passage, qui constituent toujours un appoint appréciable, ont été beaucoup moins nombreux cette année.

Trafic voyageurs (a)

PÉRIODE	Voyageurs (en milliers)			Voyageurs-kilomètre (en millions)		
	1947	1949	1950	1947	1949	1950
Juin	7.149	6.368	5.391	257	253	218
Juillet	8.642	7.322	6.563	352	349	307
Août	9.249	7.836	6.264	419	361	301

Source : Société Nationale des Chemins de Fer Belges.

(a) A l'exclusion des voyageurs avec abonnement.

(1) La législation sociale sur les congés payés des travailleurs, relativement récente (1936), n'a produit d'effets sensibles pour la majorité des bénéficiaires que lors de la mise en vigueur du double pécule de vacances (loi du 10 août 1947, *Moniteur belge* du 27 août 1947).

Les recettes enregistrées en 1950 sont insuffisantes pour assurer le développement de l'industrie hôtelière, bien que, la moyenne des recettes par nuitée soit en hausse. Pour les touristes étrangers, elle peut être estimée, comme en 1947, à un minimum de 500 F. La cause principale de cette augmentation doit être recherchée dans l'atténuation des restrictions dans l'octroi de devises à des fins touristiques dans les pays voisins.

La moyenne des recettes par nuitée des touristes belges passe de 180 F en 1949 à 200 F en 1950 ; il semble qu'une plus grande partie de la classe aisée belge passe ses vacances dans le pays.

2. — *Influence sur les moyens de transport.*

Les recettes de la S. N. C. B. dues au tourisme peuvent être évaluées à 178 millions de francs environ contre 218 millions en 1949, soit une diminution de 19 %.

En réalité, cette régression est encore plus importante, les tarifs pour voyageurs ordinaires ayant été majorés de 6,8 % depuis le 1er décembre 1949. La diminution peut donc être estimée à environ 24 %.

Mouvement et recettes du trafic voyageurs (a)
Société Nationale des Chemins de Fer Belges
(moyenne mensuelle)

ANNÉE	Voyageurs			Voyageurs/km			Recettes		
	Période non touristique (b) (en milliers d'unités)	Période touristique (c)		Période non touristique (b) (en millions d'unités)	Période touristique (c)		Période non touristique (b) (en milliers de francs)	Période touristique (c)	
		En milliers d'unités	Accroissement en %		En millions d'unités	Accroissement en %		En milliers de francs	Accroissement en %
1948	6.331	7.105	112	209	291	139	138.628	177.473	128
1949	5.613	6.871	122	188	296	157	127.891	182.383	143
1950	5.565	6.001	108	192	260	138	122.667	167.125	136

Source : Société Nationale des Chemins de Fer Belges.

(a) A l'exclusion des voyageurs avec abonnement.
(b) L'année, période juin-septembre exclue. Les congés de Pâques et de Pentecôte tombent dans la période non touristique, sauf le congé de Pentecôte en 1949; les chiffres de la période touristique doivent donc être considérés comme des minima.
(c) Période juin-septembre.

Le tourisme semble intervenir dans les recettes de la société nationale des chemins de fer vicinaux pour 16 millions de francs environ, soit une diminution de presque 47 % comparativement à 1947.

Mouvement et recettes du trafic voyageurs (a)

Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux

(moyenne mensuelle)

ANNÉE	Personnes transportées			Recettes		
	Période non touristique (b) (en milliers d'unités)	Période touristique (c)		Période non touristique (b) (en milliers de francs)	Période touristique (c)	
		En milliers d'unités	Accroissement en %		En milliers de francs	Accroissement en %
1948	19.426	19.548	101	69.479	75.626	109
1949	16.308	16.828	103	66.067	73.575	111
1950	15.316	15.481	101	64.011	67.832	106

Source : Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux.

(a) A l'exclusion des voyageurs avec abonnement.
(b) L'année, période juin-septembre exclue. Les congés de Pâques et de Pentecôte tombent dans la période non touristique, sauf le congé de Pentecôte en 1949; les chiffres de la période touristique doivent donc être considérés comme des minima.
(c) Période juin-septembre.

Le transport par rail semble donc perdre les faveurs du public touristique, d'autant plus que l'importance des services d'autocars est croissante.

Le parc d'autocars (1) dépasse, en effet, actuellement de 1 % le nombre record d'avant-guerre et d'environ 34 % la capacité de chargement. Le nombre de voyageurs transportés annuellement est supérieur à 3,5 millions de personnes, parmi lesquelles un demi-million sont aussi transportées à l'étranger. Sur les 25.300.000 km parcourus, il y a environ 6.800.000 km effectués à l'étranger. Sur la base de 11 F par autocar et au kilomètre, les recettes globales peuvent être estimées à 278 millions de francs, soit une augmentation de 15 % comparativement à 1949.

L'activité des malles Ostende-Douvres a pris également de l'extension par suite du transit des voyageurs à destination de l'Europe continentale, spécialement de l'Allemagne occidentale et de l'Autriche. Les recettes ne s'élèvent cependant qu'à 83,4 millions de francs contre 92 millions de francs en 1949, bien que le nombre de passagers soit passé de 343.000 à 393.000 unités (2).

---

(1)

	Nombre d'exploitants	*Nombre d'autocars*
1937	1.043	1.550
1948	700	1.145
1949	860	1.302
1950	876	1.563

Les autocars peuvent contenir en moyenne 40 personnes contre 30 en 1938.

(2) La diminution des recettes est due à la dévaluation de la livre sterling, les tarifs étant établis dans cette monnaie. La forte concurrence des lignes continentales a rendu impossible l'adaptation des tarifs.

Mouvement et recettes du trafic voyageurs

Ligne maritime Ostende-Douvres
(moyenne mensuelle)

ANNÉE	Voyageurs			Recettes		
	Période non touristique (a) (en unités)	Période touristique (b)		Période non touristique (a) (en milliers de francs)	Période touristique (b)	
		En unités	Accroissement en %		En milliers de francs	Accroissement en %
1948	12.897	40.413	313	4.853	10.993	226
1949	13.086	59.565	455	4.385	14.340	327
1950	15.430	67.399	437	4.177	12.565	301

Source : Ministère des Communications.

(a) L'année, période juin-septembre exclue. Les congés de Pâques et de Pentecôte tombent dans la période non touristique, sauf le congé de Pentecôte en 1949; les chiffres de la période touristique doivent donc être considérés comme des minima.
(b) Période juin-septembre.

Les données statistiques relatives au tourisme fluvial font encore défaut. Les transformations et la construction de nouveaux bateaux d'excursions laissent toutefois supposer une activité appréciable.

Comme pour l'industrie hôtelière elle-même, l'étalement des vacances ne pourrait que favoriser les résultats financiers du transport touristique.

§ 3. — TOURISME SOCIAL

Le nombre de travailleurs recencés à l'Office National de Sécurité Sociale et au Fonds National des Ouvriers Mineurs s'élevait au 30 juin à 1.776.863 en 1949 et 1.812.493 en 1950. Les cotisations destinées aux congés payés annuels mais utilisées avec un décalage d'un an sont passées de 2.900,6 millions de francs en 1949, à 3.163,7 millions de francs en 1950. De ces cotisations, 80 % sont destinés aux vacances ordinaires, 10 % à un supplément en fonction des charges familiales et 10 % constituent une allocation complémentaire aux travailleurs de moins de 21 ans.

En Belgique comme à l'étranger, le tourisme social reste dominé par de nombreux problèmes dont les principaux sont examinés ci-après.

1. — *Transport à prix réduit.*

Depuis la suppression en 1948 de la carte de vacances populaires, la Société Nationale des Chemins de Fer Belges accorde aux travailleurs appointés et salariés des billets à prix réduit d'aller et retour, en troisième classe, valables pour la durée de leur congé légal avec un maximum de quinze jours de validité (1).

(1) Porté à 20 jours en 1951.

Nombre de billets destinés aux travailleurs appointés et salariés en congé

Société Nationale des Chemins de Fer Belges

MOIS	1938	1946	1947	1948 (a)	1949	1950
Avril	85	28	1.482	..	..	..
Mai	291	297	7.751	..	216	..
Juin	1.450	3.708	24.078	..	1.772	1.657
Juillet	8.796	64.841	186.527	46.584	38.120	31.891
Août	10.502	53.252	171.337	25.685	14.861	10.348
Septembre	1.371	8.195	51.857	2.938	2.304	1.905
Octobre	85	728	6.122	..	..	..
Total	**22.580**	**132.042**	**449.154**	**75.207**	**57.273**	**45.801**

Source : Société Nationale des Chemins de Fer Belges.

(a) Suppression de la carte de vacances populaires.

Ces nouvelles dispositions étant moins avantageuses que les précédentes (1), moins de personnes en ont fait usage.

2. — *Possibilités de logement à bon marché.*

Sous l'angle du tourisme social, la capacité de logement peut être estimée à 21.000 lits, dont 10.000 dans les auberges de jeunesse et autres organisations semblables. A ceux-ci s'ajoutent parmi les 110.000 lits environ des hôtels, environ 11.000 lits qui sont normalement à la portée des bénéficiaires de congés payés. La question du logement à des prix raisonnables, des 3 millions de bénéficiaires des vacances annuelles payées se pose donc avec acuité.

En vue de remédier à cette situation, les crédits, prévus antérieurement pour subventions à la S. N. C. B. en compensation des réductions accordées aux bénéficiaires des cartes de vacances populaires, sont utilisés à la création de centres de vacances ou servent à subsidier les organismes de tourisme populaire. La Commission « Institutions de Vacances et Hôtellerie », comprenant des représentants de l'hôtellerie et des syndicats des travailleurs, a été créée (2) dans le même but. Enfin et toujours dans le même ordre d'idée, une commission a été instituée pour promouvoir le camping (3).

En 1950, les 132 établissements subsidiés, groupant 7.600 lits, ont enregistré environ 383.000 nuitées, soit une augmentation de 27 % comparativement à 1949.

3. — *Étalement des Vacances.*

Comme précédemment, les statistiques de 1950, prouvent que plus de 80 % des bénéficiaires de congés payés prennent leurs vacances au cours des mois de

(1) La réduction ordinaire est de 15 % contre 35 et 50 % pour la carte de vacances populaires.

(2) Ministère des Communications, Commissariat Général au Tourisme. Les travaux de la Commission n'ont pas abouti et aucun accord n'a pu être conclu pour 1950 ni pour 1951.

(3) Ministère des Communications, Conseil Supérieur des Vacances ouvrières et du Tourisme populaire.

juillet et août. Pareille situation entraîne inévitablement des difficultés dans l'exploitation de l'industrie hôtelière et des moyens de transport ; elle est la source de frais supplémentaires pour les exploitants et en conséquence d'une hausse des prix et d'une diminution du confort.

Un étalement plus large des congés donnerait des résultats favorables aussi bien pour les bénéficiaires de vacances que pour l'industrie hôtelière. Il permettrait une exploitation plus rationnelle, une répartition des frais généraux et des amortissements sur une période plus longue ainsi qu'une économie de personnel durant les mois de pointe en juillet et août.

4. — *Épargne en vue des vacances.*

Les moyens financiers limités de la majorité des bénéficiaires de vacances payées sont déterminantes des difficultés du tourisme social. L'épargne constituée en prévision des vacances serait un remède à cet état de chose. Aussi, le Commissariat Général au Tourisme étudie-t-il, entre autres, la possibilité de créer une « Caisse de Voyages ».

TROISIÈME PARTIE

Finances, monnaie et crédit

CHAPITRE I

FINANCES PUBLIQUES

SECTION I. — FINANCES DE L'ÉTAT

Abstraction faite des modifications intervenues au cours de l'année en raison des événements militaires internationaux, l'exercice budgétaire 1950 se caractérise par rapport à l'exercice antérieur par une diminution des dépenses publiques ordinaires et extraordinaires.

La diminution des dépenses résulte principalement de la réduction des subventions de divers types prévue au début de l'année, ainsi que de la réduction du budget d'investissement civil décidée en fin d'année en vue de favoriser l'effort de réarmement.

§ 1. — SITUATION BUDGÉTAIRE GÉNÉRALE

Le budget ordinaire n'accuse qu'un mali de 2,1 milliards de francs, légèrement supérieur à celui de l'exercice 1949. Ce résultat a été atteint grâce au régime de stricte économie auquel furent soumises les dépenses ordinaires qui ont pourtant dépassé les prévisions budgétaires. Les recettes d'impôts sont inférieures de 300 millions de francs aux évaluations primitives.

Les nécessités économiques et surtout financières liées aux événements de Corée, ont motivé, en cours d'exercice, une réduction importante du budget extraordinaire. Son montant initial de 17,5 milliards de francs quelque peu supérieur à celui de 1949, a été ramené à 14,7 milliards de francs.

Cette évolution se reflète dans les chiffres de la balance budgétaire probable pour les exercices 1949 et 1950.

Balance budgétaire probable pour les exercices 1949 et 1950

(en milliards de francs)

EXERCICE	Budget ordinaire (a)	Budget extraordinaire (b)	Total provisoire
1949 (c)	— 1,7	— 15,2	— 16,9
1950	— 2,1	— 14,7	— 16,8

Source : Ministère des Finances.

(a) Le budget ordinaire comprend les recettes et dépenses ordinaires et celles résultant de la guerre.
(b) Non comprises les recettes et dépenses d'assainissement monétaire.
(c) Chiffres rectifiés.

Sur la base de ces données, les dépenses budgétaires totales de l'exercice 1950 seraient supérieures d'environ 16,8 milliards au total des recettes du même exercice.

Situation budgétaire probable pour l'exercice 1950 (a)

(en millions de francs)

DÉSIGNATION	Budget ordinaire (b)	Budget extraordinaire (c)	Total
Recettes probables			
Prévisions budgétaires	63.139	—	63.139
Recettes effectives	63.449	2	63.451
Dépenses probables			
Crédits initiaux	62.350	17.462	79.812
Crédits supplémentaires	7.769	986	8.755
Réductions	— 4.566	— 3.700	— 8.266
Dépenses probables totales	**65.553**	**14.748**	**80.301**
Balance probable			
Recettes	63.449	2	63.451
Dépenses	65.553	14.748	80.301
Balance	**— 2.104**	**— 14.746**	**— 16.850**

Source : Ministère des Finances.

a) En tenant compte du 2e feuilleton de crédits supplémentaires (*Doc. Parl.*, Chambre des Représentants, session ordinaire 1950-1951, n° 74, 7 décembre 1950) et de l'amendement gouvernemental (*Doc. Parl.*, Chambre des Représentants, session ordinaire 1950-1951, n° 405, 23 avril 1951).
(b) Le budget ordinaire comprend les recettes et dépenses résultant de la guerre.
(c) Non compris les recettes et dépenses d'assainissement monétaire.

1. — *Budget ordinaire.*

a) *Recettes* :

Les prévisions initiales de recettes s'élevaient à 63.143 millions de francs. Elles ont été légèrement dépassées par les réalisations effectives qui ont atteint 63.449 millions de francs.

La situation diffère de celle qui s'est présentée en 1949. Pour cet exercice, les réévaluations budgétaires avaient corrigé à la fois les recettes fiscales et les recettes non fiscales. Pour l'exercice 1950, les réalisations sont quelque peu inférieures aux

Recettes de l'exercice 1950

(en millions de francs)

DÉSIGNATION	Evaluations budgétaires	Réalisations	Différence
Recettes fiscales	55.673,4	55.383,0	— 290,4
Recettes ordinaires non fiscales ...	5.165,2	5.180,1	+ 14,9
Recettes de guerre	2.304,4	2.886,0	+ 581,6
Total	**63.143**	**63.449,1**	+ **306,1**

Source : Ministère des Finances.

prévisions pour les recettes fiscales tandis qu'elles sont supérieures, pour les recettes non fiscales et les recettes de guerre.

b) *Dépenses* (1) :

Les projets initiaux prévoyaient, pour le budget ordinaire, un total de dépenses de l'ordre de 62.350 millions de francs. Ce chiffre fut porté, à la suite de divers amendements, à 63.713 millions de francs. Au cours de l'année 1950, deux feuilletons de crédits supplémentaires et un nouvel amendement (2) l'amenèrent finalement à 65.553 millions de francs, montant encore inférieur à celui de 1949. Dans cette dernière augmentation, les suppléments propres à l'exercice en cours sont intervenus à concurrence de 1.011 millions de francs et ceux relatifs à des exercices antérieurs pour un montant de 828 millions.

Pour ce qui concerne les dépenses ordinaires proprement dites, les crédits supplémentaires admis en cours d'exercice et propres à l'exercice 1950 se répartissent sur les budgets de tous les départements ministériels. C'est dire que leur montant individuel est, quasi toujours, très minime par rapport à la charge budgétaire globale. Dans la presque totalité des cas, ils répondent aux nouveaux besoins financiers nés de l'octroi de diverses allocations (allocations familiales, de foyer, de la mère au foyer, etc...) et du pécule de vacances (3), ou servent à couvrir quelques dépenses de matériel nées en cours d'exercice. Deux budgets méritent pourtant de retenir spécialement l'attention. Il s'agit, en premier lieu, du budget des pensions qui, à lui seul, exige une majoration de 196 millions de francs dont 100 millions pour les pensions et allocations résultant de la guerre 1940-1945. En second lieu, au budget du Ministère de la Santé publique et de la Famille, une intervention complémentaire de 350 millions de francs a été admise en faveur du Fonds national de logement. Elle permettra

(1) Les chiffres de dépenses repris sous cette rubrique sont ceux des crédits budgétaires votés.

(2) *Doc. parl.*, Chambre des Représentants, Session 1950-1951, n° 405, 23 avril 1951.

(3) Arrêté du Régent du 10 décembre 1949 (*Moniteur belge* du 11 décembre 1949).
Arrêtés du Régent du 16 mars 1950 (*Moniteur belge* des 20 et 21 mars 1950).
Arrêté du Régent du 31 mai 1950 (*Moniteur belge* des 5 et 6 juin 1950).

d'assurer le paiement du solde des primes de construction allouées jusqu'au 31 décembre 1950.

Quant aux dépenses de guerre, reprises au budget ordinaire depuis 1949, elles n'ont augmenté par rapport aux prévisions, que de 69 millions de francs.

Avec 65.553 millions de francs, les dépenses ordinaires de l'exercice 1950 sont inférieures aux 68.734 millions de francs de l'exercice 1949. Cette diminution des dépenses ordinaires résulte d'une politique budgétaire de strictes compressions. L'incidence de cette politique s'est particulièrement manifestée dans le domaine des subventions d'ordre économique et social.

En matière de subsides aux prix, les interventions budgétaires fortement décroissantes d'année en année (1) atteignaient encore 805 millions de francs (2) en 1949. Pour l'exercice 1950, elles n'ont été que de 200 millions de francs, repris parmi les dépenses résultant de la guerre du Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes. Les subventions à l'industrie charbonnière ont été réduites de 1,9 milliard de francs en 1949 à 1 milliard de francs en 1950. L'aide accordée à la Société Nationale des Chemins de Fer Belges, pour compenser son déficit d'exploitation, représentait encore, en 1949, 2,6 milliards de francs ; en 1950, cette même subvention a été ramenée à 1.300 millions de francs.

Dans le domaine de l'assurance maladie-invalidité en 1949, il avait été accordé aux divers organismes assureurs (3) 1.457 millions de francs, y compris les montants de deux réajustements effectués en cours d'exercice. Il semble bien que les dites allocations, pour l'exercice 1950, ne dépasseront pas 1,180 millions de francs. Enfin, pour ce qui concerne le chômage, la situation budgétaire paraît également s'être quelque peu améliorée. En 1949, les interventions gouvernementales avaient amené des inscriptions budgétaires en faveur du Fonds provisoire de soutien des chômeurs, de l'ordre de 4.166 millions de francs. Pour l'exercice 1950, elles s'élèvent à 3.790 millions de francs, dont 1.200 millions de francs ont été dépensés pour compte du budget ordinaire et 590 millions de francs (4) à titre de subventions exceptionnelles, tandis que 2.000 millions de francs ont été portés à l'extraordinaire sous forme d'avance récupérable.

2. — *Budget extraordinaire.*

a) *Recettes.*

Les recettes extraordinaires (5) représentent environ 2 millions, contre près de 548 millions de francs en 1949. Elles correspondent au produit de ventes effectuées

---

(1) *L'Économie belge en* 1948, Bruxelles, 1949 (Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Service des Études de la Documentation générales), p. 170 et l'*Économie belge en* 1949, op. cit., p. 221.

(2) Subsides aux charbons indigènes exclus. Cf. *L'Economie belge en* 1949, op cit., p. 221.

(3) Subventions par l'intermédiaire du F. N. A. M. I. Subventions pour combler le déficit résultant de l'assurance des ouvriers mineurs et assimilés. Subventions pour parer au défaut de cotisation des assujettis chômeurs involontaires.

(4) Le montant initial de 750 millions de francs repris à titre de subventions exceptionnelles à l'art. 27 du budget du Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale pour l'exercice 1950, n'a été épuisé qu'à concurrence de 590 millions de francs (Source : Fonds de Soutien des Chômeurs).

(5) Les recettes d'impôts d'assainissement monétaire exclues.

par l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines ainsi qu'à certaines ressources accidentelles du Trésor.

b) *Dépenses.*

Les crédits initiaux pour le budget extraordinaire de 1950 avaient été fixés à 17.484 millions de francs. Ils furent portés, à la suite de multiples amendements, au montant de 18.242 millions de francs dont 14.167 millions de francs d'investissements et 4.075 millions de francs d'avances, de participations et de crédits divers. Ce montant élevé avait été fixé en vue de réaliser une politique d'emploi en recourant à des travaux publics nécessaires à la restauration et à l'extension du domaine de l'Etat. Toutefois, de nombreuses difficultés surgirent en cours d'exécution qui ne permirent pas la réalisation intégrale des projets initiaux. Ces difficultés furent, à la fois, d'ordre technique et d'ordre financier. Un premier obstacle réside dans le dispositif administratif qui, en matière de travaux publics, exige des délais importants. Par ailleurs, à la suite du développement intensif des constructions privées, une certaine tension ne tarda pas à se manifester dans le secteur du bâtiment, tant en matière de main-d'œuvre que de matériaux. Au surplus, il apparut qu'une telle politique de dépenses publiques n'étaient pas de nature à agir favorablement sur certaines formes de chômage et plus spécialement sur le chômage technologique. Enfin, à partir de l'été, les exigences budgétaires du réarmement et l'impossibilité devant laquelle on

Crédits d'investissements du budget extraordinaire pour l'exercice 1950

(en millions de francs)

DÉSIGNATION	Montant
A. *Immobilisations nouvelles* :	
Affaires étrangères	39,5
Intérieur	5
Défense Nationale	1.601
Agriculture	34
Communications	896
Travaux publics	4.883
Travail et Prévoyance sociale	34
Santé publique et Famille	761,5
Finances	10,3
Affaires économiques et Classes moyennes	10
B. *Restauration du domaine public et assimilé* :	
Défense Nationale	33
Agriculture	3,5
Communications	762
Travaux publics	1.665
Affaires économiques et Classes moyennes	0,1
Reconstruction	6
Total	**10.743,5**

Source : Ministère des Finances.

s'est trouvé, pour divers motifs, notamment politiques, de lancer un emprunt, contribuèrent à la réduction du budget extraordinaire.

De 18.242 millions de francs, le budget extraordinaire fut ramené au total de 14.748 millions de francs (1) dont 10.744 millions de francs consacrés aux immobilisations nouvelles et à la restauration du domaine public et 4.004 millions de francs destinés à des avances, participations et divers. Ce sont donc les crédits d'investissements qui ont subi la réduction la plus sensible. Il est intéressant d'en noter la répartition par département.

Les postes les plus importants sont ceux des travaux publics et de la défense nationale. A eux seuls, ils représentent, tant en crédits d'immobilisation que de restauration, 8.182 millions de francs. Les motifs qui ont déterminé la fixation de crédits aussi élevés en matière de travaux publics ainsi que les raisons pour lesquelles ils ont dû être réduits, ont déjà été indiqués. Cette réduction n'a d'ailleurs visé que certains secteurs. C'est ainsi que l'essentiel du plan de rénovation du réseau routier a été maintenu. De même, les sommes octroyées aux administrations subordonnées en vue de la réalisation de travaux locaux sont restées inchangées. Par contre, les crédits sollicités pour les ouvrages hydrauliques ont été diminués dans une mesure sensible. Enfin, le programme d'exécution des bâtiments de l'Etat a été mis en veilleuse.

De leur côté, les dépenses de défense nationale restent de l'ordre de 1.600 millions de francs, chiffre déjà atteint par le budget extraordinaire de 1949. Leur montant primitif avait été fixé à 2,4 milliards de francs. Toutefois, ce total fut ramené à la somme précitée de 1.600 millions de francs, par suite de difficultés de réalisation dues à des retards dans la conclusion des contrats. Conjuguées avec l'accroissement des dépenses militaires ordinaires, ces dépenses extraordinaires de défense nationale sont de nature à compenser, dans une certaine mesure, les effets de la réduction des crédits destinés aux investissements civils.

***

Dans l'ensemble, il est malaisé de préciser dans quelle mesure les crédits, même réduits, du budget extraordinaire seront effectivement engagés et réalisés. Cette réalisation, s'échelonnant dans le temps et ne se mouvant pas dans le cadre étroit d'un exercice budgétaire, reste tributaire des disponibilités de Trésorerie du moment mais surtout de la situation du marché des capitaux, tant sur le plan national qu'international.

§ 2. — POLITIQUE FISCALE

Au cours de l'année 1950, aucune modification de structure n'a été introduite dans la législation fiscale belge. De nombreuses adaptations des textes en vigueur ont pourtant eu lieu.

1. — *Contributions directes.*

Depuis 1949, la réforme de la législation en matière d'impôts directs est à l'étude. Les divers projets gouvernementaux qui se sont succédé, à cet égard, ont non seule-

(1) *Doc. parl.*. Chambre des Représentants, Session 1950-1951, n° 405, 23 avril 1951.

ment visé à alléger la charge des impositions directes mais ont également envisagé une simplification des dites impositions. Cependant, diverses circonstances n'ont pas permis, en 1950, le vote par les Chambres d'une loi réglant cette matière.

Dans l'attente d'une solution d'ensemble, certaines dispositions se rapportant au montant des impôts sur les revenus et de la contribution nationale de crise ont été revues. Des dégrèvements sur les impôts frappant, exclusivement ou en ordre principal, les revenus professionnels des personnes physiques, ont été accordés (1).

De plus, en ce qui concerne la contribution foncière, pour qu'un supplément de taxation soit perçu, il a été admis qu'il fallait que le revenu effectif net des immeubles, donnés en location et utilisés en tout ou en partie à des fins professionnelles, dépasse trois fois le revenu cadastral. Auparavant le supplément était dû lorsque le revenu effectif net des immeubles dépassait de 15 % le revenu cadastral.

Une seconde mesure transitoire a été prise par le Gouvernement. Les employeurs ont été autorisés, à partir du 1er janvier 1950, à retenir les impôts sur les traitements salaires et pensions, suivant de nouveaux barèmes établis sur la base des taux que le Gouvernement se proposait de soumettre au Parlement à l'occasion du vote du projet de réforme générale. Les nouveaux barèmes ainsi établis réalisent d'assez sensibles réductions d'impôts en faveur des bénéficiaires de petits et moyens revenus, et, spécialement, pour ceux ayant personne à charge.

Une loi du 27 décembre 1950 (2) a supprimé le régime de l'hypothèque occulte en faveur du Trésor. Cette réforme aura comme résultat une clarification des conditions dans lesquelles s'opèrent de nombreuses transactions sur le marché immobilier.

Par ailleurs, dans le domaine des taxes assimilées aux contributions directes, la taxe de circulation sur les véhicules automobiles a été majorée de 50 % au 1er janvier 1950 (3). Cette majoration est destinée à compenser la diminution de recettes provenant de l'abaissement des droits d'accises sur l'essence, dont il sera question ci-après.

2. — *Douanes et accises.*

Dans le secteur des douanes, quelques modifications du tarif, principalement des suspensions de droits d'entrée, sont intervenues pendant l'année 1950. Elles ont visé principalement : les extraits de viande, le cacao en fèves, le beurre de cacao, les oranges, les mandarines et citrons, les huiles, divers produits chimiques, les sacs d'emballage, les fibres de verre et ouvrages en fibres de verre, les grenailles de fonte ou d'acier, divers articles textiles (4). La plupart de ces mesures ont eu pour but d'encourager l'approvisionnement du marché intérieur, de façon régulière et suivant des prix adéquats.

---

(1) Loi du 14 février 1950 (*Moniteur belge* du 12 mars 1950).
(2) *Moniteur belge* du 30 décembre 1950 ; err. : *Moniteur belge* du 6 janvier 1951.
(3) Loi du 10 août 1950 (*Moniteur belge* des 21 et 22 août 1950).
(4) Arrêté du Régent du 24 mai 1950 (*Moniteur belge du* 28 mai 1950).
Arrêté du Régent du 26 mai 1950 (*Moniteur belge* du 28 mai 1950).
Arrêté du Régent du 27 juin 1950 (*Moniteur belge* du 29 juin 1950).
Arrêté royal du 26 septembre 1950 (*Moniteur belge* du 29 septembre 1950).
Arrêté royal du 20 novembre 1950 (*Moniteur belge* du 24 novembre 1950).
Arrêté royal du 21 décembre 1950 (*Moniteur belge* des 25, 26 et 27 décembre 1950).

Dans le domaine de la politique tarifaire internationale, le Gouvernement belge a participé à la Conférence de Torquay avec le ferme désir de contribuer à l'abaissement des barrières douanières et de permettre ainsi la réalisation de conditions favorables au développement des transactions commerciales extérieures.

En matière d'accises, un accord a été conclu le 18 février 1950 entre les trois pays de Benelux pour l'unification complète des droits d'accises. Le projet de loi y relatif, après avis du Conseil d'Etat, a été soumis aux Chambres pour approbation. Entretemps, la réduction du droit sur les huiles minérales, prévue par la convention, a été réalisée et appliquée depuis le 16 janvier 1950. Cette réduction a ramené le taux du droit perçu sur la benzine de 312 F à 219 F par hectolitre (1).

3. — *Enregistrement, succession et timbre.*

En matière de droits d'enregistrement proprement dits, aucune réforme n'est intervenue au cours de l'année 1950. Désireux pourtant d'étendre l'effort de simplification de la législation fiscale aux droits d'enregistrement, le Gouvernement a fait procéder à l'étude d'un projet visant à supprimer certaines perceptions difficiles et peu productives.

Dans le domaine de la taxe de transmission, de nombreuses adaptations ont eu lieu en vue de répondre à des desiderata d'ordre économique.

Un nouveau régime de la taxe de transmission a été établi pour l'industrie du tabac. Il a instauré un système plus libéral qui est de nature à favoriser l'industrie des cigares et des cigarillos dont la situation s'avérait difficile (2).

De même, en vue de permettre aux constructeurs de véhicules automobiles d'en revenir aux méthodes normales de distribution et afin de favoriser le montage d'automobiles à l'intérieur du pays, les achats de véhicules automobiles, de pièces détachées et d'accessoires effectués par les constructeurs et distributeurs ont été exemptés du paiement de la taxe de transmission (3).

Enfin, dans le cadre de la politique de baisse des prix entreprise au cours du dernier trimestre de l'année 1950, il a été décidé une réduction du taux de la taxe de transmission forfaitaire applicable à certains produits alimentaires, entre autres : le café, le chocolat, le cacao, la chicorée et les huiles d'olive, d'arachide et de maïs (4).

§ 3. — RECETTES D'IMPOTS

Les recettes réelles d'impôts pour l'exercice 1950, sont de l'ordre de 55.383 millions de francs. Pour l'exercice 1949, elles avaient été de 57.057 millions de francs.

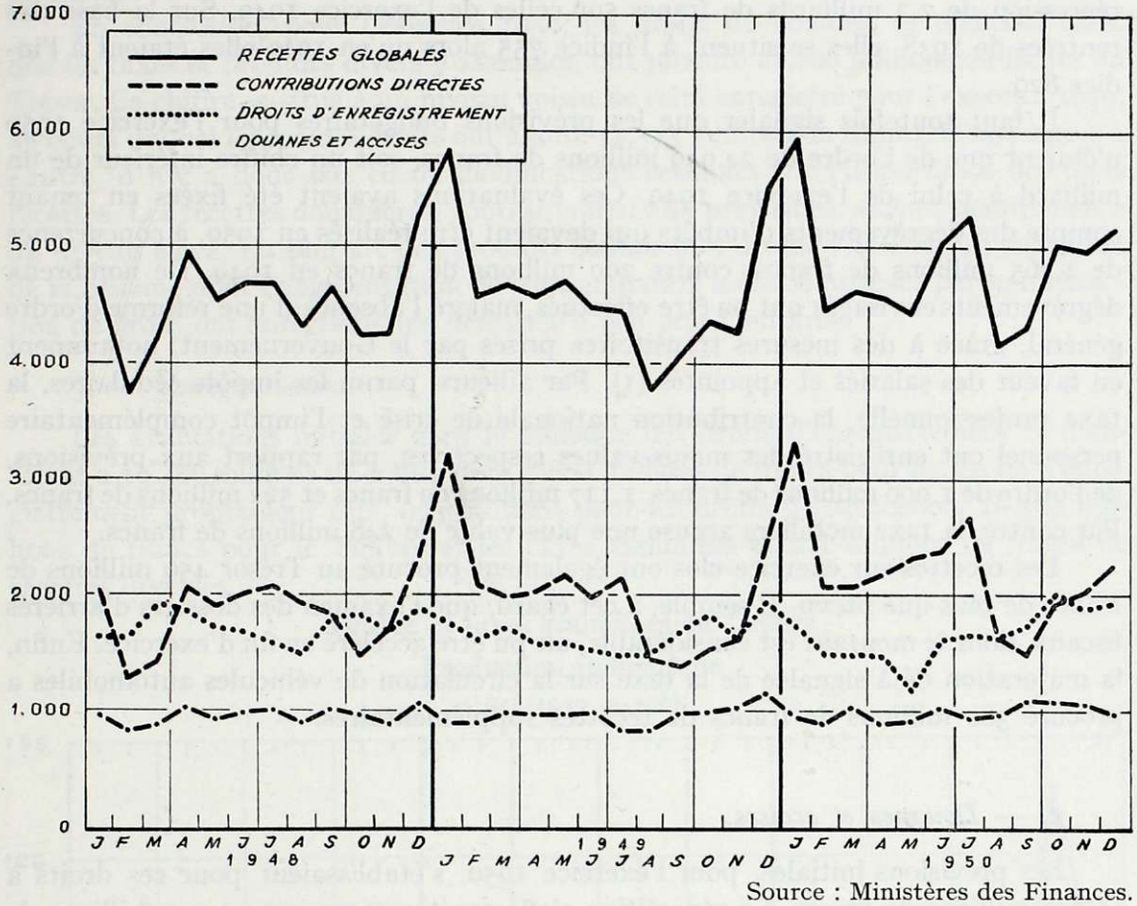
Par rapport à l'avant-guerre, le coefficient de péréquation des diverses charges fiscales est, à l'exclusion des droits de douanes et accises dont la part reste réduite, de loin supérieur à celui des prix et salaires, mais il n'a cependant que faiblement varié de 1949 à 1950.

---

(1) Loi du 13 janvier 1950 (*Moniteur belge* du 15 janvier 1950).
(2) Arrêté royal du 26 août 1950 (*Moniteur belge* du 20 septembre 1950).
(3) Arrêté royal du 20 septembre 1950 (*Moniteur belge* du 29 septembre 1950).
(4) Arrêté royal du 30 octobre 1950 (*Moniteur belge* du 1er novembre 1950).

Recettes fiscales de l'Etat

(en millions de francs)



Source : Ministères des Finances.

Evolution des recettes fiscales

NATURE	Exercice 1938		Exercice 1949			Exercice 1950		
	millions de francs	% des recettes totales	millions de francs	% des recettes totales	Indice (1938 = 100)	millions de francs	% des recettes totales	Indice (1938 = 100)
Contributions directes	3.131	33	25.979	46	829	23.652	43	755
Douanes et accises	3.062	32	11.573	20	377	11.806	21	386
Enregistrement	3.334	35	19.505	34	585	19.924	36	598

Source : Ministère des Finances.

1. — *Contributions directes.*

Les rentrées de l'exercice 1950, en matière de contributions directes, sont en régression de 2,3 milliards de francs sur celles de l'exercice 1949. Sur la base des rentrées de 1938, elles se situent à l'indice 755 alors qu'en 1949 elles étaient à l'indice 829.

Il faut toutefois signaler que les prévisions budgétaires pour l'exercice 1950 n'étaient que de l'ordre de 24.949 millions de francs, soit un chiffre inférieur de un milliard à celui de l'exercice 1949. Ces évaluations avaient été fixées en tenant compte des dégrèvements d'impôts qui devaient être réalisés en 1950, à concurrence de 1.265 millions de francs, contre 200 millions de francs en 1949. De nombreux dégrèvements envisagés ont pu être effectués, malgré l'absence d'une réforme d'ordre général, grâce à des mesures transitoires prises par le Gouvernement, notamment en faveur des salariés et appointés (1). Par ailleurs, parmi les impôts cédulaires, la taxe professionnelle, la contribution nationale de crise et l'impôt complémentaire personnel ont enregistré des moins-values respectives, par rapport aux prévisions, de l'ordre de 1.900 millions de francs, 1.117 millions de francs et 522 millions de francs. Par contre, la taxe mobilière accuse une plus-value de 248 millions de francs.

Les recettes sur exercice clos ont également procuré au Trésor 450 millions de francs de plus que prévu. Il semble, à cet égard, que l'examen des dossiers d'arriérés fiscaux, dont le montant est considérable, ait pu être accéléré en fin d'exercice. Enfin, la majoration déjà signalée de la taxe sur la circulation de véhicules automobiles a procuré 380 millions de francs de recettes supplémentaires.

2. — *Douanes et accises.*

Les prévisions initiales, pour l'exercice 1950, s'établissaient pour ces droits à 11.238 millions de francs. La répartition s'effectuait comme suit : 3.000 millions de francs pour les droits de douanes, 8.121 millions pour les accises et la taxe de consommation et 117 millions pour les taxes et produits divers.

Dans ces prévisions, il avait été tenu compte du fait que la majoration de droits pour certains postes du tarif douanier et la suppression des diverses suspensions de droits étaient de nature à amener un ralentissement des importations et par conséquent des rentrées de droits de douanes. Or, l'augmentation sensible des importations au cours de l'année 1950 a accru les dites rentrées de près de 975 millions de francs, par rapport aux prévisions initiales.

En matière de droits d'accises, la réduction, effectuée en cours d'exercice, du droit perçu sur la benzine faisait craindre une moins-value, par rapport aux prévisions, de l'ordre de 800 millions de francs. L'estimation de rentrées de droits d'accises fut donc ramené au chiffre de 7.300 millions de francs. En fin d'exercice, il apparut pourtant que, compte tenu de l'augmentation de la consommation d'essence, la moins-value précitée serait ramenée à un montant de 380 millions de francs. D'autres moins-values en matière de droits sur les tabacs fabriqués, pour 10 millions de francs, et de droits sur l'alcool, pour 40 millions de francs, ont été plus que compensées par une augmentation de recettes sur les bières, pour 60 millions, sur les eaux minérales, pour 25 millions, et sur les sucres, pour 12 millions. Au total, les recettes

(1) Cf. – 2, *Politique fiscale.*

de droits d'accises ne seront plus inférieures aux prévisions que pour une somme d'environ 400 millions de francs et atteindront donc le montant de 7.700 millions de francs.

En conclusion, pour l'exercice 1950, les droits de douanes et d'accises ainsi que les taxes et produits divers y assimilés, ont procuré 11.806 millions de francs au Trésor. Ce chiffre se situe à un niveau voisin de celui enregistré pour l'exercice 1949, au cours duquel les mêmes droits ont assuré 11.573 millions de francs. D'une année à l'autre, il n'y a donc pas eu de modifications sensibles sur l'importance des dites recettes. Les recettes douanières, contrairement aux prévisions, se sont maintenues à un niveau élevé. La plupart des produits soumis aux droits d'accises, à l'exception de la benzine dont l'augmentation de consommation a été compensée par une réduction de droit, ont enregistré une demande à peu près identique.

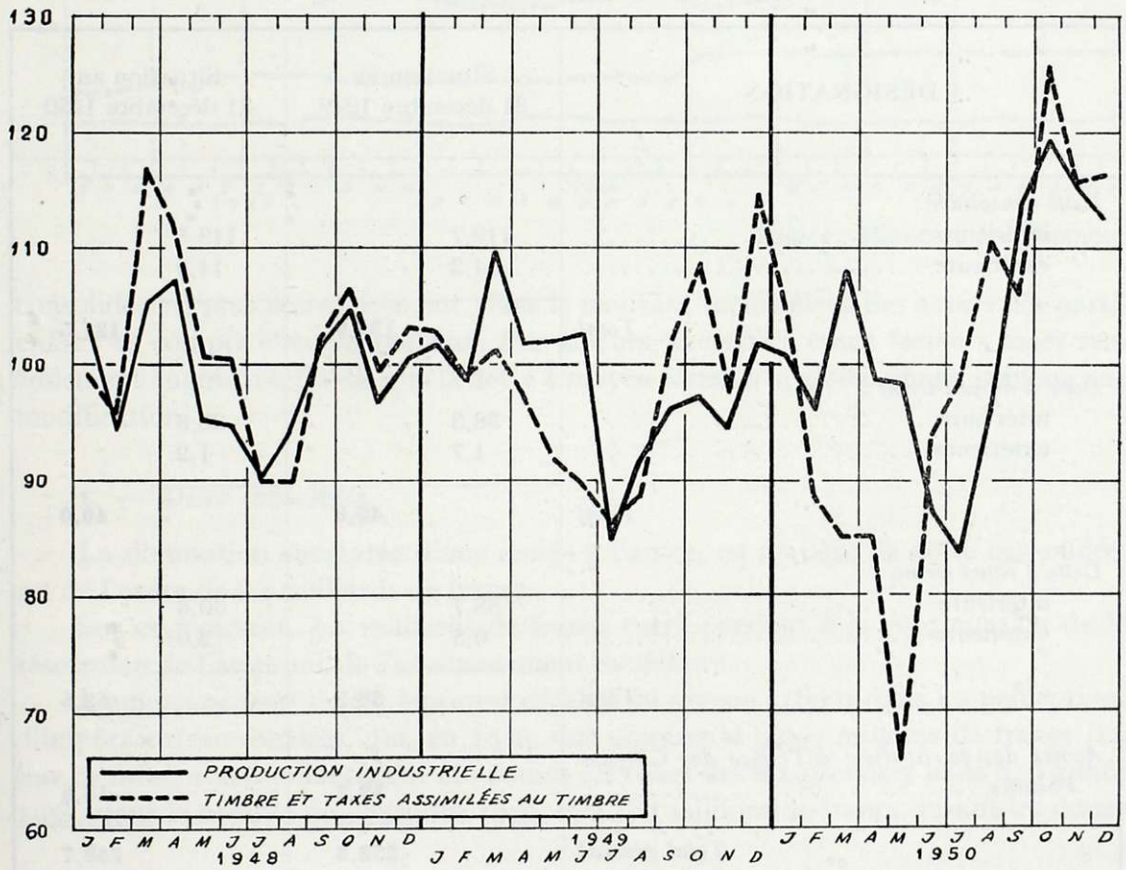
3. — *Enregistrement.*

Les évaluations initiales dans le domaine des droits d'enregistrement se montaient à 19.486 millions de francs dont 1.800 millions de francs pour les droits d'enregistrement proprement dits, 975 millions pour les droits de succession, 16.500 millions de francs pour le Timbre et les taxes assimilées et 211 millions de francs de recettes diverses.

Timbre et taxes assimilées au Timbre

Production industrielle

(1948/1950 = 100)



Sources : Ministère des Finances. Ministère des Affaires Économiques et des Classes Moyennes, Services des Études et de la Documentations Générales.

Les transactions immobilières plus actives, par suite du développement très net de l'industrie de la construction au cours de l'année 1950, ont amené une plus-value de l'ordre de 128 millions de francs pour ce qui regarde les droits d'enregistrement proprement dits.

Une moins-value, d'environ 100 millions de francs, s'est par contre manifestée dans le secteur des droits de succession, sans qu'il soit possible de préciser les causes de ce mouvement.

D'autre part, les rentrées du Timbre et des taxes assimilées au Timbre ont fourni une plus-value de 400 millions de francs, par rapport à l'estimation primitive. Le boom qui s'est produit au cours de l'été 1950 n'est pas étranger à cette amélioration dans le rendement du « Timbre ». La hausse des prix de gros et le développement des transactions commerciales qui l'ont accompagnée ont, en effet, déterminé le relèvement du niveau des perceptions effectuées au titre de la taxe de transmission.

§ 4. — ÉVOLUTION DE LA DETTE PUBLIQUE

Au cours de l'année 1950, la dette publique a diminué de 3,6 milliards de francs, alors qu'en 1949 une augmentation d'environ 6,5 milliards de francs avait été enregistrée. Cette diminution trouve son origine surtout dans la réduction de la dette

Dette publique totale (a)

(en milliards de francs)

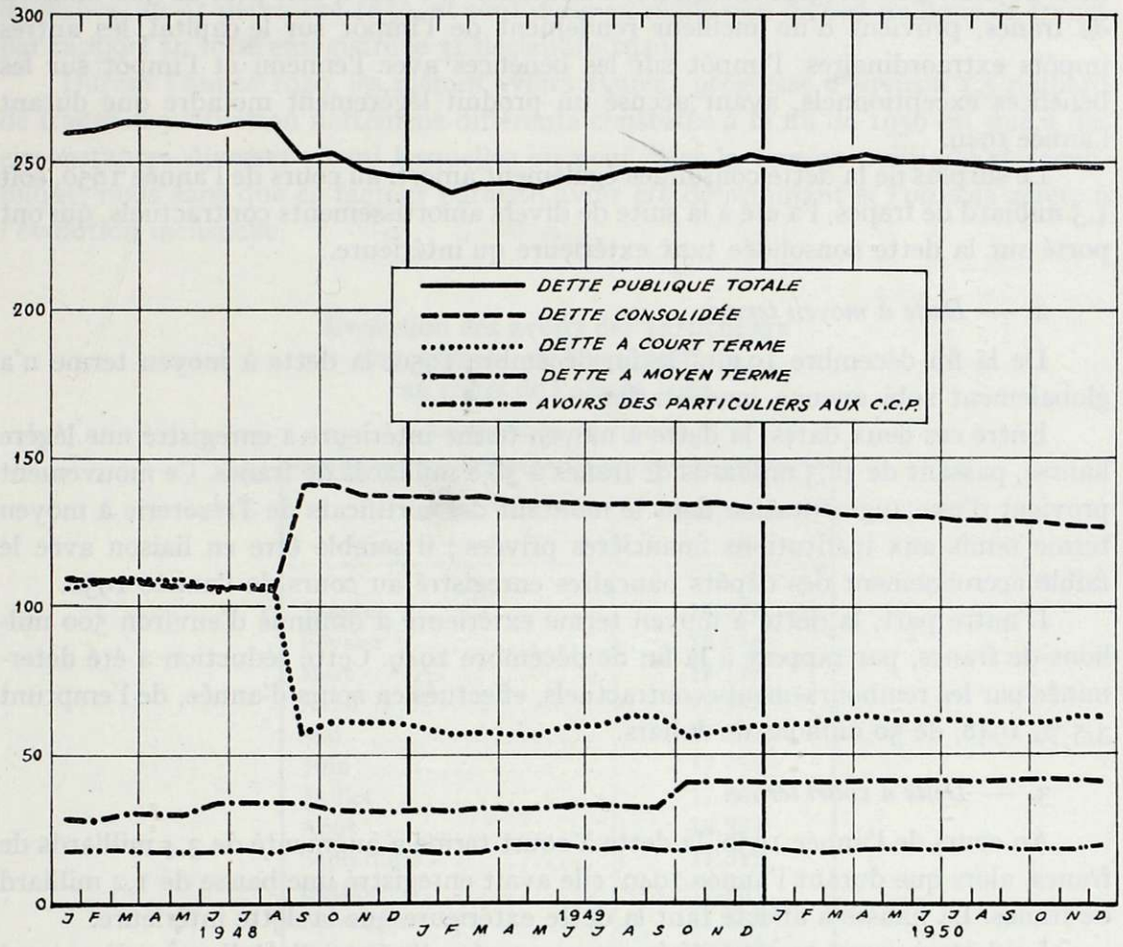
DÉSIGNATION	Situation au 31 décembre 1949		Situation au 31 décembre 1950	
Dette consolidée :				
intérieure	119,7		113,5	
extérieure	14,2		14,0	
Total		**133,9**		**127,5**
Dette à moyen terme :				
intérieure	38,3		38,8	
extérieure	1,7		1,2	
Total		**40,0**		**40,0**
Dette à court terme :				
intérieure	58,7		60,6	
extérieure	0,5		2,0	
Total		**59,2**		**62,6**
Avoirs des particuliers à l'Office des Chèques Postaux		**19,2**		**18,6**
Total général		**252,3**		**248,7**

Source : Ministère des Finances.

(a) Non comprises les dettes intergouvernementales résultant de la guerre 1914-1918, soit 21,3 milliards de francs.

Dette publique

(en milliards de francs)



Source : Ministère des Finances.

consolidée et, plus accessoirement, dans le montant moins élevé des avoirs des particuliers en compte chèques postaux. Par ailleurs, la dette à court terme a assez sensiblement augmenté, tandis que la dette à moyen terme n'a, globalement, subi aucune modification.

1. — *Dette consolidée.*

La diminution constatée d'une année à l'autre, en matière de dette consolidée, est de l'ordre de 6,4 milliards de francs.

Sur ce montant, 5,1 milliards de francs correspondent à la continuation de la résorption de l'emprunt de l'assainissement monétaire.

L'amortissement de cet emprunt dépend du niveau atteint dans les perceptions d'impôts extraordinaires, qui, en 1950, ont représenté 6.090 millions de francs (1). Sur ce total, 1.206 millions ont été perçus au cours des six premiers mois de l'année 1950, pour le compte de l'exercice 1949, et 4.884 millions de francs durant les douze

(1) Sur ce montant 5,1 milliards de francs ont été consacrés à l'amortissement de l'emprunt d'assainissement monétaire, le surplus constituant un solde disponible.

mois de l'année 1950, pour le compte de l'exercice 1950. Au cours de l'année 1949, les mêmes impôts avaient procuré au total, sans distinction d'exercice, 5.600 millions de francs. Le progrès enregistré, d'une année à l'autre, soit près de 500 millions de francs, provient d'un meilleur rendement de l'impôt sur le capital, les autres impôts extraordinaires, l'impôt sur les bénéfices avec l'ennemi et l'impôt sur les bénéfices exceptionnels, ayant accusé un produit légèrement moindre que durant l'année 1949.

Le surplus de la dette consolidée également amorti au cours de l'année 1950, soit 1,3 milliard de francs, l'a été à la suite de divers amortissements contractuels, qui ont porté sur la dette consolidée tant extérieure qu'intérieure.

2. — *Dette à moyen terme.*

De la fin décembre 1949 à la fin décembre 1950, la dette à moyen terme n'a globalement subi aucune modification.

Entre ces deux dates, la dette à moyen terme intérieure a enregistré une légère hausse, passant de 38,3 milliards de francs à 38,8 milliards de francs. Ce mouvement provient d'une augmentation dans le montant des certificats de Trésorerie à moyen terme remis aux institutions financières privées ; il semble être en liaison avec le faible accroissement des dépôts bancaires enregistré au cours de l'année 1950.

D'autre part, la dette à moyen terme extérieure a diminué d'environ 500 millions de francs, par rapport à la fin de décembre 1949. Cette réduction a été déterminée par les remboursements contractuels, effectués en cours d'année, de l'emprunt 3,5 % 1948, de 50 millions de dollars.

3. — *Dette à court terme.*

Au cours de l'année 1950, la dette à court terme a augmenté de 3,4 milliards de francs, alors que durant l'année 1949, elle avait enregistré une baisse de 1,2 milliard de francs. La hausse a affecté tant la dette extérieure que la dette intérieure.

La dette à court terme intérieure est passée, d'une année à l'autre, d'un total de 58,7 milliards de francs à 60,6 milliards de francs. Ce mouvement est la résultante de tendances diverses. D'une part, les besoins du Trésor, au cours de l'année, ont amené de nombreuses variations dans les postes relatifs aux certificats de Trésorerie remis soit à la Banque Nationale, soit aux banques privées, en compensation des avances accordées par ces organismes. Il semble que ces opérations aient eu comme conséquence une augmentation d'un peu plus de 2,9 milliards de francs des deux postes précités. D'autre part, au cours du mois d'août 1950, l'affectation au profit de l'État du produit de la réévaluation de l'encaisse en or et en devises de la Banque Nationale, à la suite des alignements monétaires de 1949, a permis la réduction de la dette à court terme intérieure à concurrence de 1.720 millions de francs. Au total, cette dernière s'est donc accrue de 1.819 millions de francs, pendant l'année 1950.

Quant à la dette à court terme extérieure, son montant a crû de 1.492 millions de francs au cours de l'année 1950. Cette hausse est attribuable, d'une part, à un accroissement d'environ 850 millions de francs des certificats de Trésorerie remis à la Banque des Règlements Internationaux en contre-partie des prêts consentis par cette institution, en dollars ou en francs suisses, et, d'autre part, à la remise de semblables certificats au consortium des banques suisses en garantie des crédits d'escompte de 640 millions de francs accordés par ces dernières au cours du mois d'octobre 1950.

4. — *Avoirs des particuliers en compte chèques postaux.*

Les avoirs des particuliers en compte chèques postaux atteignent 18,6 milliards de francs, au 31 décembre 1950, et sont donc en régression de 600 millions de francs par rapport au total enregistré le 31 décembre 1949.

Durant l'année 1949, les mêmes avoirs avaient progressé d'environ 1,5 milliard de francs. La situation nettement différente constatée à la fin de 1950 est due à des circonstances diverses parmi lesquelles on peut citer la tension politique et économique, mais sans que ce facteur paraisse avoir été déterminant si l'on s'en réfère à l'évolution mensuelle.

Evolution des avoirs des particuliers en compte chèques postaux au cours de l'année 1950

(en millions de francs)

MOIS	Montant
Janvier	17.279
Février	16.948
Mars	17.175
Avril	17.472
Mai	17.557
Juin	17.619
Juillet	17.654
Août	18.274
Septembre	17.517
Octobre	17.951
Novembre	17.560
Décembre	18.609

Source : Ministère des Finances.

5. — *Charge de la dette publique.*

La charge de la dette publique représente pour l'année 1950 un montant de 8,5 milliards de francs (1). Elle atteint ainsi l'indice 350 par rapport au chiffre d'avant-guerre. En 1949, une charge quasi-identique a été supportée par le budget, puisqu'elle fut de 8,4 milliards de francs (1).

Bien qu'étant pratiquement incompressible d'année en année, la charge de la dette publique ne pose pas de problème budgétaire grave. Il faut signaler seulement le fait que la dette flottante est devenue, à l'encontre de la situation existant avant-guerre, la partie la plus importante de la dette. Toutefois, la majeure partie de cette dette flottante est placée d'office dans les banques (2), ce qui lui confère un certain caractère de fixité.

---

(1) Non compris l'amortissement de l'emprunt d'assainissement monétaire.

(2) Voir règlement de la Commission bancaire sur les coefficients imposés aux banques. Arrêté d'exécution du 5 février 1946. (*Moniteur belge* du 10 février 1946).

SECTION II. — FINANCES DES PROVINCES ET DES COMMUNES

§ 1. — FINANCES PROVINCIALES

Le budget « propre », c'est-à-dire couvrant exclusivement l'exercice 1950, et comprenant les modifications intervenues avant la clôture de celui-ci, est en déficit pour toutes les provinces. Par rapport à 1949, on constate une aggravation : d'une part, la province de Luxembourg n'a pu maintenir le boni budgétaire de l'an dernier et, d'autre part, le mali budgétaire global des provinces, atteint 489,9 millions de francs, contre 219,5 millions de francs en 1949.

Budgets provinciaux pour 1949 et 1950 (a)

(en milliers de francs)

PROVINCE	Recettes		Dépenses		Solde	
	1949	**1950**	**1949**	**1950**	**1949**	**1950**
Anvers	178.637	169.797	200.936	279.096	– 22.299	– 109.299
Brabant	207.700	192.984	261.165	282.689	– 53.465	– 89.705
Flandre Occidentale	128.132	126.680	142.807	184.441	– 14.675	– 57.761
Flandre Orientale .	122.588	125.017	152.768!	202.103	– 30.180	– 77.086
Hainaut	243.310	268.054	251.133	317.208	– 7.823	– 49.154
Liège	163.955	187.200	231.941	236.550	– 67,986	– 49.350
Limbourg	53.276	58.190	60.111	79.493	– 6.835	– 21.303
Luxembourg	33.201	38.271	33.098	54.022	+ 103	– 15.751
Namur	47.737	49.297	64.044	69.756	– 16.307	– 20.459
Total	**1.178.536**	**1.215.490**	**1.398.003**	**1,705,358**	**– 219,467**	**– 489.868**

Source : Ministère de l'Intérieur, Inspection générale des Finances provinciales et communales.

(a) Il s'agit des budgets « propres ». Les budgets généraux qui comportent les données afférentes à un exercice plus le report éventuel des exercices précédents ne sont plus repris, comme relevant, en fait, d'une notion purement comptable.

L'augmentation du déficit global provient uniquement d'un accroissement des dépenses provinciales. En effet, le montant total des recettes des provinces s'accroît de 3 %, tandis que celui des dépenses augmente de 300 millions de francs environ, soit d'un peu plus de 20 %.

1. — *Ressources.*

Les ressources des provinces proviennent essentiellement de leurs recettes d'impôts et de leur quote-part dans le Fonds des Provinces.

Les recettes d'impositions provinciales représentent 315,8 millions de francs contre 300,4 millions de francs en 1949. Elles se situent donc, sur la base 1939 = 100, à l'indice 118 contre 112 en 1949.

Rendement probable des impositions provinciales d'après les Budgets de 1949 et de 1950, pour l'ensemble des provinces

(en milliers de francs)

NATURE DES IMPOTS	Exercice	
	1949	1950
Centimes additionnels aux impôts cédulaires sur les revenus :		
Impôt foncier	130.090	127.464
Centimes additionnels aux autres impôts d'Etat :		
Impôts directs	160.691	175.478
Impôts indirects	9.685	12.910
Total	**300.466**	**315.852**

Source : Institut National de Statistique.

Les variations d'un exercice à l'autre sont minimes. Seul le rendement des additionnels à l'impôt foncier est en recul, par suite de la réduction de 40 à 30 du nombre de centimes additionnels appliqués par la province d'Anvers.

Répartition du Fonds des provinces

(en milliers de francs)

PROVINCES	1950					1949
	Population	Voirie et travaux publics	Instruction publique	Dette	Total	Total
Anvers	19.870	15.218	50.030	10.738	95.856	98.056
Brabant	27.889	22.637	49.532	2.970	103.028	98.366
Flandre Occidentale	15.452	14.085	27.309	459	57.305	60.958
Flandre Orientale	18.877	16.264	36.029	5.414	76.584	81.708
Hainaut	18.993	19.689	74.474	13.097	126.253	128.886
Liège	14.946	10.569	31.871	9.523	66.909	57.769
Limbourg	7.140	7.145	11.468	1.447	27.230	28.771
Luxembourg	3.311	15.149	2.162	2.272	22.894	23.376
Namur	5.522	11.244	5.125	2.050	23.941	22.110
Total	**132.000**	**132.000**	**288.000**	**48.000**	**600.000**	**600.000**

Source : Ministère de l'Intérieur, Inspection générale des Finances provinciales et communales.

Par ailleurs, peu de changements sont intervenus, d'une année à l'autre, dans la répartition du Fonds des Provinces (1). Trois provinces, le Brabant, Liège et Namur, ont vu réduire les montants qui leur sont alloués, tandis que les six autres provinces ont enregistré une légère augmentation de leur quote-part. Les variations les plus sensibles apparaissent dans les sommes distribuées en fonction des dépenses d'instruction publique.

Un arrêté royal du 18 septembre 1950 (2), a revu les critères de distribution du Fonds pour ce qui concerne les dépenses afférentes aux charges de population et de voirie (3). Les nouvelles dispositions applicables à partir de 1951 simplifient les formalités de répartition du Fonds. Elles tiennent compte des besoins actuels des provinces et permettent de mieux adapter les crédits prévus aux charges d'entretien des diverses espèces de voirie.

2. — *Dépenses.*

Les dépenses propres des provinces sont passées de 1.398 millions de francs en 1949 à 1.705 millions de francs en 1950, soit un accroissement de l'ordre de 20 %.

Cette progression résulte principalement de l'augmentation des dépenses pour « Assistance publique et prévoyance sociale », « Voirie et travaux publics » et « Instruction publique ».

Répartition de certaines dépenses provinciales en 1949 et en 1950

(en milliers de francs)

NATURE DES DÉPENSES	Exercice	
	1949	1950
Assistance publique et Prévoyance sociale	144.512	210.601
Voirie et Travaux publics	271.945	331.060
Instruction publique	556.920	643.524
Total	**973.377**	**1.185.185**

Source : Ministère de l'Intérieur, Inspection générale des Finances provinciales et communales.

L'augmentation des dépenses est commune à toutes les provinces. Elle est cependant faible pour les provinces de Liège, de Namur et de Brabant, et nettement plus accentuée dans les six autres provinces.

---

(1) Le mécanisme de répartition du Fonds des Provinces a été précisé dans l'ouvrage *L'Economie belge* en 1949, op. cit., p. 190.

(2) *Moniteur belge* du 29 septembre 1950.

(3) Art. 28 et 29 de la loi du 24 décembre 1948 (*Moniteur belge* du 6 janvier 1949).

La répartition, par province, des dépenses pour l'entretien ou l'amélioration de la voirie et pour les travaux publics donne une indication sur l'importance des travaux publics exécutés régionalement.

Dépenses provinciales de voirie et de travaux publics

(en milliers de francs)

PROVINCE	Exercice	
	1949	1950
Anvers	27.267	42.780
Brabant	72.225	90.780
Flandre Occidentale	35.790	49.975
Flandre Orientale	21.751	21.056
Hainaut	25.797	40.292
Liège	42.672	36.271
Limbourg	11.682	15.707
Luxembourg	10.139	12.124
Namur	24.622	22.075
Total	**271.945**	**331.060**
En % du total des dépenses propres	19,46	19,41

Source : Ministère de l'Intérieur, Inspection générale des Finances provinciales et communales.

En valeur absolue, les dépenses de voirie et de travaux publics sont en progression dans la plupart des provinces ; mais leur pourcentage par rapport à l'ensemble des dépenses propres n'a guère varié d'une année à l'autre.

***

Après deux années seulement d'application de la réforme financière instaurée par la loi du 24 décembre 1948, il est malaisé de porter un jugement définitif quant à son incidence en matière de finances provinciales. Toutefois, si la dotation du Fonds des provinces n'est pas augmentée dans un proche avenir, les provinces ne pourront maintenir leurs dépenses au niveau actuel.

§ 2. — FINANCES COMMUNALES

1. — *Ressources des communes.*

Les ressources globales (1) des communes ont, en 1950, diminué de près de 850 millions de francs soit d'environ 9 % par rapport à celles de l'année 1949. Cette diminution provient du fléchissement des ressources ordinaires des communes.

(1) A l'exclusion des crédits et subventions pour dépenses extraordinaires.

Ressources globales des communes

(en millions de francs)

CATÉGORIE	1949	1950
Ressources ordinaires	8.953	8.054
Ressources exceptionnelles :		
Sommes remboursées par l'Etat :		
services de ravitaillement.....	54	40
dépenses anormales de guerre	—	248
Crédits spéciaux aux communes à situation financière obérée.....	179	—
Total	**9.186**	**8.342**

Source : Crédit Communal de Belgique.

a) *Ressources ordinaires.*

La régression constatée en 1950 provient de toutes les catégories des recettes constituant les ressources ordinaires des communes, mais principalement de la réduction des quotes-parts dans les impôts de l'Etat et additionnels à ceux-ci.

Ressources ordinaires des communes

(en millions de francs)

ANNÉE	Quote-part dans les impôts de l'Etat et additionnels à ces derniers	Fonds des Communes et Fonds d'Assistance publique	Total
1949	3.911,0	5.042,0 (a)	8.953,0
1950	3.212,8	4.841,2 (b)	8.054,0

Source : Crédit Communal de Belgique.

(a) La dotation légale fut de 5.000 (millions de francs).
(b) La dotation légale est de 5.020 (millions de francs).

Une fraction très importante des perceptions effectuées à titre de quotes-parts dans les impôts de l'Etat et additionnels à ces derniers, provient d'arriérés afférents à des exercices antérieurs à la mise en application, à dater de l'année 1949 (1), de la réforme des finances provinciales et communales. Le montant de ces arriérés est donc appelé à diminuer progressivement d'année en année. La ventilation des recettes fiscales des communes, pour les années 1949 et 1950, permet d'ailleurs de se rendre compte de cette évolution.

(1) Loi du 24 décembre 1948 (*Moniteur belge* du 6 janvier 1949).

Recettes fiscales des communes

(en millions de francs)

CATÉGORIE	1949	1950
Quotes-parts communales dans les impôts de l'Etat et produit de la fiscalité communale afférents aux exercices 1948 et antérieurs	3.233	1.243
Produit de la fiscalité communale afférente à l'exercice 1949 (additionnels au foncier, taxes sur les spectacles, chiens et vélos)	678	1.331
Produit de la fiscalité communale afférente à l'exercice 1950 (additionnels au foncier)	—	638
Total	**3.911**	**3.212**

Source : Crédit Communal de Belgique.

En ce qui concerne les ressources attribuées aux communes par l'intermédiaire du Fonds des Communes et du Fonds d'Assistance publique, la légère régression constatée par rapport à l'année 1949 est due, essentiellement, au fait que les tranches de répartition du Fonds des Communes n'ont pu être liquidées endéans l'année civile.

En effet, pour ce qui regarde le Fonds des Communes, au 31 décembre 1950, il n'avait été accordé, pour l'année 1950, que 3.360 millions de francs. Il restait encore à liquider un montant de l'ordre de 660 millions de francs. D'autre part, un reliquat d'environ 481 millions de francs, afférent à la répartition du Fonds des Communes pour l'année 1949, a été payé au cours de l'année 1950. Au total donc, il a été enregistré une moins-value de 200 millions de francs par rapport aux prévisions de paiements effectifs par le Fonds des Communes en 1950.

Quant au Fonds Communal d'Assistance publique, la répartition en a été faite avant le 31 décembre et elle a porté sur un total de 1 milliard au cours de l'exercice 1950.

b) *Ressources de caractère exceptionnel.*

Les ressources de caractère exceptionnel n'ont guère varié globalement de 1949 à 1950. Elles sont passées, d'une année à l'autre, de 233 millions de francs à 288 millions de francs. Toutefois, des modifications assez importantes apparaissent dans leur répartition interne.

L'intervention de l'Etat à titre de remboursement des frais de fonctionnement des services communaux de ravitaillement et de rationnement n'a subi qu'une légère réduction de 1949 à 1950. Par contre, aucune liquidation au titre de l'aide aux communes à situation financière obérée n'a été réalisée en 1950. En 1949, ces liquidations avaient représenté 179 millions de francs. D'autre part, en 1950, le paiement

d'une tranche de remboursement des dépenses anormales de guerre a été effectué à concurrence de 248 millions de francs (1).

c) *Crédits et subventions pour dépenses extraordinaires.*

Sur la base du montant des crédits et subventions dont les administrations locales avaient bénéficié en 1949, pour le financement de dépenses extraordinaires, les sommes accordées en 1950, sont en augmentation d'environ 55 %. Elles se situent au coefficient 5,8 par rapport à 1938.

Crédits et subventions pour dépenses extraordinaires des administrations locales

(en millions de francs)

ANNÉE	Montant
1938	855
1949	3.235
1950	5.036

Source : Crédit Communal de Belgique.

Les crédits consentis par le Crédit Communal et les subventions accordées par les pouvoirs supérieurs aux administrations locales sont destinés pour la majeure partie aux communes, et plus accessoirement aux provinces (2), aux intercommunales (2) et à des organismes divers (3).

2. — *Dépenses des communes.*

En 1950, les communes ont pu, dans l'ensemble, couvrir leurs dépenses ordinaires par leurs ressources ordinaires. Il est malaisé, par suite du manque de données statistiques, d'établir une ventilation suffisante des dites dépenses. Elles ont d'ailleurs un caractère administratif et leur aspect économique est, en général, secondaire.

Par contre, les dépenses extraordinaires des pouvoirs communaux méritent de retenir l'attention, car elles permettent d'évaluer, dans une certaine mesure, l'importance de leurs investissements. Les seules données précises en la matière permettant une comparaison avec la situation de 1949, se rapportent aux avances accordées par le Crédit Communal pour la couverture des dépenses extraordinaires des administrations locales.

---

(1) Deux premières annuités, pour 1947 et 1948, d'un montant de 500 millions de francs chacune, ont été liquidées en 1948. Le troisième crédit de 500 millions, inscrit au budget de 1949, a été ramené à 250 millions de francs par la loi du 10 août 1950 (*Moniteur belge* du 8 septembre 1950) et a été payé durant l'année 1950 à concurrence de 248 millions de francs.

(2) Les prêts alloués par le Crédit Communal aux provinces et aux sociétés intercommunales ont représenté 971,1 millions de francs en 1950 contre 470,3 millions de francs seulement en 1949.

(3) Commissions d'assistance publique, wateringues, fabriques d'église, etc...

Répartition des crédits accordés par le Crédit Communal pour la couverture de dépenses extraordinaires des administrations locales

(en millions de francs)

CATÉGORIE	Montant	
	1949	1950
Travaux de voirie	373,2	901,4
Travaux d'hygiène et de distribution d'eau	604,3	1.084,0
Travaux et dépenses scolaires	68,0	215,8
Travaux d'électrification et d'installation de gaz	242,6	398,7
Réparations de dommages de guerre	136,4	43.4
Construction et réfection de bâtiments communaux et d'édifices du culte	242,2	303,3
Habitations à bon marché	33,1	62,7
Divers	115,9	173,0
Total	**1.815,7**	**3.181,7** (a)

Source : Crédit Communal de Belgique.

(a) Dont notamment acquisition de propriétés et aménagement de dettes diverses.

Les travaux à charge des communes, ont pris de l'extension en 1950. Les travaux de voirie ont porté principalement sur l'amélioration et la réfection des chemins de grande communication. Les crédits destinés aux travaux de distribution d'eau ont été, à concurrence des deux tiers environ, attribués aux associations intercommunales et furent consacrés à des travaux de captage, de forage et d'adduction d'eau. La part prise par les pouvoirs locaux dans la restauration et l'amélioration du patrimoine immobilier du pays est restée importante, bien que la progression enregistrée dans ce domaine, par rapport à 1949, ait été moins sensible qu'elle ne l'avait été en 1949 par rapport à 1948.

Au montant de 3.181,7 millions de francs de dépenses extraordinaires réalisées par les administrations locales, grâce aux prêts consentis par le Crédit Communal, il faut ajouter 1.854,7 millions de francs supérieurs aux comptes ouverts au Crédit Communal au nom des administrations locales. Au total, les investissements réalisés par les autorités locales ont représenté 5.036 millions de francs en 1950 contre 3.275 millions de francs en 1949. Ces données correspondent au volume des travaux réellement entrepris au cours de l'année. En effet, les emprunts ne sont généralement contractés qu'après l'adjudication des travaux et les subventions de l'Etat ne sont liquidées qu'au fur et à mesure de l'exécution de ceux-ci.

Au chiffre de 5.036 millions de francs précité, il s'indique d'ajouter une somme de 1.894 millions de francs (1) représentant les travaux entrepris par les quatre grandes villes à l'aide de leurs ressources propres (2).

---

(1) Cf. *Crédit Communal de Belgique. Rapports sur l'exercice* 1950 *présentés à l'assemblée générale des actionnaires du* 28 *mars* 1951 *par le Conseil d'Administration et par le Comité de Surveillance*, Bruxelles, 1951, p. 21.

(2) L'essentiel des dites ressources provient d'émission d'emprunts obligataires sur le marché des capitaux.

3. — *Dette des villes et des communes.*

La dette globale des villes et des communes a augmenté d'environ 4,6 milliards de francs pendant l'année 1950, alors que la hausse constatée en 1949 n'avait été que de l'ordre de 1,3 milliard de francs.

Dette globale des villes et des communes

(en millions de francs)

DATE	Montant
31 décembre 1939	12.240
31 décembre 1948	20.122
31 décembre 1949	21.428
31 décembre 1950	26.093

Source : Crédit Communal de Belgique.

L'augmentation de la dette globale des villes et communes est uniquement imputable aux catégories de dettes contractées directement auprès du Crédit Communal de Belgique. Cette augmentation est due, en ordre principal, aux emprunts à long terme remboursables par tranches annuelles d'un même montant ainsi qu'aux emprunts à court et à moyen terme. Les pouvoirs locaux ont fait appel au Crédit Communal en vue d'obtenir la plus grande part des moyens financiers destinés à assurer la financement de leur politique de travaux publics. Le concours habituel que le Crédit Communal apporte aux communes pour faciliter leurs opérations courantes de trésorerie, s'est limitée exclusivement, en 1950, à l'octroi de crédits en attendant le recouvrement des recettes ordinaires.

Pour ce qui concerne les emprunts obligataires émis sur le marché, leur montant en 1950, est resté identique à celui de 1949, soit 9.629 millions de francs (1).

***

La situation de trésorerie de l'ensemble des communes a été aisée en 1950. Les quatre grandes villes elles-mêmes n'ont pas connu de véritables embarras financiers.

Au surplus, les administrations locales ont bénéficié d'un montant sensiblement accru de crédits et de subventions, émanant soit des pouvoirs centraux, soit du Crédit Communal. La réunion de ces divers facteurs favorables, leur a permis de développer sensiblement leurs interventions dans le domaine des travaux d'utilité publique. Cette politique d'extension des travaux publics locaux s'est intégrée dans le cadre de l'action menée, sur le plan national, en vue d'améliorer le niveau de l'emploi.

(1) Sur la base du montant nominal restant en circulation au 31 décembre 1949.

CHAPITRE II

MONNAIE ET CRÉDIT

SECTION I. — APERÇU GÉNÉRAL ET POLITIQUE MONÉTAIRE

L'évolution monétaire et financière en 1950 connait deux phases distinctes successives : le premier semestre continue dans ses grandes lignes les tendances du dernier trimestre de 1949 ; le second semestre est dominé par les répercussions des événements de Corée.

Pendant le premier semestre, les marchés de l'argent et des capitaux font preuve d'une aisance relative par rapport au second semestre et les taux d'intérêt sont en baisse. Le déficit des paiements extérieurs est plus que compensé dans ses effets sur les moyens de paiement intérieurs par l'expansion du crédit privé et public. Dès la fin du semestre, toutefois, certains signes de tension se manifestent sur le marché des capitaux et de l'argent au jour le jour.

La seconde période est caractérisée par la conversion de disponibilités monétaires en marchandises, tant par le public que par les milieux commerciaux et industriels. L'augmentation des achats à l'étranger accroît le déficit de la balance des comptes et entraîne de fortes sorties d'or et de devises. La demande de moyens de paiements auprès du système bancaire s'accroît fortement ; les marchés de l'argent et des capitaux manifestent une tension croissante et les taux d'intérêt sont en hausse. Les mesures restrictives prises à partir de septembre par les autorités monétaires, qui contrôlent effectivement le marché de l'argent, ont pour effet d'enrayer les sorties d'or et de devises et de freiner la tendance à l'expansion interne du crédit, tendance particulièrement forte en fin d'année.

L'action déflatoire du déficit de la balance des comptes qui aboutit à « éponger » de la monnaie à l'occasion des achats de devises et l'accroissement intérieur du crédit pendant cette période se sont sensiblement équilibrés dans leurs effets : l'année se termine sans trace notable d'expansion monétaire.

La situation équilibrée du Trésor au dernier trimestre et les mesures de politique monétaire prises dès septembre, ont suffi à préserver l'équilibre intérieur.

En 1950, comme au cours des années qui ont suivi la fin de la guerre, la politique monétaire a constitué l'instrument décisif de la politique économique de la Belgique. Des mesures de caractère général appliquées par la Banque Nationale et par un système bancaire, étroitement soumis aux directives de la banque centrale et au contrôle de la Commission bancaire, permettent de faire varier, avec une efficacité pourtant plus décisive à la baisse qu'à la hausse, le montant et la répartition du

crédit bancaire mis à la disposition de l'économie. De ce fait, il leur est loisible de tenir compte de l'influence exercée sur l'économie intérieure par la balance des paiements, tout en cherchant en même temps à en sauvegarder l'équilibre et la stabilité.

En application de leur politique traditionnelle, les autorités monétaires ont décidé, dès le 11 septembre, de relever légèrement le taux d'escompte officiel, mettant ainsi mieux en rapport les taux officiels d'intérêt avec ceux du marché. Cette mesure a été complétée et renforcée par d'autres interventions destinées à assurer plus directement une limitation quantitative et qualitative du crédit dans le but de freiner l'expansion intérieure et d'enrayer les sorties d'or et de devises.

Les événements de 1950, comme ceux de 1949, ont fait ressortir l'efficacité et la souplesse de mesures monétaires prises à temps, surtout si elles peuvent s'appuyer sur une politique budgétaire orientée vers le même objectif. Le ralentissement d'activité du milieu de 1949 avait entraîné un certain relâchement de la restriction du crédit (1), un abaissement des taux d'intérêt officiels et une augmentation des dépenses d'investissements publics et des subsides à la construction d'habitations privées financés par le budget extraordinaire. Cette politique, poursuivie pendant les neuf premiers mois de 1950, a beaucoup contribué à soutenir et à stimuler le niveau de l'activité et de l'emploi. Les mesures prises à partir de septembre 1950 ont été rendues plus effectives pendant les derniers mois de l'année, grâce à la modération dans les dépenses publiques et à un niveau élevé de recettes fiscales.

SECTION II. — ÉVOLUTION MONÉTAIRE

§ 1. — ORGANISMES BANCAIRES ET PRINCIPAUX ÉLÉMENTS TECHNIQUES DE COUVERTURE DE LA MONNAIE

1. — *Banque Nationale de Belgique.*

a) *Situation d'ensemble.*

La situation d'ensemble de la Banque Nationale n'a pas subi de changements importants en 1950 ; cependant certaines modifications des composantes de l'actif et du passif illustrent les caractéristiques de l'évolution économique de l'année.

Le total de l'actif et du passif a augmenté de 2.027 millions pour atteindre 98.332 millions le 28 décembre 1950. A l'actif, une diminution de 4.028 millions de francs des réserves de change va de pair avec une augmentation de 7.120 millions des crédits globaux. D'autre part, les avances à l'Etat pour participation au Fonds Monétaire International ont été ramenées de 1.169 millions à 113 millions parallèlement à une réduction similaire du passif. En effet, le Fonds Monétaire a placé en un certificat du Trésor, non productif d'intérêt, la majeure partie de ses avoirs à vue à la Banque. L'engagement du Trésor envers la Banque Nationale a été remplacé par une dette directe de l'Etat envers le Fonds Monétaire. Enfin, la créance conso-

(1) Cfr *l'Economie belge en* 1949, *op. cit.*, p. 203.

lidée sur l'Etat, qui s'établissait à 34.939 millions à la fin de l'année, n'a que peu diminué.

Au passif, les engagements à vue ont augmenté de 1.621 millions au total. Cette évolution est due pour 105 millions à l'expansion de la circulation fiduciaire et pour 1.516 millions au gonflement des comptes courants. Parmi ces derniers les engagements envers l'étranger ont augmenté de 2.014 millions et les comptes courants des particuliers et des organismes financiers, de 560 millions. Par contre, une diminution de 1.061 millions de francs est intervenue dans les engagements de la banque envers le Fonds Monétaire International, comme contrepartie de l'opération signalée à l'actif. Malgré une expansion sensible mais temporaire pendant les troisième et quatrième trimestres, le poste « devises et or à livrer » termine l'année en hausse de 133 millions seulement par rapport au chiffre de la fin de l'année 1949.

b) *Réserves de change de la Banque Nationale.*

Les données disponibles ne permettent pas d'analyser la provenance (banque centrale ou banques privées) de toutes les opérations en or et en devises, entre la Belgique et l'étranger, reprises dans les chiffres globaux de la balance des paiements. La plus grande partie de ces transactions se retrouve toutefois dans le bilan de la Banque Nationale et leur évolution représente assez fidèlement celle de la balance des paiements.

Les réserves de change ont sensiblement diminué au cours de l'année, diminution qui n'apparaît qu'imparfaitement dans les situations de la Banque Nationale où elles sont influencées par la plus value comptable résultant de la dévaluation de septembre 1949 et portée au bilan le 12 août 1950. Le bénéfice net de cette réévaluation (1) s'est élevé à 4.971 millions de francs. Les données, telles qu'elles paraissent au bilan de la banque, font ressortir pour l'année entière une diminution des réserves de change de 4.834 millions de francs. Compte tenu de la réévaluation, la diminution effective a été de 9.805 millions, soit 24,4 % chiffre qui correspond à l'évolution véritable de la balance des paiements (2).

Les sorties d'or et de devises ont eu lieu pendant toute l'année 1950 et la balance des paiements, légèrement débitrice depuis la dévaluation de 1949 (3), ne s'est détériorée sérieusement mais passagèrement, qu'après juin.

Sans tenir compte de la réévaluation, les avoirs en or ont diminué de 1.518 millions de francs de janvier à juin et de 4.109 millions de francs de juillet à décembre,

---

(1) Comprend la réévaluation sur or (4.415 millions de francs), ainsi que des réévaluations sur avoirs en accords de paiement et en dehors des accords de paiement comptabilisées en février-mars (par solde, 52 millions) et le bénéfice de change sur la créance E. C. A. (504 millions) qui a été enregistré au fur et à mesure des remboursements par l'E. C. A.

(2) Les sorties d'or et de devises se sont réparties comme suit :

Trimestre		*millions de francs*
1950	I	— 632
	II	— 843
	III	— 5.289
	IV	— 3.041
		— 9.805

(3) *L'Économie belge en* 1949, *op. cit.*, p. 304-307.

Réserves de change de la Banque Nationale de Belgique et engagements du Trésor envers les banques centrales étrangères

(en millions de francs)

FIN DE MOIS	BANQUE NATIONALE								TRÉSOR	
	Actif				Passif	Réserves de change nettes			Engagements envers les banques centrales étrangères (h)	
	Encaisse en or	Avoirs sur l'étranger (hors accords de paiements) (a)	Accords de Coopération Économique, de compensation multilatérale et d'Union Européenne de Paiements	Avoirs nets en accords de paiements	Engagements envers l'étranger (hors accords de paiements)	Total (b)	Évolution (b) (c)	Devises étrangères et or à livrer (nets) (b) (d)	Total	Évolution
1949 Décembre .	30.579	1.459	2.130	7.186	1.239	40.115	—	1.591	741	—
1950 Janvier....	29.747	1.683	2.394	6.957	1.210	39.571	— 544	1.899	721	— 20
Février ...	29.607	2.124	2.410	6.936	1.205	39.872	+ 239	2.038	709	— 12
Mars.....	29.852	1.470	1.851	7.568	1.206	39.535	— 327	2.139	690	— 19
Avril	29.746	1.591	1.693	7.022	1.209	38.843	— 692	1.862	663	— 27
Mai.....	29.666	1.019	1.769	6.597	1.204	37.847	— 996	1.722	747	+ 84
Juin	29.061	594	3.430	6.816	1.209	38.692	+ 845	1.884	558	— 189
Juillet	28.407	499	3.287	6.003	1.164	37.032	— 1.660	1.968	553	— 5
Août	32.132(e)	467	2.158	5.039	153(f)	39.643(e)	— 1.804	2.351	725	+ 172
Septembre.	29.929	945	1.245	5.854	155	37.818	— 1.825	3.816	1.337	+ 612
Octobre ..	29.623	1.110	754	5.723	156	37.054	— 764	4.123	2.250	+ 913
Novembre.	29.040	1.580	2.202	2.804	157	35.469	— 1.847	2.950	1.373	— 877
Décembre .	29.367	1.057	2.202	4.501	1.396(g)	35.281	— 430	1.338	1.213	— 160

Sources : Banque Nationale de Belgique.
Institut Belgo-Luxembourgeois du Change.

(a) Devises convertibles.
(b) Les devises et or à livrer ne sont pas repris dans l'établissement des réserves nettes de change dont les fluctuations doivent correspondre à celles des paiements internationaux effectifs.
(c) Après élimination des plus-values comptables résultant de la réévaluation des avoirs en or et en devises.
(d) Devises et or à recevoir déduits.
(e) Après comptabilisation, le 12 août, de la plus-value de réévaluation de l'encaisse en or et en devises de la Banque Nationale de Belgique.
(f) Diminution due au placement par le Fonds Monétaire International en certificats du Trésor de la majeure partie de sa créance sur la Banque Nationale de Belgique.
(g) Y compris certains engagements considérés antérieurement comme des engagements en accords de paiement.
(h) Certificats du Trésor détenus par les banques centrales étrangères dans le cadre des accords de paiement et ne figurant pas au passif de la Banque Nationale de Belgique.

soit au total 5.627 millions. Mais en tenant compte de la plus value de réévaluation, 4.415 millions de francs, la valeur du stock d'or a augmenté de 263 millions de juin à septembre et pour l'année entière n'a diminué que de 1.212 millions de francs.

Les avoirs en devises convertibles hors accord de paiement sont revenus de 1.459 millions à fin décembre 1949 à 1.057 millions à fin décembre 1950, soit une diminution de 402 millions.

La diminution des avoirs en devises convertibles a été la plus forte de juin à août (— 552 millions de francs), époque après laquelle les avoirs se sont graduellement reconstitués. D'autre part, le règlement de la créance belge sur l'E. C. A. a valu des rentrées périodiques de dollars (1).

Les avoirs en devises en accord de paiement, ont diminué de plus de 40 % au cours de l'année ; ils sont revenus de 7. 186 millions à fin décembre 1949 à 4.051 millions à fin décembre 1950, soit une baisse de 3.135 millions. Les engagements envers l'étranger, hors accord de paiement, se sont fortement contractés à partir d'août, ce qui reflète surtout la décision du Fonds Monétaire International d'investir en certificats de trésorerie la majeure partie de ses avoirs à vue à la Banque Nationale. L'accroissement observé en décembre s'explique par le reclassement de certains engagements extérieurs.

Compte non tenu des engagements envers l'U. E. P. qui n'ont fait l'objet de règlements qu'à partir d'octobre, les avoirs nets de devises en accord de paiement ont diminué de 1.323 millions de francs, revenant ainsi de 7.186 à 5.863 millions (2). Le niveau le plus bas a été atteint en novembre avec 5.006 millions de francs (3) (4).

Les facteurs principaux de la diminution des réserves de change sont le déficit des opérations sur biens et services ainsi que les mouvements de capitaux privés. En outre, les sorties d'or en janvier ont été aggravées par le versement effectué au Fonds Monétaire International en exécution des obligations de rachat ; de même, d'autres diminutions des réserves de change ont été entraînées par le remboursement de la dette du gouvernement belge envers le gouvernement canadien et par l'amortissement contractuel d'emprunts étrangers, soit au total 1.176 millions de francs. Par contre, des rentrées de devises et d'or ont résulté, quoique pour un montant

---

(1) Cf. les chapitres : « Coopération économique internationale » et « Balance des paiements ».

(2) La comptabilisation des opérations entre la Belgique et l'Union Européenne des Paiements a donné lieu à l'introduction, le 16 novembre 1950, de deux nouvelles rubriques dans le bilan hebdomadaire de la Banque Nationale. Le montant de la position débitrice initiale (voir chapitre «Coopération Économique Internationale », p. 332 et suiv.) soit 2.203 millions de francs contrevaleur des 44 millions d'unités de compte, figure au passif («Union Européenne des Paiements») en tant qu'engagements envers l'Union Européenne des Paiements. Il diminue au fur et à mesure de l'épuisement de la position initiale. A l'actif apparaît une rubrique («Accord Union Européenne des Paiements : F B») représentant une créance en dollars sur l'E. C. A. égale au montant de l'aide conditionnelle équivalente à la position débitrice et destinée à être apurée lors des versements effectués par l'E. C. A.

(3) Le chiffre de décembre n'est pas comparable au précédent, étant donné que divers engagements de l'Union Économique Belgo-Luxembourgeoise ont alors cessé d'être considérés comme des engagements en « accord de paiement » et ont été classés parmi les engagements « hors accord ».

(4) Une partie des avoirs en F B des banques centrales étrangères en accord de paiement, sont placés par celles-ci en certificats du Trésor, qui représentent une dette directe du Trésor envers l'étranger qui n'est pas reprise au passif de la Banque Nationale. Au cours de l'année, ces engagements ont augmenté de 472 millions.

moindre, d'un emprunt de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie en Suisse portant sur 549 millions de francs belges, d'un remboursement net de 89 millions de francs effectué par le Royaume-Uni sur le crédit octroyé à ce pays en vertu de l'Accord Intra-européen de Paiement et de Compensation de 1949, et enfin, du placement de certificats de trésorerie auprès de banques étrangères pour un montant de 1.947 millions, dont 50 millions de francs suisses.

c) *Mesures prises par la Banque Nationale et l'Institut Belgo-Luxembourgeois du Change, pour enrayer les sorties d'or et de devises pendant le second semestre.*

La Banque Nationale et l'Institut du Change ont pris, dès septembre, d'importantes mesures destinées à enrayer les sorties d'or et de devises. Celles-ci étaient dues à l'accumulation d'engagements en accord de paiements, et aux règlements effectués en or et en dollars, à la suite du déficit commercial, des opérations spéculatives anticipant une éventuelle réévaluation de la livre sterling, de la livre australienne et de la couronne suédoise ainsi que du transfert de capitaux privés vers l'étranger. L'intensité de la demande de devises étrangères qu'il fallait enrayer ressort des pertes de réserves de change ainsi que de l'augmentation des engagements de la Banque Nationale pour livraison d'or et de devises à terme. Ce dernier poste est passé de 1.591 millions de francs à fin décembre 1949 à 1.884 millions de francs en fin juin 1950, 2.351 millions de francs fin août, 3.816 millions de francs fin septembre et 4.123 millions de francs à fin octobre.

Les mesures prises par la Banque Nationale de Belgique sont les suivantes.

Le 11 septembre, le taux appliqué aux opérations à terme a été porté de 2,5 à 3 % et relevé ultérieurement à 3,75 %. Le paiement minimum au comptant, pour les acheteurs de change à terme, a été fixé à 30 % à la fin de septembre. De plus, les banques agréées se sont vues obligées de verser immédiatement à la Banque Nationale, un tiers des sommes encaissées à titre de paiement à valoir sur les contrats de cession de devises à terme. A partir du 16 octobre, la Banque Nationale a suspendu la vente de livres sterling et de couronnes suédoises et, à partir du 20 novembre, toutes les ventes de devises à terme, sauf pour le dollar U. S. et canadien. Pour ces deux dernières devises, le pré-paiement exigé par la Banque Nationale a été porté à 40 %.

Dès novembre, les engagements de la Banque pour livraisons à terme étaient retombés à 2.950 millions de francs, pour revenir à 1.338 millions de francs en décembre. D'autre part, les sorties mensuelles d'or et de devises, qui avaient atteint un maximum de 1.825 millions de francs en septembre et 1.847 millions de francs en novembre, sont revenues à 430 millions de francs en décembre (1).

De son côté, l'Institut Belgo-Luxembourgeois du change a, dès octobre, établi la distinction entre les comptes étrangers ordinaires et les comptes alimentés par l'envoi de billets belges en provenance de l'étranger. Le montant porté au crédit de ces derniers, ne pouvait désormais plus être utilisé que pour l'achat de marchandises ou pour d'autres paiements de nature courante au sein de l'Union Économique Belgo-Luxembourgeoise.

---

(1) La situation s'est entièrement stabilisée dès janvier 1951.

d) *Crédit intérieur.*

Le crédit total accordé par la Banque Nationale avait diminué de 521 millions de francs en 1949 ; une diminution de 4.225 millions de francs intervient pendant les neuf premiers mois de l'année et une augmentation de 3.704 millions de francs pendant le quatrième trimestre. Le mouvement amorcé après la dévaluation de septembre 1949 s'est poursuivi en 1950. Après la contraction, en grande partie saisonnière, des premiers mois de l'année, le total a graduellement augmenté pour atteindre à fin juin un niveau à peine inférieur à celui de fin décembre 1949. Par contre, pendant le second semestre, l'expansion s'est accélérée et s'est élevée à 6.808 millions de francs, dont 5.637 pendant les seuls mois de novembre et décembre.

1° *Crédit consenti au secteur public.*

Le crédit total au secteur public a diminué de 686 millions de francs en 1950, alors qu'il avait augmenté de 967 millions de francs en 1949. Il s'élève à fin décembre 1950 à 8.666 millions de francs, contre 9.352 millions de francs à fin décembre 1949, et est donc resté en-dessous de la limite conventionnelle de 10 milliards de francs (1).

Crédit consenti au secteur public par la Banque Nationale

(en millions de francs)

FIN DE MOIS	Certificats du Trésor	Autres effets publics	Effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'État	Total (a)
1949 Septembre	5.735	104	2.134	8.023
Décembre	6.250	38	3.064	9.352
1950 Janvier	5.435	1	2.526	7.962
Février	5.115	34	872	6.021
Mars	5.825	27	2.232	8.084
Avril	6.330	1	3.007	9.338
Mai	5.135	3	2.490	7.628
Juin	4.855	161	3.356	8.372
Juillet	5.475	9	4.331	9.815
Août	3.750(b)	1	3.539	7.290
Septembre	2.870	11	4.376	7.257
Octobre	1.770	14	4.527	6.311
Novembre	4.255	14	3.623	7.892
Décembre	3.945	191	4.530	8.666

Source : Banque Nationale de Belgique.

(a) Limité à 10 milliards de francs par la convention du 14 septembre 1948.
(b) Après comptabilisation, le 12 août, du produit de la réévaluation de l'encaisse en or et en devises de la Banque Nationale de Belgique.

(1) Convention du 14 septembre 1948 entre la Banque Nationale et l'État.

Le montant des créances sur le secteur public était demeuré pendant le premier semestre de 1950 sensiblement au même niveau qu'à la fin de 1949.

Mais à partir du milieu de l'année, à la suite du besoin accru de ressources liquides de la part du public et des organismes financiers para-étatiques ainsi que de la contraction de l'offre de « call money » (1), les avances aux parastataux ont tendu à se gonfler ; elles ont atteint 3.356 millions de francs à la fin de juin et 4.331 millions de francs à la fin de juillet. Les avances à l'Etat se situant au même moment entre 5 et 6 milliards, le plafond de 10 milliards était près d'être atteint. L'attribution à l'Etat, le 12 août, du produit de la réévaluation comptable de l'encaisse en or et en devises, soit plus de 4 milliards, lui a permis de rembourser une partie de sa dette à la Banque ; le Trésor a, de plus, bénéficié pendant les derniers mois de l'année, d'une nette amélioration des recettes fiscales. D'autre part, la stabilité des dépôts bancaires et le niveau insuffisant de l'épargne offerte ont entretenu une tension sur le marché du « call money » qui s'est manifestée par une restriction du crédit à partir de fin septembre ; cette situation a rendu nécessaire le maintien des avances de la Banque Nationale aux secteurs financiers para-étatiques à un montant qui a oscillé entre 3,5 et 4,5 milliards de francs.

2° *Crédits consentis au secteur privé.*

La baisse de l'activité pendant les trois premiers trimestres de 1949 avait entraîné une contraction du crédit au secteur privé. Ce mouvement s'était renversé après la dévaluation et le crédit total consenti par la Banque Nationale était passé de 2.002 millions de francs à fin septembre à 4.377 millions de francs à fin décembre 1949.

Crédit consenti au secteur privé par la Banque Nationale

(en millions de francs)

FIN DE MOIS	Effets commerciaux (a)	Avances sur fonds publics	Total
1949 Septembre	1.643	359	2.002
Décembre	4.006	371	4.377
1950 Janvier	3.381	338	3.719
Février	4.978	382	5.360
Mars	4.231	588	4.819
Avril	3.531	259	3.790
Mai	5.008	376	5.384
Juin	4.646	531	5.177
Juillet	5.520	397	5.917
Août	6.529	676	7.205
Septembre	6.344	394	6.738
Octobre	7.547	858	8.405
Novembre	8.546	586	9.132
Décembre	10.930	757	11.687

Source : Banque Nationale de Belgique.

(a) Y compris le réescompte des banques et de l'Institut de Réescompte et de Garantie.

(1) Cf. Section III, 1°.

Il a atteint 11.687 millions de francs à fin décembre 1950. L'augmentation en 1950 a été de 7.310 millions de francs dont 1.458 millions de francs pendant le premier semestre et 6.510 millions de francs pendant le second semestre. Elle s'est concentrée surtout pendant les trois derniers mois de l'année.

C'est avant tout par l'extension du portefeuille commercial grâce au réescompte, que la Banque Nationale a accru son concours au financement de l'activité économique par l'intermédiaire des banques privées et de l'Institut de Réescompte et de Garantie. La stabilité relative des dépôts bancaires et la tension qui a régné sur le marché de l'argent limitaient, en effet, sérieusement les moyens d'action du système bancaire.

e) *Mesures de restriction du crédit.*

Pendant le troisième trimestre, en présence du recours croissant des banques et de l'Institut de Réescompte et de Garantie au réescompte, la Banque Nationale est intervenue pour freiner l'expansion du crédit intérieur.

A partir du 11 septembre, les différents taux d'escompte furent augmentés de 1/2 % portant de 3,25 à 3,75 % le taux des acceptations commerciales domiciliées en banque. Le 7 décembre, le taux d'escompte des acceptations de banque visées représentatives d'exportations, fut porté au même niveau que le taux afférent aux importations, la situation économique ne justifiant plus le taux de faveur appliqué précédemment.

Pendant le dernier trimestre, les banques furent également priées de réduire d'un quart la valeur des crédits destinés à financer les ventes à tempérament. Il leur fut aussi recommandé d'éliminer les crédits à caractère purement spéculatif, afin surtout de limiter la constitution de stocks spéculatifs.

2. — *Banques privées.*

Crédit consenti par les banques privées au secteur public

(en millions de francs)

FIN DU MOIS	Certificats du Trésor	Effets publics	Fonds publics	Réserve légale	Total
1949 Septembre	10.040	21.718	3.421	188	35.367
Décembre	8.404	19.064	6.549	188	34.205
1950 Janvier	9.820	18.916	6.519	188	34.903
Février	9.744	18.172	6.407	191	34.514
Mars	9.911	18.391	6.384	191	34.877
Avril	9.887	19.284	6.443	192	35.806
Mai	9.982	18.507	6.271	192	34.952
Juin	9.811	19.309	6.232	192	35.544
Juillet	10.111	18.949	6.427	192	35.679
Août	10.112	18.179	6.305	192	34.788
Septembre	8.824	20.169	6.335	189	35.517
Octobre	8.468	21.216	6.320	189	36.193
Novembre	9.133	20.458	6.295	189	36.075
Décembre	8.822	19.519	6.327	189	34.857

Source : Banque Nationale de Belgique.

L'activité bancaire en 1950 présente également deux périodes. L'évolution de janvier à juin possède, avec le dernier trimestre de 1949, certaines caractéristiques communes. D'autre part, pendant le second semestre la stabilisation des dépôts, les sorties d'or et de devises, les besoins accrus de l'économie ont posé des problèmes nouveaux.

Crédit consenti par les banques privées au secteur privé

(en millions de francs)

FIN DU MOIS	Escompte Effets commerciaux (a)	Avances		Total
		Débiteurs divers	Reports et avances sur titres	
1949 Septembre	8.682	11.802	665	21.149
Décembre	7.450	12.328	703	20.481
1950 Janvier	7.965	12.219	732	20.916
Février	7.496	12.398	726	20.620
Mars	8.629	12.378	696	21.703
Avril	8.655	12.275	763	21.693
Mai	7.397	12.862	810	21.069
Juin	8.281	12.891	744	21.916
Juillet	7.564	12.739	742	21.045
Août	7.193	13.126	741	21.060
Septembre	8.330	13.045	753	22.128
Octobre	8.526	13.274	761	22.561
Novembre	7.720	13.660	795	22.175
Décembre	6.845	13.996	765	21.606

Source : Banque Nationale de Belgique.

(a) Non compris les effets réescomptés auprès de la Banque Nationale de Belgique et des établissements paraétatiques.

a) *Evolution pendant le premier semestre.*

Pendant le dernier trimestre de 1949, le montant des dépôts totaux avait légèrement augmenté, à la suite de l'accroissement des dépôts à plus d'un mois; les dépôts à vue avaient légèrement diminué sous l'influence d'une émission de certificats de Trésorerie 4 % et d'un plus grand besoin de liquidités provoqué par un regain d'activité (1).

De janvier à juin 1950, les dépôts ont accusé une augmentation de 1.573 millions de francs dont 836 millions imputables aux dépôts à vue et 737 millions aux dépôts à terme. Cette augmentation a eu lieu principalement pendant les trois premiers mois de l'année sous l'influence de l'accroissement des dépôts à terme ; ceux-ci ont, en fait, légèrement diminué pendant le second trimestre tandis que les dépôts à vue continuaient à augmenter plus rapidement. La politique moins restrictive en matière de crédit, appliquée depuis le dernier trimestre de 1949, et l'accroissement

(1) *L'Économie belge en* 1949, *op. cit.*, p. 205.

Situation globale des banques

Fin de mois

(millions de francs)

DÉSIGNATION	1948 décembre	1949 décembre	1950			
			mars	juin	septembre	décembre
Actif.						
Liquidités	**10.567**	**10.305**	**10.241**	**10.594**	**11.184**	**12.300**
Crédits	**52.723**	**54.686**	**56.580**	**57.462**	**57.645**	**56.463**
au secteur public	33.589	34.205	34.877	35.544	35.517	34.857
au secteur privé	19.134	20.481	21.703	21.916	22.128	21.606
Divers	**6.681**	**6.863**	**7.592**	**7.778**	**7.753**	**9.322**
dont acceptations	3.983	4.025	4.613	4.665	4.572	6.134
Total	**69.971**	**71.854**	**74.413**	**75.834**	**76.582**	**78.085**
Passif						
Dépôts	**49.486**	**52.678**	**54.182**	**54.251**	**53.921**	**53.571**
à un mois au plus	45.487	47.347	47.537	48.183	47.950	47.693
à plus d'un mois	3.999	5.331	6.645	6.068	5.971	5.878
Moyens propres	**4.481**	**4.781**	**4.773**	**4.992**	**4.998**	**5.064**
Divers	**16.004**	**14.395**	**15.458**	**16.591**	**17.663**	**19.450**
dont acceptations	3.983	4.025	4.613	4.665	4.572	6.134
Total	**69.971**	**71.854**	**74.413**	**75.834**	**76.582**	**78.085**
Effets réescomptés	4.168	3.339	3.842	3.696	4.628	8.543

Source : Commission Bancaire.

des dépenses budgétaires qui l'accompagnait exerçaient une action expansionniste non entièrement compensée par le déficit de la balance des comptes.

L'augmentation de leurs ressources a permis aux banques, pendant cette période, d'accroître leurs crédits tant au secteur privé que public, les avances à ce dernier étant automatiquement liées au niveau des dépôts par le jeu du coefficient légal de couverture (1).

Les crédits bancaires qui, à la fin de 1949, avaient diminué plus que les dépôts au cours du dernier trimestre, ont augmenté pendant le premier semestre de 1950 à concurrence de 2.776 millions de francs. Dans ce total 1.339 millions ont été consentis au secteur privé surtout sous forme d'escompte d'effets commerciaux (2) ; les crédits

(1) Cf. *L'Économie Belge* en 1949, *op. cit.*, p. 206.

(2) Cf. *ibid.*, p. 205.

d'avance ont joué un rôle sensiblement moindre dans le financement du secteur privé. Pendant cette période, l'état de liquidité du système bancaire ayant suffi à satisfaire à ses besoins, le réescompte auprès de la Banque Nationale n'a pas appréciablement augmenté. Les avances aux débiteurs divers sont passées de 12.328 millions de francs à la fin de 1949 à 12.891 millions de francs à la fin de juin, tandis que les Reports et Avances sur titres ont augmenté de 703 millions à 744 millions entre les mêmes dates. Ce dernier chiffre est sensiblement moindre que les 810 millions atteints en mai, étant donné que l'évolution monétaire de la fin du semestre et le déclenchement du conflit de Corée en juin, ont causé d'abord un ralentissement marqué de l'activité boursière suivi d'une reprise sensible dès l'automne.

b) *Evolution pendant le second semestre.*

Pendant le deuxième semestre de l'année, les dépôts se sont réduits de 680 millions de francs ; les dépôts à vue ont diminué de 490 millions de francs et les dépôts à terme, de 190 millions de francs, ces derniers poursuivant une évolution amorcée pendant le deuxième trimestre. La diminution saisonnière qui affecte normalement le mouvement des dépôts à terme pendant le deuxième trimestre, s'est poursuivie et aggravée, à partir de juillet, sous l'action de l'accroissement des besoins de liquidités du public qui cherchait à constituer des stocks dans la crainte d'une pénurie éventuelle ou d'une hausse des prix.

D'autre part, les dépôts à vue, tout comme les autres éléments du stock monétaire, étaient soumis à l'action déflatoire des sorties d'or et des devises.

En présence de la contraction de leurs ressources, les banques n'ont pu satisfaire elles-mêmes aux demandes de leur clientèle. Elles ont dû faire appel au réescompte. Tandis que leur portefeuille d'effets commerciaux diminuait de 27 millions de francs entre fin juin et fin septembre et de 650 millions de francs de fin septembre à fin décembre, le montant des effets réescomptés, pendant ces deux trimestres, augmentait respectivement de 933 millions de francs et 3.914 millions de francs. Les avances aux débiteurs divers n'ont augmenté que de 1.105 millions de francs de juin à décembre, les banques ayant donné systématiquement la préférence aux crédits d'escompte plus liquides et mobilisables auprès de la Banque Nationale et de l'Institut de Réescompte et de Garantie.

Pour le deuxième semestre l'ensemble des crédits accordés aux secteurs privé et public a diminué de 997 millions de francs. A partir de septembre, les banques ont appliqué les mesures de restriction globale et qualitative du crédit prises par la Banque Nationale.

c) *Réglementation bancaire.*

La réglementation bancaire n'a pas subi de modification en 1950. Un règlement en date du 11 octobre 1949 (1) avait remplacé celui du 29 janvier 1946. Toutefois, les nouvelles dispositions qui relâchaient sensiblement certaines restrictions imposées aux banques en matière de placements et de coefficients de couverture et de trésorerie n'ont pas été appliquées, sauf l'autorisation d'inclure dans la couverture obligatoire un montant de certificats de Trésorerie de l'emprunt 4 % de 1949 et ce à concurrence du passif exigible à plus d'un mois.

(1) Arrêté ministériel du 12 octobre 1949 (*Moniteur belge* du 14 octobre 1949). Voir aussi *L'Économie Belge en* 1949, *op. cit.*, p. 206.

Montant et financement du crédit total à court terme à l'économie

(en millions de francs)

FIN DE MOIS	Au secteur public par				Au secteur mixte par la Banque Nationale	Au secteur privé par				Total général
	Banque Nationale (a)	Banques privées	Comptes Chèques Postaux (b)	Total	(a)	Banque Nationale	Banques privées (c)	Institut de Réescompte et de Garantie (c)	Total	
1948 Décembre .	4.839	33.589	17.507	55.935	3.546	5.865	19.134	2.170	27.169	86.650
1949 Septembre.	5.839	35.367	17.759	58.965	2.184	2.002	21.149	1.554	24.705	85.854
Décembre .	6.288	34.205	19.174	59.667	3.064	4.377	20.481	2.004	26.862	89.593
1950 Janvier ...	5.436	34.903	17.273	57.612	2.526	3.719	20.916	2.190	26.825	86.963
Février ...	5.149	34.514	16.942	56.605	872	5.360	20.620	1.608	27.588	85.065
Mars.....	5.852	34.877	17.170	57.899	2.232	4.819	21.703	2.085	28.607	88.738
Avril	6.331	35.806	17.467	59.604	3.007	3.790	21.693	2.035	27.518	90.129
Mai.....	5.138	34.952	17.552	57.642	2.490	5.384	21.069	1.882	28.335	88.467
Juin	5.016	35.544	17.614	58.174	3.356	5.177	21.916	1.609	28.702	90.232
Juillet	5.484	35.679	17.650	58.813	4.331	5.917	21.045	1.842	28.804	91.948
Août	3.751	34.788	18.270	56.809	3.539	7.205	21.060	2.012	30.277	90.625
Septembre.	2.881	35.517	17.512	55.910	4.376	6.738	22.128	1.869	30.735	91.021
Octobre ..	1.784	36.193	17.947	55.924	4.527	8.405	22.561	2.041	33.007	93.458
Novembre.	4.269	36.075	17.556	57.900	3.623	9.132	22.175	2.281	33.589	95.112
Décembre .	4.136	34.857	18.605	57.598	4.530	11.687	21.606	2.044	35.337	97.465

Sources : Banque Nationale de Belgique. Commission bancaire.
Institut de Réescompte et de Garantie.
Office des Chèques Postaux.

(a) Dans le cadre des 10 milliards de francs prévus par la convention du 14 septembre 1948.
(b) Avoirs libres.
(c) Non compris les effets réescomptés.

§ 2. — CRÉDIT GLOBAL A L'ÉCONOMIE

Le crédit accordé par la Banque Nationale et les banques privées ne représente pas le total des crédits à court terme dont bénéficient les secteurs privé et public. Il y a lieu d'y ajouter le montant du portefeuille de l'Institut de Réescompte et de Garantie ainsi que les dépôts des particuliers à l'Office des Chèques Postaux. Ces dépôts représentent, en effet, un prêt au Trésor qui dispose des fonds ainsi mis à sa disposition.

Le montant total du crédit à court terme à la disposition de l'économie avait augmenté, en 1949, de 2.943 millions, soit une contraction de 796 millions pendant les neuf premiers mois et une augmentation de 3.739 millions pendant le quatrième trimestre. L'expansion s'est poursuivie en 1950 ; son rythme a été moindre pendant le premier semestre, mais s'est accéléré ensuite, atteignant 7.233 millions pendant le second semestre, soit 7.872 millions pour l'année entière. Le total est passé de 89.593 millions à fin décembre 1949 à 97.445 millions à fin décembre 1950, soit un accroissement de 8,7 %.

A la suite des circonstances déjà décrites, le secteur public, non compris les organismes financiers paraétatiques, a réduit ses engagements surtout grâce à l'utilisation de la plus-value sur or ; de fin décembre 1949 à fin décembre 1950, ils sont revenus de 59.667 millions à 57.598 millions.

Les avances aux organismes financiers paraétatiques, principalement le Fonds des Rentes et l'Office Central de Crédit Hypothécaire ont augmenté au cours de l'année, suivant le degré de tension règnant sur le marché du « call money ». Les avances de ces organismes paraétatiques sont passées de 3.064 millions à fin décembre 1949 à 4.530 millions à fin décembre 1950.

Les ressources des banques et de l'Institut de Réescompte et de Garantie n'ont que peu augmenté à la suite du faible accroissement des dépôts, d'une part, et de la tension sur le marché « call money », d'autre part. Ces institutions dès lors, ont été amenées à reporter sur la Banque Nationale, la charge de financer les besoins accrus de l'économie privée. Tandis que les crédits accordés par la Banque Nationale augmentaient de 7.310 millions pendant l'année, les crédits financés par les banques et l'Institut de Réescompte et de Garantie au moyen de leurs ressources propres, n'augmentaient respectivement que de 1.125 millions et de 40 millions de francs.

§ 3. — STOCK MONÉTAIRE (1)

a) *Evolution du stock monétaire.*

Dans l'analyse de l'évolution du stock monétaire, les événements internes et externes sont pris en considération dans la mesure où ils ont exercé une action immédiate et mesurable sur le facteur monétaire et dans la mesure où la politique monétaire et budgétaire a permis, à son tour, de les influencer. Les autres chapitres du présent ouvrage permettent d'inclure dans l'analyse des facteurs moins directement déterminants : la balance des paiements, la production, la consommation, l'épargne, l'investissement.

(1) Concernant la définition et le mode d'élaboration du stock monétaire, voir *Bulletin d'Information et de Documentation de la Banque Nationale*, XXIV^e année, vol. II, n° 6, décembre 1949, ainsi que *L'Économie Belge en* 1949, *op. cit.*, p. 195.

Stock monétaire à la disposition de l'économie belge

(millions de francs)

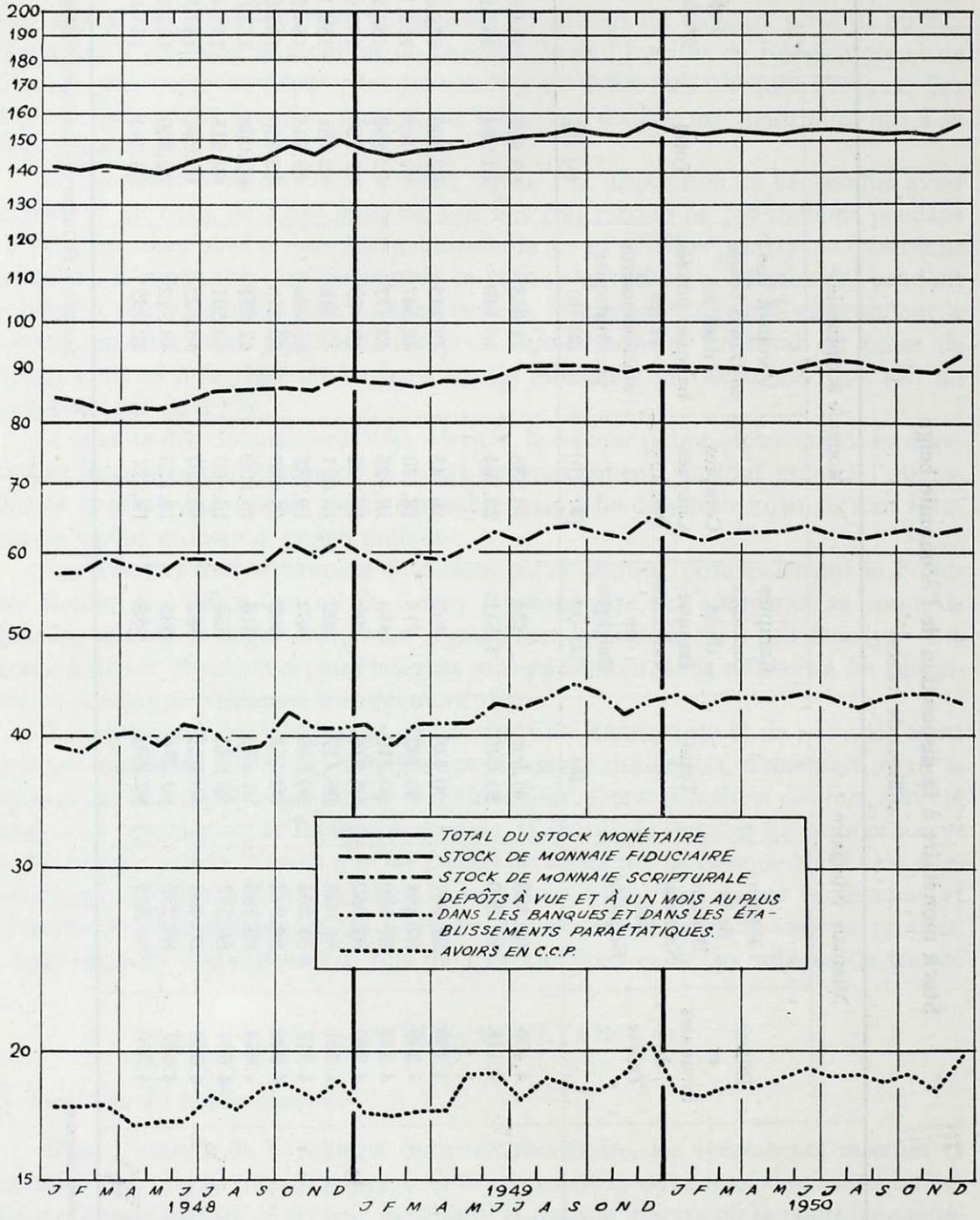
FIN DE MOIS	Monnaie fiduciaire			Monnaie scripturale				Total général
	Billets et monnaies du Trésor	Billets de la Banque Nationale de Belgique	Total (a)	Comptes courants de la Banque Nationale de Belgique (a) (b)	Comptes Chèques Postaux (a) (b)	Avoirs à vue en francs belges dans les banques privées et les établissements paraétatiques (a) (b)	Total (a) (b)	
1949 Septembre	4.400	87.588	91.009	824	18.338	44.665	63.827	154.836
Décembre	4.118	87.890	91.040	1.531	20.204	43.149	64.884	155.924
1950 Janvier	4.189	87.287	90.448	702	18.145	43.743	62.590	153.038
Février	4.259	87.494	90.737	715	18.143	42.547	61.405	152.142
Mars	4.314	87.530	90.710	650	18.425	43.477	62.552	153.262
Avril	4.386	87.062	90.216	839	18.422	43.459	62.720	152.936
Mai	4.431	86.083	89.417	802	18.661	43.318	62.781	152.198
Juin	4.517	87.304	90.696	689	19.157	43.709	63.555	154.251
Juillet	4.626	88.812	92.157	506	18.696	43.248	62.450	154.607
Août	4.654	88.188	91.652	516	18.839	42.651	62.006	153.658
Septembre	4.664	86.352	89.983	554	18.460	43.501	62.515	152.498
Octobre	4.668	86.496	90.023	582	18.890	43.822	63.294	153.317
Novembre	4.687	86.238	89.734	563	18.125	43.812	62.500	152.234
Décembre	4.770	88.599	92.290	988	19.574	42.752	63.314	155.604

(a) Déduction faite des encaisses du système bancaire.
(b) Avoirs appartenant à des résidents.

Source : Banque Nationale de Belgique.

Stock monétaire à la disposition de l'économie belge

(en milliards de francs)



Source : Banque Nationale de Belgique.

Le stock monétaire est passé de 155.924 millions de francs à fin décembre 1949 à 155.604 millions de francs à fin décembre 1950, soit une diminution de 320 millions ou 0,2 %.

Le stock monétaire avait augmenté de 5,4 % en 1948 et de 3,9 % en 1949. Sa stabilité en 1950 appelle certains commentaires. Les influences susceptibles d'affecter le volume monétaire ont été variées et profondes, mais ce sont largement compensées.

Pendant le premier semestre, le stock monétaire est demeuré stable jusqu'à fin mai, compte tenu toutefois de la contraction saisonnière en janvier. La situation de la trésorerie est demeurée équilibrée, la production a augmenté tandis que les prix étaient stables ou baissaient légèrement. La balance des paiements était modéremment déficitaire, mais l'effet des sorties d'or et de devises était compensé par un léger gonflement des crédits intérieurs accordés au secteur privé par les banques privées et la Banque Nationale ainsi qu'aux parastataux par cette dernière. Comme il a été dit plus haut, une légère tension avait commencé à se manifester sur les marchés de l'argent pendant le second trimestre.

A partir de juillet, la situation intérieure a pris un caractère nettement expansioniste et les crédits intérieurs ont augmenté surtout pendant le quatrième trimestre. Mais le déficit de la balance des comptes a exercé un effet déflatoire qui a contrebalancé l'expansion des moyens de paiement intérieurs.

b) *Composition du stock monétaire.*

La composition du stock monétaire n'a pas subi de modification sensible au cours de l'année. La monnaie fiduciaire représente toujours près de 60 % de l'ensemble des moyens de paiement. déduction faite des doubles emplois. De 58,4 % à fin décembre 1949, le pourcentage est passé à 59,3 % à fin décembre 1950. Un maximum a été atteint en février, lors de la contraction saisonnière du stock qui suit l'échéance de fin d'année ; les dépôts se contractent plus que la monnaie fiduciaire. Un nouveau maximum s'est présenté en juillet et en août, sous la double influence des vacances et des événements internes et externes qui ont entraîné une forte demande de billets. L'importance des achats pendant le dernier trimestre n'a pas donné lieu à une expansion relative des billets en circulation.

Les contractions en septembre et novembre ont résulté de l'action déflatoire des pertes de devises, de la politique de restriction des crédits et des rentrées de billets à la suite du règlement d'opérations commerciales internes, au moment où le volume des dépôts demeurait relativement stable.

c) *Vitesse de circulation de la monnaie.*

De fin décembre 1949 à fin décembre 1950, l'indice de la production a augmenté de 11 %, l'indice des prix de gros de 20 % et celui des prix de détail de 3 %. L'augmentation a eu lieu principalement pendant le second semestre pour la production et uniquement pendant le second semestre pour les prix. En même temps, le rythme des dépenses s'est fortement accéléré pendant le second semestre. Si la stabilité du stock monétaire au cours de l'année, prise dans son ensemble, n'a pas exercé d'effet déflatoire sensible. la raison s'en trouve dans l'existence au début de l'année d'abondantes encaisses inactives libres. Ce sont ces liquidités qui, malgré la constance du stock monétaire, ont en premier lieu permis au public d'accroître le rythme de ses achats et, par là, facilité la hausse très rapide des prix.

La vitesse de circulation de la monnaie a considérablement augmenté à partir du milieu de l'année et principalement pendant le dernier trimestre. La vélocité de circulation des avoirs des particuliers aux Comptes Chèques Postaux ainsi que des

dépôts bancaires (1) et l'augmentation du volume des capitaux échangés aux Chambres de Compensation en sont des indices.

SECTION III. — MARCHÉ DU CALL MONEY, MARCHÉ DES CAPITAUX, MARCHÉ DES VALEURS MOBILIÈRES

§ 1. — MARCHÉ DU « CALL MONEY »

Le marché du « call money » a manifesté une certaine tension dès octobre 1949 et au cours de l'année 1950, ce qui le différencie nettement de l'état d'aisance du premier semestre de 1949. Ce marché joue un rôle fondamental dans le fonctionnement du marché monétaire. Il augmente la mobilité des crédits à court terme, grâce à la répartition des risques et à une plus grande spécialisation des fonctions. En facilitant le financement par le marché, des besoins de divers organismes financiers para-étatiques, il complète les activités des banques privées.

En effet, le marché du « call money » offre aux prêteurs un moyen rémunérateur de satisfaire aux exigences de leur trésorerie, tandis qu'il permet à des organismes para-étatiques de se financer à bon compte dans les limites fixées par l'état de liquidité du marché.

1. — *Organisation.*

Le marché est double. Un premier marché s'organise en Chambre de compensation entre les organismes qui y sont représentés comme prêteurs d'une part et l'Institut de Réescompte et de Garantie comme principal demandeur d'autre part.

Un second marché « hors compensation » est organisé par la Banque Nationale qui assure la collecte et l'emploi des liquidités des divers organismes (2). Compte tenu de cette distinction, on peut résumer comme suit le mécanisme du marché en considérant successivement l'offre et la demande.

a) *Offre.*

L'offre de capitaux « on call » en Chambre de compensation émane avant tout des banques privées et subsidiairement de la Banque du Congo Belge et du Crédit Communal. Ces organismes y trouvent une utilisation rémunératrice pour une partie de leurs ressources de trésorerie (3).

---

(1) La nouvelle statistique de la vitesse de rotation des dépôts bancaires élaborée par la Banque Nationale de Belgique ne remontant pas au delà de mai 1950, il n'est pas possible de faire la comparaison avec les mois correspondants de 1949. Cependant, l'augmentation du coefficient de rotation de 1,46 en mai à 1,85 en décembre, ne peut s'expliquer par les seules influences saisonnières. Sur la méthode d'élaboration de cette statistique, voir : *Bulletin d'Information et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique*, XXV^e année, vol. II, n° 4, octobre 1950, p. 222 et 223.

(2) *Bulletin d'Information et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique*, XXV^e année, vol. II, n° 4, octobre 1950, p. 216-218.

(3) La proportion des ressources que les banques sont autorisées à placer « on call » a été limitée à 2 % du passif exigible par la réglementation de la Commission bancaire de 1946.

Dans le second marché, « hors compensation », le principal prêteur est l'Office National de la Sécurité Sociale. D'autres organismes, qui ne sont pas membres des Chambres de compensation interviennent aussi, notamment la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite, la Caisse d'Epargne de l'Etat à Luxembourg, la Société coopérative Coop.-Dépôt et, subsidiairement, des organismes qui disposent occasionnellement de fonds par suite du mouvement de leur trésorerie : la Société Nationale des Chemins de Fer Belge, le Fonds National d'Aide au Rééquipement ménager des Travailleurs, la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, la Société coopérative Ouvrière belge. L'offre « hors compensation » dépend d'un ensemble complexe de facteurs et est sujette à des fluctuations nettement plus accentuées qu' « en compensation » (1).

Le montant des apports et la tenue du marché dépendent de l'état de trésorerie des divers organismes pris en considération soit qu'ils sont membres des Chambres de compensation, soit qu'ils interviennent à un moment donné sur le marché « hors compensation » (2).

b) *Demande.*

La demande émane d'un nombre variable d'organismes parastataux : l'Institut de Réescompte et de Garantie, le Fonds des Rentes, l'Office Central du Crédit Hypothécaire, l'Institut National du Crédit agricole, la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, la Caisse Nationale de Crédit Professionnel (3).

L'Institut de Réescompte et de Garantie est, en général, seul à emprunter les fonds disponibles en compensation tandis que « hors compensation », le Fonds des Rentes et l'Office Central de Crédit Hypothécaire, sont les seuls demandeurs importants. De plus l'Institut de Réescompte et de Garantie, principal preneur du « call » en compensation, se porte contre-partie à toute l'offre qui excède les besoins des autres emprunteurs et rétrocède à des organismes non compensateurs la partie de ses emprunts qui ne lui est pas nécessaire.

2. — *Evolution du marché en* 1950.

Le marché avait fait preuve de beaucoup d'aisance pendant le premier semestre de 1949 mais à partir du quatrième trimestre, l'offre globale s'était sensiblement contractée. A l'amélioration relative qui s'était toutefois manifestée de décembre 1949 à février 1950, a succédé une période de tension considérable qui a duré jusqu'en octobre ; une légère reprise s'est dessinée en novembre et en décembre.

La moyenne journalière des capitaux offerts est tombée de 5.147 millions de francs en 1949 à 4.160 millions de francs en 1950. L'offre en 1950 atteint son maximum en mars avec 4.880 millions de francs et son minimum en juillet avec 3.467 millions de francs.

En compensation, l'offre a été gonflée en septembre-octobre 1949 par les souscriptions à l'emprunt de 8,3 milliards de francs : elle a diminué pendant le mois suivant à la suite du versement par les banques du produit de l'emprunt ainsi que la stagnation des dépôts bancaires. Pendant le premier semestre de 1950, la tension

(1) Il existe cependant entre les marchés des rapports de dépendance mutuelle.

(2) *Bulletin d'Information et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique*, XXV^e année, vol. II, n° 4, octobre 1950, p. 218-219.

(3) Ces organismes jouissent également de facilités de financement auprès de la Banque Nationale sous forme d'escompte de bons de caisse et de promesses.

Marché du Call Money

(en millions de francs)

MOYENNE JOURNALIÈRE	Total des capitaux « on call »	Capitaux prêtés								Capitaux empruntés		
		par des compensateurs (a)			par des non compensateurs						par d'autres organismes paraétatiques	
		Banques privées	Divers (b)	Total	Office National de Sécurité Sociale	Caisse Générale d'Epargne et de Retraite	Caisse d'Epargne Luxembourgeoise	Divers (c)	Total	par l'I. R. G. et divers (d)	Total	dont apport de l'I. R. G. à des non compensateurs (e)
1949	5.147	1.906	661	2.567	949	830	472	329	2.580	2.098	3.049	471
1950	4.160	1.830	594	2.424	799	263	187	487	1.736	2.323	1.837	101
1950 Janvier ...	4.156	1.794	642	2.436	478	278	445	519	1.720	2.405	1.751	31
Février.....	4.463	1.538	348	1.886	1.024	606	402	545	2.577	1.868	2.595	18
Mars	4.881	1.882	458	2.340	558	960	351	672	2.541	2.260	2.621	80
Avril	4.150	1.993	887	2.880	377	144	270	479	1.270	2.330	1.820	550
Mai	4.007	1.881	573	2.454	759	150	215	429	1.553	2.227	1.780	227
Juin	4.058	1.872	557	2.429	606	444	211	368	1.629	2.330	1.728	99
Juillet	3.467	1.881	389	2.270	586	153	124	334	1.197	2.188	1.279	82
Août.....	3.937	1.635	679	2.314	1.177	41	46	359	1.623	2.274	1.663	40
Septembre .	3.924	1.972	503	2.475	911	94	30	414	1.449	2.441	1.483	35
Octobre	3.646	1.922	417	2.339	733	8	47	519	1.307	2.325	1.321	14
Novembre .	4.734	1.818	807	2.625	1.396	46	37	630	2.109	2.592	2.142	33
Décembre ..	4.525	1.766	923	2.689	1.056	151	49	580	1.836	2.644	1.881	45

Source : Banque Nationale de Belgique.

(a) Organismes représentés en Chambre de Compensation.
(b) Banque du Congo Belge, Crédit Communal.
(c) Société Coopérative « Coop-Dépôts », Société Nationale des Chemins de Fer Belges, Fonds National d'Aide au Rééquipement Ménager des Travailleurs, Société Nationale de Crédit à l'Industrie, Société Coopérative Ouvrière Belge.
(d) Principalement l'Institut de Réescompte et de Garantie.
(e) Fonds des Rentes et Office Central de Crédit Hypothécaire. Non compris dans le montant de l'offre émanant des organismes non compensateurs.

très nette qui a régné dans le complexe Banques privées-Institut de Réescompte et de Garantie a atteint son point culminant en février ; elle s'est un peu relâchée en janvier sous l'effet des souscriptions à l'emprunt de la Société Nationale des Chemins de Fer Belges et en mars grâce à l'augmentation des dépôts et à l'émission de l'emprunt du Congo Belge. En avril, l'émission de l'emprunt de la reconstruction a permis un accroissement de l'offre qui est passé de 1.881 millions de francs en février à 2.880 millions en avril, mais elle est retombée en mai, après la libération des souscriptions à l'emprunt. Pendant le mois suivant, l'offre de capitaux s'est stabilisée entre 2.270 millions de francs et 2.470 millions de francs par jour en moyenne, mais elle a toutefois dépassé 2.600 millions de francs en novembre et décembre.

« Hors compensation », l'offre relativement abondante pendant le premier trimestre de l'année a eu tendance à se contracter pendant la seconde partie de 1950. L'Office National de Sécurité Sociale, principal prêteur pendant les années qui ont immédiatement suivi la guerre, a fourni en moyenne 1 milliard de francs par jour pendant le premier semestre de 1949 ; par contre, en 1950, le milliard n'a été qu'exceptionnellement atteint, sauf lors des « pointes » trimestrielles. L'offre émanant de la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite, très abondante en 1949, a nettement diminué dès juillet 1950 et est tombée en octobre et novembre à un montant purement nominal. L'offre des autres organismes s'est contractée à partir du mois de mars.

Le taux du « call money » en compensation, précédemment fixé à 1,25 %, avait été abaissé après la dévaluation de 1949 et, du 6 octobre au 19 novembre, avait fluctué entre 1 et 1,25 %. A la suite de la tension qui s'était manifestée à la fin de 1949, il avait été ramené à 1,25 % et est demeuré à ce niveau en 1950. Le taux « hors compensation » est également demeuré inchangé à 1,25 % en 1950.

§ 2. — MARCHÉ DES CAPITAUX

L'aisance dont avait fait preuve le marché des capitaux en 1949 s'est maintenue pendant les six premiers mois de 1950 ; pendant le deuxième semestre, des symptômes de tension croissante se sont manifestés.

En l'absence de données complètes sur l'épargne monétaire en formation (1), les seuls éléments partiels actuellement disponibles sont le mouvement des dépôts sur livrets de la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite et, dans une certaine mesure, l'évolution des dépôts à terme dans les banques. Les activités des organismes de crédit à long terme, en particulier l'augmentation de leurs engagements et leurs difficultés de financement, permettent également d'apprécier l'évolution de l'épargne.

L'analyse des dépôts bancaires, dans la section précédente a fait ressortir la contraction qui a eu lieu pendant l'année écoulée et qui a été marquée surtout pendant le second semestre. Une évolution assez semblable a caractérisé la petite épargne.

1. — *Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.*

L'avoir net des particuliers à la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite est passé de 30.626 millions de francs au 31 décembre 1949 à 32.754 millions de francs au 31 décembre 1950. Ces chiffres, qui incluent les intérêts capitalisés, font appa-

(1) Les statistiques annuelles élaborées par la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite dans son inventaire de l'Épargne et par le Ministère des Affaires économiques dans son étude sur le financement des investissements bruts en 1950, ne sont pas encore disponibles.

raître une augmentation de 2.138 millions de francs. Toutefois, non compris les intérêts capitalisés, l'augmentation nette des dépôts d'épargne n'a atteint que 1.237 millions de francs, soit 1.041 millions de moins qu'en 1949.

Caisse Générale d'Epargne et de Retraite

Mouvement de l'épargne pure

(en milliers de francs)

ANNÉE	Versements	Rembour-sements	Excédent (a)	Avoir global (b)
1949 :				
1er semestre	4.453.809	3.278.678	1.175.131	
2e semestre	4.396.423	3.273.339	1.103.084	
Total	**8.850.232**	**6.572.017**	**2.278.215**	**30.626.051**
1950 :				
1er semestre	4.966.566	3.673.060	1.293.506	
2e semestre	3.782.747	3.839.019	— 56.272	
Total	**8.749.313**	**7.512.079**	**1.237.234**	**32.754.226** (c)

Source : Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.

(a) Excédent des versements sur les remboursements.
(b) Situation au 31 décembre, intérêts capitalisés compris : ceux-ci s'élèvent à 794 millions de francs au 31 décembre 1949 et 891 millions de francs au 31 décembre 1950.
(c) Chiffre provisoire.

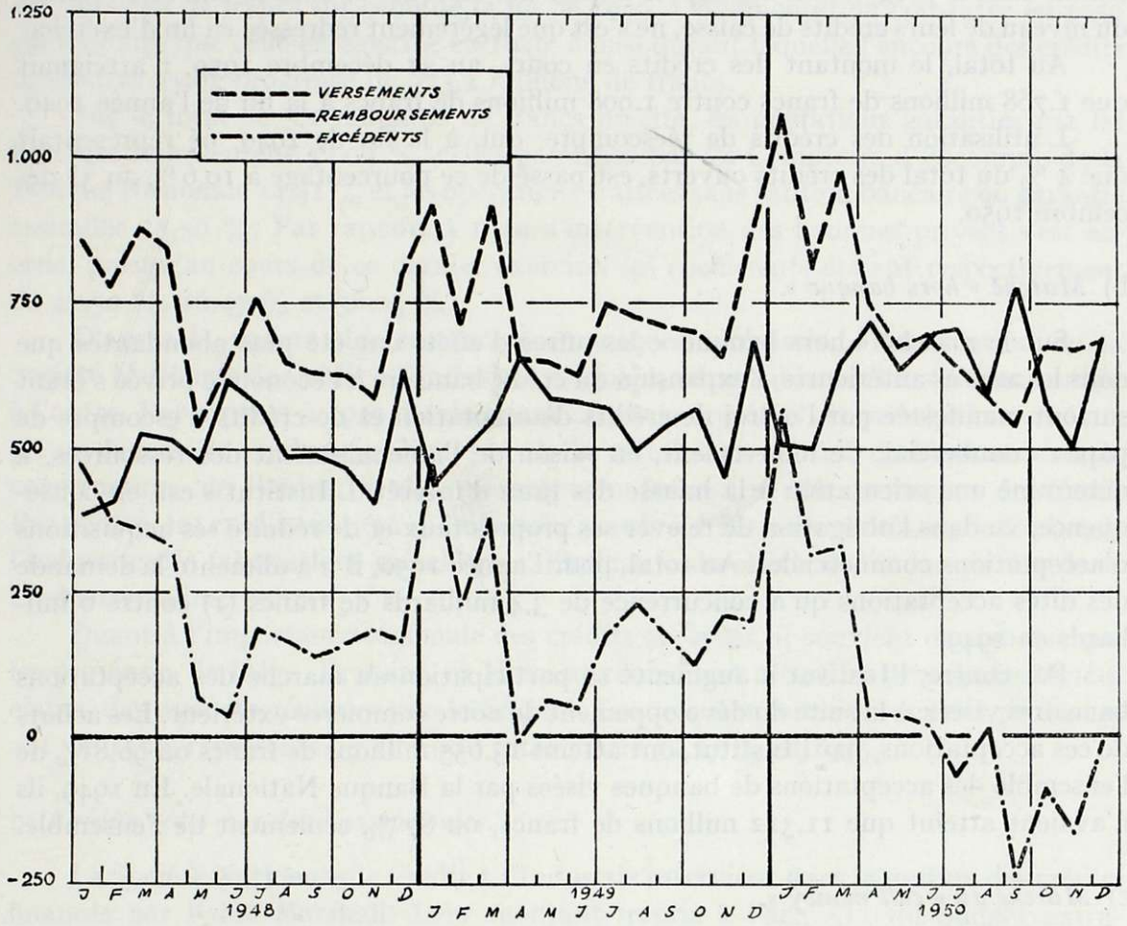
L'accroissement moins rapide de la petite épargne enregistré en 1950 ne résulte pas tant d'une diminution des versements, qui ont été inférieurs de 101 millions seulement, que de l'accroissement des retraits, supérieurs de 940 millions à ceux de l'année antérieure. Malgré la contraction saisonnière des apports de capitaux au cours du printemps, les remboursements et les versements ont dépassé ceux de la période correspondante de l'année antérieure ; ils ont laissé subsister un solde de versements appréciablement plus élevé. C'est pendant le second semestre que le renversement s'est produit : les remboursements ont notablement augmenté, mais c'est la régression des versements qui explique avant tout que les opérations de ce semestre se soient soldées par un excédent des retraits de 56 millions, alors qu'en 1949, les versements nets avaient atteint 1.103 millions de francs.

La contraction de l'épargne pendant le second semestre et plus particulièrement, de juillet à septembre, a été due surtout aux achats du public qui anticipait des hausses de prix et craignait des pénuries de biens de consommation. Pendant ces trois mois, l'excédent des remboursements enregistré a été de 306 millions de francs alors que pendant la période correspondante de l'année antérieure les versements nets s'étaient élevés à 577 millions de francs.

La situation s'est quelque peu redressée pendant les derniers mois de l'année, mais les opérations de décembre se sont à nouveau soldées par un excédent de remboursement, attribuable sans doute à la reprise de la hausse des prix et au retard avec lequel les rémunérations s'y adaptaient.

Versements et remboursements par livrets particuliers à la Caisse d'Epargne

(en millions de francs)



Source : Caisse Générale d'Épargne et de Retraite.

2. — *Autres institutions paraétatiques de crédit.*

A. *Institut de Réescompte et de Garantie.*

Au cours de l'année 1950, les interventions de l'Institut de Réescompte et de Garantie en matière de crédit de réescompte et d'achat d'acceptations commerciales ont été plus réduites qu'en 1949. Par contre, l'Institut a pu augmenter sa participation au marché des acceptations bancaires visées. Il a continué également à emprunter sur le marché du « call money » afin d'y trouver une partie des disponibilités indispensables à son activité.

a) *Crédits de réescompte.*

Les moyens d'action de l'Institut qui furent portés, en 1949 (1), à six milliards de francs, ont été réservés à concurrence de quatre milliards de francs à l'ouverture de crédits de réescompte. Ces derniers ont continué, en 1950, à manifester une ten-

(1) Loi du 30 mai 1949 (*Moniteur belge* du 4 juin 1949).

dance à la baisse semblable à celle de 1949. La courbe des ouvertures de crédit dont l'allure descendante trouvait, pendant les premiers mois de l'année 1950, une explication dans la progression des dépôts auprès des banques et dans la stabilité relative du niveau de leurs crédits de caisse, ne s'est que légèrement redressée en fin d'exercice.

Au total, le montant des crédits en cours, au 31 décembre 1950, n'atteignait que 1.768 millions de francs contre 1.908 millions de francs à la fin de l'année 1949.

L'utilisation des crédits de réescompte, qui, à la fin de 1949, ne représentait que 4 % du total des crédits ouverts, est passé de ce pourcentage à 10,6 % au 31 décembre 1950.

b) *Marché « hors banque ».*

Sur le marché « hors banque », les offres d'effets ont été plus abondantes que dans les années antérieures, l'expansion du crédit bancaire à l'économie privée s'étant surtout manifestée par l'octroi de crédits d'acceptation et de crédits d'escompte de papier commercial. Ce mouvement, en raison de l'amenuisement des ressources, a déterminé une orientation à la hausse des taux d'intérêt. L'Institut s'est, en conséquence, vu dans l'obligation de relever ses propres taux et de réduire ses acquisitions d'acceptations commerciales. Au total, pour l'année 1950, il n'a alimenté la demande des dites acceptations qu'à concurrence de 3,4 milliards de francs (1) contre 6 milliards en 1949.

Par contre, l'Institut a augmenté sa participation au marché des acceptations bancaires visées, à la suite du développement de notre commerce extérieur. Les achats de ces acceptations, par l'Institut, ont atteint 13.655 millions de francs ou 96,8 % de l'ensemble des acceptations de banques visées par la Banque Nationale. En 1949, ils n'avaient atteint que 11.312 millions de francs, ou 87 % seulement de l'ensemble.

c) *Marché du « call money ».*

L'Institut a continué à intervenir comme emprunteur sur le marché du « call money ». D'une manière générale, les disponibilités qu'il y a trouvées ont été moins abondantes qu'en 1949 et n'ont permis de couvrir qu'une partie de ses besoins.

C'est pourquoi, en 1950, le recours de l'Institut à la Banque Nationale, sous forme de réescompte, a été plus accusé qu'au cours de l'année précédente. En moyenne, il a atteint 638 millions de francs par jour pour un portefeuille de 2 milliards 800 millions. En 1949, ces moyennes s'étaient élevées respectivement à 224 millions et 2.195 millions de francs.

B. *Société Nationale de Crédit à l'Industrie.*

L'encours total des crédits consentis par la Société Nationale de Crédit à l'Industrie atteignait 8.374 millions de francs (2) au 31 décembre 1950. Sur ce total, 5.101 millions de francs représentaient la part afférente aux opérations ordinaires. En 1949, l'encours total des crédits accordés n'avait atteint que 6.733 millions de francs dont 4.419 millions de francs pour le seul secteur ordinaire.

---

(1) Dont 890 millions constituaient en fait des rachats.

(2) Y compris les 729,4 millions de francs de crédits financés par l'aide Marshall et destinés aux charbonnages.

a) *Crédits ordinaires.*

L'encours au 31 décembre 1950 des crédits ordinaires est en augmentation de 682 millions de francs sur celui de la fin de 1949. L'augmentation constatée en 1950 est moindre que celle enregistrée en 1949, année durant laquelle l'encours des crédits ordinaires avait progressé de 723,2 millions de francs.

Sur le total de 5,1 milliards de francs précité, les opérations garanties par les banques représentent 52,09 %, celles garanties par les Comptoirs d'Escompte de la Banque Nationale 14,41 % et les opérations traitées sans caution bancaire ou garantie assimilée 33,50 %. Par rapport à 1949, l'intervention des banques privées s'est accrue, puisqu'au cours de ce dernier exercice, les coefficients étaient respectivement de 47,50 %, 16,47 % et 36,03 %.

D'après la nature des secteurs économiques intéressés, l'intervention de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, a également sensiblement varié d'une année à l'autre. Par rapport à 1949, l'aide financière de la Société s'est principalement élargie en faveur de l'industrie chimique, de la métallurgie du fer, de l'industrie de la construction, de l'industrie des métaux non ferreux et du commerce de détail. Par contre, les crédits ont été réduits pour nombre d'autres secteurs, et notamment, l'industrie des fabrications métalliques, l'industrie du charbon, l'industrie textile et l'industrie alimentaire.

Quant à l'importance régionale des crédits accordés, il convient de signaler que les provinces de Liège, Brabant, et Hainaut continuent d'être les principales bénéficiaires des avances réalisées par la Société. Les avances faites à ces trois provinces ont, en 1950, représenté 74,11 % du total contre 72,17 % en 1949.

b) *Crédits régis par des lois spéciales.*

La Société Nationale de Crédit à l'Industrie intervient dans la gestion des crédits financés par l'aide Marshall. Leur montant, repris à l'art. 511 du budget extraordinaire de l'exercice 1949, était de 729,7 millions de francs. L'ensemble de cette somme a été attribué, en 1950, à treize sociétés en vue du rééquipement de quatorze charbonnages. Sur le total des crédits accordés, 129 millions de francs seulement ont été utilisés à la date de fin décembre 1950.

La Société Nationale de Crédit à l'Industrie a continué à distribuer les crédits de restauration dits « ancien régime ». A ces derniers, sont venus s'ajouter, depuis 1950, sur la base de la loi du 1er octobre 1947 (1), des avances « nouveau régime », destinées à compléter les indemnités de réparation définitives. Une loi du 6 janvier 1950 (2) a créé un troisième système de crédits de restauration en vue de hâter l'indemnisation partielle des sinistrés. Le montant des crédits de restauration distribués en 1950 n'est donc pas directement comparable à celui des exercices antérieurs.

Au total, au 31 décembre 1950, l'encours des crédits de restauration, représentait 2,1 milliards de francs contre 2,2 milliards de francs à la fin de 1949.

A la même date du 31 décembre 1950, l'encours des crédits d'aide aux industries nouvelles s'élevait à 250,5 millions de francs. A la fin de 1949, les interventions de la Société dans ce secteur n'atteignaient que 9,5 millions de francs.

---

(1) *Moniteur belge* du 10 octobre 1947 ; errata : *Moniteur belge* des 12 et 13 novembre 1948 et *Moniteur belge* du 5 mars 1949.

(2) *Moniteur belge* du 19 janvier 1950.

Les crédits à la marine visent à développer les flottes marchande et de pêche et la construction navale. Leur encours est passé de 174,2 millions en 1949 à 180,3 millions de francs en 1950. La progression est minime, surtout si l'on considère que de la fin de 1948 à la fin de 1949, l'encours des mêmes crédits (1) avait augmenté de 51,7 millions de francs.

Les crédits financés par le Fonds de l'Armement et des Constructions Maritimes (2) n'ont porté jusqu'à présent que sur des montants minimes. Leur encours n'atteignait, à la fin de 1950, que 2 millions de francs.

C. *Office Central de Crédit Hypothécaire.*

L'activité de l'Office s'est développée dans le domaine des crédits hypothécaires ordinaires. Par contre, le montant des avances consenties à titre de crédits de restauration a diminué par rapport à celui qui avait été accordé en 1949.

a) *Secteur ordinaire.*

A la fin de l'exercice 1950, le montant des crédits d'engagement représentait 118,9 millions de francs. Sur ce total, 102,3 millions de francs correspondaient à des paiements effectivement réalisés au cours de l'année. Par rapport à l'année précédente, il y a accroissement, les chiffres respectifs des engagements et des paiements étant, en 1949, de 112,4 et 84,3 millions de francs. L'augmentation est la plus sensible pour les paiements : ils n'avaient atteint, en 1949 que 75 % des crédits accordés, tandis qu'en 1950 ils ont représenté environ 86 % des mêmes crédits.

Le développement de la construction privée, au cours de l'année 1950, est à l'origine de la progression enregistrée dans le nombre de promesses de prêts hypothécaires et dans leur réalisation effective.

Les Classes moyennes ont bénéficié en ordre principal de cette évolution, puisque sur le total de 118,9 millions de francs de crédits accordés par l'Office en 1950, 74,6 millions de francs leur ont été alloués.

b) *Crédits à la restauration.*

Sur les 1.695 demandes introduites en 1950 (3), 1.273 ont été admises, alors qu'en 1949 sur 5.269 demandes introduites, 3.728 avaient été retenues. Les paiements effectués ont représenté 380,1 millions de francs en 1950 contre 787,7 millions de francs en 1949.

Le recul est assez net : il s'explique, en grande partie, par l'avancement de la restauration des dommages de guerre subis par les biens immeubles ainsi que par l'extension des paiements réalisés en faveur des sinistrés à la suite des nouvelles dispositions législatives prises au cours de l'année 1950.

---

(1) En notant toutefois que les crédits alloués en 1948 ne l'ont été que sur la base de la loi du 1er février 1939 (*Moniteur belge* du 16 février 1939), tandis que ceux réalisés en 1949 le furent sur la base de la même loi et de la loi du 23 août 1948 (*Moniteur belge* du 11 septembre 1948, errata : *Moniteur belge* du 8 octobre 1948).

(2) Loi du 23 août 1948 (*Moniteur belge* du 11 septembre 1948, errata : *Moniteur belge* du 8 octobre 1948), modifiée par la loi du 7 juin 1949 (*Moniteur belge* du 17 juin 1949).

(3) Il s'agit de crédits de restauration dits « ancien régime », modifiés par la loi du 1er octobre 1947 (*Moniteur belge* du 10 octobre 1947) instaurant un nouveau régime.

D. *Institut National de Crédit Agricole.*

Le nombre de demandes de crédits émanant de milieux agricoles et reçues par l'Institut a été ramené de 4.535 en 1949 à 4.030 en 1950. Au surplus, par rapport au nombre de demandes introduites, le pourcentage de demandes approuvées a fléchi, d'une année à l'autre, de 75 à 68 %.

Le solde des prêts et avances en cours a atteint 746,5 millions de francs au 31 décembre 1950 contre 642,9 millions de francs à la fin de 1949.

Par rapport à 1949, on observe une légère augmentation des crédits de moyenne et de grande importance. En effet, le nombre de prêts, avances, promesses, traites et warrants en cours, supérieurs à 50.000 F, représente, en 1950, 47 % du total des crédits accordés contre 44 % en 1949.

Les provinces wallonnes du pays sont les principales bénéficiaires des prêts de diverse nature accordés par l'Institut. En 1950, elles ont reçu 63 % du nombre global de ces prêts, les provinces flamandes intervenant pour environ 21 %, le Brabant pour 7 % et les cantons rédimés pour 9 %. Il faut toutefois signaler que ces pourcentages sont influencés, d'une part, par le fait que la province de Luxembourg, à la suite des avances faites aux sinistrés, intervient à elle seule pour 48 % dans le nombre de crédits alloués aux provinces wallonnes et que, d'autre part, dans les régions flamandes du pays, d'autres organismes de crédit agricole très importants concurrencent plus sensiblement l'Institut National de Crédit Agricole.

E. *Caisse Nationale de Crédit Professionnel.*

Les engagements de la Caisse Nationale de Crédit Professionnel sont passés de 1 milliard 480 millions de francs à la fin 1949, à 1 milliard 916 millions de francs à la fin 1950, approchant ainsi fortement de la limite légale (1). La progression est de l'ordre de 29 %, tandis que celle constatée en 1949 par rapport à 1948 n'avait été que de 20 %.

Les crédits à moyen et long terme interviennent pour 1 milliard 582 millions de francs, soit une proportion de 82,56 % de l'ensemble. Les interventions de l'Institution se manifestent principalement par des crédits de faible importance : sur un nombre total de 5.568 crédits accordés en 1950, 2.297 étaient inférieurs à 50.000 F et 3.613 à 100.000 F.

Par ailleurs, le crédit professionnel et le crédit artisanal ont continué à faire l'objet des principales préoccupations de la Caisse Nationale.

Pour ce qui regarde le crédit professionnel proprement dit, ce sont les secteurs du commerce de gros et de détail, des industries de la construction, des industries alimentaires et des industries diverses qui, tout comme en 1949, demeurent les principaux bénéficiaires des crédits alloués.

En matière de crédit artisanal, ce sont les mêmes secteurs qui occupent la première place à l'exclusion toutefois du commerce de gros et de détail et en y ajoutant les industries textiles.

On note particulièrement l'appel toujours plus important des industries de la construction dans les deux catégories de crédit. Une priorité a du reste été réservée aux crédits destinés à la construction et à l'aménagement d'immeubles professionnels.

---

(1) Deux milliards de francs.

De plus, les interventions de la Caisse Nationale en crédits garantis à la fois par des hypothèques, des inscriptions sur fonds de commerce et des cautions, ont été nombreuses. Il s'agit d'un domaine dont s'abstiennent généralement les sociétés de prêts hypothécaires. En 1950, les garanties de cette nature affectés aux crédits accordés, ont été au nombre de 5.568 pour une somme de 760 millions de francs.

Quant aux crédits de restauration, la Caisse Nationale a continué à les consentir tant pour les sinistres mobiliers ordinaires qu'en faveur de la batellerie. Pour les premiers, au 31 décembre 1950, l'encours s'établissait à 48,1 millions de francs, répartis entre 1.983 crédits, contre 52,4 millions de francs répartis entre 2.132 crédits, à la fin de 1949. Pour la batellerie sinistrée, aux dates précitées, les encours respectifs étaient de 90,6 millions de francs et de 39,1 millions de francs représentant, en 1950, 164 crédits distribués contre 91 en 1949.

Enfin, sur le plan régional, les provinces ayant obtenu le plus de crédit, restent le Hainaut, Liège et le Brabant. Cette situation s'explique, particulièrement pour les provinces du Hainaut et de Liège, si l'on considère que l'artisanat et la petite industrie gravitent, en général, autour d'entreprises plus importantes.

3. — *Inscriptions hypothécaires.*

Les estimations de prêts basées sur les inscriptions hypothécaires se chiffrent à 15.053 millions, contre 13.129 millions en 1949 et 10.560 millions en 1948 (1). Par rapport à 1936/1938, leur montant, en 1950, s'établit à l'indice 594.

Malgré les taux élevés, c'est par ce mode d'emprunt que se finance une part importante de la construction d'habitations dont l'augmentation a été très marquée en 1950.

4. — *Marché public des capitaux.*

a) *Emissions d'emprunt des pouvoirs et institutions publics.*

Les émissions d'emprunts des pouvoirs et institutions publics ont été moindres qu'en 1949. Leur montant brut s'est élevé à 9,5 milliards, contre 14,6 milliards en 1949. C'est pendant le premier semestre, au cours duquel le marché a fait preuve de plus de fermeté, que la plupart de ces émissions ont eu lieu ; en février eut lieu l'émission de la première série de 1,5 milliard des obligations de la Société Nationale des Chemins de Fer Belges ; en mars furent émis l'emprunt de 650 millions de la Régie des Télégraphes et Téléphone et l'emprunt de 1 milliard de francs de certificats du Trésor Colonial. La Société Nationale des Chemins de Fer Belges a émis, au début de juillet, la seconde série de 1,5 milliard de ses obligations. Enfin, en novembre, a eu lieu l'émission par le Congo sur le marché belge d'obligations 1950-1960 dont les souscriptions se sont élevées à 1,3 milliard.

L'abondance moindre des fonds disponibles pendant le second semestre, a entraîné une diminution d'émissions et a ainsi nécessité une intervention accrue du

(1) Y compris les renouvellements au bout de quinze ans, qui se montent à 1 % du total, mais non compris les hypothèques légales.

Fonds des Rentes en vue de soutenir et de régulariser le marché, particulièrement lors des émissions (1).

b) *Emissions de Sociétés industrielles et commerciales belges et congolaises.*

La valeur des émissions nettes effectuées en 1950 n'a pas atteint le niveau de 1949 : 3.142 millions de francs en 1950, contre 3.646 millions de francs en 1949. Le chiffre de 1949 avait été sensiblement en-dessous de celui de 1948. Par rapport à 1936-38, l'indice des émissions nettes en 1950 se situe à 360.

Le chiffre des émissions a été moins satisfaisant pendant le second semestre de 1950. Alors que pendant la première partie de 1950, elles avaient atteint 1.474 millions de francs, contre 1.513 millions en 1949, leur montant pendant le second semestre de 1950 s'est établi beaucoup plus bas qu'en 1949, soit 973 millions, contre 1.469 millions. Ce sont les chiffres relatifs aux mois de juillet et août qui ont été comparativement les moins favorables.

Le montant nominal des émissions des sociétés commerciales et industrielles belges et congolaises a augmenté de 4 % par rapport à 1949 et se situe à l'indice 373 par rapport à la moyenne de 1936/38. Le montant nominal des augmentations de capital s'est légèrement accru ; le montant libéré sur valeur nominale a été un peu moindre. Les augmentations de capital avaient fortement diminué en 1949, du fait que la plupart des adaptations effectuées sur la base de la loi relative aux réévaluations d'actif touchaient à leur fin. C'est ainsi que les incorporations de réserves qui étaient passées de 22.809 millions en 1948 à 7.117 millions en 1949, ne se sont élevées. en 1950, qu'à 6.853 millions de francs.

Les constitutions de sociétés ont été un peu plus nombreuses en 1950 : leur nombre augmente de 6 % par rapport à 1949, tandis que le montant nominal des émissions a augmenté de 4 %.

Le montant nominal des émissions d'obligation a continué à diminuer ; il est passé de 1.908 millions en 1949 à 1.093 millions en 1950. L'indice se situe à 115 par rapport à 1936/38. La part des émissions d'obligations dans le financement des sociétés continue à être nettement moindre qu'avant-guerre.

Les primes d'émission ont augmenté ; elles se sont élevées à 56 millions, contre 4 millions en 1949 et 93 millions en 1948.

Comme précédemment, la plus grande partie des émissions nettes a été réalisée par les sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique ; leur part est de 68,4 % du total.

Les émissions, tant d'actions que d'obligations, ne représentent qu'un faible apport au financement des entreprises privées. Celles-ci tendent à se financer par d'autres moyens. Dans la mesure où elles ne font pas appel à leurs propres ressources, elles paraîssent accorder la préférence à des émissions de bons de caisse, à plus court terme que des obligations, et placés auprès d'investisseurs institutionnels et d'organismes financiers paraétatiques. De son côté, le marché public des capitaux est de plus en plus monopolisé par le secteur public et semi-public, tant comme demandeur que comme prêteur ; une de ses activités principales est demeurée le placement et l'absorption de Fonds publics.

(1) Voir ci-dessous.

Emissions des sociétés industrielles et commerciales belges et congolaises (a)

ANNÉE	Constitutions de sociétés			Augmentations de capital			Emissions d'obligations		Primes d'émission	Libérations autres qu'en espèces		Ensemble des émissions (montant nominal)	Émissions nettes (b)
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal		Apports en nature	Incorporation de réserves, réévaluation de l'immobilisé, apports de créances		
	Chiffres absolus (en milliers de francs)												
1948 (c).	2.773	3.528	2.871	865	25.223	24.494	47	2.265	93	2.090	22.809	31.016	4.823
1949 ...	2.250	2.582	2.145	775	8.650	8.364	73	1.908	4	1.659 (e)	7.117 (e)	13.140	3.646
1949 (d).	2.336	2.888	2.363	791	8.837	8.505	73	1.908	5	1.756	7.203	13.633	3.821
1950 (d).	2.395	2.670	2.356	851	9.259	8.343	55	1.093	56	1.852	6.852	15.021	3.142
	Indices (1936/1938 = 100).												
1948 (c).	203	493	451	224	980	997	142	238	59	248	1.445	731	553
1949 (e).	165	361	337	202	336	340	218	201	2	197	451	310	418
1949 (d).	171	404	371	205	343	346	218	201	3	208	456	321	438
1950 (d).	175	373	370	221	360	339	182	115	36	220	434	307	360

(a) Sociétés anonymes, sociétés en commandite par actions et sociétés de personnes à responsabilité limitée.

Source : Institut National de Statistique.

(b) Ces chiffres comprennent les montants libérés sur souscription d'actions, les émissions d'obligations, les primes d'émission, moins les libérations autres qu'en espèces et les émissions en remboursement d'emprunts.
(c) Les augmentations de capital de la Banque Nationale de Belgique et de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, ainsi que les émissions publiques d'obligations de ces institutions, sont reprises dans ces chiffres.
(d) A partir de 1950, les données incluent les émissions publiées dans les bulletins officiels congolais. Pour 1949, une seconde série de chiffres a été établie sur la nouvelle base.
(e) Chiffres rectifiés.

Emissions de sociétés industrielles commerciales belges et congolaises en 1950

Répartition d'après le centre principal d'activité

(en millions de francs)

DÉSIGNATION	Constitutions de sociétés		Augmentations de capital		Émissions d'obligations	Primes d'émissions	Libérations autres qu'en espèces		Ensemble des émissions (montant nominal)	Émissions nettes
	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Montant nominal		Apports en nature	Incorporation de réserves, réévaluation de l'immobilisé, apports de créances		
Belgique	1.490	1.382	7.922	7.219	1.066	2	1.142	6.378	10.477	2.148
Congo Belge (a)	1.180	974	1.337	1.123	27	54	710	474	2.544	994
Total (b)	**2.670**	**2.356**	**9.259**	**8.343**	**1.093**	**56**	**1.852**	**6.852**	**13.021**	**3.142**

(a) A partir de 1950, les données incluent les émissions publiées dans les bulletins officiels congolais.
(b) Il n'y a pas eu d'émission étrangère en 1950.

Source : Institut National de Statistique.

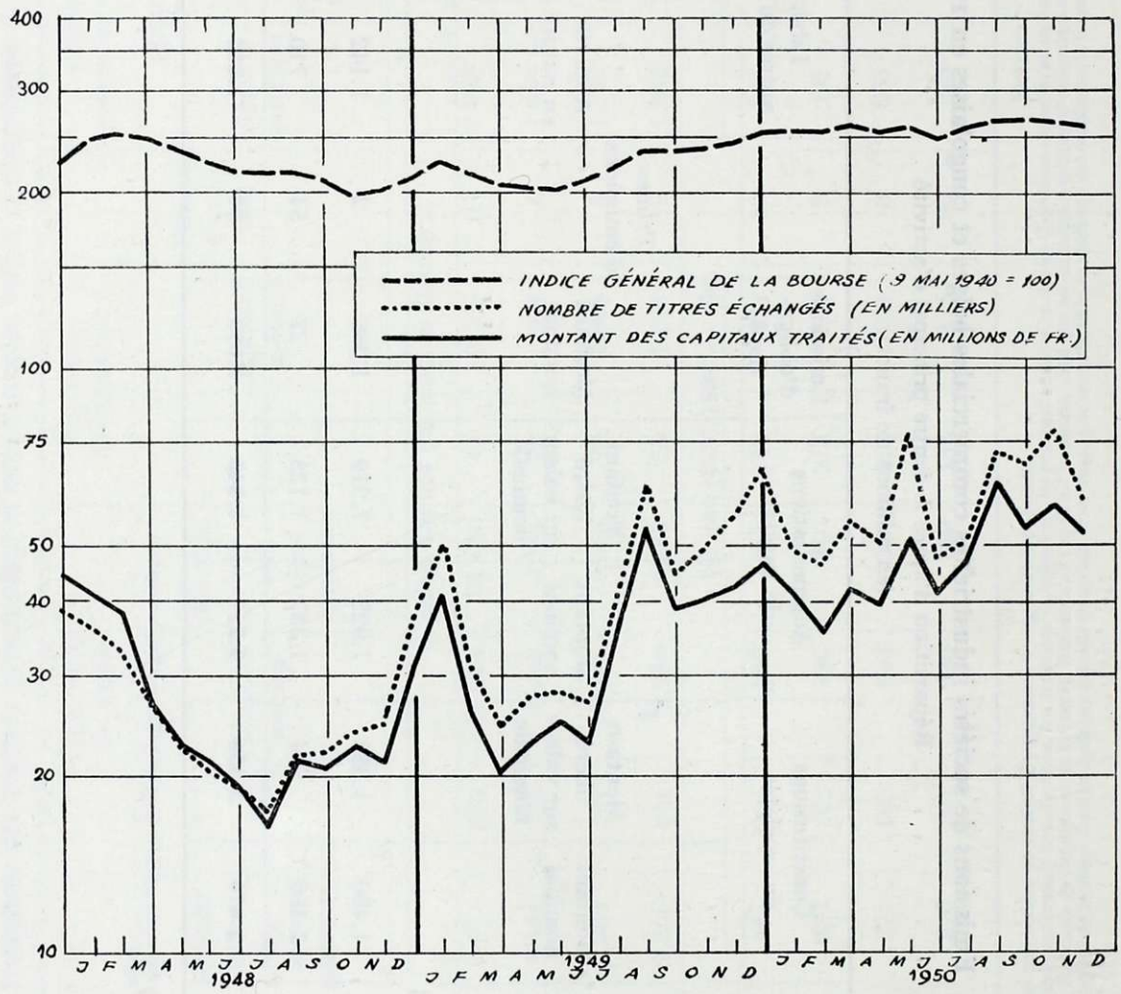
§ 3. — BOURSES DES VALEURS MOBILIÈRES

1. — *Titres à revenu variable.*

Malgré les facteurs favorables à la hausse, tant dans la conjoncture nationale qu'internationale, l'amélioration des cours a été moindre en 1950 qu'en 1949. Tandis qu'en 1949 l'indice général des cours aux Bourses de Bruxelles et d'Anvers avait augmenté de 16,5 %, la hausse, en 1950, n'a été que de 9,4 %.

Opérations à la Bourse de Bruxelles

(moyenne par séance)



Source : Commission de la Bourse de Bruxelles

Le nombre des titres et la valeur des capitaux traités font apparaître un net accroissement d'activité boursière. Le nombre de titres échangés est passé de 9,8 millions en 1949 à 14,9 millions en 1950, tandis que la valeur des capitaux traités passait de 8,3 milliards de francs en 1949 à 11,9 milliards de francs en 1950.

La hausse boursière amorcée en juillet 1949 s'est poursuivie jusque vers la mi-avril 1950, sous l'influence de la reprise de l'activité générale et de l'aisance du marché des capitaux. La légère réaction qui suivit ne fut pas de longue durée, mais les événements politiques intérieurs, ainsi que le déclenchement du conflit en Corée entraî-

Bourse de Bruxelles

Nombre de titres et montant des capitaux traités

PÉRIODE	Obligations		Actions		Total général	
	Nombre	Montant (en milliers de francs	Nombre	Montant (en milliers de francs)	Nombre	Montant (en milliers de francs)
1949 :						
1er semestre.....	94.285	85.267	4.019.861	3.398.641	4.114.146	3.483.908
2e semestre	95.052	87.527	5.608.634	4.720.595	5.703.686	4.808.122
Total	**189.337**	**172.794**	**9.628.495**	**8.119.236**	**9.817.832**	**8.292,030**
1950 :						
1er semestre	95.248	90.665	7.055.589	5.236.748	7.150.837	5.327.413
2e semestre	96.049	88.976	7.678.787	6.461.695	7.774.836	6.550.671
Total	**191.297**	**179.641**	**14.734.376**	**11.698.443**	**14.925.673**	**11.878.084**

Source : Commission de la Bourse de Bruxelles.

Indices des cotations aux Bourses de Bruxelles et d'Anvers

(1936/1938 = 100)

RUBRIQUE	3 janvier 1950	3 avril 1950	3 juillet 1950	2 octobre 1950	2 janvier 1951
Indice général	169	169	167	179	185
Assurances, banques, holdings	160	156	152	157	163
Entreprises immobilières, hypothécaires et hôtelières	113	114	112	108	100
Chemins de fer et transports par eau	190	190	193	198	220
Tramways, chemins de fer vicinaux .	72	68	64	61	60
Trusts d'entreprise de tramways et d'électricité	83	84	81	83	76
Gaz et électricité.....	145	155	149	153	147
Distribution d'eau	39	42	41	43	44
Industries métallurgiques	171	165	160	174	167
Zinc, plomb, mines	130	129	146	157	158
Produits chimiques.....	157	152	143	150	149
Charbonnages et fours à coke	179	178	161	191	180
Glaceries.....	91	86	92	88	84
Verreries.....	166	147	138	134	120
Industries de la construction	220	212	196	191	184
Industries textiles et soieries	212	221	204	207	211
Entreprises coloniales	285	287	299	332	378
Plantations	63	56	55	60	51
Alimentation	139	142	144	142	139
Industries diverses	160	164	162	163	158

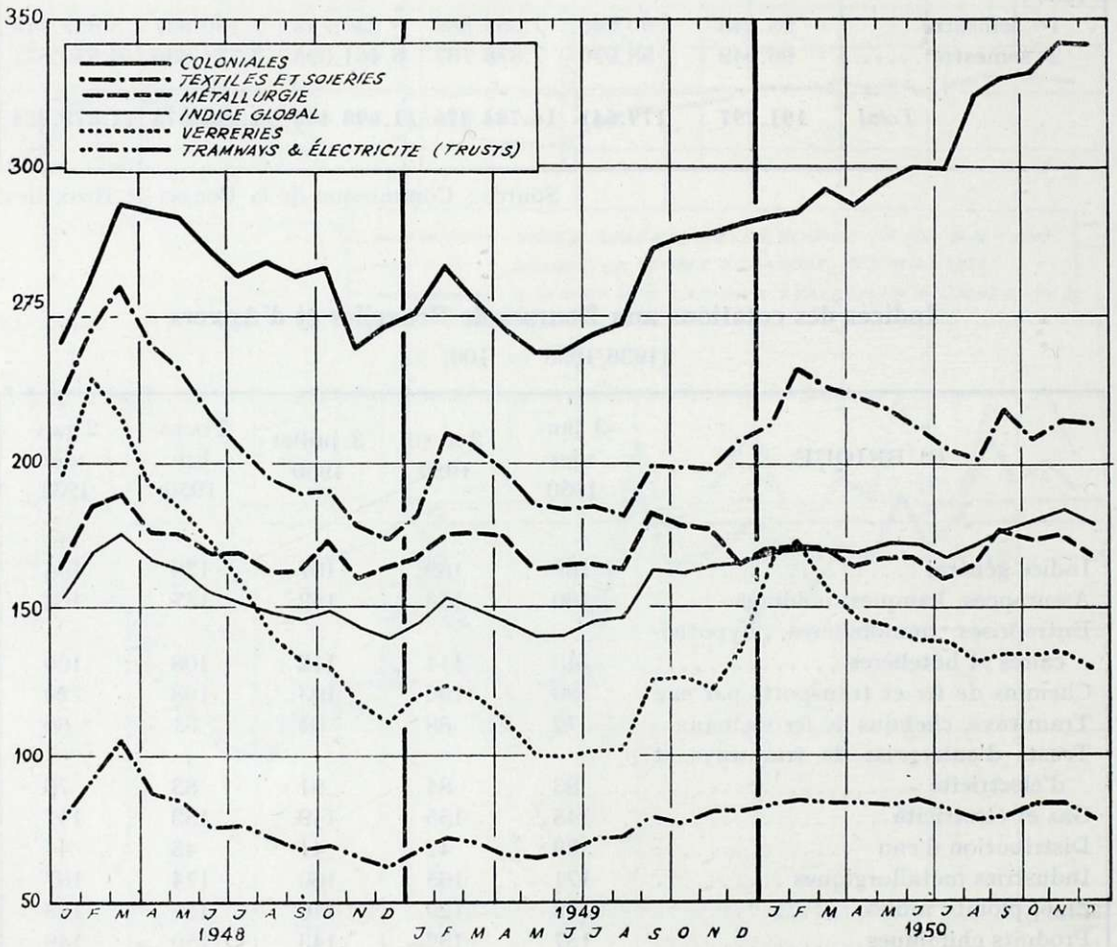
Source : Institut National de Statistique.

nèrent une baisse des cours qui porta l'indice au début de juillet au point le plus bas de l'année. Le mouvement de hausse reprit ensuite et se poursuivit jusque vers la mi-novembre. Le mois suivant s'amorçait la forte reprise qui caractérisa les quatre premiers mois de 1951. L'arrêt de la hausse en fin d'année est attribuable à la crainte d'un accroissement des charges fiscales, mais surtout à la préférence du public pour les marchandises plutôt que pour les valeurs boursières. Ces facteurs semblent plus importants pour l'explication directe des variations des cours que les mesures restrictives de crédit prises par les autorités monétaires pendant le mois de septembre, ou que le déficit de la balance des comptes, qui ont exercé une action plus indirecte.

Indices des cours des actions aux Bourses de Bruxelles et d'Anvers

(au début du mois)

(1936/1938 = 100)



Source : Institut National de Statistique.

En présence des éléments d'incertitude intérieurs et mondiaux, ainsi que des perspectives de hausse des matières premières, le public, à partir du second semestre, a nettement accordé ses préférences aux valeurs coloniales. En conséquence, elles ont subi une hausse de 33 % pendant l'année, hausse la plus forte de toutes les rubriques. Dans l'ensemble les cours des valeurs belges ont relativement peu progressé. De nombreuses rubriques d'entreprises travaillant en Belgique ont terminé l'année à un niveau moindre qu'elles ne l'avaient commencé : « Entreprises immobilières, hypothécaires et hôtelières », « Trusts d'entreprises de tramways et d'élec-

tricité », « Tramways, chemins de fer et vicinaux », et même les « Industries métallurgiques », « Produits chimiques », « Glaceries », « Verreries », « Construction ». Par contre, on remarque des augmentations dans les groupes suivants : « Zinc, Plomb, Mines », « Gaz et Électricité », « Distribution d'eau », « Charbonnages et Fours à coke », « Assurances, Banques, Holdings ». Alors qu'en 1949 la hausse s'était étendue à la plupart des rubriques, en 1950, la majorité d'entr'elles subirent des pertes.

Le marché à terme a été réouvert en mars 1950 aux Bourses de Bruxelles et d'Anvers. Les taux de report élevés et l'absence presque complète de possibilité d'arbitrage avec les places étrangères n'ont pas permis aux opérations de prendre beaucoup d'ampleur ni d'exercer d'effet notable sur l'activité boursière.

2. — *Marché des obligations.*

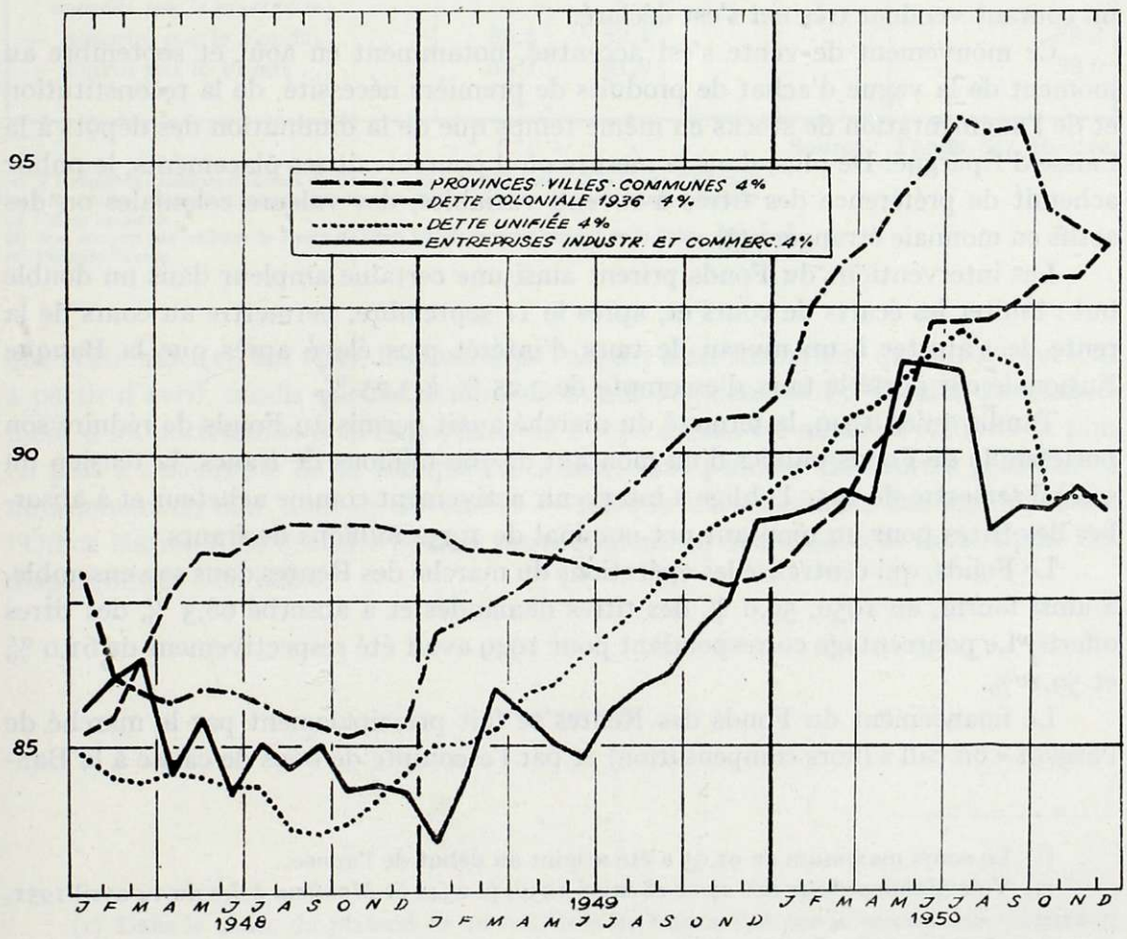
La tendance haussière des cours des valeurs à revenu fixe, amorcée en septembre 1948, s'est poursuivie en 1949 et pendant le premier semestre de 1950.

En juillet et août, les cours font preuve d'hésitation et une tendance à la baisse s'annonce, entraînant une hausse des rendements. Elle s'intensifie en septembre, surtout à partir de l'augmentation du taux d'escompte le 11 septembre, interprétée

Cours des « principaux types d'obligations »

Cotation pour 100

(au début du mois)



Source : Banque Nationale de Belgique.

comme un indice de la hausse des taux d'intérêt. De son côté, le Fonds des Rentes a permis, après cette date, l'adaptation des cours aux nouveaux taux de rendement.

En fin d'année, les cours, dans l'ensemble, se situent à un niveau légèrement moindre qu'au début de l'année et substantiellement plus bas qu'au début de juillet.

La dette unifiée de 4 % passe ainsi de 89,60 au début de janvier 1950, à 92,05 au début de juillet et 89,0 au début de janvier 1951, les rendements s'élevaient à ces dates à 4,46 %, 4,35 % et 4,49 %. Aux mêmes dates, les obligations 4 % de Sociétés montèrent d'abord de 88,91 à 91,80 (1) pour retomber ensuite à 88,11, tandis que leur taux de rendement passait de 4,50 % à 4,36 % et enfin à 4,54 %.

Des exceptions à ce mouvement général sont à signaler. Certaines obligations de provinces, villes et communes, malgré la baisse observée à partir du mois d'août, terminèrent l'année à des cours supérieurs à ceux du début de l'année. D'autre part, les emprunts de la Colonie, pour les raisons sans doute qui ont fait porter les préférences du marché sur les actions d'entreprises coloniales, ont bénéficié de la faveur du public et ont sensiblement augmenté après juillet et août.

Les émissions nouvelles ont exercé une pression sur le marché, qui s'en est surtout ressenti à partir de juillet, lors de l'émission des bons de caisse de la Société Nationale des Chemins de Fer Belges.

Le Fonds des Rentes dont la gestion matérielle est assurée par la Banque Nationale, a poursuivi, en 1950, sa fonction régulatrice du marché des rentes (2).

Un premier fléchissement des cours s'est manifesté à partir de mars, partiellement explicable par le montant de nouvelles émissions. Dès les événements de Corée, un courant vendeur très net s'est déclaré.

Ce mouvement de vente s'est accentué, notamment en août et septembre au moment de la vague d'achat de produits de première nécessité, de la reconstitution et de l'augmentation de stocks en même temps que de la diminution des dépôts à la Caisse d'Epargne. De plus, dans la mesure où il poursuivait ses placements, le public achetait de préférence des titres à revenu variables, des valeurs coloniales ou des actifs en monnaie étrangère (3).

Les interventions du Fonds prirent ainsi une certaine ampleur dans un double but : limiter les écarts de cours et, après le 11 septembre, permettre au cours de la rente de s'ajuster à un niveau de taux d'intérêt plus élevé après que la Banque Nationale eût porté le taux d'escompte de 3,25 % à 3,75 %.

Tandis qu'en 1949, la fermeté du marché avait permis au Fonds de réduire son portefeuille de Fonds publics d'un montant de 760 millions de francs, la tension du second semestre de 1950 l'oblige à intervenir activement comme acheteur et à absorber des titres pour un montant net nominal de 1.332 millions de francs.

Le Fonds, qui centralise les opérations du marché des Rentes dans son ensemble, a ainsi fourni, en 1950, 59,0 % des titres demandés et a absorbé 68,3 % des titres offerts. Le pourcentage correspondant pour 1949 avait été respectivement de 61,0 % et 59,1 %.

Le financement du Fonds des Rentes se fait principalement par le marché de l'argent « on call » (hors compensation) et par l'escompte de bons de caisse à la Ban-

---

(1) Le cours maximum de 91,95 a été atteint au début de l'année.

(2) Voir *Moniteur belge* des 27 et 28 mars 1950, p. 2341 et *Moniteur belge* du 14 avril 1951, p. 2762.

(3) *Moniteur belge* du 14 avril 1951, p. 2762.

Opérations et portefeuille du Fonds des rentes en 1948, 1949 et 1950

RUBRIQUE	1948	1949	1950			
	31 décembre	31 décembre	31 mars	30 juin	30 septembre	31 décembre
Financement des opérations (en millions de francs) :						
— Call money	1.451	1.123	1.963	1.136	1.292	1.451
— Bons de caisse	2.775	2.487	1.672	2.896	3.708	4.133
(dont Banque Nationale)	(2.450)	(2.072)	(1.257)	(2.596)	(3.653)	(4.133)
— Divers (b)	259	332	..	..	..	408
Total	**4.485**	**3.942**	..	..	..	**5.992**(a)
Portefeuille titres (c) (en millions de francs) :						
Montant	**4.639**	**3.879**	..	..	..	**5.872**(a)
— Evolution par solde d'achats et de ventes	+ 29	— 760	..	..	..	+ 1.332 (d)
Pourcentage des titres offerts ou demandés sur le marché (e) :						
— absorbé par le Fonds	55,5	59,1	..	..	..	68,3
— fourni par le Fonds	55,1	61,0	..	..	..	59,0

Source : Fonds des Rentes.

(a) Y compris 661 millions de francs de titres acquis temporairement de la Caisse d'Epargne.
(b) « Réserves », « Compte d'avances à la Banque Nationale » et « achats de titres, à liquider ».
(c) Valeur nominale.
(d) Non compris 661 millions de francs de titres acquis temporairement de la Caisse d'Epargne.
(e Pendant l'année.

que Nationale (1). En 1950, le marché de l'argent a été moins aisé qu'en 1949 surtout à partir d'avril, tandis que les besoins du Fonds augmentaient à la suite du financement d'un portefeuille plus important. Le Fonds a ainsi été amené à recourir de plus en plus à l'escompte de la Banque Nationale, sauf pendant de courtes périodes — notamment en mai, août et novembre — lorsque les versements des employeurs à l'Office National de Sécurité Sociale provoquaient un accroissement momentané des disponibilités « on call ».

(1) Dans le cadre du plafond de 10 milliards de francs fixé par la convention du 14 septembre 1948.

QUATRIÈME PARTIE

Prix et revenus

CHAPITRE I

PRIX

La politique des prix est redevenue, au cours du second semestre de 1950, une des préoccupations économiques majeures : le problème principal posé aux autorités gouvernementales fut de contenir la hausse des prix résultant des réactions nationales et internationales suscitées par les événemenrs politiques et militaires.

Les subsides aux prix, dont l'ampleur avait déjà été sérieusement réduite, ont encore perdu de leur importance en 1950; cette question ne revêt plus au cours de cette année qu'un intérêt secondaire.

Quant à l'évolution des prix, on peut y distinguer deux périodes : la première est caractérisée par une légère baisse ou une stabilité relative selon les secteurs considérés ; la seconde, sous l'influence directe de la hausse brusque de certains prix mondiaux, débute au troisième trimestre de l'année : le relèvement est important pour les prix de gros belges mais la hausse est plus modérée pour les prix de détail.

Section I. — POLITIQUE DES PRIX

Dans ses lignes dominantes, la politique des prix en Belgique, au cours de l'année, a été conditionnée par des facteurs de caractère international, échappant à l'action directe du Gouvernement. Ces facteurs peuvent être répartis en deux groupes : les uns se rapportent à la série de dévaluations des monnaies opérées en septembre 1949, les autres à l'effort de réarmement mondial dans le courant du second semestre de 1950. Ceci explique que la politique des prix au cours de l'année présente deux phases, fort différentes l'une de l'autre et qui seront dissociées dans l'exposé ci-dessous.

§ 1. — PREMIÈRE PHASE

Pendant la première période qui coïncide avec le premier semestre, la politique des prix est restée déterminée par les conditions créées par les alignements monétaires de septembre 1949 ; les dépréciations, à des degrés divers, de la plupart des devises par rapport au franc belge, qui n'avait été dévalué que modérément, indiquaient la nécessité de tenir ou de ramener les prix intérieurs à un niveau permettant à la Belgique de conserver sa capacité concurrentielle sur les marchés mondiaux comme sur le marché national.

Dans le cadre de ces préoccupations, l'action gouvernementale entreprise au cours du quatrième trimestre de 1949, s'est prolongée naturellement en 1950 ; cette action tendait à éviter toute hausse du coût de la vie ainsi que l'alourdissement des coûts de production de l'économie nationale (1).

D'autre part, l'abaissement des prix, exprimé en francs belges, dans les pays où le taux de dépréciation monétaire avait été supérieur à celui adopté en Belgique, entraîna une augmentation momentanée des importations belges, en provenance de ces pays. L'effet spontané de ces mouvements sur les courants commerciaux a contribué dans une large mesure à entretenir dans les prix belges une légère tendance à la baisse dans la plupart des secteurs de l'économie ; par ailleurs, la politique de libération des importations a contraint les producteurs nationaux à consentir un effort de rationalisation substantiel afin de comprimer leur prix de revient et de faire face à la concurrence étrangère sur le marché intérieur.

Les rajustements de prix se sont donc opérés progressivement jusqu'en juin 1950, non sans inconvénient pour plusieurs industries dont l'activité est axée principalement sur l'exportation (2), et spécialement pour celles qui utilisent largement le charbon comme matière première.

Quelles qu'aient été les difficultés de réadaptation de certains secteurs de l'économie pendant cette période, on a pu décider la remise sous le régime du prix normal, de plusieurs produits et services faisant encore l'objet d'une réglementation : il s'agit du froment importé, du riz, du saumon, de la viande bovine congelée, du bois de mine, des briques, du papier journal, du carbonate de soude, des engrais phosphatés et composés et de la soude caustique, des prestations dans les garages, des places dans les cinémas et des services des blanchisseries et teintureries.

Il semble que l'on peut conclure, qu'au cours du premier semestre de nouveaux progrès avaient été accomplis dans la voie de la suppression des dernières réglementations existant encore sur les prix, et qu'après des réadaptations parfois difficiles, les prix belges s'étaient rapprochés des prix étrangers. la plupart de ceux-ci ayant entretemps subi des rajustements à la hausse.

§ 2. — DEUXIÈME PHASE

La politique des prix a revêtu un caractère tout différent à partir du troisième trimestre. La tension internationale provoquée par l'ouverture des hostilités en Corée et l'annonce des programmes de réarmement, ont déclenché une hausse rapide des matières premières tandis qu'une grande partie de la population, inquiète en présence des événements mondiaux, multipliait ses achats de biens de consommation, déterminant ainsi un relèvement des prix sur le marché intérieur. Dans la plupart des cas, l'état du marché ne justifiait pas des hausses de prix aussi prononcées, car les effets économiques de la réalisation des programmes de réarmement étaient large-

(1) C'est dans ce but qu'avait été pris notamment l'arrêté ministériel du 21 septembre 1949 (*Moniteur belge* du 23 septembre 1949), interdisant la majoration de prix pratiqués à la date du 20 septembre, pour les marchandises en stock ou dans la fabrication desquelles intervenaient des marchandises en stocks.

(2) L'industrie textile a échappé à ces difficultés du fait de l'ouverture du marché hollandais.

ment anticipés. La politique des prix a donc eu comme objectif immédiat de freiner la hausse, en s'efforçant de la limiter aux répercussions inévitables des augmentations de cours des matières premières sur les marchés mondiaux et de lui enlever par là le caractère excessif que lui avait donné la spéculation dans différents secteurs.

Les principes de base de la politique suivie peuvent se résumer comme suit :

1. — rétablir l'équilibre temporairement compromis entre l'offre et la demande de biens et services ;
2. — provoquer un choc psychologique par une intervention directe sur les prix, en recourant principalement à une campagne de baisse de prix et à la mise en vigueur de quelques mesures réglementaires.

1. — *Action sur l'offre et la demande.*

Afin d'accroître l'offre de biens disponibles, les entraves au développement de la production, telles que les grèves, conflits sociaux, ont été éliminés le plus rapidement possible. Par ailleurs, les importations ont été stimulées ; la suspension ou la réduction de droits d'entrée (1) sur une série de produits, mesures qui venaient à échéance vers la fin de l'année, ont été maintenues ; ces décisions s'appliquaient à différents filés et produits textiles, à quelques produits alimentaires et à plusieurs matériaux de construction.

Pour certains produits particulièrement sensibles, tels que le charbon et différents produits agricoles, notamment le bétail sur pied et le beurre, l'interdiction ou la limitation d'importer a été suspendue ou atténuée.

Des contacts ont été établis entre l'administration et les représentants du commerce de gros afin d'engager ceux-ci à accroître leurs importations.

Par ailleurs, différents produits sensibles ont été remis sous licence à l'exportation afin de pouvoir surveiller les expéditions à l'étranger et les limiter éventuellement. Ont été soumis à ce régime principalement les matières pour lesquelles des difficultés d'approvisionnement de l'économie belge risquaient de se présenter, entr'autres le soufre, l'acide suldurique, les pâtes à papier, les matières grasses, la laine, les filés, les déchets métallurgiques, etc... La ligne de conduite adoptée en cette matière a été très souple, les mesures restrictives étant supprimées aussitôt que les conditions du marché le permettaient.

Dans le domaine monétaire, des décisions ont également été prises en vue de stimuler l'offre sur le marché intérieur des marchandises disponibles dans le pays. Pour lutter contre le stockage spéculatif, la Banque Nationale a aussi réduit les délais d'échéance maxima des effets présentés au réescompte et représentatifs de vente sur le marché intérieur de certains articles de grande consommation. De plus, en vue de décourager les sorties de biens vers l'étranger, le taux d'escompte des acceptations de banque visées, représentatives d'exportation, a été porté de 3 à 3,75 % le 7 décembre.

L'action sur la demande n'a pas été négligée non plus. En vue de modérer la vague d'achat qui se développait dans le pays, une campagne fut menée afin de persuader la population de ce que son ravitaillement était assuré. En outre, les facilités de crédits ont été sérieusement réduites ; les taux appliqués aux opérations d'es-

(1) Arrêté Royal du 21 décembre 1950 (*Moniteur belge* des 25, 26 et 27 décembre 1950).

compte par la Banque Nationale ont été relevés de 1/2 % à partir du 11 septembre 1950. L'Institut d'Emission a aussi recommandé aux banques privées de réduire de 25 % les crédits destinés au financement des ventes à tempérament, et enfin, les conditions d'obtention de crédits à long terme ont été modifiées dans un sens restrictif.

En ce qui concerne les revenus, étant donné l'importance que représentent les salaires dans les coûts de production, l'action a tendu à limiter les augmentations au minimum compatible avec la préservation de leur pouvoir d'achat. Cette action se place dans le cadre de la campagne entreprise en octobre dont il est question ci-après.

2. — *Action dans le domaine psychologique et réglementaire.*

Les prix belges ayant réagi d'une façon excessive aux facteurs de hausse et l'augmentation du coût de la vie risquant de donner lieu à des perturbations sociales et économiques, il convenait d'éliminer des prix belges l'avance qu'ils possédaient sur les prix étrangers. C'est la principale justification de la campagne de baisse entreprise sur la base de l'accord conclu entre les représentants patronaux et syndicaux réunis à l'initiative du Gouvernement le 23 octobre 1950. Aux termes de cet accord, les délégués patronaux s'engagèrent à provoquer une baisse immédiate de 5 % des prix des produits industriels ayant enregistré une hausse importante depuis le 1er juillet 1950. De son côté, le Gouvernement s'engagea à poursuivre une politique active de baisse des prix, en prenant contact avec les organismes intéressés pour généraliser cette action dans tous les secteurs et à tous les différents stades s'échelonnant de la production à la consommation. L'accord prévoyait en outre que si l'objectif assigné était atteint au 20 décembre, les employeurs paieraient une prime compensant la perte de pouvoir d'achat des salaires pour le quatrième trimestre, dans les secteurs où les rémunérations n'avaient pas été augmentées depuis le 1er octobre. Dans la négative, les salariés seraient en droit d'obtenir une hausse des salaires.

La campagne de baisse des prix permit d'obtenir des résultats satisfaisants ; lors des réunions que tinrent les délégués patronaux et syndicaux les 23 et 28 décembre, il fut admis que les baisses obtenues au cours des deux derniers mois avaient rompu le mouvement de hausse anormale des prix belges. Il fut décidé de payer une prime compensatoire et recommandé de lier, dans les conventions collectives particulières, les fluctuations des salaires à l'indice des prix de détail.

Les circonstances ne justifiaient pas de revenir à un régime de contrôle. Cependant, le Gouvernement a recouru à diverses mesures réglementaires, dont certaines étaient destinées à soutenir la campagne de baisse des prix décidée en octobre. La première de ces mesures de réglementation fut l'arrêté ministériel du 25 septembre (1) fixant le mode de détermination des prix maxima pour les produits, matières, denrées, marchandises, animaux ou prestations qui seraient désignés par la suite par le Ministre des Affaires économiques ; cet arrêté vise, en fait, à limiter la marge bénéficiaire au niveau de celle du premier semestre pour les biens ou services qui tombent sous son application. Cet arrêté fut considéré par ses promoteurs comme une menace qui ne devait être exécutée que pour réprimer des hausses excessives de prix ; aussi,

(1) *Moniteur belge* du 27 septembre 1950.

au 31 décembre 1950, il n'avait été fait usage de cette mesure que pour le fil de laine à tricoter à la main (1).

Ensuite, dans le cadre de la campagne de baisse des prix, la taxe forfaitaire de transmission a été ramenée, par l'arrêté royal du 30 octobre (2), de 9 % à 4,5 % pour une série de produits alimentaires.

L'action sur le volume des importations et des exportations des produits et animaux exerçant une incidence sur le marché des viandes, n'ayant pas empêché des hausses excessives de se produire dans ce secteur, des mesures diverses de réglementation durent être instaurées en vue de diminuer les prix de vente au détail. Parmi celles-ci, il y a lieu de citer l'arrêté ministériel du 30 octobre (3) réglementant les marges bénéficiaires du commerce de détail pour les viandes bovines et porcines, celui du 22 novembre prescrivant l'affichage obligatoire des prix des viandes, et enfin, celui du 4 décembre (4) complétant les arrêtés ministériels du 30 octobre et du 22 novembre et fixant des prix de vente maxima au consommateur pour les viandes bovines et porcines. Le régime des prix maxima fut étendu quelques jours après à la vente au détail de la viande de veau par l'arrêté ministériel du 8 décembre (5).

Afin de rendre les augmentations de prix psychologiquement plus difficiles dans certains secteurs, l'arrêté ministériel du 20 décembre (6) oblige les producteurs d'une série de produits tels que l'acier, le goudron, les briques, les engrais, etc... à déclarer toute hausse de prix au Ministère des Affaires économiques.

Enfin, bien que se plaçant en dehors de l'action gouvernementale visant à freiner la hausse des prix, il convient de signaler dans le domaine de la réglementation, deux mesures, dont l'une de grande importance.

Il s'agit, en premier lieu, de la loi du 20 décembre (7) portant des dispositions exceptionnelles en matière des baux à loyer. Elle a constitué une étape vers la normalisation des prix de location des immeubles ou parties d'immeubles. La loi du 20 décembre a soustrait au régime spécial de nouvelles catégories de locations ; elle a réduit notamment les limites au-dessus desquelles les loyers sont fixés en pleine liberté. Par ailleurs, elle a porté la majoration légale à 100 % de la valeur locative au 1er août 1939 — antérieurement le taux était de 70 % — pour les locations protégées par la loi, et a autorisé une augmentation de 150 % avec l'accord du preneur et de 200 %, à la requête du bailleur, si le juge l'estime équitable.

Les rajustements permis en vertu de ces nouvelles dispositions législatives présentaient l'avantage de combler partiellement l'écart existant entre les revenus retirés de la location des logements et les frais exposés pour leur entretien ; sans doute ces mesures étaient de nature à relever le coût de la vie à un moment où les prix étaient orientés à la hausse, mais le souci de conserver l'équipement immobilier du pays a rendu nécessaire l'atténuation du régime d'exception instauré pendant la guerre.

---

(1) Arrêté ministériel du 5 octobre 1950 (*Moniteur belge* du 7 octobre 1950). Cette mesure a été annulée par la suite par l'arrêté ministériel du 2 décembre (*Moniteur belge* du 8 décembre 1950).

(2) *Moniteur belge* du 1 novembre 1950.

(3) *Moniteur belge* du 1 novembre 1950. Cet arrêté a été modifié et complété par l'arrêté ministériel du 22 novembre (*Moniteur belge* du 25 novembre 1950).

(4) *Moniteur belge* du 7 décembre 1950.

(5) *Moniteur belge* du 10 décembre 1950.

(6) *Moniteur belge* du 22 décembre 1950.

(7) *Moniteur belge* du 24 décembre 1950.

La seconde mesure a trait au prix de vente maximum des journaux quotidiens ; celui-ci a été relevé par l'arrêté ministériel du 29 décembre (1) modifiant l'arrêté du 17 mai 1947 (2). Cette augmentation avait été rendue inévitable par l'importante hausse des cours des pâtes à papier sur les marchés internationaux.

§ 3. — SUBSIDES AUX PRIX

Les subsides directs aux prix (3), qui depuis 1945 avaient subi une régression constante, ont encore été réduits en 1950.

Subsides aux produits alimentaires et industriels

(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1949	1950
Subsides aux produits alimentaires :		
indigènes	133	5
importés	517	—
Subsides aux produits industriels :		
gaz	155	91
Total des subsides aux prix	**805**	**96**

Sources : Ministère des Finances.
Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes.

Pratiquement, il ne subsistait plus de subsides directs aux prix des produits alimentaires (4) : les 5 millions de francs en 1950 ne représentaient que des opérations de régularisation.

En ce qui concerne le charbon, le système mis en œuvre depuis le 1er octobre 1949 (5) et accordant des subsides dégressifs aux charbonnages déficitaires dont la perte par tonne extraite est supérieure à 10 francs, a permis de réduire de plus de la moitié, par rapport à 1949, la charge du budget relatif à ce secteur ; de 1.942 millions de francs en 1949, cette charge a été réduite à 822 millions de francs.

---

(1) *Moniteur belge* du 31 décembre 1950.

(2) *Moniteur belge* du 29 mai 1947.

(3) Les montants des diverses subventions économiques ne doivent pas être confondus avec les crédits pour subventions économiques, mentionnés au chapitre « Finances publiques ». Ces crédits sont des prévisions tandis que les totaux dont question ici indiquent les estimations des montants des subventions économiques effectivement utilisés au cours de chaque année.

(4) L'Arrêté du Régent du 17 mai 1950 (*Moniteur belge* du 18 mai 1950) relatif à l'octroi à titre temporaire de primes aux industries produisant, à base de lait belge, certains fromages, poudres de lait et laits condensés, ne peut être considéré comme une mesure accordant un subside aux prix. C'est une disposition de nature à protéger une industrie belge.

(5) Cf. *L'Économie Belge en* 1949, *op. cit.*, p. 222.

Quant aux subventions aux chemins de fer, de 2.600 millions de francs en 1949, elles ont été ramenées à 1.450 millions de francs en 1950 (1).

Enfin, les allocations compensatoires, qui atteignaient 3.170 millions de francs en 1949, ont été supprimées en 1950, sauf pour les frontaliers, pour lesquels elles représentent 60 millions de francs pour l'année sous revue. Cette suppression a pu être réalisée en partie grâce à une augmentation des revenus des travailleurs (incorporation de l'allocation dans le salaire) et en partie par une majoration des avantages sociaux compensant la perte de l'allocation pour les pensionnés et bénéficiaires des allocations familiales. Cette majoration a entraîné d'autre part une charge nouvelle de 1.954 millions de francs pour le Budget de l'Etat.

***

Des progrès ont donc encore été réalisés en 1950 dans la voie de la normalisation du mécanisme des prix. Toutefois, les conditions spéciales créées par la tension internationale, au cours du second semestre, ont nécessité une intervention directe de l'Etat dans plusieurs secteurs de l'économie où un dérèglement des prix s'était manifesté.

Section II. — Évolution des prix

Après le choc provoqué par les dévaluations monétaires de septembre 1949 sur les marchés mondiaux, des ajustements de prix se sont produits mais ils n'ont guère modifié le niveau général des prix intérieurs belges pendant les premiers mois de l'année ; il en a été tout autrement au cours du second semestre pendant lequel l'incidence des cours en hausse pratiqués sur les marchés mondiaux a été particulièrement ressentie sur le marché national.

§ 1. — PRIX MONDIAUX

La situation économique qui s'était améliorée progressivement depuis le milieu de l'année 1949 aux Etats-Unis, avait déterminé parallèlement une légère hausse des cours des matières premières de grande consommation. Cette hausse s'est confirmée au cours du premier semestre ainsi que l'exprime l'indice des matières premières à New York (2). De 333,7 au début de juillet 1949, cet indice avait atteint 347,5 à la fin de décembre 1949, pour se relever à 396,7 au début de juin 1950.

A partir de juillet, l'accroissement de la demande déclanché par les difficultés politiques internationales ainsi que par l'élaboration de programmes de réarmement et de stockage, superposa ses effets à la tendance déjà haussière de la plupart des marchés. Le rythme de la hausse des prix mondiaux s'en trouva accru ; à l'exception

---

(1) L'État a toutefois accordé une subvention de 589,6 millions de francs à la Société Nationale des Chemins de Fer Belges pour compenser certaines réductions de tarifs. Voir Chapitres Transports et Finances publiques.

(2) « Indice Moody » sur base 31 décembre 1931 = 100.

de quelques baisses de courte durée, baisses rendues inévitables par un excès de spéculation ou provoquées par une amélioration passagère de la situation internationale, le mouvement ascendant se prolongea jusqu'à la fin de l'année, époque à laquelle l'indice des matières à New York s'élevait à 516, soit une hausse de 48 % par rapport au début de l'année. Ce pourcentage traduit les fluctuations des cours officiels des matières premières traitées au comptant ; le relèvement fut plus substantiel, en général, sur les marchés à terme ainsi que sur certains marchés parallèles qui furent très actifs.

Outre le caoutchouc, pour lequel le coefficient de hausse est voisin de 3,5, les cours de la laine, des pâtes à papier, de l'étain et du mercure, ont plus que doublé durant l'année sous revue. Pour le cuivre, le plomb, le zinc et le coton, le relèvement des prix est voisin de 50 %, tandis qu'il varie de 15 à 35 % pour le froment, le cuir, l'avoine, le seigle, le cacao et le maïs. Abstraction faite de brèves oscillations, les prix mondiaux n'ont cessé d'augmenter toute l'année durant, à l'exception de quelques uns d'entre eux, notamment les cours du plomb, du mercure, du café, du cuir, des pâtes à papier, qui avaient fléchi au cours du premier semestre.

§ 2. — PRIX DE GROS BELGES

1. — *Evolution générale.*

La Belgique, gros importateur de matières premières, ne pouvait soustraire son économie à l'influence des marchés mondiaux et devait inévitablement « importer » les hausses de prix des matières premières internationales au cours de la seconde partie de l'année.

Indices des prix de gros

(1936/1938 = 100)

PÉRIODE	Indice des prix industriels	Indice des prix agricoles	Indice global
1948 Moyenne de l'année	**374,6**	**451,1**	**388,8**
1949 Moyenne de l'année	**361,0**	**407,5**	**369,9**
1950 Moyenne de l'année	**382,8**	**412,1**	**388,4**
Janvier	356,3	408,1	366,1
Février	356,2	395,3	363,7
Mars	354,3	386,2	360,5
Avril	355,1	389,0	361,6
Mai	359,1	390,5	365,2
Juin	362,3	377,9	365,4
Juillet	370,4	416,5	379,2
Août	387,5	429,3	395,5
Septembre	411,9	436,1	416,6
Octobre	420,5	432,1	422,8
Novembre	424,6	432,8	426,2
Décembre	434,9	451,0	438,1

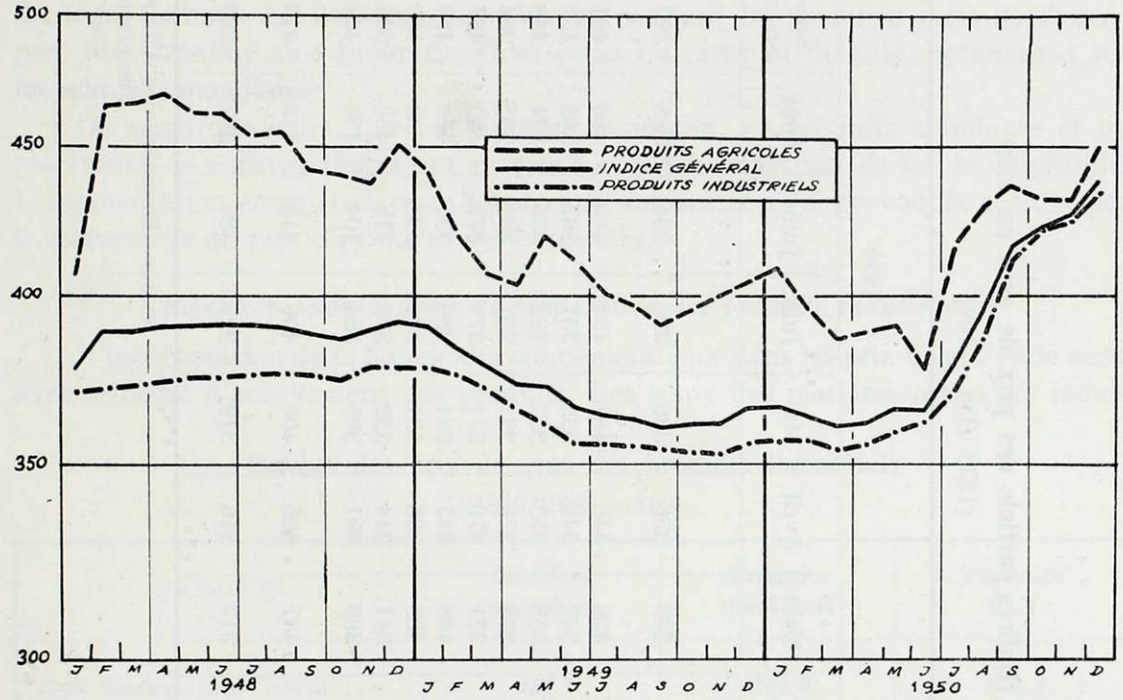
Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

Pendant les premiers mois de 1950, l'indice global des prix de gros diminue légèrement, principalement sous l'effet des baisses du cours de certains produits agricoles ; en avril, s'amorce le mouvement de hausse, accéléré à partir de juin par l'incidence des prix mondiaux, ce qui porte le pourcentage d'augmentation pour l'année entière à 19,9 %

La hausse a été moins sensible pour les produits agricoles (11,8 %) que pour les produits industriels (22,1 %). L'influence des prix des produits indigènes est en effet plus importante sur le premier groupe que sur le second. En outre, les matières premières agricoles cotées sur les marchés mondiaux, ont subi des hausses de cours moindres que les matières industrielles.

Indices des prix de gros

(1936/1938 = 100)



Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

2. — *Evolution par catégorie de produits.*

L'évolution des prix de gros par catégories de produits, s'est opérée dans le même sens pour toutes les rubriques ; l'intensité de la hausse diffère cependant de l'une à l'autre.

Parmi les catégories pour lesquelles les augmentations de prix enregistrées sont les plus fortes, on note les produits suivants : le caoutchouc, à la suite des fluctuations observées sur les marchés mondiaux ; les papiers et cartons, principalement à cause de la hausse des pâtes à papier ; les textiles et les peaux et cuirs. Pour les textiles, l'écart entre décembre 1950 et décembre 1949 est surtout attribuable au relèvement des prix du sous-groupe laine et, dans une mesure moindre, aux prix du lin et du coton. Il est à remarquer que les textiles artificiels n'ont subi qu'une hausse insignifiante. Quant à la dernière rubrique citée, celle des peaux et des cuirs, ce sont les cours des peaux brutes qui sont la cause principale de la hausse.

Indices partiels des prix de gros en 1950

(1936/1938 = 100)

DÉSIGNATION	Décembre 1949	1950											Ecart en % entre décembre 1949 et décembre 1950
		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
Produits agricoles du règne animal	384	364	351	336	336	330	326	384	398	393	399	398	423	+ 10,2
Produits agricoles du règne végétal	425	453	442	439	446	457	434	449	460	481	465	468	479	+ 12,7
Matières grasses	355	340	345	347	349	353	351	367	385	430	434	440	456	+ 28,5
Produits minéraux	371	358	357	353	353	357	362	366	374	388	395	398	403	+ 8,6
Produits chimiques	285	286	286	278	278	281	281	281	283	294	299	298	298	+ 4,6
Peaux et cuirs	373	373	371	371	370	371	371	377	400	487	503	498	533	+ 42,9
Caoutchouc	177	177	186	188	247	324	280	355	460	498	607	645	642	+ 262,7
Bois	527	533	538	538	538	531	531	525	530	556	569	609	631	+ 19,7
Papiers et cartons	337	335	338	341	344	352	375	416	450	506	535	530	567	+ 68,2
Produits textiles	375	389	390	389	391	395	394	404	424	464	481	508	538	+ 43,5
Matériaux de construction	403	405	407	407	405	406	406	413	413	413	414	414	414	+ 2,7
Métaux et produits métalliques	321	320	317	317	316	319	327	336	367	390	392	383	387	+ 20,6

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

Après ces quatre rubriques qui ont été influencées surtout par les cours pratiqués sur les marchés mondiaux, on retrouve une série d'autres groupes pour lesquels la hausse a été de moindre ampleur. Il s'agit des métaux et produits métallurgiques dont la hausse provient, en ordre principal, de l'augmentation des cours des mitrailles, des aciers et des métaux non ferreux ; la rubrique des matières grasses est influencée surtout par les prix de l'huile de palme ; la rubrique du bois voit son indice se relever principalement sous l'effet de la hausse des bois d'Amérique. Les produits agricoles du règne animal, après avoir subi pendant le premier semestre une baisse, causée à la fois par la variation saisonnière de certains produits et par le fléchissement des cours du bétail sur pied et des viandes, se sont relevés sensiblement à partir du mois de juin. Quant aux produits agricoles du règne végétal, la diminution de l'indice pendant le premier semestre a été plus faible que pour la rubrique précédente ; par la suite il s'est redressé de façon plus considérable que celui des produits du règne animal. Le fléchissement observé pendant les premiers mois de l'année peut être attribué aux diminutions des cours du cacao et du café, notamment sur les marchés mondiaux.

On remarque enfin, que les produits minéraux, les produits chimiques et les matériaux de construction n'ont présenté que des variations de faible amplitude. L'augmentation enregistrée pour les produits minéraux a été provoquée surtout par le relèvement du prix du coke et des hématites.

3. — *Evolution selon le degré de préparation des produits industriels.*

L'incorporation de la hausse des cours mondiaux dans les prix belges varie aussi avec le degré d'achèvement des produits. Les cours des matières premières indus-

Indices des prix de gros des produits industriels

(1936/1938 = 100)

PÉRIODE	Matières premières	Produits demi-finis	Produits finis
1948 Moyenne de l'année	**408,8**	**393,5**	**342,3**
1949 Moyenne de l'année	**381,7**	**372,4**	**341,0**
1950 Moyenne de l'année	**419,3**	**402,0**	**349,1**
Janvier	377,9	369,3	334,7
Février	378,7	369,0	334,0
Mars	376,2	365,9	333,4
Avril	381,4	365,8	332,3
Mai	389,0	368,8	334,9
Juin	389,2	375,1	337,8
Juillet	400,6	380,0	346,2
Août	424,1	405,7	354,2
Septembre	456,2	444,5	365,6
Octobre	467,4	453,8	372,3
Novembre	485,6	457,4	369,8
Décembre	505,7	469,2	374,5

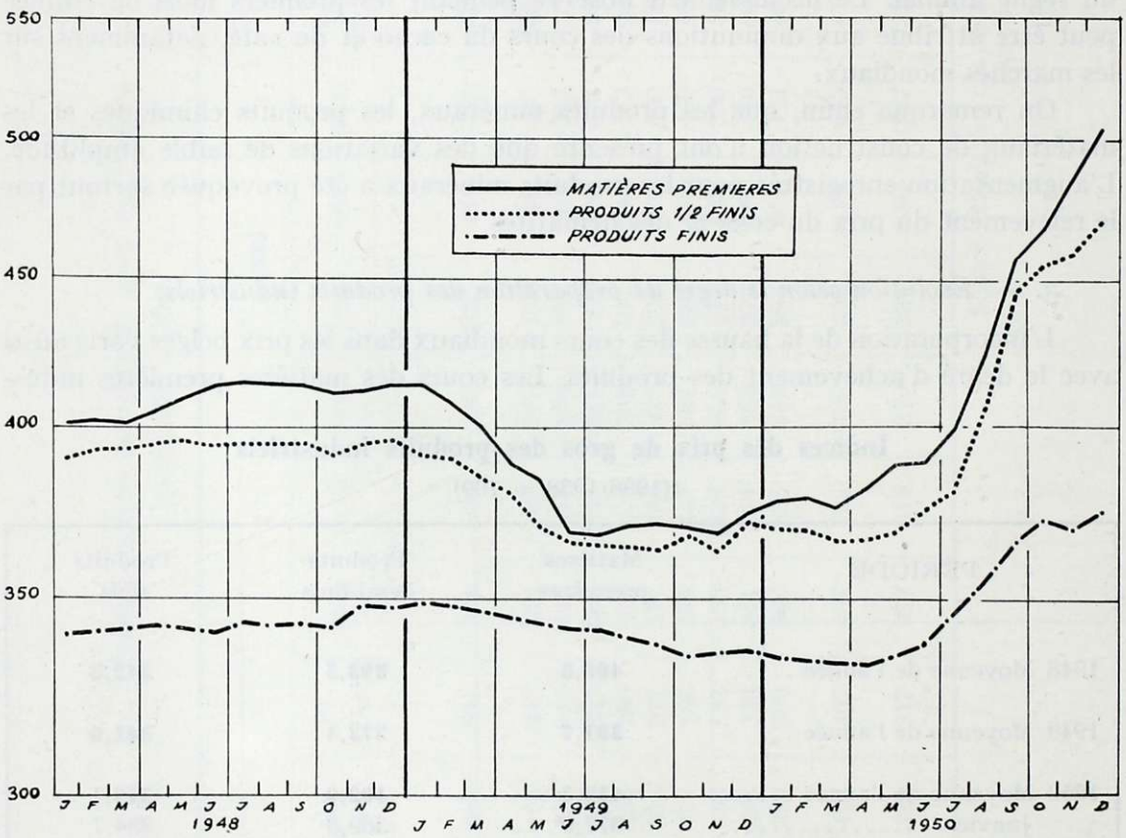
Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

trielles, qui se relevaient déjà en fin d'année 1949, ont poursuivi le même mouvement jusqu'à juin. A partir de juillet, la hausse a été fortement accentuée et a porté, en fin d'année, l'indice partiel des matières premières des produits industriels à 505,7, soit une hausse de 35,2 % par rapport à décembre 1949.

Les produits demi-finis et les produits finis ont suivi, mais avec une intensité moindre, ce qui est tout à fait normal, la courbe des prix des matières premières. La hausse des prix des produits demi-finis est de 26,7 % pour l'année 1950 ; elle n'est que de 11,6 % pour les produits finis. L'influence de la politique de baisse des prix apparaît dans la courbe des produits finis ; elle est moins marquée pour les produits demi-finis, quoiqu'un ralentissement du mouvement haussier en novembre en témoigne cependant.

Indices des prix de gros des produits industriels

(1936/1938 = 100)



Sources : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Direction générale de l'Industrie et du Commerce

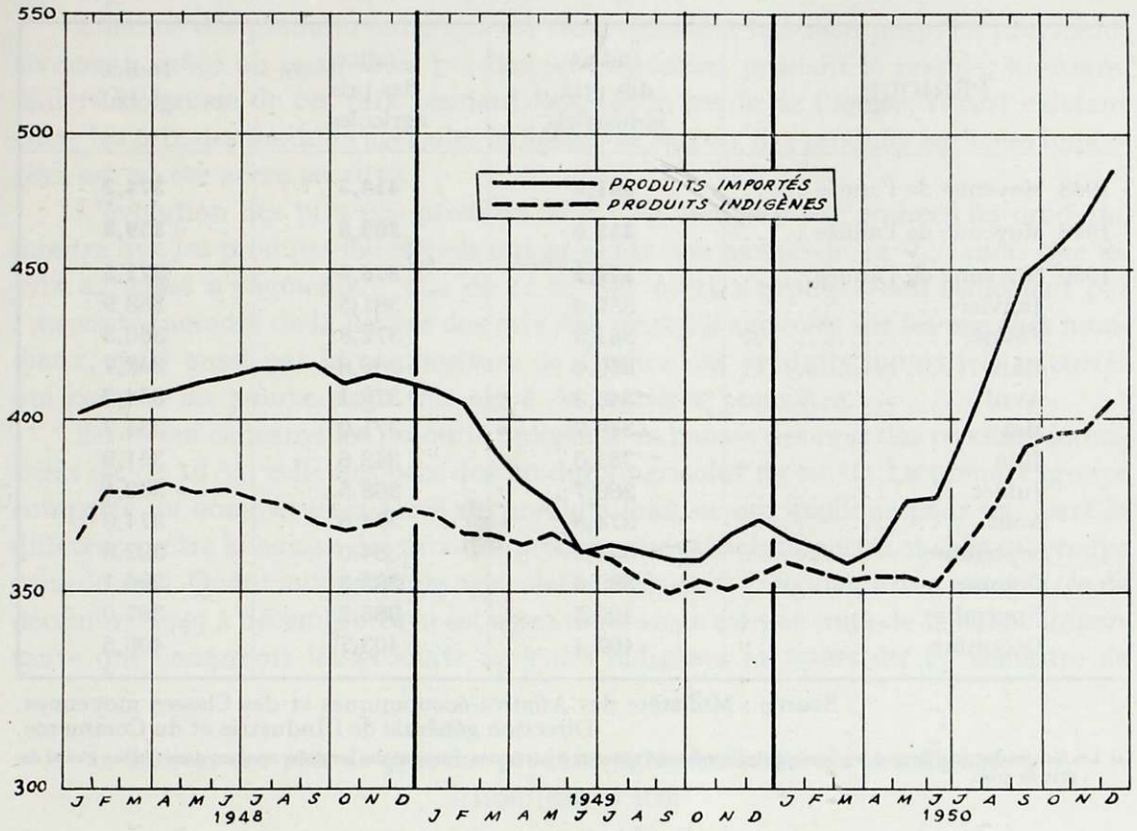
4. — *Evolution des prix des produits importés et des produits indigènes.*

La différence entre la hausse subie par les prix des produits importés et celle enregistrée par les prix des produits indigènes est considérable. Le relèvement de l'indice pour le 1er groupe est de 31,3 % contre 14,6 % pour l'indice représentatif du 2e groupe.

Jusqu'en mars, on avait noté un léger fléchissement des prix des produits importés, fléchissement attribuable pour une grande part, à la baisse des produits agricoles. Par après, l'indice des produits importés s'est relevé d'une façon très sensible à partir de mai, principalement sous l'effet de la tendance ascendante des prix indus-

Indices des prix de gros des produits importés et indigènes

(1936/1938 = 100)



Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

Indices des prix de gros des produits importés (a)

(1936/1938 = 100)

PÉRIODE	Indice des prix industriels	Indice des prix agricoles	Indice global
1948 Moyenne de l'année	**389,0**	**478,1**	**411,8**
1949 Moyenne de l'année	**360,6**	**418,2**	**375,2**
1950 Moyenne de l'année	**392,2**	**450,5**	**407,0**
Janvier	343,4	436,7	366,4
Février	344,6	417,2	362,9
Mars	342,1	408,7	358,9
Avril	346,8	408,9	362,6
Mai	360,8	420,7	376,1
Juin	363,1	418,0	377,2
Juillet	374,3	466,6	397,3
Août	400,9	482,0	421,4
Septembre	434,1	489,8	448,5
Octobre	452,0	475,0	458,1
Novembre	463,2	483,2	468,6
Décembre	481,7	499,5	486,5

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

(a) Les indices des prix de gros des produits importés sont obtenus à partir des cotations des produits rentrant dans l'indice global des prix de gros.

Indices des prix de gros des produits indigènes (a)

(1936/1938 = 100)

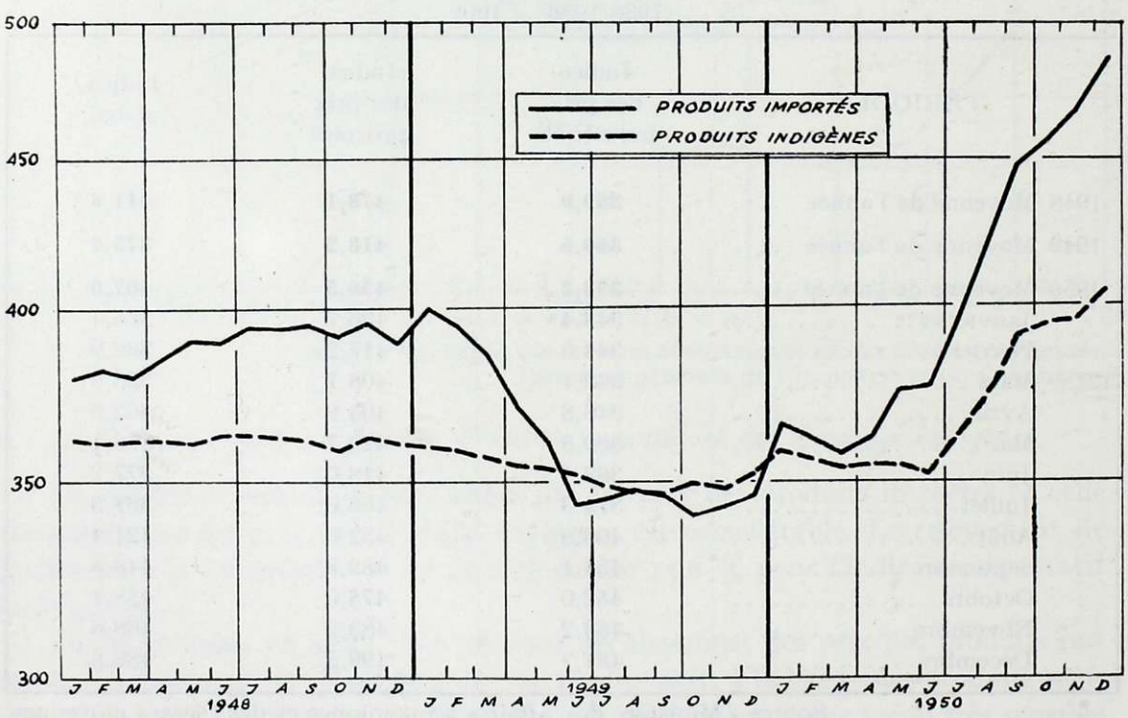
PÉRIODE	Indice des prix industriels	Indice des prix agricoles	Indice global
1948 Moyenne de l'année	**361,3**	**418,5**	**374,2**
1949 Moyenne de l'année	**352,0**	**383,8**	**359,3**
1950 Moyenne de l'année	**370,2**	**376,0**	**371,5**
Janvier	352,0	381,5	358,9
Février	351,3	372,8	356,3
Mars	350,0	365,8	353,7
Avril	349,3	370,1	354,2
Mai	349,7	371,0	354,7
Juin	353,0	348,6	351,9
Juillet	360,7	368,5	362,5
Août	374,5	374,6	374,6
Septembre	394,5	384,0	392,0
Octobre	399,6	385,3	396,1
Novembre	400,5	386,2	397,0
Décembre	407,4	403,7	406,5

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

(a) Les indices des prix de gros des produits indigènes sont obtenus à partir des cotations des produits rentrant dans l'indice global des prix de gros.

Indices des prix de gros des produits industriels importés et indigènes

(1936/1938 = 100)



Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

triels, qui, partant d'un niveau inférieur à celui des prix industriels indigènes, dépassent rapidement ces derniers.

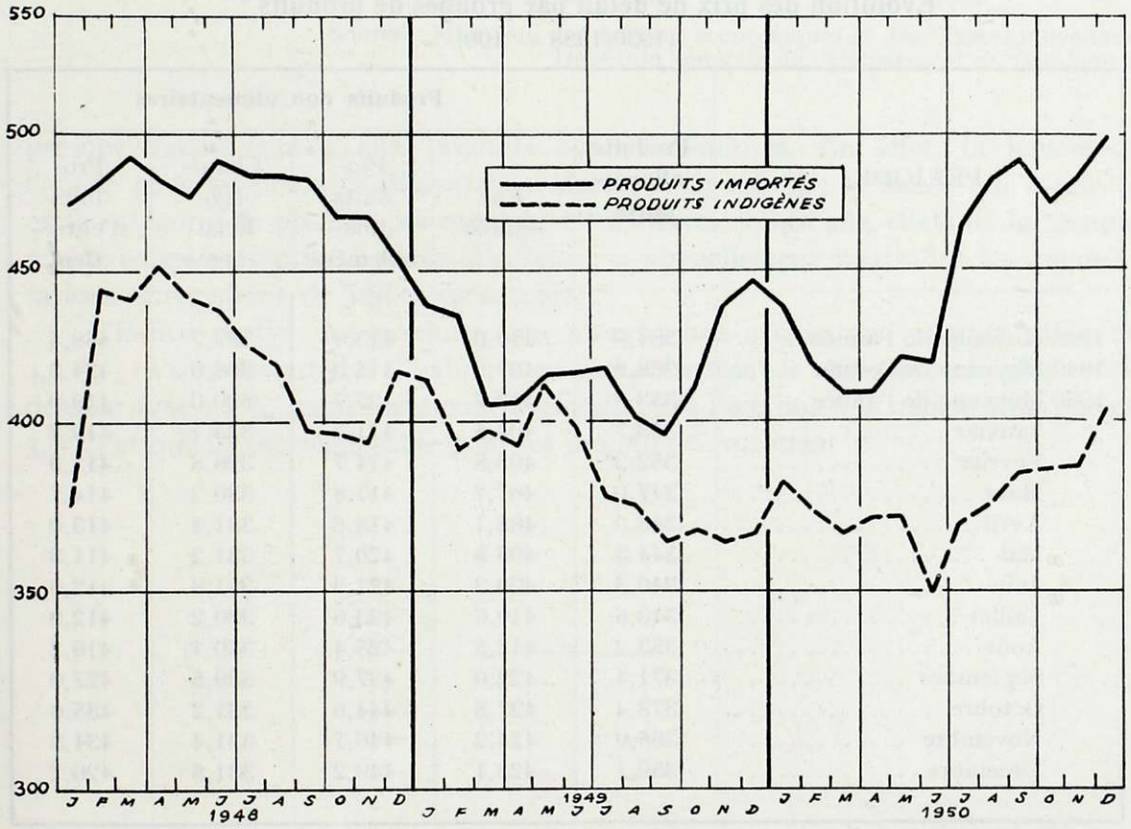
L'indice des produits indigènes est resté orienté à la baisse jusqu'en juin inclusivement, grâce au recul assez net des prix agricoles, pendant le premier semestre. Malgré la hausse de ces prix pendant la seconde partie de l'année, l'écart existant entre les prix des produits agricoles indigènes et les prix des produits agricoles importés s'est encore accru en 1950.

L'évolution des prix des produits importés, analysée par groupes de produits, montre que les produits industriels ont présenté une hausse de 42 %, tandis que les prix agricoles n'augmentent que de 12 %. Cet écart s'explique non seulement par l'intensité moindre de la hausse des prix des produits agricoles sur les marchés mondiaux, mais aussi par la composition de l'indice des produits industriels importés qui compte un pourcentage très élevé de matières premières.

En ce qui concerne les produits indigènes, la hausse des prix des produits industriels est de 16 %, celle des prix des produits agricoles de 10 %. Le premier groupe comporte un nombre assez élevé de produits finis, ce qui explique pour une part la différence entre la hausse des prix des produits industriels importés et celle du groupe considéré ici. Quant aux produits agricoles indigènes, si l'augmentation enregistrée de décembre 1949 à décembre 1950 est assez modeste, c'est par suite de la baisse importante que connurent les produits agricoles indigènes au cours du 1er semestre de

Indices des prix de gros des produits agricoles importés et indigènes

(1936/1938 = 100)



Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

l'année. Ce mouvement n'était que le prolongement d'un mouvement plus long qui avait pris cours en 1948 déjà.

§ 3. — PRIX DE DÉTAIL

La tendance à la baisse des prix de détail, qui avait débuté en 1948, se prolongea jusqu'en juin 1950, principalement sous l'effet de la réduction des prix de vente au détail des produits alimentaires.

A partir du mois de juillet, à la suite du relèvement des prix de gros et aussi de la vague d'achats inconsidérés que connut le pays, l'indice se releva rapidement jusqu'en octobre. La campagne de baisse amena ensuite un rajustement des prix au consommateur, de telle sorte que la hausse de décembre 1949 à décembre 1950 n'atteint que 2,2 %.

Le relèvement de 2,2 % enregistré pendant l'année 1950 est attribuable

Indice des prix de détail

(1936/1938 = 100)

PÉRIODE	Indice
1948 Moyenne de l'année....	**393,4**
1949 Moyenne de l'année....	**380,6**
1950 Moyenne de l'année....	**377,3**
Janvier	373,2
Février	373,0
Mars.....	370,6
Avril	369,7
Mai.....	370,0
Juin	368,0
Juillet	368,8
Août	376,1
Septembre.....	391,6
Octobre	394,7
Novembre	388,4
Décembre	383,8

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

Evolution des prix de détail par groupes de produits

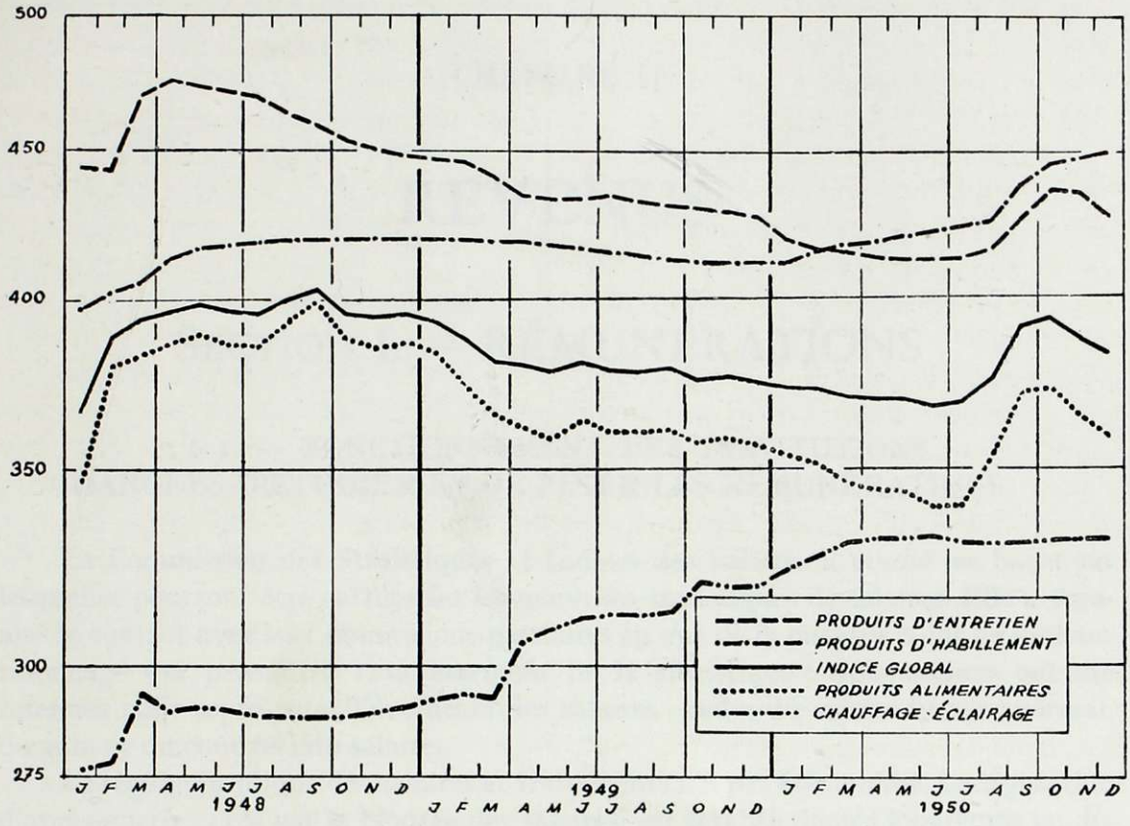
(1936/1938 = 100)

PÉRIODE	**Produits alimentaires**	**Produits non alimentaires**			
		Ensemble	Produits d'habillement	Chauffage Éclairage	Produits d'entretien
1948 Moyenne de l'année	384,0	410,0	413,4	287,7	459,5
1949 Moyenne de l'année	363,9	407,9	415,3	308,0	434,3
1950 Moyenne de l'année	353,8	413,7	427,7	330,0	419,9
Janvier	353,7	404,5	411,7	323,1	419,2
Février	352,3	405,8	414,7	326,8	415,9
Mars	347,0	407,7	417,8	330,2	414,7
Avril	345,0	408,1	418,8	331,4	413,0
Mai	344,3	408,8	420,7	331,2	411,8
Juin	340,3	409,3	421,3	331,8	412,0
Juillet	340,6	410,6	423,6	330,2	412,9
Août	353,2	412,5	425,4	330,1	416,2
Septembre	371,4	422,0	437,9	330,5	427,0
Octobre	373,4	427,8	444,6	331,2	435,6
Novembre	365,0	424,2	446,7	331,4	434,8
Décembre	359,1	423,1	449,2	331,5	426,2

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

Indices des prix de détail

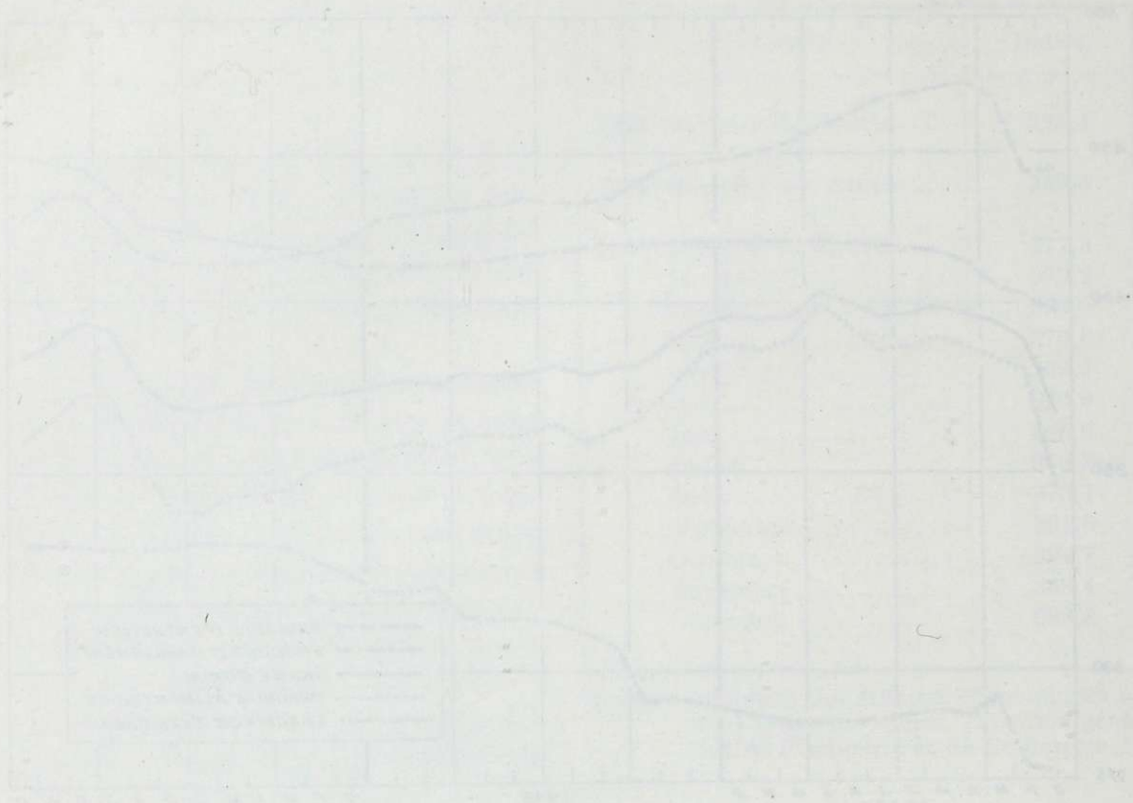
(1936/1938 = 100)



Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

presque exclusivement aux produits non alimentaires. En effet, la hausse de l'année pour les produits alimentaires n'est que de 0,6 % ; la baisse qui a affecté cette catégorie de produits au cours du 1er semestre, jointe aux effets de la campagne de baisse entreprise à partir d'octobre, a virtuellement neutralisé les augmentations enregistrées de juillet en octobre.

L'indice partiel des produits non alimentaires accuse une augmentation de 4,3 % ; ce sont les articles d'habillement qui présentent le relèvement le plus considérable avec 9,2 %, tandis que pour le chauffage et l'éclairage, la hausse n'est que de 3,8 % et qu'elle est négligeable pour les produits d'entretien.



CHAPITRE II

REVENUS

SECTION I. — RÉMUNÉRATIONS

§ 1. — FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS CHARGÉES D'ÉTUDIER ET DE FIXER LES RÉMUNÉRATIONS

La Commission des Statistiques et Indices des Salaires a étudié les bases sur lesquelles pourront être entreprises les nouvelles statistiques de salaires. Elle a organisé le contact avec les Commissions paritaires en vue de la mise au point de l'échantillonnage qui permettra l'établissement de la statistique ; trois notions ont été retenues pour représenter l'évolution des salaires : celles du salaire horaire normal, du gain et du coût réel du salaire.

Le régime juridique des salaires et traitements n'a pas été modifié. La législation d'après-guerre, axée sur le blocage des salaires, est tombée depuis longtemps en désuétude. Les minima de rémunérations sont fixés par les Commissions paritaires ; celles-ci ont fait, depuis 1949 et surtout en 1950, un usage plus fréquent de la faculté prévue dans leur statut (1) et leur permettant de demander que force obligatoire soit accordée à leurs décisions au moyen d'un arrêté royal.

§ 2. — REVENDICATIONS ET ACCORDS

Contrairement à l'année précédente, les revendications salariales ont été nombreuses au cours de l'année 1950 et elles ont abouti à des adaptations des barèmes de salaires, sans que le recours à la grève fût fréquent.

En fait, peu de grèves importantes ont été enregistrées pendant l'année, en dehors des grèves généralisées de juillet/août, issues des difficultés politiques de l'époque et dont l'aboutissement a été placé sous le signe des revendications salariales. Le total des journées perdues recensées s'est élevé à 2.768.555 unités contre 829.850 en 1949(2).

Les grèves les plus importantes de l'année ont été, par ordre chronologique, la grève de l'industrie textile des Flandres du 30 mai au 25 juin (3) ; celle des réparateurs de navires d'Anvers, qui s'est terminée, après huit semaines, le 23 juin ; les grèves généralisées qui se sont étendues du 12 juillet au 3 août ; la grève des dockers du port d'Anvers, qui a débuté le 29 juillet, s'est étendue aux ports de Gand et de

(1) Article 12 de l'Arrêté-loi du 9 juin 1951 (*Moniteur belge* du 5 juillet 1945).

(2) Les journées perdues dans les grèves d'ordre politique n'ont pas été comptées ici.

(3) Cette grève explique le chiffre élevé de juin, soit 2.079.438 journées perdues.

Bruxelles, et s'est terminée le 2 septembre ; enfin, les grèves localisées des employés, du 6 au 22 novembre.

A part une activité assez considérable dans les Commissions paritaires, dont les résultats seront exposés plus loin et la grève de l'industrie textile des Flandres, le premier semestre avait été fort calme. Au second semestre, au contraire, deux grands mouvements revendicatifs se sont manifestés. Le premier, issu des grèves de juillet et août, a trouvé son aboutissement dans les décisions du Conseil paritaire général extraordinaire du 4 septembre. Le second, attribuable à la hausse des prix, a donné lieu au paiement d'une prime compensatoire et à la revendication quasi générale du rattachement des rémunérations à l'index.

Le Conseil paritaire général extraordinaire du 4 septembre a pris acte des projets gouvernementaux d'augmenter les pensions de vieillesse et les pensions d'ouvriers mineurs, de modifier la législation relative aux accidents de travail et aux maladies professionnelles dans le sens de l'indemnisation intégrale, de majorer les allocations familiales en faveur des enfants dont la mère reste au foyer, de maintenir leur situation pécuniaire antérieure aux estropiés et mutilés arrivés à l'âge de 65 ans et enfin, de garantir le paiement effectif de dix jours fériés par an.

Le Conseil a recommandé la convocation des Commissions paritaires en vue d'une réadaptation des minima de salaires, de façon à porter à 16 F le salaire horaire minimum du travailleur masculin de 21 ans, partout où les possibilités économiques le permettaient et, dans l'éventualité contraire, d'admettre de toute façon le minimum de 15 F ; cette recommandation s'étendait « mutatis mutandis » aux rémunérations des employés. Sa réalisation devait s'effectuer sans entraîner d'augmentations générales des barêmes de rémunérations. Enfin, en ce qui concerne les vacances annuelles, la question a été reportée aux sessions ordinaires ultérieures du Conseil paritaire général.

La réalisation des projets gouvernementaux incorporés relatifs aux avantages sociaux est examinée plus loin (1).

La recommandation relative au relèvement du minimum absolu des salaires a été suivie par les diverses Commissions paritaires, qui s'y sont conformées dans la mesure des possibilités économiques. Enfin, une convention paritaire du 20 novembre a admis le principe des vacances supplémentaires.

Les revendications qui ont trouvé leur origine dans la hausse du coût de la vie ont donné lieu à une expérience de baisse des prix, qui a réussi à neutraliser le relèvement désordonné dont ceux-ci avaient été l'objet en raison de la vague d'achats issue de la situation internationale. Cette expérience de baisse des prix, due à la coopération du Gouvernement, des employeurs et des syndicats aboutit à l'accord général du 23 octobre.

Il était prévu que les résultats de l'expérience devaient être appréciés lors de l'établissement de l'indice des prix de décembre. L'accord prévoyait, en cas de succès, l'octroi aux travailleurs d'une prime temporaire et compensatoire de la perte de revenu due aux hausses des mois précédents. Cette adaptation des revenus pouvait être réalisée sans que soient nécessaires des modifications définitives dans le barème des rémunérations. Un acompte devait être versé après la publication de l'index des prix de novembre si, à ce moment, la baisse des prix pouvait être escomptée dans une mesure suffisante pour indiquer le succès de l'expérience.

---

(1) Cf. § 4. — Avantages sociaux.

Cet acompte fut effectivement octroyé (1). Quant à la prime (2) payable pour les mois d'octobre, novembre et décembre, elle atteignait, pour des prestations complètes, une somme variant de 300 à 600 F, selon l'âge et le sexe des travailleurs. Les dispositions relatives à la prime ont été étendues aux bénéficiaires d'indemnités de chômage et de maladie-invalidité. Des modalités spéciales d'application de la prime compensatoire peuvent être relevées dans différentes Commissions paritaires. Dans certains cas, la prime a été payée malgré le rattachement à l'index ou malgré une augmentation des rémunérations. En outre, il est arrivé que le paiement de la prime n'ait été que partiel, particulièrement dans les cas où elle était octroyée pendant la période transitoire avant le rattachement à l'index ; les travailleurs y ont parfois trouvé un avantage supplémentaire.

Le rattachement des rémunérations à l'index a été réclamé dans la plupart des branches d'activité à la fin de l'année. C'est au début de 1951 cependant, que les conventions les plus importantes ont été signées.

En 1950, il y a lieu de signaler la liaison des salaires à l'index dans les Commissions paritaires des industries suivantes : Imprimerie et Arts graphiques, Briqueteries du Rupel et de la Campine anversoise, Chaussures et pantoufles, Commerce et Industrie des sacs en jute, Industrie textile, Glacerie, Industrie de la construction, Articles de voyage et maroquinerie, Tannerie, chamoiserie et mégisserie, Briqueteries du Centre et du Sud de la Flandre Occidentale et du Tournaisis, Transformation du papier et cartonnage, Préparation du lin, Cartes à jouer et papier couché.

Une revendication des organisations syndicales, assez fréquente actuellement, a trait au *petit chômage* ; il s'agit de l'indemnisation, au taux normal du salaire, des journées de travail perdues à l'occasion d'événements qui intéressent l'état civil (décès de parents, etc.) ou le devoir civique ou syndical. Des décisions à ce sujet ont été prises en 1950 par plusieurs commissions paritaires.

Suivant la procédure prévue au statut des commissions paritaires, un grand nombre d'arrêtés royaux ont rendu obligatoires de nouveaux barèmes de salaires minima. Les décisions prises en 1950 et rendues obligatoires ont trait aux branches d'activité suivantes : Industrie de la construction (3), Entreprises forestières (4), Industrie des cuirs et peaux (5), Industrie alimentaire (6), Service de santé (7),

---

(1) Voir l'avis publié au *Moniteur belge* du 3 décembre 1950, p. 8454.

(2) Voir l'accord du 3 janvier 1951 publié au *Moniteur belge* du 13 janvier 1951, p. 202.

(3) Arrêté du Régent du 5 mai 1950 (*Moniteur belge* du 7 mai 1950) et Arrêté royal du 10 octobre 1950 (*Moniteur belge* du 18 octobre 1950) (entreprises de dragage).

(4) Arrêté du Régent du 12 juin 1950 (*Moniteur belge* du 25 juin 1950).

(5) Arrêté du Régent du 1er juillet 1950 (*Moniteur belge* du 14 juillet 1950) (chaussures et pantoufles).

(6) Arrêté du Régent du 13 juillet 1950 (*Moniteur belge* du 21 juillet 1950) (meunerie).

Arrêté royal du 19 septembre 1950 (*Moniteur belge* du 27 septembre 1950) (chocolaterie, confiserie et pâtes à tartiner).

Arrêté royal du 12 octobre 1950 (*Moniteur belge* du 18 octobre 1950) (industrie de la viande).

Arrêté royal du 19 décembre 1950 (*Moniteur belge* du 6 janvier 1951) (sucrerie, distillerie, levurerie).

(7) Arrêté du Régent du 14 juillet 1950 (*Moniteur belge* du 26 juillet 1950) (accoucheuses).

Imprimerie et Arts graphiques (1), Entreprises agricoles (2), Industrie transformatrice du bois (3), Transport (4), Entreprises de battage (5), Industrie des pâtes, papiers et cartons (6), Commerce alimentaire (7).

De nombreuses autres décisions ont été prises dans différentes Commissions ou Sous-Commissions paritaires, spécialement en fin d'année pour se conformer à l'accord du 4 septembre.

Dans un nombre assez grand de branches d'activité où le salaire minimum était encore inférieur à 16 F, celui-ci a subi une réadaptation qui l'a amené assez fréquemment à ce niveau ; le plus souvent, la réadaptation n'a pas porté seulement sur le minimum de salaire le plus bas mais aussi sur l'ensemble du barème. Toutefois, le nombre de Commissions paritaires où des adaptations n'avaient pas encore été entérinées restait élevé à la fin de 1950 ; ceci ne signifie pas nécessairement que les salaires n'ont pas été réadaptés dans ces industries.

Parmi ces décisions auxquelles force obligatoire n'a pas été donnée par arrêté royal, il y a lieu de citer spécialement la convention du 22 novembre relative aux appointements des employés (8). A la suite de cette convention, de nouveaux barèmes plus avantageux que les minima nationaux, ont été établis, en 1950 déjà, dans l'industrie métallurgique et les grands magasins, pour entrer en vigueur le 1er janvier 1951.

En ce qui concerne les frontaliers travaillant en France, l'accord de décembre 1949 a été d'application pendant la plus grande partie de l'année. Des difficultés ont résulté du fait que les augmentations de salaire, soit 8 % dans l'industrie textile et 5 % dans la métallurgie, consenties au début de l'année, n'ont pas été généralement accordées aux travailleurs frontaliers. Il en a été de même du relèvement du salaire minimum au mois d'août ; après des négociations entreprises avec les organisations ouvrières, certains employeurs ont accordé aux frontaliers le bénéfice de ces nouveaux minima sous déduction de la bonification de 12 % octroyée antérieurement. Ces deux faits nouveaux, joints à la hausse du coût de la vie, ont amené à engager des pourparlers au niveau gouvernemental (9).

Les frontaliers travaillant aux Pays-Bas ont bénéficié d'une bonification de 10 % à dépenser dans le pays et payable par les employeurs. Cette formule remplaçait à partir du 1er janvier 1950, celle qui fut admise au lendemain des dévaluations de septembre 1949.

---

(1) Arrêté du Régent du 18 juillet 1950 (*Moniteur belge* du 26 juillet 1950) (typographes).

(2) Arrêté royal du 4 septembre 1950 (*Moniteur belge* du 17 septembre 1950).

Arrêté royal du 11 octobre 1950 (*Moniteur belge* du 18 octobre 1950) (arrachage des betteraves sucrières).

(3) Arrêté royal du 16 septembre (*Moniteur belge* du 25-26 septembre 1950, err. : *Moniteur belge* des 8 et 9 janvier 1951) (caisserie, brosserie, vannerie).

Arrêté royal du 23 octobre 1950 (*Moniteur belge* du 29 octobre 1950) (cadres, accessoires textiles, talonnerie).

(4) Arrêté royal du 11 octobre 1950 (*Moniteur belge* du 15 octobre 1950) (entreprises de déménagements).

(5) Arrêté royal du 24 octobre 1950 (*Moniteur belge* du 29 octobre 1950).

(6) Arrêté royal du 15 décembre 1950 (*Moniteur belge* du 17 janvier 1951) (transformation du papier et cartonnage).

(7) Arrêté royal du 6 février 1951 (*Moniteur belge* du 22 février 1951).

(8) Voir l'avis publié au *Moniteur belge* du 3 décembre 1950, p. 8457.

(9) Ceux-ci ont abouti à un nouvel accord le 5 janvier 1951.

§ 3. — ÉVOLUTION DES RÉMUNÉRATIONS

1. — *Sources et définitions.*

Comme les années précédentes, l'analyse des rémunérations a été faite en se basant principalement sur les gains bruts déclarés à l'Office National de Sécurité Sociale. Cet Office calcule trimestriellement les gains moyens journaliers des ouvriers et les gains moyens mensuels des employés répartis par sexe, pour chaque branche d'activité et selon l'importance des entreprises ; de même, une répartition régionale est faite par arrondissement administratif. Le *gain moyen brut* comprend les rétributions en espèces et avantages en nature ; il couvre aussi bien les primes, gratifications ou participations aux bénéfices que les rémunérations de base, fixes ou mobiles. Les gains journaliers sont obtenus en divisant par le nombre de journées de travail, le montant des rémunérations déclarées, y compris éventuellement celles des jours fériés.

Aucune distinction n'est faite entre les diverses catégories de qualification et les groupes d'âges ; les moyennes et par elles la valeur significative de la statistique peuvent en être influencées, surtout pour les gains des employés.

Les indices trimestriels des salaires de la Banque Nationale fournissent spécialement une référence à l'avant-guerre ainsi qu'une distinction établie d'après la qualification ; l'évolution trimestrielle qu'ils enregistrent marque davantage les modifications intervenues, parce qu'ils se réfèrent à la situation de fin de trimestre ; au contraire, les chiffres de gains de l'Office National de Sécurité Sociale sont des moyennes couvrant le trimestre entier ; de plus, les indices de la Banque Nationale sont moins sensibles à des perturbations accidentelles comme celles provenant du nombre variable des jours fériés, facteur qui affecte les gains moyens calculés par l'Office National de Sécurité Sociale. *Le salaire horaire moyen* résulte de la division par le nombre d'heures de travail, de la somme totale brute revenant à l'ensemble du personnel ouvrier et comprenant les primes et sursalaires divers. Les deux autres indices qui concernent les qualifiés et spécialisés, d'une part, et les manœuvres, d'autre part, sont relatifs au salaire horaire de base du type le plus courant de travailleur de chacune de ces catégories dans les entreprises recensées.

Il est fait état dans le paragraphe précédent des décisions des Commissions paritaires. Il est possible, en se référant aux salaires minima fixés par celles-ci, de dégager le sens général de l'évolution des salaires. Mais ces barèmes ne renseignent ni sur le niveau moyen, ni sur le chiffre réel des rémunérations.

2. — *Comparaison avec l'avant-guerre.*

L'indice de la Banque Nationale constitue la meilleure référence à l'avant-guerre en matière de salaires. L'indice général du salaire horaire pour les deux catégories de travailleurs établies d'après la qualification, a dépassé, en 1950, le niveau 400 et s'est élevé à 427, quand en fin d'année les rémunérations ont été influencées par la hausse des prix. Le salaire moyen, dont la signification est plus importante encore au point de vue du revenu des travailleurs, atteint l'indice 439 en décembre. Ces indices ne représentent d'ailleurs que partiellement l'évolution aussi bien du coût total de la main-d'œuvre que du revenu global des salariés.

Le coût réel des salaires dans l'industrie en général se situerait, en décembre, à l'indice 500 par rapport à la base 1936/1938 (1).

Le salaire social, comprenant la rémunération des jours fériés et des vacances, de même que les avantages familiaux, s'établirait par rapport à l'avant-guerre à un indice variant de 436 à 543 selon la qualification et la situation familiale des travailleurs (2).

Pour indiquer l'importance des allocations sociales dans l'ensemble des revenus, il suffit d'ailleurs de se référer à l'enquête sur le mode de vie des travailleurs en 1948/1949 (3). Les allocations sociales représentent en moyenne 15,45 % des revenus des familles d'ouvriers.

3. — *Evolution générale.*

Le début de l'année 1950 se situe à la suite d'une période de hausse des rémunérations nominales et à un moment où la progression ne se faisait plus qu'à un rythme ralenti. A quelques rares exceptions près, l'augmentation des rémunérations a cependant encore été générale cette année, principalement en raison des hausses apparues en fin d'année.

L'atténuation du mouvement de hausse pouvait être mise en rapport avec la baisse des prix de détail amorcée en 1948 ; d'autre part, la hausse a repris à un rythme plus rapide à la fin de 1950 parallèlement à l'évolution des prix. Toutefois, à un point de vue déterminé, il est permis de faire abstraction de l'influence de la hausse des prix dans un examen des rémunérations basé sur les statistiques de l'Office National de Sécurité Sociale ; elles ne tiennent aucun compte, en effet, de la prime compensatoire payée en novembre et décembre ; or, celle-ci constitue une grande part des augmentations de rémunérations décidées en 1950 pour sauvegarder le pouvoir d'achat des travailleurs.

Indépendamment même de l'influence des hausses de prix, la tendance ascendante des rémunérations s'est spécialement manifestée en fin d'année, à la suite du relèvement du minimum absolu des salaires dans le cadre des décisions du Conseil paritaire général extraordinaire. Cependant, le mouvement de hausse était amorcé antérieurement déjà dans de nombreuses industries.

L'évolution trimestrielle, révélée par les chiffres de l'Office National de Sécurité Sociale, fait apparaître, pour les employés, une augmentation des rémunérations de plus en plus large au cours de l'année.

Pour les ouvriers, les gains moyens sont influencés par le nombre variable de jours fériés au cours de chacun des trimestres (4). Cependant, la tendance générale est à la hausse des salaires ; ceci est confirmé par les indices de la Banque Nationale. Sans même s'arrêter à l'indice de décembre, qui témoigne de l'adaptation des sa-

---

(1) Cet indice est établi par l'Institut de Recherches économiques et sociales de Louvain, en affectant l'indice de la Banque Nationale du coefficient des charges sociales à chacune des époques. L'indice obtenu pour mars, soit 464 se compare avec l'indice 447 (base 1938) émanant d'une autre source (cfr. *Industrie*, Revue de la Fédération des Industries belges, 5e année, n° 1, janvier 1951) lequel ramené à la base 1936/1938 donnerait le chiffre de 482,8.

(2) Institut de recherches économiques et sociales de Louvain.

(3) JACQUEMYNS (G.). — *Mode de vie des ouvriers* 1948-1949, Bruxelles, 1951 (Institut universitaire d'Information sociale et économique).

(4) Ce nombre a varié comme suit : 0, 4, 2, 3.

laires au coût de la vie, il résulte de l'évolution au cours des trimestres précédents, que les salaires n'ont pas cessé de croître dans un grand nombre d'industries.

4. — *Analyse des rémunérations.*

a) *Par sexe.*

Dans les dernières années, les rémunérations féminines avaient progressé, par rapport à l'avant-guerre, plus rapidement que celles des travailleurs masculins et elles conservent cette avance relative. Cet avantage, acquis dans l'immédiat après-guerre, s'était atténué de plus en plus pour les ouvrières des industries manufacturières, probablement en relation avec le chômage plus intense de la main-d'œuvre féminine. Il s'était, au contraire, confirmé pour les autres catégories de travailleuses, et même étendu, mais de moins en moins nettement cependant, pour les ouvrières du commerce et les employées de l'industrie.

En 1950, de façon générale, les rémunérations des travailleurs masculins, exprimées en valeur absolue, spécialement celles des employés et de la main-d'œuvre de l'industrie, ont à nouveau accentué l'écart qui les sépare de celles du personnel féminin ; de la sorte, la comparaison des rémunérations par rapport à 1946 est, au total, favorable, en 1950, aux travailleurs masculins.

Indices des gains moyens bruts dans le commerce
(1947 = 100)

INDUSTRIE	Ouvriers				Employés			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	1949	1950	1949	1950	1949	1950	1949	1950
I. *Entreprises commerciales proprement dites*	113	116	117	120	114	123	111	116
II. *Entreprises de crédit*	134	132	145	148	120	125	125	128
III. *Agences diverses*	117	117	135	132	117	126	118	122
IV. *Hôtellerie, soins personnels, divertissements publics*	114	117	117	117	116	129	117	121
1. Hôtels, restaurants, cafés	108	111	113	111	101	119	115	118
2. Soins personnels, nettoyage, entretien	113	118	119	120	116	119	116	112
3. Divertissements publics	114	118	127	117	123	140	124	126
Ensemble du Commerce	**113**	**115**	**118**	**119**	**117**	**125**	**114**	**118**

Source : Office National de Sécurité Sociale.

Indices des gains moyens bruts dans l'industrie

1947 = 100

INDUSTRIE	Ouvriers				Employés			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	1949	1950	1949	1950	1949	1950	1949	1950
I. *Industries extractives* :								
1. Mines de houille	119	120	127	128	..	..	..	..
2. Carrières	111	116	111	113	114	120	118	121
II. *Industries manufacturières* :								
1. Denrées alimentaires	117	120	118	121	117	125	117	117
2. Boissons	113	116	115	117	109	118	112	114
3. Tabac	115	117	114	117	104	121	119	121
4. Huiles, graisses animales et végétales, y compris la margarine	117	119	134	134	113	127	116	124
5. Chimiques non dénommées ailleurs	116	117	114	116	112	115	118	120
6. Caoutchouc	121	123	120	125	112	117	102	106
7. Bois	108	111	108	111	107	117	113	130
8. Papier et carton	117	120	114	115	106	121	117	125
9. Livre et photographie	116	120	117	122	108	118	118	121
10. Cuirs et peaux	109	112	109	112	112	111	113	110
11. Textiles	112	116	109	113	102	111	105	107
12. Vêtement	111	113	114	114	100	109	110	113
13. Production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur, service des eaux	129	140	119	120	116	127	125	129
14. Dérivés de combustibles minéraux	113	116	135	133	118	126	123	129
15. Minéraux non métalliques (industries céramiques et verrières)	110	115	110	115	113	122	112	119
16. Fonte, moulage, forgeage et étirage des métaux	114	116	119	120	109	113	117	119
17. Fabrication d'articles de métaux communs non dénommés ailleurs	118	120	115	116	114	116	114	114
18. Fabrication de machines, y compris les appareils électriques, véhicules, navires, aéronefs	117	119	124	126	109	115	116	117
19. Art et précision (diamantaires inclus)	94	95	95	101	122	113	123	115
III. *Bâtiments et Construction*	112	117	118	114	123	123	124	125
IV. *Transports*	115	117	122	121	129	131	133	133
Ensemble de l'industrie :								
a) Mineurs inclus	116	118	113	115	..	..	..	..
b) Mineurs exclus	114	117	113	115	111	118	115	117

Source : Office National de Sécurité Sociale.

b) *Par région.*

Les différences entre les rémunérations moyennes dans les diverses régions étaient déjà importantes. Malgré cela, les écarts se sont encore accusés en 1950 ; en effet, des augmentations sensibles ont souvent été enregistrées dans les arrondissements où les rémunérations étaient déjà les plus élevées.

Parmi les nombreux facteurs qui influencent les moyennes régionales, la structure industrielle est sans doute primordiale. Le volume et l'évolution de l'emploi sont également importants et l'augmentation des rémunérations s'est faite, en 1950, en relation étroite avec le mouvement de l'emploi. La prédominance, dans les régions favorisées, de certaines industries qui ont bénéficié en 1950 d'une activité particulièrement élevée telles l'industrie textile, l'industrie de la construction et les industries connexes, a joué un grand rôle dans l'accroissement plus poussé des rémunérations moyennes dans ces régions. Dans les arrondissements fortement industrialisés et spécialement là où domine la métallurgie, la progression au cours de l'année est également des plus marquées. Ces considérations sont spécialement valables pour les ouvriers masculins de l'industrie ; ils sont surtout avantagés dans les deux Flandres, la province de Liège, les arrondissements de Charleroi et d'Arlon ; du point de vue de la main-d'œuvre féminine, les régions textiles ont été les plus favorisées.

En ce qui concerne les employés masculins, le mouvement est assez semblable à celui des ouvriers. Pour les femmes, une réadaptation des appointements a été réalisée dans les régions où ils étaient les moins élevés ; toutefois, l'augmentation générale des appointements a pu favoriser le recours à un personnel féminin débutant et donc moins bien rétribué. Ceci pouvait expliquer la hausse plus limitée des appointements féminins dans les régions où les employés masculins avaient bénéficié d'augmentations importantes.

Dans le commerce, aussi bien pour les ouvriers que pour les employés, les tendances sont moins générales et elles ne peuvent être expliquées facilement par la situation des différentes branches commerciales, dont les variations relatives sont faibles.

c) *Par état social.*

De 1946 à 1948, la situation des employés s'était détériorée relativement à celle des ouvriers. En 1949, au contraire, les employés avaient pris l'avantage et leurs rémunérations s'étaient accrues plus nettement ; ce renversement de la tendance antérieure s'est poursuivi en 1950. Il faut sans doute tenir compte du fait que la moyenne des gains des employés n'a pas un caractère représentatif très strict ; malgré tout, il n'est pas douteux que la progression plus forte des gains des employés correspond à une réadaptation effective.

En ce qui concerne les hommes, le résultat de l'évolution de 1946 à 1950 est favorable aux employés, spécialement dans le commerce ; pour le personnel féminin, au contraire, les gains des employées restent légèrement en retard.

d) *Par qualification.*

Jusqu'en 1950, l'indice général des salaires des ouvriers qualifiés et spécialisés se situait à un chiffre légèrement supérieur à celui des manœuvres. La situation était assez variable par industrie. Les manœuvres étaient particulièrement avantagés dans

les industries où l'indice des salaires était peu élevé ; généralement l'explication peut en être trouvée dans une situation économique moins favorable pour ces industries particulières ; ceci désavantage beaucoup plus les travailleurs qualifiés que les manœuvres qui peuvent se replacer plus facilement dans d'autres industries. Les manœuvres étaient également favorisés dans les industries à travaux lourds surtout dans celles où l'emploi avait fortement augmenté. Par contre, les travailleurs qualifiés et spécialisés étaient avantagés dans les autres industries où l'emploi s'était accru ; ils l'étaient spécialement dans les industries où la proportion de qualifiés est importante et parfois encore dans les industries où la baisse de l'emploi avait été modérée, car dans cette hypothèse la pression qui s'exerce sur la main-d'œuvre qualifiée est quasi nulle.

Indices trimestriels des salaires de l'industrie en 1950

Evolution trimestrielle

(1936/38 = 100)

DÉSIGNATION	Mars	Juin	Septembre	Décembre
Salaires horaires moyens	407	415	421	439
Ouvriers qualifiés ou spécialisés	396	403	409	427
Ouvriers non qualifiés ni spécialisés ..	392	401	407	427

Source : Banque Nationale de Belgique.

En 1950, de façon générale, la situation des manœuvres s'est améliorée en relation avec l'accroissement conjoncturel de l'emploi. Cette amélioration était déjà acquise pour les manœuvres en septembre, mais elle est devenue plus décisive à la fin de l'année en raison de l'uniformité de la prime compensatoire attribuée pour pallier les effets de la hausse des prix

Un mouvement qui se produit traditionnellement de mars à juin peut encore être observé en 1950 : normalement les salaires des manœuvres s'accroissent plus rapidement, pendant le printemps, que ceux des travailleurs qualifiés et spécialisés. Ceci est dû probablement aux embauchages saisonniers de manœuvres, favorables à un accroissement des salaires de cette catégorie. D'autre part, les revendications de salaires, plus fréquentes à cette époque de l'année, aboutissent le plus souvent à une amélioration de la situation des manœuvres. Cette évolution saisonnière a été constatée en 1950, surtout dans les industries fortement soumises à l'influence des conditions atmosphériques ou dans les industries en pleine activité.

e) *Selon l'importance des entreprises.*

Les gains moyens varient fortement selon l'importance des entreprises ; il est malheureusement impossible d'en suivre l'évolution différenciée jusqu'en 1950 à cause d'une modification intervenue dans la présentation des statistiques.

En ce qui concerne les employés, ces différences ne peuvent être correctement interprétées, car le gain moyen est surtout influencé par la composition du personnel.

De façon générale, le niveau moyen des rémunérations augmente avec la dimension des entreprises.

Quant aux ouvriers, les écarts ont une signification plus évidente ; ils s'établissent dans le même sens que pour les employés. Indépendamment d'autres circonstances qui affectent également les salaires, comme le genre d'industrie, la localisation, la structure du personnel, on note que la dimension des entreprises a une influence propre. Elle est d'ailleurs surtout marquée dans l'industrie et davantage pour la main-d'œuvre masculine.

f) *Par branche d'activité.*

Les modifications intervenues depuis l'année précédente pour chacune des branches d'activité, se manifestent clairement dans le tableau des indices basés sur 1947.

La hausse des rémunérations a affecté à un degré plus ou moins élevé, la quasi-totalité des branches d'activité.

Indices trimestriels des salaires de l'industrie
Situation en décembre
(1936/1938 = 100)

INDUSTRIE	Salaires horaires moyens		Salaires des ouvriers qualifiés ou spécialisés		Salaires des ouvriers non qualifiés ni spécialisés	
	1949	1950	1949	1950	1949	1950
Cokeries	392	463	371	396	372	399
Carrières, cimenteries, marbreries	389	418	374	395	386	412
Sidérurgie	404	443	374	401	392	425
Métaux non ferreux	387	449	385	449	414	464
Fonderies, constructions mécaniques et métalliques	417	443	395	418	390	421
Ensemble de la métallurgie	409	444	386	415	394	428
Industries céramiques, briqueteries	378	416	375	404	392	436
Industries verrières	403	438	396	424	351	422
Industries chimiques	391	431	391	419	366	400
Industries alimentaires	395	429	374	416	358	394
Industries textiles	415	459	430	468	417	469
Construction et travaux publics	394	421	389	412	381	411
Bois et ameublement	398	435	348	396	380	410
Peaux et cuirs	383	426	392	437	343	383
Tabac	313	338	302	327	297	349
Imprimerie et transformation du papier	388	417	407	434	379	406
Art et précision	408	438	397	416	401	439
Transports	390	403	—	—	—	—
Gaz et électricité	442	478	458	485	420	450
Indice général	**407**	**439**	**395**	**427**	**390**	**427**

Source : Banque Nationale de Belgique.

Les augmentations sont les plus importantes, pour les ouvriers, dans les industries textiles, céramiques et verrières, les industries de la construction, des carrières et du livre et surtout dans les industries de l'électricité et du gaz. Pour les employés, la hausse des appointements masculins est généralement marquée davantage dans les industries où l'augmentation par rapport aux années antérieures avait été la plus modérée ; aucune influence systématique ne peut être dégagée pour l'évolution des appointements du personnel féminin.

Les indices de la Banque Nationale traduisent exactement les mêmes mouvements pour chaque industrie recensée.

5. — *Dispersion des rémunérations entre les diverses branches d'activité.*

Depuis 1946, la dispersion des gains des employés a varié très peu, ces gains étant moins sensibles à la situation économique des diverses branches d'activité ; pour les ouvriers, au contraire, la tendance depuis 1946 est dans le sens d'une réduction de la dispersion des gains.

De 1949 à 1950, le coefficient de variation (1) des gains dans les différentes industries et branches commerciales, est passé de 12,65 % à 12,61 % pour les ouvriers, et de 7,70 % à 8,72 % pour les ouvrières ; de 10,55 % à 9,43 % pour les employés et de 11,11 % à 11,40 % pour les employées.

Pour les employés, la réduction des écarts a été générale grâce à une adaptation dans les branches d'activité où les appointements moyens étaient les moins élevés ; quelques écarts, cependant, se sont encore accentués, spécialement pour les industries où les appointements moyens sont les plus élevés. Pour les employées, les écarts restent plus stables.

La dispersion des gains des ouvriers n'a pas changé, malgré la réduction de nombreux écarts, en raison de l'influence de quelques écarts plus considérables. La dispersion s'accroît dans les gains des ouvrières, surtout à cause d'un défaut d'adaptation des rémunérations dans les branches d'activité où elles sont les moins élevées.

§ 4. — AVANTAGES SOCIAUX

1. — *Champ d'application de la sécurité sociale.*

Le champ d'application de la sécurité sociale ne s'est pas modifié au cours de l'année 1950. L'arrêté-loi du 28 décembre 1944 prévoyait l'assujettissement de tous les employeurs et travailleurs liés par un contrat de louage de services. L'application de la sécurité sociale est encore différée, à l'heure actuelle, pour des raisons techniques, à l'égard des employeurs et travailleurs liés par un contrat de service domestique, les membres employeurs et salariés des entreprises où ne sont occupés que des membres de la famille, les travailleurs liés par un contrat d'apprentissage reconnu. En outre, n'est pas soumis au régime de sécurité sociale le personnel définitif de l'Etat, des Provinces, des Communes et de la Société Nationale des Chemins de Fer Belges. Les ouvriers mineurs et assimilés de même que les marins de la marine marchande bénéficient d'un régime spécial.

(1) Écart-type exprimé en pour-cent de la moyenne.

2. — *Modifications aux avantages sociaux.*

La suppression définitive des allocations compensatoires a été réalisée par l'arrêté du Régent du 26 janvier 1950 (1). En fait, ces allocations ont été le plus souvent incorporées dans les allocations sociales, soit dans les salaires.

L'incorporation des allocations compensatoires dans les salaires, après avoir fait l'objet d'une dernière disposition transitoire (2), a été rendue définitive par la loi du 31 octobre 1950 (3). Cette même loi octroie rétroactivement au 1er janvier 1950, la majoration de salaire remplaçant l'allocation compensatoire aux travailleuses mères de famille attributaires d'allocations familiales (4).

A partir du 1er janvier 1950, les allocations compensatoires ont été incorporéels dans les allocations familiales en même temps qu'était instaurée l'allocation de la mère au foyer, d'un montant de 100 F par mois, en remplacement de l'allocation compensatoire (5). La consolidation de ces allocations, précédemment à charge de l'Etat, devait amener, à la même date, une hausse de 1 ½ % de la cotisation de sécurité sociale (6) affectée à ce secteur et l'attribution d'un subside complémentaire.

La même incorporation des allocations compensatoires a été réalisée en faveur des bénéficiaires de l'assurance maladie-invalidité (7), de l'assurance contre les accidents du travail (8) et de l'assurance contre les maladies professionnelles (9).

En même temps, une allocation supplémentaire était accordée à certains bénéficiaires de ces deux dernières catégories.

Dans le domaine des accidents du travail, il y a lieu de noter encore une décision rendue obligatoire par arrêté (10), en vertu de laquelle une allocation complémentaire est mise à charge du Fonds de Sécurité d'existence pour les dockers du port d'Anvers, pendant les vingt-huit premiers jours après l'accident. Cette allocation permet de porter l'indemnité totale à 82 F.

L'admission des femmes mariées au bénéfice des allocations de chômage a été élargie par les dérogations apportées à l'arrêté du Régent du 25 octobre 1949 (11). La période de référence pour les prestations de soixante-quinze jours exigées pour l'ouverture du droit aux allocations, a été prolongée de deux ans dans l'industrie du tabac (12), d'un an dans l'industrie du vêtement et de la confection (13) et dans l'in-

(1) *Moniteur belge* du 4 février 1950.

(2) L'arrêté du Régent du 29 juin 1950 (*Moniteur belge* du 1er juillet 1950) proroge jusqu'au 31 décembre 1950 l'obligation de majorer les salaires en contrepartie des allocations compensatoires supprimées.

(3) *Moniteur belge* des 6 et 7 novembre 1950.

(4) Depuis l'intégration des allocations compensatoires dans les allocations familiales ces travailleuses ne percevaient plus les dites allocations.

(5) Arrêté du Régent du 10 décembre 1949 (*Moniteur belge* du 11 décembre 1949).

(6) Loi du 27 mars 1951 (*Moniteur belge* du 31 mars 1951, p. 2343). En contrepartie, la cotisation temporaire de même import, destinée au financement du rééquipement ménager, était supprimée.

(7) Arrêté du Régent du 14 décembre 1949 (*Moniteur belge* du 18 décembre 1949, p. 11166).

(8) Arrêté du Régent du 14 décembre 1949 (*Moniteur belge* du 18 décembre 1949, p. 11164).

(9) Arrêté du Régent du 14 décembre 1949 (*Moniteur belge* du 18 décembre 1949, p. 11162).

(10) Arrêté du Régent du 18 mars 1950 (*Moniteur belge* du 30 mars 1950).

(11) *Moniteur belge* des 31 octobre et 1er novembre 1949.

(12) Arrêté ministériel du 17 mars 1950 (*Moniteur belge* des 10, 11 et 12 avril 1950). La dérogation avait déjà été admise précédemment pour l'industrie du tabac de Saint-Nicolas, par l'arrêté ministériel du 28 février 1950 (*Moniteur belge* du 10 mars 1950).

(13) Arrêté ministériel du 9 février 1950 (*Moniteur belge* du 18 février 1950, p. 1045).

dustrie du diamant (1) et de six mois dans la fabrication des sacs de jute à Anvers (2).

Pour les ouvriers mineurs, comme en 1949, le paiement des allocations de chômage a été accordé pour toute journée de chômage même si elle se présente isolée au cours d'une semaine (3).

Le régime général des vacances annuelles n'a pas été modifié. Une double indemnité de sécurité d'existence a été accordée aux travailleurs des ports d'Anvers (4) et de Gand (5) qui ne bénéficiaient pas d'un congé complet. Par une convention collective du 20 novembre 1950 entre représentants des employeurs et des travailleurs, il a été décidé d'octroyer, en 1951, des vacances supplémentaires comportant de un à six jours selon l'ancienneté dans l'entreprise ou exceptionnellement dans la profession. Lier le droit aux vacances supplémentaires à l'ancienneté dans l'entreprise ou dans la profession reste dans la ligne des dispositions, telle la sécurité d'existence par exemple, qui visent à attacher davantage le travailleur à son entreprise ou à sa profession, et non à favoriser la mobilité de la main-d'œuvre.

Le bénéfice du rééquipement ménager a été étendu aux travailleurs agricoles assujettis à la sécurité sociale par la loi du 21 janvier 1950 (6). Les quatre derniers bons ont été validés au début de l'année (7). L'arrêté du Régent du 22 mars 1950 (8) a accordé aux marins pensionnés une allocation exceptionnelle tenant lieu de rééquipement ménager.

D'autre part, le Gouvernement avait décidé, à la fin de 1949 déjà, de mettre en liquidation le Fonds de Rééquipement ménager dont il reprendrait les charges. La cotisation temporaire de 1 ½ % sur les salaires et les traitements, destinée au financement de ce secteur, devait être supprimée à partir du 1er janvier 1950 (9).

Dans le régime particulier de la sécurité d'existence, les conditions d'octroi de l'indemnité « pluie » dans l'industrie de la construction, ont été précisées par l'arrêté du Régent du 20 février 1950 (10). Il y a lieu de noter que les fonds de sécurité d'existence dans les industries où ils existent, se trouvent parfois dans une situation largement bénéficiaire. Ceci entraîne des revendications nouvelles relatives à l'usage des fonds excédentaires ainsi que l'octroi d'avantages supplémentaires tels ceux qui ont été signalés à propos des accidents de travail.

Conformément aux décisions prises par le Conseil Paritaire Général Extraordinaire, la loi du 30 décembre 1950 (11) a garanti le paiement effectif de 10 jours fériés par an pour 1951. Une loi de la même date (12) a augmenté les pensions de vieillesse, à partir du 1er janvier 1951, en doublant la majoration de rente, ce qui porte le montant total de la pension à 23.600 F pour les mariés et 15.700 F. pour les isolés. Le régime de pension des mineurs tant pour la vieillesse que pour l'invalidité a été adapté

(1) Arrêté ministériel du 9 février 1950 (*Moniteur belge* du 18 février 1950, p. 1046).
(2) Arrêté ministériel du 9 février 1950 (*Moniteur belge* du 18 février 1950, p. 1044).
(3) Arrêté royal du 16 septembre 1950 (*Moniteur belge* du 23 septembre 1950).
(4) Arrêté royal du 11 octobre 1950 (*Moniteur belge* du 21 octobre 1950).
(5) Arrêté royal du 23 octobre 1950 (*Moniteur belge* du 1er novembre 1950).
(6) *Moniteur belge* du 25 janvier 1950.
(7) Arrêté ministériel du 5 janvier 1950 (*Moniteur belge* du 8 janvier 1950).
(8) *Moniteur belge* du 9 avril 1950.
(9) Loi du 27 mars 1951 (*Moniteur belge* du 31 mars 1951, p. 2355 ; err. : *Moniteur belge* du 16 juin 1951, p. 4788). En même temps, la cotisation pour allocations familiales était augmentée de 1 ½ %. Cfr. *supra*.
(10) *Moniteur belge* du 24 février 1950.
(11) Loi du 30 décembre 1950 (*Moniteur belge* du 31 décembre 1950, p. 9144).
(12) Loi du 30 décembre 1950 (*Moniteur belge* du 31 décembre 1950, p. 9134).

de même, l'augmentation variant entre 624 F et 3.180 F, suivant les situations (1). En outre, un projet de loi du 10 octobre 1950 (2) vise à assurer l'indemnisation intégrale aux victimes des accidents du travail ; le plafond des salaires servant au calcul de l'indemnité sera établi à 120.000 F au lieu de 60.000 F actuellement. La situation des victimes des maladies professionnelles sera revisée de la même manière.

Le bénéfice des dispositions relatives à l'octroi d'une prime compensatoire a été étendu aux attributaires d'indemnités de chômage (3) ou de maladie-invalidité (4).

Il faut signaler enfin les modifications apportées au régime des travailleurs indépendants : une allocation de naissance d'un montant égal à celle dont bénéficient les salariés, soit 1.800 F pour le premier enfant et 900 F pour les suivants, a été octroyée aux travailleurs indépendants, par l'arrêté royal du 3 octobre 1950 (5) avec effet rétroactif au 1er janvier 1950.

En même temps qu'étaient octroyés des avantages supplémentaires aux salariés en exécution des décisions du Conseil Paritaire Général Extraordinaire, des mesures ont été prises pour relever, à partir du 1er janvier 1951, le montant de certaines prestations sociales en faveur des travailleurs indépendants. La majoration de rente de vieillesse est portée au triple de son montant antérieur et le plafond des rentes alimentaires est relevé de façon sensible (6). Les allocations familiales sont augmentés de 20 %, les cotisations étant établies en conséquence (7).

En ce qui concerne les estropiés et mutilés, les taux des barèmes de l'état de besoin ont été relevés (8). De plus, en vue d'assurer aux intéressés, après l'âge de 65 ans leur niveau de vie antérieur, le Fonds d'allocations pour estropiés et mutilés prendra en charge la différence entre l'allocation habituelle et la pension de vieillesse réduite à laquelle ils ont droit (9).

3. — *Répartition des charges sociales.*

A. *Régime général des ouvriers et employés.*

1° *Cotisations.*

La modification principale apportée au taux des cotisations de sécurité sociale, en 1950, a consisté dans l'augmentation de 1 ½ % de la cotisation afférente au secteur des allocations familiales (10). En contrepartie, la cotisation temporaire de même import affectée au rééquipement ménager, a été supprimée (11). Ces modifications sont d'application depuis le 1er janvier 1950.

---

(1) Arrêté royal du 3 janvier 1951 (*Moniteur belge* du 7 janvier 1951).

(2) *Doc. parl.*, Chambre des Représentants, session extraordinaire 1950, n° 174. 10 octobre 1950. Ce projet est devenu la loi du 10 juillet 1951 (*Moniteur belge* du 15 juillet 1951).

(3) Arrêté royal du 25 janvier 1951 (*Moniteur belge* du 28 janvier 1951, p. 520).

(4) Arrêté royal du 25 janvier 1951 (*Moniteur belge* du 28 janvier 1951, p. 519 ; err. : *Moniteur belge* du 11 février 1951, p. 840).

(5) *Moniteur belge* du 6 octobre 1950.

(6) Loi du 30 décembre 1950 (*Moniteur belge* du 31 décembre 1950, p. 9134).

(7) Arrêté royal du 9 janvier 1951 (*Moniteur belge* du 21 janvier 1951 ; err. : *Moniteur belge* du 26 janvier 1951).

(8) Arrêté du Régent du 17 juillet 1950 (*Moniteur belge* du 29 décembre 1950).

(9) Loi du 30 décembre 1950 (*Moniteur belge* du 31 décembre 1950, p. 9143).

(10) Loi du 27 mars 1951 (*Moniteur belge* du 31 mars 1951, p. 2343).

(11) Loi du 27 mars 1951 (*Moniteur belge* du 31 mars 1951, p. 2355).

Dans certaines branches d'activité particulières, il y a lieu de noter quelques changements. Le taux forfaitaire des rémunérations pour le calcul des cotisations des ouvriers permanents des entreprises agricoles a été relevé par l'arrêté ministériel du 25 juillet 1950 (1). Dans l'industrie de la construction, le taux des cotisations en vue du financement de la sécurité d'existence, a été réduit de moitié, pour la période du 1er octobre 1950 au 30 septembre 1951, tombant ainsi à 1 % et 0,25 %, selon les entreprises (2). Enfin, en ce qui concerne les frontaliers, une cotisation mensuelle de 30 F a été instaurée en faveur du Fonds National d'Assurance maladie-invalidité, en vertu de l'accord franco-belge sur la Sécurité sociale (3).

Taux des cotisations sociales en 1950

(en pourcentage des rémunérations plafonnées à 4.000 francs, sauf pour les vacances ouvrières, où aucun plafond n'est fixé)

RUBRIQUE	Ouvriers			Employés		
	Partie à charge de l'ouvrier	Partie à charge de l'employeur	Total	Partie à charge de l'employé	Partie à charge de l'employeur	Total
Vieillesse et survie	3,50	3,50	7,00	4,50	6,00	10,50
Maladie-invalidité	3,50	2,50	6,00	2,75	2,25	5,00
Chômage	1,00	1,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Allocations familiales	—	7,50	7,50	—	7,50	7,50
Vacances (avec plafond) .	—	—	—	—	0,50	0,50
Total (avec plafond)	**8,00**	**14,50**	**22,50**	**8,25**	**17,25**	**25,50**
Vacances (sans plafond) ..	—	**5,00**	**5,00**	—	—	—

Source : Office National de Sécurité Sociale.

2° *Incidence.*

L'incidence des charges sociales est définie ici comme le coût moyen des prestations exprimé en pourcentage des rémunérations afférentes aux périodes de travail (4).

---

(1) *Moniteur belge* des 31 juillet et 1er août 1950.

(2) Arrêté ministériel du 6 janvier 1951 (*Moniteur belge* du 11 janvier 1951).

(3) Arrêté ministériel du 3 août 1950 (*Moniteur belge* du 10 août 1950).

(4) Cette définition répond au souci de connaître la charge sociale résultant de l'emploi d'un travailleur par rapport à la rémunération relative au travail lui-même. En même temps, elle a l'avantage, en ce qui concerne les ouvriers, de se référer à la rémunération de base ; il n'en est pas de même pour les employés, dont les appointements, fixés forfaitairement par mois, comprennent généralement la rémunération afférente aux jours fériés et aux vacances.

La méthode employée est légèrement différente de celle dont on s'était servi dans le même document annuel au cours des années précédentes ; on a ainsi tenu compte pour le calcul de l'incidence, de toutes les formes de rémunérations qui constituaient elles-mêmes une charge sociale. De la sorte, la base sur laquelle l'incidence est calculée, a été établie en décomptant du montant des rémunérations déclarées à l'Office national de Sécurité sociale, la partie représentant la rémunération afférente aux vacances des employés et aux jours fériés de l'ensemble des travailleurs.

Comparée à l'année précédente, l'incidence, en 1950, s'est légèrement abaissée en raison du plafonnement des rémunérations sur lesquelles sont perçues les cotisations de sécurité sociale : le rapport des rémunérations plafonnées aux rémunérations non plafonnées a, en effet, légèrement diminué. D'autre part, le nombre plus élevé de jours fériés, soit neuf en 1950 contre huit en 1949, a entraîné un accroissement des charges.

Incidence des charges sociales légales en 1950

(en pourcentage du montant des rémunérations des assujettis) (a)

RUBRIQUE	Ouvriers			Employés		
	Partie à charge de l'ouvrier	Partie à charge de l'employeur	Total	Partie à charge de l'employé	Partie à charge de l'employeur	Total
Vieillesse et survie	3,15	3,15	6,30	2,98	3,97	6,95
Maladie-invalidité	3,15	2,25	5,40	1,82	1,49 (b)	3,31
Chômage	0,90	0,90	1,80	0,66	0,66	1,32
Allocations familiales	—	6,74	6,74	—	4,97	4,97
Vacances	—	5,10	5,10	—	4,69 (c)	4,69
Accidents de travail (d) ..	—	2,20	2,20	—	0,50	0,50
Jours fériés (e)	—	3,03	3,03	—	3,03	3,03
Total :	**7,20**	**23,37**	**30,57**	**5,46**	**19,31**	**24,77**
Charges secondaires (f) ...	0,28	—	—	—	—	—

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Service des Etudes et de la Documentation générales.

(a) Le rapport des rémunérations plafonnées aux rémunérations non plafonnées, qui sert de base aux calculs, est estimé pour 1950 à 88 % pour les ouvriers et 63 % pour les employés (ces pourcentages étaient respectivement pour ces deux catégories de travailleurs, de 92 et 68 % en 1948 et de 89,7 et 65,3 % en 1949).
(b) Non comprise la charge de l'indemnisation du premier mois de l'incapacité supportée directement par l'employeur.
(c) La charge des vacances des employés représente le pécule simple (compris généralement dans la rémunération forfaitaire mensuelle), le pécule double ordinaire payé directement par l'employeur, le pécule familial (0,50 % avec plafond) et le pécule simple supplémentaire des jeunes estimé au moyen des données statistiques disponibles.
(d) Estimation établie d'après le rapport des charges financières aux salaires assurés.
(e) La cotisation de sécurité sociale afférente à la rémunération des jours fériés, n'est pas comptée comme comprise dans la charge relative aux jours fériés, mais plutôt dans le calcul de l'incidence générale des autres prestations au financement desquelles elle participe.
(f) Les charges secondaires comprennent uniquement la retenue de 6 % effectuée sur le pécule de vacances des travailleurs pour financer le pécule de vacances afférent aux journées chômées assimilées à des journées de travail.

B. *Régimes spéciaux.*

Les charges sociales pour les ouvriers mineurs et assimilés n'ont que légèrement varié en 1950. La différence provient essentiellement du fait que le pécule double de vacances supporté par l'Etat jusqu'en octobre 1949, a été mis entièrement à charge des employeurs à partir de ce mois. Les cotisations sont perçues sur la base des salaires non plafonnés, sauf pour le chômage et les allocations familiales, pour lesquels le plafond est de 4.000 F.

4. — *Accords internationaux.*

Quelques accords internationaux ont été conclus au cours de l'année 1950. Le *Moniteur belge* des 15-16 janvier 1951 publie notamment : le texte d'un accord du

25 octobre 1950 en matière de régime de retraite des ouvriers mineurs et assimilés, visant l'exécution de la convention hollando-belge sur les assurances sociales, signée à La Haye, le 29 août 1947 (1) ; un arrangement administratif du 1er octobre 1950 relatif aux modalités d'application de la convention franco-belge sur la sécurité sociale, du 17 janvier 1948 (2), et l'accord complémentaire relatif aux travailleurs des mines et établissements assimilés ; un arrangement administratif du 20 octobre 1950, relatif aux modalités d'application de la convention italo-belge sur les assurances sociales, du 30 avril 1948 (3).

En outre, un projet de loi est déposé devant les Chambres, en vue de l'approbation de la convention de réciprocité du 3 décembre 1949, entre la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg (4). Un autre projet de loi concerne la convention signée à Paris le 8 novembre 1949, entre les pays signataires du Traité de Bruxelles et visant à étendre et coordonner l'application de la législation sociale aux ressortissants des parties contractantes (5).

Section II. — Revenus du capital

§ 1. — Aperçu général

Les indices disponibles pour déterminer l'évolution de la fortune acquise sont très imparfaits et leur caractère représentatif, très limité. Les statistiques du rendement des société anonymes belges fournit un des principaux indices des revenus du capital.

Toutefois, de par les éléments qui servent à leur élaboration, l'interprétation de ces données doit se faire avec grande prudence (6). Elles ne représentent que des ordres de grandeur et des tendances.

La plupart des résultats des sociétés publiés au cours d'une année donnée ne se rapportent pas aux opérations de l'année en cours, mais reflètent celles de l'année qui précède. C'est ainsi que les chiffres publiés en 1950 se rapportent aux résultats de 1949 et du début de 1950, période pendant laquelle le rythme des affaires fut décevant dans de nombreux secteurs.

Le pourcentage de sociétés qui ont déclaré des bénéfices fut légèrement moindre, en 1950, avec 68,58 %, contre 70,02 % en 1949. Les bénéfices nets réalisés par l'ensemble des sociétés, tels qu'ils apparaissent dans les comptes de profits et pertes, publiés en 1950, accusent une légère augmentation par rapport à 1949. Toutefois, le nombre de sociétés et les moyens propres de l'ensemble des sociétés recensées, ayant augmenté plus rapidement d'une année à l'autre que le solde bénéficiaire total, ce dernier a diminué tant par société que par rapport aux moyens propres. Ce rapport

(1) Loi du 2 juin 1949 (*Moniteur belge* du 10 août 1949).

(2) Loi du 2 juin 1949 (*Moniteur belge* du 29 juillet 1949 ; err. : *Moniteur belge* du 21 avril 1950).

(3) Loi du 2 juin 1949 (*Moniteur belge* du 14 août 1949 ; err. : *Moniteur belge* du 1er avril 1950).

(4) *Doc. parl.*, Chambre des Représentants, session extraordinaire 1950, n° 195, 11 octobre 1950.

(5) *Doc. parl.*, Chambre des Représentants, session 1950/1951, n° 18, 16 novembre 1950.

(6) Voir les réserves qui ont été faites à ce propos dans *L'Économie belge en* 1948, p. 146-147.

passe de 7,09 % en 1949 à 6,79 % en 1950 ; les pourcentages correspondants étaient de 9,31 % en 1947, et 7,09 % en 1936/38.

La part des bénéfices distribués aux actionnaires a continué à augmenter et ce, malgré la diminution du bénéfice total. Le pourcentage qui était de 46,35 % en 1947 et de 56,68 % en 1949, s'est élevé à 61,07 % en 1950 ; il était de 69,84 % en 1936/38. Quoique encore supérieure au niveau des années d'avant-guerre, la part des bénéfices mise à la réserve et affectée à l'autofinancement tend à diminuer d'année en année mais ne se rapproche que lentement du chiffre d'avant l'année 1940.

Par rapport à 1936/38, le solde bénéficiaire net pour l'ensemble des sociétés se situe à l'indice 274 et le montant des dividendes bruts distribués à l'indice 231.

La dette obligatoire et les intérêts payés augmentent moins que les années antérieures. Toutefois, le montant des coupons d'obligation bruts continue à s'accroître plus rapidement que la dette obligatoire.

§ 2. — ANALYSE SELON LA LOCALISATION ET LA NATURE DE L'ACTIVITÉ DES SOCIÉTÉS

1. — *Selon la localisation des sociétés.*

Les sociétés ayant leur activité principale en Belgique, interviennent, en 1950, pour 76,4 % dans le solde bénéficiaire global, contre 75,4 % en 1949 ; celles dont le champ d'activité se trouve principalement au Congo, pour 23,1 % contre 22,9 % en 1949 et celles dont le siège est à l'étranger, pour 1,5 % contre 2,45 % en 1949.

Les écarts entre ces pourcentages correspondent à l'importance relative des moyens d'action de ces trois groupes de sociétés. Il apparaît toutefois que les sociétés ayant leur siège principal d'exploitation au Congo Belge présentent le rendement le plus élevé, relativement à leurs moyens propres : 13,8 %, contre 5,9 % pour les sociétés dont le siège principal est en Belgique et 3,5 % pour celles dont le siège principal est à l'étranger.

L'évolution du taux de rendement a été fort différente selon les groupes. Tandis que pour l'ensemble des sociétés exerçant leur activité au Congo, le taux de rendement a encore augmenté ; celui des entreprises de Belgique accuse une nette régression.

En 1950, les sociétés coloniales ont distribué, en dividendes, une part légèrement moindre de leurs bénéfices que les sociétés exerçant leur activité principale en Belgique.

2. — *Selon la nature de l'activité des sociétés.*

Parmi les sociétés ayant leur principal siège d'exploitation en Belgique, les résultats reflètent l'inégalité des conditions d'exploitation. Certains groupes de sociétés ont déclaré des résultats meilleurs qu'en 1949 : « Assurances », « Industrie chimique », « Industrie des métaux non ferreux », « Industrie alimentaire », « Commerce de détail », « Opérations financières et immobilières », « Industrie du charbon », « Transport » et « Tourisme ».

Dans d'autres cas les résultats ont été moins favorables : « Industrie de la construction », « Commerce de gros et commerce extérieur », « Industrie des fabrications métalliques », « Industrie textile », « Métallurgie du fer », « Industrie verrière », « Industrie du cuir », « Cimenteries ».

Rendement des sociétés anonymes

(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1936/38	1948	1949	1950
Nombre de sociétés recensées	**7.494**	**9.019**	**9.929**	**11.005**
dont : en gain	5.748	6.809	6.952	7.547
en perte	1.846	2.210	2.977	3.458
Moyens d'action propres	**63.952**	**158.562**	**171.416**	**182.915**
dont : capital versé	46.397	69.384	86.320	97.543
réserves	17.555	89.178	85.096	85.372
Résultats d'exploitation :				
Solde bénéficiaire net	**4.537**	**11.576**	**12.160**	**12.422**
Bénéfices	5.228	12.223	13.222	13.808
Pertes	691	647	1.062	1.386
Dividendes bruts distribués	**3.651**	**6.485**	**7.494**	**8.433**
Dette obligataire	9.297	17.684(a)	20.162(a)	22.611
Coupons d'obligation bruts	476	649(a)	825(a)	977

(a) Chiffres rectifiés.

Source : Institut National de Statistique.

Résultats des sociétés anonymes

(en pourcentages)

DÉSIGNATION	1936/1938	1947	1948	1949	1950
Rapport $\frac{\text{nombre de sociétés en bénéfices}}{\text{nombre de sociétés recensées}}$	75,69	78,32	75,49	70,02	68,58
Rapport $\frac{\text{solde bénéficiaire net}}{\text{moyens d'action propres}}$	7,09	9,31	7,30	7,09	6,79
Rapport $\frac{\text{dividendes bruts distribués}}{\text{bénéfices réalisés}}$	69,84	46,35	53,06	56,68	61,07
Rapport $\frac{\text{coupons d'obligation bruts}}{\text{montant de la dette obligataire}}$	5,12	3,03	3,67 (a)	4,09 (a)	4,32
Rapport $\frac{\text{montant de la dette obligataire}}{\text{moyens d'action propres}}$	14,52	14,40	11,15 (a)	11,76 (a)	12,36

(a) Chiffre corrigé.

Sources : Institut National de Statistique.
Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Service des Études et de la Documentation générales.

Presque toutes les industries du second groupe avaient souffert, en 1949 et au début de 1950, du ralentissement de l'activité et des difficultés d'exportation de la seconde moitié de 1949 et du début de 1950.

La baisse des taux de rendement, c'est-à-dire, du rapport du solde bénéficiaire aux moyens propres, ne signifie pas nécessairement une réduction réelle de la rentabilité. En effet, pour autant que ces entreprises aient procédé à une réévaluation de leurs actifs, le rapport exprime une baisse purement comptable. De même, le niveau absolu du taux de rendement est en partie dû à la politique suivie en matière de réévaluation d'actifs. Les comparaisons de rendement des divers groupes d'industries demeurent donc très aléatoires.

Les principales entreprises dont les rendements publiés en 1950, paraissent les plus élevés, se trouvent dans les groupes suivants : « Assurances », « Commerce de détail », « Métaux non ferreux », « Fabrications métalliques », « Industrie chimique », « Industrie de la construction ». Les rendements les plus bas se trouvent sous les rubriques suivantes : « Métallurgie du fer », « Industrie textile », « Industrie verrière ». Dans le cas de l'industrie du cuir, on constate une perte nette.

Taux de rendement des sociétés anonymes belges

Répartition par industrie

INDUSTRIE	Rapport des résultats nets aux moyens d'actions propres (en pourcentage)		
	1948	1949	1950
Assurances	14,1	15,6	17,5
Commerce de détail	10,9	10,0	12,3
Industrie des fabrications métalliques	11,8	13,3	11,6
Banques	14,0	11,9	10,2
Commerce de gros et commerce extérieur	16,4	10,9	9,5
Industrie des métaux non ferreux	7,1	8,2	8,8
Industrie chimique	8,4	6,1	7,6
Cimenteries et industries connexes	5,8	7,5	6,4
Electricité	4,5	5,4	6,4
Opérations financières et immobilières	5,3	5,0	6,1
Industrie de la construction	5,7	6,7	5,6
Transport	5,1	4,4	5,5
Industrie du tabac	2,7	2,3	5,1
Industrie alimentaire	2,9	3,5	4,8
Industrie du papier et industries graphiques	8,8	3,7	4,3
Industrie du charbon	1,7	3,0	4,2
Carrières	5,4	3,0	3,4
Industrie textile	9,2	5,0	3,3
Métallurgie du fer	5,1	7,1	3,1
Industrie verrière	5,2	11,1	1,6
Tourisme	1,4	—	1,5
Gaz	5,0	3,7	0,12
Industrie du cuir	5,1	0,96	—

Sources : Institut National de Statistique.
Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Service des Études et de la Documentation générales

CINQUIÈME PARTIE

Investissements et consommation

CHAPITRE PREMIER

INVESTISSEMENTS

Suivant les méthodes d'évaluation suivies jusqu'ici, le montant des investissements en 1949 peut être estimé, après rectifications, à 44.570 millions de francs.

Toutefois, les chiffres des liquidations sur le budget extraordinaire au 31 décembre étant disponibles pour les années 1949 et 1950, ces derniers ont été retenus de préférence à ceux des crédits engagés. Ils sont en effet plus représentatifs de l'effort d'investissement réalisé dans les branches du secteur public gérées par les administrations centrales (1). Il faut néanmoins tenir compte du fait que ces dépenses concernent, pour une part difficile à estimer, des travaux déjà terminés au cours de l'exercice précédent.

Sur cette nouvelle base, c'est à 43.670 millions de francs que se seraient élevés les investissements en 1949, et à 49.537 millions en 1950. Ils auraient progressé de 11 % d'une année à l'autre, contre un peu plus de 8 % un an auparavant.

---

(1) Ministères des Travaux publics, de la Santé publique, des Communications et de la Défense Nationale.

Répartition des investissements en 1949 et 1950

(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1949		1950	
	Secteur privé	Secteur public	Secteur privé	Secteur public
1. *Industrie* :				
Energie :				
Charbonnages	1.314		1.130	
Electricité	1.791		2.088(a)	
Coke et gaz	661		681	
Industries métallurgiques :				
Sidérurgie	1.546		1.753	
Métaux non ferreux	300		400(a)	
Fabrications métalliques	1.100		1.300	
Industries chimiques :				
Chimie	900		1.000	
Pétrole	425		850	
Industries de la construction et des matériaux de construction	844		785	
Industries textiles	1.720		1.500	
Industries alimentaires	1.291		1.401	
Autres industries :				
Cuirs et Peaux, Fourrures	70		70	
Papiers et Arts graphiques	340		320	
Industrie du tabac	75		100	
Total Industrie	**12.377**		**13.378**	
2. *Commerce et Artisanat*	**1.000**(b)		**1.000**(b)	
3. *Agriculture*	**1.500**(b)		**1.500**(b)	
4. *Communications* :				
Soc. Nat. des Chemins de Fer Belges.	—	2.868	—	3.476
Soc. Nat. des Chemins de Fer Vicinaux	—	79	—	109
Transports urbains	42	—	65	—
Transports maritimes :				
Etat	—	123	—	37
Flotte marchande et de pêche	728	—	458	—
Ports d'Anvers, de Gand et d'Ostende	—	570	—	200
Transports par eau	165	—	208	—
Voies hydrauliques	—	761	—	1.451
Transports par route	4.729	—	5.308	—
Routes	—	229	—	694
Transports aériens	193	140	181	140
Télégraphes et Téléphones	—	1.717	—	1.927
Institut National de Radiodiffusion	—	10	—	21
Postes et Chèques postaux	—	140	—	47
Total Communications	**5.857**	**6.637**	**6.220**	**8.102**
	12.494		**14.322**	
5. *Bâtiments* :				
Bâtiments publics	—	679	—	522
Bâtiments privés	9.300	—	10.500	—
Total Bâtiments	**9.979**		**11.022**	
6. *Santé publique*	498	592	900	600
Total Santé publique	**1.090**		**1.500**	
7. *Défense nationale*		**1.230**		**1.815**
8. *Administrations subordonnées*		**4.000**		**5.000**(b)
Total général	**30.532**	**13.138**	**33.498**	**16.039**
	43.670		**49.537**	
Pourcent du total	**69,9**	**30,1**	**67,6**	**32,4**

Sources : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Service des Etudes et de la Documentation générales et Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

(a) Chiffres provisoires.
(b) Chiffres supputés.

Section I. — Caractéristiques générales des investissements en 1950

Comme pour les années antérieures, les estimations portent sur les investissements bruts (1) réalisés par les principales branches de l'économie nationale.

La politique du Gouvernement belge reste essentiellement supplétive en matière d'investissements privés : elle porte par exemple sur l'encouragement aux industries nouvelles et les primes à la construction. Ses effets ont été particulièrement marqués dans le domaine des habitations nouvelles en 1950 et ils sont venus s'ajouter à ceux de l'accroissement sensible des dépenses directement contrôlées par l'Etat dans le domaine des travaux publics et de la défense nationale. Au total, l'industrie a moins développé ses investissements en 1950 qu'au cours de l'année précédente, malgré les progrès plus rapides des travaux aux installations nouvelles de traitement du pétrole à Anvers. Ce ralentissement de l'investissement industriel s'explique par une diminution des sommes consacrées à l'équipement des charbonnages et de l'industrie textile. Par contre, la construction d'habitations privées s'est intensifiée quoique le rythme de progression ait été moindre que de 1948 à 1949.

La réalisation du programme de travaux publics préparé l'année précédente a été à l'avant-plan de l'activité d'investissement de cette année. Le secteur des communications en a particulièrement bénéficié. La part du secteur public dans le total des dépenses d'équipement passe, de ce fait, de 30 à 32,4 %.

Le rôle important de l'autofinancement et le développement de l'activité dans le secteur public restent les caractéristiques essentielles de l'investissement belge au cours de l'année.

Section II. — Répartition des investissements

§ 1. — INDUSTRIE

Les investissements bruts réalisés dans l'industrie peuvent être évalués à 13.378 millions de francs au total, soit 1 milliard de plus qu'en 1949. Le rythme d'accroissement a cependant légèrement décliné de 1949 à 1950 par rapport à l'année précédente. Cette évolution est due à un recul de l'importance des investissements qui ont pu être réalisés dans les charbonnages, les industries de la construction et des matériaux de construction, l'industrie textile et les installations servant à la fabrication du papier et aux arts graphiques.

(1) Cf. *L'Economie Belge en* 1949, op. cit., p. 151.

1. — *Energie.*

Il a été investi pour une somme globale de 3.899 millions de francs dans ce secteur, ce qui marque un léger accroissement par rapport à l'année précédente ; ce dernier est dû à une augmentation sensible des investissements dans la branche électricité.

a) *Charbonnages.*

D'après le montant des libérations accordées par le Comité de contrôle des houillères sur la dotation de rééquipement, les investissements réalisés dans les charbonnages ont été évalués à 1.130 millions de francs.

Le tableau repris ici a dû être arrêté au 8 novembre 1950, la situation suivante n'ayant été clôturée que le 30 janvier 1951. Comme dans l'intervalle, il a été libéré 250 millions de francs, on peut admettre que les libérations réalisées au cours de l'année entière ont atteint environ 1.130 millions de francs. Ceci représente 184 millions de francs ou 14 % de moins qu'au cours de l'année précédente. Sur ce total, les investissements en logements n'interviennent que pour 66,7 millions de francs,

Investissements réalisés dans les charbonnages du 1er janvier au 8 novembre 1950

(en millions de francs)

BASSIN	Logement	Centrales électriques	Installations de la surface	Installations du fond	Charges non admises en prix de revient	Investissements totaux	Dotation
Mons	7,5	6,0	78,1	4,6	11,1	**107,3**	152,4
Centre	1,3	—	51,8	0,4	30,1	**83,6**	109,1
Charleroi.....	11,2	35,5	121,9	7,2	44,5	**220,3**	219,0
Liège	7,4	17,0	73,8	2,0	36,3	**136,5**	145,4
Campine	30,6	169,8	212,7	0,1	18,5	**431,7**	341,0
Royaume	**58,0**	**228,3**	**538,3**	**14,3**	**140,5**	**979,4**	**966,9**

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Administration des Mines, Service d'Etudes économiques de l'Industrie charbonnière.

contre 156,1 millions en 1949 ; les centrales électriques interviennent pour 263,3 millions de francs, contre 375,8, les installations du fond pour 17 millions de francs, contre 34 (1). Par contre, il a été investi pour 620,4 millions de francs contre 570,9

(1) Le règlement prescrit que seules peuvent figurer au compte rééquipement les installations fixes de longue durée.

millions dans les installations de surface. Les différents bassins interviennent pour les proportions suivantes dans le total : la Campine pour 44 %, Charleroi pour 22 %, Liège pour 14 %, Mons pour 11 %, le Centre pour 9 %.

b) *Electricité.*

Les investissements réalisés dans cette branche sont, d'après les données provisoires, en augmentation : 2.088 millions de francs, contre 1.791 millions (1) en 1949. L'équipement de production a requis 1.131 millions de francs, le transport à haute tension 291 millions, la distribution à haute tension 245,5 millions et la distribution à basse tension 420,5 millions de francs.

c) *Coke et gaz.*

Il a été investi pour 325 millions de francs dans les cokeries y compris les cokeries sidérurgiques auxquelles la plus grande part de cette somme est attribuable. Il y a recul par rapport à l'année précédente.

Par contre, la production et la distribution du gaz ont requis 356 millions de francs d'équipement, soit une centaine de millions de plus qu'en 1949 ; ce montant se répartit entre la production, principalement les usines à gaz de Bruxelles et de Gand, pour 5 millions de francs, le transport pour 91 millions de francs et la distribution pour 260 millions de francs. La part du transport a été plus que décuplée d'une année à l'autre.

2. — *Industries métallurgiques.*

Les investissements réalisés dans la sidérurgie s'élèvent à 1.753 millions de francs, soit 200 millions de plus qu'en 1949. Ils ont augmenté dans toutes les phases de production : ils atteignent 196,7 millions de francs dans l'équipement des hauts-fourneaux, 151,7 millions, soit le double de l'année précédente, dans les aciéries et enfin 1.091,6 millions pour les laminoirs, soit 62 % du montant total. C'est l'installation d'un train de laminoir à chaud pour bandes et de trois trains de laminoirs à froid pour la production de tôles, achevée au début de 1951, qui a surtout provoqué d'aussi importantes dépenses. Les besoins en bâtiments et services communs ont diminué, il n'a plus été investi que 313 millions de francs pour ceux-ci, contre 358 millions en 1949.

Le montant investi dans l'industrie des métaux non ferreux, atteindrait selon une première évaluation, 400 millions de francs soit 1/3 de plus que les années précédentes : le développement des installations de l'industrie de l'aluminium s'est poursuivi et une nouvelle usine, traitant des minerais de plomb vanadifères, a été construite.

3. — *Industrie des fabrications métalliques.*

Les investissements sont estimés à environ 1.300 millions de francs, contre 1.100 millions en 1949.

---

(1) Chiffre définitif.

4. — *Industries chimiques.*

Les sommes investies dans le secteur des industries chimiques sont évaluées à 1.000 millions, contre 900 millions l'année précédente.

5. — *Industrie du pétrole.*

Les investissements atteignent 850 millions de francs, soit le double du montant de 1949.

L'équipement des raffineries a entraîné 492 millions de francs de dépenses, plus du triple de celles de l'année précédente, du fait de la mise en chantier de deux importantes installations nouvelles ; celui des entreprises commerciales (1) a coûté 358 millions.

6. — *Industries de la construction et des matériaux de construction.*

L'effort d'investissement a été légèrement moindre dans ce secteur ; il s'est traduit par une dépense de 785 millions de francs, contre 844 millions en 1949. Seules, les entreprises productrices d'agglomérés de ciment et de briques ont dépassé les chiffres de l'année précédente. Les branches principales, celles du ciment, du verre et du bois ont maintenu le même rythme, ainsi que celle de l'asbeste-ciment. Sont en recul, dans l'ordre décroissant d'après l'importance de ce recul, les carrières, l'industrie de la céramique, le matériel d'entrepreneur et les fabriques de chaux.

7. — *Industries textiles.*

Les investissements réalisés par l'industrie textile ainsi que par celle du vêtement et de la confection peuvent être estimés à 1.500 millions de francs. Le chiffre correspondant pour l'année précédente s'élève, après revision, à 1.720 millions de francs.

Investissements des industries textiles
(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1949	1950
Machines et accessoires importés	1.005	902
Machines et accessoires nationaux	275	250
Frais d'installation (a)	315	272
Immeubles, travaux de génie civil (a)	125	76
Total	**1.720**	**1.500**

(a) Estimations.

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

(1) Matériel de stockage, de transport, etc...

Dans l'équipement importé, les machines textiles interviennent pour 70 %, les machines à coudre pour 18,5 % et les accessoires pour 11,5 %. Les fournitures par l'industrie nationale consistent, pour 64 %, en machines et, pour 36 %, en accessoires.

8. — *Industries alimentaires.*

En 1950, la somme globale investie dans ce secteur atteint 1.401,2 millions de francs, en progression de 8,5 % sur celle de l'année précédente.

Pour la plupart des branches, les investissements en 1950 ne diffèrent pas sensiblement de ceux réalisés en 1949 mais des variations prononcées sont enregistrées dans queques unes.

Les amidonneries-glucoseries, travaillant à plein rendement depuis 1949 ont, en 1950, développé leurs investissements.

La diminution de plus de 50 % enregistrée pour l'industrie du froid provient de la régression, depuis 1949, des tonnages entreposés, par suite de la suppression des stocks gouvernementaux. L'augmentation de 300 % afférente aux fabriques de conserves de poissons est le résultat de la construction d'une usine de congélation ultra-rapide (surcongélation) au littoral.

Les huileries ont renouvelé au maximum leur matériel industriel. Dans la margarinerie, le principal effort de rééquipement a été fait en 1949.

En sucrerie et raffinerie, depuis 1948, le tonnage des betteraves à travailler et la production du sucre ayant presque doublé, une modernisation de l'outillage a dû être effectuée d'urgence.

En distillerie-levurerie, les investissements ont plus que doublé du fait de l'achèvement d'une nouvelle usine et de la modernisation de l'outillage des autres entreprises.

9. — *Autres industries.*

Les investissements réalisés dans l'industrie du papier et des arts graphiques sont un peu moins importants en 1950 ; ils sont évalués à 320 millions de francs au lieu de 340 millions en 1949.

L'industrie du tabac a dépensé, essentiellement pour le remplacement du matériel, 100 millions de francs, contre 75 millions l'année précédente.

Le même chiffre qu'en 1949 a été atteint dans le secteur des cuirs et peaux, des articles finis en cuir et de la fourrure.

§ 2. — COMMUNICATIONS

1. — *Transports par rail.*

a) *Société Nationale des Chemins de Fer Belges.*

Le rythme des investissements réalisés dans les chemins de fer belges s'est accru et retrouve l'importance qu'il avait prise en 1948. Il se traduit par un total de 3.476 millions de francs, contre 2.868 millions de francs en 1949.

Investissements de la Société Nationale des Chemins de Fer Belges et de l'Office National pour l'Achèvement de la Jonction Nord-Midi

(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1949	1950
Dépenses de reconstruction	433	493
Dépenses de renouvellement	1.177 (a)	1.592
Dépenses d'établissement (y compris les dépenses d'électrification)	866	610
Dépenses pour l'achèvement de la jonction Nord-Midi	392 (b)	681
Total	**2.868** (b)	**3.476**

Sources : Société Nationale des Chemins de Fer Belges.
Office National pour l'Achèvement de la Jonction Nord-Midi.

(a) Déduction faite des matériaux récupérés.
(b) Chiffres rectifiés.

Les dépenses de reconstruction sont, relativement, les moins importantes ; les dépenses de renouvellement, accrues par rapport à l'année précédente, constituent toujours le poste le plus élevé ; les dépenses d'établissement, y compris l'électrification, sont en recul. Les dépenses pour l'achèvement de la jonction Nord-Midi atteignent un maximum ; elles sont couvertes, pour la majeure partie, par les crédits ouverts à l'Office National pour l'Achèvement de la Jonction Nord-Midi et complémentairement par une intervention de la Société Nationale des Chemins de Fer Belges.

b) *Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux.*

Les dépenses d'investissements effectuées par la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux ont augmenté d'une année à l'autre, mais n'atteignent qu'une bonne moitié de la valeur de 1948.

Investissements de la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux

(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1949	1950
Matériel roulant	40	37
Renouvellement des moteurs	—	—
Bâtiments et ouvrages d'art	3	3
Sous-stations et distribution de courant	12	7
Lignes électriques aériennes	4	2
Voies : rails, traverses, appareils de voies et accessoires, travaux divers	20	60
Total	**79**	**109**

Source : Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux.

L'augmentation par rapport à 1949 est due aux immobilisations requises par les nouvelles voies, le matériel et les travaux entraînés par leur placement. Cette progression compense un recul des dépenses pour les sous-stations, les lignes électriques et le matériel roulant.

c) *Transports urbains.*

Les investissements globaux effectués en 1950 par les affiliés à l'Union Belge des Transports en commun Urbains, tant en renouvellemnt, en extension du matériel et des installations, qu'en réparation de dommages de guerre, s'élèvent à 65 millions de francs, soit 23 millions de plus qu'en 1949.

2. — *Navigation* (1).

a) *Transports maritimes.*

Les dépenses de la marine de l'Etat ont décru en 1950. Les paiements exécutés pour l'achèvement des anciens navires allemands saisis à la fin de la guerre ne s'élèvent qu'à 19 millions de francs contre 86 millions en 1949 ; la construction du matériel flottant n'a entraîné que pour 9 millions de dépenses en 1950, alors que 35 millions y avaient été consacrés en 1949. Aussi, la somme globale des investissements est-elle de 37 millions de francs, seulement, contre 123 millions l'année précédente. La marine marchande n'a bénéficié que de 407 millions de francs d'équipement, contre 675 en 1949 et la flotte de pêche de 51 millions, contre 53.

Investissements dans la flotte marchande et la pêche maritime

(en millions de francs)

DÉSIGNATION	Marine marchande		Flotte de pêche		Total	
	1949	1950	1949	1950	1949	1950
Navires acquis en remplacement d'unités perdues pendant la guerre :						
Constructions nouvelles	482	405	—	—	482	405
Navires achetés	35	—	—	—	35	—
Renouvellement normal de la flotte	75	—	14(a)	10	89	10
Extension de la flotte :						
Constructions nouvelles	83	—	39(b)	41	122	41
Navires achetés	—	2	—	—	—	2
Total	**675**	**407**	**53**	**51**	**728**	**458**

Source : Ministère des Communications. Administration de la Marine.

(a) Achat de nouveaux moteurs.
(b) Quatre constructions nouvelles et six transformations.

(1) Seules les données concernant le matériel de transport utilisé en navigation maritime et intérieure, sont renseignées ici : le paragraphe suivant « Voies de communication » traite des voies hydrauliques et des ports.

b) *Transport par eau.*

L'équipement de la navigation intérieure a exigé 208 millions de francs ; le montant correspondant était, en 1949, de 165 millions de francs. Les constructions neuves et le renouvellement normal de la flotte sont estimés à 123 millions de francs ; la plus grande part de ces dépenses est causée par la motorisation des bâtiments. La réparation des dommages de guerre a coûté 85 millions de francs, contre 57 millions en 1949.

Il ressort de cette évolution que l'équipement même de la flotte intérieure ne progresse qu'à un rythme ralenti alors que les plans élaborés pour la réparation des dommages de guerre n'ont pu être mis en œuvre qu'en 1950, ce qui explique l'importance de la progression des investissements dans ce secteur particulier.

3. — *Transports par route* (1).

Les dépenses en matériel de transport automobile s'élèvent à 5.308 millions de francs, soit près de 600 millions de francs de plus qu'en 1949. Ce sont les achats de camions et camionnettes qui ont plus que doublé d'une année à l'autre.

Investissements en véhicules de transport automobile

DÉSIGNATION	Nombre de véhicules nouveaux (a)		Valeur moyenne (en millions de francs)	Valeur totale estimée (en millions de francs)	
	1949	1950		1949	1950
Camions	3.390	6.466	0,175	593	1.132
Camionettes (b)	1.682(c)	4.964	0,100	168 (c)	496
Autobus et autocars	234	149	0,500	117	75
Remorques	1.027	562	0,025	26	14
Voitures privées, de place et de location	49.673(c)	46.638	0,077	3.825 (c)	3.591
Total	**56.006**	**58.779**		**4.729** (c)	**5.308**

Sources : Ministère des Finances.
Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes.

(a) Accroissement du nombre de véhicules déclarés à la taxe de circulation d'après la situation au 31 décembre.
(b) Moins de 2,5 tonnes de charge utile.
(c) Chiffres rectifiés.

4. — *Transports aériens.*

La principale société d'exploitation belge de navigation aérienne a investi pour 181 millions de francs en matériel volant, pièces de rechange, véhicules, outillage, ter-

(1) Les données se rapportant au matériel de transport utilisé par le secteur privé sont seules analysées ici ; celles relatives aux routes font l'objet d'un paragraphe distinct, de même le matériel exploité par le secteur public est ventilé dans les investissements réalisés par chaque organisme.

rains et bâtiments, c'est-à-dire 12 millions de francs de moins que l'année précédente. Le matériel volant et ses pièces de rechange interviennent pour 150 millions de francs dans cette somme.

L'équipement des aérodromes par la Régie des Voies aériennes, a coûté, comme en 1949, 140 millions de francs.

5. — *Télégraphes et téléphones.*

Les dépenses en équipement de la Régie des Télégraphes et Téléphones ont atteint 1.927 millions de francs, soit 210 millions de francs de plus que l'année précédente. Il est apparu qu'en 1949, les acquisitions pour les réserves d'approvisionnement s'étaient élevées, en fait, à 601 millions de francs. En 1950, les achats pour ces réserves ont encore atteint 519 millions de francs : les immobilisations nouvelles ont coûté 1.357 millions de francs, soit 360 millions de francs de plus qu'en 1949 ; d'autre part, les travaux de reconstruction ont diminué de moitié en valeur.

Dépenses d'immobilisation de la Régie des Télégraphes et des Téléphones
(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1949 (a)	1950
Immobilisations nouvelles	999	1.357
Réserves d'approvisionnements (câbles, poteaux, fils, etc.)	601	519
Travaux de reconstruction (dommages de guerre)	117	51
Total	**1.717**	**1.927**

Source : Ministère des Communications. Régie des Télégraphes et des Téléphones.

(a) Chiffres rectifiés.

6. — *Poste et Chèques postaux.*

Au cours de l'année, 47 millions de francs, dont 30 pour les postes et 17 pour les chèques postaux, ont été consacrés à l'équipement en matériel, outillage et véhicules nécessaires à cette administration.

7. — *Radiodiffusion.*

L'Institut National Belge de Radiodiffusion a investi 21 millions de francs dans ses installations, dont 14 millions dans le Centre d'émission de Wavre-Overijse. Pour 1949, les investissements avaient été estimés à 10 millions de francs.

§ 3. — VOIES DE COMMUNICATIONS

1. — *Routes.*

Les crédits prévus aux budgets extraordinaire et ordinaire s'élevaient à 1.851 millions de francs. La part du budget extraordinaire y était prépondérante. L'Adminis-

tration des Routes a engagé, en 1950, 1.440 millions de francs de dépenses, soit un quart de plus qu'en 1949. Les travaux de restauration des dommages de guerre ont requis, comme engagements, un montant légèrement inférieur à celui de l'année précédente, soit 148 millions de francs.

Toutefois, les liquidations au 31 décembre 1950 sur le budget extraordinaire n'atteignent que 694 millions de francs ; au 31 décembre 1949, elles ne se montaient qu'à 229 millions de francs.

D'autre part, sur la base des subsides octroyés par l'Etat au titre des dommages de guerre et en vertu de l'arrêté du Régent du 2 juillet 1949 (1), il est possible d'évaluer à 1.526 millions de francs la totalité des crédits qui ont été engagés aussi bien par l'Etat que par les administrations subordonnées pour l'aménagement des voiries vicinales et provinciales.

Les investissements ont consisté en construction, amélioration ou réfection d'une série de routes et de ponts. Les travaux routiers se répartissent sur tout le territoire du pays : trois sections dans la province d'Anvers ; neuf sections dans le Brabant aux environs de Tirlemont, Genappe et Wavre et entre Hal et Ninove ; quatre sections en Flandre occidentale, dans la région côtière et près d'Ypres ; quatre tronçons en Flandre orientale menant vers Gand, Deinze et Saint-Nicolas ; une série de neuf chantiers dans le Hainaut en vue d'améliorer des routes menant vers Haine-Saint-Pierre, Tournai, Charleroi, Ath, ainsi que pour achever le premier tronçon de la ceinture du Borinage ; six chantiers dans la province de Liège en vue d'améliorer les accès de Liège et du barrage d'Eupen, ainsi que le circuit de Francorchamps ; des travaux d'amélioration dans le Limbourg, au Sud et au Nord de Hasselt ; dans le Luxembourg, à Houffalize, Laroche, Biourge, Arlon, Bastogne, la Baraque Fraiture ; dans la province de Namur près de Pessoux. La reconstruction d'une série de ponts a été entreprise ou continué et notamment à Bruxelles, Bruges, Charleroi, sur la Vesdre, sur la Gueule, dans le Sud du Luxembourg, sur l'Ourthe et sur la Meuse.

2. — *Voies hydrauliques.*

Un montant de 2.308,6 millions de francs était prévu aux budgets extraordinaire et ordinaire pour les voies hydrauliques, mais les engagements atteignent 2.045 millions de francs au total, contre 1.830 millions en 1949. Les crédits engagés se montent pour les immobilisations nouvelles à 1.266 millions de francs, pour la restauration des dommages de guerre à 386 millions de francs, et, pour les travaux d'entretien à 368,6 millions de francs.

Ces engagements comprennent 35,6 millions de francs destinés à l'équipement des ports de mer, engagés sur les subsides octroyés en vertu de l'arrêté du 2 juillet 1949 précité et également sur la part des crédits alloués par les villes administrant ces ports (1).

---

(1) Arrêté du Régent du 2 juillet 1949 (*Moniteur belge* des 22 et 23 juillet 1949 ; err. : *Moniteur belge* du 4 août 1949), relatif à l'intervention de l'Etat en matière de subsides pour l'exécution des travaux par les provinces, communes, associations de communes, commissions d'assistance publique, fabriques d'église et associations de polders ou de wateringues.

Les liquidations sur le budget extraordinaire se sont montées, pour l'année, à 1.451 millions de francs, soit près du double de ce qu'elles atteignaient en 1949. Les grands travaux d'investissement en matière de voies hydrauliques et les travaux de rééquipement des ports entamés en 1949 sont en pleine exécution. Il s'agit, d'une part, des chantiers situés sur le canal Nimy-Blaton-Péronnes, sur le canal de Charleroi entre cette ville et Clabecq, sur celui de la Nèthe, des premiers aménagements en vue du creusement du canal circulaire de Gand, du calibrage de la Lys, d'un nouveau pont sur l'Escaut à Tamise ; ils concernent d'autre part, les travaux aux quais du port d'Ostende, la construction du port pétrolier d'Anvers, les aménagements au port de Liège et enfin, l'établissement des réseaux d'adduction d'eau du barrage d'Eupen au barrage de la Gileppe.

Les nouveaux travaux entamés en 1950 concernent le canal Bruxelles-Charleroi à Luttre et à sa jonction avec la Sambre, divers ponts sur le canal Nimy-Blaton Péronnes, la normalisation de la Sambre, celle de la Meuse, divers siphons sous le canal Bocholt-Herenthals et sous le Zuidwillemsvaart, une nouvelle section du canal de la Nèthe, la normalisation du canal de dérivation de la Lys, l'amélioration du canal Roulers-Lys, la construction d'un nouveau terminus pour ferry-boats au port de Zeebrugge et enfin la construction d'un tunnel de captage au barrage de la Gileppe.

La restauration des dommages de guerre se poursuit activement. Il s'agit surtout du déblaiement des ouvrages militaires à la côte, de l'enlèvement des épaves dans les eaux territoriales, de la réparation des dommages causés aux ouvrages d'art, de la reconstruction définitive de nombreux ponts (1) et de l'achèvement de la remise en état des installations portuaires d'Anvers, de Gand, d'Ostende, de Zeebrugge,de Blankenberghe et de Nieuport.

§ 4. — BATIMENTS

Le volume de l'emploi, dans la construction, atteint sensiblement la même importance en 1950 qu'en 1949.

Si, en 1950, 10 millions de journées ont été perdues, contre 9 millions seulement l'année précédente, cette différence a été compensée par des apports nouveaux de main-d'œuvre.

Toutefois, le travail de ce même nombre d'ouvriers a permis la réalisation d'investissements plus importants en 1950. En effet, ce volume de main-d'œuvre a été consacré à des bâtiments nouveaux dans une plus grande proportion que l'an dernier et un certain accroissement de la productivité semble s'être manifesté dans l'industrie de la construction.

---

(1) Les principaux ponts dont la reconstruction définitive est en cours, sont ; le pont dit « Rozerie » à Furnes sur le canal de Lo ; le pont Delwart sur le Haut-Escaut à Tournai ; le pont sur le canal de l'Espierres à Espierres ; les ponts de Warneton, de Menin, de Courtai (Dambrug, Reepbrug, Kuurnebrug) sur la Lys ; le pont de l'ancien bras du canal Gand-Terneuzen à Langerbrugge ; les ponts Rapen et Celie sur le canal de dérivation de la Lys à Maldegem ; le pont de Raverschoot à Eeklo sur le même canal ; le pont de Waasmunster sur la Durme ; les ponts de Heffen et de Leest sur la Senne ; le pont de Lixhe, de Genk sur le canal Albert ; les ponts de Rijkevorsel n° 7, Arendonk n^{os} 4 et 6 et Turnhout n° 1 sur le canal Dessel-Schoten ; les ponts de Balen-Zwaling et Lommel-Gelderhorst sur le canal de Beverlo ; le pont de Malsaucy à Herstal et le pont de Visé sur la Meuse ; le pont de Merbes-le-Château sur la Sambre ; le pont du Musée sur la Sambre à Namur.

1. — *Bâtiments publics.*

Le crédit accordé en 1950, de l'ordre de 1.334 millions de francs, a été engagé au cours de l'année à concurrence de 1.142 millions de francs. Il n'atteignait que 513 millions en 1949. Toutefois, ces engagements englobent pour 200 millions de francs des travaux d'entretien ordinaire. La somme réellement destinée aux investissements nouveaux ne s'élève donc qu'à 942 millions de francs. Les liquidations de dépenses ont atteint, le 31 décembre 1950, 522 millions de francs, contre 679 millions un an plus tôt.

La continuation des travaux d'édification des grands complexes de bâtiments entamés précédemment a requis d'importants crédits. Il s'agit de 60 millions de francs engagés pour la construction d'une centrale des contributions à Bruxelles, de 50 millions pour l'Institut Royal des Sciences Naturelles et de Géologie, dans la même ville ; de 34 millions pour l'Hôpital Universitaire de Gand ; de 8 millions pour des immeubles destinés aux services de l'Institut National de Statistique, du Moniteur et de la Gendarmerie ; de 11,5 millions pour un nouveau bureau des contributions à Borgerhout, de 8 millions pour le laboratoire vétérinaire d'Uccle et enfin de 7,5 millions pour le Centre de physique du globe situé à Dourbes.

Les plus importants des travaux nouveaux sont ceux des laboratoires centraux de Bruxelles et ceux de la Station laitière de Melle, pour lesquels respectivement 18 millions de francs et 13 millions de francs de crédit ont été réservés.

D'autre part, un crédit d'un import de 180 millions a été engagé et réparti entre les différentes administrations de l'enseignement : Sciences et Beaux-Arts, Enseignement supérieur, Enseignement normal et Enseignement technique.

Quant aux constructions destinées à l'enseignement moyen, un crédit global de 329,5 millions de francs a été accordé pour l'exercice 1950.

De plus, l'Administration des Bâtiments s'est activement occupée de la restauration du domaine public. Un crédit de 72,2 millions de francs a été utilisé à cette fin et principalement à des travaux de reconstruction (1).

Les bâtiments ressortissant aux administrations subordonnées bénéficient de subsides au titre des dommages de guerre ou en vertu de l'arrêté du Régent relatif aux subsides de l'Etat pour les travaux des administrations subordonnées (2). Sur la base du montant de ces subsides, il est possible d'évaluer à 1.299 millions de francs les investissements réalisés dans ce domaine. Ce chiffre inclut 504 millions de dommages de guerre à des écoles, églises, presbytères et divers bâtiments communaux, provinciaux ainsi qu'à des locaux de commissions d'assistance publique. Il comprend également 695 millions à divers bâtiments subsidiés, dont la plupart dépendent des administrations de l'Instruction publique et de la Justice.

---

(1) Il s'agit de la restauration et la reconstruction de l'Ecole et des Ateliers de la Marine à Ostende ; de la restauration du Palais de Justice à Bruxelles ; de la reconstruction des casernes de gendarmerie à Ixelles et Etterbeek ; de celle de l'établissement pour malades mentaux à Tournai ; de la reconstruction des immeubles sinistrés de l'Université de Liège et de celle du bâtiment des Postes à La Roche ; et enfin, de la continuation de la reconstruction du bâtiment des P. T. T. à Ostende.

(2) Arrêté du 2 juillet 1949 (*Moniteur belge* des 22 et 32 juillet 1949 ; err. : *Moniteur belge* du 4 août 1949).

2. — *Bâtiments privés.*

D'après les recensements annuels, 35.500 habitations ont été achevées au cours de 1950, soit 6.800 de plus qu'en 1949 (1). La valeur des investissements réalisés en 1950 atteint ainsi 9.500 millions de francs auxquels il faut ajouter un milliard de francs environ pour les transformations. Le total s'élève donc à 10.500 millions de francs environ, soit 1.200 millions de francs en plus qu'en 1949.

L'accroissement, quoique sensible, apparaît moindre cette année-ci qu'un an auparavant et il est moins important également que ne l'aurait fait prévoir le nombre d'autorisations de bâtir délivrées. Celui-ci atteint, en effet, pour les constructions nouvelles, 10.000 unités de plus qu'en 1949, mais on estime que la moitié de ces autorisations n'avaient pas été utilisées du fait du ralentissement dans la mise en chantier d'habitations nouvelles au cours du second semestre, sous l'influence des événements internationaux : de manière générale, on a observé une diminution des travaux dans les derniers mois de l'année, à partir de la période d'activité maximum situé au milieu de l'été.

Le nombre de constructions ayant bénéficié de l'aide accordée par la loi De Taeye atteint 19.000 unités (2). Les deux dernières années donnent un total de 41.800 primes attribuées, dont 31.700 payées, soit un solde en cours à fin 1950 de 10.100 primes.

Constructions nouvelles en 1950

DÉSIGNATION	Nombre de maisons				Dépenses réelles (en millions de francs)	
	Mises en chantier		Achevées en cours d'année		1949	1950
	1949	1950	1949	1950		
Société Nationale des Habitations à Bon Marché	7.000	8.000	25.600	32.800	800	1.200
Société Nationale de la Petite Propriété Terrienne	3.000	4.000			350	500
Construction privée	18.000 (a)	20.000 (a)			6.420	6.800
Reconstruction totale (dommages de guerre) (données fragmentaires)	4.000	3.000	3.100	2.700	930	1.000
	32.000 (a)	**35.000** (a)	**28.700** (b)	**35.500** (b)	**8.500**	**9.500**

(a) Estimation.
(b) Recensement annuel.

Source : Service du Premier Ministre. Administration de la Coordination économique.

(1) L'estimation donnée précédemment pour 1949 doit être modifiée d'après les résultats du recensement annuel de 1950 : le chiffre rectifié s'élève à 28.700 maisons achevées pour 1949.

(2) A noter que la prime n'est payée que lors de la mise sous toit.

§ 5. — SANTÉ PUBLIQUE

Il faut évaluer à 1.500 millions de francs environ la valeur totale des investissements réalisés en matière de santé publique, c'est-à-dire les distributions d'eau, établissements hospitaliers, plaines de jeu et bassins de natation, stations d'épuration d'eaux usées et de traitement des immondices ainsi que les égouts.

Le Ministère de la Santé publique et de la Famille a engagé des subsides pour un montant de 680 millions de francs ; toutefois au 31 décembre 1950, il a été effectivement liquidé 249 millions de francs seulement. L'Administration de l'Urbanisme signale des travaux relevant du domaine de la Santé publique pour une valeur de 362 millions de francs. Enfin, le secteur privé et mixte, a investi, tant en installations de distribution d'eau qu'en établissements hospitaliers et abattoirs, près de 900 millions de francs.

Une enquête approfondie auprès des principales sociétés de distribution d'eau (1) indique que ces sociétés ont procédé, en 1950 à des travaux d'une valeur globale de 600 millions de francs. D'autre part, les sommes engagées dans le cadre des subsides alloués par le Ministère de la Santé publique, atteignent 239 millions de francs pour les communes et 152 millions de francs pour la Société Nationale de Distribution d'eau, soit 391 millions de francs au total ; ceci correspond vraisemblablement à des dépenses effectives de l'ordre de 100 millions de francs. Au total, 700 millions de francs environ ont donc dû être investis en 1950 dans les installations nécessaires à la distribution de l'eau.

Les investissements consacrés aux établissements hospitaliers sont estimés à 380 millions de francs, dont 250 millions dans le secteur privé et 130 millions dans le secteur public. Il a été attribué 85 millions de francs à des cliniques, maternités et autres installations d'hygiène, au titre de dommages de guerre. Les 119 millions de francs de subsides engagés par le département de la Santé publique équivalent à environ une cinquantaine de millions de francs liquidés.

Les stations d'épuration d'eau et de traitement des immondices ont donné lieu à des travaux qu'on peut évaluer à une dizaine de millions de francs, correspondant à 20 millions de subsides engagés.

En 1950, les sociétés intercommunales pour lesquelles 190 millions de francs de subventions avaient été engagés l'année précédente ne se sont plus vu attribuer que 75 millions de francs de crédits engagés.

§ 6. — DÉFENSE NATIONALE

Il a été liquidé, en 1950, sur le budget extraordinaire, 1.815 millions de francs, pour couvrir les travaux entraînés par la restauration et l'extension du matériel et des installations militaires. La somme correspondante pour 1949 était, après rectification, de 1.230 millions.

---

(1) Compagnie Intercommunale des Eaux de l'Agglomération Liégeoise et Extensions, Société Nationale des Distributions d'Eau, Intercommunale Vennootschap « Antwerpsche Waterwerken » N. V., Intercommunale Waterleidingmaatschappij van Veurne-Ambacht, Provinciale en Intercommunale Drinkwatermaatschappij der Provincie Antwerpen S. V., Tusschengemeentelijke Maatschappij der Vlaanderen voor Waterbedeeling, Compagnie Intercommunale Bruxelloise des Eaux.

CHAPITRE II

CONSOMMATION

Les informations relatives à la consommation sont encore fort incomplètes, sauf en ce qui concerne les biens de consommation courante qui seront seuls envisagés ici.

De l'examen des statistiques disponibles se dégagent deux conclusions principales. D'une part, les ventes à la consommation ont connu cette année des fluctuations mensuelles très accusées, résultant des causes psychologiques qui ont affecté tout le secteur de la distribution en général, à partir du milieu de l'année. Il n'est d'ailleurs pas possible de déterminer la mise en consommation exacte, faute de connaître l'importance des stocks et leurs variations.

D'autre part, si les denrées alimentaires eurent la préférence en juillet sous l'influence des inquiétudes politiques, internationales et nationales, ce furent les articles d'habillement, vêtements et chaussures qui l'emportèrent en septembre : à ce moment les perspectives de hausse des prix semblent avoir déterminé le développement des achats.

Pour l'ensemble de l'année et compte tenu du mouvement des prix, il semble que les ventes à la consommation aient été supérieures à celles de 1949, spécialement en raison de la progression des achats de produits alimentaires.

Section I. — INDICES DE CONSOMMATION

§ 1. — VENTES A LA CONSOMMATION

Les indices de ventes à la consommation ont été remaniés et complétés par l'Institut National de Statistique. Les nouveaux indices, sur la base de la moyenne mensuelle de 1948 = 100, permettent de suivre de façon plus détaillée les différents articles qui font l'objet de ventes directes aux consommateurs dans les grands magasins à rayons multiples, les coopératives, les grands magasins spécialisés dans l'habillement, dans la chaussure et dans les ventes de vêtements de dessous et de mercerie.

Les achats réalisés dans les grands magasins, déjà les plus élevés par rapport à l'avant-guerre, subissent un nouveau progrès de l'ordre du double de celui enregistré par les coopératives de consommation ou les magasins à succursales. Au reste, ces derniers semblent perdre du terrain depuis quelques années.

L'indice moyen des ventes mensuelles à la consommation dans les *grands magasins* s'établit sur la base 1936/1938, à 518 contre 432 en 1949, soit une augmentation de 20 %. Cette prépondérance de l'activité des grands magasins est confirmée par l'indice établi sur base de la moyenne mensuelle de 1948 = 100.

Ventes à la consommation

(1936-1938 = 100)

ANNÉE	Grands magasins à rayons multiples	Coopératives	Magasins à succursales (alimentation) (a)
1947	356	224	317
1948	410	273	357
1949	432	282	360
1950	518	317	391

Source : Institut National de Statistique.

(a) D'après la Banque Nationale de Belgique.

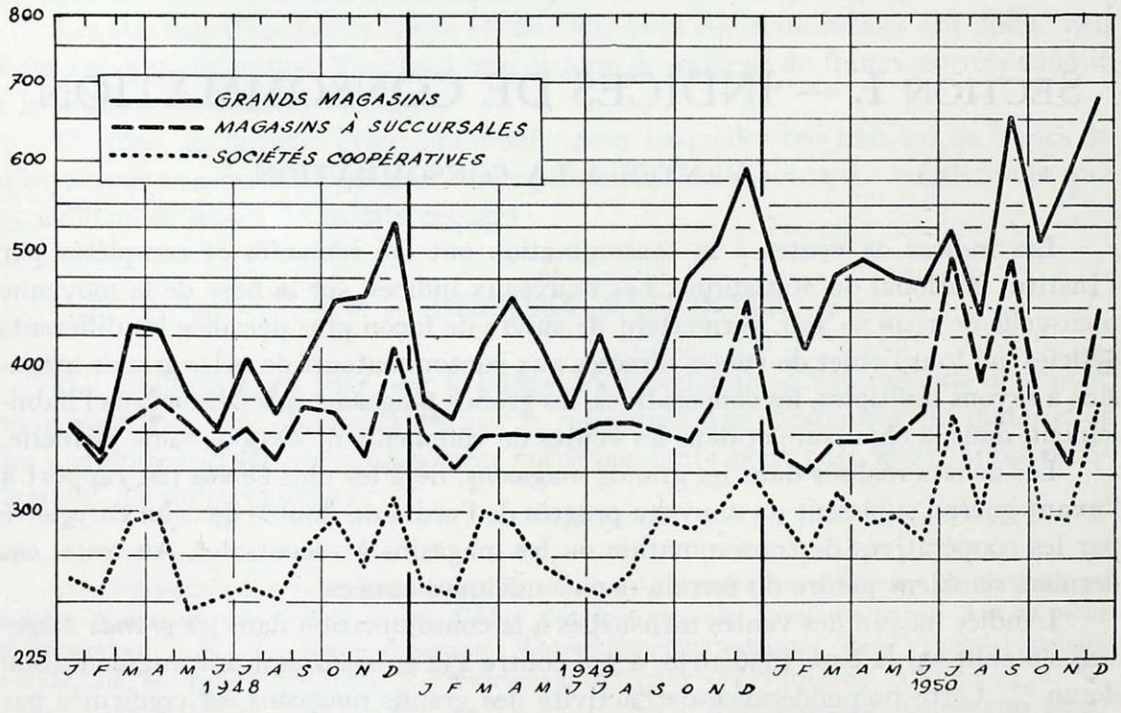
Pour les *coopératives*, l'accroissement n'est que de 11 % : l'indice annuel passe de 282 en 1949 à 317. Toutefois, si cet indice des coopératives est le moins élevé, l'accroissement depuis 1947, atteint 42 % contre 46 % pendant le même laps de temps pour les grands magasins : les ventes quoiqu'atteignant des niveaux différents par rapport à l'avant-guerre, témoignent d'une extension parallèle dans ces deux genres de magasins.

Ce développement des ventes depuis 1947 ne se retrouve pas dans les *magasins à succursales* (alimentation) : l'accroissement dans ce secteur est sensiblement plus faible, soit 23 % entre 1947 et 1950 ; il est de 9 % entre 1949 et 1950. En 1947, les ventes à la consommation dans les magasins à succursales avaient progressé depuis l'avant-guerre un peu plus que celles des coopératives et un peu moins que celles des grands magasins : dans les deux dernières années, ces ventes ont été relativement freinées semble-t-il.

Les ventes à la consommation par les détaillants ordinaires ne sont pas connues : l'indice du chiffre d'affaires des grossistes en alimentation à clientèle indépendante suggère un redressement marqué mais cependant moins rapide que celui que l'on observe pour les autres formes de distribution.

Indices des ventes à la consommation

(1936/1938 = 100)



Source : Institut National de Statistique.

Ventes à la consommation

Indices par secteur et par catégorie d'articles

(Moyenne mensuelle 1948 = 100)

DÉSIGNATION	1949	1950
Grands magasins à rayons multiples (a) :		
Index général	**107**	**124**
Alimentation :		
périssable	110	167
non périssable	107	152
restaurant	106	119
Total	**108**	**154**
Habillement :		
aunages	91	92
dessus hommes	100	114
dessus femmes	113	123
dessous, accessoires, articles de parure	111	122
Total	**107**	**115**
Ameublement :		
textiles	101	106
meubles, lustrerie	105	112
Total	**103**	**107**
Ménage :		
Articles de ménage	108	116
Appareils ménagers, électricité	116	160
Total	**109**	**120**
Tabacs, articles pour fumeurs	**114**	**106**
Librairie-papeterie :		
Librairie	107	117
Papeterie	104	114
Total	**105**	**114**
Parfumerie, toilette	**108**	**123**
Jeux, jouets, sports, voyages	**105**	**131**
Grandes entreprises spécialisées dans l'habillement :		
Total	**84**	**85**
Hommes	82	86
Dames	86	82
Sous-vêtements, accessoires, articles de parure	92	101

(a) Grands magasins à rayons multiples, sans limitation de chiffres d'affaires, mais à l'exclusion de ceux qui sont spécialisés en confection et repris dans la rubrique suivante.

Ventes à la consommation (suite)

Indices par secteur et par catégorie d'articles

(Moyenne mensuelle 1948 = 100)

DÉSIGNATION	1949	1950
Coopératives :		
Indice général	**104**	**117**
Boulangerie	102	106
Alimentation (sauf boulangerie)	105	122
Habillement	87	102
Ameublement	109	106
Articles de ménage	104	108
Tabacs	112	127
Librairie-papeterie	136	157
Parfumerie, articles de luxe	99	110
Restaurant, tea-room	104	106
Divers	131	146
Sous-vêtements et mercerie, articles de parure (b)	**93**	**92**
Chaussures (b)	**91**	**108**
Grossistes en alimentation générale	**94**	**104**
Entreprises à succursales (alimentation) (c)	**101**	**115**

Source : Institut National de Statistique.

(b) La majorité des firmes recensées sont des magasins à succursales.
(c) D'après la Banque Nationale de Belgique.

C'est pour les articles d'alimentation, aussi bien périssables que non périssables que l'augmentation a été la plus grande en 1950. Dans les grands magasins à rayons multiples, l'accroissement nominal, c'est-à-dire sans tenir compte de l'évolution des prix dépasse 50 % par rapport à 1949. Pour les coopératives, dont les ventes de produits alimentaires sont la spécialité, l'accroissement nominal est de l'ordre de 20 %. Compte tenu des fluctuations de prix, les ventes de produits alimentaires représentent, par rapport à 1949, 159 % pour les grands magasins et 126 % pour les coopératives.

Pour ce qui est de l'habillement, les achats ont porté sur les vêtements et non sur les articles non confectionnés. Dans toutes les catégories de grands magasins, les ventes de sous-vêtements ont retrouvé l'ampleur des achats de 1948.

Les articles de librairie et de papeterie ont fait également l'objet de ventes importantes.

L'évolution mensuelle, en 1950, dénote un maximum de ventes à la consommation en juillet, pour les produits alimentaires, mouvement particulièrement marqué dans les coopératives ; en septembre, les ventes record concernent à la fois l'habillement et les chaussures, dans tous les systèmes de distribution.

Ventes à la consommation en 1950

(moyenne mensuelle 1948 = 100)

MOIS	Grands magasins à rayons multiples	Coopératives	Magasins à succursales (Alimentation) (a)
Janvier ...	116	111	95
Février....	100	102	91
Mars	115	115	97
Avril	119	109	96
Mai	114	109	97
Juin	113	104	102
Juillet	125	134	139
Août.....	107	109	109
Septembre.	158	154	137
Octobre ..	123	110	102
Novembre .	141	109	92
Décembre .	163	137	125

Source : Institut National de Statistique.

(a) D'après la Banque Nationale de Belgique.

Ventes à la consommation en 1950

Produits alimentaires (a)

(mois correspondant de 1949 = 100)

MOIS	Indices mensuels des ventes à la consommation en alimentation			Index des prix de détail en alimentation	Indices mensuels rectifiés		
	Grands magasins (b)	Coopératives	Entreprises à succursales		Grands magasins	Coopératives	Entreprises à succursales
Janvier	153	110	97	92	166	119	105
Février	151	113	99	94	161	120	105
Mars	149	108	99	95	157	114	104
Avril	142	107	98	95	149	112	103
Mai	135	110	99	96	141	115	103
Juin.....	139	111	104	93	149	119	112
Juillet	170	158	139	94	180	167	148
Août	132	118	109	98	135	121	111
Septembre	168	144	140	103	164	140	136
Octobre.....	131	107	105	104	126	103	101
Novembre	135	99	87	102	133	97	85
Décembre	126	116	98	101	125	115	97

Sources : Institut National de Statistique.
Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Service des Etudes et de la Documentation générales.

(a) Sauf boulangerie.
(b) Nouvelle statistique : y compris restaurant.

§ 2. — CONSOMMATION PAR CATÉGORIE DE PRODUITS

1. — *Produits alimentaires.*

La consommation de produits alimentaires a un aspect particulier en 1950 : le stockage, résultat des événements internationaux, apparut en juillet d'abord et se poursuivit à une échelle moindre en septembre.

Les préférences des acheteurs se sont portées sur des biens dont le caractère utilitaire est plus marqué, tel le sucre, au détriment de biens de demi-luxe, tels le tabac ou l'alcool.

La vague d'achats provoquée par les événements de Corée nécessita diverses interventions du Gouvernement en vue d'assurer l'approvisionnement du marché et de freiner les hausses de prix (1).

La consommation de *viande* s'est maintenue, mais la part de la production indigène dans le ravitaillement du pays a augmenté nettement. En effet, la consommation totale passe de 331.871 t (2) en 1949 à 338.685 t en 1950 ; les importations nettes (3) diminuent fortement, la production indigène étant montée de 248.155 t en 1949 à 323.428 t en 1950.

Les fournitures de *lait* aux consommateurs ont augmenté sous toutes leurs formes. Les achats de lait en boîte évaporé et condensé ont augmenté de plus de 8 millions de kg. Les livraisons de lait à 30 °/°° de matières grasses, de la ferme aux laiteries, sont estimées à 1.329 millions de litres, soit 40 % environ de la production, contre 1.125 millions de litres (2) en 1949 ; de ces fournitures, 343 millions de litres ont été vendus par les laiteries sous forme de lait en cruche, lait pasteurisé ou lait stérilisé, contre 319 millions de litres (2) en 1949.

Les quantités de *sucre* déclarées en consommation tant individuelle qu'industrielle (4) augmentent à nouveau assez sensiblement en 1950. La progression est particulièrement marquée pour les poudres blanches de fabrique dont l'utilisation monte de 119.208 t en 1949 à 130.977 t. La consommation de sucres raffinés augmente de 118.129 t en 1949 à 126.632 t, tandis que celle des sucres bruts tombe de 4.961 t à 3.362 t. Le maximum dans les déclarations de mise en consommation se situe en juillet, avec 15.788 tonnes pour les sucres raffinés et 21.005 tonnes pour les poudres blanches de fabrique. L'évolution caractéristique de la consommation en 1950 est ainsi nettement accusée.

La consommation de *margarine* continue à régresser très légèrement : si la production a atteint, en 1950, 65.123 t, les ventes à l'intérieur du pays ont porté sur 64.209 t.

Cette situation est à mettre en parallèle avec le caractère quasi stationnaire de la consommation de *beurre* dont la production est de 22 % supérieure à celle de 1949, mais dont les importations ont fortement diminué. Il est estimé que, par habitant, elle atteint 10,7 kg contre 8,7 kg en 1936/38.

---

(1) Les mesures sont étudiées en détail au chapitre de la politique des prix.

(2) Chiffre rectifié.

(3) Les importations nettes sont égales aux importations de viandes et d'animaux destinés à l'abattage, sous déduction des exportations dans ces mêmes secteurs.

(4) Industries alimentaires, de confitures, de la confiserie, etc...

La légère diminution apparue en 1949 dans la consommation de *pommes de terre* ne s'est pas maintenue. La production a augmenté de 20 millions de quintaux métriques en 1949 à 23 millions de quintaux métriques en 1950.

Il semble que la forte consommation de *pain* se soit ralentie. La production indigène de farine revient de 776.040 tonnes (1) à 755.932 tonnes ; les importations sont insignifiantes.

Les importations de riz, sans atteindre toujours le niveau de 1936/1938, s'élèvent pourtant à 50 milliers de tonnes, contre 27,6 milliers de tonnes en 1949. On en revient ainsi à une alimentation plus variée.

2. — *Boissons et tabacs.*

Dans les *brasseries*, les quantités de matières premières déclarées pour la mise en œuvre passent de 133.579 t en 1949 à 139.547 t. Les importations de houblon de qualité spéciale se sont poursuivies, pour atteindre le double de 1948.

La consommation de bière est restée pratiquement stationnaire, avec 10.232 mille hl.

La consommation d'*alcool et de vin* est en légère diminution. Pour l'alcool de bouche, elle revient de 117 mille hl en 1949 à 106 mille hl. La mise en consommation de vins mousseux (2) s'accroît de 14 mille hl en 1949 à 20 mille hl en 1950. Les importations de vins et moûts de raisin augmentent à nouveau légèrement, sans modification sensible dans leur valeur globale : elles passent de 424 mille hl, d'une valeur de 557.063.000 F en 1949, à 449 mille hl d'une valeur de 557.533.000 F. Les importations en provenance du Portugal et du Chili sont nettement en baisse au profit de celles qui viennent de France.

La consommation d'alcool industriel quoiqu'en régression par rapport à 1949 se situe encore au-dessus de celle des autres années d'après-guerre avec ses 165 mille hl contre 168 mille hl en 1949.

Le montant des droits d'accises prélevés sur les *tabacs préparés* a de nouveau fléchi : il revient de 2.933 millions de francs en 1949 à 2.878 millions de francs, dont 154 millions de francs pour les cigares, 168 millions de francs pour les cigarillos, 1.789 millions de francs pour les cigarettes et 768 millions de francs pour les tabacs à fumer et à priser. Toutes les catégories de tabacs sont donc en diminution mais, plus particulièrement les cigarettes. Aucune réduction de droit n'ayant été appliquée en cette matière durant 1950 et les prix dans ce secteur ayant été stables, la régression porte donc sur une diminution des quantités consommées.

3. — *Habillement.*

Les indices mensuels examinés précédemment accusent un maximum en septembre.

Comme données absolues, il n'existe que peu d'informations. La consommation de *cuirs lourds à semelle* est en légère régression, la production diminuant de 6.763 t

---

(1) Chiffre rectifié.

(2) Fabrication indigène plus importations nettes.

en 1949 à 6.559 t. La production du mois de septembre, généralement le maximum dans l'année, est en 1950 inférieure à celle de 1949. Par contre, la production de *chaussures* semble en hausse : l'échantillonnage utilisé par l'Institut National de Statistique accuse une fabrication qui progresse de 6.411 milliers de paires en 1949 à 7.114 milliers de paires pour les chaussures tout cuir, de 1.613 milliers de paires à 1.756 milliers de paires pour les autres chaussures. La production de galoches et sabotines tombe de 26 milliers de paires en 1949 à 17 milliers de paires. La consommation de pantoufles semble avoir haussé, la production passant de 5.523 milliers de paires en 1949 à 6.257 milliers de paires.

4. — *Autres produits.*

La consommation domestique de *gaz* a diminué. Elle revient de 459 millions de m^3 en 1949 et de 457 millions de m^3 en 1947 et 1948, à 423 millions de m^3 en 1950. La consommation d'*électricité* à usage domestique semble être restée stationnaire. Les fournitures de *charbon domestique*, s'élèvent à 6.228.000 t, en provenance uniquement des mines belges (1), contre 5.575.000 t en 1949 ; comparées aux tonnages livrés à la clientèle privée en 1947 et 1948, ces livraisons n'apparaissent nullement exceptionnelles, seul le volume mensuel atteint en juillet, août et septembre est spécialement gonflé cette année.

Section II. — CRÉDIT A LA CONSOMMATION

Les informations manquent toujours pour ce secteur. La vente à tempérament a fait l'objet d'études poursuivies en 1950.

Le développement massif des achats après juillet 1950 amena le Gouvernement à restreindre le crédit à la consommation : la Banque Nationale pria les banques de réduire les avances de crédit pour les ventes à tempérament de 25 % (2), mesure dont les effets ne pouvaient se faire sentir qu'à la fin du premier trimestre de 1951 pour les automobiles qui représentent quelque neuf dixièmes de l'ensemble.

---

(1) Cf. : Chapitre : « Industrie », p. 55.
(2) Cf. le chapitre « Monnaie et Crédit », p. 175.

SIXIÈME PARTIE

Relations économiques extérieures

CHAPITRE PREMIER

COMMERCE EXTÉRIEUR DE L'UNION ÉCONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE

Au cours de la première partie de l'année 1950, les échanges extérieurs de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise ont simplement poursuivi l'évolution amorcée au cours de l'année antérieure.

Dès avant la dévaluation de la livre sterling en septembre 1949, les exportations tendaient à se réduire sous l'influence notamment d'un fléchissement de la demande mondiale. Les difficultés rencontrées à l'exportation se sont encore accentuées à la suite de la dévaluation et, en particulier, au cours du premier semestre de 1950 ; ensuite, les perturbations politiques et sociales du milieu de l'année ont eu un effet défavorable sur les expéditions jusqu'en septembre. Mais, à l'automne, le gonflement de la demande consécutif au retournement conjoncturel a provoqué une vive reprise des exportations.

La nécessité de reconstituer les stocks de matières premières, qui avaient sensiblement fléchi en 1949, s'était traduite, à partir de novembre 1949, par une recrudescence des importations. Celles-ci se sont maintenues à un niveau relativement élevé jusqu'en juillet 1950 ; puis, dès le mois de septembre, elles se sont fortement amplifiées en raison, d'une part, des pénuries et des hausses de prix que devait susciter le réarmement et, d'autre part, des besoins résultant de l'expansion de la production industrielle.

Ainsi, tout comme en 1949, le commerce extérieur de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise a suivi un cours fort différent durant la première et la seconde moitié de l'année. A cet égard, sans négliger les circonstances d'ordre interne, l'influence des événements internationaux, en 1950 comme en 1949, a été prépondérante.

⁂

SECTION I. — ÉVOLUTION GÉNÉRALE DU COMMERCE SPÉCIALE

Si la dévaluation de la livre sterling et des monnaies associées, en septembre 1949, n'a pas influencé de façon décisive le cours des importations globales de l'Union-

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Commerce spécial

MOIS	Quantité (en milliers de tonnes)		Valeur (en millions de francs)		Solde (en millions de francs) (a)	Coefficient de couverture (pourcentage) (a)
	Importation	Exportation	Importation (a)	Exportation		
Moyenne mensuelle 1936/1938	2.868	1.912	2.019	1.859	— 160	92,1
Moyenne mensuelle 1947	2.322	1.070	7.130	5.138	— 1.992	72,1
Moyenne mensuelle 1948	2.432	1.258	7.293	6.177	— 1.116	84,7
Moyenne mensuelle 1949	2.296	1.210	6.810	6.649	— 161	97,6
Moyenne mensuelle 1950	2.479	1.363	8.125	6.881	— 1.244	84,7
1949 Janvier	2.111	1.088	6.580	6.138	— 442	93,3
Février.....	2.291	1.136	6.503	6.725	+ 222	103,4
Mars	2.330	1.267	7.109	7.577	+ 468	106,6
Avril	2.281	1.145	6.696	6.978	+ 282	104,2
Mai	2.523	1.196	6.861	7.174	+ 313	104,6
Juin	2.381	1.223	6.692	7.338	+ 646	109,7
Juillet	2.241	1.234	6.234	7.060	+ 826	113,2
Août.....	2.258	1.184	6.428	6.049	— 379	94,1
Septembre	2.142	1.255	6.407	6.223	— 184	97,1
Octobre	2.256	1.203	6.595	5.836	— 759	88,5
Novembre	2.297	1.205	7.031	5.643	— 1.388	80,3
Décembre	2.331	1.338	7.941	6.331	— 1.610	79,7
Total (b)	**27.547**	**14.525**	**81.719**	**79.789**	**— 1.930**	**97,6**
1950 Janvier	2.124	1.496	6.959	6.661	— 298	95,7
Février.....	1.817	1.059	6.541	5.938	— 603	90,8
Mars	2.552	1.536	8.148	7.480	— 668	91,8
Avril	2.285	1.364	6.907	6.404	— 503	92,7
Mai	2.458	1.181	7.495	5.706	— 1.789	76,1
Juin	2.442	1.421	7.884	6.743	— 1.141	85,5
Juillet	2.245	1.395	6.745	6.265	— 480	92,9
Août.....	2.005	894	5.611	4.371	— 1.240	77,9
Septembre	2.582	1.118	9.759	6.146	— 3.613	63,0
Octobre	3.114	1.384	10.341	7.712	— 2.699	74,6
Novembre	2.913	1.551	9.696	8.029	— 1.667	82,8
Décembre	2.871	1.881	10.354	10.460	+ 106	101,0
Total (b)	**29.742**	**16.361**	**97.503**	**82.571**	**— 14.932**	**84,7**

Source : Institut National de Statistique.

(a) Subventions non comprises : en moyenne, par mois, 340 millions de francs en 1947, 220 millions de francs en 1948 et 43 millions de francs en 1949 (chiffres provisoires).

(b) Les totaux annuels comprennent des rectifications qui ne sont pas reprises dans les chiffres mensuels, lesquels doivent être considérés comme provisoires.

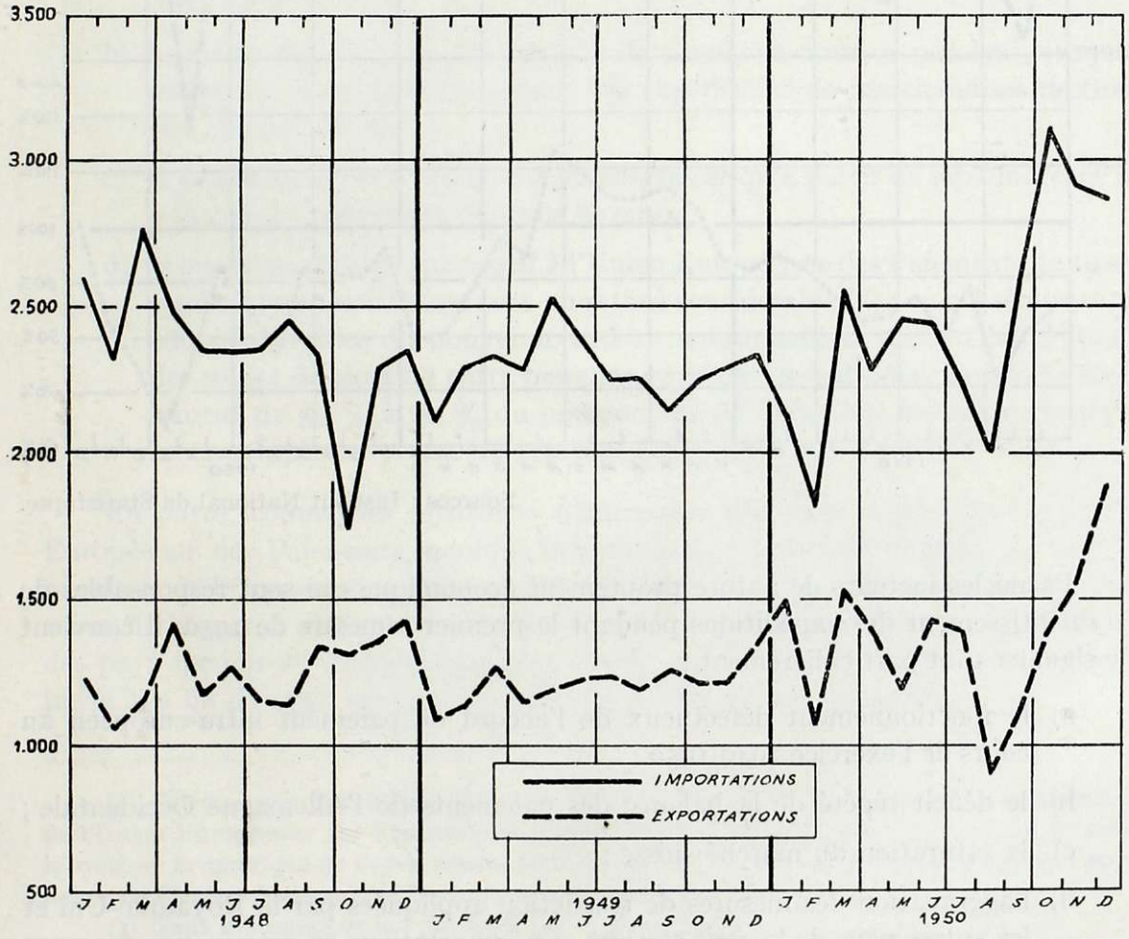
Economique Belgo-Luxembourgeoise (1), elle a, par contre, rendu plus difficiles encore les exportations, déjà déprimées, depuis le début de l'été de 1949, par le passage d'un marché demandeur aux débouchés presqu'illimités (sellers' market) à un marché offreur (buyers' market) où la concurrence sur les prix s'accentue. A cet égard, le fléchissement modéré de la conjoncture américaine, qui ne s'est toutefois pas maintenu au-delà des premiers mois de 1950, paraît avoir été une des causes premières de la contraction de la demande mondiale. Dans ces conditions, les prix de revient élevés des exportations belges ont rendu difficile l'accès des marchés extérieurs.

Normalement, le redressement subséquent de la conjoncture aux Etats-Unis aurait dû favoriser, dès le deuxième trimestre de 1950, la reprise des exportations belgo-luxembourgeoises. En réalité, cette reprise a été retardée jusqu'au mois de septembre, soit plus de deux mois après le déclenchement des hostilités en Corée. Ce retard est dû à des facteurs multiples, purement économiques, tels que les mesures protectionnistes prises à l'étranger, ou plus accidentels, comme les grèves dans les ports belges.

Commerce spécial de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Quantité

(en milliers de tonnes)



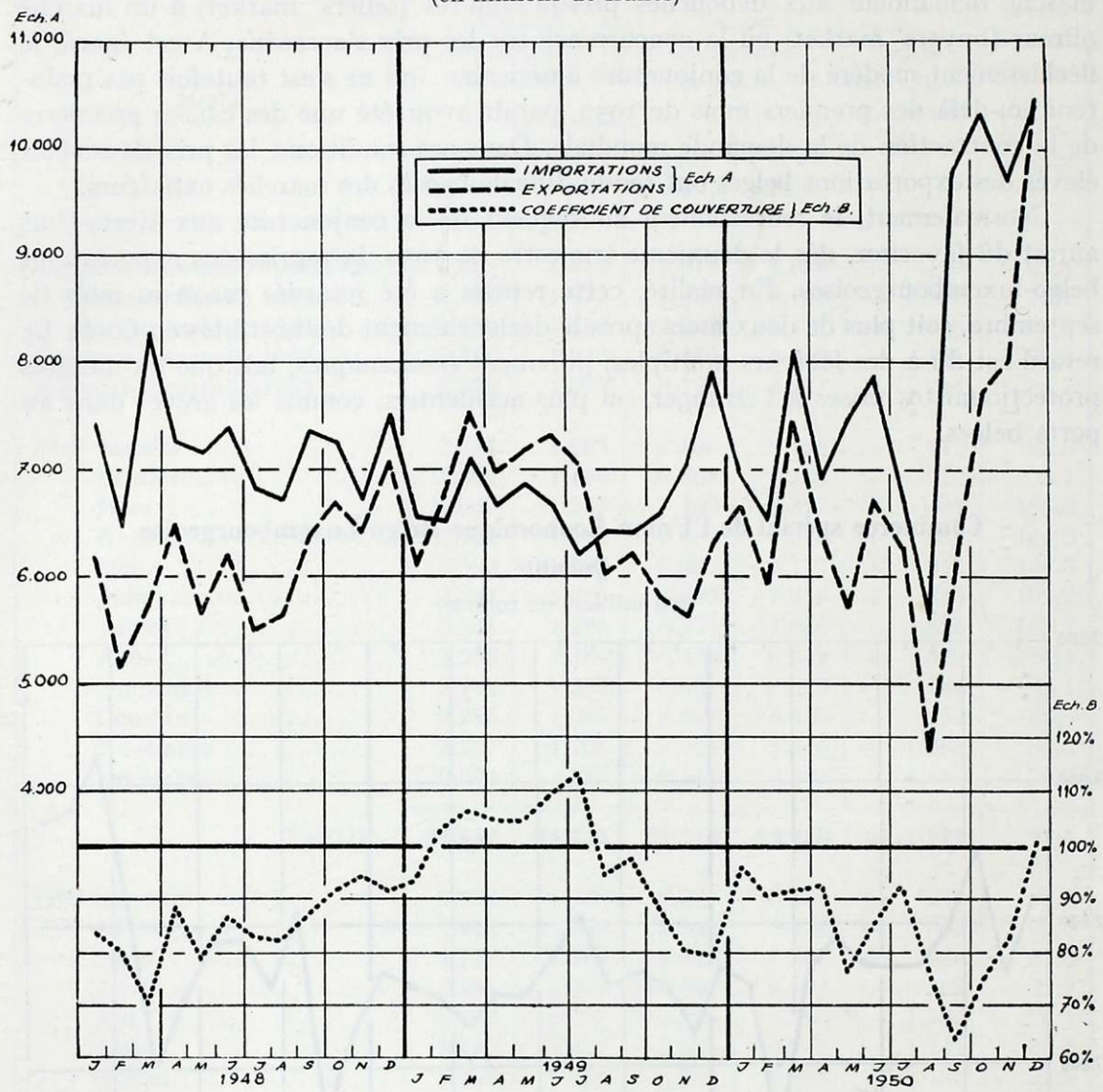
Source : Institut National de Statistique.

(1) Cf. : *L'Economie belge en* 1949, Bruxelles 1950, 4°, p. 296.

Commerce spécial de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Valeur

(en millions de francs)



Sources : Institut National de Statistique.

Parmi les facteurs de nature proprement économique qui sont responsables de ce ralentissement des expéditions pendant le premier semestre de 1950, il convient de signaler tout particulièrement :

a) le fonctionnement défectueux de l'accord de paiement intra-européen au cours de l'exercice 1949/1950 ;

b) le déficit répété de la balance des paiements de l'Allemagne Occidentale ;

c) la saturation du marché suisse ;

d) l'aggravation des mesures de restriction appliquées par le Royaume-Uni et les autres pays de la zone sterling aux importations en provenance des pays à monnaie forte (parmi lesquels figurait l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise) ;

e) la décision de pays, tels que le Royaume-Uni et les pays scandinaves, d'exclure certains pays, dont l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise, du bénéfice de la libération, à concurrence de 50 %, des importations privées effectuées en provenance des pays membres de l'Organisation Européenne de Coopération Economique (1) ;

f) la décision d'autres pays, tels que la France, de neutraliser, par le relèvement concomitant des droits de douane, ainsi que par d'autres mesures protectionnistes, certains effets des mesures de libération des échanges, considérés comme défavorables ;

g) le taux élevé de la taxe à l'achat (2), qui freine l'importation au Royaume-Uni, non seulement des biens de luxe non essentiels, mais parfois également des biens de consommation ordinaire. Les produits courants de fabrication indigène (utility goods) ne paient pas cette taxe et bénéficient donc, dans certains cas, d'une protection indirecte.

Des facteurs accidentels, se succédant parfois, ont également exercé une influence prépondérante sur l'évolution des exportations :

a) les grèves politiques du mois de juillet, coïncidant avec la période annuelle des congés payés, ont fortement entravé la production industrielle, notamment en sidérurgie ;

b) la grève des dockers d'Anvers et de Gand, en août, a paralysé, jusqu'au début de septembre, la plupart des expéditions de marchandises destinées aux pays d'outremer ;

c) la production d'acier belge n'a pu progresser qu'à partir de septembre, ce qui a fortement allongé les délais de livraison ;

d) la signature de l'accord relatif à l'Union Européenne des Paiements, le 19 septembre, ne s'est faite qu'avec un retard considérable (3) ; en conséquence, les effets favorables du nouvel accord — notamment la convertibilité limitée des soldes de clearing entre banques centrales et, subsidiairement, l'accroissement de 50 % à 60 % du pourcentage de libération des échanges privés intra-européens — ont été retardés d'autant.

En outre, comme les territoires d'outre-mer des pays signataires de l'Union Européenne des Paiements, quoique intégrés dans l'Union de clearing, ne sont pas membres de l'Organisation Européenne de Coopération Economique, ils ne sont pas tenus de libérer, à concurrence de 60 %, leurs importations privées en provenance des pays membres ; ils appliquent, en cette matière, une politique autonome qui, jusqu'à la fin de 1950, est très souvent restée restrictive et discriminatoire.

---

(1) Cette mesure discriminatoire n'a pu être levée qu'après que les dispositions essentielles de l'Union Européenne des Paiements eurent été approuvées, le 7 juillet, à Paris. Le 17 juillet, le système britannique de l'*open general licence* était étendu aux importations privées en provenance de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.

(2) Taux minimum de la « purchase tax » : 33 1/3 %.

(3) Avec effet rétroactif, l'Union Européenne des Paiements a cependant liquidé toutes les opérations effectuées à partir du 1er juillet 1950 et dont le règlement aurait été tenu en suspens.

Pour tous ces motifs, la reprise vigoureuse des exportations globales de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise — qui s'expliquait principalement par l'anticipation d'une conjoncture de réarmement intensif, surtout aux Etats-Unis, ainsi que par le développement continu des échanges avec les Pays-Bas — n'a pu se manifester qu'à partir du dernier trimestre de 1950.

Cette reprise conjoncturelle a surtout favorisé les ventes effectuées à la France, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, à l'Allemagne Occidentale, aux Etats-Unis, aux pays scandinaves, à la Suisse et au Brésil. Elle rappelle, à certains égards, l'expansion des exportations belgo-luxembourgeoises au cours de la période s'étendant de février à juillet 1949. Mais, alors qu'en 1949 le développement des exportations était limité à quelques secteurs plus ou moins privilégiés par une demande étrangère très sélective, portant, en ordre principal, sur les seuls biens considérés comme essentiels, la reprise des exportations des trois derniers mois de 1950 a, au contraire, bénéficié à l'ensemble des industries belgo-luxembourgeoises.

En effet, cette reprise, qui s'est d'ailleurs poursuivie au début de l'année 1951, a touché une gamme de produits beaucoup plus étendue, embrassant non seulement les matières de base (produits métallurgiques, produits chimiques, ciment, houille) et certains biens d'équipement (machines diverses, matériel électrique), mais aussi les biens de consommation, tels que produits textiles, verre à vitre, glaces, produits photographiques, papier et carton, articles en cuir, produits alimentaires, etc. A cet égard, l'expansion survenue vers la fin de l'année 1950 a été, de loin, beaucoup plus favorable que celle du premier semestre de 1949.

Cette expansion est essentiellement due à l'effet conjugué, d'une part, de facteurs d'origine européenne et, d'autre part, de facteurs de portée mondiale, qui sont les plus importants.

Parmi les premiers, il convient surtout de citer la libération progressive, depuis les derniers mois de 1949, des exportations belgo-luxembourgeoises à destination des Pays-Bas, en vertu des accords de pré-union conclus avec ce pays, le 15 octobre 1949. A ce groupe de facteurs peuvent également être rattachés les progrès de la coopération économique européenne, à savoir la conclusion de l'Union Européenne des Paiements et la libération partielle (1) des importations privées en provenance des pays membres de l'Organisation Européenne de Coopération Economique.

Parmi les facteurs mondiaux, les répercussions exercées par le déclenchement, le 25 juin, des hostilités en Corée, ont suscité un véritable revirement de la conjoncture internationale. Sous l'influence d'anticipations parfois hasardées et de calculs spéculatifs, la demande de biens de consommation et de biens de production — mais spécialement de matières premières — s'est rapidement enflée au point de provoquer un véritable « boom » sur les marchés internationaux. Les réactions des consommateurs américains, en particulier, ont eu une portée décisive : la demande accrue émanant des pouvoirs publics, notamment en vue de hâter la constitution de réserves stratégiques, et les achats « de panique » effectués par la population (2) ont renforcé la crainte de pénuries et donné le ton à la demande mondiale.

---

(1) Le pourcentage de libération a été porté de 50 % à 60 % après la conclusion de l'Union Européenne des Paiements, en septembre.

(2) Déjà avant le 25 juin 1950, les Etats-Unis se trouvaient en pleine phase d'expansion conjoncturelle, laquelle favorisait surtout les industries produisant des biens de consommation durables.

En ce qui concerne les importations, le premier semestre de 1950 a vu se poursuivre — en partie sous l'influence de la tenue plus ferme des prix mondiaux — le mouvement de reconstitution des stocks de matières premières qui s'était amorcé en novembre 1949. Au cours du deuxième semestre — pratiquement à partir de septembre — le redressement de la conjoncture a fortement accéléré cette évolution (1), d'ailleurs nécessitée par le souci d'assurer l'approvisionnement de la population et des entreprises industrielles travaillant tant pour le marché intérieur que pour l'exportation. De façon générale, l'absence d'entraves à l'importation, ainsi que la réduction, à titre temporaire, de certains droits de douane ont largement facilité cette politique d'approvisionnement de l'appareil de production par les voies du commerce privé. L'intervention du Gouvernement belge, en dehors de l'application de certaines mesures de surveillance ou de freinage à l'exportation (2), s'est en effet limitée, vers la fin de 1950, à favoriser, par l'octroi d'indemnités de stockage et de crédits à des conditions avantageuses, la constitution de stocks de sécurité de froment et d'huiles alimentaires par certains intermédiaires ou transformateurs industriels. Grâce à cette politique très prudente, l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise a pu couvrir de façon satisfaisante la plupart de ses besoins en matières premières et en produits alimentaires importés. La politique d'achats en masse se serait heurtée à des difficultés, notamment en matière de prix exigés par l'étranger.

Par suite de l'évolution décrite ci-dessus et qui a fortement retardé le redressement des exportations par rapport aux progrès des importations, la balance commerciale apparente de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise est restée largement déficitaire jusqu'en novembre 1950. En réalité, si le volume des exportations a sensiblement repris dès octobre, la réadaptation des prix des produits exportés ne s'est faite que fort tardivement, alors qu'à l'importation, au contraire, la forte hausse des prix mondiaux s'est fait sentir progressivement, dès février, puis, avec plus de vigueur, à partir de juin. La détérioration du taux d'échange qui en est résultée par rapport à 1949 (3) s'est d'ailleurs poursuivie jusqu'à la fin de l'année 1950 ; elle explique, en grande partie, pourquoi le coefficient de couverture des importations par les exportations est retombé à 84,7 % en 1950, contre 97,7 % en 1949.

---

(1) Les allusions persistantes à une réévaluation éventuelle de la livre sterling ont sans doute aussi contribué à favoriser les importations payables en cette devise.

(2) Ces mesures administratives, portant uniquement sur les produits considérés comme sensibles, ont été prises dans le but d'éviter des exportations susceptibles de mettre en danger l'approvisionnement du pays, d'une part, et de contenir, dans toute la mesure du possible, la hausse des prix intérieurs, d'autre part. L'application de ces mesures a nécessité, surtout à partir du 11 septembre 1950, la remise de nombreux produits sous le régime de la licence à l'exportation. Dans certains cas, un contingentement a même été appliqué. Néanmoins, ces mesures de contrôle, qui permettent aussi de suivre le mouvement des stocks et la destination finale des produits contrôlés, ont été appliquées, en général, dans un esprit très large et n'ont pratiquement guère entravé le courant des exportations, ainsi qu'en témoignent les statistiques du commerce extérieur. Une nouvelle procédure de comptabilisation au jour le jour des engagements d'importation et d'exportation portant sur de nombreux produits sensibles a d'ailleurs permis de réduire à un minimum l'intervention des instances administratives.

(3) Sur la base de 1948 = 100, le taux d'échange (ou les termes d'échange, c'est-à-dire le rapport de l'indice des valeurs moyennes des produits exportés à l'indice des valeurs moyennes des produits importés) pour l'année 1950 ne s'établit qu'à l'indice 91, contre 105 pour l'année 1949.

SECTION II. — COMMERCE SPÉCIAL PAR GROUPE DE PRODUITS

§ 1. — APERÇU GÉNÉRAL

Dans l'ensemble, la composition du commerce extérieur de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise accuse, en 1950, des modifications assez sensibles par rap-

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise
Commerce spécial par catégories de marchandises (a)

CATÉGORIE	Importation			Exportation		
	1936/1938	1949	1950	1936/1938	1949	1950
	Quantité (en milliers de tonnes)					
II. Objets d'alimentation et boissons	3.978	3.017	3.073	653	336	568
III. Matières brutes ou simplement préparées .	29.685	23.689	25.501	17.364	9.390	11.137
IV. Produits fabriqués..	745	789	1.150	4.926	4.798	4.654
Total (b) :	**34.421**	**27.547** (c)	**29.742**	**22.949**	**14.525**	**16.361**
	Valeur (en millions de francs)					
II. Objets d'alimentation et boissons	4.894	19.238	19.359	1.193	3.146	4.880
III. Matières brutes ou simplement préparées.	13.349	35.433	45.999	9.972	23.918	28.492
IV. Produits fabriqués..	5.515	25.550	31.143	10.825	52.496	48.870
Total (b) :	**24.223**	**81.719**	**97.503**	**22.311**	**79.789**	**82.571**
	Quantité (en pourcentage du total)					
II. Objets d'alimentation et boissons	11,6	11,0	10,3	2,8	2,3	3,5
III. Matières brutes ou simplement préparées.	86,2	86,0	85,7	75,7	64,6	68,1
IV. Produits fabriqués..	2,2	2,9	3,9	21,5	33,0	28,4
Total (b) :	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
	Valeur (en pourcentage du total)					
II. Objets d'alimentation et boissons	20,2	23,5	19,9	5,3	3,9	5,9
III. Matières brutes ou simplement préparées.	55,1	43,4	47,2	44,7	30,0	34,5
IV. Produits fabriqués..	22,8	31,3	31,9	48,5	65,8	59,2
Total (b) :	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : Institut National de Statistique.

(a) Nomenclature commune adoptée par la Convention de Bruxelles du 31 décembre 1913.
(b) Y compris les catégories I (Animaux vivants) et V (Or et argent non ouvrés et monnaies d'or et d'argent), de moindre importance.
(c) Chiffres rectifiés.

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Importation suivant l'usage des produits (a)

GROUPE DE PRODUITS	Quantité						Valeur					
	En milliers de tonnes			En pourcentage du total			En millions de francs			En pourcentage du total		
	1936/1938	1949	1950	1936/1938	1949	1950	1936/1938	1949	1950	1936/1938	1949	1950
1. *Matières pour la production*	**33.527**	**26.408**	**28.571**	**97,3**	**95,9**	**96,1**	**19.107**	**52.677**	**67.163**	**78,9**	**64,5**	**68,9**
A. Industrie alimentaire et tabac	1.992	1.344	1.350	5,8	4,9	4,5	2.654	7.972	8.281	11,0	9,8	8,5
B. Agriculture	2.846	1.994	2.342	8,2	7,2	7,9	1.712	3.526	4.152	7,0	4,3	4,3
C. Industrie (excepté l'industrie alimentaire)	19.174	17.012	18.447	55,7	61,8	62,0	11.946	33.530	45.359	49,3	41,0	46,5
D. Huiles et graisses animales et végétales	359	298	328	1,1	1,1	1,1	845	2.372	3.059	3,5	2,9	3,1
E. Combustibles et lubrifiants	9.156	5.760	6.104	26,5	20,9	20,5	1.950	5.277	6.312	8,1	6,5	6,5
2. *Equipement et outillage agricole, industriel et commercial*	**110**	**242**	**232**	**0,3**	**0,9**	**0,8**	**1.572**	**9.537**	**10.315**	**6,5**	**11,7**	**10,6**
3. *Biens de consommation durables*	**52**	**89**	**104**	**0,2**	**0,3**	**0,3**	**895**	**5.913**	**6.299**	**3,7**	**7,2**	**6,5**
4. *Biens de consommation non durables*	**732**	**808**	**834**	**2,2**	**2,9**	**2,8**	**2.231**	**12.972**	**13.030**	**9,2**	**15,9**	**13,3**
A. Produits alimentaires, boissons et tabac	707	785	795	2,1	2,8	2,7	1.565	10.277	9.490	6,5	12,6	9,7
B. Autres biens de consommation	25	23	39	0,1	0,1	0,1	666	2.695	3.540	2,7	3,3	3,6
5. *Autres produits*	—	—	—	—	—	—	**418**	**620**	**696**	**1,7**	**0,7**	**0,7**
Total	**34.421**	**27.547**	**29.742**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**24.223**	**81.719**	**97.503**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

(a) D'après la classification adoptée par le Conseil de la Société des Nations, le 17 septembre 1935.

Source : Institut National de Statistique.

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Importation suivant l'usage et le degré de transformation des produits (a)

(en pourcentage de la valeur totale)

GROUPE DE PRODUITS	Produits bruts			Produits ayant subi une transformation simple			Produits ayant subi une transformation plus avancée			Tous produits		
	1936/1938	1949	1950	1936/1938	1949	1950	1936/1938	1949	1950	1936/1938	1949	1950
1. *Matières pour la production*	**47,8**	**35,9**	**36,4**	**24,2**	**21,8**	**24,7**	**6,9**	**6,8**	**7,9**	**78,9**	**64,5**	**68,9**
A. Industrie alimentaire et tabac	10,3	9,6	8,3	0,7	0,2	0,2	—	—	—	11,0	9,8	8,5
B. Agriculture	4,2	3,0	2,4	2,8	1,3	1,9	—	—	—	7,0	4,3	4,3
C. Industrie : a) Matières non durables	16,6	11,4	14,9	4,3	4,1	6,1	5,5	5,7	6,9	26,4	21,2	27,9
b) Matières durables	11,2	9,1	8,4	10,3	9,6	9,3	1,4	1,1	1,0	22,9	19,8	18,6
D. Huiles et graisses animales et végétales	1,8	1,4	1,3	1,7	1,5	1,8	—	—	—	3,5	2,9	3,1
E. Combustibles et lubrifiants	3,7	1,4	1,1	4,4	5,1	5,4	—	—	—	8,1	6,5	6,5
2. *Equipement et outillage agricole, industriel et commercial*	—	**0,2**	**0,1**	—	—	—	**6,5**	**11,4**	**10,4**	**6,5**	**11,7**	**10,6**
3. *Biens de consommation durables*	—	—	—	—	—	—	**3,7**	**7,2**	**6,5**	**3,7**	**7,2**	**6,5**
4. *Biens de consommation non durables*	**2,8**	**4,1**	**3,8**	**1,8**	**5,6**	**3,2**	**4,6**	**6,1**	**6,3**	**9,2**	**15,9**	**13,3**
A. Produits alimentaires, boissons et tabac	2,8	4,1	3,8	1,8	5,6	3,2	1,9	2,8	2,7	6,5	12,6	9,7
B. Autres biens de consommation	—	—	—	—	—	—	2,7	3,3	3,6	2,7	3,3	3,6
5. *Autres produits*	—	—	—	—	—	—	—	—	—	**1,7**	**0,7**	**0,7**
Total	**50,6**	**40,2**	**40,3**	**26,0**	**27,4**	**27,9**	**21,7**	**31,5**	**31,1**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

(a) D'après la classification adoptée par le Conseil de la Société des Nations, le 17 septembre 1935.

Source : Intitut National de Statistique.

port à 1949. Comme déjà indiqué, ces changements procèdent surtout du revirement très net de la conjoncture mondiale au cours de l'année.

A l'importation, l'accroissement du tonnage global importé en 1950 s'explique principalement par les achats plus importants de matières premières et de matières auxiliaires, c'est-à-dire essentiellement de matières pondéreuses, telles que combustibles solides et liquides, et même de produits moins pondéreux, tels que les matières textiles. En ce qui concerne les combustibles, notamment, l'insuffisance de la production nationale a nécessité le recours à de coûteuses importations de charbon nord-américain au cours du deuxième semestre.

Les chiffres des tonnages globaux n'offrent toutefois qu'une vue très imparfaite de l'évolution du volume (1) des importations ou des exportations. En effet, les échanges commerciaux de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise portent sur une grande quantité de produits très diversifiés qui sont difficilement comparables entre eux, quant au tonnage ; en outre, la composition même des échanges avec l'étranger fluctue constamment, ce qui influence fatalement le tonnage global.

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Valeurs moyennes de quelques produits importés

(en francs par tonne)

DÉSIGNATION	1936/1938	1948	1949	1950
Froment	1.240	4.656	3.986	3.558
Orge	931	3.937	3.203	3.131
Maïs	780	3.564	3.001	3.197
Viandes fraîches	4.281	21.488	20.902	19.424
Graisses comestibles	4.001	21.106	13.371	12.362
Lait (a)	4.651	16.970	16.051	17.546
Beurre	13.525	73.202	74.233	61.045
Légumes frais	1.089	6.043	5.121	5.938
Café (y compris le café torréfié)	5.156	18.212	21.877	45.259
Cacao brut	6.755	51.774	30.268	40.102
Huiles végétales	3.183	9.861	10.976	13.408
Autres produits alimentaires (y compris les conserves de produits végétaux)	3.641	16.095	14.008	13.095
Peaux brutes et pelleteries brutes	12.693	50.875	38.429	40.852
Engrais (y compris les engrais chimiques)	461	1.511	1.510	1.393
Caoutchouc	9.021	17.659	14.916	26.743
Bois	533	2.553	2.234	2.174
Pâtes de bois	1.038	5.525	4.057	4.020
Minerai de zinc	414	2.032	2.120	2.870
Minerai d'étain (b)	18.300	66.675	69.665	72.177
Cuivre	4.651	19.484	19.868	22.349
Laine	13.279	41.221	45.660	69.208
Coton	6.757	31.529	32.369	37.882
Huiles minérales et leurs dérivés	603	1.516	1.408	1.509
Houille (y compris agglomérés et cokes)	151	649	625	680

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Service des Etudes et de la Documentation générales.

(a) Crème de lait, lait condensé, lait en poudre.
(b) Concentrés d'étain.

(1) Par volume on entend la valeur absolue calculée à prix constants.

Si l'on se réfère aux indices de volume calculés par l'Institut National de Statistique, les importations globales ont accusé en 1950 un accroissement de 14,3 %, alors que par rapport à 1948, les importations de 1949 avaient enregistré un recul de 2 %. En regard de 1949, l'année 1950 s'est donc caractérisée par une reprise très marquée des importations. A cet égard, les indices partiels de volume, établis d'après l'usage des produits, confirment le rôle prépondérant exercé par les achats de matières premières qui ont augmenté de 17,6 %. Ces indices font, en outre, ressortir une progression importante des achats de biens de consommation, surtout de biens non durables (augmentation de 16,1 %). Les importations de biens d'équipement, par contre, n'ont que relativement peu augmenté (accroissement de 5 %).

Le volume accru des importations se conjugant avec une hausse quasi-générale des prix mondiaux (1), la valeur totale importée en 1950 (97.503 millions de francs) accuse un accroissement de 19,3 % par rapport à 1949 (81.719 millions de francs). Cette hausse dépasse sensiblement l'augmentation du seul volume des importations, qui atteint 14,3 %. Le revirement des conditions économiques internationales en 1950 a d'ailleurs favorisé une augmentation proportionnellement plus grande de la valeur des importations pour le groupe des matières premières et matières auxiliaires, surtout de celles destinées à l'industrie non alimentaire. En 1950, ce groupe est intervenu pour 68,9 % dans la valeur totale des importations, contre 64,5 % en 1949 et 78,9 % en 1936/1938. Cette progression, par rapport à 1949, est due, en ordre principal, à la part accrue, dans le total des importations, des produits ayant subi une transformation simple (24,7 % en 1950, contre 21,8 % en 1949 et 24,2 % en 1936/1938).

A l'exportation, le tonnage global de 1950 a également augmenté, grâce à la reprise des expéditions de combustibles (charbon) et, subsidiairement, de biens de consommation non durables (produits alimentaires). Cette évolution des quantités est confirmée par celle du volume exporté, le volume global ayant augmenté de 14 % environ par rapport à 1949, soit donc de 23 % par rapport à 1948. Le volume des exportations s'est principalement accru au cours du dernier trimestre de 1950 : la progression a atteint 18 % environ, par rapport au premier trimestre. Néanmoins, les importations, au cours de la même période, se sont accrues de 21 %.

En pourcentage, la progression du volume est la plus forte pour les ventes de biens de consommation non durables, qui se sont accrues de 78,7 % par rapport à 1949. Viennent ensuite les ventes de biens de consommation durables, avec 33,7 %, et celles de matières pour la production, avec 12,1 % d'augmentation. Les biens d'équipement, par contre, accusent, en volume, une chute des exportations de 23,3 % par rapport à 1949. Ce fléchissement particulièrement accentué résulte surtout de l'absence presque totale d'exportations de matériel roulant neuf ou réparé, alors que ces expéditions avaient été très importantes en 1949. L'inclusion, dans la

---

(1) Celle-ci a surtout fait monter la valeur moyenne à la tonne du café, du cacao brut, des huiles végétales, du caoutchouc, des minerais de zinc et d'étain, du cuivre, de la laine, du coton et de la houille, tous produits importés en grandes quantités par l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise au cours du deuxième semestre de 1950. En revanche, le coût moyen de la plupart des produits alimentaires importés ne paraît guère avoir augmenté par rapport à 1949 ; dans certains cas (froment, orge, viandes, graisses, beurre, conserves), des baisses sont même intervenues. De façon générale, la valeur moyenne des biens de consommation non durables importés par l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise a d'ailleurs sensiblement fléchi en 1950.

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Exportation suivant l'usage des produits (a)

GROUPE DE PRODUITS	Quantité						Valeur					
	En milliers de tonnes			En pourcentage du total			En millions de francs			En pourcentage du total		
	1936/1938	1949	1950	1936/1938	1949	1950	1936/1938	1949	1950	1936/1938	1949	1950
1. *Matières pour la production*	**22.240**	**13.765**	**15.563**	**96,9**	**94,8**	**95,1**	**18.125**	**59.536**	**62.244**	**81,3**	**74,6**	**75,4**
A. Industrie alimentaire et tabac	261	115	118	1,2	0,8	0,7	346	704	978	1,5	0,9	1,2
B. Agriculture	2.006	2.239	2.382	8,8	15,4	14,6	1.002	4.114	4.292	4,5	5,2	5,2
C. Industrie (excepté l'industrie alimentaire)	12.873	9.059	9.364	56,0	62,4	57,2	14.965	51.498	52.797	67,2	64,5	63,9
D. Huiles et graisses animales et végétales	57	55	64	0,2	0,4	0,4	245	947	1.023	1,1	1,2	1,2
E. Combustibles et lubrifiants	7.043	2.297	3.635	30,7	15,8	22,2	1.567	2.273	3.154	7,0	2,8	3,8
2. *Equipement et outillage agricole, industriel et commercial*	**237**	**477**	**261**	**1,0**	**3,3**	**1,6**	**1.577**	**13.233**	**8.617**	**7,1**	**16,6**	**10,4**
3. *Biens de consommation durables*	**77**	**36**	**52**	**0,3**	**0,2**	**0,3**	**913**	**2.461**	**3.614**	**4,1**	**3,1**	**4,4**
4. *Biens de consommation non durables*	**393**	**247**	**484**	**1,8**	**1,7**	**3,0**	**1.551**	**4.480**	**7.871**	**6,9**	**5,6**	**9,5**
A. Produits alimentaires, boissons et tabac	357	219	445	1,6	1,5	2,7	795	1.916	3.731	3,5	2,4	4,5
B. Autres biens de consommation	36	28	39	0,2	0,2	0,2	756	2.564	4.140	3,4	3,2	5,0
5. *Autres produits*	**2**	—	**1**	—	—	—	**145**	**79**	**224**	**0,6**	**0,1**	**0,3**
Total	**22.949**	**14.525**	**16.361**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**22.311**	**79.789**	**82.571**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

(a) D'après la classification adoptée par le Conseil de la Société des Nations, le 17 septembre 1935.

Source : Institut National de Statistique.

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Exportation suivant l'usage et le degré de transformation des produits (a)

(en pourcentage de la valeur totale)

GROUPE DE PRODUITS	Produits bruts			Produits ayant subi une transformation simple			Produits ayant subi une transformation plus avancée			Tous produits		
	1936/1938	1949	1950	1936/1938	1949	1950	1936/1938	1949	1950	1936/1938	1949	1950
1. *Matières pour la production*	**18,6**	**7,8**	**10,8**	**43,5**	**51,8**	**45,6**	**19,2**	**14,9**	**18,9**	**81,3**	**74,6**	**75,4**
A. Industrie alimentaire et tabac	0,9	0,5	0,6	0,6	0,4	0,6	—	—	—	1,5	0,9	1,2
B. Agriculture	0,9	0,7	0,6	3,6	4,5	4,6	—	—	—	4,5	5,2	5,2
C. Industrie : a) Matières non durables	9,4	3,8	5,7	9,3	8,7	9,9	9,8	10,4	13,0	28,5	22,9	28,6
b) Matières durables	3,6	1,4	1,5	25,7	35,6	27,9	9,4	4,5	5,9	38,7	41,6	35,3
D. Huiles et graisses animales et végétales	0,1	0,1	—	1,0	1,1	1,2	—	—	—	1,1	1,2	1,2
E. Combustibles et lubrifiants	3,7	1,3	2,4	3,3	1,5	1,4	—	—	—	7,0	2,8	3,8
2. *Equipement et outillage agricole, industriel et commercial*	**0,3**	**0,1**	—	—	—	—	**6,8**	**16,5**	**10,4**	**7,1**	**16,6**	**10,4**
3. *Biens de consommation durables*	—	—	—	—	—	—	**4,1**	**3,1**	**4,4**	**4,1**	**3,1**	**4,4**
4. *Biens de consommation non durables*	**1,6**	**0,9**	**1,4**	**0,4**	**0,4**	**0,4**	**4,9**	**4,3**	**7,7**	**6,9**	**5,6**	**9,5**
A. Produits alimentaires, boissons et tabac	1,6	0,9	1,4	0,4	0,4	0,4	1,5	1,1	2,7	3,5	2,4	4,5
B. Autres biens de consommation	—	—	—	—	—	—	3,4	3,2	5,0	3,4	3,2	5,0
5. *Autres produits*	—	—	—	—	—	—	—	—	**0,3**	**0,6**	**0,1**	**0,3**
Total	**20,5**	**8,8**	**12,2**	**43,9**	**52,2**	**46,0**	**35,0**	**38,8**	**41,7**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

(a) D'après la classification adoptée par le Conseil de la Société des Nations, le 17 septembre 1935.

Source : Institut National de Statistique.

statistique d'exportation, de la valeur totale du matériel réparé ou monté en Union Economique Belgo-Luxembourgeoise pour compte de l'étranger fausse d'ailleurs la comparaison entre les chiffres de 1950 et ceux des années antérieures. Il est néanmoins incontestable que, dans l'ensemble, l'année 1950 a été défavorable pour la plupart des producteurs de biens d'équipement par suite de l'absence de commandes importantes de la part de l'étranger.

Cette évolution se retrouve d'ailleurs dans les chiffres des valeurs exportées, quoique ceux-ci soient influencés par les prix à l'exportation, restés fort déprimés jusqu'en novembre 1950. En effet, le montant total des exportations de 1950 (82.571 millions de francs) ne s'est accru que de 3,5 % par rapport au total de 1949 (79.789 millions de francs). Dans ce total, les ventes de matières pour la production sont passées de 59.536 millions de francs en 1949 à 62.244 millions en 1950, celles de biens de consommation durables sont passées de 2.461 millions à 3.614 millions et celles de biens de consommation non durables de 4.480 millions à 7.871 millions ;

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Valeurs moyennes de quelques produits exportés

(en francs par tonne)

DÉSIGNATION	1936/1938	1948	1949	1950
Café (y compris le café torréfié)	5.470	17.919	21.959	45.652
Cacao préparé (y compris le chocolat)	10.729	46.259	41.001	47.588
Sucre brut et raffiné	1.217	7.223	6.023	7.300
Huiles végétales	3.681	16.352	17.558	17.477
Engrais (y compris les engrais chimiques)	432	1.835	1.724	1.693
Cuivre	7.710	21.834	20.297	23.087
Etain	30.783	93.845	99.210	96.007
Zinc	2.588	12.604	13.822	14.547
Huiles minérales et leurs dérivés	687	1.561	1.499	1.832
Houille (y compris agglomérés et cokes)	181	966	814	710
Ciment	174	644	679	567
Laine brute ou simplement préparée	19.334	70.224	89.477	116.620
Filés de laine	46.842	181.606	189.309	201.598
Filés de coton	14.317	76.012	67.303	74.266
Tissus de laine	41.506	162.345	172.390	202.081
Tissus de coton	26.946	108.623	92.137	104.739
Bonneterie	82.486	438.642	376.676	379.461
Fer et acier simplement battus, étirés ou laminés	1.061	5.810	5.469	3.924
Autres ouvrages en fer et en acier (a)	2.688	12.505	12.558	9.770
Ouvrages en cuivre	9.767	32.154	30.656	31.425
Machines et appareils électriques	16.819	80.307	82.198	87.623
Machines motrices, chaudières, etc.	7.153	46.078	50.710	47.768
Machines-outils	11.528	68.027	61.863	56.376
Produits chimiques	812	3.577	2.730	2.604
Ouvrages en caoutchouc	15.129	64.515	68.264	53.423
Tuiles, briques,carreaux, etc.	91	532	1.152	1.576
Verre à vitre	1.474	6.864	6.345	5.853

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Service des Etudes et de la Documentation générales.

(a) Tuyaux et raccords, tubes, brides, ponts, charpentes, réservoirs, fûts, boulonnerie, batteries de cuisine, etc.

mais les exportations de biens d'équipement, elles, sont tombées de 13.233 millions de francs en 1949 à 8.617 millions de francs en 1950. En fait, par rapport à l'ensemble de la valeur exportée, la part des biens d'équipement n'atteint plus que 10,4 % en 1950, contre 16,6 % en 1949. En revanche, la part des biens de consommation durables est montée à 4,4 %, contre 3,1 % en 1949, celle des biens de consommation non durables à 9,5 %, contre 5,6 % en 1949, et, enfin, celle des matières pour la production à 75,4 %, contre 74,6 % en 1949.

A l'encontre de la stabilité relative rencontrée en 1949, un glissement s'est donc produit en 1950 en faveur des exportations de biens de consommation, surtout de biens de consommation non durables ; ceux-ci ont même été exportés en quantités nettement supérieures à celles de l'avant-guerre, puisque le tonnage global de ces ventes s'est élevé à 484 mille tonnes en 1950, contre 247 mille tonnes en 1949 et 393 mille tonnes en 1936/1938.

Du point de vue de la valorisation des exportations belgo-luxembourgeoises, cette progression est évidemment fort heureuse. De façon générale, d'ailleurs, les produits ayant subi une transformation plus avancée occupent une place de plus en plus importante dans le total des ventes à l'étranger, la proportion atteignant 41,7 % en 1950, contre 38,8 % en 1949 et 35,0 % en 1936/1938.

En dehors des biens de consommation, cette évolution intéresse également les matières nécessaires à la production : en effet, la part des produits mi-finis destinés à l'industrie est pratiquement revenue, en 1950, au pourcentage moyen de l'avant-guerre, soit 19,2 %. Ceci concerne l'ensemble des matières durables et non durables destinées à l'industrie et qui ont subi une transformation plus avancée que les matières brutes ou les produits ayant subi un traitement élémentaire.

Cependant, la part des produits ayant subi une transformation simple (46,0 % en 1950) a très sensiblement fléchi par rapport à 1949 (52,2 %) ; en revanche, la part des produits bruts a atteint 12,2 % en 1950, contre 8,8 % en 1949, et ce principalement par suite des exportations accrues de matières premières industrielles et de combustibles. Cette évolution est assez caractéristique des réactions de l'économie belgo-luxembourgeoise vis-à-vis de l'accroissement subit de la demande mondiale, au cours du deuxième semestre de 1950. Avant-guerre, toutefois, les produits bruts intervenaient pour une part encore beaucoup plus importante — à savoir 20,5 % — dans la valeur totale des exportations de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.

Les prix à l'exportation ayant témoigné, en général, d'une nette tendance à la baisse au cours du premier semestre de 1950, le redressement tardif de la plupart des cotations n'a pu empêcher que, pour toute l'année, les valeurs moyennes des produits exportés se maintiennent, dans de nombreux cas, bien en-dessous des valeurs unitaires enregistrées en 1949. Ainsi en a-t-il été pour les produits sidérurgiques, les machines-motrices, les machines-outils, les produits chimiques, les engrais, le verre à vitre, le ciment. Par contre, la plupart des produits alimentaires et des produits textiles, qui ont, en général, bénéficié d'une demande extérieure ascendante pendant presque toute l'année 1950, ont accusé des valeurs moyennes en hausse par rapport à 1949. Parmi les produits considérés comme essentiels, seuls les métaux non ferreux, les machines et appareils électriques ont vu leurs valeurs unitaires augmenter par rapport à 1949.

§ 2. — IMPORTATION

1. — *Produits alimentaires.*

a) *Céréales et produits dérivés.*

Les importations globales de céréales et de produits dérivés se sont pratiquement maintenues, en 1950, au niveau atteint en 1949. Les seules fluctuations de quelque importance dignes d'être relevées et qui, d'ailleurs, se compensent, se limitent à l'orge, au maïs, au riz et aux céréales diverses. La structure actuelle de ces importations semble répondre aux besoins « normaux » de la consommation intérieure de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise. Cette stabilisation relative s'opère toutefois à un niveau fort inférieur aux tonnages importés avant-guerre, tant en ce qui concerne les céréales panifiables que les céréales secondaires. Seuls les achats de riz dénotent une progression assez rapide et se rapprochent des quantités moyennes importées en 1936/1938. Dans l'ensemble, cette évolution correspond à une diversification croissante du régime alimentaire des populations belge et luxembourgeoise ; elle est un indice de l'élévation du niveau de vie.

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise
Importation de céréales et de produits dérivés

DÉSIGNATION	Quantité (en milliers de tonnes)			Valeur (en millions de francs)		
	1936/1938	1949	1950	1936/1938	1949	1950
Froment	1.149,3	644,5	636,6	1.425	2.570	2.265
Seigle	129,9	118,8	100,5	102	327	278
Orge	447,9	319,7	379,4	417	1.024	1.188
Avoine	45,6	86,8	78,8	35	274	222
Maïs	818,4	409,5	380,9	638	1.229	1.218
Autres céréales (y compris l'épeautre et le méteil)	53,7	68,7	84,1	47	175	235
Riz	68,8	27,6	50,0	77	193	341
Farine de céréales	5,2	1,2	0,9	6	4	3
Autres produits de la meunerie	3,5	10,7	5,7	8	47	36
Malt	14,2	4,2	8,0	32	29	48
Pâtes alimentaires	2,0	0,2	0,5	10	2	7
Total	**2.738,5**	**1.691,9**	**1.725,4**	**2.797**	**5.874**	**5.841**

Source : Institut National de Statistique.

De façon générale, les valeurs moyennes des céréales importées en 1950 se sont à peu près maintenues aux niveaux atteints en 1949. Cependant, les valeurs à la tonne du froment et, subsidiairement, de l'orge importés, ont encore diminué par rapport à 1949.

b) *Autres produits alimentaires et boissons.*

A l'intervention du Ministère de l'Agriculture, soucieux de sauvegarder la rentabilité de l'élevage indigène (1), les importations de viande fraîche ont été assez sévèrement limitées en 1950 : le tonnage importé a été réduit de plus de 3/5 par rapport à 1949 et est même tombé sensiblement en-dessous du tonnage moyen importé avant-guerre. En revanche, les achats de la plupart des autres produits alimentaires, sauf cependant le beurre, les légumes frais, la café et le sucre, se sont maintenus au niveau de 1949 ou ont même sensiblement dépassé celui-ci.

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise
Importation des principaux produits alimentaires et boissons

DÉSIGNATION	Quantité (en tonnes)			Valeur (en millions de francs)		
	1936/1938	1949	1950	1936/1938	1949	1950
Viande fraîche	22.656	49.565	18.108	97	1.036	352
Viande préparée ou conservée (y compris le lard, la volaille et le gibier conservés)	1.558	4.440	3.981	21	165	166
Graisses comestibles	8.748	11.667	15.899	35	156	197
Lait (a)	4.945	31.836	41.336	23	511	725
Beurre	2.366	25.595	20.708	32	1.900	1.264
Fromage	23.313	29.645	30.511	181	1.242	971
Œufs de volaille et de gibier	1.334	1.138	1.131	11	52	44
Légumes frais	50.524	58.974	53.577	55	302	318
Légumes secs à cosse	85.773	18.676	24.241	100	113	127
Pommes de terre	92.797	115.161	123.972	80	390	421
Fruits (y compris les fruits secs)	180.112	191.676	197.191	308	1.612	1.557
Poissons, crustacés, etc.	71.024	53.556	60.511	173	702	798
Café (y compris le café torréfié)	51.785	90.734	60.424	267	1.985	2.735
Cacao brut	15.692	14.669	14.203	106	444	570
Cacao préparé (y compris le chocolat)	337	2.623	4.476	4	104	156
Sucre brut et raffiné	150.297	75.224	65.904	130	266	227
Huiles végétales (b)	33.615	72.977	80.238	107	801	1.076
Sel	357.925	375.349	413.241	41	116	114
Autres produits d'alimentation (y compris les conserves de produits végétaux)	24.447	35.337	48.406	89	495	634
Vins	38.088	43.695	46.686	162	649	669

Source : Institut National de Statistique.

(a) Crème de lait, lait condensé, lait en poudre.
(b) Y compris les huiles non destinées à des fins alimentaires (huile de lin, de palme, de coton, de ricin, etc.)

Sous l'influence de la hausse des prix mondiaux, certaines valeurs unitaires, notamment celles du café, du cacao et des huiles végétales, ont assez fortement progressé par rapport à 1949. Par contre, le coût de la tonne de beurre importé a sensiblement baissé en 1950.

(1) La production de viande indigène a augmenté en 1950.

Les Pays-Bas sont restés, en 1950, de très loin le principal fournisseur de produits laitiers de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise. Pour le beurre, ils jouissent même, grâce aux accords Benelux, d'un monopole de fait qui a éliminé du marché belge tous les autres pays, dont notamment le Danemark.

2. — *Matières premières.*

a) *Minerais et métaux.*

Les quantités de minerais importées en 1950 trahissent, par un fléchissement relativement modéré, le ralentissement d'activité qui a affecté les industries métallurgiques pendant les sept à huit premiers mois de l'année. La reprise, souvent très vive, de l'activité industrielle, qui s'est manifestée vers la fin de l'été, a toutefois contribué à maintenir le total pour l'année entière aux environs des tonnages importés au cours des années antérieures.

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise
Importation de minerais et de métaux

DÉSIGNATION	Quantité (en milliers de tonnes)			Valeur (en millions de francs)		
	1936/1938	1949	1950	1936/1938	1949	1950
Minerais :						
Fer	10.840,9	9.404,3	8.619,8	484	2.406	1.627
Cuivre	28,0	5,3	5,6	42	35	58
Plomb	112,9	99,1	83,1	181	660	505
Zinc	577,4	376,9	403,7	239	799	1.159
Manganèse	230,3	..	45,8	62	..	60
Etain (a)	10,2	12,1	13,1	187	841	942
Divers (b)	369,9	519,0	457,7	247	768	405
Total	**12.169,6**	**10.416,7**	**9.628,8**	**1.442**	**5.509**	**4.756**
Métaux :						
Fer et acier	373,5	496,7	554,8	244	1.129	915
Cuivre	198,8	161,4	174,2	924	3.207	3.893
Plomb	32,2	33,4	37,1	75	473	492
Zinc	18,2	4,1	2,7	47	39	34
Etain	3,6	1,3	1,5	105	124	145
Aluminium	4,3	8,5	10,8	41	149	167
Nickel	1,3	0,3	0,4	16	14	18
Divers	0,3	1,4	1,0	4	21	53
Total	**632,2**	**707,1**	**782,5**	**1.456**	**5.156**	**5.717**

(a) Concentrés d'étain.
(b) Y compris le minerai de manganèse en 1949.

Source : Institut National de Statistique.

De façon générale, les importations de métaux, surtout de métaux non ferreux, ont été plus sensibles à l'accroissement de la demande belgo-luxembourgeoise et,

indirectement, de la demande étrangère portant sur le métal fondu à façon en Union Economique Belgo-Luxembourgeoise : de fait, les quantités importées en 1950 ont assez sensiblement progressé par rapport à 1949. Comme pour les minerais, sans la dépression du premier semestre de 1950, des tonnages annuels encore plus importants auraient été atteints. Pour les mêmes motifs, d'ailleurs, la hausse considérable des prix des métaux non ferreux survenue après le déclenchement des hostilités en Corée ne se reflète qu'assez imparfaitement dans les valeurs moyennes calculées pour l'ensemble de l'année 1950.

b) *Matières textiles.*

L'année 1950 a indiscutablement constitué une période de prospérité pour l'industrie textile belge. Aussi, le tonnage global des matières textiles importées s'est-il accru de près de 24 % par rapport à 1949 (1). D'autre part, après l'aggravation subite de la situation internationale en juin, la demande de matières textiles est devenue particulièrement pressante de la part de tous les pays industriels ; dans une atmosphère de « boom », les cotations de ces matières, surtout de la laine, ont atteint des niveaux extraordinairement élevés. Ceux-ci se reflètent notamment dans l'accroissement très sensible des valeurs à la tonne des matières textiles importées en 1950 par l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise. Aussi, compte tenu de la progression des quantités, la valeur totale des achats de matières textiles a-t-elle augmenté de 61 % par rapport à 1949.

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise
Importation de matières textiles

DÉSIGNATION	Quantité (en milliers de tonnes)			Valeur (en millions de francs)		
	1936/1938	1949	1950	1936/1938	1949	1950
Laine	127,2	104,6	122,9	1.689	4.776	8.504
Soie	0,3	(a)	(b)	3	2	3
Coton	128,8	86,1	114,8	871	2.787	4.348
Jute	61,2	42,8	47,4	147	672	687
Chanvre et lin	189,6	105,5	135,7	314	386	519
Autres fibres textiles (abaca, sisal, coco, etc.)	49,2	30,7	36,1	138	460	596
Total	**556,3**	**369,7**	**457,0**	**3.162**	**9.083**	**14.657**

(a) 25 tonnes.
(b) 118 tonnes.

Source : Institut National de Statistique.

Comme en 1949, l'Australie et les Etats-Unis ont été de très loin les principaux fournisseurs pour la laine et le coton respectivement. D'autre part, les livraisons de lin effectuées par la France se sont sensiblement accrues en 1950.

(1) Les quantités restent toutefois inférieures aux tonnages moyens importés avant-guerre, principalement en ce qui concerne le lin.

c) *Autres matières premières.*

Dans l'ensemble, la plupart des autres matières premières et matières auxiliaires importées par l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise accusent une progression sensible, en quantité et en valeur, par rapport à 1949. Les achats de peaux brutes, de tourteaux, de graines, de caoutchouc, de tabac, de bois et d'huiles minérales ont même assez fortement augmenté. La nécessité impérieuse de renforcer l'approvisionnement de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise en matières premières a d'ailleurs conduit le Gouvernement, au cours du deuxième semestre, à autoriser des achats importants, à des prix très élevés, de fines à coke américaines, la production nationale et les fournitures allemandes étant nettement insuffisantes pour assurer la marche à plein rendement des cokeries et, donc, de la sidérurgie belge. La hausse très importante des taux de fret a sensiblement accru le coût à la tonne des charbons américains importés. D'autre part, les valeurs moyennes des peaux brutes, du caoutchouc, des huiles minérales et d'autres matières premières importées ont également suivi le mouvement de hausse des cotations mondiales.

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise
Importation de quelques autres matières premières

DÉSIGNATION	Quantité (en milliers de tonnes)			Valeur (en millions de francs)		
	1936/1938	1949	1950	1936/1938	1949	1950
Peaux brutes et pelleteries brutes ...	53,1	19,1	25,4	674	734	1.038
Engrais (y compris les engrais chimiques)	819,1	927,9	1.068,6	378	1.401	1.489
Tourteaux	327,3	31,2	159,5	312	99	518
Graines	227,0	136,2	156,3	382	961	1.135
Caoutchouc	17,5	15,6	18,2	158	233	486
Tabac.....	17,9	19,0	21,5	139	630	737
Bois	1.449,0	890,7	1.058,7	772	1.990	2.302
Pâtes de bois	157,1	157,5	193,7	163	639	779
Pierres précieuses et demi-précieuses, brutes	—	—	—	1.135	1.072	2.598
Huiles minérales et leurs dérivés....	1.178,1	2.048,1	2.448,4	710	2.883	3.694
Houille (y compris agglomérés et cokes).....	7.916,3	3.686,9	3.593,5	1.194	2.304	2.443

Source : Institut National de Statistique.

L'assainissement des taux de change officiels, après la dévaluation de la livre sterling en septembre 1949, puis la hausse de la demande et des prix mondiaux en 1950 ont nettement amélioré la position de l'industrie diamantaire belge. Par rapport à 1949, le développement progressif de l'activité des tailleries a nécessité des importations fortement accrues de pierres brutes.

3. — *Produits fabriqués.*

a) Produits textiles.

Les importations de filés se sont accrues, en tonnage, de 245 % par rapport à 1949. Cette augmentation considérable s'explique évidemment par le fait que les tissages se sont trouvés, en 1950, devant un volume impressionnant de commandes émanant tant du marché intérieur que des marchés d'exportation. La satisfaction de ces besoins a nécessité l'importation de quantités supplémentaires de filés, le tonnage global dépassant ainsi de quelque 67 % le tonnage moyen importé avant la guerre.

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Importation de produits textiles

DÉSIGNATION	Quantité (en tonnes)			Valeur (en millions de francs)		
	1936/1938	1949	1950	1936/1938	1949	1950
Filés :						
Laine	1.840	680	2.868	89	122	548
Soie naturelle ou artificielle	1.238	1.334	2.848	50	218	429
Coton	3.260	1.104	6.103	93	191	567
Jute	253	14	2.130	2	1	49
Chanvre, lin, ramie et autres fibres textiles	3.730	1.871	3.303	72	88	155
Total	**10.321**	**5.003**	**17.252**	**306**	**620**	**1.748**
Tissus :						
Laine	894	1.104	1.958	90	320	478
Soie naturelle ou artificielle	623	1.611	2.761	103	659	852
Coton	1.420	1.113	2.445	77	257	468
Jute	38	16	61	1	1	2
Chanvre, lin, ramie, et autres fibres textiles	108	259	275	2	9	11
Total	**3.083**	**4.103**	**7.500**	**273**	**1.246**	**1.811**
Autres produits textiles :						
Bonneterie	357	338	518	73	332	424
Lingerie	112	25	35	13	30	33
Vêtements pour femmes	77	461	434	20	267	263
Vêtements pour hommes	59	455	479	7	153	181
Autres objets confectionnés (a)	10.921	3.818	10.940	56	108	259
Chapellerie (hommes et femmes)	105	117	166	20	44	58
Cordages	59	73	105	1	6	8
Broderies, dentelles, etc.	90	52	87	21	87	106

Source : Institut National de Statistique.

(a) Cravates, corsets, bretelles et articles similaires, sacs d'emballage, bâches, etc.

Mais les besoins exceptionnels de la consommation intérieure, qui se sont manifestés par vagues massives après juin 1950, ont également gonflé les importations de

produits finis, surtout de tissus et de confections diverses. Pour les premiers, les tonnages ont augmenté de près de 83 % et pour les seconds d'environ 187 % par rapport à 1949.

b) *Produits métalliques.*

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Importation des principaux produits métalliques

DÉSIGNATION	Quantité (en tonnes)			Valeur (en millions de francs)		
	1936/1938	1949	1950	1936/1938	1949	1950
Ouvrages en métal :						
Fer et acier simplement battus, étirés ou laminés	68.460	49.103	67.531	220	602	600
Autres ouvrages en fer et en acier(a)	32.280	37.008	56.333	225	902	1.161
Outils	1.947	2.826	3.224	35	204	269
Ouvrages en aluminium	969	3.068	4.538	28	169	243
Ouvrages en cuivre	4.572	2.551	5.625	68	194	305
Machines et appareils :						
Machines et appareils électriques(b)	7.771	16.354	17.999	356	2.013	2.287
Machines motrices, chaudières à vapeur, turbines, pompes, etc.	4.682	9.004	11.862	95	574	753
Locomobiles (c)	601	3.888	6.849	9	133	220
Machines-outils	2.228	5.647	6.233	46	426	424
Machines textiles	5.510	9.327	8.246	69	648	493
Machines à coudre, à broder et à tricoter	1.673	2.212	2.271	40	334	355
Machines pour les industries alimentaires	395	428	570	12	42	55
Machines agricoles	4.847	8.078	8.335	41	227	236
Autres machines et mécaniques et pièces détachées (d)	25.792	43.743	57.939	531	2.953	3.653
Total	**53.499**	**98.681**	**120.304**	**1.199**	**7.350**	**8.476**
Matériel de transport :						
Locomotives et tenders	402	7.904	526	4	208	19
Voitures et wagons pour chemins de fer et tramways	994	14.057	4.747	3	98	32
Véhicules automobiles (e)	43.137	99.169	114.885	577	4.005	4.260
Navires et bateaux	21.340	58.700	35.107	26	340	293
Autres produits :						
Instruments et appareils scientifiques	474	536	542	63	346	359
Horlogerie	421	519	690	52	545	302

Source : Institut National de Statistique.

(a) Tuyaux et raccords, brides, ponts, charpentes, réservoirs, fûts, boulonnerie, batteries de cuisine, etc.
(b) Y compris les appareils de radio, les appareils électro-ménagers, les fils et câbles électriques, etc.
(c) Y compris les tracteurs agricoles.
(d) Machines de pesage, machines de bureau, robinetterie, roulements à billes, roues dentées, volants, etc.
(e) Y compris les pièces détachées, les moteurs, etc.

Les importations d'ouvrages divers en métal, de machines et d'appareils en ordre principal, ont assez sensiblement augmenté par rapport à 1949. Les demandes accrues de biens d'équipement semblent avoir porté plus particulièrement sur les machines motrices, les machines et appareils électriques, les machines diverses et les tracteurs agricoles (repris sous la rubrique : locomobiles). Les achats de machines textiles accusent, par contre, un recul assez important. Ils se maintiennent cependant nettement au-dessus des tonnages moyens importés avant-guerre.

En ce qui concerne le matériel de transport, seules les importations de véhicules automobiles et de pièces détachées se sont maintenues en 1950 à des niveaux très élevés. La capacité d'absorption du marché intérieur reste d'ailleurs très vaste en dépit de certains signes passagers de résistance à l'achat. En outre, les réexportations de voitures montées en Union Economique Belgo-Luxembourgeoise ont assez bien progressé en 1950.

c) *Autres produits fabriqués.*

La tendance générale des importations de ces produits, en 1950, a été nettement orientée à la hausse. Les quantités importées ont augmenté, surtout en ce qui concerne les biens de consommation, tels que chaussures, gants, maroquinerie, parfumerie, couleurs et vernis, médicaments, papiers et cartons, faïences et porcelaines. Parmi les matières destinées à alimenter la production, les produits chimiques ont été importés en quantités sensiblement plus importantes qu'en 1949.

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Importation de quelques produits fabriqués (a)

DÉSIGNATION	Quantité (en tonnes)			Valeur (en millions de francs)		
	1936/1938	1949	1950	1936/1938	1949	1950
Parfumeries et cosmétiques	1.951	7.789	11.239	44	212	314
Couleurs, teintures et vernis	19.425	16.550	25.612	195	491	701
Produits chimiques (b)	194.511	116.229	203.353	317	1.028	1.470
Médicaments composés	859	1.189	2.209	71	371	451
Cuirs et peaux préparés	1.528	2.981	4.443	101	374	568
Chaussures de peau	396	964	1.354	29	140	193
Gants de peau	37	7	15	18	28	42
Autres ouvrages en peau (maroquinerie, etc.)	156	76	175	13	44	67
Ouvrages en caoutchouc	5.336	6.912	11.287	110	419	628
Papier et carton (y compris le papier de tenture et les ouvrages en papier et carton)	102.342	90.087	128.083	266	899	1.208
Faïences et porcelaines	8.895	9.530	22.750	51	190	252

Source : Institut National de Statistique.

(a) A l'exclusion des produits textiles et produits métalliques repris dans les tableaux précédents.
(b) Il s'agit essentiellement de produits mi-finis destinés à être utilisés comme matières premières.

§ 3. — EXPORTATION

En 1950, les ventes de produits textiles, sous l'influence d'une conjoncture ascendante, se sont, de très loin, placées à l'avant-plan des exportations belgo-luxembourgeoises : elles ont représenté plus de 27 % des expéditions totales, contre environ 20 % en 1949 et 22 % en 1937. A l'exception des filés, qui ont fait l'objet d'une très forte demande de la part des tissages belges (1), tant les matières brutes que les produits finis ont trouvé des débouchés élargis à l'exportation. L'ouverture du marché néerlandais, dans le cadre de la pré-union, a constitué, à cet égard, un facteur décisif : environ 35 % du total des exportations de textiles ont pris le chemin de ce pays, contre 16,5 % en 1949.

A l'encontre de l'industrie textile, la sidérurgie et l'industrie des fabrications métalliques ont connu, en 1950 — tout au moins pendant le premier semestre — un état voisin de la dépression. L'absence de commandes étrangères suffisantes a entraîné un recul très sensible de la production, des exportations et des niveaux de prix. En dépit du revirement tardif mais sensible, amorcé à la fin du troisième trimestre, ces deux secteurs importants n'ont pu compenser avant la fin de l'année le recul très prononcé de leurs exportations des mois antérieurs ; ce recul s'était déjà manifesté, pour la sidérurgie, au cours du troisième trimestre de 1949.

En ce qui concerne les fabrications métalliques, les exportations sont en régression pour la quasi totalité des groupes. L'absence de commandes étrangères s'est surtout fait sentir dans les ateliers de construction de matériel roulant pour chemins de fer. Ces entreprises se voient, en fait, confrontées avec un problème de caractère structurel, étant donné les progrès des autres moyens de transport et des industries concurrentes étrangères. De plus, certains débouchés traditionnels, notamment les pays d'Amérique latine, sont devenus difficilement accessibles aux industries belges.

Parmi les autres secteurs industriels, l'industrie des métaux non ferreux, l'industrie chimique, les produits alimentaires, l'industrie diamantaire, les industries du bois, du papier, du cuir et du caoutchouc et l'industrie du verre ont enregistré de nets progrès par rapport à 1949. L'accroissement des ventes de produits non ferreux bruts reflète essentiellement le mouvement ascendant de la conjoncture mondiale après juin 1950. Mais presque tous les secteurs industriels ont bénéficié, dans une mesure variable, du gonflement rapide de la demande extérieure qui a suivi l'aggravation de la situation internationale.

1. — *Produits alimentaires.*

Parmi les produits alimentaires dont les ventes à l'étranger ont progressé en 1950, il convient de citer particulièrement les viandes préparées et conservées, les légumes frais, les pommes de terre, les fruits, le chocolat, les huiles végétales et, surtout, le sucre, dont la production indigène a été très abondante en 1950. Les exportations de viande conservée, de pommes de terre, de fruits, de chocolat, de sucre et d'huiles végétales dépassent même largement les quantités moyennes exportées avant-guerre. Les vagues d'achat déclenchées par les événements de Corée, mais aussi

(1) Le marché intérieur a obtenu la priorité en ce qui concerne l'approvisionnement en filés au cours du deuxième semestre de 1950.

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Exportation par secteur industriel

(répartition approximative)

SECTEUR	Valeur (en millions de francs)				Pourcentage de la valeur totale			
	1937	1948	1949	1950	1937	1948	1949	1950
A. *Sidérurgie*	**4.104**	**17.963**	**18.130**	**12.517**	**16,1**	**24,2**	**22,7**	**15,2**
Fer et acier bruts	608	1.030	1.580	833	2,4	1,4	2,0	1,0
Produits mi-finis (laminés, forgés, étirés)	3.496	16.933	16.550	11.684	13,7	22,8	20,7	14,2
B. *Fabrications métalliques*	**2.566**	**13.555**	**17.196**	**12.322**	**10,1**	**18,3**	**21,6**	**14,9**
Ouvrages en fer et en acier (a)	787	4.206	3.966	3.135	3,1	5,7	5,0	3,8
Chaudières, machines, appareils, etc.	484	3.157	3.629	3.260	1,9	4,3	4,5	3,9
Machines et appar. électr.	428	2.346	2.534	2.364	1,7	3,2	3,2	2,9
Matériel de transport	639	3.262	5.891	2.119	2,5	4,4	7,4	2,6
(dont : matér. ferroviaire)	(205)	(2.055)	(4.147)	(614)	(0,8)	(2,8)	(5,2)	(0,7)
Armes et munitions	214	499	988	1.335	0,8	0,7	1,2	1,6
Divers (b)	14	85	88	109	0,1	0,1	0,1	0,1
C. *Métaux non ferreux*	**2.593**	**6.613**	**7.776**	**8.645**	**10,2**	**8,9**	**9,7**	**10,5**
Produits bruts	2.148	5.281	6.562	6.998	8,4	7,1	8,2	8,5
Ouvrages (c)	445	1.332	1.214	1.647	1,8	1,8	1,5	2,0
D. *Industrie textile*	**5.638**	**13.741**	**15.797**	**22.468**	**22,1**	**18,6**	**19,8**	**27,2**
Matières brutes ou simplement préparées	2.286	4.851	4.955	7.012	8,9	6,5	6,2	8,5
Filés	970	3.377	4.657	4.945	3,8	4,6	5,8	6,0
Tissus	1.525	3.829	4.389	7.676	6,0	5,2	5,5	9,3
Autres produits finis (d)	857	1.684	1.796	2.835	3,4	2,3	2,3	3,4
E. *Industrie chimique*	**1.846**	**6.929**	**6.714**	**7.376**	**7,2**	**9,3**	**8,4**	**8,9**
Produits chimiques	458	1.583	1.325	1.280	1,8	2,1	1,7	1,6
Produits photographiques, etc.	174	560	588	836	0,7	0,8	0,7	1,0
Engrais	875	3.552	3.685	3.943	3,4	4,8	4,6	4,8
Autres produits	339	1.234	1.116	1.317	1,3	1,7	1,4	1,6
F. *Produits alimentaires fabriqués, boissons, tabac*	**428**	**532**	**1.092**	**2.422**	**1,8**	**0,7**	**1,4**	**2,9**
G. *Industrie diamantaire*	**1.614**	**1.933**	**1.709**	**2.740**	**6,3**	**2,6**	**2,1**	**3,3**
H. *Industries diverses*	**2.427**	**5.633**	**4.728**	**5.432**	**9,4**	**7,7**	**6,5**	**6,6**
1. Matériaux de construction (e)	444	1.548	1.246	1.203	1,7	2,2	1,6	1,5
2. Bois et ouvr. en bois	149	307	296	371	0,6	0,4	0,4	0,4
3. Papier et ouvrages en papier (f)	335	868	709	848	1,3	1,2	0,9	1,0
(dont : livres, etc.)	(75)	(299)	(218)	(273)	(0,3)	(0,4)	(0,3)	(0,3)
4. Cuir et ouvr. en cuir (g)	619	368	535	816	2,4	0,5	0,7	1,0
5. Caoutchouc et ouvrages en caoutchouc	163	417	295	392	0,6	0,6	0,4	0,5
6. Produits céramiques	99	385	352	270	0,4	0,5	0,4	0,3
7. Verre	618	1.740	1.295	1.532	2,4	2,3	1,6	1,9
Total (A à H)	**21.216**	**66.899**	**73.142**	**73.922**	**83,2**	**90,3**	**91,7**	**89,5**
Autres secteurs	4.300	7.222	6.647	8.649	16,8	9,7	8,3	10,5
Total général	**25.516**	**74.121**	**79.789**	**82.571**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Service des Études et de la Documentation générales.

(a) Tuyaux, et raccords, brides, ponts, charpentes, réservoirs, fûts, boulonnerie, batteries de cuisine, etc. (y compris les outils).
(b) Instruments et appareils scientifiques, horlogerie.
(c) Y compris certaines fabrications métalliques en métaux non ferreux (clouterie, serrures, garnitures, etc.).
(d) Y compris la chapellerie.
(e) Non compris les briques, tuiles, tuyaux, etc., inclus parmi les produits céramiques.
(f) Y compris les matières servant à la fabrication du papier.
(g) Y compris les peaux brutes et les chaussures en cuir.

l'adoption de mesures plus libérales à l'importation par les pays membres de l'Organisation Européenne de Coopération Economique — notamment par le Royaume-Uni — ont grandement favorisé le redressement de ces exportations traditionnelles. Les valeurs unitaires de celles-ci ont d'ailleurs, dans la plupart des cas, assez sensiblement progressé. En revanche, les exportations de margarine, de poisson, de café notamment, ont baissé par rapport à 1949.

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Exportation de quelques produits alimentaires

DÉSIGNATION	Quantité (en tonnes)			Valeur (en millions de francs)		
	1936/1938	1949	1950	1936/1938	1949	1950
Viandes fraîches	3.693	5.954	6.112	30	160	135
Viandes préparées ou conservées	1.724	3.244	11.595	20	134	429
Margarine et beurre artificiels	293	6.428	94	2	141	2
Poissons, crustacés, etc.	15.592	11.926	6.215	52	132	112
Seigle	2.375	512	3.024	2	2	9
Maïs	23.761	15.929	6.505	18	58	23
Légumes frais	56.810	25.093	39.140	87	173	319
Pommes de terre	58.948	36.832	117.616	35	60	222
Fruits (y compris les fruits secs)	10.619	34.835	48.257	46	235	291
Café (y compris le café torréfié)	1.828	11.385	5.752	10	250	263
Cacao préparé (y compris le chocolat)	2.703	1.878	2.928	29	77	139
Sucre brut et raffiné	118.338	76.214	185.976	144	459	1.358
Huiles végétales (a)	23.094	31.439	34.061	85	552	595
Autres produits alimentaires (y compris notamment les conserves de produits végétaux)	46.516	25.388	24.840	142	245	307

Source : Institut National de Statistique.

(a) Y compris les huiles non destinées à des fins alimentaires (huile de lin, de palme, de coton, de ricin, etc.).

2. — *Matières brutes.*

De façon générale, l'apparition de pénuries à l'échelle mondiale, au cours du deuxième semestre de 1950, a largement favorisé une expansion des ventes à l'étranger d'importantes matières brutes, notamment d'engrais, de zinc, de houille, de ciment, de laine et de lin. Ces exportations ou réexportations de matières de base, dont l'ampleur évolue parallèlement aux diverses phases de la conjoncture économique internationale, permettent à l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise de jouer un rôle important dans l'économie mondiale en tant que fournisseur de produits essentiels. Ces produits constituent d'ailleurs souvent une monnaie d'échange indispensable à l'obtention, en quantités suffisantes, d'autres matières premières nécessaires au maintien de l'activité économique.

En vue d'assurer l'approvisionnement du marché intérieur, et compte tenu de l'insuffisance de la production indigène de charbon, certaines exportations, surtout de

charbon, de produits chimiques bruts, de matières textiles et de métaux non ferreux, ont dû être freinées ou limitées au cours des six derniers mois de l'année. Ces interventions administratives expliquent notamment la baisse, par rapport à 1949, des réexportations de minerai de zinc, de cuivre brut et de plomb brut.

Le montant total des ventes de pierres précieuses, quoique en forte hausse par rapport à 1949, ne s'est pas accru dans toute la mesure correspondant à l'accroissement des importations de pierres brutes : la différence représente des exportations non recensées de diamant travaillé vers les Etats-Unis.

Par suite de la dépression qui a prévalu pendant le premier semestre de 1950, les valeurs moyennes calculées pour toute l'année 1950 ne reflètent parfois qu'imparfaitement les hausses très vives de la plupart des cotations des matières premières après juin 1950. Les valeurs unitaires du cuivre, du zinc, des huiles minérales et, surtout, de la laine exportés par l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise ont cependant nettement augmenté par rapport à 1949.

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Exportation des principales matières brutes ou simplement préparées

DÉSIGNATION	Quantité (en milliers de tonnes)			Valeur (en millions de francs)		
	1936/1938	1949	1950	1936/1938	1949	1950
Peaux brutes, etc.	24,3	2,1	6,1	276	90	222
Engrais (y compris les engrais chimiques)	1.847,0	2.136,2	2.325,6	797	3.684	3.937
Plantes vivantes et fleurs naturelles	10,3	9,6	9,5	86	209	206
Minerais de zinc	67,7	42,6	35,7	41	147	151
Cuivre	105,1	134,8	127,4	811	2.735	2.942
Étain	7,9	10,3	10,5	242	1.023	1.007
Fer et acier	880,0	446,9	348,4	501	1.580	833
Plomb	64,9	48,3	45,7	181	784	664
Zinc	127,1	110,3	121,1	329	1.524	1.762
Pierres précieuses, etc.	—	—	—	1.580	1.709	2.740
Huiles minérales et leurs dérivés	491,7	487,9	465,6	338	731	853
Houille (y compris agglomérés et cokes)	6.521,4	1.796,4	3.153,8	1.178	1.462	2.239
Ciment	1.018,9	1.081,8	1.235,5	177	735	700
Laine	63,1	30,6	37,8	1.220	2.738	4.411
Chanvre et lin	57,0	54,7	70,5	534	1.664	2.136

Source : Institut National de Statistique.

3. — *Produits fabriqués.*

a) *Produits textiles.*

Pour les motifs déjà exposés au début de ce paragraphe, les quantités globales de filés exportés en 1950 se sont pratiquement maintenues à leur niveau de 1949. Cependant, alors que les filés de coton et de jute ont reculé, un glissement s'est opéré en faveur des filés de laine, de soie artificielle et de lin.

Les exportations de tissus accusent une forte progression (60 %) par rapport à 1949 ; les tonnages expédiés en 1950 dépassent d'ailleurs de 34 % la moyenne des années 1936/1938. Seules les ventes d'articles en lin sont encore en-deçà des niveaux d'avant-guerre, en dépit d'un redressement remarquable des exportations par rapport à 1949. Les autres produits textiles — surtout la bonneterie, la lingerie et les vêtements — ont également vu leurs ventes à l'étranger augmenter d'une année à l'autre, sauf cependant en ce qui concerne les objets confectionnés et les cordages.

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Exportation de produits textiles

DÉSIGNATION	Quantité (en tonnes)			Valeur (en millions de francs)		
	1936/1938	1949	1950	1936/1938	1949	1950
Filés :						
Laine	8.155	10.401	12.088	382	1.969	2.437
Soie naturelle ou artificielle	2.867	4.622	5.338	96	580	537
Coton	12.363	22.510	18.113	177	1.515	1.345
Jute	9.758	8.756	8.554	45	232	208
Chanvre, lin, ramie et autres fibres textiles	15.649	4.872	5.504	150	361	418
Total	**48.792**	**51.161**	**49.597**	**850**	**4.657**	**4.945**
Tissus :						
Laine	4.144	7.164	12.083	172	1.235	2.442
Soie naturelle ou artificielle	643	732	2.083	30	191	410
Coton	31.804	24.214	34.119	857	2.231	3.574
Jute	13.996	12.189	21.732	86	361	624
Chanvre, lin, ramie et autres fibres textiles	5.417	2.486	5.102	169	371	626
Total	**56.004**	**46.785**	**75.119**	**1.314**	**4.389**	**7.676**
Autres produits textiles :						
Bonneterie	885	746	1.432	73	281	543
Lingerie	207	838	3.559	11	154	515
Vêtements pour femmes	52	80	250	8	68	141
Vêtements pour hommes	421	551	1.239	28	77	250
Autres objets confectionnés (a)	10.682	14.786	10.102	85	501	354
Chapellerie (hommes et femmes)	184	138	273	26	82	126
Cordages	11.137	2.085	1.743	65	65	55
Broderies, dentelles, etc.	131	285	475	13	32	57

Source : Institut National de Statistique.

(a) Cravates, corsets, bretelles et articles similaires, sacs d'emballage, bâches, etc.

Par suite du relèvement des prix, les valeurs exportées ont généralement augmenté bien au-delà de l'accroissement des quantités expédiées à l'étranger. Ainsi,

pour les tissus, la valeur totale des exportations s'est accrue de 75 % en 1950, alors que le tonnage global n'a augmenté que de 60 %. La hausse des valeurs unitaires a surtout été importante pour les filés et les tissus de laine.

Les Pays-Bas ont constitué en 1950 le débouché de loin le plus important pour les exportations de textiles belgo-luxembourgeois. Y compris les matières brutes, ce pays a acheté pour 7,8 milliards de francs en 1950, contre 2,6 milliards en 1949. L'Allemagne Occidentale, le Royaume-Uni, la France et les Etats-Unis ont acheté pour 2,2 milliards, 2,1 milliards, 2 milliards et 1,7 milliard de francs respectivement. Pour les deux premiers de ces pays, ceci représente un accroissement de 200 millions de francs par rapport à 1949 ; pour la France, l'augmentation dépasse 1.200 millions de francs et, pour les Etats-Unis, elle atteint près de 780 millions de francs.

b) *Produits métalliques.*

A l'inverse des ventes de produits textiles, les exportations de produits métalliques, aussi bien des produits de base que des biens d'équipement, ont évolué de façon très défavorable jusqu'à la fin du troisième trimestre de 1950. Seul le quatrième trimestre a bénéficié d'une reprise assez vigoureuse des expéditions vers l'étranger, reprise qui s'est d'ailleurs poursuivie au cours des premiers mois de 1951.

En ce qui concerne les produits sidérurgiques (fer et acier simplement battus, étirés ou laminés), la régression pour l'année 1950 ne s'est pas tellement traduite par une diminution des quantités exportées que par un fléchissement très profond des cotations et, donc, des valeurs exportées. Confrontés, d'une part, avec un marché offreur et, d'autre part, avec une très vive concurrence étrangère, les producteurs d'acier belgo-luxembourgeois ont, en effet, dû consentir, pendant le deuxième semestre de 1949 et pendant tout le premier semestre de 1950, d'importantes baisses de prix en vue de maintenir un niveau minimum de production et d'emploi (1). Même après le revirement de la conjoncture provoqué par le déclenchement des hostilités en Corée, la situation ne s'est que lentement améliorée au cours des mois d'été. Seul le dernier trimestre de 1950 a enregistré un redressement sensible de la production et des exportations, ainsi que le retour progressif à la fermeté des prix cotés pour les nouvelles commandes de produits sidérurgiques.

Pour l'ensemble de l'année, la valeur globale des produits sidérurgiques exportés, fers et aciers travaillés, a baissé de 29 % par rapport à 1949, alors cependant que les tonnages expédiés n'ont pratiquement pas diminué (2). Les ouvrages en fer et en acier ont d'ailleurs suivi une évolution analogue, le montant des exportations ayant fléchi de plus de 21 % en 1950 pour un tonnage sensiblement égal à celui qui avait été exporté en 1949. Les ouvrages en métaux non ferreux, par contre, ont connu une tendance foncièrement meilleure, la clientèle étrangère ayant accru ses achats, notamment par crainte des pénuries.

---

(1) Par suite de la rigidité de divers éléments du prix de revient, notamment le prix élevé du coke belge, les cotations des produits sidérurgiques à livrer au marché intérieur ou à l'exportation sont parfois tombées, en mai, en-dessous des coûts de production qui ne tiennent pas compte de la charge d'amortissement.

(2) En 1950, la valeur unitaire des produits sidérurgiques exportés (fers et aciers simplement battus, étirés ou laminés) est tombée à 3.924 F par tonne, contre 5.469 F en 1949 et 5.810 F en 1948.

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Exportation des principaux produits métalliques

DÉSIGNATION	Quantité (en tonnes)			Valeur (en millions de francs)		
	1936/1938	1949	1950	1936/1938	1949	1950
Ouvrages en métal :						
Fer et acier simplement battus, étirés ou laminés	2.578.723	3.026.318	2.977.883	2.736	16.550	11.684
Autres ouvrages en fer et en acier (a)	251.525	304.743	307.205	676	3.827	3.001
Outils	2.343	3.695	2.916	15	139	134
Ouvrages en cuivre	14.111	27.775	35.854	138	851	1.127
Ouvrages en zinc	43.547	8.499	13.135	130	154	251
Machines et appareils :						
Machines et appareils électriques (b)	22.653	30.086	26.258	381	2.473	2.301
Machines motrices, chaudières à vapeur, turbines, etc.	6.291	9.998	10.627	45	507	508
Locomobiles (c)	145	143	231	1	3	8
Machines-outils	4.077	9.020	9.382	47	558	529
Machines textiles	2.683	9.912	10.183	38	700	624
Machines à coudre, à broder et à tricoter	35	169	170	2	22	26
Machines pour les industries alimentaires	248	264	302	4	31	41
Machines agricoles	2.470	2.532	2.663	20	84	89
Autres machines et mécaniques et pièces détachées (d) .	55.425	45.862	38.886	352	1.997	1.559
Total	**94.027**	**107.843**	**98.702**	**890**	**6.372**	**5.685**
Matériel de transport :						
Locomotives et tenders (e) ...	2.453	15.566	1.945	27	373	78
Voitures et wagons pour chemins de fer et tramways (e) ..	38.900	193.889	22.155	159	3.571	443
Voitures automobiles (i)	20.003	11.674	12.331	287	344	542
Navires et bateaux	13.104	49.681	35.212	42	1.195	739
Autres produits :						
Armes et munitions	3.401	4.646	4.683	237	979	1.335

Source : Institut National de Statistique.

(a) Tuyaux et raccords, brides, ponts, charpentes, réservoirs, fûts, boulonnerie, batteries de cuisine, etc.
(b) Y compris les appareils électro-ménagers, les appareils de radio, les fils et câbles électriques, etc.
(c) Y compris les tracteurs agricoles.
(d) Appareils de levage et de manutention, machines et appareils de pesage, machines de bureau, robinetterie, roulements à billes, roues dentées, volants, etc.
(e) Y compris la réexportation, après réparation ou assemblage, de matériel roulant étranger : 81.826 tonnes, soit 1.609 millions de francs, en 1949, et seulement 4.264 tonnes, soit 82 millions de francs, en 1950.
(f) Y compris les pièces détachées, les moteurs, etc.

Sauf pour les machines motrices, les machines à coudre, les machines pour les industries alimentaires et les machines agricoles, la valeur des exportations de machines et d'appareils a, par suite de la mévente, reculé de 11 % par rapport à 1949. La baisse des tonnages expédiés à l'étranger a été accompagnée d'une chute des prix, à l'exception des machines et appareils électriques qui ont continué à bénéficier de la qualification de biens essentiels. Cette situation ne s'est sensiblement améliorée que vers la fin de l'année 1950.

Les exportations de matériel ferroviaire, y compris les réexportations de matériel roulant réparé pour compte de l'étranger, ont pratiquement disparu en 1950. La construction navale a également vu se réduire ses livraisons par rapport à 1949. Par contre, les exportations de voitures automobiles ont accusé un net progrès en 1950, tout comme d'ailleurs les ventes d'armes et de munitions.

c) *Autres produits fabriqués.*

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Exportation des principaux produits fabriqués (a)

DÉSIGNATION	Quantité (en tonnes)			Valeur (en millions de francs)		
	1936/1938	1949	1950	1936/1938	1949	1950
Couleurs, teintures et vernis	45.169	25.245	32.331	150	482	554
Produits chimiques (b)	555.565	413.123	442.121	451	1.128	1.151
Médicaments composés	398	480	796	16	110	159
Cuirs et peaux préparés	4.037	5.024	6.764	233	283	375
Chaussures de peau	479	305	592	19	85	109
Gants de peau	97	14	32	45	38	66
Autres ouvrages en peau (maroquinerie, etc.)	904	173	238	71	92	110
Ouvrages en caoutchouc	8.725	4.424	6.674	132	302	357
Papier et carton (y compris le papier de tenture et les ouvrages en papier et carton)	35.447	35.177	48.624	214	654	741
Livres et musique gravée ou imprimée	2.992	1.174	1.491	54	115	141
Autres produits des arts graphiques	12.534	2.184	3.094	74	103	133
Ouvrages en marbre, en plâtre, en ciment et en pierre	136.760	67.034	78.877	111	256	285
Tuiles, briques, carreaux, etc.	557.560	125.815	80.066	51	145	126
Glaces	32.234	23.380	38.912	202	346	548
Verre à vitre	154.648	72.656	97.461	228	461	570
Gobeleterie (verre creux)	21.272	18.656	17.685	101	328	278
Films cinématographiques, pellicules et plaques pour photographie	1.645	2.037	3.352	103	407	616

Source : Institut National de Statistique.

(a) A l'exclusion des produits textiles et produits métalliques, repris dans les tableaux précédents.
(b) Il s'agit essentiellement de produits mi-finis destinés à être utilisés comme matières premières.

De nombreux produits « sensibles », parce que considérés comme moins essentiels par certains pays, ont néanmoins bénéficié, en 1950, d'une très nette reprise des exportations. Ce fut notamment le cas pour les couleurs et vernis, les chaussures de peau, les gants de peau, la maroquinerie, les ouvrages en caoutchouc, le papier et le carton, les livres et autres produits des arts graphiques, les ouvrages en marbre, en ciment, etc., les glaces, le verre à vitre et les films photographiques et cinématographiques. Les ventes de chaussures, de papier et de carton, de glaces et de films ont même dépassé les niveaux moyens d'avant-guerre. En général, l'amélioration décrite ci-dessus s'est surtout produite vers la fin de l'année, tout comme d'ailleurs la progression des ventes de produits « moins sensibles », notamment de médicaments et de cuirs et peaux préparés. Toutefois, pour l'ensemble de ces produits, les valeurs unitaires ont plutôt fléchi par rapport à 1949.

SECTION III. — COMMERCE SPÉCIAL PAR PAYS DE PROVENANCE ET DE DESTINATION

§ 1. — PAYS DE PROVENANCE

En 1950, les principaux fournisseurs européens traditionnels de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise, à savoir la France, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et l'Allemagne, sont intervenus, individuellement et globalement, pour une part beaucoup plus importante dans la valeur totale des importations belgo-luxembourgeoises. Le pourcentage global afférent à ces quatre pays s'est élevé à 39 %, contre moins de 35 % en 1949 (1). Par contre, la part des Etats-Unis, qui occupent toujours la première place parmi les pays fournisseurs, est tombée de 18,1 %, en 1949, à 15,7 %, en 1950, et ce en dépit d'une légère augmentation de la valeur importée. De façon générale, ce glissement en faveur des pays d'Europe Occidentale résulte surtout de l'amélioration de la production industrielle dans ces pays, mais principalement en Allemagne Occidentale ; cette amélioration leur a permis d'exporter des quantités plus grandes de produits susceptibles de trouver de gros débouchés en Union Economique Belgo-Luxembourgeoise (2). Ce glissement n'a que très partiellement été favorisé par la dévaluation du franc belge par rapport au dollar, en septembre 1949, et sa réévaluation par rapport aux principales monnaies européennes. Dans certains cas, des importations accrues de matières premières, ainsi que la hausse des prix des produits importés, expliquent également les progrès que ces pays ont enregistrés à l'importation en Union Economique Belgo-Luxembourgeoise, progrès qui ont permis, jusqu'à un certain point, de mieux équilibrer la structure géographique des importations en 1950.

---

(1) Le même pourcentage s'élevait à près de 42 % avant-guerre.

(2) L'accroissement des importations en provenance d'Allemagne Occidentale a notamment porté sur les biens d'équipement, les produits chimiques et les biens de consommation durables (surtout les automobiles).

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Importation par pays de provenance

PAYS DE PROVENANCE (a)	Quantité (en milliers de tonnes)			Valeur (en millions de francs)			Pourcentage de la valeur totale			Classement d'après la valeur	
	1936/1938	1949	1950	1936/1938	1949	1950	1936/1938	1949	1950	1936/1938	1949
1. Etats-Unis d'Amérique	1.042	1.411	1.372	2.111	14.762	15.306	8,7	18,1	15,7	3	1
2. France	12.374	8.467	9.213	3.217	8.101	11.001	13,3	9,9	11,3	1	2
3. Pays-Bas	4.549	3.681	5.365	2.095	7.578	9.763	8,6	9,3	10,0	4	3
4. Royaume-Uni	1.070	413	586	2.033	7.225	9.400	8,4	8,8	9,6	5	4
5. Allemagne (b)	6.106	4.772	4.810	2.750	5.634	8.085	11,4	6,9	8,3	2	6
6. Congo Belge (c)	330	420	437	1.911	6.104	7.334	7,9	7,5	7,5	6	5
7. Australie	184	110	157	836	2.655	4.198	3,5	3,2	4,3	8	9
8. Suisse	20	51	53	271	3.494	3.372	1,1	4,3	3,5	15	7
9. Canada (d)	520	498	605	601	2.398	2.937	2,5	2,9	3,0	11	10
10. Suède	680	2.791	1.880	436	2.944	2.309	1,8	3,6	2,4	12	8
11. Brésil	145	136	78	336	1.916	2.034	1,4	2,3	2,1	14	12
12. Italie	68	118	138	164	1.291	1.581	0,7	1,6	1,6	22	14
13. Argentine	1.170	486	291	1.302	2.195	1.463	5,4	2,7	1,5	7	11
14. Inde et Pakistan (e)	446	136	110	733	1.143	1.339	3,0	1,4	1,4	9	15
15. Union Sud-Africaine (f)	50	115	64	168	677	979	0,7	0,8	1,0	21	18
16. Iran	128	549	592	86	722	908	0,3	0,9	0,9	28	17
17. Mexique	265	64	55	176	466	856	0,7	0,6	0,9	19	24
18. Finlande	415	312	332	270	803	822	1,1	1,0	0,8	16	16
19. Uruguay	18	13	22	53	335	712	0,2	0,4	0,7	—	27
20. Antilles néerlandaises	166	446	507	101	582	696	0,4	0,7	0,7	26	20
21. Tchécoslovaquie	44	28	64	237	545	591	1,0	0,7	0,6	18	22
22. Espagne	269	317	305	123	566	582	0,5	0,7	0,6	25	21
23. U. R. S. S.	1.123	42	149	721	248	544	3,0	0,3	0,6	10	—
24. Pérou	40	41	76	53	330	536	0,2	0,4	0,5	—	28
25. Portugal	63	113	164	90	476	522	0,4	0,6	0,5	27	23
26. Autres pays	3.136	2.017	2.317	3.349	8.529	9.633	13,8	10,4	10,0	—	—
Total	**34.421**	**27.547**	**29.742**	**24.223**	**81.719**	**97.503**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	—	—

Source : Institut National de Statistique.

(a) Les pays sont classés selon l'ordre d'importance des valeurs importées en 1950,
(b) En 1949 et en 1950, ce poste comprend les trois zones d'occupation occidentales, la zone d'occupation soviétique et la Sarre.
(c) Non compris le Ruanda-Urundi.
(d) Y compris Terre-Neuve.
(e) Les données des deux pays ont été groupées pour permettre la comparaison avec l'avant-guerre.
(f) Non compris le Sud-Ouest Africain.

Parmi les autres pays fournisseurs, l'Australie est également intervenue pour une part plus importante qu'en 1949, grâce à des livraisons accrues de laine et à la hausse extraordinaire du prix de cette matière première essentielle. En valeur absolue, les importations en provenance du Congo Belge ont aussi progressé en 1950. Par contre, les livraisons argentines ont encore diminué par rapport à 1949. Ce recul a toutefois été compensé par des achats plus importants effectués au Mexique, en Uruguay et au Pérou notamment.

§ 2. — PAYS DE DESTINATION

Si, en 1950, la composition des exportations belgo-luxembourgeoises a nettement évolué en faveur des produits textiles et d'autres biens de consommation, de même, la structure géographique des ventes à l'étranger s'est profondément modifiée, par rapport à 1949, en faveur de certains pays. Ces deux mouvements procèdent d'ailleurs, jusqu'à un certain point, des mêmes causes : en effet, ils ont été profondément influencés, d'une part, par l'ouverture progressive du marché néerlandais, conformément aux accords de pré-union du 15 octobre 1949, et, d'autre part, par l'évolution économique interne de nombreux pays. De façon générale, on peut dire qu'un glissement des exportations s'est opéré, en 1950, avant tout vers les Pays-Bas, ensuite vers les Etats-Unis d'Amérique, la France, la Suisse, le Brésil, le Portugal, l'Egypte, la Grèce, l'Australie et le Japon. En revanche, un net recul s'est manifesté dans les expéditions à destination du Royaume-Uni, de l'Allemagne, du Congo Belge, des Pays Scandinaves, de l'Inde et du Pakistan, de l'U. R. S. S., de la Tchéco-Slovaquie, de l'Indonésie, de l'Uruguay, du Vénézuéla et, surtout, vers l'Argentine. En outre, les exportations vers l'Italie, le Canada et l'Autriche sont restées relativement stables.

Au cours des deux derniers mois de 1949, les exportations vers les Pays-Bas avaient déjà très sensiblement progressé après les premières mesures de libération des importations néerlandaises. Ce mouvement s'est amplifié au cours du premier trimestre de 1950, à mesure qu'étaient libérées les importations d'autres produits belges et luxembourgeois (1). Après le ralentissement tout relatif survenu au cours de l'été, les exportations ont accusé une nouvelle reprise dès le mois de septembre. Aussi, pour toute l'année 1950, les ventes aux Pays-Bas ont-elles atteint le montant considérable de 18.500 millions de francs, soit plus de 22 % du total des exportations belgo-luxembourgeoises. Ce pourcentage s'élevait à 15 % environ en 1949 et à moins de 12 % en moyenne en 1936/1938.

Par rapport à 1949, les exportations vers les Pays-Bas ont progressé de plus de 58 % en valeur. Les ventes les plus importantes ont été celles de produits textiles, qui se sont élevées à 7.776 millions de francs, contre 2.591 millions de francs en 1949. Par rapport au total des exportations vers les Pays-Bas, ceci représente 42 %, contre

(1) Dès le 15 octobre 1949, les Pays-Bas libérèrent une première tranche de produits comprenant les produits céramiques (sauf les produits réfractaires), le verre, certains produits chimiques, des produits en cuir, la plupart des produits en bois, le papier et quelques métaux non ferreux. Furent ensuite successivement libérés : les produits sidérurgiques et les fabrications métalliques, le 12 décembre 1949, et les produits textiles, les 16 janvier et 1er avril 1950. Pour les produits non libérés, des contingents très larges ont été prévus dans la plupart des cas.

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Exportation par pays de destination

PAYS DE DESTINATION (a)	Quantité (en milliers de tonnes)			Valeur (en millions de francs)			Pourcentage de la valeur totale			Classement d'après la valeur	
	1936/1938	1949	1950	1936/1938	1949	1950	1936/1938	1949	1950	1936/1938	1949
1. Pays-Bas	3.511	3.078	4.307	2.596	11.691	18.500	11,6	14,7	22,4	3	1
2. France	7.366	1.906	2.332	3.749	5.915	7.605	16,8	7,4	9,2	1	4
3. États-Unis d'Amérique	741	286	633	1.641	4.186	6.976	7,4	5,2	8,4	5	5
4. Royaume-Uni	2.133	1.153	885	3.105	7.470	6.454	13,9	9,4	7,8	2	3
5. Allemagne (b)	3.253	1.837	929	2.497	8.565	5.860	11,2	10,7	7,1	4	2
6. Congo Belge (c)	100	235	249	344	3.412	3.057	1,5	4,3	3,7	11	6
7. Suisse	299	592	590	566	2.856	3.027	2,5	3,6	3,7	8	8
8. Italie	465	584	1.403	269	2.515	2.555	1,2	3,2	3,1	14	9
9. Suède	710	443	423	571	3.160	2.347	2,6	4,0	2,8	7	7
10. Brésil	90	214	363	255	1.957	2.333	1,1	2,5	2,8	15	12
11. Portugal	142	163	310	180	863	1.173	0,8	1,1	1,4	23	19
12. Inde et Pakistan (d)	140	264	273	392	1.713	1.123	1,8	2,1	1,4	10	14
13. Canada (e)	95	126	142	213	922	1.069	0,9	1,2	1,3	19	18
14. Egypte	133	91	103	254	778	1.051	1,1	1,0	1,3	16	22
15. Grèce	23	116	170	50	806	1.041	0,2	1,0	1,3	—	21
16. U. R. S. S.	73	78	38	397	1.288	1.027	1,8	1,6	1,2	9	15
17. Danemark	70	262	190	132	1.860	963	0,6	2,3	1,2	—	13
18. Tchécoslovaquie	33	60	28	161	1.272	915	0,7	1,6	1,1	25	16
19. Norvège	310	340	154	286	2.386	809	1,3	3,0	1,0	12	10
20. Australie	28	53	98	108	447	800	0,5	0,6	1,0	—	31
21. Finlande	188	104	148	223	810	772	1.0	1,0	0,9	18	20
22. Autriche	9	109	141	69	738	772	0,3	0,9	0,9	—	23
23. Japon	139	25	112	196	77	611	0,9	0,1	0,7	21	—
24. Indonésie	92	89	99	178	700	570	0,8	0,9	0,7	24	24
25. Espagne	149	95	170	210	499	549	0,9	0,6	0,7	20	30
26. Uruguay	23	40	61	52	532	505	0,2	0,7	0,6	—	28
27. Vénézuela	24	107	82	38	534	500	0,2	0,7	0,6	—	27
28. Argentine	455	243	50	743	2.127	498	3,3	2,7	0,6	6	11
29. Autres pays	2.155	1.832	1.878	2.836	9.710	9.109	12,7	12,0	11,0	—	—
Total	**22.949**	**14.525**	**16.361**	**22.311**	**79.789**	**82.571**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	—	—

Source : Institut National de Statistique.

(a) Les pays sont classés selon l'ordre d'importance des valeurs exportées en 1950.
(b) En 1949 et en 1950, ce poste comprend les trois zones d'occupation occidentales, la zone d'occupation soviétique et la Sarre.
(c) Non compris le Ruanda-Urundi.
(d) Les données des deux pays ont été groupées pour permettre la comparaison avec l'avant-guerre.
(e) Y compris Terre-Neuve.

22 % en 1949. Les envois de métaux non ferreux (cuivre, zinc), de papier, de produits chimiques, de cuir, de bois, de houille, de produits alimentaires (notamment de cacao et de sucre) et de tabac ont également augmenté. Les exportations de machines, par contre, ont quelque peu fléchi.

Sa position financière internationale s'étant progressivement améliorée en 1950, la France a pu relâcher quelque peu les restrictions sévères appliquées à l'importation de produits belgo-luxembourgeois, restrictions qu'elle avait imposées au cours des derniers mois de 1948 et dont les effets se sont fait sentir pendant presque toute l'année 1949. Cependant, ce relâchement ne s'est pas produit dans toute la mesure autorisée par l'amélioration sensible de la balance des paiements française (1). La politique restrictive suivie par ce pays ne s'est véritablement relâchée que vers la fin de l'année 1950, lorsque, pour des raisons diverses, il apparut nécessaire de satisfaire plus complètement la demande intérieure française. Dans ces conditions, le total des exportations de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise vers la France n'a pas dépassé, en 1950, le niveau médiocre de 7.605 millions de francs, soit, compte tenu de la hausse des prix, à peine un peu plus de 50 % du volume moyen d'avant-guerre. D'ailleurs, dans le total des exportations belgo-luxembourgeoises, la France n'est intervenue que pour 9,2 % en 1950, contre 7,4 % en 1949, 9,4 % en 1948 et 16,8 % en 1936/1938.

A l'encontre de l'évolution décevante enregistrée en 1949, les exportations de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise vers les Etats-Unis ont réalisé de nets progrès en 1950, surtout au cours des trois derniers mois de l'année. En 1949, elles avaient été défavorablement influencées par les effets déprimants de la légère récession de l'activité économique aux U. S. A. Pourtant, en fin d'année déjà, il y avait eu substitution de facteurs favorables avec, depuis septembre, l'incidence de la dévaluation modérée du franc belge. En 1950, celle-ci a été suivie par la reprise progressive de la conjoncture américaine au début de l'année et, surtout par le gonflement de la demande américaine consécutif à l'aggravation de la situation internationale, vers la fin du mois de juin. Tous ces facteurs ont élargi les possibilités de vente de produits belgo-luxembourgeois (2) au point que le total des exportations vers les U. S. A. s'est élevé à 7 milliards de francs environ, contre près de 4,2 milliards seulement en 1949, soit donc un accroissement de plus de 66 %. Dans l'ensemble des exportations belgo-luxembourgeoises, les U. S. A. sont d'ailleurs intervenus pour 8,4 % en 1950, contre 5,2 % en 1949 et 7,4 % en 1936/1938. Aussi ont-ils occupé la troisième place parmi les pays clients de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise, alors qu'ils étaient à la cinquième place en 1949 et en 1936/1938.

Presque tous les secteurs industriels intéressés au marché américain ont bénéficié, en 1950, de l'expansion des ventes aux Etats-Unis. Les progrès réalisés par rapport à 1949 concernent non seulement des produits de base, tels que l'acier et les produits chimiques (y compris les engrais), mais aussi des produits finis, tels que les articles textiles (surtout en lin et en laine), les armes de chasse et le verre (y compris

(1) Sur les 57,5 millions de dollars de droits de tirage accordés par l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise à la France pour l'exercice 1949/50, en vertu de l'accord de paiements intra-européens, ce pays n'a utilisé que moins de 21,5 millions de dollars, soit un peu plus de 37 % seulement. En outre, la France n'a rien prélevé sur le crédit belge de 21,5 millions de dollars, crédit qui était lié à l'utilisation des droits de tirage.

(2) L'abaissement du taux moyen des droits d'entrée aux U. S. A., à la suite de la Conférence tarifaire d'Annecy, à la fin de 1949, a sans doute également contribué à faciliter l'accès du marché américain en 1950.

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Principales exportations vers les Etats-Unis

(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1948	1949	1950	1950			
				1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre
Métaux et ouvrages de ceux-ci ...	**1.570**	**1.723**	**2.583**	**471**	**525**	**449**	**1.138**
dont :							
Fer, fonte, acier	589	727	1.411	167	306	237	701
Etain.....	635	777	751	220	137	124	270
Autres métaux (a)	134	173	285	79	59	51	96
Pierres précieuses (diamant) ...	**1.334**	**991**	**1.616**	**352**	**347**	**470**	**447**
Produits textiles	**874**	**920**	**1.699**	**490**	**363**	**330**	**516**
dont :							
Soie artificielle	121	40	192	50	59	31	52
Laine, etc.	365	328	456	115	77	114	150
Coton, etc.	83	149	209	69	46	33	61
Lin, etc.	186	262	673	221	146	115	191
Vêtements, linge, etc.	93	102	109	22	23	23	41
Produits chimiques et produits connexes	**220**	**177**	**373**	**83**	**49**	**72**	**169**
dont :							
Produits chimiques	116	83	118	12	22	36	48
Engrais	41	64	159	59	9	15	76
Produits minéraux	**64**	**65**	**85**	**15**	**18**	**22**	**30**
dont :							
Huiles de goudron, etc.	43	56	62	14	15	19	14
Armes et munitions	**64**	**61**	**95**	**20**	**21**	**25**	**29**
Pelleteries	**97**	**40**	**43**	**10**	**7**	**13**	**13**
Verre et ouvrage en verre	**45**	**44**	**242**	**55**	**56**	**43**	**88**
Total	**4.268**	**4.021**	**6.736**	**1.496**	**1.386**	**1.424**	**2.430**
Autres produits	**184**	**165**	**240**	**57**	**32**	**50**	**101**
Total des exportations	**4.452**	**4.186**	**6.976**	**1.553**	**1.418**	**1.474**	**2.531**

(a) Non compris le cuivre, le nickel, l'aluminium, le plomb et le zinc.

Source : Institut National de Statistique.

les glaces). Les exportations de diamant, qui, de par la nature de la marchandise, occupent une place un peu particulière, ont aussi fortement augmenté par rapport à 1949 (1). Dans l'ensemble, les ventes belgo-luxembourgeoises aux Etats-Unis ont donc été sensiblement mieux équilibrées qu'en 1949.

Les mesures restrictives appliquées par le Royaume-Uni, dès juillet 1949, à l'égard des importations payables en devises fortes, avaient déjà sensiblement réduit, au cours du deuxième semestre de 1949, les exportations belgo-luxembourgeoises à destination de ce pays. Ces mesures, ainsi que le blocage des prix de vente de nombreux produits sur le marché intérieur et, par là, l'absence de certaines commandes britanniques, ont continué à exercer leurs effets jusque vers le milieu de l'année 1950 (2).

En dépit de l'extension à l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise du régime de l'*open general licence*, après l'accord de principe réalisé, en juillet, au sujet de l'Union Européenne des Paiements (U. E. P.), les ventes au Royaume-Uni ne se sont réellement redressées qu'à partir de décembre. Ce retard doit être attribué, en partie, à l'abstention de certains acheteurs britanniques peu désireux de placer des commandes en période de hausse des prix, mais aussi, semble-t-il, aux délais de livraison rencontrés dans certains cas. Pour l'ensemble de l'année 1950, les exportations vers le Royaume-Uni ont fléchi, en valeur, de 13,6 % par rapport à 1949 ; aussi, la part de ce pays dans le total des ventes à l'étranger est-elle tombée à 7,8 % en 1950, contre 9,4 % en 1949 et 13,9 % avant-guerre.

La situation de la balance des paiements de l'Allemagne Occidentale étant restée précaire pendant presque toute l'année 1950, les exportations vers ce pays n'ont guère pu dépasser, avant la mise en vigueur de l'Union Européenne des Paiements, le niveau médiocre du quatrième trimestre de 1949 (3). Une certaine amélioration s'est toutefois manifestée à partir de septembre, grâce aux possibilités de financement offertes par l'Union Européenne des Paiements. Pour l'ensemble de l'année 1950, cependant, la valeur des exportations de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise vers l'Allemagne (y compris l'Allemagne Orientale et la Sarre) a diminué de 31,6 % par rapport à 1919. De même, l'Allemagne n'est intervenue, en 1950, que pour 7,1 % dans le total des exportations, contre 10,7 % en 1949 et 11,2 % en 1936/1938.

Les exportations belgo-luxembourgeoises vers le Congo Belge n'ont guère pris une tounure favorable en 1950 : elles ont fléchi de 10 % par rapport à 1949, probablement, en partie, sous l'effet à retardement de la légère dépression de l'économie mondiale au cours du deuxième semestre de 1949 et des premiers mois de 1950. La part du Congo dans le total des exportations de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise est restée très supérieure à celle de l'avant-guerre, soit à 3,7 %

---

(1) Compte tenu de certaines opérations non recensées, les expéditions totales ont même largement dépassé le montant repris au tableau des principales exportations vers les Etats-Unis.

(2) Sur 74 millions de dollars de droits de tirage et 28 millions de dollars de crédits accordés par l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise au Royaume-Uni pour l'exercice 1949/50, ce pays n'a utilisé que 30,6 millions et 1,1 million de dollars respectivement, soit seulement 41 % et moins de 4,1 % des montants octroyés.

(3) L'Allemagne Occidentale, la Suède et l'Italie n'ont pas bénéficié de l'octroi de droits de tirage sur l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise pour l'exercice 1949/50. Toutefois, en cours d'exercice, le premier de ces pays a obtenu de pouvoir utiliser environ 6,4 millions de dollars de droits de tirage belges qui n'avaient pas été employés par d'autres pays.

en 1950, contre 4,3 % en 1949 et 1,5 % en 1936/1938 ; cependant les ventes belgo-luxembourgeoises à la Colonie pourraient se développer sensiblement, notamment en ce qui concerne les biens de consommation de tous genres. A bien des égards, d'ailleurs, la prospection du marché congolais justifie la même priorité que celle du marché nord-américain.

La pénurie de devises et la mise en vigueur tardive de l'Union Européenne des Paiements expliquent la chute importante des exportations vers les pays scandinaves (1). En ce qui concerne le Danemark, le monopole de fait accordé par l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise, dans le cadre de Benelux, aux livraisons de beurre néerlandais, a notamment privé ce pays des rentrées de francs belges qui lui sont indispensables pour effectuer des achats de produits belges et luxembourgeois.

Au cours des derniers mois de 1950, les importations suisses de produits belgo-luxembourgeois ont repris une importance plus grande sous l'influence du revirement de la conjoncture économique internationale. Le total des ventes belges à la Suisse s'est ainsi accru de 6 % par rapport au niveau peu élevé de 1949.

La contraction des exportations vers l'Argentine s'est poursuivie en 1950, à tel point que ce pays ne compte plus parmi les clients importants de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise ; la valeur des dites exportations est tombée de 2.127 millions de francs, en 1949, à 498 millions de francs, en 1950, soit une baisse de près de 77 %. Dès lors, ce pays n'intervient plus que pour 0,6 % dans le total des exportations de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise, contre 2,7 % en 1949 et 3,3 % avant-guerre. Certaines difficultés persistantes en matière économique et financière ont imposé une politique discriminatoire aux organismes argentins qui contrôlent l'importation de produits étrangers (2).

En revanche, le Brésil a constitué un débouché d'accès plus facile : ceci a autorisé une légère expansion des exportations vers ce pays. Cependant, les résultats atteints en 1950, quoique en net progrès par rapport à l'avant-guerre (3), sont loin de répondre aux possibilités réelles que pourrait offrir le marché brésilien actuellement en pleine expansion, mais partiellement fermé par suite de la pénurie de devises fortes.

Section IV. — BALANCE COMMERCIALE

D'après les chiffres de la balance commerciale visible, les échanges commerciaux de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise ont été déséquilibrés de façon assez considérable en 1950 : non comprise l'incidence devenue négligeable des subventions à l'importation, le solde déficitaire s'élève à plus de 14,9 milliards de francs, contre 1,9 milliard de francs seulement en 1949. Par rapport au total des importations, le

(1) Voir note précédente.

(2) En raison des conditions financières posées par l'Argentine, il n'a pas été possible de conclure un accord commercial avec ce pays en 1950.

(3) En 1950, la part du Brésil dans la valeur totale des exportations de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise s'est élevée à 2,8 %, contre 2,5 % en 1949 et 1,1 % seulement avant-guerre.

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Importation, exportation et balance commerciale apparente par zone monétaire en 1949 et 1950 (a)

(en millions de francs)

ZONE MONÉTAIRE	1949			1950		
	Importation	Exportation	Solde	Importation	Exportation	Solde
I. *Zone dollar* :						
Etats-Unis d'Amérique.	14.763	4.186	— 10.577	15.306	6.976	— 8.330
Canada (y compris Terre-Neuve)	2.398	922	— 1.476	2.937	1.069	— 1.868
Républiques d'Amérique latine (b)	1.614	1.191	— 423	2.585	1.667	— 918
Autres pays (c).....	194	382	+ 188	514	1.156	+ 642
Total	**18.969**	**6.681**	— **12.288**	**21.342**	**10.868**	— **10.474**
II. *Zone sterling* :						
Royaume-Uni (y compris Gibraltar, Malte)..	7.233	7.482	+ 249	9.408	6.461	— 2.947
« Outer Sterling Area » ..	6.218	5.196	— 1.022	8.754	3.907	— 4.847
Total de la zone sterling	**13.451**	**12.678**	— **773**	**18.162**	**10.368**	— **7.794**
Pays tiers (d)	1.210	2.484	+ 1.274	2.283	2.693	+ 410
Total (y compris les pays tiers)	**14.661**	**15.162**	+ **501**	**20.445**	**13.061**	— **7.384**
III. *Zones monétaires continentales* :						
Union française (e)	8.886	6.460	— 2.426	11.824	8.452	— 3.372
Pays-Bas et T. O. M. ..	8.259	12.443	+ 4.184	10.836	19.120	+ 8.284
Pays scandinaves	5.099	7.406	+ 2.307	3.289	4.119	+ 830
Europe méridionale et T. O. M.	2.482	4.976	+ 2.494	2.954	5.638	+ 2.684
Suisse	3.494	2.856	— 638	3.372	3.027	— 345
Europe orientale (f) ...	2.639	5.168	+ 2.529	2.827	3.856	+ 1.029
Allemagne(g)	5.471	8.521	+ 3.050	7.989	5.756	— 2.233
Autres pays (h)	540	960	+ 420	665	1.191	+ 526
Total	**36.870**	**48.790**	+ **11.920**	**43.756**	**51.159**	+ **7.403**
IV. *Congo Belge et Ruanda-Urundi*	**6.125**	**3.474**	— **2.651**	**7.347**	**3.120**	— **4.227**
V. *Autres républiques d'Amérique latine* :						
Argentine	2.195	2.127	— 68	1.463	498	— 965
Brésil	1.916	1.957	+ 41	2.034	2.333	+ 299
Autres pays (i)	774	1.026	+ 252	991	1.097	+ 106
Total	**4.885**	**5.110**	+ **225**	**4.488**	**3.928**	— **560**
VI. *Zones diverses* (j) ..	**209**	**572**	+ **363**	**125**	**435**	+ **310**
Total général	**81.719**	**79.789**	— **1.930**	**97.503**	**82.571**	— **14.932**
Subventions à l'importation(1)	570 (k)	—	— 570 (k)	14	—	— 14
Total général (y compris les subventions)	**82.289** (k)	**79.789**	— **2.500** (k)	**97.517**	**82.571**	— **14.946**

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Service des Etudes et de la Documentation générales.

(a) Afin de permettre la comparaison entre 1949 et 1950, les pays ont été groupés sur base de la répartition en zones monétaires à fin 1950. Pour l'année 1949, la composition de certaines zones diffère donc de celle adoptée dans le tableau correspondant de l'*Economie Belge en* 1949. En outre, il a été tenu compte de la rectification de certaines erreurs matérielles.
(b) A l'exception des pays de la zone V.
(c) Japon, Corée, Formose, Philippines, Porto-Rico, Hawaï, etc.
(d) Arabie séoudite, Egypte, Soudan anglo-égyptien, Syrie, Iran, etc.
(e) Y compris la Sarre depuis juillet 1948
(f) Y compris la Tchécoslovaquie.
(g) Trizone, zone soviétique ; à partir de juillet 1948, sans la Sarre.
(h) Autriche, Turquie.
(i) Chili, Colombie, Bolivie, Uruguay.
(j) Y compris les provisions de bord des navires étrangers et les armées d'occupation en Allemagne.
(k) Chiffres rectifiés.
(l) Chiffres provisoires.

Importation, exportation et balance commerci

(pourcenta

ZONE MONÉTAIRE	Importation			
	1937	1948	1949	1950
I. *Zone dollar* :				
Etats-Unis d'Amérique	8,5	17,9	18,1	15,7
Canada (y compris Terre-Neuve)	2,3	1,6	2,9	3,0
Républiques d'Amérique latine (c)	1,8	1,7	2,0	2,7
Autres pays (d)	0,6	0,1	0,2	0,5
Total	**13,2**	**21,3**	**23,2**	**21,9**
II. *Zone sterling* :				
Royaume-Uni (y compris Gibraltar, Malte)	8,3	9,7	8,8	9,7
« Outer sterling area »	10,0	5,9	7,6	9,0
Total de la zone sterling	**18,3**	**15,6**	**16,4**	**18,7**
Pays tiers (e)	1,3	1,7	1,5	2,3
Total (y compris les pays tiers)	**19,6**	**17,3**	**17,9**	**21,0**
III. *Zones monétaires continentales* :				
Union française (f)	13,2	9,3	10,9	12,1
Pays-Bas et T. O. M.	9,2	9,5	10,1	11,1
Pays scandinaves	3,6	7,8	6,2	3,4
Europe méridionale et T. O. M.	2,1	3,4	3,0	3,0
Suisse	1,1	4,3	4,3	3,5
Europe orientale (g)	9,0	5,3	3,2	2,9
Allemagne (h)	11,4	5,8	6,7	8,2
Autres pays (i)	0,7	0,4	0,7	0,7
Total	**50,3**	**45,8**	**45,1**	**44,9**
IV. *Congo Belge et Ruanda-Urundi*	**8,2**	**7,4**	**7,5**	**7,5**
V. *Autres républiques d'Amérique latine*	**8,5**	**7,8**	**6,0**	**4,6**
VI. *Zones diverses* (j)	**0,2**	**0,4**	**0,3**	**0,1**
Total général	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

(a) Afin de permettre la comparaison entre 1937, 1948, 1949 et 1950, les pays ont été groupés sur base de la répartition en zones monétaires à fin 1950.
(b) En pourcentage du total des importations.
(c) A l'exception des pays de la zone V.
(d) Japon, Corée, Formose, Philippines, Porto-Rico, Hawaï, etc.
(e) Arabie séoudite, Égypte, Soudan anglo-égyptien, Syrie, Iran, etc.
(f) Y compris la Sarre depuis juillet 1948.
(g) Y compris la Tchécoslovaquie
(h) Trizone, zone soviétique ; sans la Sarre à partir de juillet 1948.
(i) Autriche, Turquie.
(j) Y compris les provisions de bord des navires étrangers et les armées d'occupation en Allemagne.

o-Luxembourgeoise

one monétaire en 1937, 1948, 1949 et 1950 (a)

tal)

Exportation				Solde (b)			
1937	1948	1949	1950	1937	1948	1949	1950
7,5	6,0	5,2	8,4	— 1,6	— 12,8	— 12,9	— 8,5
1,0	0,9	1,2	1,3	— 1,5	— 0,8	— 1,8	— 1,9
0,7	1,2	1,5	2,0	— 1,1	— 0,7	— 0,5	— 0,9
1,3	0,3	0,5	1,4	+ 0,6	+ 0,2	+ 0,2	+ 0,6
10,5	**8,4**	**8,4**	**13,1**	**— 3,6**	**— 14,1**	**— 15,0**	**— 10,7**
13,8	9,1	9,4	7,8	+ 4,3	— 2,0	+ 0,3	— 3,0
5,4	7,8	6,5	4,7	— 5,1	+ 0,7	— 1,3	— 5,0
19,2	**16,9**	**15,9**	**12,5**	**— 0,8**	**— 1,3**	**— 1,0**	**— 8,0**
3,3	3,2	3,1	3,3	+ 1,8	+ 1,0	+ 1,6	+ 0,4
22,5	**20,1**	**19,0**	**15,8**	**+ 1,0**	**— 0,3**	**+ 0,6**	**— 7,6**
18,6	11,0	8,1	10,2	+ 3,8	+ 0,1	— 2,9	— 3,5
11,9	16,1	15,6	23,2	+ 1,7	+ 4,2	+ 5,1	+ 8,5
4,4	9,4	9,3	5,0	+ 0,4	+ 0,1	+ 2,8	+ 0,9
3,6	5,1	6,2	6,8	+ 1,2	+ 1,0	+ 3,1	+ 2,8
2,4	6,0	3,6	3,7	+ 1,1	+ 0,8	— 0,8	— 0,4
6,6	5,6	6,5	4,7	— 3,0	— 0,6	+ 3,1	+ 1,1
10,9	4,6	10,7	7,0	— 1,4	— 2,0	+ 3,7	— 2,3
0,5	0,6	1,2	1,4	— 0,2	+ 0,1	+ 0,5	+ 0,5
58,9	**58,4**	**61,2**	**62,0**	**+ 3,6**	**+ 3,7**	**+ 14,6**	**+ 7,6**
1,6	**3,9**	**4,3**	**3,8**	**— 6,8**	**— 4,2**	**— 3,2**	**— 4,3**
5,7	**7,9**	**6,4**	**4,8**	**— 3,3**	**— 1,1**	**+ 0,2**	**— 0,6**
0,8	**1,3**	**0,7**	**0,5**	**+ 0,6**	**+ 0,7**	**+ 0,4**	**+ 0,3**
00,0	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**— 8,5**	**— 15,3**	**— 2,4**	**— 15,3**

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Service des Etudes et de la Documentation générales.

déficit atteint proportionnellement la même importance que celui de 1948, à savoir 15,3 %, contre 2,4 % en 1949 et 8,5 % en 1937. Ce retour en arrière, en dépit de la diminution du solde négatif envers la zone dollar, est surtout imputable à l'apparition d'un solde déficitaire envers la zone sterling, à la contraction du solde positif envers les zones monétaires continentales et à l'aggravation du déficit envers la Colonie.

En dehors du gonflement sérieux des importations, qui a précédé de plusieurs mois la reprise conjoncturelle des exportations, l'insuffisance relative de la valeur globale exportée explique l'ampleur du déficit enregistré en 1950. Ainsi, à l'exception d'un accroissement substantiel des ventes aux pays de la zone dollar (particulièrement aux Etats-Unis) — accroissement atteignant 63 % environ par rapport à 1949, — les exportations à destination de la zone sterling (non compris les pays tiers) et à l'Argentine ont sensiblement fléchi en 1950. D'autre part, les exportations vers les diverses zones monétaires continentales ont évolué d'une façon très inégale, la progression pour l'ensemble de ces zones n'atteignant même pas 5 %. Les importations, au contraire, se sont fortement accrues en provenance de presque toutes les zones monétaires, mais surtout en provenance de la zone sterling et des zones monétaires continentales. Dans le total des importations belgo-luxembourgeoises, la zone sterling (y compris les pays tiers) est intervenue, en 1950, à concurrence de 21 % environ, soit un pourcentage supérieur à celui de 1937 (19,6 %). En soi, cette évolution marque un retour partiel à une structure géographique plus favorable des importations de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.

Par rapport à l'avant-guerre, où elle s'élevait à quelque 13 % du total des importations, l'intervention de la zone dollar, et principalement des Etats-Unis, dans les importations de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise est restée prépondérante (environ 22 %), quoique relativement moins importante qu'en 1949 (plus de 23 %). En revanche, la part des zones monétaires continentales s'est pratiquement stabilisée à quelque 45 % de la valeur totale importée, contre plus de 50 % avant-guerre ; d'autre part, les pays « non dollar » de l'Amérique latine n'interviennent plus que pour 4,6 %, contre 8,5 % en 1937.

Alors que l'évolution générale d'après-guerre a provoqué un glissement très accentué en faveur des importations payables en devises fortes, la nouvelle structure géographique des exportations de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise n'a que très partiellement suivi ce mouvement. Malgré les progrès réalisés en 1950, le problème de l'équilibre interne de la balance commerciale reste posé. En effet, quoique les expéditions vers la zone dollar — surtout vers les Etats-Unis — aient constitué une part sensiblement plus importante des exportations totales en 1950 (13,1 %, contre 8,4 % en 1949 et en 1948 et 10,5 % en 1937), cette amélioration est encore très loin de porter les ventes à un niveau qui permettrait approximativement d'équilibrer les échanges avec cette zone. En fait, le déficit commercial envers la zone dollar s'est encore élevé, en 1950, à près de 11 % de la valeur totale des importations, contre 15 % en 1949, 14 % en 1948 et 3,6 % avant-guerre. Un développement encore plus poussé des exportations vers les marchés de la zone dollar s'impose donc à l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise, non seulement pour mieux équilibrer la structure de sa balance commerciale, mais aussi parce que ces marchés, quoique fort travaillés par la concurrence internationale et parfois défendus par des barrières douanières très élevées, peuvent être à certains points de vue plus accessibles à l'exportateur belge, par suite de l'absence de mesures discriminatoires à l'importation.

Le redressement des exportations à partir du dernier trimestre de 1950 semble toutefois avoir amorcé un nouveau glissement des ventes vers les zones à monnaie faible (1). Cette évolution, qui s'est d'ailleurs poursuivie au cours des premiers mois de 1951, est notamment de nature à éliminer le déficit commercial apparent enregistré en 1950 envers la zone sterling *stricto sensu*, déficit qui s'est élevé à quelque 8 % du total des importations, contre un peu plus de 1 % en moyenne au cours des deux années antérieures et un peu moins de 1 % en 1937. Elle risque aussi de créer de nouvelles difficultés en ce qui concerne le financement des exportations belgo-luxembourgeoises en gonflant exagérément le boni commercial vis-à-vis des zones monétaires continentales, et tout particulièrement le solde créditeur sur la zone monétaire néerlandaise. En 1950, déjà, ce boni a atteint 8,5 % de la valeur totale des importations de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise, contre 5,1 % en 1949, 4,2 % en 1948 et 1,7 % seulement en 1937.

SECTION V. — BALANCE DES PAIEMENTS

La balance des paiements de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise pour le quatrième trimestre de 1949 s'était déjà ressentie des difficultés économiques rencontrées au cours des cinq derniers mois de 1949. Après un retour à un état voisin de l'équilibre au cours du premier semestre de 1950, la balance des paiements s'est surtout détériorée dans le courant de l'été et de l'automne, en partie sous l'influence des troubles intérieurs et de l'aggravation de la situation internationale. La reprise des exportations au cours du dernier trimestre de 1950 a toutefois permis de retrouver une position presqu'en équilibre à la fin de l'année.

Le déficit enregistré en 1950 est surtout imputable aux transactions courantes, dont le solde est devenu débiteur à concurrence de 9.411 millions de francs, alors qu'il avait été créditeur, en 1949, pour un montant de 4.909 millions de francs. A cette position débitrice s'ajoute le déficit des opérations en compte capital, qui atteint 1.161 millions de francs, contre 799 millions en 1949. Ceci porte à 10.739 millions de francs le déficit de la balance globale des transactions courantes et des opérations en compte capital (y compris les erreurs et omissions), alors qu'en 1949 cette balance se soldait par un boni de 3.825 millions de francs. A la détérioration survenue en 1950 correspond une diminution, de même import, des réserves de change bancaires, réserves qui assurent le financement du solde global de la balance des paiements.

§ 1. — TRANSACTIONS COURANTES

La substitution à un solde créditeur de 4.909 millions de francs sur opérations courantes, en 1949, d'un solde débiteur de 9.411 millions de francs, en 1950, repré-

(1) Par suite de l'extension progressive des facilités de paiement en livres sterling accordées par la Banque d'Angleterre aux pays tiers de la zone sterling (Arabie séoudite, Egypte, Liban, Syrie, Chine, Ethiopie), aux pays scandinaves, à la Finlande, à l'Espagne, à la Bolivie, au Brésil, au Paraguay, au Pérou, au Siam et au Libéria, ces pays ont pu accroître, au cours des derniers mois de 1950, leurs achats payables en francs belges.

Balance des paiements internationaux de l'Union

(en millions

DÉSIGNATION	Crédit (recettes)		Débit (dépenses)		Solde (crédit + ou débit −)	
	1949	1950	1949	1950	1949	1950
I. Transactions courantes						
A. *Opérations visibles :*						
1. *Opérations sur marchandises (f. o. b.)*	**79.655**	**84.104**	**72.120** (c)	**88.943**	**+7.535**	**— 4.839**
a) Exportation et importation	..	77.088 (b)	..	84.307 (c)	..	— 7.219
b) Transit (a)	..	5.890	..	4.251	..	+ 1.639
c) Travail à façon	..	1.126	..	385	..	+ 741
2. *Or non monétaire*	**82**	**661**	**124**	**514**	**— 42**	**+ 147**
Total A (1 + 2)	**79.737**	**84.765**	**72.244**	**89.457**	**+7.493**	**— 4.692**
B. *Opérations invisibles :*						
3. *Services*	**15.147**	**15.334**	**18.322**	**21.114**	**—3.175**	**— 5.780**
a) Transports	3.495	2.383	6.736	7.556	—3.241	— 5.173
(frets bruts, recettes portuaires, etc.)	(3.023)	(2.021)	(6.736)	(7.556)	(—3.713)	(— 5.535)
(provisions de bord)	(472)	(362)	(—)	(—)	(+ 472)	(+ 362)
b) Primes et indemnités d'assurances	810	818	926	888	— 116	— 70
c) Voyages à l'étranger	1.397	2.193	2.713	3.599	—1.316	— 1.406
d) Rémunérations professionnelles (y compris les frontaliers)	2.831	2.476	1.259	872	+1.572	+ 1.604
e) Transactions gouvernementales (non comprises ailleurs)	409	347	1.244	554	— 835	— 207
f) Revenus de capital (y compris ceux des pouvoirs publics)	4.158	4.445	3.883	4.249	+ 275	+ 196
g) Divers	2.047	2.672	1.561	3.396	+ 486	— 724
(courtages et commissions)	..	(764)	..	(1.159)	..	(—395)
(redevances pour films cinématographiques)	(50)	(1)	(498)	(236)	(—448)	(—235)
(brevets et droits d'auteur)		(51)		(371)		(—320)
(autres postes)	(1.997)	(1.856)	(1.063)	(1.630)	(+934)	(+226)
4. *Donations*	**10.858**	**11.107**	**10.267**	**10.046**	**+ 591**	**+ 1.061**
a) Fonds de migrants, dons, soutiens (d)	932	1.260	453	354	+ 479	+ 906
b) Réparations (e)	112	155	—	—	+ 112	+ 155
c) Dons officiels reçus et accordés dans le cadre de l'aide conditionnelle (E. R. P.), des accords de compensation multilatérale et de l'U. E. P.	**9.814**	(p)**9.692**	**9.814**	(q)**9.692**	—	—
Total B (3 + 4)	**26.005**	**26.441**	**28.589**	**31.160**	**—2.584**	**— 4.719**
C. *Total des transactions courantes (A + B)*	**105.742**	**111.206**	**100.833**	**120.617**	**+4.909**	**— 9.411**
(dont : *biens et services* = 1 + 2 + 3)	(**94.884**)	(**100.099**)	(**90.566**)	(**110.571**)	(**+4.318**)	(**—10.472**)
II. Erreurs et ommissions	..	..	..	..	**— 285**	**— 167**

(a) à (s) : cf. p. 322.

Economique Belgo-Luxembourgeoise en 1949 et 1950

de francs)

DÉSIGNATION	Crédit (entrées)		Débit (sorties)		Solde (crédit + ou débit −)	
	1949	1950	1949	1950	1949	1950
III. Opérations en compte capital						
A. *Capitaux privés*	**2.678**	**3.863**	**1.881**	**8.849**	+ **797**	— **4.986**
a) Rapatriement d'avoirs et d'arriérés de revenus ...	897	787	157	92	+ 740	+ 695
b) Investissements, emprunts et remboursements d'emprunts	1.781	3.076	1.724	(r) 8.757	+ 57	— 5.681
B. *Capitaux officiels*	**3.806**	**8.539**	**5.402**	**4.714**	—**1.596**	+ **3.825**
1. *Long terme* :						
a) Emprunts et prêts	(f) 3.307	(h) 549	(f) 106	(k) 2.082	+3.201	— 1.533
b) Amortissements	—	—	(f) 989	(l) 1.219	— 989	— 1.219
c) Remboursements	—	(i) 271	(g) 1.343	—	—1.343	+ 271
d) Autres opérations	—	(j) 7	—	—	—	+ 7
Total	3.307	827	2.438	3.301	+ 869	— 2.474
2. *Court terme* :						
a) Engagements envers banques centrales et autres organismes étrangers (bons du Trésor)	88	5.565	2.325	276	—2.237	+ 5.289
b) Avoirs et engagements envers les organismes internationaux (F. M. I., B. R. I. et B. I. R. D.)	(o) 411	(m) 2.147	(s) 639	(n) 1.137	— 228	+ 1.010
Total	499	7.712	2.964	1.413	—2.465	+ 6.299
C. *Total des opérations en compte capital* (*A* + *B*)	**6.484**	**12.402**	**7.283**	**13.563**	— **799**	— **1.161**
IV. Solde global des transactions courantes et des opérations en compte capital (y compris les erreurs et omissions) (I + II + III).....	..	..	..	..	+**3.825**	—**10.739**
V. Financement du solde global : mouvement net des réserves de change bancaires.....	..	..	..	..	+**3.825**	—**10.739**
1. Encaisse-or	..	..	..	..	+3.249	— 5.631
2. Règlements en accords de paiement	..	139	..	1.514	—1.021	— 1.375
3. Règlements hors accords de paiement	..	1.048	..	1.165		— 117
4. Arrangements financiers .	..	—	..	1.247		— 1.247
5. Créance de l'U. E. B. L. sur l'E. C. A.	..	2.202	..	2.759	+1.597	— 557
6. Engagements de l'U.E.B.L. envers l'U. E. P.	—	..	—	..	—	— 1.812

Source : Banque Nationale de Belgique, Département d'Études et de Documentation.

(a) A l'exclusion du transit purement douanier. Ce poste couvre toutes les opérations des résidents belgo-luxembourgeois qui consistent en l'achat de produits étrangers destinés à être revendus tels quels à des pays tiers. Une partie importante de ces produits ne passe donc pas par le territoire de l'Union Économique Belgo-Luxembourgeoise.

(b) Y compris les opérations de troc estimées à 1.600 millions de francs.

(c) Y compris les marchandises payées par « Government Procurement » (opérations estimées à 1.211 millions de francs en 1949 et 34 millions de francs en 1950) et les livraisons effectuées au titre des « Réparations » (estimées à 112 millions de francs en 1949 et 155 millions de francs en 1950), ainsi que 1.600 millions de francs environ d'opérations de troc en 1950.

(d) Comprend les dons du Gouvernement de la Colonie (10 millions de francs en 1949 et 11 millions de francs en 1950).

(e) Également comptabilisé parmi les importations de marchandises.

(f) Voir *L'Économie Belge en* 1949, p. 307, notes (a), (b) et (c).

(g) Apurement de la dette du Gouvernement belge envers le Gouvernement britannique.

(h) Emprunt de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie de 50 millions de francs suisses.

(i) Remboursement de prêts en francs belges accordés à la Grande-Bretagne (Organisation Européenne de Coopération Économique).

(j) Opérations avec le Congo Belge.

(k) Prêts en francs belges accordés à la Grande-Bretagne (182 millions de francs) et aux Pays-Bas (1.900 millions de francs) dans le cadre de l'Organisation Européenne de Coopération Économique.

(l) Amortissement du Military Civil Program canadien (352 millions de francs) et amortissements sur emprunts extérieurs des pouvoirs publics (867 millions de francs).

(m) Souscription de Bons du Trésor par la Banque des Règlements Internationaux pour 17 millions de $ U. S. A. (850 millions de francs belges) et pour 18,6 millions de francs suisses (212 millions de francs belges). Souscription de 1.060 millions de Bons du Trésor par le Fonds Monétaire International au moyen de son compte à vue à la Banque Nationale de Belgique en réduction de 10 à 1 % de la part du quota tenue en « cash ». Prêt de 500.000 de $ U. S. A. par la Banque des Règlements Internationaux (25 millions de francs belges).

(n) Remboursement à la Banque des Règlements Internationaux de 2 millions de $ U. S. A. de Bons du Trésor (100 millions de francs) et au Fonds Monétaire International de 8 millions de francs belges de Bons du Trésor en contrepartie d'un versement en or effectué par le Grand-Duché de Luxembourg. Diminution de 1.029 millions de francs belges de Bons du Trésor détenus par le Fonds Monétaire International par obligation de rachat de francs belges (exercice 1948-1949).

(o) Augmentation d'engagements envers la Banque des Règlements Internationaux.

(p) Droits de tirage remboursés par des pays participants (Royaume-Uni et Grèce) 721
« Firm allotments » alloués par l'E. C. A. en contrepartie :
a) des droits de tirage nets 6.769
b) de la position débitrice initiale en Union Européenne des Paiements 2.202
9.692

(q) Droits de tirage exercés par des pays participants 7.490
Position débitrice initiale en Union Européenne des Paiements 2.202
9.692

(r) Dont 1.896 millions représentant les souscriptions de résidents belgo-luxembourgeois aux emprunts de la Colonie.

(s) Diminution d'engagements envers la Banque des Règlements Internationaux et le Fonds Monétaire International.

sente une variation de plus de 14,3 milliards de francs d'une année à l'autre. Cette variation correspond presque intégralement à celle du solde des opérations sur biens et services, solde dans lequel les opérations sur marchandises constituent l'élément déterminant. Y compris l'or non monétaire, le travail à façon et le transit, la balance commerciale (qui, ainsi complétée, devient la balance des opérations « visibles ») est en effet passée, sur la base f. o. b., d'un boni de 7.493 millions de francs en 1949 à un déficit de 4.692 millions de francs en 1950. D'autre part, le solde débiteur des opérations « invisibles » s'est sensiblement aggravé puisqu'il s'établit à 4.719 millions de francs, contre 2.584 millions de francs en 1949. L'accroissement de ce déficit est intégralement imputable aux opérations relatives aux services, opérations qui ont laissé un solde débiteur de 5.780 millions de francs en 1950, contre 3.175 millions de francs en 1949. Depuis 1948, d'ailleurs, les opérations invisibles (y compris les donations) se soldent régulièrement par un débit croissant, alors qu'en 1947 elles se soldaient par un crédit de 4,4 milliards de francs.

L'aggravation du déficit du poste « Transports » est particulièrement sensible, le mali s'élevant à 5.173 millions de francs, contre 3.241 millions de francs en 1949. Il résulte, du côté des dépenses, de l'accroissement des importations et de la hausse des frets maritimes qui ont eu lieu en 1950 ; du côté des rentrées, de la baisse des recettes portuaires, due aux grèves des dockers anversois et gantois.

Les soldes des autres postes relatifs aux services ont varié dans une mesure beaucoup moins importante. Cependant, il convient de noter un accroissement appréciable tant des recettes que des dépenses touchant aux voyages à l'étranger ; le poste « Rémunérations professionnelles », au contraire, témoigne d'une contraction des recettes (notamment celles relatives aux frontaliers) et des dépenses (notamment celles relatives à la main-d'œuvre italienne utilisée en Belgique). D'autre part, le revenu net des investissements a encore diminué par rapport à 1949. Dans les « Divers », enfin, les dépenses ont nettement dépassé les recettes.

Evolution et financement de la balance générale des paiements de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Années 1947 à 1950

(en milliards de francs)

DÉSIGNATION	1947	1948	1949	1950
A. **Soldes à financer.**				
1. Solde des opérations sur marchandises...	— 17,8	— 5,2	+ 7,5	— 4,8
2. Solde de opérations invisibles sur biens et services	+ 3,8	— 2,8	— 3,2	— 5,7
3. Solde des transactions sur biens et services (3 = 1 + 2)	(— 14,0)	(— 8,0)	(+ 4,3)	(— 10,5)
4. Solde du mouvement des capitaux privés	+ 10,7	+ 4,1	+ 0,8	— 5,0
5. Solde des donations	+ 0,6	+ 1,0	+ 0,6	+ 1,1
6. Erreurs et ommissions.....	+ 0,5	— 0,4	— 0,4	— 0,1
7. *Solde global à financer* (7 = 3+4+5+6).	**— 2,2**	**— 3,3**	**+ 5,3**	**— 14,5**
B. **Opérations de financement.**				
8. Opérations avec les organismes internationaux de Bretton Woods (B. I. R. D. et F. M. I.)	— 2,0	+ 0,5	+ 0,8	— 1,0
9. Prêts ou emprunts nets à long terme du secteur officiel et bancaire (emprunts + ; prêts nouveaux et amortissements d'emprunts —)	— 1,9	+ 1,3	+ 0,1	— 2,5
10. Mouvement des avoirs nets à court terme (diminution + ; augmentation –) :				
a) en accords de paiement	— 4,3	+ 0,5	+ 1,8	+ 3,6
b) hors accords de paiement	+ 4,3	+ 2,2	— 4,8	+ 8,8
c) encaisse-or	+ 6,1	— 1,2	— 3,2	+ 5,6
d) (Total)	(+ 6,1)	(+ 1,5)	(— 6,2)	(+ 18,0)
11. *Total des opérations de financement* (11 = 8 + 9 + 10)	**+ 2,2**	**+ 3,3**	**— 5,3**	**+ 14,5**

Source : Bulletin d'Information et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

En ce qui concerne les donations, le solde favorable s'est encore amélioré, grâce, surtout, à des rentrées accrues de fonds de migrants et de dons. Compte tenu d'un remboursement de droits de tirage à concurrence de 721 millions de francs, l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise a reçu de l'E. C. A. pour 8.971 millions de francs de « firm allotments » couvrant, outre l'entièreté des droits de tirage nets mis à la disposition des pays membres de l'Organisation Européenne de Coopération Economique (6.769 millions de francs), la position débitrice initiale encourue en Union Européenne des Paiements (2.202 millions de francs). Par solde, ces opérations consistent donc simplement en une conversion de devises dans le cadre de la coopération économique européenne, conversion qui ne laisse aucun gain net à l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.

§ 2. — OPÉRATIONS EN COMPTE CAPITAL

Si, par rapport à 1949, le solde des opérations en compte capital n'accuse qu'une fluctuation de quelque 360 millions de francs, certains postes trahissent néanmoins

d'importants mouvements de capitaux. De façon générale, des rentrées accrues de capitaux officiels à court terme ont dû compenser, d'une part, la chute des rentrées de capitaux officiels à long terme et, d'autre part, des sorties considérables de capitaux privés.

Ces sorties de capitaux, qui atteignent 8.757 millions de francs, contre 1.724 millions de francs en 1949, sont surtout imputables à l'aggravation de la tension internationale. En effet, elles comprennent, outre 1.896 millions de francs de souscriptions à des emprunts de la Colonie, des mouvements de fonds divers vers le Congo Belge et vers d'autres pays étrangers, notamment vers la Suisse. Comme les rentrées de capitaux privés se sont accrues de quelque 1.295 millions de francs par rapport à 1949, les sorties nettes s'élèvent, compte tenu du rapatriement net de 695 millions de francs d'avoirs et d'arriérés de revenus, à 4.986 millions de francs.

Les apports de capitaux officiels à long terme (emprunts et prêts) sont tombés de 3.307 millions de francs en 1949 à 827 millions de francs en 1950 ; d'un autre côté, comme les sorties de capitaux (prêts à l'étranger, amortissements sur dettes et emprunts extérieurs) ont progressé de 2.438 millions de francs à 3.301 millions de francs, les sorties nettes de capitaux à long terme s'élèvent à 2.474 millions de francs, contre une rentrée nette de 869 millions en 1949.

Les rentrées de capitaux officiels à court terme, empruntés à l'étranger, contre remise de Bons du Trésor, ont progressé de 499 millions de francs en 1949 à 7.712 millions de francs en 1950. Dans ce montant, les banques centrales étrangères et d'autres organismes étrangers (banques suisses et congolaises) interviennent pour 5.565 millions de francs, tandis que les organismes financiers internationaux (Fond Monétaire International, Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement et Banque des Règlements Internationaux) interviennent pour 2.147 millions de francs. Comme les sorties de capitaux à court terme (diminution d'engagements envers l'étranger et remboursements de bons du Trésor) sont tombées de 2.964 millions de francs en 1949 à 1.413 millions de francs en 1950, les apports nets de capitaux officiels à court terme ont atteint 6.299 millions de francs, contre une perte nette de 2.465 millions de francs en 1949. Cet apport net correspond toutefois à un endettement de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise vis-à-vis de l'étranger.

§ 3. — FINANCEMENT DU SOLDE GLOBAL

Le déficit global de la balance des transactions courantes et des opérations en compte capital a entraîné une perte correspondante des réserves de change bancaires nettes, perte s'élevant au total à 10.739 millions de francs, contre un accroissement net de 3.825 millions de francs en 1949.

Dans la perte totale, la diminution nette de l'encaisse-or atteint 5.631 millions de francs, alors que cet actif avait augmenté de 3.249 millions de francs en 1949 (augmentation nette). La contraction des autres réserves de change s'élève à 2.739 millions de francs pour les avoirs en devises et en francs belges (y compris les engagements envers l'étranger), à 557 millions de francs qui correspondent à la diminution nette de la créance de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise sur l'E. C. A. et, enfin, à 1.812 millions de francs qui correspondent à l'augmentation des engagements envers l'Union Européenne des Paiements.

En regroupant les postes de la balance des paiements d'après le seul critère de la charge de financement imposée à l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise (1), on aperçoit qu'en 1950 il a dû être fait appel à 14,5 milliards de francs de ressources diverses pour financer le solde global des paiements effectués à l'étranger. La diminution des ressources propres (avoirs en devises et encaisse-or) s'est même élevée à 18 milliards de francs, compte tenu des sorties de capitaux officiels à long terme et des remboursements effectués aux organismes internationaux de Bretton Woods. En 1949, au contraire, les ressources propres s'étaient accrues de 6,2 milliards de francs, mais l'accroissement net avait été ramené à 5,3 milliards de francs si l'on tient compte des engagements contractés à l'occasion d'emprunts officiels à long terme et des opérations effectuées avec les organismes de Bretton Woods.

---

(1) C'est-à-dire qu'ont notamment été groupés tous les soldes, y compris ceux relatifs aux mouvements de capitaux à caractère spontané, dont le règlement a nécessité le recours aux réserves de change bancaires ou à l'emprunt de capitaux officiels ou bancaires à l'étranger. Dans le tableau relatif à l'évolution et au financement de la balance des paiements, la cession d'or et de devises a été affectée du signe +, les rentrées d'or et de devises, du signe — ; de même, les emprunts ont été affectés du signe +, les prêts et amotissements d'emprunts, du signe —.

CHAPITRE II

COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE

SECTION I. — COOPÉRATION ÉCONOMIQUE DANS LE CADRE DE « L'EUROPEAN RECOVERY PROGRAM »

§ 1. — ACTIVITÉ DE L'ORGANISATION EUROPÉENNE DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE

L'Organisation Européenne de Coopération Economique, perdant de plus en plus son caractère d'instrument distributeur de l'aide américaine, a orienté son activité, en 1950, principalement vers la résolution des problèmes posés par l'intégration économique et l'achèvement de la restauration de l'Europe Occidentale. Cette préoccupation apparaît surtout dans les réalisations en matière de libération des échanges et des paiements, dans les divers plans proposés en vue de créer un marché unique en Europe Occidentale, ainsi que dans les efforts faits, au second semestre, en vue de résoudre les problèmes nouveaux, nés de l'économie d'armement.

Du point de vue de la structure administrative de l'Organisation, il convient de signaler l'établissement, le 31 janvier 1950, du poste de conciliateur politique auquel fut nommé M. D. STIKKER, à l'époque Ministre des Affaires Etrangères des Pays-Bas. Cette création était justifiée par le désir de renforcer la direction politique de l'Organisation Européenne de Coopération Economique. Une seconde décision importante a été prise le 4 avril par le Conseil ; celui-ci a supprimé le groupe consultatif des Ministres établi en 1949 et qui n'avait pas donné tous les résultats attendus. En revanche, il a été convenu que le Comité exécutif se réunirait le plus souvent possible à l'échelon ministériel, et que le Conseil serait convoqué, en principe, tous les deux mois (1).

Ainsi qu'il avait été prévu dès le début de la mise en vigueur du plan Marshall, l'aide américaine allouée pour l'exercice 1950/'51 a encore été réduite. Alors que les fonds « European Recovery Program » mis à la disposition des pays membres de l'Organisation Européenne de Coopération Economique s'élevaient à 3.778 millions de dollars pour l'exercice 1949/'50, le programme d'aide à l'étranger, proposé au Con-

(1) Pour plus de détails concernant la structure administrative de l'Organisation Européenne de Coopération Economique, cfr. : *L'Economie Belge en* 1949, op. cit., p. 309.

grès au début de 1950 faisait mention de 2,950 millions de dollars pour l'aide à l'Europe ; ce montant a toutefois été réduit par la suite, les appropriations votées n'atteignant finalement que 2.250 millions de dollars.

Dans le domaine des échanges, de nouvelles libérations ont été décidées. En 1949 déjà, l'Organisation Européenne de Coopération Economique avait entrepris une action destinée à réduire les restrictions imposées aux échanges par les pays membres. Le 2 novembre 1949, il avait été convenu que chaque pays libérerait 50 % des importations en provenance des pays membres. Pour le calcul de ce pourcentage, on se référait aux importations privées réalisées en 1948, les achats gouvernementaux étant exclus. Le pourcentage de 50 % devait être atteint, en valeur, dans chacune des trois catégories principales de produits, à savoir les produits agricoles, les matières premières et les articles manufacturés.

Le 31 janvier 1950, le Conseil de l'Organisation Européenne de Coopération Economique adopta la décision de porter le coefficient de libération de 50 à 60 %, dès que l'Union Européenne des Paiements serait mise en vigueur. Ceci étant un fait acquis le 19 septembre 1950, les engagements des pays participants concernant cette nouvelle étape vers la libération des échanges, furent donc exécutés à partir d'octobre. Peu après, le 27 octobre 1950, il fut décidé de porter le pourcentage de libération de 60 à 75 %, avec effet en février 1951 (1). Dans ce cas toutefois, étant donné les difficultés que l'application de ce relèvement à chaque catégorie principale de produits aurait provoquées dans le secteur agricole, le pourcentage de 75 % n'a été imposé que globalement, c'est-à-dire pour le volume total de leurs achats privés ; le pourcentage de 60 % est resté un minimum à observer pour chacune des catégories signalées ci-dessus. En outre, les pays membres se sont engagés à procéder à la consolidation au 30 avril 1951, de la liste des produits libérés représentant 60 % de leurs échanges.

La suppression des contingents à l'importation n'étant pas suffisante pour rendre effective la libération des échanges si ceux-ci restent entravés par des droits de douane prohibitifs, l'Organisation Européenne de Coopération Economique a entrepris une étude des tarifs douaniers afin d'examiner dans quelle mesure les droits existants compromettent les résultats attendus des décisions prises en matière de contingentement.

En vue de réaliser un marché européen unique, différents plans susceptibles de réaliser l'intégration européenne ont été proposés, en juillet 1950, par les délégations des Pays-Bas, de l'Italie et de la France.

Le plan des Pays-Bas, présenté par M. STIKKER, qui vise à l'intégration économique par secteur, repose sur la suppression des restrictions quantitatives aux échanges, mais aussi sur celle des tarifs douaniers. Il suggère en outre que des mesures soient prises pour neutraliser les perturbations provoquées par l'intégration.

Le plan élaboré par M. PELLA, Ministre du Trésor d'Italie, tend à réduire les tarifs douaniers d'une façon progressive et sur une base préférentielle, l'étalement dans le temps des réductions des tarifs devant permettre aux pays membres d'y adapter leur économie.

Enfin, le plan de M. PETSCHE, Ministre des Finances de France, propose la création d'une banque d'investissements, ce qui permettrait de traiter l'expansion économique et les programmes d'investissements comme des problèmes d'ensemble se posant à l'Europe, plutôt que comme des problèmes nationaux.

---

(1) Cette date n'a pu être maintenue, mais a dû être reportée au mois d'août 1951.

En vue de rendre effective la libération des échanges intra-européens, il était nécessaire de mettre sur pied un mécanisme de paiements qui permette aux pays membres de courir le risque d'atténuer les restrictions à l'importation. Ce mécanisme devait, en outre avoir un caractère multilatéral afin que chaque pays n'ait à se préoccuper que de sa position à l'égard de l'ensemble des membres de l'Organisation Européenne de Coopération Economique et non plus de la balance des paiements avec un pays en particulier ; de ce fait, la discrimination ne se justifierait plus. Le régime des paiements mis en vigueur en vertu de l'accord du 7 septembre 1949, basé principalement sur le fonctionnement des droits de tirage, présentait encore de nombreux inconvénients bien qu'il marquât déjà un progrès sensible sur le premier plan de paiement intra-européen ; il prévoyait notamment qu'une partie des droits de tirage seraient multilatéraux.

Le projet d'Union Européenne des Paiements sur lequel le Conseil avait marqué son accord le 7 juillet, entra en vigueur en septembre 1950 (1). Il instaure un système de clearing multilatéral comportant également des marges de crédit. Périodiquement, chaque participant apporte à l' Union Européenne des Paiements, l'ensemble des créances et des dettes qu'il a accumulées, pendant la période échue, sur chacun des autres participants. Le résultat net des transactions est alors établi, le pays considéré restant finalement créancier ou débiteur de l'Union. Quant au règlement de ces soldes, il y a lieu de remarquer que chaque pays participant ouvre des crédits réciproques à l'Union Européenne des Paiements. Les crédits que les pays participants peuvent être amenés à consentir ou à obtenir de l'Union Européenne des Paiements, sont fonction d'une base appelée quota, celle-ci ayant été fixée pour chaque pays à 15 %, en principe, du montant total de ses échanges avec les autres pays membres de l'Organisation Européenne de Coopération Economique durant l'année 1949.

Les débiteurs de l'Union Européenne des Paiements peuvent couvrir leur solde cumulatif débiteur à concurrence du cinquième de ce quota, sans aucune contrepartie. Une fois que l'on entre dans le second cinquième, le solde débiteur cumulatif est couvert à raison de 20 % par de l'or et 80 % par un crédit que consent l'Union Européenne des Paiements. La troisième tranche ou le troisième cinquième du quota est couvert à raison de 40 % par des paiements en or, le quatrième à concurrence de 60 % et le cinquième, de 80 %. Au-delà du quota, le solde débiteur doit être comblé uniquement par des versements d'or.

Quant aux créanciers, aussi longtemps que leurs créances cumulées ne dépassent pas 20 % de leur quota, ils doivent les financer par des crédits dont la charge leur incombe. Le dépassement de cette première tranche donnera lieu à couverture du solde créditeur à concurrence de 50 % par des rentrées d'or que lui fournira l'Union Européenne des Paiements et à raison de 50 % par des crédits à ouvrir à l'Union Européenne des Paiements. Il fallait doter l'Union Européenne des Paiements d'un capital initial, notamment pour couvrir le risque de voir le fonds, à un moment donné, verser plus d'or qu'il n'en reçoit, aussi une partie de l'aide américaine a été attribuée directement au Fonds. Il a été prévu que cette part serait d'au moins 350 millions de dollars.

En outre, pour tenir compte de la position particulière de leur balance des paiements à l'égard de l'ensemble des pays membres de l'Union Européenne des

(1) La durée de l'Union Européenne des Paiements dépendra des circonstances, mais les engagements financiers de ses membres ont été souscrits pour une période de deux ans.

Paiements « des soldes initiaux créditeurs ou débiteurs sont attribués pour la période comprise entre le 1er juillet 1950 et le 30 juin 1951, par le Gouvernement des Etats-Unis (1) à certains pays.

L'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise, la Suède et la Grande-Bretagne ont bénéficié d'un solde débiteur initial ; ce solde consiste en une allocation de dollars dont la contrevaleur en monnaie nationale est mise à la disposition de l'Union Economique des Paiements et doit permettre aux pays en question de couvrir une partie de l'excédent probable de leur balance des paiements sur l'ensemble des pays membres. Il a été considéré, en effet, qu'une fraction de cet excédent était attribuable à la structure économique des pays considérés ; c'est pourquoi ils ont bénéficié de ce solde débiteur initial qui est comptabilisé au débit de leur compte.

Par contre, l'Autriche, la Grèce, l'Islande, la Norvège, les Pays-Bas et la Turquie, pour des raisons relatives à la structure de leurs échanges intra-européens ou à leur situation économique générale, ont bénéficié d'une aide spéciale, représentée par un solde créditeur initial. A l'ouverture des comptes de l'Union Européenne des Paiements, ces pays apparaissent comme créditeur de l'Union ; la créance, équivalente au solde créditeur initial, est destinée à couvrir une partie du déficit de leur balance des paiements envers l'Union Européenne des Paiements.

L'accord prévoit aussi la consolidation des dettes existantes au 30 juin 1950 et des modalités de comptabilisation des remboursements que des parties contractantes seraient amenées à opérer sur la base d'accords bilatéraux.

En outre, les dispositions à prendre pour le cas où un pays atteindrait plus rapidement la limite fixée par son quota en tant que débiteur ou créditeur sont envisagées. Un comité de direction, créé en même temps que l'Union Européenne des Paiements, a été chargé d'examiner la situation des pays qui épuiseraient trop rapidement leur quota dans l'un ou l'autre sens.

En octobre 1950, il a été fait application de cette disposition pour l'Allemagne dont la position devenait dangereusement débitrice. Des experts ont analysé la situation économique du pays ; à la suite de leur rapport, le Gouvernement fédéral a présenté un programme exposant les mesures qu'il comptait prendre en vue de rétablir l'équilibre des échanges extérieurs de l'Allemagne.

En octobre 1950, l'Organisation Européenne de Coopération Economique a examiné un certain nombre de problèmes urgents, posés par le réarmement mondial. Parmi ceux-ci, il faut noter le problème des matières premières. Les comités techniques ont été chargés d'analyser les causes de la hausse des prix et d'indiquer les mesures propres à provoquer une augmentation de la production ou à freiner la demande et éventuellement de proposer un système de répartition pour les produits dont les pays membres disposeraient en quantités à peu près suffisantes. Dans cet ordre d'idées, sur la base des rapports élaborés, le Conseil des Ministres de l'Organisation Européenne de Coopération Economique a invité les pays membres à adopter toutes les mesures en leur pouvoir pour accroître la production de différentes matières premières.

Un second problème, qui a retenu l'attention de l'Organisation Européenne de Coopération Economique est celui de la stabilité financière interne des pays participants.

(1) Cfr. article 10 de « l'Accord sur l'Etablissement d'une Union Européenne de Paiements » Organisation Européenne de Coopération Economique, 19 septembre 1950. Noter que l'on emploie également les formules : position créditrice initiale ou position débitrice initiale.

En troisième lieu, le Conseil a adopté une recommandation invitant les membres à prendre les mesures nécessaires pour remédier à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée qui pourrait résulter de l'effort de défense.

L'Organisation Européenne de Coopération Economique a également mis l'accent en 1950 sur la nécessité d'accroître l'expansion de la production. Le troisième rapport présenté au début de 1950 à l'E. C. A. pour préparer les exercices suivants, expose les grandes lignes de l'action à entreprendre en vue de réaliser cette progression. Le Conseil de l'Organisation Européenne de Coopération Economique invitait par ailleurs les Etats-Unis et le Canada à s'associer à l'effort d'expansion des pays de l'Europe Occidentale.

L'Organisation a étudié les conditions d'établissement et les réglementations concernant les investissements étrangers dans les pays membres et leurs territoires d'Outre-Mer ainsi que les moyens d'attirer des capitaux en provenance de l'extérieur ou d'un pays membre vers un autre pays membre. Deux rapports ont été consacrés à cette étude.

En vue de développer la productivité, l'Organisation Européenne de Coopération Economique a pris différentes initiatives dans les domaines techniques et scientifiques intéressant l'industrie. Elle s'est efforcée en général, d'encourager l'application des techniques existantes plutôt que les recherches scientifiques théoriques. Elle a procédé à l'envoi de nombreuses missions techniques aux Etats-Unis, à l'échange de documents, à la création d'organes chargés d'appliquer les progrès techniques intéressants les pays affiliés au réseau de Centres nationaux de la Productivité.

§ 2. — AIDE AMÉRICAINE ATTRIBUÉE A LA BELGIQUE ET SON UTILISATION

L'aide « European Recovery Program » allouée à l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise pour l'exercice 1949/50 ne comportait ni dons ni prêts ; en effet, les 312,5 millions de dollars qui lui avaient été attribués en principe lors de la répartition des fonds « Marshall » en 1949, représentaient une aide conditionnelle. Ces dollars ne devaient donc être effectivement perçus en 1949/1950 par les pays de l'Union qu'en contrepartie des droits de tirage et des crédits à consentir par l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise selon un mécanisme déterminé (1) et qu'utiliseraient certains pays participants à l'Organisation Européenne de Coopération Economique pour couvrir le déficit présumé à l'époque de leur balance des paiements avec la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg.

L'utilisation des droits de tirage et des crédits liés à ces droits ne s'est toutefois pas opérée selon les prévisions initiales sur lesquelles était basée l'estimation de 312,5 millions de dollars d'aide conditionnelle. L'évolution des transactions courantes entre l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise et les autres pays de l'Organisation Européenne de Coopération Economique a été telle que les droits de tirage et crédits prévus à l'origine pour les Pays-Bas, la Grèce et la Turquie, se sont avérés insuffisants tandis que ceux prévus pour les autres pays apparurent excessifs ; en outre, la Trizone, en faveur de laquelle l'établissement de droits de tirage par la

(1) Cfr. : *L'Economie Belge en* 1949, op. cit., p. 317 et 318. Au delà d'un certain montant le déficit des pays voisins de la Belgique vis-à-vis de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise était financé en partie par des crédits belges et en partie par l'aide américaine. Le montant prévu pour ces crédits belges était de 87,5 millions de dollars.

Belgique n'avait pas été jugé nécessaire, a enregistré un déficit sensible de sa balance des paiements vis-à-vis de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.

Prévision et utilisation des droits de tirage et des crédits
Exercice 1949/'50
(en milliers de dollars)

PAYS	Droits de tirage établis	Prévision de crédits belges liés aux droits de tirage	Droits de tirage utilisés	Utilisation des crédits belges liés aux droits de tirage
Pays-Bas	101.000	38.000	104.585	38.000
France	57.500	21.500	21.461	—
Royaume-Uni	74.000	28.000	30.643	1.145
Danemark	14.600	—	12.533	—
Autriche	9.000	—	9.000	—
Norvège	17.600	—	14.395	—
Grèce	19.400	—	22.197	—
Turquie	6.800	—	5.123	—
Portugal	12.600	—	12.821	—
Trizone	—	—	6.387	—
Total	**312.500**	**87.500**	**239.145**	**39.145**

Source : Administration Belge de Coopération Economique.

Malgré le transfert d'une partie des droits de tirage établis pour certains pays au profit de la Trizone, des Pays-Bas, de la Grèce et de la Turquie, le montant des droits et crédits utilisés pendant l'exercice 1949/50 n'atteignit respectivement que la contrevaleur de 239,1 millions de dollars et 39,1 millions de dollars. Par conséquent, l'aide conditionnelle reçue par l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise pour l'exercice 1949/50 fut limitée à 239,1 millions de dollars.

⁂

En ce qui concerne l'aide américaine attribuée à la Belgique pour l'exercice 1950/51, dans le cadre de l'« European Recovery Program », son montant définitif n'avait pas encore été fixé à la fin de 1950. En juin de cette année, lors de l'élaboration de l'accord relatif à l'Union Européenne des Paiements il avait été fait mention de 160 millions de dollars d'aide pour les exercices 1950/51 et 1951/52.

En automne 1950, le Congrès américain ayant réduit les fonds disponibles pour l'aide économique à l'Europe d'environ 20 %, ce chiffre fut ramené à 128 millions de dollars. Sur cette base, le montant revenant à l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise devait atteindre 88 millions de dollars en 1950/51, somme qui selon un accord de principe se décomposerait en deux parties égales, l'une accordée au titre d'aide directe, l'autre au titre d'aide conditionnelle. La première devait financer certains investissements, dont question plus loin. La deuxième devait être utilisée dans le cadre de l'Union Européenne des Paiements et correspondait à la « position débitrice initiale » de la Belgique. A ce sujet, la situation faite à la Belgique était quelque peu spéciale ; cette position débitrice initiale, soit 44 millions de dollars, était

inclue dans son quota de 360 millions de dollars (1), ce qui n'était pas le cas général.

Les obligations incombant à la Belgique du fait de son adhésion à l'Union Européenne des Paiements, engagements pour les deux exercices 1950/51 et 1951/52, pouvaient donc être résumées comme suit. Le solde créditeur cumulatif que l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise obtiendrait sur les autres pays membres de l'Organisation Européenne de Coopération Economique devait être réglé à concurrence d'une première tranche par la contrevaleur en francs belges de l'aide conditionnelle allouée à l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise. Une seconde tranche équivalente au cinquième du quota, soit 72 millions de dollars, devait être financée intégralement par des crédits belges ; le reste était à couvrir à concurrence d'un montant égal à la différence entre le quota d'une part et la somme des deux premières tranches définies ci-dessus, d'autre part, pour moitié par des crédits belges et pour moitié par des rentrées d'or versées par l'Union Européenne des Paiements.

A la fin de l'année 1950, il n'avait été attribué à l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise que 44,05 millions de dollars (2) considérés par le Gouvernement belge comme représentant l'aide conditionnelle afférente à l'exercice 1950/51. Les hypothèses émises au début de la mise en vigueur de l'Union Européenne des Paiements faisaient état d'une aide conditionnelle supérieure à ce montant, notamment d'une aide conditionnelle pour l'exercice 1951/52. Cependant, sur la base des événements des derniers mois de l'année 1950, il était à craindre que les sommes prévues initialement ne soient pas attribuées à l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.

D'après le régime prévu à la fin de 1950 en matière d'attribution d'aide, il faudrait donc tenir compte d'une position débitrice initiale de 44,05 millions de dollars (3) ; dans ce cas, l'utilisation du quota se ferait ainsi qu'il est indiqué au tableau ci-contre (4).

Au 31 décembre 1950, la Belgique n'avait encore reçu effectivement aucune aide directe, selon l'accord de principe conclu, elle devait atteindre un montant égal à l'aide conditionnelle. L'utilisation de la contrepartie en francs belges (5) de cette aide, soit 2.022 mil-

Répartition du quota de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

(en milliers d'unités de compte) (a)

DÉSIGNATION	Montant
Position débitrice initiale....	44.050
Crédits belges non liés à rentrées d'or.....	72.000
Crédits belges liés à rentrées d'or	121.975
Rentrées d'or	121.975
Total	**360.000**

Source : Administration Belge de Coopération Economique.

(a) L'unité de compte est équivalente au dollar U. S. A.

(1) Cette situation fut acquise après de laborieuses négociations.

(2) L'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise en a effectivement reçu 58,75 millions de dollars se répartissant pour moitié en aide conditionnelle et en aide directe.

(3) On suppose dans ce cas qu'aucune aide conditionnelle ne serait attribuée à l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise pour l'exercice 1951/52.

(4) La position débitrice initiale a été ramenée de 44 millions d'unités de compte (équivalentes au dollar U. S. A.) à 29 millions en juillet 1951, pour l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise, modification non reprise aux tableaux qui sont relatifs à 1950.

(5) Les dollars reçus à titre d'aide conditionnelle ou autre, sont utilisés au paiement de biens importés des Etats-Unis. La contrepartie en francs belges provenant de la vente de ces devises aux importateurs, est portée à un compte spécial à la Banque Nationale. Ces francs

lions de francs, a été examinée au cours du second semestre. A la fin de l'année, des propositions de répartition et d'affectation des fonds escomptés avaient été faites mais aucune n'avait été adoptée définitivement ; elles intéressaient plusieurs projets d'investissements dans les charbonnages, les chemins de fer, l'équipement des ports d'Anvers, de Gand, la construction d'une seconde écluse du Kruisschans, l'agriculture, la liaison ferroviaire Bas-Congo-Katanga (Kamina-Kabalo) ou les routes.

Les opérations réalisées dans le cadre de l'Union Européenne des Paiements telles qu'elles ressortent des situations comptables des six premiers mois de l'exercice 1950/51, ont été fortement influencées en ce qui concerne l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise, par les importations massives réalisées au cours du second semestre de 1950. C'est ainsi que pour les mois de juillet, août, septembre et octobre, les transactions courantes entre la Belgique et le Luxembourg, d'une part, et les autres pays de l'Union Européenne des Paiements d'autre part, se sont soldées par

Opérations de l'Union Européenne de Paiements

(deuxième semestre 1950)

PAYS	Position globale envers l'U. E. P. (en millions d'unités de compte)		
	Quotas prévus	Positions initiales (a)	Soldes comptables cumulatifs au 31-12-50 depuis le 1er juillet 1950 (b)
Autriche	70	+ 80,00	— 37,4
Grèce	45	+ 115,00	— 70,8
Pays-Bas	330	+ 30,00	— 107,9
Norvège	200	+ 60,00	— 51,1
Turquie	50	+ 25,00	+ 5,3
Danemark	195	—	— 38,4
France	520	—	+ 212,4
Allemagne occidentale	320	—	— 356,7 (c)
Italie	205	—	— 30,9
Portugal	70	—	+ 36,8
Suède	260	— 21,20	—
Royaume-Uni	1.060	— 150,00	+ 433,0
Islande	15	+ 4,00	— 3,3
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise	360	— 44,05	+ 21,8
Suisse	250	—	— 25,2

Source : Administration Belge de Coopération Economique.

(a) + position créditrice.
— position débitrice.
(b) Total net des excédents (+) et déficits (—) imputés sur les positions initiales ou quotas.
c) Allemagne : 36,7 millions sont imputés sur les 180 millions d'unités de compte qui constituent l'augmentation temporaire du quota.

belges reçoivent alors une affectation différente selon la nature de l'aide : ceux qui constituent la contrepartie de l'aide conditionnelle servent au financement des droits de tirage (exercice 1949/50) et de la position débitrice initiale dans l'Union Européenne des Paiements, tandis que les francs belges à provenir de l'aide directe seront disponibles pour des usages internes.

un mali qui a été couvert à l'aide de ressources existantes (1). De ce fait, la position débitrice initiale n'a pas été entamée dans les quatre premiers mois de l'exercice. La situation s'est toutefois renversée à partir du mois de novembre, de sorte qu'après le règlement des opérations de décembre 1950, l'excédent cumulatif net de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise atteignait 21,80 millions d'unités de compte (2) ; la position débitrice initiale a été ramenée ainsi à 22,24 millions d'unités de compte en fin d'année.

***

Si l'on considère l'année 1950 comme un tout, sans opérer de distinctions selon l'exercice « European Recovery Program », il apparait que l'aide effectivement reçue (3) s'est élevée à 9.047,59 millions de francs belges. Cette somme venant s'ajouter aux 13.893,08 millions de francs belges, reçus au cours des années 1948 et 1949, porte le total de l'aide reçue par la Belgique et le Luxembourg à 23.940,67 millions de francs. Dans ce montant, l'aide conditionnelle intervient pour plus de 20,4 milliards de francs belges. Si cette intervention des Etats-Unis a aidé les pays de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise à résoudre le problème du déficit dollar et leur a permis de maintenir des courants d'exportation élevés grâce au mécanisme de l'aide conditionnelle, le faible montant d'aide directe dont ils ont bénéficié comparativement aux autres pays, a certainement affecté le volume de leurs investissements et défavorisé leur position dans ce domaine par rapport aux autres pays membres de l'Organisation Européenne de Coopération Economique.

Section II. — UNION ÉCONOMIQUE BELGO-NÉERLANDO-LUXEMBOURGEOISE

§ 1. — ÉVOLUTION DES NÉGOCIATIONS

L'Accord de Pré-Union qui fut signé au cours de la conférence ministérielle de Luxembourg les 13, 14 et 15 octobre 1949, a contribué à améliorer considérablement les échanges entre les parties contractantes. Les importations néerlandaises en Belgique étaient libérées en grande partie, depuis 1947 ; aussi, était-il normal que ce soient principalement les exportations belges vers les Pays-Bas qui profitent des dernières mesures de libération prises à la fin de 1949 et au début de 1950. L'extension de l'Accord de Pré-Union réalisée au cours de l'année 1950, signifie que les échanges entre l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise et les Pays-Bas ont pratiquement été libérés pour les produits nationaux à l'exception d'un nombre restreint de produits industriels, de produits agricoles et alimentaires soumis à l'application des Protocoles du 9 mai 1947 et du 21 octobre 1950, des produits de la pêche et des produits qui font l'objet d'achats gouvernementaux.

(1) Les créances bilatérales que possédait l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise sur les pays de l'Organisation Européenne de Coopération Economique au 31 juin 1950 ont été consolidées. Un plan d'amortissement de ces dettes a été prévu pour les deux années sur lesquelles s'étend le plan de paiement. C'est à l'aide de ces amortissements que le solde déficitaire de cette période a été couvert.

(2) L'unité de compte correspond au dollar U. S. A.

(3) Cette notion est différente de la notion d'aide allouée.

Les 29, 30 et 31 juillet 1950, fut tenue à Ostende une nouvelle conférence en vue d'éclaircir certains points essentiels qui entravaient la coordination des économies de l'Union Benelux, et ce, à la lumière des résultats obtenus pendant la période déjà écoulée de la Pré-Union. « Eu égard aux multiples problèmes qui nécessitaient une solution, il fut décidé que les négociations d'Ostende ne constitueraient que la première session d'une conférence qui se poursuivrait au mois d'octobre. »

A Ostende, on étudia notamment les problèmes relatifs au financement des échanges intérieurs et à l'établissement d'un régime commun en matière d'échanges extérieurs et de paiements vis-à-vis des pays étrangers à l'Union.

En ce qui concerne le dernier point, il fut décidé de suivre à l'égard de l'étranger une politique coordonnée d'importation et d'exportation, qui dès le 1er janvier 1951, tendrait à la conclusion d'accords commerciaux communs. En conséquence, les dispositions suivantes furent arrêtées :

1° *Régime d'importation à l'égard des pays membres de l'Organisation Européenne de Coopération Economique.*

a) Les pays de l'Union Benelux suivraient un régime commun d'importation pour le plus grand nombre possible de positions tarifaires. C'est ainsi que les mêmes positions tarifaires ont été libérées à l'égard des pays membres de l'Organisation Européenne de Coopération Economique à concurrence de 60 % du volume d'importation de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise et des Pays-Bas. Certaines divergences subsistent toutefois. Elles s'expliquent, d'une part, par la différence de structure économique des partenaires et, d'autre part, par le fait que le volume des échanges sur lequel les 60 % devaient être calculés différait d'un partenaire à l'autre.

b) Pour la tranche non libérée des importations, chaque fois qu'un des partenaires établira, d'accord avec l'autre, à l'égard d'un ou plusieurs pays étrangers, un régime de contingentement, en raison, soit des nécessités de sa balance des comptes, soit des nécessités de sa politique commerciale, l'autre partenaire l'aidera à réaliser cette mesure de manière prompte et efficace, soit par l'établissement d'un contingentement commun aux frontières extérieures, soit, si pareille mesure se révèle inopportune ou inefficace, par l'établissement d'un contrôle à l'exportation à la frontière intérieure.

Des travaux ont été poursuivis en vue d'en arriver à un régime commun dans la tranche non libérée des importations.

2° *Régime d'importation à l'égard des pays membres de la zone dollar.*

Il a été admis qu'en ce qui concerne les importations en provenance de la zone dollar, les pays partenaires pouvaient, pour la très grande majorité des positions tarifaires, maintenir en principe un régime autonome étant entendu toutefois que si un déséquilibre devait en résulter, des mesures seraient arrêtées de commun accord en vue de limiter le transit.

3° *Régime d'importation à l'égard des pays membres de l'Organisation Européenne de Coopération Economique et non membre de la zone dollar.*

Une politique active est poursuivie par les partenaires. C'est ainsi que des règles ont été fixées de commun accord pour la politique d'importation à suivre dans les négociations avec ces pays.

L'examen du problème agricole fut abordé les 20 et 21 octobre 1950 à Luxembourg. Les objectifs poursuivis par les Gouvernements sont restés de trois ordres :

1° accroissement de la productivité et diminution des prix de revient, en vue non seulement de satisfaire les besoins intérieurs, mais aussi d'occuper sur les marchés extérieurs la position la plus forte possible ;

2° sécurité d'existence des agriculteurs ainsi que des ouvriers agricoles employés dans des exploitations rationnelles, économiquement et socialement viables ;

3° mise au point, au sein de l'Union, des conditions nécessaires à une circulation aussi libre que possible des produits agricoles.

A cet égard, les Etats devaient améliorer systématiquement l'équipement technique des trois économies agricoles et ils devaient réduire, en vue de les faire disparaître complètement, les subsides unilatéraux. En attendant la réalisation de ces projets, les principes de base du protocole du 9 mai 1947 devaient rester d'application pour les produits repris à une liste y annexée, pour autant qu'il n'y soit pas dérogé par le protocole lui-même.

Les prix minima devaient être fixés, de commun accord, par la Commission « Agriculture, Ravitaillement et Pêche » dépendant du Conseil de l'Union Economique. En cas de conflit, le litige serait soumis immédiatement à une réunion des Ministres des trois parties convoquées dans ce but. La dite réunion serait tenue de prendre une décision endéans les huit jours, décision qui entrerait immédiatement en vigueur. Si au cours de cette réunion, l'accord ne s'était pas réalisé, le gouvernement du pays importateur prendrait immédiatement les mesures qu'il jugerait nécessaires pour sauvegarder ses intérêts. Il chercherait toutefois à ne pas léser les intérêts du pays exportateur. Dans l'éventualité où le pays exportateur estimerait que tel est le cas, celui-ci serait autorisé à en appeler à l'arbitrage d'un Collège de trois personnes désignées, l'une par le demandeur, l'autre par le pays importateur et la dernière par les deux parties en présence. La décision du dit Collège devait être prise endéans les deux mois et serait applicable immédiatement.

Il a été décidé que cette procédure serait de rigueur jusqu'au moment de l'entrée en vigueur de la Convention d'Union Economique, dans lequel des dispositions d'arbitrage sont également prévues.

La conférence a décidé d'autre part que les perceptions de droits effectuées par le pays exportateur, en vue de supprimer la différence entre les prix minima établis de commun accord et ceux du marché intérieur du pays exportateur, seraient partagées par moitié à la fin de chaque trimestre entre les Pays-Bas et l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.

Enfin, les parties contractantes continuaient à s'accorder mutuellement des préférences pour les importations de produits agricoles soumises au régime des prix minima. Cette préférence s'applique également aux droits de licence qui seraient éventuellement prélevés à l'importation de ces produits : ces droits ne seront prélevés que sur les produits en provenance de pays tiers.

Compte tenu des difficultés constitutionnelles qui s'opposaient à la mise en vigueur, sans vote préalable, des chambres législatives belge et luxembourgeoise des dispositions relatives à l'arbitrage éventuel, les trois gouvernements se sont mis d'accord, au cours d'une nouvelle conférence ministérielle tenue à La Haye, les 28 et 29 décembre 1950, pour déclarer que ces dispositions ne pourront entrer en vigueur qu'après l'approbation du protocole de Luxembourg par les Parlements belge et luxembourgeois.

Certaines dispositions du protocole de Luxembourg furent légèrement modifiées ou précisées afin d'éviter toute controverse.

Ainsi, dorénavant, une délégation spéciale de la Commission « Agriculture, Ravitaillement et Pêche » devra suivre de près toute évolution dans les prix. Si cette délégation constate unanimement que le prix d'un produit sur le marché est inférieur au prix minimum fixé, le pays importateur a le droit de limiter l'importation de ce produit et même de le supprimer, en attendant la décision qui interviendra de la part des instances désignées par le Protocole.

Si la délégation constate unanimement que le prix a atteint à nouveau le niveau du prix minimum, le pays exportateur a le droit de reprendre ses exportations.

Au cas où la délégation ne se prononce pas à l'unanimité, le pays importateur a le droit de prendre des mesures appropriées de sauvegarde. Cela implique un contingentement éventuel, l'imposition de restrictions ou l'arrêt de l'importation du produit déterminé.

En matière fiscale, un accord a été conclu le 18 février 1950, relatif à l'unification complète des droits d'accise, entre l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise et les Pays-Bas (1).

Il résulte de ce qui précède que si on n'a pas assisté en 1950 à l'application de décisions spectaculaires ni à la naissance de l'Union économique totale, de nouvelles étapes ont été franchies dans la voie de l'établissement et d'un fonctionnement efficace de l'Union économique.

§ 2. — SITUATION ÉCONOMIQUE DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG (2)

1. — *Production.*

L'indice de la production industrielle (1937/38 = 100) atteint en moyenne 118 en 1950, contre 113 en 1949 et 119 en 1948. L'augmentation est fortement influencée par la production de fer et d'acier, dont l'indice monte de 114 en 1949 à 124 en 1950. Malgré cette hausse de la production, l'exploitation des mines est en net recul. Mais les minerais de provenance nationale ne jouent qu'un rôle secondaire dans l'industrie luxembourgeoise du fer et de l'acier.

L'activité est satisfaisante dans les industries textiles, du tabac, de métaux non ferreux et de la construction. L'industrie textile tire avantage de l'élargissement des possibilités d'exportation vers la Hollande et de l'accroissement de la demande intérieure. D'autre part, la confection subit les conséquences préjudiciables de la concurrence néerlandaise.

L'emploi se maintient au niveau de 1949 (environ 35.000 travailleurs). Le chômage reste insignifiant.

---

(1) Cfr. chapitre : Finances publiques.

(2) L'économie luxembourgeoise en 1950 (*Bulletin du Service d'Etudes et de Documentation économiques et de l'Office de la Statistique générale*, vol. 1, nº 4, octobre-décembre 1950, p. 219. 276 (Grand-Duché de Luxembourg, Ministère des Affaires économiques).

Grand-Duché de Luxembourg

Production industrielle

(1937/1938 = 100)

BRANCHES INDUSTRIELLES	1949	1950
Industries extractives	**73**	**74**
Extraction de minerai de fer	64	59
Extraction de la pierre	96	111
Industries manufacturières	**116**	**121**
Industrie des denrées alimentaires	88	76
Boissons et industrie du tabac	108	117
Industrie textile	85	99
Fabrication de chaussures et d'articles d'habillement	93	83
Industrie du bois	162	126
Industrie du meuble et de l'ameublement	105	95
Impression et édition	103	100
Industrie du cuir	54	57
Industries chimiques et parachimiques	109	103
Industries des produits minéraux non métalliques	117	131
Industrie sidérurgique	114	124
Transformation des métaux	153	138
Electricité, gaz	**119**	**129**
Energie électrique	121	136
Production et distribution de gaz	113	111
Indice général	**113**	**118**

Source : Service d'Etudes et de Documentation économique du Grand-Duché de Luxembourg.

Dans l'agriculture, les récoltes sont, en général, très favorables. L'indice de production (1935/39 = 100) passe de 98 en 1949 à 110 en 1950. La récolte des céréales et des plantes sarclées a été abondante.

En ce qui concerne la production animale, il y a lieu de relever l'augmentation de la production laitière, qui se chiffre à 3,3 % par rapport à 1949 et à 9,4 % par rapport à 1937. La production de viande de porc et de veau reste cependant inférieure à celle d'avant-guerre.

Le niveau élevé de la production a permis un accroissement substantiel des exportations, au point que le solde bénéficiaire de la balance commerciale luxembourgeoise est estimé comme devant être plus que doublé par rapport à 1949.

Grand-Duché de Luxembourg

Production sidérurgique

PÉRIODE	Nombre de hauts fourneaux à feu	Production (en tonnes)			Indices pondérés (a)
		Fonte	Acier	Laminés	
1929 Moyenne mensuelle	38	242.175	225.453	177.273	136
1937 Moyenne mensuelle	22	209.374	209.186	171.699	126
1938 Moyenne mensuelle	19	129.225	119.709	98.692	74
1948 Moyenne mensuelle	21	218.682	204.404	164.415	124
1949 Moyenne mensuelle	22	197.673	189.321	150.907	114
1950 Moyenne mensuelle	23	208.240	204.224	166.741	124
1950 Janvier	20	176.704	169.705	139.593	104
Février	21	171.365	168.956	140.586	103
Mars	22	198.878	197.056	161.524	119
Avril	22	188.445	180.455	145.477	109
Mai	22	188.055	181.758	149.304	111
Juin	21	204.131	199.531	160.888	120
Juillet	21	207.504	204.615	163.009	122
Août	22	213.077	215.199	176.414	129
Septembre	25	226.926	224.421	181.292	135
Octobre	24	245.564	243.085	198.100	147
Novembre	26	244.400	240.286	196.977	145
Décembre	26	233.835	225.622	187.731	138

Source : Groupement des Industries sidérurgiques du Grand-Duché de Luxembourg.

(a) Moyenne mensuelle des années 1937 et 1938 = 100.

2. — *Finances et prix.*

Le Luxembourg n'a pu échapper à la hausse des prix mondiaux, de sorte que l'index du coût de la vie est passé de 107,08 en décembre 1949 à 114,88 en décembre 1950.

Il se trouvait au niveau 109,68 en juin 1950.

Cette hausse a eu pour conséquence une augmentation de 5 % des rémunérations à la date du 1er octobre pour les travailleurs et du 1er novembre pour les fonctionnaires.

La hausse du coût de la vie résulte aussi, en partie, du caractère anormal des achats massifs de la population sous l'influence des événements internationaux. La course aux provisions se reflète dans l'évolution des versements et retraits à la Caisse d'Epargne de l'Etat.

Grand-Duché de Luxembourg

Indices du coût de la vie

Situation au premier du mois
(1er janvier 1948 = 100)

	1948	1949	1950
Janvier ...	100,00	102,94	110,85
Février....	100,62	103,98	110,09
Mars	100,84	103,04	110,03
Avril	100,78	102,51	109,13
Mai	100,62	102,62	109,19
Juin	100,93	102,82	109,68
Juillet	102,18	111,20	109,44
Août.....	102,76	112,65	111,01
Septembre.	102,29	112,17	111,84
Octobre ...	101,26	110,37	114,03
Novembre	110,09	109,87	114,76
Décembre .	101,13	110,83	114,88
Moyenne annuelle	101,21	107,08	111,24

Source : Office de la Statistique générale du Grand-Duché de Luxembourg.

En avril, de juin à octobre et en décembre, les retraits ont dépassé les versements.

L'excédent du budget ordinaire de 1950 atteint 18 millions de francs contre 458, 7 millions de francs en 1949.

§ 3. — SITUATION ÉCONOMIQUE DES PAYS-BAS

La situation économique des Pays-Bas en 1950 peut, dans l'ensemble, être considérée comme favorable notamment du point de vue de la production, de la productivité, et de l'emploi. Le déficit de la balance des paiements est passé, cependant, de 0,3 milliard de florins en 1949, à 1,1 milliard de florins. Cette aggravation doit être attribuée d'abord à la disparition de certains éléments exceptionnels dont avait bénéficié l'année antérieure, entr'autres la libération du commerce avec l'Allemagne et une récolte particulièrement bonne, ensuite, à la détérioration des termes d'échange, à la formation de stocks spéculatifs et au niveau élevé des investissements. L'économie des Pays-Bas a d'ailleurs, au cours de l'année, subi également les effets, d'une part, de la dévaluation de 1949, et, d'autre part, des événements de Corée et de la politique internationale d'armement.

1. — *Evolution générale.*

Le revenu national des Pays-Bas est passé de 15,9 en 1949 à 17,6 milliards de florins en 1950, accroissement dû principalement à la hausse des prix, Le chiffre déjà élevé des investissements bruts de 1949 est encore dépassé en 1950 : il atteint 3,6 milliards de florins, soit 20,5 % du revenu national, contre 3,2 milliards de florins ou 20,1 % en 1949. Cet effort a été rendu possible, partiellement, par la réduction des dépenses de consommation dont l'indice (1947 = 100) n'est revenu que de 105 à 104 à la suite des achats extraordinaires de juillet-septembre 1950. C'est ainsi que le financement des investissements a aggravé le déficit de la balance des paiements.

2. — *Production et emploi.*

L'indice de la production industrielle révèle une remarquable augmentation par rapport à 1949. Particulièrement à la fin de l'année, une hausse accentuée a été enregistrée sous l'influence des événements internationaux.

Pays-Bas

Production, emploi et productivité dans l'industrie (a)

(1938 = 100)

DÉSIGNATION	1948	1949				1950			
	4e trimestre	1re trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre
Production ..	126(d)	119(d)	121	125(d)	138(d)	132	131	143	150
Emploi (b) ...	140	142(d)	143	144	146(d)	147	148	151	153
Productivité (c)	90(d)	84(d)	85(d)	87(d)	95(d)	90	89	95	98

(a) Industrie de la construction non comprise.
(b) Moyenne des indices du début et de la fin du trimestre.
(c) Après élimination de la variation saisonnière.
(d) Chiffres rectifiés.

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek.

Le progrès par rapport à 1949 apparaît nettement dans quasi tous les secteurs industriels.

Pays-Bas

Indices de production par industrie
(1938 = 100)

INDUSTRIE	1948	1949	1950
Matériaux de construction	95	110	125
Produits chimiques	105	110	—
Confection	71	83	88
Cuir, caoutchouc, chaussures	166	161 (a)	179
Charbon	82	87	91
Produits métalliques	124 (a)	143 (a)	159
Papier	110	116 (a)	136
Textile	105	122	136
Travaux d'utilité publique	148	160	181
Produits alimentaires	97	107	112

(a) Chiffres rectifiés.

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek.

La production agricole atteint, en 1950, l'indice 107 par rapport à 1939. Comparativement à 1949, les résultats d'ensemble de la récolte sont en baisse, à l'exception de l'orge et des légumineuses. Toutefois, il convient de signaler que la récolte de 1949 avait été exceptionnellement bonne.

Pays-Bas

Estimation des récoltes
(en milliers de tonnes)

ANNÉE	Froment	Seigle	Orge	Avoine	Légumineuses	Pommes de terre	Betteraves sucrières
1938	434	551	140	447	137	2.843	1.520
1939	417	603	146	449	186	3.050	1.716
1948	306	382	138	316	46	5.870	1.893
1949	425	517	189	424	91	4.605	2.943
1950	295	421	232	382	100	4.052	2.717

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek.

La production laitière passe de 5.354.000 t en 1949 à 5.723.000 t en 1950. L'indice de la production de beurre (1938 = 100) se situe à 92, contre 83 en 1949. La production fromagère connaît, par contre, une légère diminution, l'indice revenant de 102 en 1949 à 97.

Pays-Bas

Nombre de chômeurs

Situation au 31 décembre

(en unités)

DÉSIGNATION	1948	1949	1950
Chômeurs complets inscrits	44.800	60.000	80.900
Chômeurs D. U. W. inscrits (a)	25.100	27.900	25.200
« Wachtgelders » (b)	1.500	800	2.200
Total	**71.400**	**88.700**	**108.300**

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek.

(a) Les ouvriers D. U. W. (Dienst Uitvoering Werken) sont des chômeurs utilisés par les services publics.
(b) En disponibilité.

Dans le domaine des transports, on constate une forte augmentation du trafic maritime des marchandises, due surtout et entre autre au port pétrolier de Rotterdam.

Le nombre total des chômeurs progresse de 22 % par rapport au 31 décembre 1949 ; cette aggravation qui est due exclusivement à l'augmentation du nombre de chômeurs complets, résulte principalement de l'accroissement de la population , de la démobilisation et de la réduction des emplois publics. Dans l'agriculture et dans l'industrie, le chômage a augmenté respectivement de 31 % (16.000 — 20.900) et de 32 % (27.700 — 36.000).

3. — *Commerce extérieur.*

Le déficit de la balance commerciale s'élève à 2.465 millions de florins, soit environ 1 milliard de florins de plus qu'en 1949.

Pays-Bas

Commerce extérieur

PÉRIODE	Importation	Exportation	Solde	Pourcentage de couverture
	(en millions de florins)			
1938	1.414	1.038	376	73
1948	4.919	2.670	2.249 (a)	54
1949	5.297 (a)	3.794	1.503 (a)	72
1950	7.753	5.288	2.465	68

(a) Chiffres rectifiés.

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek.

Grâce aux circonstances favorables de l'époque, les exportations à la fin de 1949 avaient pu s'accroître considérablement, surtout à destination de l'Allemagne Occidentale. Au commencement de l'année 1950, les importations ont fortement augmenté, afin de reconstituer les stocks. De plus, pendant le dernier semestre de 1950, les termes d'échanges se sont détériorés.

L'augmentation des importations porte surtout sur les produits alimentaires et les matières premières industrielles, tandis que l'accroissement le plus important des exportations concerne les groupes du lait, des dérivés du lait et les œufs, les fils, les tissus, les vêtements, les machines et les huiles minérales.

En outre, 18,3 % des importations totales néerlandaises proviennent de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise qui prend ainsi le premier rang parmi les principaux pays d'où proviennent les importations. Cependant, les exportations néerlandaises vers la Belgique ont reculé au bénéfice des exportations vers l'Allemagne.

Pays-Bas

Exportation par pays de destination

PAYS	En millions de florins			En pourcentage du total		
	1948	1949	1950	1948	1949	1950
Royaume-Uni	382	615	781	14,3	16,2	14,7
Belgique-Luxembourg....	422	507	722	15,8	13,4	13,6
Indonésie.....	200	392	300	7,5	10,3	5,6
Allemagne	160	409	1,143	6,0	10,8	21,6
France	216	271	240	8,1	7,1	4,5
Etats-Unis d'Amérique ..	73	111	227	2,7	2,9	4,2

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek.

Pays-Bas

Importation par pays de provenance

PAYS	En millions de florins			En pourcentage du total		
	1948	1949	1950	1948	1949	1950
Etats-Unis d'Amérique ..	861	878	599	17,5	16,6	11,6
Belgique-Luxembourg....	730	760	1.430	14,8	14,3	18,3
Royaume-Uni	462	582	760	9,4	11,0	9,8
Indonésie.....	334	406	610	6,8	7,7	6,5
Allemagne	267	359	980	5,4	6,8	12,6
France	239	364	373	4,9	6,9	4,8

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek.

A la conférence Néerlando-Indonésienne de novembre 1950, il a été décidé que dorénavant les deux partenaires conduiraient séparément les conversations commerciales et monétaires avec les pays tiers ; en même temps, un accord commercial a été conclu, prenant cours au 1er octobre 1950 et suivant lequel, en un an, les Pays-Bas exporteront vers l'Indonésie pour 300 millions de florins et importeront de ce pays pour 435 millions de florins.

4. — *Finances.*

Le stock monétaire est passé de 7.552 millions de florins au 31 décembre 1949 à 7.081 millions de florins au 31 décembre 1950 ; la monnaie fiduciaire est tombée de 3.126 millions à 2.967 millions de florins, la monnaie scripturale de 4.426 millions à 4.114 millions de florins.

A deux reprises en 1950, des montants provenant de la contre-partie de l'aide Marshall ont été libérés (300 millions de florins et 250 millions de florins). Ces montants ont servi, en grande partie, à financer les dépenses déjà portées au budget.

Pays-Bas

Prévisions budgétaires

(en millions de florins)

DÉSIGNATION	Budget ordinaire		Budget extraordinaire I		Budget extraordinaire II	
	1950 (a)	1951	1950 (a)	1951	1950 (a)	1951
Dépenses	3.201	3.642	1.104	677	1.220	824
Recettes	3.899	4.289	170	12	302	232
	+ 698	**+ 647**	**— 934**	**— 665**	**— 918**	**— 592**
Fonds d'égalisation de l'agriculture	—	—	— 236	— 175	—	—
Solde	**+ 698**	**+ 647**	**—1.170**	**— 840**	**— 918**	**— 592**

(a) Budget ajusté.

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek.

D'importantes modifications ont été apportées au système fiscal. Ainsi, la taxe d'entreprises entr'autres a été supprimée et les impôts sur les sociétés augmentés ; en outre, le blocage des dividendes a été assoupli, ce qui a permis à la plupart des sociétés anonymes de porter la distribution des dividendes à 9 %. En compensation de la réduction des impôts sur les revenus et sur les salaires, une aggravation de la taxe de transmission a été annoncée.

Une loi du 4 novembre 1950 approuve l'octroi d'un crédit de 280 millions de florins à l'Indonésie pour lui permettre d'exécuter des paiements aux Pays-Bas.

Dans le courant de l'année, des actions et des obligations ont été émises pour une valeur respective de 59 millions de florins et de 271 millions de florins, contre 28 et 95 millions de florins en 1949. Dans le total de 271 millions de florins d'obligations, 200 millions ont été émis pour compte de l'Etat.

Depuis le début du fonctionnement de l'Union Européenne des Paiements, jusqu'à la fin de l'année, les Pays-Bas se sont endettés de 75 millions d'unités de compte. La première tranche de 20 % du quota est ainsi dépassée.

5. — *Prix.*

Les prix de gros ont été orientés à la hausse pendant l'année 1950 mais surtout au cours du second semestre. L'indice en est passé de 110 en décembre 1949 (1948 = 100) à 115 en juillet et 128 en décembre 1950. L'indice des prix de détail a évolué de 226 au 15 décembre 1949 à 241 au 15 juin et 249 au 15 décembre 1950 (indice du coût de la vie suivant des enquêtes budgétaires de 1935/'36 - 1938/'39 = 100).

Si, au début de l'année, certains prix ont été libérés entr'autres ceux des textiles, après la tension consécutive aux événements internationaux, un contrôle plus sévère a été instauré.

Dans le cours de l'année, les salaires ont subi deux hausses de 5 %, à la date du 1er janvier et du 1er septembre. L'index des salaires et des traitements, sur la base du 30 juin 1938 au 30 juin 1939 = 100, est monté, dans l'industrie, de 182 au 31 décembre 1949 à 202 au 31 décembre 1950, et, dans l'agriculture de 275 à 305. Dans l'industrie, la moyenne des gains bruts est passé de 208 à 227.

La « Nederlandsche Bank » a modifié, au début de l'année, tous les taux d'intérêt. Le taux d'escompte des traites et des billets à ordre notamment a été augmenté de 1/2 %. Cette mesure a entr'autres pour but d'entraver l'extension des crédits bancaires et de combattre la spéculation.

Section III. — PLAN SCHUMAN

Les difficultés rencontrées dans la voie de l'unification économique de l'Europe selon les méthodes qui prévalent à l'Organisation Européenne de Coopération Economique et au sein de l'Union Economique Benelux ont suggéré qu'il serait peut-être plus aisé et plus efficace de commencer cette unification par l'intégration progressive de quelques industries de base.

L'initiative de cette proposition revient à M. SCHUMAN qui, le 9 mai 1950, suggéra l'intégration européenne des industries du charbon et de l'acier.

Au cours de l'année 1950, ce projet en est resté au stade des discussions, mais il importe de situer dans le temps l'origine de cette nouvelle tentative de rapprochement, car elle s'explique largement par les conditions politiques, économiques et sociales qui prévalaient à l'époque.

Les objectifs poursuivis sont à la fois d'ordre politique, social et économique : il s'agit de favoriser un développement pacifique, d'égaliser dans le progrès les conditions de vie et de travail de la main-d'œuvre et de mettre en commun des éléments de base de la production industrielle des pays intéressés en vue d'assurer le plus haut niveau de productivité et de garantir à tous les utilisateurs du marché commun un égal accès aux sources de production. Parmi ces objectifs, ce sont principalement les moyens à mettre en œuvre dans le domaine économique, qui rencontrèrent au cours des négociations le plus de difficultés. En effet, les conditions de production du charbon et de l'acier sont fort différentes dans les pays qui se sont déclarés partisans du principe mis à la base du plan Schuman. Le cas belge est particulièrement flagrant à cet égard.

Les négociations en vue de l'élaboration du traité peuvent se caractériser par plusieurs phases. Du 20 juin au début du mois d'octobre, une série de comités d'études cherchent à établir une proposition constructive tout en évitant de confier de trop grands pouvoirs à une haute autorité. A partir du mois d'octobre, il semble qu'une orientation nouvelle apparaisse dans les travaux ; elle résulte partiellement, d'une accentuation des préoccupations de lutte contre les cartels, voisines de celles qui inspirèrent la législation anti-trust aux Etats-Unis, elle s'explique partiellement aussi par les répercussions des événements de Corée qui ont à la fois rendu à l'Allemagne une plus grande liberté d'action et transformé, au moins en ce qui concerne les matières premières, une économie mondiale à tendance pléthorique en une économie de pénurie, d'autre part. Enfin, les organisations ouvrières firent admettre leur point de vue à savoir qu'elles doivent être consultées au même titre que les associations de producteurs. A la fin de l'année 1950, les pourparlers étaient suffisamment avancés pour être poursuivis à l'échelon des Ministres compétents.

Les négociations débutèrent à Paris le 20 juin 1950 : les travaux poursuivis jusqu'en 1951 dans diverses commissions, aboutirent à un projet de traité paraphé le 18 avril 1951, et qui a été soumis ensuite aux Parlements des divers pays intéressés.

SEPTIÈME PARTIE

Economie du Congo Belge et du Ruanda Urundi

ÉCONOMIE DU CONGO BELGE ET DU RUANDA-URUNDI

L'année 1950 est caractérisée par une situation financière saine et des progrès remarquables dans l'exécution du Plan décennal. Le boni de la balance commerciale s'est sensiblement amélioré et l'évolution des termes d'échange a été favorable. La balance des paiements s'est clôturée par un solde bénéficiaire. Le solde envers la Belgique a également été positif, en raison notamment des transferts de fonds pour les nouveaux investissements et des emprunts placés dans la mère-patrie (1).

SECTION I. — POPULATION

§ 1. — POPULATION INDIGÈNE

La population indigène s'élevait, au 1er janvier 1950, à 11.073.311 unités et celle du Ruanda-Urundi à 3.808.191. Au 1er janvier 1949 ces chiffres étaient respectivement de 10.910.208 et de 3.793.922 unités. L'exode des indigènes en provenance des centres coutumiers continue ; le pourcentage de la population extra-coutumière passe de 17,4 à 18,3. L'Administration coloniale espère améliorer le bien-être des régions agricoles, en stimulant le mouvement coopératif entravé jusqu'à présent par des considérations d'ordre juridique : un nouveau statut des coopératives a été élaboré en août 1949 et les premières coopératives instituées d'après ce nouveau régime ont été reconnues en 1950. Enfin, dans le but d'aider les indigènes, une Caisse d'Epargne du Congo Belge a été instituée par un décret du 10 juin 1950.

Le programme d'investissement du Fonds pour le Bien-Etre indigène, atteint 370 millions de francs, compte tenu des 48 millions de francs de crédits non utilisés de l'exercice 1949 et transférés au budget de 1950.

§ 2. — POPULATION NON INDIGÈNE

Du 1er janvier au 31 décembre 1949, la population non indigène du Congo Belge et du Ruanda-Urundi passe de 54.494 unités à 55.520 unités et le pourcentage de Belges de 73 % à 75 %. En outre, 2.000 colons belges se sont installés dans la Colonie, au cours de l'année 1950. La Société de Crédit pour le Colonat avait octroyé, fin 1950, 160 millions de crédit.

---

(1) Cf. *Banque du Congo Belge, Rapports du Conseil d'administration et du Collège des Commissaires, présentés à l'assemblée générale du* 15 *mai* 1951, Bruxelles, 1951, p. 17.

SECTION II. — PRODUCTION

La production s'est développée d'une façon satisfaisante. Dans le secteur de l'agriculture, la campagne cotonnière a été très bonne, tandis que la production des oléagineux a progressé, notamment en qualité, grâce au développement des plantations et au perfectionnement des procédés d'extraction.

La situation internationale a provoqué une hausse sensible de la demande de minerais et de métaux. La production de cuivre est passée à un niveau qui n'avait jamais été atteint jusqu'à présent. Ce résultat a été possible grâce à la mise en marche de nouvelles installations hydro-électriques, et au fait que la saison des pluies, à l'encontre de l'année 1949, a été plus clémente. L'extraction de minerai de plomb a cessé en 1950, par suite de l'épuisement des réserves. La production de manganèse s'est accrue considérablement grâce à l'activité d'une nouvelle société. L'extraction charbonnière s'est quelque peu développée sous l'impulsion de l'accroissement des besoins propres de la Colonie.

Production minière du Congo Belge et du Ruanda-Urundi

DÉSIGNATION	Unité	1948	1949	1950
Cuivre	t	155.481	141.399	175.920
Or fin	kg	9.324	10.384	10.557
Diamant industriel	ct	5.273.752	9.099.545	9.604.128
Diamant de joaillerie	ct	550.814	550.423	543.443
Cassitérite	t	18.145	18.351	17.545
Mixtes cassitérite-wolfram	t	397	69	446
Mixtes cassitérite-tantalite-columbite	t	522	882	1.102
Wolframite	t	219	332	197
Tantalo-columbite	t	145	116	135
Minerai de plomb	t	1.002	450	—
Minerai de manganèse	t	12.765	12.247	16.990
Charbon	t	117.494	152.370	159.967
Argent	kg	118	142	139
Cadmium	kg	18.056	24.635	29.668
Bismuth	kg	652	772	954
Étain des fonderies (a)	t	3.937	3.299	3.290
Cobalt-métal	t	6.396(b)	6.387	7.821
Cobalt granulé	t	1.740	1.975	2.176
Concentré de zinc (en métal contenu)	t	46.584	54.420	74.845

Source : Ministère des Colonies.

(a) Cet étain provient du traitement sur place d'une partie de la production de cassitérite.
(b) Chiffre rectifié.

De nouvelles sociétés ont été créées dans le but de développer la production minière. Plusieurs sociétés importantes élaborent des projets visant à l'extension de l'utilisation de l'énergie hydro-électrique. Dans le cadre du Plan décennal, le barrage de la rivière Tschopo destiné à l'électrification de Stanleyville, a été réalisé, de même qu'a été instaurée la « Société des Forces Hydro-Electriques du Bas-Congo », appelée à desservir les provinces de Léopoldville, de l'Equateur et du Kasaï.

Le mouvement d'industrialisation se poursuit, tant par la création d'entreprises nouvelles que par l'extension d'entreprises déjà existantes. Les progrès sont surtout remarquables dans l'industrie de la construction et l'industrie alimentaire. Une briqueterie mécanique et une tuilerie, notamment, ont été installées à Léopoldville. Une margarinerie a été érigée à Léopoldville, une brasserie à Costermansville et une huilerie à Usumbura. Une société ayant pour objet la transformation et le traitement des métaux, a été constituée à Elisabethville. Le Service des Mines du Gouvernement Général préconise la création d'une industrie sidérurgique au Congo.

SECTION III. — TRANSPORT

Les moyens de transport congolais ont continué à prendre de l'extension et à se moderniser : la flotte fluviale s'est accrue de plusieurs unités, notamment pour le transport des indigènes ; de nouvelles locomotives ont été mises en circulation. Un projet de loi a été déposé, visant à modifier le statut organique de l'OTRACO, afin de rationaliser davantage son exploitation.

Les études en vue du raccordement routier de Stanleyville à Costermansville et de la liaison ferroviaire Kamina-Kabalo se sont poursuivies. A la Conférence interafricaine des transports, qui s'est tenue en novembre à Johannesburg, l'attention a été attirée sur l'importance internationale de cette ligne de chemin de fer.

Le développement des relations commerciales avec l'étranger se heurte encore parfois à des difficultés en matière de communications, notamment à Matadi. Le Lualaba Supérieur a été obstrué d'avril à juin par des bancs de papyrus. A Elisabethville, des installations de stockage et de distribution d'essence ont été érigées afin de permettre l'acheminement direct des huiles minérales au départ du port de Lobito.

Les circonstances favorables de 1950 ont permis une augmentation des tarifs de transports, à partir du 1er novembre. La ligne maritime Anvers-Matadi a été renforcée, par la mise en service de deux nouveaux paquebots, le « Baudouinville » et le « Charlesville ».

SECTION IV. — COMMERCE EXTÉRIEUR

L'évolution du commerce extérieur du Congo Belge en 1950 est caractérisée par une augmentation du solde bénéficiaire de la balance commerciale, résultant d'une forte hausse des exportations et d'un léger fléchissement des importations.

Commerce extérieur du Congo Belge et du Ruanda-Urundi
(en millions de francs)

ANNÉE	Exportation	Importation	Solde
1948	10.820	8.392	+ 2.428
1949	11.171	10.320	+ 851
1950 (a)	13.595	9.559	+ 4.036

(a) Chiffres provisoires.

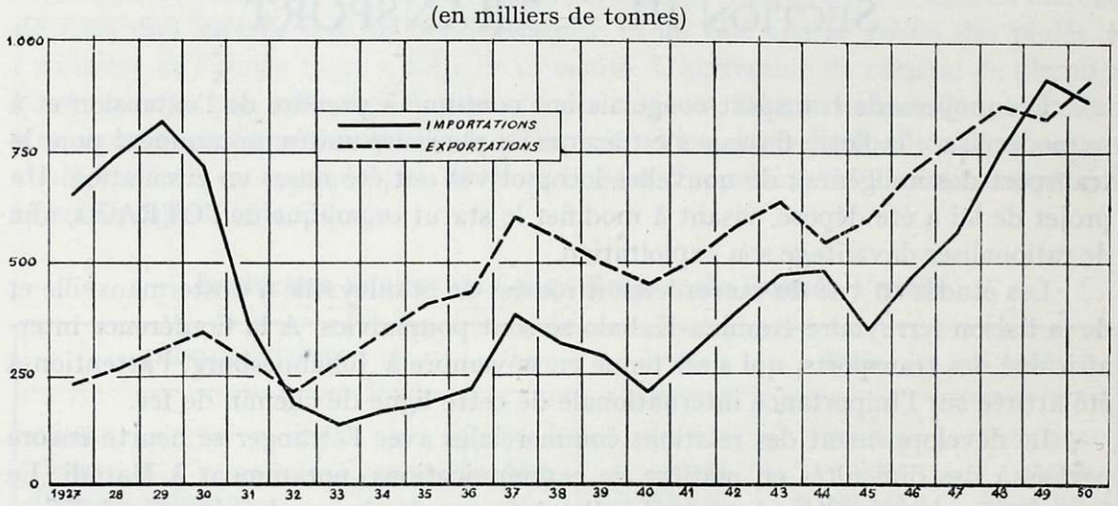
Source : Gouvernement général du Congo Belge, Secrétariat général.

Les changements importants intervenus, au cours des dernières années, dans la structure du commerce extérieur du Congo, rendent difficiles et diminuent l'intérêt d'une comparaison avec les années d'avant guerre. Aussi, dans les tableaux a-t-on pris comme référence, l'année 1948 qui subit déjà moins les effets des circonstances exceptionnelles de l'immédiat après-guerre. D'ailleurs, à partir de 1948, la valeur officielle des exportations se rapproche davantage de la valeur réelle. Il y a lieu de considérer, par ailleurs, que 1948 fut une année très prospère.

Commerce spécial du Congo Belge

Quantité

(en milliers de tonnes)

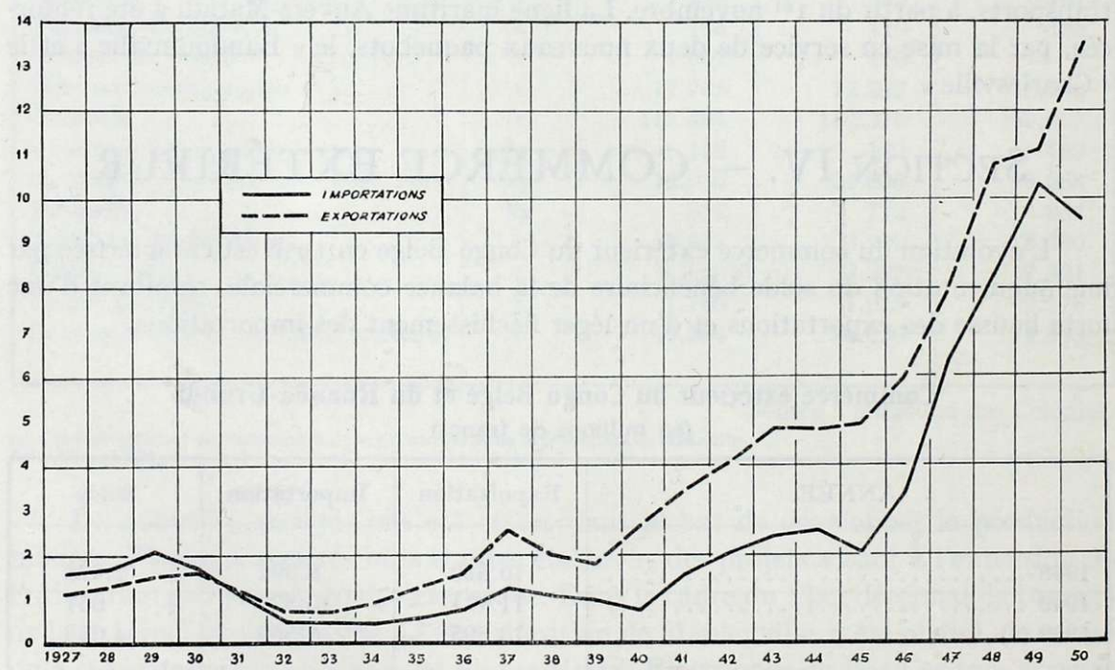


Source : Gouvernement Général du Congo Belge, Secrétariat général.

Commerce spécial du Congo Belge

Valeur

(en millions de francs)



Source : Gouvernement général du Congo Belge, Secrétariat général.

§ 1. — EXPORTATION

La valeur des exportations s'élève en 1950 à 13.595 millions de francs, contre 11.171 millions en 1949. Les quantités atteignent un niveau record: 913.000 tonnes, contre 829.000 tonnes en 1949, et 854.000 tonnes en 1948. Par rapport à 1949, le pourcentage d'augmentation de la valeur des exportations a donc été supérieur à celui des quantités : les prix ont, en effet, considérablement augmenté en 1950.

Exportation du Congo Belge et du Ruanda-Urundi

(1948 = 100)

ANNÉE	Poids brut (en milliers de tonnes)	Valeur (en millions de francs)	Indice	
			Quantité	Valeur
1948	854	10.820	100	100
1949	829	11.171(b)	97	103
1950 (a)	913	13.595	107	126

(a) Chiffres provisoires.
(b) Chiffres rectifiés.

Source : Gouvernement général du Congo Belge, Secrétariat général.

Cependant, la poussée très vive des prix des produits coloniaux ne semble s'être manifestée, dans les statistiques officielles, qu'à partir du 1er novembre, et même pour certains, qu'après la fin de l'année. L'Administration Coloniale ne fixe, en effet, les valeurs de base pour la confection des statistiques que tous les trois mois, et sur base des trois mois écoulés ; dès lors, la valeur « officielle » est en retard sur la valeur « réelle » (1). Ce retard apparaît dans la comparaison des prix pratiqués sur les marchés internationaux avec les valeurs de base retenues par les services administratifs.

Valeurs de base de quelques produits du Congo

(en francs)

PRODUITS	1er novembre 1949	1er février 1950	1er mai 1950	1er août 1950	1er novembre 1950
Café Robusta (par 10 kg)	157	300	300	412	412
Café Arabica (par 10 kg)	246	381	435	470	495
Caoutchouc de plantation (par kg).....	13	13	16	25	39
Copal (par 100 kg)	756	1.006	1.145	1.292 (a)	1.292
Fibres de coton (par 100 kg) ..	2.766	3.046	3.214	3.214	3.395
Huile de palme (par 100 kg) ..	775	883	883	991	1.139
Diamant industriel (par carat) .	34,5	34,5	38 (b)	38	38
Cobalt granulé (par 10 kg)	130	148	148	148	164
Cuivre (par 100 kg)	1.465	1.465	1.671	1.845	2.102
Etain (par 10 kg)	860	860	711	734	910

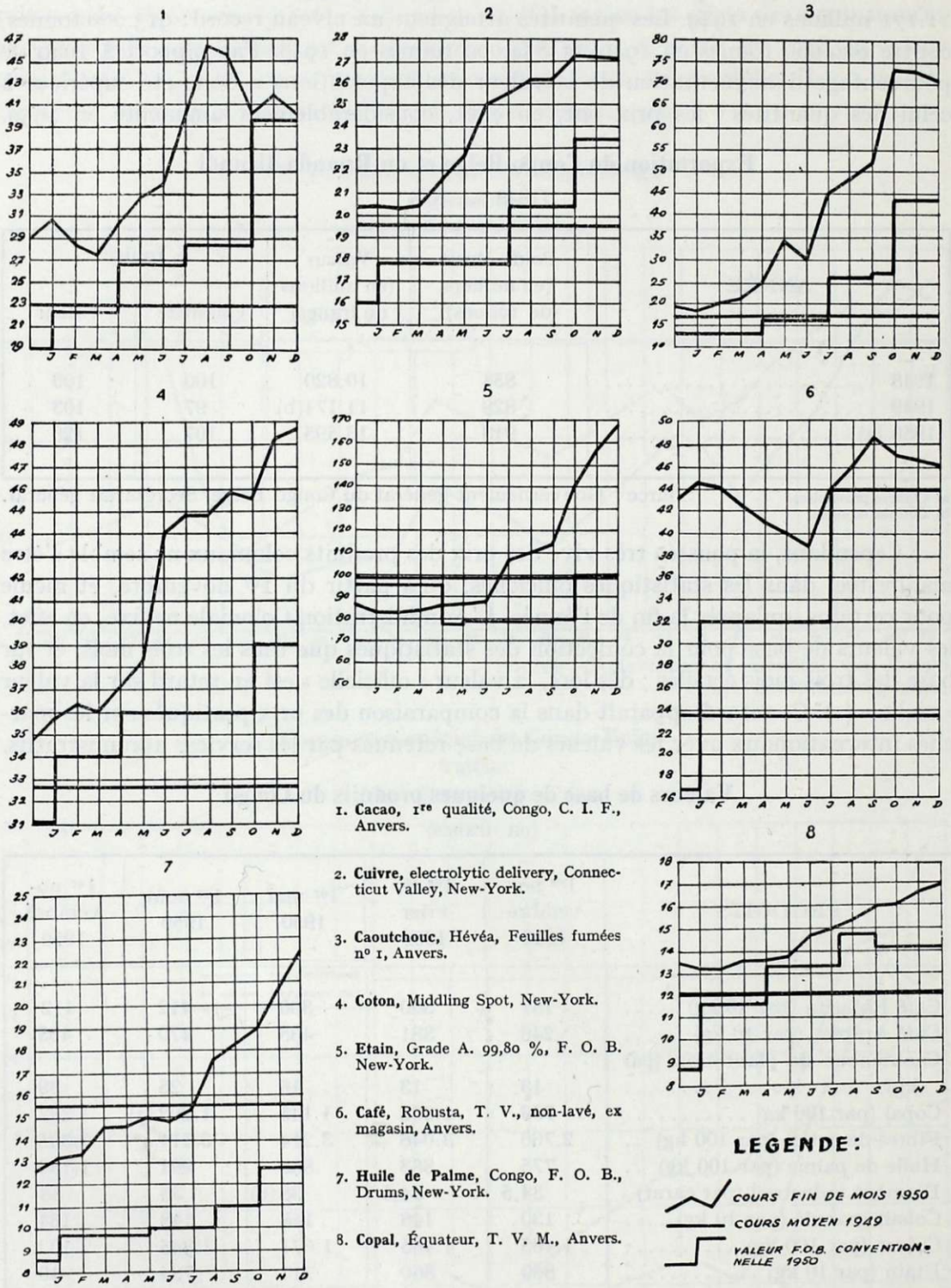
(a) Depuis le 16 août.
(b) Depuis le 1er avril.

Source : Gouvernement général du Congo Belge, Secrétariat général.

(1) Les valeurs conventionnelles F. O. B. au moyen desquelles les exportations sont valorisées s'obtiennent en additionnant les droits d'exportation aux valeurs de base.

Cotations des principales marchandises congolaises exportées

(en francs par kg)



1. **Cacao,** 1re qualité, Congo, C. I. F., Anvers.
2. **Cuivre,** electrolytic delivery, Connecticut Valley, New-York.
3. **Caoutchouc,** Hévéa, Feuilles fumées nº 1, Anvers.
4. **Coton,** Middling Spot, New-York.
5. **Etain,** Grade A. 99,80 %, F. O. B. New-York.
6. **Café,** Robusta, T. V., non-lavé, ex magasin, Anvers.
7. **Huile de Palme,** Congo, F. O. B., Drums, New-York.
8. **Copal,** Équateur, T. V. M., Anvers.

Référence : Bulletin mensuel des statistiques du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, 2e année, nº 8, janvier 1951.

Exportation du Congo Belge et du Ruanda-Urundi

Quantités exportées des principaux produits (a)

(milliers de tonnes)

DÉNOMINATION	Unité	1948	1949	1950 (b)	Pourcentage de variation de 1949 à 1950
Diamant industriel	carat	..	9.097.866	9.163.290	+ 0,7
Diamant de joaillerie	carat	..	725.112	536.307	— 26,-
Huile de noix palmistes....	1.000 t	17.602	14.293	14.582	+ 2,-
Café	1.000 t	30.545(c)	31.445	33.227	+ 5,7
Huile de palme	1.000 t	110.387(c)	121.766	130.131	+ 6,9
Noix de palmistes	1.000 t	83.375	80.034	85.772	+ 7,2
Fibres de coton	1.000 t	51.224	46.790	50.742	+ 8,4
Cuivre	1.000 t	157.397	151.415	167.007	+ 10,3
Copal.....	1.000 t	10.919	10.721	12.483	+ 16 4
Minerai de zinc	1.000 t	112.969(c)	110.375	129.869	+ 17,7
Cassitérite	1.000 t	14.625	13.690	16.353	+ 19,5
Cobalt	1.000 t	8.185(c)	7.492	9.026	+ 20,5
Caoutchouc	1.000 t	5.072	6.780	8.211	+ 21,1
Cuirs et peaux	1.000 t	1.211	1.363	1.789	+ 31,3
Bois	1.000 t	78.093	71.313	105.185	+ 47,5
Or	kg	10.103	12.980	12.097	— 6,8
Etain.....	1.000 t	3.922	4.589	4.020	— 12,4
Urena lobata	1.000 t	6.784	9.216	7.602	— 17,5
Huile d'arachide	1.000 t	5.372	9.673	5.442	— 43,7

(a) Poids brut.
(b) Chiffres provisoires.
(c) Chiffres rectifiés.

Source : Gouvernement général du Congo Belge, Secrétariat général.

La valeur des exportations est aussi influencée par l'augmentation, minime toutefois, de certaines taxes à l'exportation.

La hausse des prix a surtout été sensible pour le caoutchouc, le café et le coton mais plus modérée pour le cuivre, le cobalt et le copal. L'augmentation de la quote-part du café dans la valeur totale d'exportation est à relever.

1. — *Par catégorie de produits.*

Bien que l'élasticité de la production congolaise soit relativement faible, les quantités exportées ont pu être augmentées sensiblement pour plusieurs produits, notamment pour le caoutchouc (21,1 %) et le cobalt (20,5 %). Parmi les produits jouant un moindre rôle dans les exportations, il y a lieu de signaler la reprise des exportations de bananes (8.211 t pour une valeur de 187 millions de francs, contre 6.780 t pour une valeur de 93 millions de francs en 1949) et de fleurs de pyrèthre (1.656 t pour une valeur de 51 millions en 1950, contre 1.235 t pour une valeur de 28 millions en 1949).

Par contre, les exportations d'huile d'arachide et de sucre sont en diminution ; cette réduction est en rapport avec une plus large satisfaction des besoins de la consommation indigène.

La dévaluation de septembre 1949 a provoqué une rentrée supérieure de francs congolais, en provenance de certains pays importateurs, notamment des U. S. A. La hausse de la valeur des exportations d'or découle également de cette dévaluation, bien que la quantité exportée soit en régression. La politique suivie depuis la fin de 1948 en vue de développer la production d'or, en autorisant la livraison de 40 % de ce métal précieux au marché libre, ne semble donc pas avoir produit les effets escomptés (1).

La régression de l'exportation d'étain doit être mise en regard de l'augmentation des expéditions de cassitérite ; au total, les exportations accusent une hausse d'environ 1.300 t de métal.

Le pourcentage que représentent les produits minéraux dans la valeur totale des exportations revient de 53 % en 1949 à 50 % en 1950.

Exportation du Congo Belge et du Ruanda-Urundi

Principaux produits

DÉSIGNATION	Valeur (en millions de francs)			Pourcentage de variation de 1949 à 1950	Pourcentage de la valeur totale		
	1948	1949	1950 (a)		1948	1949	1950
Fibres de coton	1.465	1.395	1.772	+ 27,0	13,5	12,5	13,0
Huile de palme	1.206	1.168	1.310	+ 12,2	11,1	10,5	9,6
Café	474	562	1.272	+ 126,3	4,4	5,0	9,4
Noix palmistes	442	494	587	+ 18,8	4,1	4,4	4,3
Huile de palmistes	252	210	203	— 3,3	2,3	1,9	1,5
Caoutchouc	64	93	187	+ 101,1	0,6	0,8	1,4
Bois	138	107	182	+ 70,1	1,3	1,0	1,3
Copal	127	92	147	+ 59,8	1,2	0,8	1,1
Urena lobata	97	146	111	— 24,0	0,9	1,3	0,8
Cuirs et peaux	41	56	81	+ 44,6	0,4	0,5	0,6
Huile d'Arachide	89	156	75	— 51,9	0,8	1,4	0,6
Cuivre	2.990	2.697	3.197	+ 18,5	27,6	24,1	23,5
Cassiterite	744	921	1,011	+ 9,8	6,9	8,2	7,4
Cobalt	289	481	728	+ 51,4	2,7	4,3	5,4
Or	411	535	597	+ 11,6	3,8	4,8	4,4
Diamant industriel	273	332	390	+ 17,5	2,5	3,0	2,9
Diamant de joaillerie	210	147	106	— 27,9	1,9	1,3	0,8
Etain	286	438	337	— 23,1	2,6	3,9	2,5
Minerai de zinc	285	228	230	+ 0.9	2,6	2,0	1,7

(a) Chiffres provisoires. Source : Gouvernement général du Congo Belge, Secrétariat général.

En quantité, leur quote-part reste cependant approximativement la même : 37,8 en 1950, contre 37,1 en 1949. L'évolution de ces pourcentages confirme que les oscillations de prix des produits minéraux en 1950, grâce notamment à des accords internationaux sur les prix, ont été en général moins amples que celles des matières végétales de base.

(1) A la fin de 1950, le prix de l'or vendu au marché libre, à des fins industrielles, médicales et artistiques, a été porté à 67.000 F par kg.

Exportation du Congo Belge et du Ruanda-Urundi

Principales rubriques d'exportation

DÉSIGNATION	Quantité (en tonnes) (a)		Valeur (en millions de francs)		Pourcentage du total exporté			
					Quantité		Valeur	
	1949	1950 (c)	1949 (b)	1950 (c)	1949	1950	1949	1950
Produits végétaux	508.356	547.517	4.970.599	6.386.410	61,73	60,35	45,26	47,86
Minéraux	305.127	342.727	5.816.282	6.673.617	37,05	37,77	52,95	50,02
Produits animaux	1,801	2.298	80.460	118.365	0,22	0,25	0,73	0,89
Divers	8.230	14.793	116.130	164.720	1,00	1,63	1,06	1,23
Total	**823.514**	**907.335**	**10.983.471**	**13.343.112**	**100.00**	**100,00**	**100,00**	**100,00**
Exportations	823.514	907.335	10.983.471	13.343.112	99,35	99,39	98,32	98,15
Réexportations	5.363	5.604	187.393	251.792	0,65	0,61	1,68	1,85
Total général	**828.877**	**912.939**	**11.170.864**	**13.594.904**	**100,00**	**100,00**	**100,00**	**100,00**

(a) Poids brut.
(b) Chiffres rectifiés.
(c) Chiffres provisoires.

Source : Gouvernement général du Congo Belge, Secrétariat général.

Le progrès de l'industrialisation du Congo Belge influence aussi, dans une certaine mesure, la structure du commerce extérieur. C'est ainsi que la régression de l'exportation d' « urena lobata » est due à la création d'une usine de sacs à Léopoldville.

Afin de sauvegarder la réputation commerciale des matières premières congolaises, plusieurs ordonnances ont été prises, pour organiser le contrôle de la qualité de certains produits d'exportation.

2. — *Par pays de destination.*

La participation de la Belgique dans les exportations du Congo Belge (1) est en légère augmentation par rapport à 1949.

Exportation du Congo Belge et du Ruanda-Urundi

Répartition par pays de destination

(en pourcentage de la valeur totale)

PAYS DE DESTINATION	1948 (a)	1949 (a)	1950 (b)
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise	61,7	55,5	57,6
Allemagne	0,2	5,1	2,5
Etats-Unis	8,8	11,3	12,4
Royaume-Uni	12,6	12,9	10,8
Afrique du Sud	6,5	2,4	2,3

(a) Chiffres rectifiés.
(b) Chiffres provisoires.

Source : Gouvernement général du Congo Belge, Secrétariat général.

D'autre part, tandis que la participation de la Grande-Bretagne (1.469 millions de francs, soit 10,8 %), et surtout de l'Allemagne (341 millions de francs, soit 2,5 %) diminue, celle des Etats-Unis augmente (1.726 millions de francs, soit 12,4 %).

Parmi les autres pays de destination, signalons encore : la France (294 millions de francs, 1,9 %), les Pays-Bas (263 millions de francs, 1,9 %) et l'Italie (240 millions de francs, 1,8 %).

§ 2. — IMPORTATION

Les importations du Congo Belge et du Ruanda-Urundi sont en légère régression, par rapport à celles de 1949. La diminution de la valeur (7 %) est à peu près équivalente à celle des quantités (5 %).

---

(1) Le déséquilibre des échanges entre l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise et le Congo Belge est moindre qu'il ne paraît, une notable fraction des produits exportés à destination de la première n'y étant pas consommée mais réexportée vers d'autres pays, soit telle quelle, soit après traitement. Cette part des produits congolais n'est guère décelable dans les statistiques belges, mais on en a trace dans celles de certains pays (Allemagne par exemple).

Importation du Congo Belge et du Ruanda-Urundi

ANNÉE	Poids brut (en milliers de tonnes)	Valeur (en millions de francs)	Indice	
			Quantité	Valeur
1948	756	8.392	100	100
1949	913	10.320(a)	121	123
1950 (b)	866	9.559	115	114

(a) Chiffre rectifié.
(b) Chiffres provisoires.

Source : Gouvernement général du Congo Belge, Secrétariat général.

Toutefois, elles dépassent encore le record des 822 milliers de tonnes de 1929, année au cours de laquelle les investissements furent très importants.

La légère régression, par rapport à 1949, s'explique par une double cause. D'une part, le caractère exceptionnel des achats de certains produits à l'étranger a provoqué en 1949 la constitution de stocks et a causé une saturation du marché ; ce fut notamment le cas pour les tissus et la confection. D'autre part, l'importance de la production indigène ne cesse de croître. Ainsi, les importations de tissus de coton imprimés (non spécialement dénommés) tombent de 553 millions de francs en 1949 à 338 millions en 1950. Par ailleurs, les importations de charbon avaient fortement repris en 1949 à cause de la déficience de la production hydro-électrique, consécutive à la sécheresse.

1. — *Par catégorie de produits.*

La diminution du poste « machines et outils » est due, principalement, à la rubrique « Pièces détachées pour machines industrielles » qui se réduit de 729 millions de francs en 1949 à 460 millions de francs ; tandis que la diminution du groupe

Importation du Congo Belge et du Ruanda-Urundi

Tonnage des produits principaux (a)
(en milliers de tonnes)

DÉSIGNATION	1948	1949	1950 (b)	Pourcentage de variations de 1949 à 1950
Machines et outils	37,2	47,6	39,6	— 16,8
Véhicules	27,4	39,7	38,4	— 3,3
Tissus	10,5	11,3	7,3	— 35,4
Métaux et ouvrages spéciaux	97,5	108,6	106,3	— 2,1
Vêtements	4,2	5,0	3,7	— 26.—
Navires et bateaux	6,5	12,2	7,5	— 38,5
Mercerie et quincaillerie	7,4	8,1	9,5	+ 17,3
Huiles minérales	92,4	147,2	154.8	+ 5,2
Emballages usuels	36,2	29,0	34,0	+ 17,2
Charbons	184,6	239,1	206,5	— 13,6

(a) Poids brut.
(b) Chiffres provisoires.

Source : Gouvernement général du Congo Belge, Secrétariat général.

« Métaux et ouvrages spéciaux » résulte de la réduction des importations de la rubrique « Tuyaux, tubes et raccords en acier, non spécialement dénommés », qui revient de 153 millions de francs à 57 millions de francs.

Les diminutions n'affectent donc pas les investissements dont la tendance reste à l'accroissement, ainsi que les rubriques suivantes le suggèrent.

La rubrique « Navires et bateaux » est en diminution, mais les commandes passées pendant l'année sont en augmentation. Les achats de locomotives (rubrique « machines et outils ») par contre, sont en progression. La légère amélioration de la rubrique « véhicules » est la conséquence des achats importants de pneus pour autos et camions qui passent de 55 millions de francs à 122 millions de francs.

Importation du Congo Belge et du Ruanda-Urundi

Répartition par produit

DÉSIGNATION	Valeur (en millions de francs)			Pourcentage de la valeur totale			Pourcentage de variation de 1949 à 1950
	1948	1949	1950 (a)	1948	1949	1950	
Machines et outils	1.653	2.131	1.792	19,7	20,6	18,7	— 15,9
Véhicules	1.014	1.395	1.456	16,4	13,5	15,2	+ 4,4
Tissus	1.139	1.320	841	13,6	12,8	8,8	— 36,3
Métaux et ouvrages spéciaux	1.033	1.236	1.028	12,3	12,0	10,8	— 16,8
Vêtements	283	384	289	3,4	3,7	3,–	— 24,7
Navires et bateaux	142	364	252	1,7	3,5	2,6	— 30,8
Mercerie et quincaillerie	362	355	383	4,3	3,4	4,–	+ 7,9
Huiles minérales	220	322	340	2,6	3,1	3,6	+ 5,6
Emballages usuels	363	262	290	4,3	2,5	3,–	+ 10,7

(a) Chiffres provisoires. Source : Gouvernement général du Congo Belge, Secrétariat général.

La quote-part des produits fabriqués, dans la valeur totale, est ramenée de 86,13 % en 1949 à 82,56 % en 1950. Quant à celle des produits alimentaires, elle passe de 6,20 % à 8,83 %.

Des réformes profondes de la nomenclature douanière sont envisagées en rapport avec l'influence croissante de l'industrialisation sur les transactions commerciales avec l'étranger. Déjà en 1950, la composition de la rubrique « Machines et outils » a été modifiée, afin de mieux en faire apparaître la composition ; ceci rend assez difficile la comparaison avec les données antérieures.

2. — *Par pays de provenance.*

Aucun changement important n'est à mentionner, par rapport à 1949 : la quote-part de la Belgique est restée identique tandis que celle des Etats-Unis est revenue de 27,9 à 24,9 %.

Citons toutefois la diminution des importations d'origine japonaise (290 millions de francs en 1949 contre 188 millions de francs,) ainsi que l'accroissement des importations d'Allemagne (de 109 millions de francs en 1949 à 204 millions de francs) et de France (de 108 millions de francs en 1949 à 170 millions de francs).

Importation du Congo Belge et du Ruanda-Urundi

Répartition par pays de provenance

(en pourcentage de la valeur totale)

PAYS DE PROVENANCE	1948	1949	1950 (a)
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise	37,9	39,2	39,2
Etats-Unis	30,8	27,9	24,9
Royaume-Uni	10,2	10,5	9,1
Afrique du Sud	4,5	3,7	3,9

(a) Chiffres provisoires. Source : Gouvernement général du Congo Belge, Secrétariat général.

L'importance du marché congolais retient de plus en plus l'attention des milieux belges. L'industrie des fabrications métalliques (Fabrimétal) a ouvert un bureau à Léopoldville. La participation belge à la Foire Internationale d'Elisabethville en juillet 1950 fut aussi très importante.

SECTION V. — FINANCES

§ 1. — BUDGETS

1. — *Budget ordinaire.*

Les résultats provisoires du budget ordinaire du Congo font apparaître un boni, grâce à l'augmentation des recettes, et en particulier des droits de sortie, qui ont largement dépassé les prévisions.

Dans la comparaison des recettes et des dépenses de ces dernières années, il y a lieu de tenir compte de ce que les dépenses exceptionnelles qui figuraient, en 1949 (1) au budget ordinaire ont été transférées au budget extraordinaire en 1950 (2).

Budget ordinaire du Congo Belge

Résultats provisoires

(en millions de francs)

ANNÉE	Recettes	Dépenses	Solde
1948	5.223	4.713	510
1949	5.041	4.685	356
1950 (a) ..	5.008	4.560	448

(a) Prévisions. Source : Ministère des Colonies.

Le budget de 1950 prévoit 600 millions de francs pour le Fonds Spécial d'Egalisation des Budgets. Le produit de la réévaluation de l'encaisse-or et devises de la Banque du Congo Belge a permis de porter au budget extraordinaire un montant de 295 millions de francs en recettes extraordinaires, dont 245 millions ont été transférés également au Fonds d'égalisation des budgets. Le Fonds dans lequel on doit pouvoir puiser au profit du budget ordinaire, en cas de dépression économique, dispose actuellement de plus de 6 milliards de francs.

(1) Ces dépenses exceptionnelles s'élèvent, pour 1949, à 600 millions de francs.

(2) On en revient, ainsi, à la procédure qui était suivie avant 1937.

Budget ordinaire du Congo Belge

Principales recettes

DÉSIGNATION	Chiffres absolus (en millions de francs)		Pourcentage du total des recettes	
	1949 (a)	1950 (a)	1949	1950
Impôts sur les revenus	1.230	1.074	24,4	21,5
Droits de douane, accises, etc.	2.480	2.443	49,2	48,8
Impôt indigène	223	241	4,4	4,8
Produits des capitaux et revenus	238	276	4,7	5,5
Produits des régies	327	343	6,5	6,8

a) Résultats provisoires.

Souce : Ministère des Colonies.

Budget ordinaire du Congo Belge

Dépenses

(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1949 (a)	1950 (a)
Dépenses administratives :		
Institutions et services fonctionnant en Belgique	44	40
Services d'Afrique :		
Services administratifs, judiciaires et force publique	1.030	1.080
Services sociaux	770	834
Services économiques	1.194	1.341
Total	**3.038**	**3.295**
Dépenses diverses :		
Pensions	140	193
Dette publique	204	209
Non-valeurs, restitutions, dépenses d'exercice clos	47	43
Fonds d'égalisation des budgets	450	600
Fonds de Prévoyance de l'Otraco et de la Regideso	206	220
Total	**1.047**	**1.265**
Dépenses exceptionnelles :		
Bâtiments civils, travaux routiers, etc.	600	p. m.
Total général	**4.685**	**4.560**

(a) Résultats provisoires.

Source : Ministère des Colonies.

Le déficit du budget ordinaire du Ruanda-Urundi, pour 1950, a fortement diminué par rapport à 1949 (10 millions de francs contre 60 millions de francs).

2. — *Budget extraordinaire.*

Les dépenses extraordinaires du Congo en 1950 peuvent être scindées en deux parties : la première comprend les dépenses non prévues par le Plan décennal et qui s'élèvent à 542 millions de francs, la seconde les dépenses relatives au Plan décennal et qui atteignent 7.174 millions de francs. L'augmentation sensible par rapport à 1949 est à attribuer au fait que le budget extraordinaire de 1950 comporte un programme triennal qui s'échelonnera sur les années 1950, 1951 et 1952, pour les rubriques principales du Plan décennal. Semblable procédure a été suivie « parce que l'exécution au plus bas coût possible, de certains contrats d'entreprises et de certaines commandes de matériel nécessaires à l'accomplissement du plan décennal, demande que des marchés soient passés pour un ample ensemble de travaux ou de fournitures » (1). En effet, l'acquisition d'outillage et de matériel d'entreprise perfectionnés est conditionnée par les possibilités d'amortissement et, en conséquence, par l'envergure des commandes.

Budget extraordinaire du Congo Belge

(en millions de francs)

ANNÉE	Recettes	Dépenses	Solde
1948	9	998	— 989
1949	18	2.527	—2.509
1950	321	7.716	—7.395

Source : Ministère des Colonies.

Presque la moitié (3.607 millions de francs) des crédits prévus pour le Plan décennal est destinée à l'extension et la modernisation du réseau des communications.

Les prévisions de dépenses extraordinaires pour le Ruanda-Urundi passent de 70 millions de francs en 1949 à 160 millions en 1950. Le budget extraordinaire de cette dernière année est toutefois en équilibre grâce au prêt sans intérêt de 150 millions de francs, que la Belgique a consenti à la Trésorerie du Ruanda-Urundi. Au cours de l'année 1950, un plan décennal pour le développement économique et social du Ruanda-Urundi a été élaboré : les dépenses atteindraient quelque 3 milliards de francs.

§ 2. — MONNAIE ET CRÉDIT

Le développement de l'activité économique, ainsi que la hausse des prix et des salaires ont conduit à une expansion du montant de la monnaie en circulation. Le stock monétaire s'est accru de 20 % au cours de l'année 1950.

(1) Projet de loi contenant le budget des Recettes et des Dépenses extraordinaires du Congo belge et du Vice-Gouvernement général du Ruanda-Urundi, pour l'exercice 1950 (*Documents parlementaires*, Chambre des Représentants, session 1949/1950, nº 308, 8 mars 1950).

Banque du Congo Belge

Principales rubriques du bilan

(en millions de francs)

DATE	Encaisse-or	Avoirs en banque à l'étranger	Avoirs en banque en Belgique	Effets publics sur la Colonie, la Belgique et l'étranger	Billets et monnaies en circulation	Créditeurs à vue
31 décembre 1948	865	1.551	527	8.449	2.168	10.358
31 décembre 1949	1,115	1.123	424	7.510	2.422	8.803
31 décembre 1950	1.171	2.163	684	10.715	2.912	11.532

Source : Banque du Congo Belge.

Cette augmentation a surtout été sensible durant le dernier trimestre. La monnaie scripturale accuse, de son côté, une hausse de 40 %. Cet accroissement ainsi que celui des avoirs en devises, est en rapport étroit avec l'évolution favorable de la balance des paiements.

§ 3. — ÉMISSIONS

Les émissions nettes des sociétés anonymes ayant leur principale exploitation au Congo s'élèvent à 994 millions de francs, contre 378 millions en 1949. L'auto-financement est toutefois resté très important dans les sociétés congolaises. Les investissements privés de l'année 1950 sont évalués à 2,5 milliards de francs. D'autre part, par suite de la situation internationale, l'Afrique a exercé une grande force d'attraction sur les capitaux européens. Cela apparaît aussi dans l'évolution de l'indice des actions coloniales à la bourse de Bruxelles : il passe de 233 (1936/1938 = 100) à la fin de 1949 à 325 à la fin de 1950, tandis que l'indice général, y compris les valeurs coloniales, n'a augmenté que de 14 points au cours de la même période en montant de 174 à 188.

Les bénéfices nets des sociétés anonymes belges qui exercent leur activité principale au Congo et des sociétés congolaises, s'élèvent à 2.837 millions de francs, contre 2.789 millions en 1949 ; les bénéfices distribués atteignent 1.862 millions, contre 1.735 millions en 1949. Certaines catégories d'entreprises reprises en 1950 ne figurent toutefois pas dans les statistiques de 1949, aussi la comparaison entre les deux années n'est-elle pas rigoureuse.

L'augmentation de la dette publique est en rapport avec le financement du plan décennal ; en effet, en 1950, deux emprunts ont été lancés sur le marché belge, l'un d'un milliard de francs au début de l'année et un autre de 1.327 millions de francs à la fin de l'année, tandis qu'un emprunt de 60 millions de francs suisses a été émis en Suisse.

Dette publique du Congo Belge

(en millions de francs)

DÉSIGNATION	31 décembre 1949	31 décembre 1950
Dette consolidée	2.890	6.242
Dette flottante.	800	2.495
	3.690	**8.737**
Dette indirecte	1.283	2.087 (a)
	4.973	**10.824**

Source : Ministère des Colonies.

(a) Garanties en force au 31 décembre 1950.

Quelques autres emprunts de moindre importance ont été conclus, notamment, dans le cadre de l'aide économique américaine à l'Europe (« pool » des pays d'outremer) ; une somme de 1.778.000 dollars a aussi été réservée à la modernisation du réseau routier.

Section VI. — PRIX

Après une légère baisse au cours du premier semestre de 1950, l'indice du coût de la vie à Léopoldville s'est redressé pendant le deuxième semestre, sous l'influence des événements internationaux. L'indice au 1er janvier 1951 dépasse de deux points celui du 1er janvier 1950.

Indice du coût de la vie au Congo Belge

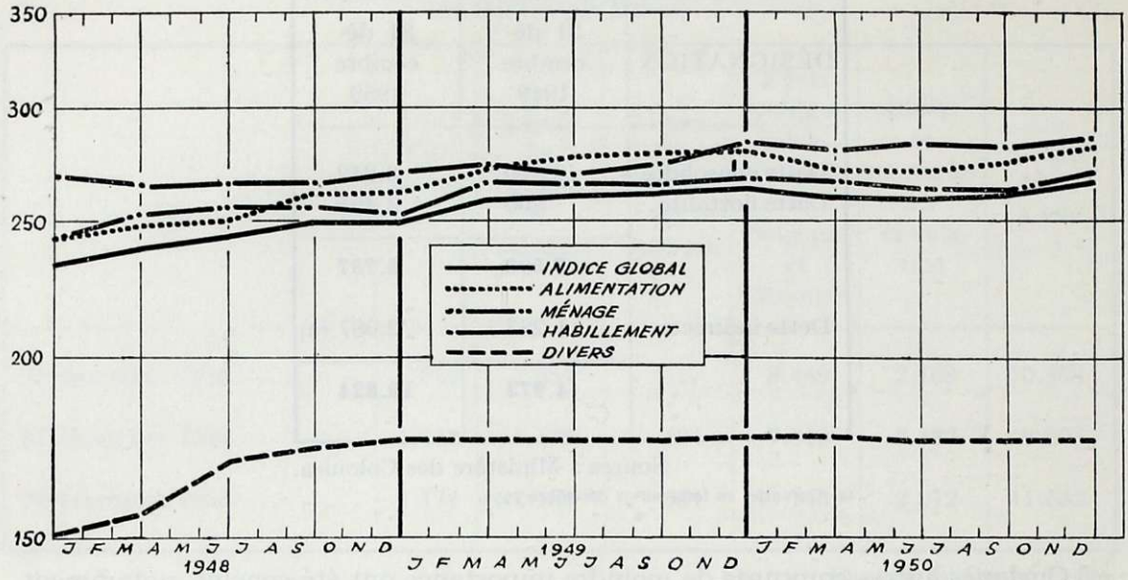
(1er juillet 1935 = 100)

DATE	Alimentation	Ménage	Habillement	Divers	Indice général
1950					
1 janvier	279	267	284	176	263
1 avril	271	266	281	176	259
1 juillet	270	263	283	175	258
1 octobre	275	262	282	175	260
1951					
1 janvier	281	270	287	175	265

Source : Gouvernement général du Congo Belge, Secrétariat général.

Index du coût de la vie au Congo Belge

(1er juillet 1935 = 100)



Source : Gouvernement Général du Congo Belge, Secrétariat général.

Quant à l'indice semestriel du coût de la vie pour les indigènes évolués, les données statistiques de 1950 ne sont pas encore disponibles. Cet indice sur la base du 1er janvier 1948 = 100 atteignait 110 au 1er novembre 1949.

LISTE DES TABLEAUX STATISTIQUES[1]

Pages

AGRICULTURE

Superficie cultivée. Recensements des 15 mai 1949 et 1950 36-37
Production agricole 38
Recensement des forêts et des étangs 41
Cheptel 42
Importation et exportation de produits agricoles 44
Importation et exportation de produits horticoles 45
Index des prix de vente agricoles et index des frais de production agricole 47

CHÔMAGE

Répartition des chômeurs selon la durée du chômage 21
Répartition des chômeurs par province 21
Moyenne journalière du nombre de chômeurs contrôlés 23
Moyenne journalière du nombre de chômeurs contrôlés en 1950. Chômeurs complets 26
Moyenne journalière du nombre de chômeurs contrôlés en 1950. Chômeurs partiels et accidentels 27
Moyenne journalière du nombre de chômeurs contrôlés en 1950. Chômeurs complets, partiels et accidentels 28

COMMERCE EXTÉRIEUR DE L'UNION ÉCONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE

Commerce spécial. Quantité et valeur 276
Commerce spécial par catégories de marchandises 282
Importation suivant l'usage des produits 283
Importation suivant l'usage et le degré de transformation des produits 284
Valeurs moyennes de quelques produits importés 285
Exportation suivant l'usage des produits 287
Exportation suivant l'usage et le degré de transformation des produits 288
Valeurs moyennes de quelques produits exportés 289
Importation de céréales et de produits dérivés 291
Importation des principaux produits alimentaires et boissons 292
Importation de minerais et de métaux 293
Importation de matières textiles 294
Importation de quelques autres matières premières 295
Importation de produits textiles 296
Importation des principaux produits métalliques 297
Importation de quelques produits fabriqués 298
Exportation par secteur industriel 300
Exportation de quelques produits alimentaires 301

---

(1) Par ordre alphabétique des rubriques principales.
Signification des signes employés dans les tableaux :
.. Non disponible
— Nul ou négligeable
/ Moyenne

Pages

Exportation des principales matières brutes ou simplement préparées 302
Exportation de produits textiles 303
Exportation des principaux produits métalliques 305
Exportation des principaux produits fabriqués 306
Importation par pays de provenance 308
Exportation par pays de destination 310
Principales exportations vers les Etats-Unis 312
Importation, exportation et balance commerciale apparente par zone monétaire en 1949 et 1950. 315
Importation, exportation et balance commerciale par zone monétaire en 1937, 1948, 1949 et 1950. . . . . 316 – 317
Balance des paiements internationaux en 1949 et 1950 . . . . . 320 – 322
Evolution et financement de la balance générale des paiements. 323

CONGO BELGE ET RUANDA-URUNDI

Production minière 352
Commerce extérieur 353
Exportation. Quantité et valeur 355
Valeurs de base de quelques produits du Congo 355
Exportation. Quantités exportées des principaux produits 357
Exportation. Valeur exportée des principaux produits. 358
Exportation. Principales rubriques d'exportation 359
Exportation. Répartition par pays de destination. 360
Importation. Quantité et valeur 361
Importation. Tonnage des produits principaux 361
Importation. Répartition par produit 362
Importation. Répartition par pays de provenance 363
Budget ordinaire. Résultats provisoires 363
Budget ordinaire. Principales recettes 364
Budget ordinaire. Dépenses 364
Budget extraordinaire 365
Banque du Congo Belge. Principales rubriques du bilan 366
Dette publique 367
Indice du coût de la vie 367

CONSOMMATION

Ventes à la consommation. 266
Ventes à la consommation. Indices par secteur et par catégorie d'articles . . . 267 – 268
Ventes à la consommation en 1950 269
Ventes à la consommation en 1950. Produits alimentaires 269

DISTRIBUTION

Entreprises commerciales. Gros et détail (d'après recensement) 116
Entreprises commerciales. Effectifs assujettis à la sécurité sociale. Répartition par branche d'activité 117
Entreprises commerciales. Effectifs assujettis à la sécurité sociale. Evolution. 119
Entreprises commerciales. Personnel assujetti à la sécurité sociale. Evolution . . . 119
Cartes professionnelles attribuées aux étrangers depuis 1946. Répartition géographique 120
Inscriptions et radiations au registre du commerce en 1950 123
Sociétés commerciales belges et congolaises ayant leur principale exploitation en Belgique 124
Déclarations de faillite et demandes de concordat préventif à la faillite 125

Pages

Indices des chiffres d'affaires des grossistes en alimentation générale à clientèle indépendante 126
Recettes du Timbre et des taxes assimilées au Timbre en 1950 127
Caisse Nationale de Crédit professionnel. Crédits accordés 128

EMPLOI

Main-d'œuvre civile et main-d'œuvre salariée en 1950. Répartition par branche d'activité 10
Effectifs des travailleurs occupés assujettis à la sécurité sociale 11
Personnel occupé dans l'industrie et le commerce 12
Nombre d'ouvriers occupés dans certains secteurs . . . . . 16 – 17

FINANCES DE L'ÉTAT

Balance budgétaire probable pour les exercices 1949 et 1950 143
Situation budgétaire probable pour l'exercice 1950 144
Recettes de l'exercice 1950 145
Crédits d'investissements du budget extraordinaire pour l'exercice 1950 147
Evolution des recettes fiscales 151
Dette publique totale 154
Evolution des avoirs des particuliers en Compte Chèques postaux au cours de l'année 1950 157

FINANCES DES PROVINCES ET DES COMMUNES

Budgets provinciaux pour 1949 et 1950 158
Rendement probable des impositions provinciales 159
Répartition du Fonds des provinces 159
Répartition de certaines dépenses provinciales en 1949 et en 1950 160
Dépenses provinciales de voirie et de travaux publics 161
Ressources globales des communes 162
Ressources ordinaires des communes 162
Recettes fiscales des communes 163
Crédits et subventions pour dépenses extraordinaires des administrations locales . . 164
Répartition des crédits accordés par le Crédit Communal 165
Dette globale des villes et des communes 166

FINANCES PRIVÉES (voir Monnaie et Crédit)

INDUSTRIE

Indices de la production industrielle 51
Activité des mines de houille 53
Production de charbon par bassin 55
Livraison de combustibles aux différents secteurs économiques 55
Importation et exportation de charbon 56
Production d'énergie électrique 56
Importation et exportation d'énergie électrique 57
Cokeries. Production brute et production nette de coke 58
Cokeries. Stocks de coke 58
Cokeries. Consommation de charbon 59
Livraisons de coke 59
Production de gaz 60
Distribution publique de gaz 61
Indice global de la production sidérurgique 63
Production sidérurgique. 63
Production des métaux non ferreux 65

Pages

Importation de métaux non ferreux sous forme de minerais, mitrailles et produits bruts 67
Exportation de métaux non ferreux bruts et demi-finis 67
Industrie des fabrications métalliques. Données mensuelles 68
Industrie des fabrications métalliques. Expéditions totales. 70
Quelques industries chimiques. Production et personnel occupé. 72
Production des raffineries de pétrole 73
Production de papier 74
Production de ciment 76
Production de verre 78
Production des carrières 78
Production de chaux, calcaires et dérivés 79
Production de l'industrie céramique 79
Production de l'industrie de la terre cuite 80
Production textile 80
Production des filatures 81
Exportation de fils 83
Production des tissages 83
Stocks de tissus 85
Importation et exportation d'articles de bonneterie 85
Activité dans quelques branches de l'industrie alimentaire 86
Importation et exportation de diamants 87
Production de cuirs finis 88
Industrie du tabac. Quantités mises en œuvre 88
Ventes de l'industrie transformatrice du bois 89

INVESTISSEMENTS

Répartition des investissements en 1949 et 1950 250
Investissements réalisés dans les charbonnages du 1er janvier au 8 novembre 1950. . 252
Investissements des industries textiles 254
Investissements de la Société Nationale des Chemins de Fer Belges et de l'Office National pour l'Achèvement de la Jonction Nord-Midi. 256
Investissements de la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux. 256
Investissements dans la flotte marchande et la pêche maritime 257
Investissements en véhicules de transport automobile 258
Dépenses d'immobilisation de la Régie des Télégraphes et des Téléphones 259
Constructions nouvelles en 1950 263

LUXEMBOURG (Grand-Duché de)

Production industrielle 339
Production sidérurgique. 340
Indices du coût de la vie 340

MONNAIE ET CRÉDIT

Réserves de change de la Banque Nationale de Belgique et engagements du Trésor envers les banques centrales étrangères 170
Crédit consenti au secteur public par la Banque Nationale de Belgique 173
Crédit consenti au secteur privé par la Banque Nationale de Belgique 174
Crédit consenti par les banques privées au secteur public 175
Crédit consenti par les banques privées au secteur privé 176
Situation globale des banques 177
Montant et financement du crédit total à court terme à l'économie 179
Stock monétaire à la disposition de l'économie belge 181
Marché du Call Money 186
Caisse Générale d'Epargne et de Retraite. Mouvement de l'Epargne pure 188

Pages

Emissions des sociétés industrielles et commerciales belges et congolaises 196
Emissions des sociétés industrielles commerciales belges et congolaises en 1950 . . . 197
Bourse de Bruxelles. Nombre de titres et montant des capitaux traités 199
Indices des cotations aux Bourses de Bruxelles et d'Anvers 199
Opérations et portefeuille du Fonds des rentes en 1948, 1949 et 1950 203

ORGANISATION EUROPÉENNE DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE

Prévision et utilisation des droits de tirage et des crédits. Exercice 1949/'50 333
Répartition du quota de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise 332
Opérations de l'Union Européenne des Paiements. Second semestre 1950 334

PAYS-BAS

Production, emploi et productivité dans l'industrie 341
Indices de production par industrie 342
Estimation des récoltes 342
Nombre de chômeurs 343
Commerce extérieur 343
Exportation par pays de destination 344
Importation par pays de provenance 344
Prévisions budgétaires 345

PLAN MARSHALL (voir Organisation Européenne de Coopération Economique)

POPULATION

Naissances, décès et accroissement naturel. 3
Mouvement de la population en 1950 4
Population active. Estimation pour 1950 6

PRIX

Subsides aux produits alimentaires et industriels 212
Indices des prix de gros 214
Indices partiels des prix de gros en 1950 216
Indices des prix de gros des produits industriels 217
Indices des prix de gros des produits importés 219
Indices des prix de gros des produits indigènes 220
Indices des prix de détail 222
Evolution des prix de détail par groupes de produits 222

PRODUCTION (Voir : Industrie, Agriculture)

RÉMUNÉRATIONS

Indices des gains moyens bruts dans le commerce 231
Indices des gains moyens bruts dans l'industrie 232
Indices trimestriels des salaires de l'industrie en 1950. Evolution 234
Indices trimestriels des salaires de l'industrie. Situation en décembre 235
Taux des cotisations sociales en 1950 240
Incidence des charges sociales légales en 1950 241

REVENUS (Voir Rémunérations, Revenus du capital)

REVENUS DU CAPITAL

Rendement des sociétés anonymes 244
Résultats des sociétés anonymes 244
Taux de rendement des sociétés anonymes belges. Répartition par industrie 245

Pages

SALAIRES (Voir Rémunérations)

TOURISME

Entreprises touristiques 129
Recettes et dépenses de tourisme et voyages. Données annuelles 131
Recettes et dépenses de tourisme et voyages. Répartition par devises 131
Recettes touristiques en provenance des Etats-Unis et du Canada. Pays membres de l'Organisation Européenne de Coopération Economique 132
Nuitées pendant la période allant de juin à septembre. Répartition par pays de provenance 133
Industrie hôtelière. Estimation des recettes pendant la période allant de juin à septembre 134
Trafic voyageurs. Société Nationale des Chemins de Fer Belges 134
Mouvement et recettes du trafic voyageurs. Société Nationale des Chemins de Fer Belges 135
Mouvement et recettes du trafic voyageurs. Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux 136
Mouvement et recettes du trafic voyageurs. Ligne maritime Ostende-Douvres . . . 137
Nombre de billets destinés aux travailleurs appointés et salariés en congé. Société Nationale des Chemins de Fer Belges 138

TRANSPORT

Nombre de trains de voyageurs mis en marche. Société Nationale des Chemins de Fer Belges 92
Trafic global de grosses marchandises. Société Nationale des Chemins de Fer Belges 92
Transport de grosses marchandises suivant la nature du trafic. Société Nationale des Chemins de Fer Belges 93
Transport de voyageurs. Société Nationale des Chemins de Fer Belges 95
Parcours moyen d'une tonne de marchandises. Société Nationale des Chemins de Fer Belges 98
Trafic total. Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux 98
Situation de la flotte intérieure de bateaux de charge 99
Transport par eau. Tonnage transporté 100
Transport par eau. Répartition du trafic suivant sa nature 100
Transport par eau. Répartition du tonnage suivant la nature des marchandises. . . 101
Transport par eau. Trafic par bassin 102
Parc de véhicules automobiles 103
Nature des navires de la flotte belge au 31 décembre 1950 106
Marine marchande belge 107
Index des frets du « tramping » 107
Navires de mer entrés au port d'Anvers 108
Trafic international au port d'Anvers 109
Trafic international au port de Gand 110
Trafic international au port de Bruxelles 111
Trafic commercial des aérodromes belges 112
Trafic de la Sabena 113

LISTE DES GRAPHIQUES[1]

Pages

CHÔMAGE

Moyenne journalière du nombre de chômeurs contrôlés 23

COMMERCE EXTÉRIEUR DE L'UNION ÉCONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE

Commerce spécial. Quantité 277
Commerce spécial. Valeur 278

CONGO BELGE ET RUANDA-URUNDI

Commerce spécial. Quantité 354
Commerce spécial. Valeur 354
Cotations des principales marchandises congolaises exportées 356
Index du coût de la vie 368

CONSOMMATION

Indices des ventes à la consommation 266

FINANCES DE L'ÉTAT

Recettes fiscales de l'Etat 151
Timbre et taxes assimilées au Timbre. Production industrielle 153
Dette publique 155

INDUSTRIE

Indice global de la production industrielle 52
Industrie charbonnière 54
Distribution publique de gaz et production d'énergie électrique et de coke 62
Production sidérurgique 64
Production de métaux non ferreux. Produits bruts 66
Production de métaux non ferreux. Demi-produits 66
Industrie des fabrications métalliques. Commandes et expéditions 71
Production de papier 74
Production de ciment 76
Industrie du verre. Production et personnel occupé 77
Production textile. Filatures 82
Production textile. Tissages 84

MONNAIE ET CRÉDIT

Stock monétaire à la disposition de l'économie belge 182
Versements et remboursements sur livrets des particuliers à la Caisse d'Epargne . . 189
Opérations à la Bourse de Bruxelles 198
Indices des cours des actions aux Bourses de Bruxelles et d'Anvers 200
Cours des « principaux types d'obligations » 201

(1) Par ordre alphabétique des rubriques principales.

Pages

PRIX

Indices des prix de gros 215
Indices des prix de gros des produits industriels 218
Indices des prix de gros des produits importés et indigènes 219
Indices des prix de gros des produits industriels importés et indigènes. 220
Indices des prix de gros des produits agricoles importés et indigènes 221
Indices des prix de détail 223

TRANSPORT

Transport de grosses marchandises. Société Nationale des Chemins de Fer Belges. . 94
Transport par eau. Marchandises transportées 101
Trafic maritime au port d'Anvers 109
Trafic maritime au port de Gand 111

CARTE

Recensement de la circulation routière en 1949. 105

INDEX ALPHABÉTIQUE

Pages

A

Abattoirs 86
Accidents de travail 226, 240
Accises (droits d') 149, 271, 338
Acide sulfurique 72, 209
Acier 63, 70, 211, 289, 305, 346
Actions 196, 199, 244
Aérodromes . . . . . XVI, 112, 259
Agriculture 10, 26, 33, 117, 215, 250, 282 334
— Luxembourg (Grand-Duché) . 339
— Pays-Bas 342
Aidants. 6, 9, 118, 129
Aide américaine . . . . . XIX, 130, 327
Alcool 152, 271
Alimentation, 15, 26, 55, 85, 101, 115, 126 150, 200, 212, 232, 245, 250, 267, 282 299, 331
Allocations compensatoires XVIII, 210, 237
— familiales 226, 237, 239
— de la mère au foyer . . . 226, 237
— de naissance. 239
Aluminium 65, 293
Ameublement 117, 267
Amidonnerie 255
Aniline 73
Appareils divers 70, 267, 297
Ardoisières 78
Argent (métal) 352
Armes 70, 300, 305
Articles de ménage 267
— sanitaires 79
Artisanat 115, 250
Artistes. 26
Arts et précision 12, 116, 232
Arts graphiques 227, 255, 306
Assistance Publique 160
Assujettis à la sécurité sociale . . . 10, 117
Assurances 199, 245, 320
Assurance maladie-invalidité . . 146, 237
Auberges 129, 138
Augmentation de capital 124, 195
Autobus 97, 103, 137, 258
Autofinancement. 224, 253
Automobiles . 69, 103, 150, 274, 297, 305
Autorails 92

Pages

Autorisation de transports 104
Avantages sociaux . . . . . XVII, 236
Avions 69, 112, 258
Avoine 36, 39, 214, 291
Avoirs bancaires 181
Avoirs des particuliers en comptes chèques postaux 157
Avoirs en or et devises 169
Azote 16, 72

B

Balance commerciale . . . XVIII, 281, 314
Balance des paiements XIV, 169, 183, 319 329
Banques centrales étrangères . . 170, 321
Banque du Congo Belge 363
Banque Nationale de Belgique 168, 179, 202 272
Banques privées XVIII, 175, 179, 191, 245 272
Banque des Règlements Internationaux (B. R. I.) 156, 321
Bassins fluviaux 102
— houillers 55, 252
Bateaux 297, 305
— de charge 99
— à moteur 107
— à vapeur 107
Batellerie 99, 194
Bâtiment (Voir Construction).
Bénéfices des sociétés. 242
Benelux . . XIX, 34, 50, 293, 309, 335
Benzine 104, 152
Benzol 72
Bétail 42
Betteraves fourragères 37, 40
— sucrières 36, 39, 255
Beurre 42, 86, 270, 285
Beurre artificiel 301
Bières 86, 152, 271
Bismuth 352
Bois 12, 26, 89, 117, 232, 285, 357
Boissons 152, 271, 282, 300
Bonneterie 16, 80, 289, 296, 302
Bouchon de Lanaye 102
Boulangerie 268

Pages

Bourses des valeurs mobilières . . . 198
Bovidés 42
Brasseries 86, 271
Bretton-Woods 323
Briques 80, 211, 227, 289, 306
Broderie 296, 303
Brasserie 86, 89, 152, 271
Brosserie 89
Budget . . . . . XVII, 143
— des communes 161
— Congo Belge. 363
— extraordinaire 146, 259
— de main-d'œuvre. 5, 14
— ordinaire 143
— Pays-Bas 345
— des provinces 158

C

Cacao 150, 214, 285, 301, 356
Cadmium 352
Café 285, 301, 355
Caisse centrale de Crédit rural du Boerenbond belge 48
— d'Epargne du Congo Belge . . 351
— d'Epargne Luxembourgeoise . 186
— Générale d'Epargne et de Retraite (C. G. E. R.) 187
— Nationale de Crédit Professionnel (C. N. C. P.) . . 128, 185, 193
— Raiffeisen 48
— de voyage. 139
Calcaire et dérivés 78, 254
Camions 103, 258
Camping 138
Caoutchouc 214, 232, 285, 306, 355
Cargos 106
Carottes 37, 40
Carreaux de revêtement et de pavement 79, 289, 306
Carrières 17, 78, 101, 117, 232, 245
Cartes professionnelles pour étrangers. 120
Cartel des Ciments 76
Carton 232, 298, 306
Cassitérite 352, 357
Centimes additionnels 159
Centrales électriques 55, 252
Centres routiers (S. N. C. B.) 96
Céramique 12, 26, 79, 117, 235, 254, 300
Céréales 36, 291
Certificats du Trésor 156, 168, 173
Chambres de Compensation 185
Chamoiserie 227
Chanvre 36, 83, 294, 303
Chapellerie 296, 303
Charbon . XIII, 53, 212, 245, 272, 285, 352

Pages

Charbonnages XII, 12, 24, 53, 117, 199, 212 232, 250, 334
Charges sociales 239
Charpentes 70
Chasse 26
Chaussures . . . 12, 227, 268, 272, 298, 306
Chaux 78, 254
Chemins de fer XVI, 55, 91, 135, 138, 146 185, 194, 199, 213, 255
Chemins de fer vicinaux XVI, 55, 91, 97 135, 199, 250, 255
Cheptel 42
Chèques postaux (voir Office des chèques postaux).
Chevaux 42
Chicorée 36, 40, 150
Chimie (industrie) 12, 26, 71, 101, 117, 191 199, 232, 250, 300, 306, 312
Chocolat 150, 298
Chômage XI, XVII, XX, 19, 111, 129, 146 227, 237
— Luxembourg (Gr.-D.) 338
— Pays-Bas 343
Choux fourragers 38
Ciment 76, 245, 254, 289, 306
Circulation monétaire 169, 183
Circulation routière 104
Classes moyennes 115, 192
Cobalt 352, 355
Coke 16, 57, 250, 295
Colonie (voir Congo Belge).
Colorants 73
Colza 36, 40
Combustibles ligneux. 89
Commerce ambulant 121
— de détail . 116, 123, 191, 211, 245
— extérieur 43, 243, 275
— Congo Belge. 353
— Pays-Bas 343
— de gros . . 116, 123, 193, 209, 243
— intérieur (voir Distribution).
— spécial (voir Commerce extérieur).
Commission bancaire 157, 167
Commission pour l'électrification . . 96
Commissions paritaires 226
Commission spéciale Hollando-Belge des voies d'eau 102
Comptoir agricole de la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite 48
Comptoir d'Escompte de la Banque Nationale de Belgique . . . 128, 191
Concordat préventif à la faillite . . 122
Confection (voir Vêtement).
Conférence Internationale du Travail. 5
— de Torquay 150

Pages

Congés payés 134, 237, 241
Congo Belge. 196, 313, 351
Conseil Paritaire Général Extraordinaire . . . . . XVII, 238
Conserves de poisson 50, 255
— de produits végétaux . 44, 292, 301
Consommation 265
Constitution de sociétés 123, 195
Construction XIII, 10, 25, 75, 101, 117, 147 200, 232, 250, 263, 300
Construction navale 50, 70
Containers 97
Contributions directes (voir Finances publiques).
Coopération économique internationale 327
Coopératives 127, 266, 351
Copal 355
Cordage 296, 303
Cosmétiques. 298
Coton . . . 80, 214, 285, 296, 303, 355
Couleurs 298, 305
Coût de la vie (voir Index).
Courrier aérien 112
Crédit 141
— agricole 34, 48, 193
— artisanal 128, 198
— bancaire . . . . . XVIII, 175, 210
— Communal de Belgique 164
— aux communes 162, 184
— à la consommation 272
— à la distribution 128
— d'escompte 156
— extérieur 327
— hypothécaire . . . . XIV, 192, 194
— intérieur 173
— d'investissement (voir aussi Investissements) 147
— à la marine 108
— professionnel 128, 193
— de réescompte 189
— de restauration 192
— au secteur privé . . . 175, 189, 210
— au secteur public 144, 173
Crustacés 292, 301
Cuir 12, 26, 51, 87, 101, 117, 214, 232, 245 250, 271, 306, 357
Cuivre 65, 214, 285, 305, 352, 355
Cultures 37
Cyanamide 72

D

Défense nationale 140, 264
Denrées alimentaires (voir Alimentation).

Pages

Dentelle 296, 303
Dépenses (voir Finances publiques).
Dépenses touristiques 130
Dépôts bancaires 176
Dette publique 154
— des communes 166, 201
— du Congo Belge 201, 367
— de l'État 154
— des villes 166, 201
Devises touristiques 132
Diamant 26, 86, 238, 295, 300, 312, 352, 355
Dissolution de sociétés 124
Distillerie 255
Distribution 115
Distribution d'eau . . . 10, 199, 232, 264
Dividendes (voir Revenus du Capital).
Dockers 25, 110, 225, 279, 322
Domaine public (voir Budget, Investissements).
Dommages de guerre 192, 260
Douane (droits de) 149
Droits d'accises 149, 271, 338
— de douane. 149
— d'enregistrement 150
— de succession 150
Droits de tirage 311, 332

E

Écluse du Kruisschans 334
Écluse de Terneuzen 102
Effets publics 173
Électricité . 10, 56, 200, 232, 245, 250, 272
Électrification des chemins de fer 96, 165 256
Élevage 42
Émigration 2
Émissions publiques 194
— sociétés commerciales. 195
— Congo Belge. 366
Emploi XI, 9, 69, 129, 147, 166, 233, 261
— au Luxembourg (Gr.-D.) . . . 338
— aux Pays-Bas 341
Employés 13, 26, 118, 236
Emprunts publics . . . 154, 171, 194, 321
— émis au Congo Belge 366
Encaisse-or 156, 170, 321
Énergie 53, 252
— électrique 56
— hydro-électrique (Congo belge). 352
Engrais. 72, 211, 285
Enregistrements (droits d') . . . 127, 150
Entreprises commerciales 115, 123
— de distribution 115
— touristiques 129

Pages

Épargne . . . . . XIV, 48, 187, 198
Épeautre 36, 39
Escompte (taux d') 168, 175, 209
Escourgeon 38, 285, 291
Établissements commerciaux (voir Entreprises commerciales).
Étain 65, 214, 285, 355
Étangs 41
Étrangers 120
— main d'œuvre étrangère. 3, 13, 120
— carte professionnelle 120
— tourisme 133
European Recovery Program (E. R. P.) 327
Explosifs 75
Exportation XIII, XIX, 43, 93, 100, 109 275, 282, 298
— Congo Belge. 315, 355
— Pays-Bas 315, 343

F

Fabrications métalliques . . 68, 253, 300
Fabrimétal 48
Faïence 79, 298
Faillites (déclarations de) 122
Fer 63, 289, 305
Fibrane. 80, 294, 302
Fibres artificielles 80, 294, 303
Fibres textiles 80, 294, 302
Filatures (voir Textile).
Films 306, 320
Finances 141
— communales 161
— Congo Belge. 363
— de l'État 143
— Grand-Duché de Luxembourg 340
— Pays-Bas 345
— privées 167
— provinciales 158
— publiques . . . . . XVII, 143
Fiscalité (voir Finances publiques).
Fleurs naturelles 37, 302
Flotte fluviale 99, 258
— marchande 106, 257
— de pêche 49, 257
Fonderie 70
Fonds d'allocations pour estropiés et mutilés 239
— d'assistance publique 162
— pour le bien-être indigène (Congo Belge) 351
— des communes 162
— Monétaire International (F. M. I.) 168, 321

Pages

Fonds National d'Assurances Maladies et Invalidités (F. N. A. M. I.) 146
— national des ouvriers mineurs . 137
— des provinces 158
— publics 175, 195
— de rééquipement ménager . 185, 238
— des rentes 180, 185, 202
— de sécurité 237
— spécial d'égalisation des budgets (Congo Belge) 363
— de Soutien des Chômeurs . . 24, 146
Fonte 63
Forêts 26, 41
Forges 70
Fourrages. 41
Fourrures 250, 255
Fret aérien 112
— fluvial 102
— maritime 295, 322
Fromage 42, 212, 292
Froment . . . . XVIII, 36, 39, 214, 285
— politique de valorisation . . . 33
— taux d'incorporation 33
Frontaliers 213, 228, 240, 322
Fruits 45, 292, 301
Fusion de sociétés 124

G

Gants 298, 306
Gaz 10, 57, 201, 232, 245, 250, 272
Gens de maison 26
Glucoserie 255
Gobeleterie 306
Goudron brut 72
Graines 295
Graisse comestible 285
Grand-Duché de Luxembourg 338
Grands magasins. 127, 228, 265
Gravier 78
Grès 78
Grèves . . . . . XII, 52, 225, 279
Grisou 61

H

Habillement (voir Vêtement).
Habitations à bon marché. . . . 165, 263
Harengs 49
Haricots 36
Holdings 200
Horlogerie 297
Hôtels 11, 26, 129, 133, 231
Houblon 36, 271
Huile d'arachides 357
— industrielle 101
— minérale 73, 285

Pages

Huile de palme 217, 355
— végétale . 150, 232, 285, 292, 301
Hypothèques . . . . . XIV, 192, 194

I

Immigration 2
Importation XIII, 43, 56, 93, 100, 109, 152 218, 271, 275, 282, 291
— Congo Belge. 309, 315, 360
— Pays-Bas 315, 343
Impôts (voir Finances publiques).
Imprimerie 227
Indemnité de pluie 238
Indemnité de stockage . . . . XVIII, 281
Index des cotations de la Bourse. . . 198
— du coût de la vie au Congo Belge 367
— du coût de la vie au Grand-Duché de Luxembourg . . . 340
— des exportations du Congo Belge 355
— des frais de production agricole 47
— des frets (tramping) 107
— des gains moyens bruts 231
— général des salaires horaires . . 233
— des importations du Congo Belge 361
— Moody . . . . . IX, 213
— des prix de détail 222
— des prix de gros . . . . . X, 214
— des prix aux Pays-Bas 346
— de la production industrielle. . 51
— de la production industrielle au Grand-Duché de Luxembourg 339
— de la production aux Pays-Bas. 342
— de la production sidérurgique. 63
— de la production sidérurgique au Grand-Duché de Luxembourg 340
— de la production du verre. . . 78
— des recettes fiscales. 151
— des recettes du timbre 127
— trimestriel des salaires 234
— des prix de vente agricoles . . 47
— de vente à la consommation 126, 265
Indices (voir index).
Industrie 12, 51, 250, 282
— Congo Belge. 352
— Grand-Duché de Luxembourg 338
— Pays-Bas 341
Insémination artificielle. 34
Institut Belgo - Luxembourgeois du Change 172
— National de Crédit agricole (I. N. C. A.) . . . 49, 185, 193
— National de Radiodiffusion (I. N. R.) 250, 259
— National de Statistique (voir les divers tableaux statistiques).

Pages

Institut de Réescompte et de Garantie 179, 185, 189
Institutions paraétatiques de Crédit . 189
Intégration économique 327
Investissements XV, 130, 147, 165, 249, 321 331
— Congo Belge. 351, 366
Investisseurs institutionnels 195

J

Jonction Nord-Midi 91, 256
Jouets 267
Journaux 212
Jours fériés 226, 230
Jute 80, 227, 294, 303

K

Kruisschans (écluse du) 334

L

Laine 80, 209, 214, 285, 303
Lait 42, 212, 270, 285
Lanaye (bouchon de) 102
Latex 74
Légumes frais 45, 285, 301
Légumineuses 36, 39
Levurerie 255
Librairie 232, 267
Liège (articles en) 89
Lin 36, 80, 227, 294
Lingerie 296, 303
Liquidation de sociétés 124
Livres 12, 26, 232, 306
Locomotives 297, 305
Logement. 138, 165, 263
Loi De Taye 263
Loyers 211
Luxembourg (Grand-Duché de) . . . 338

M

Machines diverses 70, 289, 297, 305
Main-d'œuvre
— budget de 5, 14
— civile 5, 9
— étrangère 3, 13, 120
— salariée 5, 9
— totale 5
Magasins (grands) 127, 228, 265
Magasins à succursales 127, 266
Maïs 36, 214, 285, 301
Maladie (voir Assurance maladie-invalidité).
Malt 291
Manganèse 293, 352
Manœuvres (ouvriers). 19, 234

Pages

Marbre 78, 306
Marchands ambulants (voir Commerce ambulant).
Marché
— du call money . . 167, 184, 190, 203
— des capitaux XII, 148, 167, 187, 194
— hors banque 190
— des obligations 201
— des valeurs mobilières 198
Margarine. 86, 232, 255, 270, 301
Marine marchande 106, 257
Marins de la marine marchande . . . 236
Maroquinerie 227
Mécanisation agricole 48
Médicaments 298, 306
Menuiserie 89
Mercerie 268
Mercure 214
Métallurgie XII, 62, 67, 101, 200, 232, 250 297, 300
Métaux (voir aussi Métallurgie) 12, 26, 116
Métaux non-ferreux 51, 64, 191, 235, 250 290, 300, 311
Méteil 36
Meubles 89, 267
Meunerie 83
Migration 3
Minerais (voir aussi Métallurgie) 67, 101, 293
Mines (voir Charbonnages).
Mitraille (voir aussi Métallurgie) . . . 67
Monnaie et crédit 167
— Congo 365
— Pays-Bas 345
Mortalité 3
Motocyclettes 103
Moutons 43
Munitions 70, 300, 305

N

Natalité 3
Navigation 106, 257
— fluviale 99, 109, 258
— maritime 109, 257
Navires 99, 106, 257, 297, 305
Nickel (voir aussi Métaux non-ferreux) 293
Noix de palmistes 357
Nuitées (voir Tourisme)

O

Œufs 43, 292
Office Central des Crédits Hypothécaires 180, 185, 192
— des Chèques Postaux . 154, 179, 250 259

Pages

Office National pour l'Achèvement de la Jonction Nord-Midi . 91, 256
— National du Lait (O. N. L.) . 34
— National de la Sécurité Sociale (O. N. S. S.) 10, 116, 137, 185, 229 239
Or 156, 170, 321, 352, 357
Organisation Européenne de Coopération Économique (O. E. C. E.) XIX, 130 280, 327
Orge 36, 285, 291
Otraco (Congo Belge). 353, 364
Ouvriers (voir Emploi-chômage).

P

Pain 271
Pantoufles 227
Papier 12, 26, 74, 79, 117, 212, 232, 245, 250 267, 298, 306
Paquebots (voir Navires).
Parc
— Automobiles 103, 136
— Avions 112
— Chemins de fer 91
— Chemins de fer vicinaux . . . 97
Parfumerie 267, 298
Pâtes alimentaires 291
Pâtures 41
Pays-Bas 341
Peaux . 12, 87, 117, 232, 250, 285, 306, 357
Pêche . . . 10, 26, 49, 86, 117, 257, 335
Pécule de vacances. 134, 237, 241
Permis de travail 120
Pensions de vieillesse 226, 237
Pépinières. 46
Petit chômage 227
Petit granit 78
Pétrole 72, 250, 254, 261
Pétroliers 106
Phosphate 79
Photographie . . . 12, 75, 232, 300, 306
Pierre 26, 306
Pierres précieuses 295
Plan décennal (Congo Belge) . . 352, 365
— décennal (Ruanda-Urundi) . . 365
— Marshall . . . XIX, 130, 190, 327
— Pella 328
— Petsche. 328
— Schuman . . . . . XX, 346
— Stikker 328
Plantes diverses 36, 40, 45, 302
Plastic 73
Plâtre 79, 306
Plomb 65, 214, 253, 293, 352
Pneumatiques 73
Pois 36

Pages

Poissons 49, 86, 292, 301
Politique aérienne 113
— agricole . . . . . XII, 33
— de crédit 176
— économique . . . . . X, XIV
— de l'emploi 13
— ferroviaire 95, 98
— fiscale 148
— fluviale 102
— industrielle XV
— monétaire . . . . . XVIII, 167
— des prix . . . . . XVI, 207, 338
— routière 105
Pommes de terre . . . 37, 40, 271, 292, 301
Ponts 70, 260
Population 3, 158
— Congo Belge 351
Porcs 39, 42
Porcelaine 79, 298
Porphyre 78
Ports XIII, XVI, 107, 110, 225, 250, 260 322
Poteries 79
Prairies 37, 41
Prêts hypothécaires (voir crédit hypothécaire).
Prévisions budgétaires (voir Budget).
Primes compensatoires . . XVIII, 210, 237
— de construction . . . 146, 251, 263
Prix . . . . . X, 207
— Congo Belge 367
— de détail 222, 269
— de direction . . . . . XV, 33
— Grand-Duché de Luxembourg . 340
— de gros 214
— mondiaux . . . . . XIII, 213
— Pays-Bas 346
— des transports . . . 96, 102, 112, 292
— de vente agricoles 46, 221
— de vente horticoles 47
Production . . . . . XI, 31
— agricole 35
— Congo Belge 352
— Grand-Duché de Luxembourg . 339
— industrielle 51
— Pays-Bas 341
Produits réfractaires 79

R

Raffinerie de pétrole . . . 73, 110, 254, 261
Raffinerie de sucre 86, 255
Rayonne 80, 294, 302
Réadaptation professionnelle 14

Pages

Recensement agricole 35
— circulation routière 104
— du commerce 115
— forêts et étangs 41
— touristique 129
Recettes budgétaires (voir Budget).
Reconstruction 192, 256
Rééquipement (voir Investissements).
Réescompte 175, 190
Réévalutation (or et devises) . . 156, 169
Regideso (Congo Belge) 364
Régie des Télégraphes et Téléphones 194 250, 259
Régie des voies aériennes 251
Régime de l'Escaut 102
Régions touristiques 133
Registre de commerce 122
Réglementation bancaire 178
Rémunérations . . . . XIV, 225, 229, 236
Rendement des sociétés 244
Réparateurs de navires 25, 225
Réserves de change 169, 321
Restaurants 12, 26, 129, 268
Revenus 225
Revenus du capital 242, 320
Riz 208, 271, 291
Routes . . . . . XVI, 103, 250, 259
Ruanda-Urundi (voir Congo Belge).

S

Sabena 91, 112, 130, 258
Sable 78
Sabots 89
Salaires (voir Rémunérations).
Sarrasin 36
Savonnerie 75
Sécurité sociale 10, 137, 185, 239
Seigle 36, 39, 214, 291, 301
Sel 292
Sidérurgie . XII, 55, 62, 235, 250, 279, 300 339
Sociétés commerciales . . . 115, 123, 195
— congolaises 124, 199, 366
— de crédit pour le Colonat . . . 351
— Nationale des Chemins de Fer Belges (S. N. C. B.) XVI, 55, 91, 135 146, 185, 194, 199, 213, 250, 255
— Nationale des Chemins de Fer vicinaux (S. N. C. V.) XVI, 55, 91 97, 135, 199, 250, 256
— Nationale de Crédit à l'Industrie (S. N. C. I.) XV, 172, 185, 190
— Nationale de Distribution d'Eau 264

Pages

Société Nationale des Habitations à Bon Marché 263
— Nationale de la Petite Propriété Terrienne 263
Soie artificielle 80, 296, 303
— naturelle 294, 303
Sous-vêtements 268
Stéarine 75
Stockage (indemnité) . . . . XVIII, 281
Stock monétaire 180
Subsides aux prix 146, 212
Succession (droits de) 150
Sucre. 86, 152, 255, 270, 289, 301
Sulfate d'ammonium 72
Superficies cultivées 35
— forêts-étangs 41
Sylviculture 10

T

Tabac 12, 36, 40, 88, 117, 152, 232, 245 250, 267, 287, 300
Tannerie 227
Tapis. 83
Tarifs douaniers (voir Douane) . 149, 328
Taux d'échange 281
— d'escompte XIV, XVIII, 168, 175, 209
Taxes (voir Finances publiques).
Taxis. 103
Teintures 298, 305
Télégraphe (voir Régie des T. T.).
Téléphone (voir Régie des T. T.).
Termes d'échange (voir Taux d'échange).
Terneuzen (écluse de). 102
Terre cuite 17, 29, 79
Textiles XI, 12, 26, 51, 80, 101, 116, 200, 208 227, 232, 250, 267, 294, 300
Timbres et taxes assimilées . . . 127, 150
Tissage (voir Textiles).
Tonnellerie 89
Tourisme 129
Tourteaux 295
Torquay (Conférence de) 150
Trafic
— aérien 112
— ferroviaire 92
— fluvial 100
— maritime 108
— routier 104
— des vicinaux 97
Tramping 107
Transactions courantes (voir Balance des paiements).
Transit 93, 100, 109, 320

Pages

Transports XV, 10, 15, 26, 91, 137, 232, 245 300, 305, 320
— par air 111, 258
— Congo Belge. 353
— par eau 99, 258
— par mer 106, 257
— par route 103, 258
— par voie ferrée 91, 257
Travail (Conférence Internationale du) 5
Travailleurs (voir Emploi, Chômage).
Travaux publics XIV, XVI, 75, 104, 147 160, 165, 235
Tréfilerie 70
Tuiles 79, 289, 306
Tutelle professionnelle 15

U

Union Économique Belgo-Luxembourgeoise (U. E. B. L.) . 275, 360
— Economique Belgo-Néerlando-Luxembourgeoise (voir Benelux).
— Européenne des Paiements (U. E. P.) XI, XIX, 107, 131, 171, 279 329
Unité de compte (voir Union Européenne des paiements) 335
Uréna Lobata 357

V

Vacances payées 134, 237, 241
— étalement 138
Vaches 42
Valeurs mobilières (voir Bourse et émissions).
Vannerie 89
Ventes à tempérament XVIII, 175, 272
Vernis 298, 305
Verre XII, 12, 26, 51, 77, 117, 200, 245, 289 306, 312
Vêtement 12, 26, 116, 127, 222, 232, 254, 268 296, 303
Viande 211, 270, 285, 292, 301
Vin 271, 292
Volaille 35

W

West-Tourisme 130
Witloof 44
Wolframite 352

Z

Zinc 65, 214, 285, 293, 305, 358
Zone monétaire (voir Commerce extérieur).

TABLE DES MATIÈRES

Pages

AVERTISSEMENT VII

INTRODUCTION IX

I. — *Les conditions économiques en* 1950 X
II. — *La politique économique en* 1950 XIV
III. — *Conclusions* XX

PREMIÈRE PARTIE : Population et emploi

CHAPITRE PREMIER. — POPULATION 3

§ 1. — *Evolution générale* 3
§ 2. — *Evolution régionale* 3
§ 3. — *Population active* 5

CHAPITRE II. — EMPLOI 9

§ 1. — *Sources statistiques* 9
§ 2. — *Analyse de l'emploi* 9
1. — Main-d'œuvre civile et main-d'œuvre salariée 9
2. — Assujettis à la Sécurité Sociale 10
a) Par sexe 10
b) Par état professionnel 10
c) Par région 12
d) Par secteur économique 12
e) Selon l'importance des entreprises 13
§ 3. — *Evolution de l'emploi* 13
1. — Politique de l'emploi 13
2. — Evolution globale 14
3. — Evolution par branche d'activité 14

CHAPITRE III. — CHÔMAGE 19

§ 1. — *Sources statistiques et réglementation* 19
1. — Statistiques 19
2. — Réglementation et indemnisation 19
§ 2. — *Analyse du chômage* 20
1. — Par âge 20
2. — Par sexe 20
3. — Par durée 20
4. — Par région 21
5. — Par branche d'activité et qualification professionnelle 22
§ 3. — *Evolution du chômage* 23
1. — Evolution globale 23
2. — Comparaison avec 1949 24
3. — Evolution au cours de l'année 29

Pages

DEUXIÈME PARTIE : Production de biens et de services

CHAPITRE PREMIER. — AGRICULTURE ET PÊCHE 33

SECTION I. — AGRICULTURE 33

§ 1. — *Politique agricole* 33

§ 2. — *Production agricole pendant l'année culturale* 1949/'50 35

1. — *Cultures* 35

A. — Superficies cultivées 35

B. — Quantités produites 37

a) Céréales et farineux 38

b) Légumineuses cultivées pour la graine 39

c) Plantes industrielles 39

d) Plantes racines et tuberculifères 40

e) Prairies et pâtures 41

f) Fourrages herbacés 41

2. — *Forêts, Etangs* 41

3. — *Cheptel* 42

§ 3. — *Commerce extérieur en produits agricoles* 43

§ 4. — *Prix de vente et coût de production* 46

1. — Prix agricoles 46

2. — Prix horticoles 47

§ 5. — *Mécanisation et crédit agricole* 48

SECTION II. — PÊCHE MARITIME 49

CHAPITRE II. — INDUSTRIE 51

SECTION I. — APERÇU GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ INDUSTRIELLE 51

SECTION II. — EVOLUTION DE LA PRODUCTION PAR SECTEUR INDUSTRIEL 53

§ 1. — *Energie* 53

1. — Charbon 53

2. — Electricité 56

3. — Coke et gaz 57

a) Coke 57

b) Gaz 59

§ 2. — *Métallurgie* 62

1. — Industrie sidérurgique 62

2. — Industrie des métaux non ferreux 64

§ 3. — *Industrie des fabrications métalliques* 68

§ 4. — *Industrie chimique* 71

1. — Produits chimiques minéraux 72

2. — Pétrole et produits chimiques organiques 73

3. — Produits chimiques divers 74

§ 5. — *Industrie de la construction et des matériaux de construction* 75

1. — Industrie de la construction 75

2. — Industrie des matériaux de construction 76

a) Ciment 76

b) Verre 77

c) Produit des carrières 78

d) Chaux, calcaires et dérivés 78

e) Céramique 79

f) Terre cuite 79

Pages

§ 6. — *Industrie textile* 80
1. — Filatures et tissages 81
a) Filatures 81
b) Tissages 83
2. — Bonneterie 85
§ 7. — *Industrie alimentaire* 85
§ 8. — *Industrie diamantaire* 86
§ 9. — *Industries diverses* 87
1. — Cuirs et peaux tannés 87
2. — Tabacs 88
3. — Bois 89

CHAPITRE III. — TRANSPORTS 91

§ 1. — *Transport par voie ferrée* 91
A. — Chemins de fer 91
1. — Infrastructure 91
2. — Parc 91
3. — Trafic 92
a) Marchandises 92
b) Voyageurs 94
4. — Politique ferroviaire 95
B. — Chemins de fer vicinaux 97
1. — Infrastructure 97
2. — Parc 97
3. — Trafic 97
4. — Politique ferroviaire 98
§ 2. — *Transport par eau* 99
1. — Infrastructure 99
2. — Flotte 99
3. — Trafic 100
4. — Politique fluviale 102
§ 3. — *Transport par route* 103
1. — Infrastructure 103
2. — Parc 103
3. — Trafic 104
4. — Politique routière 105
§ 4. — *Transport par mer* 106
1. — Lignes de navigation 106
2. — Flotte 106
3. — Activité 107
4. — Intervention de l'Etat 108
§ 5. — *Activité portuaire* 108
1. — Port d'Anvers 108
2. — Port de Gand 110
3. — Port de Bruxelles 111
§ 6. — *Transport par air* 111
1. — Infrastructure et réseau 111
2. — Parc 112
3. — Activité 112
4. — Politique aérienne 113

CHAPITRE IV. — DISTRIBUTION 115

§ 1. — *Répartition des entreprises de distribution* 115
1. — Entreprises commerciales 115
a) Nombre d'entreprises 115
b) Personnel 118

Pages

2. — Activité des étrangers dans le secteur de la distribution 120
a) Répartition géographique 120
b) Activités économiques exercées 121
3. — Commerce ambulant 121
§ 2. — *Natalité et mortalité des entreprises de distribution* 122
1. — Registre de commerce 122
2. — Evolution des sociétés commerciales 123
3. — Faillites et concordats 125
§ 3. — *Chiffres d'affaires* 125
1. — Ventes en alimentation 126
2. — Recettes du Timbre et des taxes assimilées 127
§ 4. — *Crédit à la distribution* 128

CHAPITRE V. — TOURISME 129

§ 1. — *Importance économique du tourisme* 129
1. — Emploi et chômage 129
2. — Investissements 130
3. — Apport de devises 130
§ 2. — *Activité touristique* 133
1. — Résultats financiers de l'industrie hôtelière 133
2. — Influence sur les moyens de transport 135
§ 3. — *Tourisme social* 137
1. — Transport à prix réduit 137
2. — Possibilités de logement à bon marché 138
3. — Etalement des vacances 138
4. — Epargne en vue des vacances 139

TROISIÈME PARTIE : Finances, monnaie et crédit

CHAPITRE PREMIER. — FINANCES PUBLIQUES 143

SECTION I. — FINANCES DE L'ETAT 143

§ 1. — *Situation budgétaire générale* 143
1. — Budget ordinaire 144
a) Recettes 144
b) Dépenses 145
2. — Budget extraordinaire 146
a) Recettes 146
b) Dépenses 147
§ 2. — *Politique fiscale* 148
1. — Contributions directes 148
2. — Douanes et accises 149
3. — Enregistrement, succession et timbre 150
§ 3. — *Recettes d'impôts* 150
1. — Contributions directes 152
2. — Douanes et accises 152
3. — Enregistrement 153
§ 4. — *Evolution de la dette publique* 154
1. — Dette consolidée 155
2. — Dette à moyen terme 156
3. — Dette à court terme 156
4. — Avoirs des particuliers en compte chèques postaux 157
5. — Charge de la dette publique 157

Pages

SECTION II. — FINANCES DES PROVINCES ET DES COMMUNES 158

§ 1. — *Finances provinciales* 158
1. — Ressources 158
2. — Dépenses 160

§ 2. — *Finances communales* 161
1. — Ressources des communes 161
a) Ressources ordinaires 162
b) Ressources de caractère exceptionnel 163
c) Crédits et subventions pour dépenses extraordinaires 164
2. — Dépenses des communes 164
3. — Dette des villes et des communes 166

CHAPITRE II. — MONNAIE ET CRÉDIT 167

SECTION I. — APERÇU GÉNÉRAL ET POLITIQUE MONÉTAIRE 167

SECTION II. — EVOLUTION MONÉTAIRE 168

§ 1. — *Organismes bancaires et principaux éléments techniques de couverture de la monnaie* 168
1. — Banque Nationale de Belgique 168
a) Situation d'ensemble 168
b) Réserves de change de la Banque Nationale 169
c) Mesures prises par la Banque Nationale et l'Institut Belgo-Luxembourgeois du Change, pour enrayer les sorties d'or et de devises pendant le second semestre 172
d) Crédit intérieur 173
1°) Crédit consenti au secteur public 173
2°) Crédit consenti au secteur privé 174
e) Mesures de restriction du crédit 175
2. — Banques privées 175
a) Evolution pendant le premier semestre 176
b) Evolution pendant le second semestre 178
c) Réglementation bancaire 178

§ 2. — *Crédit global à l'économie* 180

§ 3. — *Stock monétaire* 180
a) Evolution du stock monétaire 180
b) Composition du stock monétaire 183
c) Vitesse de circulation de la monnaie 183

SECTION III. — MARCHÉ DU CALL MONEY, MARCHÉ DES CAPITAUX, MARCHÉ DES VALEURS MOBILIÈRES 184

§ 1. — *Marché du « Call Money »* 184
1. — Organisation 184
a) Offre 184
b) Demande 185
2. — Evolution du marché en 1950 185

§ 2. — *Marché des capitaux* 187
1. — Caisse Générale d'Epargne et de Retraite 187
2. — Autres institutions paraétatiques de crédit 189
A. — Institut de Réescompte et de Garantie 189
a) Crédits de réescompte 189
b) Marché « hors banque » 190
c) Marché du « Call Money » 190

Pages

B. — Société Nationale de Crédit à l'Industrie 190
a) Crédits ordinaires 191
b) Crédits régis par des lois spéciales 191
C. — Office Central de Crédit Hypothécaire 192
a) Secteur ordinaire 192
b) Crédits à la restauration 192
D. — Institut National de Crédit Agricole 193
E. — Caisse Nationale de Crédit Professionnel 193
3. — Inscriptions hypothécaires 194
4. — Marché public des capitaux 194
a) Emissions d'emprunt des pouvoirs et institutions publics 194
b) Emissions de sociétés industrielles et commerciales belges et congolaises 195
§ 3. — *Bourses des valeurs mobilières* 198
1. — Titres à revenu variable 198
2. — Marché des obligations 201

QUATRIÈME PARTIE : Prix et revenus

CHAPITRE PREMIER. — PRIX 207

SECTION I. — POLITIQUE DES PRIX 207

§ 1. — *Première phase* 207
§ 2. — *Deuxième phase* 208
1. — Action sur l'offre et la demande 209
2. — Action dans le domaine psychologique et réglementaire 210
§ 3. — *Subsides aux prix* 212

SECTION II. — EVOLUTION DES PRIX 213

§ 1. — *Prix mondiaux* 213
§ 2. — *Prix de gros belges* 214
1. — Evolution générale 214
2. — Evolution par catégorie de produits 215
3. — Evolution selon le degré de préparation des produits industriels . . . 217
4. — Evolution des prix des produits importés et des produits indigènes . 218
§ 3. — *Prix de détail* 222

CHAPITRE II. — REVENUS 225

SECTION I. — RÉMUNÉRATIONS 225

§ 1. — *Fonctionnement des institutions chargées d'étudier et de fixer les rémunérations* 225
§ 2. — *Revendications et accords* 225
§ 3. — *Evolution des rémunérations* 229
1. — Sources et définitions 229
2. — Comparaison avec l'avant-guerre 229
3. — Evolution générale 230
4. — Analyse des rémunérations 231
a) Par sexe 231
b) Par région 233
c) Par état social 233
d) Par qualification 233
e) Selon l'importance des entreprises 234
f) Par branche d'activité 235

Pages

5. — Dispersion des rémunérations entre les diverses branches d'activité . . 236
§ 4. — *Avantages sociaux* 236
1. — Champ d'application de la sécurité sociale 236
2. — Modifications aux avantages sociaux 237
3. — Répartition des charges sociales 239
A. Régime général des ouvriers et employés 239
1°) Cotisations 239
2°) Incidence 240
B. Régimes spéciaux 241
4. — Accords internationaux 241

SECTION II. — REVENUS DU CAPITAL 242
§ 1. — *Aperçu général* 242
§ 2. — *Analyse selon la localisation et la nature de l'activité des sociétés* 243
1. — Selon la localisation des sociétés 243
2. — Selon la nature de l'activité des sociétés 243

CINQUIÈME PARTIE : Investissements et consommation

CHAPITRE PREMIER. — INVESTISSEMENTS 249

SECTION I. — CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DES INVESTISSEMENTS EN 1950. . . . 251

SECTION II. — RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS 251

§ 1. — *Industrie* 251
1. — Energie 252
a) Charbonnages 252
b) Electricité 253
c) Coke et gaz 253
2. — Industries métallurgiques 253
3. — Industrie des fabrications métalliques 253
4. — Industries chimiques 254
5. — Industrie du pétrole 254
6. — Industries de la construction et des matériaux de construction 254
7. — Industries textiles 254
8. — Industries alimentaires 255
9. — Autres industries 255
§ 2. — *Communications* 255
1. — Transport par rail 255
a) Société Nationale des Chemins de Fer Belges 255
b) Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux 256
c) Transports urbains 257
2. — Navigation 257
a) Transports maritimes 257
b) Transports par eau 258
3. — Transports par route 258
4. — Transports aériens 258
5. — Télégraphes et téléphones 259
6. — Poste et Chèques postaux 259
7. — Radiodiffusion 259
§ 3. — *Voies de communication* 259
1. — Routes 259
2. — Voies hydrauliques 260
§ 4. — *Bâtiments* 261
1. — Bâtiments publics 262
2. — Bâtiments privés 263

Pages

§ 5. — *Santé publique* 264
§ 6. — *Défense Nationale* 264

CHAPITRE II. — CONSOMMATION 265

§ 1. — *Indices de consommation* 265
1. — Ventes à la consommation 265
2. — Consommation par catégorie de produits 270
a) Produits alimentaires 270
b) Boissons et tabacs 271
c) Habillement 271
d) Autres produits 272
§ 2. — *Crédit à la consommation* 272

SIXIÈME PARTIE : Relations économiques extérieures

CHAPITRE PREMIER. — COMMERCE EXTÉRIEUR DE L'UNION ÉCONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE 275

SECTION I. — EVOLUTION GÉNÉRALE DU COMMERCE SPÉCIAL 275

SECTION II. — COMMERCE SPÉCIAL PAR GROUPE DE PRODUITS 282

§ 1. — *Aperçu général* 282
§ 2. — *Importation* 291
1. — Produits alimentaires 291
a) Céréales et produits dérivés 291
b) Autres produits alimentaires et boissons 292
2. — Matières premières 293
a) Minerais et métaux 293
b) Matières textiles 294
c) Autres matières premières 295
3. — Produits fabriqués 296
a) Produits textiles 296
b) Produits métalliques 297
c) Autres produits fabriqués 298
§ 3. — *Exportation* 299
1. — Produits alimentaires 299
2. — Matières brutes 301
3. — Produits fabriqués 302
a) Produits textiles 302
b) Produits métalliques 304
c) Autres produits fabriqués 306

SECTION III. — COMMERCE SPÉCIAL PAR PAYS DE PROVENANCE ET DE DESTINATION . . 307

§ 1. — *Pays de provenance* 307
§ 2. — *Pays de destination* 309

SECTION IV. — BALANCE COMMERCIALE 314

SECTION V. — BALANCE DES PAIEMENTS 319

§ 1. — *Transactions courantes* 319
§ 2. — *Opérations en compte capital* 323
§ 3. — *Financement du solde global* 324

Pages

CHAPITRE II. — COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE 327

Section I. — Coopération économique dans le cadre de l' « European Recovery Program » 327

§ 1. — *Activité de l'Organisation Européenne de Coopération Economique* 327
§ 2. — *Aide américaine attribuée à la Belgique et son utilisation* 331

Section II. — Union Economique Belgo-Néerlando-Luxembourgeoise 335

§ 1. — *Evolution des négociations* 335
§ 2. — *Situation économique du Grand-Duché de Luxembourg* 338
1. — Production 338
2. — Finances et prix 340
§ 3. — *Situation économique des Pays-Bas* 341
1. — Evolution générale 341
2. — Production et emploi 341
3. — Commerce extérieur 343
4. — Finances 345
5. — Prix 346

Section III. — Plan Schuman 346

SEPTIÈME PARTIE : Economie du Congo Belge et du Ruanda-Urundi

Section I. — Population 351

§ 1. — *Population indigène* 351
§ 2. — *Population non indigène* 351

Section II. — Production 352

Section III. — Transport 353

Section IV. — Commerce extérieur 353

§ 1. — *Exportation* 355
1. — Par catégorie de produits 357
2. — Par pays de destination 360
§ 2. — *Importation* 360
1. — Par catégorie de produits 361
2. — Par pays de provenance 362

Section V. — Finances 363

§ 1. — *Budgets* 363
1. — Budget ordinaire 365
2. — Budget extraordinaire 365
§ 2. — *Monnaie et crédit* 365
§ 3. — *Emissions* 366

Section VI. — Prix 367

Liste des tableaux statistiques 369
Liste des graphiques 375
Index alphabétique 377
Table des matières 385